

**DOCUMENT  
D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL**

Incluant le rapport  
financier annuel

2025 — 2026

## Sommaire général

|          |                                                                                                                                                                       |            |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1</b> | <b>Rapport intégré</b>                                                                                                                                                |            |
| 1.1      | Un groupe familial, pionnier du végétal                                                                                                                               |            |
| 1.2      | Transformer durablement notre modèle                                                                                                                                  |            |
| 1.3      | Une entreprise à impact                                                                                                                                               |            |
| <b>2</b> | <b>Rapport de durabilité et Plan de vigilance</b>                                                                                                                     |            |
| 2.1      | Rapport de durabilité - Informations générales                                                                                                                        | 26         |
| 2.2      | Environnement                                                                                                                                                         | 41         |
| 2.3      | Social                                                                                                                                                                | 91         |
| 2.4      | Annexes                                                                                                                                                               | 129        |
| 2.5      | Rapport de certification des informations en matière de durabilité                                                                                                    | 133        |
| 2.6      | Autres éléments de durabilité                                                                                                                                         | 136        |
| 2.7      | Plan de vigilance                                                                                                                                                     | 140        |
| <b>3</b> | <b>Rapport sur le Gouvernement d'entreprise</b>                                                                                                                       | <b>147</b> |
| 3.1      | Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA (au 1 <sup>er</sup> juillet 2026) | 148        |
| 3.2      | Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance               | 154        |
| 3.3      | Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance                                                                                                   | 168        |
| 3.4      | Informations relatives aux rémunérations                                                                                                                              | 174        |
| 3.5      | Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique                                                                        | 180        |
| 3.6      | Procédures de contrôle interne et de gestion des risques                                                                                                              | 181        |
| <b>4</b> | <b>Rapport de la gérance</b>                                                                                                                                          | <b>185</b> |
| 4.1      | Activité et résultats                                                                                                                                                 | 186        |
| 4.2      | Facteurs de risques                                                                                                                                                   | 190        |
| 4.3      | Risques financiers, juridiques et politique de couverture                                                                                                             | 197        |
| <b>5</b> | <b>Comptes consolidés</b>                                                                                                                                             | <b>203</b> |
| 5.1      | Compte de résultat consolidé                                                                                                                                          | 204        |
| 5.2      | Bilan consolidé                                                                                                                                                       | 205        |
| 5.3      | Tableau de flux de trésorerie consolidé                                                                                                                               | 206        |
| 5.4      | Variation des capitaux propres consolidés                                                                                                                             | 207        |
| 5.5      | Annexe aux comptes consolidés annuels                                                                                                                                 | 208        |
| 5.6      | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés                                                                                                       | 249        |
| <b>6</b> | <b>Comptes sociaux</b>                                                                                                                                                | <b>253</b> |
| 6.1      | Compte de résultat                                                                                                                                                    | 254        |
| 6.2      | Bilan                                                                                                                                                                 | 254        |
| 6.3      | Tableau de flux de trésorerie                                                                                                                                         | 255        |
| 6.4      | Annexes aux comptes sociaux annuels                                                                                                                                   | 256        |
| 6.5      | Renseignement concernant les filiales et participations                                                                                                               | 265        |
| 6.6      | Résultats financiers des cinq derniers exercices                                                                                                                      | 265        |
| 6.7      | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels                                                                                                          | 266        |
| 6.8      | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées                                                                                         | 269        |
| <b>7</b> | <b>Informations sur la société et son capital</b>                                                                                                                     | <b>271</b> |
| 7.1      | Renseignement concernant le capital                                                                                                                                   | 272        |
| 7.2      | Actionnariat                                                                                                                                                          | 274        |
| 7.3      | Action Bonduelle et dividendes                                                                                                                                        | 276        |
| 7.4      | Autodétention                                                                                                                                                         | 277        |
| 7.5      | Descriptif du programme de rachat d'actions                                                                                                                           | 277        |
| 7.6      | Renseignements de caractère général concernant la société                                                                                                             | 278        |
| <b>8</b> | <b>Informations complémentaires</b>                                                                                                                                   | <b>285</b> |
| 8.1      | Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel                                                                                     | 286        |
| 8.2      | Contrôleurs légaux                                                                                                                                                    | 286        |
| 8.3      | Documents accessibles aux actionnaires et au public                                                                                                                   | 287        |
| 8.4      | Tables de concordance                                                                                                                                                 | 288        |

2025 — 2026

## **DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

Incluant le rapport  
financier annuel



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 15 octobre 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel.

L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

Société en commandite par actions au capital de 57 102 699,50 euros

Siège social : « La Woestyne » 59173 – Renescure

447 250 044 RCS Dunkerque

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et le rapport des cabinets Grant Thornton et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2025 présentés respectivement aux pages 215 et 266 et suivantes du document d'enregistrement universel n° D.25-0675, déposé auprès de l'AMF le 16 octobre 2025 : ([bonduelle.com/app/uploads/2025/10/Bonduelle\\_DEU\\_FR\\_2024-2025\\_export\\_MEL.pdf](https://bonduelle.com/app/uploads/2025/10/Bonduelle_DEU_FR_2024-2025_export_MEL.pdf)).

Le présent document est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2025-2026 qui a été établie au format ESEF (*European Single Electronic Format*) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la société et celui de l'AMF.



# MOT DE FÉLIX BONDUELLE, PRÉSIDENT DE PIERRE ET BENOÎT BONDUELLE SAS GÉRANT DE BONDUELLE SCA



## Le contexte

L'exercice écoulé s'est déroulé dans un environnement particulièrement exigeant. **Aux tensions géopolitiques et économiques qui continuent de marquer le monde se sont ajoutées des conditions climatiques d'une intensité exceptionnelle**, rappelant avec force les défis auxquels nos filières agricoles et alimentaires sont désormais confrontées.

Dans ce contexte, Bonduelle a poursuivi avec détermination la transformation engagée depuis plusieurs années. **Ce document d'enregistrement universel rend compte des avancées réalisées au cours de l'exercice, tant sur le plan financier qu'extra-financier.** Il reflète les actions menées pour renforcer la compétitivité de notre groupe, faire évoluer notre offre et préparer l'avenir dans un environnement en mutation rapide.

**Portée par une dynamique collective et l'engagement de l'ensemble des équipes, Bonduelle a franchi de nouvelles étapes importantes.** Le déploiement de notre programme de transformation à l'échelle du groupe et l'obtention de la certification B Corp™ pour l'ensemble de l'entreprise témoignent de notre volonté de bâtir un modèle toujours plus robuste, cohérent et créateur de valeur.

## Notre Mission

**Notre mission, « Inspirer la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être des personnes et de la planète », demeure plus que jamais notre boussole.** Face aux attentes croissantes de la société et à l'accélération des enjeux climatiques, elle donne un sens particulier à chacune de nos décisions et à chacun de nos engagements.

**Convaincus que le végétal a un rôle essentiel à jouer dans l'alimentation de demain**, nous poursuivons nos efforts pour proposer des solutions toujours plus simples, accessibles et attractives, tout en accompagnant la transformation de nos modes de production et de nos filières agricoles.

**Je tiens à remercier chaleureusement nos parties prenantes pour leur confiance et leur engagement.** Ensemble, nous poursuivons la construction d'un Bonduelle plus résilient, plus agile et résolument tourné vers l'avenir. Je vous souhaite une lecture enrichissante de ce document.

« Le déploiement de notre programme de transformation à l'échelle du groupe et l'obtention de la certification B Corp témoignent de notre volonté de bâtir un modèle toujours plus robuste, cohérent et créateur de valeur. »





## Chapitre 1

# Rapport intégré

# 3

marques emblématiques

# 100 %

du CA certifié B Corp

Entreprise familiale depuis

# 7

générations

|            |                                                                             |           |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.1</b> | <b>Un groupe familial, pionnier du végétal</b>                              | <b>8</b>  |
| 1.1.1      | La nature, notre futur                                                      | 8         |
| 1.1.2      | Évoluer tout en restant fidèle à ses racines                                | 8         |
| 1.1.3      | Indicateurs financiers et extra-financiers                                  | 9         |
| <b>1.2</b> | <b>Transformer durablement notre modèle</b>                                 | <b>10</b> |
| 1.2.1      | Message de Xavier Unkovic, Directeur général du Groupe Bonduelle            | 10        |
| 1.2.2      | Les moteurs de notre transformation                                         | 12        |
| 1.2.3      | Répartition du chiffre d'affaires                                           | 13        |
| 1.2.4      | Une organisation en trois régions                                           | 14        |
| <b>1.3</b> | <b>Une entreprise à impact</b>                                              | <b>15</b> |
| 1.3.1      | Une mission au service de la transition alimentaire                         | 15        |
| 1.3.2      | Une alimentation plus végétale de qualité pour tous                         | 16        |
| 1.3.3      | Vers une production plus respectueuse des ressources                        | 18        |
| 1.3.4      | Une dynamique portée par des collaborateurs et des partenaires engagés      | 19        |
| 1.3.5      | Les chiffres clés de notre stratégie à impact                               | 21        |
| 1.3.6      | Notre modèle de création de valeur pour les parties prenantes et la planète | 22        |

POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

## 1.1 UN GROUPE FAMILIAL, PIONNIER DU VÉGÉTAL

### 1.1.1 La nature, notre futur

Le Groupe Bonduelle, c'est avant tout une histoire de famille du nord de la France qui dure depuis 7 générations. Présents dans près de 100 pays, nous sommes fiers de nos marques iconiques, Bonduelle, Cassegrain et Globus. Nous collaborons avec 1 800 agriculteurs passionnés pour offrir des légumes récoltés à leur meilleur stade de saveur et de nutrition.

Entreprise familiale depuis

**7**   
générations

**100**   
pays vendent nos produits

**2 186 M€**   
de chiffre d'affaires

Parce que chaque repas est une opportunité de faire la différence, nous sommes engagés pour inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.

En janvier 2026, nous avons obtenu la certification B Corp pour l'ensemble du Groupe Bonduelle, affirmant ainsi notre démarche de progrès continu sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nos 3 marques iconiques



### 1.1.2 Évoluer tout en restant fidèle à ses racines

- Un groupe familial, fondé en **1853** ;
- Une mission à impact : inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète ;
- Des marques iconiques, qui innovent pour une transition alimentaire accessible et délicieuse ;
- **8 800** collaborateurs engagés qui contribuent à un modèle responsable et performant ;
- Des liens forts avec nos partenaires producteurs et une expertise agro-industrielle ;
- Une présence géographique multi-locale avec des sites de production et logistique au cœur des champs :
  - **27** sites au cœur des champs en Europe,
  - **5** sites au cœur des champs en Eurasie,
  - **4** sites au cœur des champs aux États-Unis.





## 1.1.3 Indicateurs financiers et extra-financiers

|                                                                                             | Au 30/06/2025 <sup>6</sup> | Au 30/06/2026 <sup>6</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires ( <i>en millions d'euros</i> )                                           | 2 204                      | 2 186                      |
| Progression                                                                                 | (0,9) %                    | (0,8) %                    |
| Résultat opérationnel courant ( <i>en millions d'euros</i> )                                | 83,8                       | 79,6                       |
| Résultat net ( <i>en millions d'euros</i> )                                                 | (11,5)                     | 16,2                       |
| REBITDA ( <i>en millions d'euros</i> ) <sup>1</sup>                                         | 169,0                      | 161,3                      |
| Levier d'endettement <sup>2</sup>                                                           | 3,38 x                     | 3,58 x                     |
| Investissements industriels ( <i>en millions d'euros</i> ) <sup>3</sup>                     | 73,6                       | 64,1                       |
| ROCCE <sup>4</sup>                                                                          | 7,1 %                      | 6,6 %                      |
| <b>FOOD</b><br>GOOD PLANT-RICH<br>FOOD FOR ALL                                              |                            |                            |
| 50 % des ventes à marques générées par les offres cuisinées d'ici 2030                      | 41,1 %                     | 40,4 %                     |
| 85 % des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2030 (algorithme 2024)         | 91,9 %                     | 92,7 %                     |
| 100 % des produits à marques sans additifs controversés d'ici 2030                          | 93,5 %                     | 97,3 %                     |
| Nos trois régions ont déployé un programme de promotion de la cuisine végétale chaque année | - <sup>5</sup>             | 2 régions                  |
| <b>PLANET</b><br>SUSTAINABLY SOURCED<br>GROWN AND PREPARED                                  |                            |                            |
| 80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030                   | 57,6 %                     | 61,1 %                     |
| 100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2030            | 98,1 %                     | 98,3 %                     |
| 1/3 de matière recyclée dans les emballages plastiques d'ici 2030                           | - <sup>5</sup>             | 25,0 %                     |
| - 38 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2 d'ici 2035 (absolu)      | (3,8) %                    | (18,7) %                   |
| - 30 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 d'ici 2035 (intensité)          | (3,5) %                    | 5,7 %                      |
| <b>PEOPLE</b><br>DRIVEN BY ENGAGED<br>ASSOCIATES AND PARTNERS                               |                            |                            |
| 100 % des pays mettent en œuvre des pratiques inclusives chaque année                       | - <sup>5</sup>             | 100 %                      |
| 75 % de taux d'engagement des collaborateurs chaque année                                   | 73,0 %                     | 72,0 %                     |
| 100 % des sites avec un programme <i>Food culture</i> actif chaque année                    | 65,9 %                     | 79,0 %                     |
| 100 % des sites impliqués dans des initiatives locales chaque année                         | 100 %                      | 97,5 %                     |
| 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année                                  | 85,6 %                     | 87,1 %                     |

1 REBITDA (*Recurring Earnings before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation.

2 Levier d'endettement : dette financière nette/REBITDA.

3 Voir partie 5 Comptes consolidés, note 11.3 Immobilisations corporelles.

4 Résultat opérationnel courant avant impôts/Capitaux employés.

5 Pas de résultat disponible pour l'indicateur.

6 Les modalités de calcul des indicateurs extra-financiers sont présentées dans la partie 2. Rapport de durabilité et Plan de vigilance, au niveau de chaque définition de cible. Par ailleurs, l'évolution de la stratégie à impact est expliquée en partie 1.3.1 Une mission au service de la transition alimentaire / De la matérialité à l'action.

## 1.2 TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE MODÈLE

### 1.2.1 Message de **Xavier Unkovic**, Directeur général du **Groupe Bonduelle**

**Transformer une entreprise centenaire, c'est faire de son héritage une force pour relever les défis de demain.** C'est lui donner les moyens de rester utile, pertinente et créatrice de valeur dans un environnement toujours plus complexe, tout en poursuivant une ambition qui nous anime depuis l'origine : rendre l'alimentation végétale plus simple, accessible et désirable.

Une transformation nécessaire  
dans un environnement sous tension

Lorsque nous avons engagé la transformation de Bonduelle, il y a deux ans, nous savions que nous devions adapter notre modèle aux profondes mutations de notre environnement.

**L'exercice 2025-2026 a été marqué par une succession de vents contraires : instabilité géopolitique, tensions économiques, pression sur les coûts, mais aussi conditions agricoles et climatiques particulièrement éprouvantes dans toutes nos régions.**

**Dans ce contexte exigeant, le groupe enregistre un résultat opérationnel courant de 79,6 millions d'euros**, ne reflétant pas encore les bénéfices attendus des transformations engagées. Si les progrès réalisés sont réels, ils interviennent dans un environnement qui perturbe la trajectoire d'amélioration de notre rentabilité.

**Pour autant, cette année confirme la pertinence des choix engagés.** Nous avons poursuivi la simplification de notre portefeuille d'activités, renforcé notre discipline opérationnelle et accéléré l'évolution de nos modes de fonctionnement, pour construire un Bonduelle plus agile, plus proche des consommateurs d'aujourd'hui et donc plus compétitif et mieux armé face aux incertitudes. **La poursuite du programme de transformation à l'échelle du groupe ainsi que la certification B Corp de l'ensemble de Bonduelle**, révélée en janvier 2026, constituent deux manifestations majeures de cette dynamique.

Faire évoluer notre offre au rythme  
des nouveaux usages alimentaires

La transformation se traduit également dans notre capacité à mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Partout dans le monde, **nous développons des offres qui s'intègrent naturellement dans le quotidien et répondent à la diversité des attentes des consommateurs flexitariens.**

Repas complets, solutions pratiques pour le déjeuner, aide à la préparation culinaire, moments de partage ou de convivialité : notre ambition est de faciliter l'accès au végétal sous toutes ses formes, sans compromis sur le plaisir ni sur la praticité.

Les premiers résultats de cette stratégie sont encourageants. Aux États-Unis, les Loaded Bowls poursuivent leur développement et renforcent notre positionnement sur le marché des repas végétaux prêts à consommer. En Europe, des innovations telles que Pasta Poêlée ou les nouvelles offres culinaires rencontrent l'adhésion des consommateurs. En Eurasie, la croissance des catégories culinaires confirme également la pertinence de nos orientations.

**Au-delà des succès commerciaux, ces avancées traduisent une conviction forte : le développement du végétal passera par des solutions simples, attractives et adaptées aux usages réels des consommateurs.** La transformation de notre portefeuille est en marche.

Renforcer notre résilience pour construire l'avenir

Les événements climatiques post-exercice observés durant l'été 2026 ont mis en lumière la vulnérabilité croissante des systèmes agricoles face à l'accélération du dérèglement climatique. **Derrière ces phénomènes se trouvent des réalités très concrètes pour les agriculteurs, les territoires et l'ensemble de la chaîne alimentaire.**



Face à ces défis, notre responsabilité est de poursuivre le travail sur la résilience de nos filières avec l'ensemble des acteurs, du champ à l'assiette.

Cette ambition est pleinement cohérente avec **notre mission : inspirer la transition vers une alimentation plus végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète**. Plus que jamais, elle constitue notre cap et nous invite à accélérer l'évolution de nos modes de production et à proposer des solutions qui contribuent à une transition alimentaire désirable. Notre engagement, aux côtés de nos partenaires agricoles, à développer l'agriculture régénératrice en est une illustration concrète.

**L'exercice 2026-2027 s'inscrira dans cette continuité. Nous poursuivrons avec détermination la transformation engagée, tout en maintenant nos investissements dans nos marques, nos innovations et nos géographies prioritaires.**

Transformer une entreprise centenaire ne se fait ni en un an ni sans obstacles. Les turbulences que nous traversons ne remettent pas en cause notre trajectoire ; elles en soulignent au contraire la nécessité. Forts de l'engagement de nos équipes, des partenaires agricoles et de la force de nos marques, nous poursuivons cette transformation, avec lucidité, détermination et confiance dans le potentiel du végétal pour répondre aux attentes du monde de demain.

#### Le Global Executive Leadership Team

De gauche à droite, membres du *Global Executive Leadership Team* (GELT) :



#### **Mathias Levoir**

Directeur des opérations

#### **Helmi Bessaies**

Directeur de la transformation digitale

#### **Bobby Chacko**

Directeur général Bonduelle Americas

#### **Ekaterina Eliseeva**

Directrice générale Bonduelle Eurasia and Emerging Markets

#### **Marine Henin**

Directrice des ressources humaines

#### **Cyrille Auguste**

Directeur général Bonduelle Europe

#### **Xavier Unkovic**

Directeur général Groupe Bonduelle

#### **Céline Barral**

Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact

#### **François-Xavier Lacroix**

Directeur performance et finance

## 1.2.2 Les moteurs de notre transformation

L'exercice 2025-2026 a été marqué par l'avancement concret de plusieurs chantiers structurants destinés à renforcer durablement notre compétitivité, notre impact et notre capacité d'innovation.

### TRANSFORM TO WIN : notre stratégie de transformation

#### Les 5 piliers de la stratégie de transformation

#### 1 Performance

Renforcer l'excellence opérationnelle pour diffuser une culture de la performance dans toute l'entreprise.

#### 2 Marques fortes et innovation

Développer et activer la puissance des marques pour proposer du beau et du bon dans les assiettes.

#### 3 Expansion dans nos géographies clés

Préparer chacune de nos régions aux enjeux de demain, au plus proche des besoins des consommateurs.

#### 4 Efficacité des opérations et des organisations

Simplifier nos opérations et notre organisation pour plus d'efficacité.

#### 5 Stratégie à impact

Travailler avec le vivant pour renforcer la résilience de notre modèle d'affaires.

### Réinventer notre portefeuille et nos marques

L'année 2025-2026 a marqué une étape importante dans l'**évolution de notre portefeuille produits et de nos marques**. Afin de soutenir notre croissance future, nous avons poursuivi la réorientation de notre offre vers des segments plus porteurs, tout en simplifiant notre portefeuille de produits. Nous avons également renforcé notre qualité d'exécution marketing et commerciale afin d'accroître l'efficacité de nos investissements et l'impact de nos marques. Cette dynamique s'est notamment traduite par le lancement en Europe de la **plateforme de communication "Let good win"** (« Que le bon l'emporte » en France), conçue pour moderniser l'expression de la marque Bonduelle et développer sa proximité avec les consommateurs.

### Renforcer notre capacité d'exécution

Cette année a vu la mise en place du **Transformation Office**, destiné à **accélérer la mise en œuvre de nos priorités stratégiques** à travers une gouvernance commune, un pilotage précis des initiatives et une mobilisation élargie des équipes. Plus de 200 initiatives ont été structurées autour de 24 chantiers stratégiques afin d'améliorer durablement notre performance et de soutenir notre trajectoire de croissance. Notre transformation repose sur une dynamique à la fois collective, simple et rigoureuse.

### Accélérer notre transformation digitale

Le digital est désormais un moteur clé de la transformation de Bonduelle. Inscrit parmi les programmes stratégiques de *Transform to Win*, il permet de simplifier et d'automatiser les processus, d'améliorer le pilotage de la performance et de renforcer la qualité ainsi que la valorisation de la donnée. Véritable actif stratégique, **la donnée constitue aujourd'hui un accélérateur majeur de la performance**, de l'efficacité opérationnelle et de la simplification de nos activités.

### Déployer notre stratégie à impact

L'exercice 2025-2026 a été marqué par la **mise à jour de notre stratégie à impact 2030**, structurée autour de trois piliers complémentaires : *Food*, *Planet* et *People*. Cette ambition a été renforcée par l'**obtention de la certification B Corp** de l'ensemble du groupe en janvier 2026, témoignant de notre volonté de conjuguer création de valeur économique, contribution environnementale et engagement humain. Inscrite dans une démarche d'amélioration continue, cette stratégie traduit notre ambition en actions concrètes et mesurables.

Les indicateurs associés sont ainsi régulièrement revus et enrichis afin de rester alignés avec l'évolution de nos enjeux matériels, les attentes de nos parties prenantes et les standards de B Corp.



## 1.2.3 Répartition du chiffre d'affaires

1.

Par zone géographique



Par zone Europe et zone hors Europe



63 % ● Zone Europe  
37 % ● Zone hors Europe

Par marque



62 % ● Marques  
38 % ● Marques clients

Par circuit de distribution



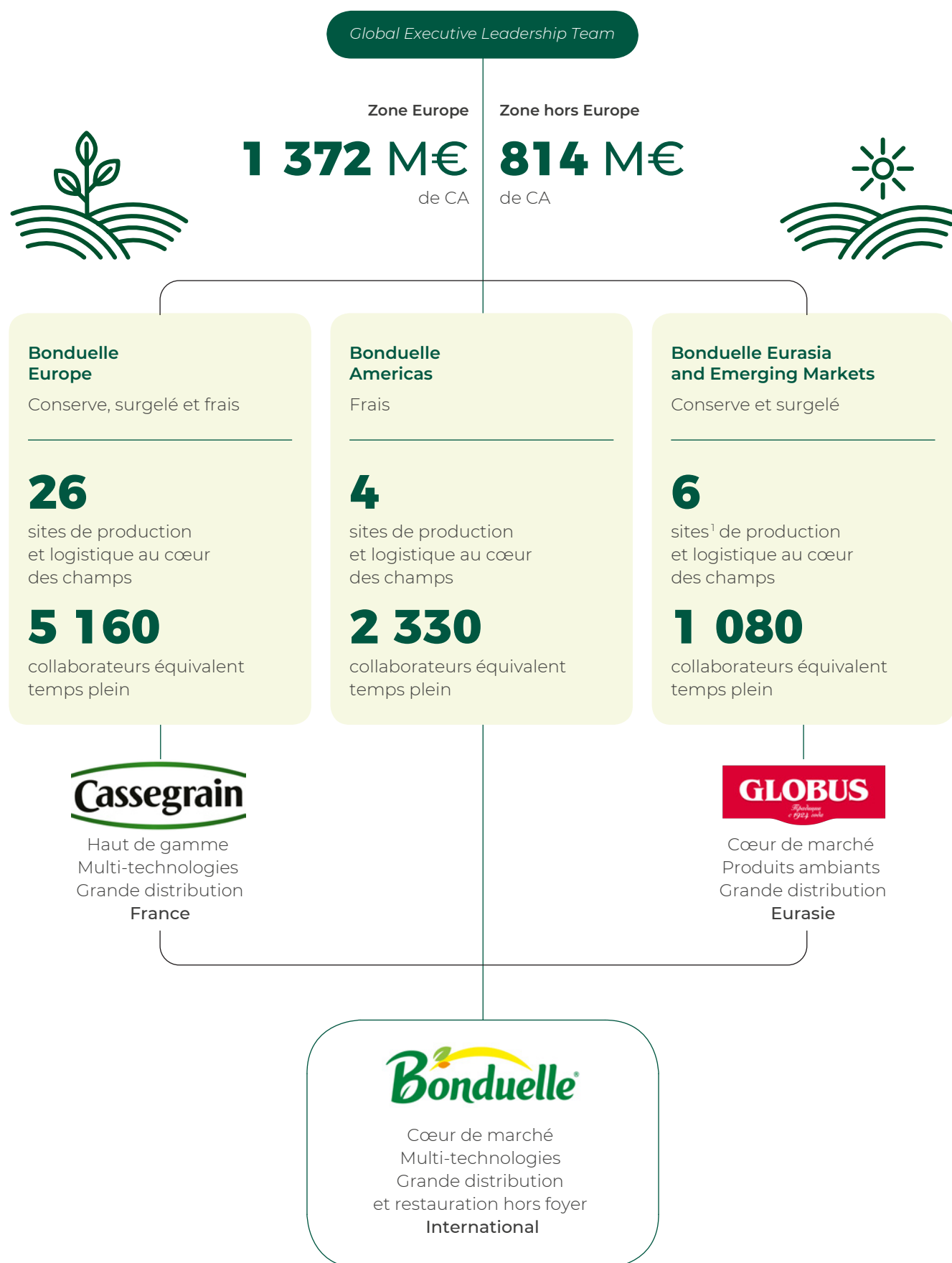
82 % ● Grand public  
16 % ● Restauration hors foyer  
2 % ● Autres réseaux

Par technologie



51 % ● Conserve  
35 % ● Frais  
14 % ● Surgelé

## 1.2.4 Une organisation en trois régions



<sup>1</sup> Le site champignons sauvages et cultivés de Herm (France) est piloté par Bonduelle Eurasia and Emerging Markets.



## 1.3 UNE ENTREPRISE À IMPACT

### 1.3.1 Une mission au service de la transition alimentaire

Face aux défis climatiques, à l'érosion de la biodiversité et aux impératifs croissants de santé publique, nous sommes convaincus qu'une alimentation qui met les légumes et les légumineuses au cœur de l'assiette peut contribuer à répondre à ces enjeux<sup>1</sup>.

#### Notre mission

Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.

**7 personnes sur 10** 

souhaitent manger davantage d'aliments d'origine végétale<sup>2</sup>

**6 personnes sur 10** 

soutiennent des politiques visant à réduire la consommation de viande<sup>3</sup>

**3 personnes sur 4** 

considèrent que la santé humaine et la santé de la planète sont étroitement liées<sup>4</sup>

La mission du Groupe Bonduelle contribue directement à six objectifs de développement durable des Nations Unies : faim zéro (ODD 2), santé et bien-être (ODD 3), travail décent (ODD 8), consommation responsable (ODD 12), action climatique (ODD 13) et vie terrestre (ODD 15).



#### B Corp : un mouvement mondial, une exigence de progrès

En 2025-2026, nous avons franchi une étape majeure avec la certification B Corp sur 100 % du Groupe Bonduelle. Cette reconnaissance confirme notre engagement à créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes et à progresser en continu sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Avec B Corp, nous prenons part à un mouvement mondial d'entreprises qui œuvre au service des humains et du vivant.



#### De la matérialité à l'action

Notre analyse de double matérialité a permis d'identifier les enjeux sur lesquels Bonduelle peut générer l'impact le plus significatif. Ils portent sur l'accès à une alimentation sûre, abordable et riche en végétaux, ainsi qu'à une information de qualité pour les consommateurs. Ils englobent la préservation de l'environnement face aux défis climatiques et à la pression exercée sur les ressources naturelles, ainsi que les enjeux humains et sociétaux liés à la santé, à la sécurité, aux droits humains, aux conditions de travail, au partage de la valeur et au développement des communautés. Le détail des enjeux matériels ainsi que la méthodologie d'évaluation se trouvent en sections 2.1.3 et 2.1.4 du Rapport de durabilité et Plan de vigilance.

**Pour répondre à ces priorités, nous avons structuré notre stratégie à impact autour de trois piliers complémentaires nommés Food, Planet et People.** Enrichie par notre certification B Corp et inscrite dans une démarche d'amélioration continue, cette stratégie traduit notre ambition en actions concrètes et mesurables. Les indicateurs associés sont ainsi régulièrement revus et enrichis afin de rester alignés avec l'évolution de nos enjeux de matérialité, les attentes de nos parties prenantes et les standards de B Corp.

<sup>1</sup> The EAT-Lancet Commission on healthy, sustainable, and just food systems : <https://www.thelancet.com/commissions-do/EAT-2025>

<sup>2</sup> Grains of Truth 2024 Report - GlobeScan | Know your world. Lead the future : <https://globescan.com/2025/01/30/grains-of-truth-2024-report/>

<sup>3</sup> Global Survey 2024 - Earth4All : <https://earth4all.life/global-survey-2024/>

<sup>4</sup> Global Survey 2024 - Earth4All : <https://earth4all.life/global-survey-2024/>

## 1.3.2 Une alimentation plus végétale de qualité pour tous



L'alimentation est au croisement des enjeux de santé publique, d'environnement et du pouvoir d'agir des consommateurs. Pourtant, seul 1 adulte sur 5 atteint les niveaux de consommation recommandés en matière de fruits et légumes<sup>1</sup>, tandis que près de 3 consommateurs sur 4 revoient leurs achats alimentaires en fonction de la liste des ingrédients<sup>2</sup>. Pour répondre à ces attentes, nous développons des produits selon des standards qualitatifs et nutritionnels rigoureux, dans une démarche de transparence. Nous enrichissons également notre offre végétale pour couvrir plus largement les moments de consommation et encourageons l'évolution des habitudes alimentaires, afin de développer l'accessibilité à une alimentation plus végétale. Un besoin confirmé par les consommateurs : 92 % des participants à une étude OpinionWay sur le flexitarisme estiment, au bout d'un an, que les repas végétariens sont utiles pour varier leur alimentation<sup>3</sup>.

### Développer un portefeuille pertinent

Nous développons des produits, dont des préparations plus cuisinées, qui s'intègrent naturellement dans le quotidien et répondent à la diversité des attentes des consommateurs flexitariens, pour permettre à chacun d'accéder facilement à une alimentation plus végétale.

#### Objectifs 2030

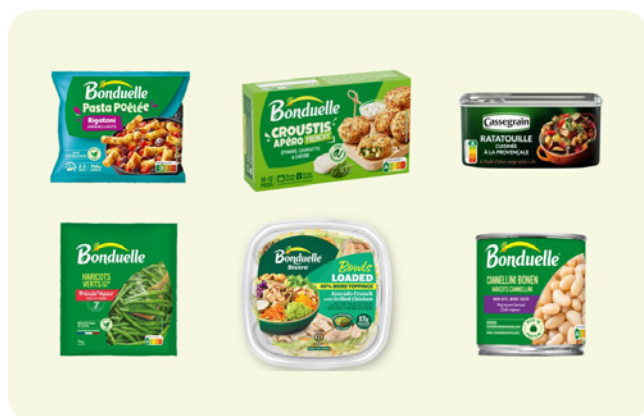
**50 %** des ventes générées par les offres cuisinées

#### Résultats 2025-2026

**40,4 %** des ventes générées par les offres cuisinées

**82 %** des produits conviennent à un régime végétarien

Des Loaded Bowls aux États-Unis aux légumes iconiques Bonduelle, en passant par les recettes Globus en Eurasie et Cassegrain en France, notre ambition est partout la même : rendre l'alimentation végétale plus simple à adopter au quotidien. Pour répondre à la diversité des usages et des attentes des flexitariens, nous proposons une large gamme de solutions végétales, des ingrédients du quotidien aux kits repas, en passant par les recettes prêtes à déguster et les produits conçus pour les moments de partage. Des offres gourmandes et accessibles qui s'intègrent naturellement dans tous les modes de vie.



### Proposer des produits aux standards nutritionnels exigeants

Parce que la qualité est la première attente des consommateurs, nous poursuivons l'amélioration de nos recettes afin de proposer des produits toujours plus simples, avec des profils nutritionnels positifs et une information transparente à destination des consommateurs.

#### Objectifs 2030

**100 %** des produits à marques sans additifs controversés

**85 %** des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B (algorithme 2024)

#### Résultats 2025-2026

**97,3 %** des produits à marques sans additifs controversés

**92,7 %** des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B

**84 %** des produits à marque Bonduelle en France affichent l'origine des principales matières premières agricoles



**Précurseurs dans la démarche Origin'Info**, nous avons accompagné dès l'origine les travaux initiés par le gouvernement français en faveur d'une meilleure information des consommateurs. Cette initiative volontaire illustre notre engagement pour plus de transparence. Aujourd'hui, l'origine des principales matières premières agricoles est indiquée pour 84 % des produits à marque Bonduelle commercialisés en France, principalement via un dispositif digital permettant la mise à jour des informations.

1 Global variability in fruit and vegetable consumption - PubMed : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/19362694/>

2 Global clean label trends. Nearly 1 in 2 consumers globally : <https://www.innovamarketinsights.com/trends/global-clean-label-trends/>

3 Source : Observatoire du Flexitarisme 2025 - OpinionWay pour le Groupe Bonduelle – panel de 427 foyers flexitariens suivis 12 mois en France.



## Influencer les comportements

Nous contribuons à faire évoluer les habitudes alimentaires au-delà de nos produits.

### Objectifs 2030

**Nos trois** régions ont déployé un programme de promotion de la cuisine végétale chaque année

**Accroître** le nombre de bénéficiaires des actions de la Fondation Louis Bonduelle chaque année

### Résultats 2025-2026

**Deux** régions sur trois ont déployé un programme de promotion de la cuisine végétale

**11 869** chefs formés à la cuisine végétale en 2025-2026

**536** établissements ont participé à la Coupe du monde du potager



Depuis 2019, nous aidons les professionnels de la restauration à intégrer davantage de végétal dans leurs menus *via* Greenology. Nous proposons des formations en ligne, des recettes pratiques et des *masterclass* en présentiel avec nos conseillers culinaires. En 2025-2026, 11 869 chefs ont été formés à la cuisine plus végétale.



La Fondation Louis Bonduelle amplifie son action auprès des jeunes générations avec la Coupe du monde du potager, un programme éducatif international développé par l'association Landestini. Cette initiative déployée dans 16 pays sensibilise les élèves à l'alimentation et à la nature à travers la création de potagers pédagogiques. Elle a rassemblé en 2025-2026 pas moins de 23 351 enfants dans 536 établissements, contre 4 000 enfants deux ans auparavant. Cette forte progression témoigne de la capacité du programme à sensibiliser un nombre croissant de jeunes aux enjeux de l'alimentation, de la biodiversité et du développement durable.

## 1.3.3 Vers une production plus respectueuse des ressources



Faire évoluer nos modes de production suppose aujourd'hui de prendre en compte des ressources sous pression et des écosystèmes fragilisés. L'alimentation représente 20 à 30 % de l'empreinte carbone individuelle mondiale<sup>1</sup> et l'agriculture mobilise plus de 70 % des prélèvements mondiaux d'eau douce<sup>2</sup>. Pourtant, des solutions existent : les pratiques agricoles diversifiées, au cœur de l'agriculture régénératrice, peuvent accroître la biodiversité de 37 % à 189 % sur le long terme<sup>3</sup>. Face à ces défis, nous transformons nos pratiques vers un modèle plus résilient. Notre trajectoire climat s'appuie sur le référentiel Net Zero Initiative (NZI) afin de contribuer à réduire l'empreinte carbone, tandis que nos actions visent une production plus respectueuse des ressources.

### Agir pour le climat

Nous agissons à la fois sur la réduction de nos émissions et sur l'adaptation de nos activités aux effets du changement climatique.

#### Objectifs 2035

**38 %** de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs FY20 en absolu)

**30 %** de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs FY20 en intensité)

#### Objectif 2030

Déploiement d'une analyse et de plans d'adaptation dans les opérations, l'agriculture et les achats

#### Résultats 2025-2026

**18,7 %** de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (vs 2019-2020 en absolu)

**5,7 %** d'augmentation des émissions de GES du scope 3 (vs 2019-2020 en intensité) et **14,1 %** de réduction (vs 2019-2020 en absolu)



**Les scénarios climatiques nous aident à identifier les risques** dans nos différentes zones d'activités et nos sites industriels prioritaires, pour construire les plans d'adaptation locaux. Côté filières agricoles, nous déployons l'agriculture régénératrice, adaptons nos collections variétales et faisons évoluer les zones de production afin de mieux faire face aux effets du changement climatique. Cette démarche nous a notamment conduits à déplacer une partie des cultures de petits pois en France vers les zones côtières plus tempérées.

### Agir pour préserver les ressources naturelles

Nous agissons pour réduire notre impact sur les ressources naturelles, accélérer la circularité de nos emballages et renforcer la durabilité de nos approvisionnements.

#### Objectifs 2030

**100 %** de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables<sup>4</sup>

**1/3** de matière recyclée dans les emballages plastiques

**90 %** des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation

#### Résultats 2025-2026

**98,3 %** de nos emballages sont conçus pour être recyclables ou réutilisables

**25 %** de matière recyclée dans les emballages plastiques

**68,6 %** des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation

**31,7 %** d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique



**Nous poursuivons le développement des énergies renouvelables** au sein de nos sites industriels. En 2025-2026, elles représentent 31,7 % de notre mix énergétique. Cette dynamique s'appuie notamment sur la valorisation du biogaz et de la biomasse de nos sites, le déploiement d'installations photovoltaïques et le recours à des contrats d'achat direct d'électricité renouvelable. Grâce à la biomasse, les sites français d'Estrées-Mons et de Renescure évitent ensemble l'émission de 19 000 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.

1 Greenhouse gas emissions from agrifood systems. Global, regional and country trends, 2001-2023 : <https://www.fao.org/statistics/highlights-archive/highlights-detail/greenhouse-gas-emissions-from-agrifood-systems-global-regional-and-country-trends-2001-2023/en>  
2 The State of the Worlds Land and Water Resources for Food and Agriculture : <https://www.fao.org/publications/fao-flagship-publications/the-state-of-the-worlds-land-and-water-resources-for-food-and-agriculture/en>  
3 Long-term agricultural diversification increases financial profitability, biodiversity, and ecosystem services : a second-order meta-analysis | Nature Communications : <https://www.nature.com/articles/s41467-025-67757-7>  
4 Comme exigé par la réglementation européenne PPWR.



## Contribuer à protéger les écosystèmes et la biodiversité

Nous accélérons, avec nos agriculteurs partenaires, le déploiement de pratiques d'agriculture régénératrice : couverture et limitation du travail du sol, diversification des rotations, gestion raisonnée de l'eau, de l'azote et des produits de protection des cultures. Leur engagement est évalué à l'aide d'une grille de notation, fondée sur des travaux de recherche et des référentiels indépendants. En parallèle, nous évaluons les enjeux liés à la biodiversité sur nos sites afin d'identifier nos priorités d'action.

### Objectifs 2030

**80 %** des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice

### Résultats 2025-2026

**61,1 %** des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice

Depuis 2023, la Farm Academy accompagne nos agronomes et les agriculteurs qui le souhaitent dans l'adoption de pratiques d'agriculture régénératrice. Le parcours comprend de 60 à 120 heures de formation.

## 1.3.4 Une dynamique portée par des collaborateurs et des partenaires engagés

### PEOPLE DRIVEN BY ENGAGED ASSOCIATES AND PARTNERS

Les attentes à l'égard des entreprises évoluent. Aujourd'hui, 3 salariés sur 4 s'attendent à ce que leur employeur joue un rôle actif en matière de santé, d'équité et d'inclusion<sup>1</sup>, tandis que les collaborateurs qui trouvent du sens à leur travail sont 1,5 fois plus engagés<sup>2</sup>. Dans le même temps, 1 personne sur 3 participe chaque mois à des actions citoyennes ou associatives<sup>3</sup>, illustrant l'importance croissante de l'engagement collectif. Pour répondre à ces attentes, nous renforçons notre rôle d'employeur responsable en proposant un environnement de travail stimulant et porteur de sens. Nous développons également des partenariats avec les agriculteurs et les communautés locales.

### Être un employeur responsable

Nous voulons garantir des conditions de travail toujours plus sûres et favorables au bien-être, avec l'ambition de zéro accident avec arrêt de travail et le déploiement de programmes de santé physique ou mentale sur tous nos sites. En parallèle, nous renforçons nos actions en faveur de l'équité salariale et de l'inclusion. Nous sommes convaincus que la diversité des parcours, des expériences, des cultures et des points de vue est une richesse essentielle pour l'entreprise. C'est pourquoi nous nous engageons à construire un environnement de travail inclusif où tout le monde peut être respecté, écouté, valorisé et avoir les mêmes opportunités de réussir et de se développer.

### Objectifs 2030

**0** de taux de fréquence des accidents du travail chaque année

**100 %** des pays mettent en œuvre des pratiques inclusives chaque année

### Résultats 2025-2026

**6,5** de taux de fréquence des accidents du travail

**100 %** des pays mettent en œuvre des pratiques inclusives



**Notre politique Diversité, Équité & Inclusion repose sur six priorités :** l'équité salariale entre les femmes et les hommes, le recrutement inclusif, l'égalité des opportunités dans les parcours de carrière, la promotion d'un environnement de travail inclusif, le développement d'une culture d'entreprise ouverte à toutes les diversités et la prévention des discriminations et comportements inappropriés.

Cette démarche se traduit par des actions concrètes, parmi lesquelles le déploiement d'un processus de recrutement inclusif à l'échelle européenne et la mise en place de formations dédiées à la prévention des discriminations. Nous poursuivons également nos efforts en faveur de l'équité professionnelle, avec des avancées significatives, notamment au Portugal, où l'équilibre entre les femmes et les hommes a été atteint.

<sup>1</sup> Research Digested : 2023 Edelman Trust Barometer Special Report : Trust at Work - Insights Media - Insights Media - Content Marketing and Communications Agency : <https://insightsmedia.co.uk/research-digested/research-digested-2023-edelman-trust-barometer-special-report-trust-at-work/>

<sup>2</sup> State of the Global Workplace 2026 | Employee Engagement Data & Trends - Gallup : <https://www.gallup.com/workplace/349484/state-of-the-global-workplace.aspx>

<sup>3</sup> New global estimates reveal that 2.1 billion people volunteer monthly - ILOSTAT : <https://ilostat.ilo.org/blog/new-global-estimates-reveal-that-2-1-billion-people-volunteer-monthly/>

## Offrir une expérience collaborateur stimulante

Nous voulons offrir à chacun un environnement de travail stimulant et porteur de sens. En mobilisant nos collaborateurs autour d'un enjeu majeur de société – la transition vers une alimentation plus végétale –, nous renforçons leur engagement et leur capacité à devenir les premiers ambassadeurs de notre mission, auprès de nos parties prenantes comme dans leur quotidien. Nous avons pour cela développé le programme *Food culture*, proposant divers outils de sensibilisation. Pour compléter ces actions, nous travaillons également au développement des compétences de nos collaborateurs, un levier essentiel pour leur performance et leur épanouissement.

### Objectifs 2030

**100 %** des collaborateurs connectés disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030

**75 %** de taux d'engagement de nos collaborateurs chaque année

**100 %** des sites avec un programme *Food culture* actif chaque année

### Résultats 2025-2026

**88 %** des collaborateurs connectés disposent d'un plan de développement individuel

**72 %** de taux d'engagement de nos collaborateurs

**79 %** des sites avec un programme *Food culture* actif



Avec le programme interne *Food culture*, nous renforçons le lien entre nos collaborateurs et notre mission. Déployé sur près de 80 % de nos sites, il vise à promouvoir une alimentation plus végétale en proposant des actions concrètes et des expériences inspirantes. Il contribue également à développer une culture commune autour de nos produits, de nos métiers et du végétal, en faisant mieux connaître ce que nous cultivons et cuisinons.

## S'engager auprès des communautés

Nous nous engageons à construire une chaîne de valeur où les droits humains sont respectés et protégés. Grâce à une démarche fondée sur la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue, nous promouvons des conditions de travail éthiques. Nous développons également des partenariats de long terme avec nos agriculteurs partenaires et participons au dynamisme de nos territoires d'implantation. Enfin, nous mobilisons nos collaborateurs pour contribuer activement au développement des communautés sur leur territoire.

### Objectifs 2030

**100 %** des sites impliqués dans des initiatives locales chaque année

**90 %** des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année

### Résultats 2025-2026

**97,5 %** des sites impliqués dans des initiatives locales

**87,1 %** des contrats des agriculteurs renouvelés



**97,5 % de nos sites disposent d'un programme d'engagement local.** Les collaborateurs consacrent du temps à des initiatives solidaires en faveur d'une meilleure alimentation ou de l'environnement. En Pologne, ils interviennent auprès d'écoles et de structures de la petite enfance pour sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation équilibrée. En France, ils se mobilisent pour replanter des haies dans les champs. Dans de nombreux pays, ils prennent également part à des collectes alimentaires aux côtés d'associations locales, soutenues par nos dons de produits. En 2025-2026, nous avons fait don de 2 539 tonnes de produits à des organisations d'aide alimentaire à travers l'Europe.



# 1.3.5 Les chiffres clés de notre stratégie à impact

Nos engagements

Nos objectifs à impact<sup>1</sup>

2024-2025

2025-2026

|                                                                                                                                     |                                                                                             |                |           |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------|--|
| <div> <div>FOOD</div> <div>GOOD PLANT-RICH FOOD FOR ALL</div> </div> <div>UNE ALIMENTATION PLUS VÉGÉTALE DE QUALITÉ POUR TOUS</div> |                                                                                             |                |           |  |
| #1 Développer un portefeuille pertinent                                                                                             | 50 % des ventes à marques générées par les offres cuisinées d'ici 2030                      | 41,1 %         | 40,4 %    |  |
|                                                                                                                                     | 85 % des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B d'ici 2030 (algorithme 2024)         | 91,9 %         | 92,7 %    |  |
|                                                                                                                                     | 100 % des produits à marques sans additifs controversés d'ici 2030                          | 93,5 %         | 97,3 %    |  |
| #3 Influencer les comportements                                                                                                     | Établissements ayant participé à la Coupe du monde du potager                               | 200            | 536       |  |
|                                                                                                                                     | Nos trois régions ont déployé un programme de promotion de la cuisine végétale chaque année | - <sup>2</sup> | 2 régions |  |

|                                                                                                                                                  |                                                                                                   |                |          |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------|--|
| <div> <div>PLANET</div> <div>SUSTAINABLY SOURCED GROWN AND PREPARED</div> </div> <div>VERS UNE PRODUCTION PLUS RESPECTUEUSE DES RESSOURCES</div> |                                                                                                   |                |          |  |
| #4 Agir pour le climat                                                                                                                           | 38 % de réduction de nos émissions de GES des scopes 1 et 2 d'ici à 2035 (vs 2019-2020 en absolu) | (3,8) %        | (18,7) % |  |
|                                                                                                                                                  | 30 % de réduction de nos émissions de GES du scope 3 d'ici 2035 (vs 2019-2020 en intensité)       | (3,5) %        | 5,7 %    |  |
| #5 Agir pour préserver les ressources naturelles                                                                                                 | 100 % de nos emballages conçus pour être recyclables ou réutilisables d'ici 2030 <sup>3</sup>     | 98,1 %         | 98,3 %   |  |
|                                                                                                                                                  | 1/3 de matière recyclée dans les emballages plastiques d'ici 2030                                 | - <sup>2</sup> | 25,0 %   |  |
|                                                                                                                                                  | 90 % des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation d'ici 2030 | 73,5 %         | 68,6 %   |  |
| #6 Contribuer à protéger les écosystèmes et la biodiversité                                                                                      | 80 % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030                         | 57,6 %         | 61,1 %   |  |

|                                                                                                                                                                       |                                                                                               |                |        |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------|--|
| <div> <div>PEOPLE</div> <div>DRIVEN BY ENGAGED ASSOCIATES AND PARTNERS</div> </div> <div>UNE DYNAMIQUE PORTÉE PAR DES COLLABORATEURS ET DES PARTENAIRES ENGAGÉS</div> |                                                                                               |                |        |  |
| #7 Être un employeur responsable                                                                                                                                      | 0 de taux de fréquence des accidents du travail chaque année                                  | 6,9            | 6,5    |  |
|                                                                                                                                                                       | 100 % des pays mettent en œuvre des pratiques inclusives chaque année                         | - <sup>2</sup> | 100 %  |  |
| #8 Offrir une expérience collaborateur stimulante                                                                                                                     | 100 % des collaborateurs connectés disposant d'un plan de développement individuel d'ici 2030 | 87,7 %         | 88,4 % |  |
|                                                                                                                                                                       | 75 % de taux d'engagement de nos collaborateurs chaque année                                  | 73,0 %         | 72,0 % |  |
|                                                                                                                                                                       | 100 % des sites avec un programme <i>Food culture</i> actif chaque année                      | 65,9 %         | 79,0 % |  |
| #9 S'engager auprès des communautés                                                                                                                                   | 100 % des sites impliqués dans des initiatives locales chaque année                           | 100 %          | 97,5 % |  |
|                                                                                                                                                                       | 90 % des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année                                    | 85,6 %         | 87,1 % |  |

1

Les modalités de calcul des indicateurs sont présentées dans la partie 2. Rapport de durabilité et Plan de vigilance, au niveau de chaque définition de cible. Par ailleurs, l'évolution de la stratégie à impact est expliquée en partie 1.3.1 Une mission au service de la transition alimentaire / De la matérialité à l'action.

2

Pas de résultat disponible pour l'indicateur.

3

Comme exigé par la réglementation européenne PPWR.

## 1.3.6 Notre modèle de création de valeur pour les parties prenantes et la planète

Depuis 7 générations, nos actionnaires familiaux s'attachent à construire un modèle d'affaires résilient, privilégiant le long terme et porteur d'impact pour l'ensemble de nos parties prenantes. La certification B Corp de l'ensemble du Groupe Bonduelle apporte aujourd'hui une évaluation extérieure de nos avancées et de nos efforts pour développer la valeur créée et partagée.

### RESSOURCES

#### Une entreprise familiale qui privilégie les investissements de long terme

- Une structure familiale solide et pérenne depuis **7** générations.
- Nos valeurs : intégrité, simplicité, souci de l'Homme, confiance, équité, excellence, ouverture.
- Un capital financier indépendant et ouvert à la croissance.
- **628** millions d'euros de capitaux propres.

#### Un pionnier du végétal aux marques emblématiques

- **3** marques emblématiques : Bonduelle, Cassegrain, Globus.
- Une offre qui s'exprime sur **3** technologies : la conserve, le frais et le surgelé, et dans **3** circuits de distribution : grande distribution, restauration hors foyer et vente à industries.
- **82 %** des produits conviennent à un régime végétarien.
- Près de **677 000** tonnes de légumes et légumineuses cuisinés.

#### Une présence internationale, ancrée dans les territoires

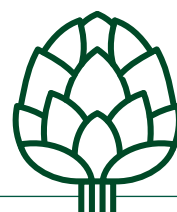
- Des produits vendus dans près de **100** pays.
- **36** sites de production et logistique au cœur des champs dans **8** pays.
- Près de **8 800** salariés équivalent temps plein, dont **10 %** de saisonniers.
- **47 000** hectares cultivés par **1 823** agriculteurs partenaires.

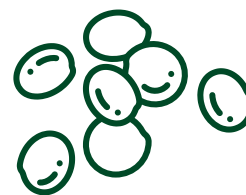


### AXES STRATÉGIQUES POUR ATTEINDRE NOTRE MISSION

#### Mission :

**Inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète**





## Stratégie :



## VALEUR CRÉÉE POUR LES PARTIES PRENANTES

### Pour les partenaires économiques

- 2 186 millions d'euros de chiffre d'affaires.
- 79,6 millions d'euros de résultat opérationnel courant.
- 6,6 % de ROCCE.
- 100 % du Groupe Bonduelle est certifié B Corp.

### Pour les consommateurs

- 40,4 % des ventes à marques générées par les offres cuisinées.
- 92,7 % des produits à marques évalués Nutri-Score A ou B.
- 97,3 % des produits à marques sans additifs controversés.
- 11 869 chefs formés à la cuisine plus végétale.

### Pour la planète

- 68,6 % des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation.
- 98,3 % de nos emballages sont conçus pour être recyclables ou réutilisables.
- 25 % de matière recyclée dans les emballages plastiques.
- 18,7 % de réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 (vs 2019-2020 en absolu).
- 5,7 % d'augmentation des émissions de GES du scope 3 (vs 2019-2020 en intensité) et 14,1 % de réduction (vs 2019-2020 en absolu).

### Pour les collaborateurs

- 72 % de taux d'engagement des collaborateurs.
- 79 % des sites avec un programme *Food culture* actif.
- 100 % des pays ont des pratiques inclusives.

### Pour les agriculteurs partenaires

87,1 % des contrats des agriculteurs sont renouvelés.

### Pour les communautés locales et la sphère sociétale

97,5 % des sites sont impliqués dans des initiatives locales.

Près de 24 000 enfants ont participé à la Coupe du monde du potager.





## Chapitre 2

# Rapport de durabilité et Plan de vigilance

|            |                                                            |           |            |                                                                              |            |
|------------|------------------------------------------------------------|-----------|------------|------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>2.1</b> | <b>Rapport de durabilité - Informations générales</b>      | <b>26</b> | <b>2.4</b> | <b>Annexes</b>                                                               | <b>129</b> |
| 2.1.1      | Base de préparation                                        | 26        | <b>2.5</b> | <b>Rapport de certification des informations en matière de durabilité</b>    | <b>133</b> |
| 2.1.2      | Gouvernance                                                | 29        | <b>2.6</b> | <b>Autres éléments de durabilité</b>                                         | <b>136</b> |
| 2.1.3      | Stratégie                                                  | 34        | <b>2.7</b> | <b>Plan de vigilance</b>                                                     | <b>140</b> |
| 2.1.4      | Gestion des impacts, risques et opportunités               | 40        | 2.7.1      | Introduction                                                                 | 140        |
| <b>2.2</b> | <b>Environnement</b>                                       | <b>41</b> | 2.7.2      | Cartographie des risques Vigilance                                           | 140        |
| 2.2.1      | ESRS E1. Changement climatique                             | 41        | 2.7.3      | Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales | 142        |
| 2.2.2      | ESRS E2. Pollution                                         | 61        | 2.7.4      | Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention                  | 143        |
| 2.2.3      | ESRS E3. Ressources hydriques et marines                   | 68        | 2.7.5      | Dispositif d'alerte                                                          | 143        |
| 2.2.4      | ESRS E4. Biodiversité et écosystèmes                       | 75        | 2.7.6      | Dispositif de suivi                                                          | 144        |
| 2.2.5      | ESRS E5. Utilisation des ressources et économie circulaire | 82        | 2.7.7      | Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2025-2026           | 144        |
| 2.2.6      | Application de la Taxonomie verte européenne               | 87        |            |                                                                              |            |
| <b>2.3</b> | <b>Social</b>                                              | <b>91</b> |            |                                                                              |            |
| 2.3.1      | ESRS S1. Personnel de l'entreprise                         | 91        |            |                                                                              |            |
| 2.3.2      | ESRS S2. Travailleurs de la chaîne de valeur               | 106       |            |                                                                              |            |
| 2.3.3      | ESRS S3. Communautés touchées                              | 114       |            |                                                                              |            |
| 2.3.4      | ESRS S4. Consommateurs et utilisateurs finaux              | 117       |            |                                                                              |            |

POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

## 2.1 RAPPORT DE DURABILITÉ - INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 2.1.1 Base de préparation

#### BP-1 — Base générale pour la préparation des états de durabilité

##### **Périmètre de consolidation**

Le rapport de durabilité de Bonduelle a été préparé conformément à l'article 48 decies de la directive 2013/34/EU sur l'état de durabilité des entreprises (CSRD - *Corporate Sustainability Reporting Directive*), ainsi qu'au règlement (UE) 2020/852 de la Taxonomie européenne.

Le périmètre de *reporting* est défini sur la base du périmètre de consolidation financière (cf. 5.5 Annexe aux comptes consolidés – en note 15 – Liste des sociétés du groupe).

Comme pour les états financiers, le *reporting* des données extra-financières est effectué chaque année sur la période fiscale, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026.

##### **Amont agricole**

Concernant le *reporting* de l'amont agricole des cultures saisonnières, Bonduelle utilise les données des campagnes de production réalisées pendant l'année civile précédant le *reporting*. Ces activités étant principalement situées dans l'hémisphère nord, les saisons de culture (du semis à la récolte) se déroulent typiquement sur la période du printemps à l'automne. Elles se déroulent donc à cheval sur deux exercices fiscaux.

##### **Ressources humaines**

La période de *reporting* des données Ressources Humaines (RH) est similaire à la période fiscale, sauf cas exceptionnels au regard des spécificités locales de chaque pays. Ainsi en France, les données mensuelles pour les sites sont arrêtées au 22 de chaque mois, les données postérieures à cette date sont intégrées à la période suivante afin d'avoir une période de *reporting* de 365 jours.

Les informations publiées dans ce rapport reposent sur l'analyse de double matérialité dont la description des travaux est à retrouver dans le présent chapitre.

##### **Couverture de la chaîne de valeur**

Bonduelle a défini les principaux acteurs de sa chaîne de valeur, de l'amont à l'aval (cf. 2.1.3 Stratégie). L'ensemble de la chaîne de valeur est concernée par l'analyse de double matérialité et est donc couverte dans ce rapport lorsque celle-ci est incluse dans un IRO<sup>1</sup> matériel.

##### **Informations de durabilité spécifiques à l'entité**

Bonduelle a développé des indicateurs additionnels aux ESRS afin de refléter l'impact de ses politiques notamment dans les ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes, S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur, S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux.

#### BP-2 — Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

##### **Horizons temporels**

Dans le cadre de ses travaux d'analyse de double matérialité et pour la préparation du rapport de durabilité, Bonduelle a utilisé les horizons temporels définis comme tel :

- un an pour le court terme,

- jusqu'à trois ans pour le moyen terme,
- au-delà de trois ans pour le long terme.

Ces horizons temporels sont cohérents avec les jalons stratégiques internes, notamment un horizon moyen terme à 3 ans.

##### **Estimations concernant la chaîne de valeur**

Bonduelle a pris en charge la collecte et le calcul des données sur l'ensemble du rapport et sur la majorité de sa chaîne de valeur. Des hypothèses ont été prises sur certains indicateurs.

##### **EI-5 — Consommation d'énergie et mix énergétique**

L'électricité achetée sans garantie d'origine est répartie entre les 3 catégories (énergie fossile, énergie nucléaire et énergie renouvelable) selon le mix électricité de chaque pays récupéré *via* la source externe : <https://ember-climate.org/>.

##### **EI-6 — Émissions brutes de GES<sup>2</sup> des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES**

Un certain nombre d'hypothèses et d'estimations ont été utilisées pour réaliser le calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les 3 scopes. Ci-dessous sont reprises les hypothèses les plus structurantes et impactantes pour le calcul :

##### Bureaux

Les émissions relatives aux bureaux sont calculées sur la base des ETP et d'un facteur d'émission spécifique.

##### Transport de marchandises

Les émissions relatives aux transports inter site et de distribution sont calculées en se basant sur une distance théorique la plus probable, définie au regard des points de départ et d'arrivée.

##### Entrepôts

Les émissions relatives aux consommations d'énergie des entrepôts sont calculées sur la base de la surface et d'un facteur d'émission spécifique.

##### Consommateurs

Les émissions sont basées sur les volumes de vente, des modélisations d'usage (distribution et domicile), et d'un facteur d'émission personnalisé.

##### Gaspillage alimentaire chez le consommateur

Les émissions sont basées sur les volumes de production associés à des ratios de perte estimés.

##### Franchise

Cette catégorie regroupe les produits vendus sous licence de marque par des tiers. Nous indiquons les estimations des émissions (historiquement en scope 1 et 2) proportionnellement au chiffre d'affaires des produits vendus sous franchise (en scope 3.14).

##### Facteur d'émission des emballages - Bonduelle Americas

Les facteurs d'émission des emballages utilisés pour les USA s'appuient sur des facteurs français et européens. Cette hypothèse de travail est similaire sur toutes les années du *reporting*.

<sup>1</sup> Impact Risque Opportunité.

<sup>2</sup> Gaz à effet de serre.



## Équivalence

Cette catégorie regroupe les mises en équivalence. Des estimations sont faites sur l'entité Nortera, dont les émissions de GES sont calculées en appliquant un ratio d'intensité économique sur le chiffre d'affaires à hauteur du taux de participation du Groupe Bonneuil.

## Sources d'incertitude liées aux données projectives

Bonneuil n'utilise pas d'information projective pour calculer ses indicateurs.

Pour l'analyse de double matérialité, lorsque cela était nécessaire Bonneuil s'est appuyé sur des éléments qualitatifs pour établir les notations des impacts, risques et opportunités.

## Ajustement des informations comparatives

### Politique « Engagés avec Bonneuil »

La définition de notre indicateur sur l'agriculture régénératrice de notre feuille de route agronomique a été mise à jour pour mieux refléter l'impact et la performance de notre action.

- Agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice
  - Donnée historique 2024-2025 : 59,3 %
  - Donnée actualisée 2024-2025 : 57,6 %

### Politique Food

Bonneuil a mis à jour le calcul de l'indicateur Nutri-Score, afin de suivre l'évolution de l'algorithme.

- % produits évalués Nutri-Score A ou B
  - Donnée historique 2024-2025 : 98,8 %
  - Donnée actualisée 2024-2025 : 91,9 %

### Politique de décarbonation

Les données des émissions carbone présentées en E1-6 font l'objet de mises à jour annuelles liées à l'amélioration continue des méthodes de calcul, de l'évolution des facteurs d'émissions, et de l'exhaustivité des émissions carbone.

Ces effets méthodologiques sont répercutés sur l'année de référence, l'année 2025-2026 et l'année précédente 2024-2025. La comparabilité entre ces exercices est ainsi garantie (voir E1-4 et E1-6 pour l'analyse comparée de la performance 2025-2026). Les principales mises à jour ayant eu un impact sont :

- Fiabilisation continue de l'exhaustivité des émissions scope 1, 2, et 3.
- Évolutions méthodologiques :
  - Emballages : ajout de facteurs d'émission spécifiques de fournisseur et ajout d'émissions liées à l'utilisation d'énergie dans la fabrication des emballages ;
  - Déchets consommateurs : ajout des émissions liées aux déchets organiques.

- Mise à jour des facteurs d'émission :
  - Apport d'engrais azoté ;
  - Culture de champignons ;
  - Achats d'électricité Market-based ;
  - Revue globale des facteurs d'émission liés aux énergies.

L'impact cumulé a ajusté notre empreinte carbone de l'année précédente 2024-2025 de 185 169 TeqCO<sub>2</sub> au total, soit 13,2 %. Pour rappel, en 2024-2025, les émissions carbone du groupe (périmètre des activités poursuivies) étaient calculées à :

- Scope 1 : 98 752 TeqCO<sub>2</sub>,
- Scope 2 (location based) : 29 722 TeqCO<sub>2</sub>,
- Scope 2 (market based) : 29 326 TeqCO<sub>2</sub>,
- Scope 3 : 1 272 926 TeqCO<sub>2</sub>.

## Erreurs de reporting concernant des périodes antérieures

- E1-4 et E1-6 : ajustement cité dessus lié à l'amélioration continue de l'exhaustivité des émissions carbone ;
- E3-3 — Cibles en matière de ressources hydriques et marines : la variation d'intensité hydrique (m<sup>3</sup> / Tonne de Produit Fini) pour 2024-2025 versus 2019-2020 a été corrigée et s'élève à 0,1 % au lieu de - 10 % affiché l'an dernier.

Aucune autre révision de méthodologie de calcul concernant de potentielles erreurs sur les périodes antérieures n'a été faite dans le présent rapport.

## Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité

Le présent rapport de durabilité répond aux exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 18 juin 2020 (dit règlement Taxonomie) établissant un cadre pour faciliter l'investissement durable.

Il se réfère également à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », en particulier de son exigence en matière de dispositif d'alerte, ainsi que de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres.

De plus, afin de répondre aux attentes de certains analystes ESG et agences de notation extra-financière, le groupe publie en section 2.6, certaines informations complémentaires de durabilité ne relevant pas d'enjeux jugés matériels au sens de l'analyse de double matérialité validée en mars 2026. Ces informations additionnelles sont fournies à des fins de transparence et de comparabilité sectorielle.

## Incorporation d'informations au moyen de renvois

| ESRS Concerné | Type information incorporée                                                                                                        | Section correspondante          |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| ESRS 2        | Composition, diversité, compétences et expertises des organes de gouvernance                                                       | Chapitre 3 - partie 3.2         |
| ESRS 2        | Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation                                             | Chapitre 5 - Annexes - Note 7.3 |
| ESRS 2        | Modèle d'affaires de Bonduelle                                                                                                     | Chapitre 1 - Section 1.3.6      |
| ESRS S1       | Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations | Chapitre 2 - Partie 2.7         |
| ESRS S3       | Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de ses préoccupations    | Chapitre 2 - Partie 2.7         |

### Utilisation des dispositions transitoires

Bonduelle a fait le choix de ne pas publier les informations liées aux dispositions transitoires telles que listées dans l'Appendice C de l'ESRS 1. Cela comprend notamment les éléments liés à la publication des informations financières des politiques de durabilité.

### Limites de publication des informations de durabilité

Malgré les efforts raisonnables, Bonduelle n'a pas été en capacité de reporter sur l'entièreté des dispositions requises par la directive CSRD. Ci-dessous la liste des éléments non publiés pour ce rapport 2025-2026 :

- E2-5 — Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes : la consolidation des quantités de substances préoccupantes n'est pas disponible ;
- E2-4 — Pollution de l'eau et des sols : Bonduelle étudie la pertinence d'un indicateur complémentaire permettant de rendre compte de l'efficacité de ses dispositifs de traitement des effluents et de l'évolution de son empreinte sur la qualité des milieux récepteurs (pollution de l'eau) ;

- E3-4 — Consommation d'eau : les données quantitatives sur la réutilisation de l'eau ne sont pas disponibles, ainsi que la consommation d'eau. À ce stade, Bonduelle publie les données quantitatives sur les prélèvements d'eau ;
- S1-14 — Indicateurs de santé et de sécurité : l'indicateur sur les maladies professionnelles est actuellement renseigné sur un périmètre limité à la France et ne correspond pas strictement à l'exigence CSRD. La consolidation de cet indicateur à l'échelle du groupe requiert une harmonisation des dispositifs de collecte des données ;
- S1-16 — Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) : le taux de couverture de l'indicateur est de 71 % des salariés de Bonduelle. Bonduelle ne dispose pas des outils de consolidation permettant de répondre entièrement aux exigences CSRD.



## 2.1.2 Gouvernance

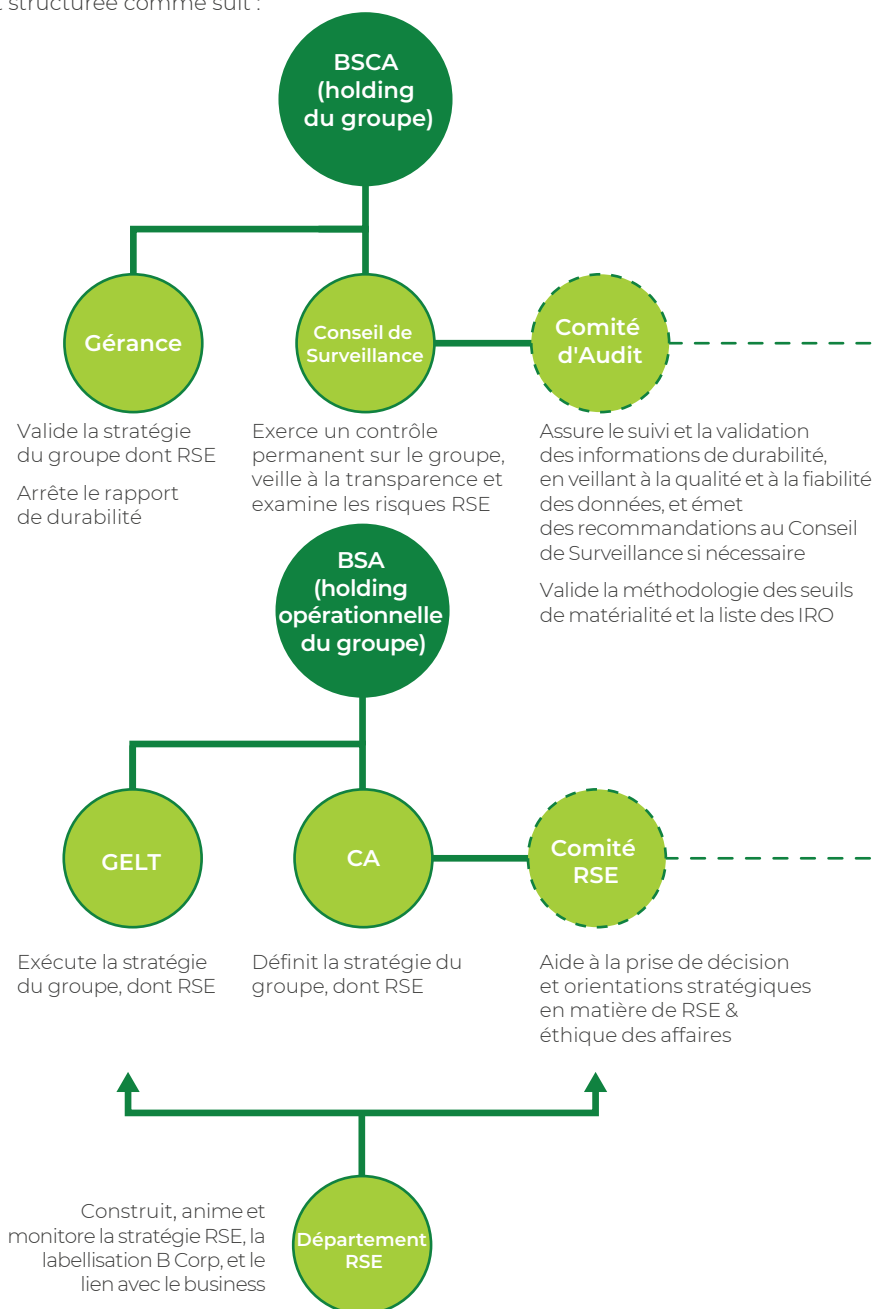
À titre introductif, il est précisé que les informations relatives à la gouvernance du groupe sont présentées dans cette section. Certaines, telles que la composition des instances, les expertises et compétences des membres, figurent plus en détail au chapitre 3 consacré au gouvernement d'entreprise. Ce chapitre intègre également les informations requises par le Code Afep-Medef, selon le principe « comply or explain », incluant notamment des précisions sur le Comité RSE. Des renvois y sont donc effectués à plusieurs reprises.

### GOV-1 — Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le Groupe Bonduelle est composé de plusieurs sociétés, filiales directes et indirectes structurées autour de deux sociétés *holding* :

- la société tête de groupe, Bonduelle SCA, regroupe les plus hauts organes de gouvernance, à savoir la Gérance, le Conseil de Surveillance, dont émane le Comité d'Audit. Les salariés du groupe sont représentés au sein du Conseil de Surveillance, par un membre élu par le Comité d'entreprise groupe ;
- la société Bonduelle SA, *holding opérationnelle*, regroupe le Conseil d'Administration (dont émane le Comité RSE et le Comité des rémunérations), le Directeur général et le GELT<sup>1</sup>.

Ces différents organes forment les organes d'administration, de direction et de surveillance du groupe, dont la gouvernance en matière de durabilité est structurée comme suit :



<sup>1</sup> Global Executive Leadership Team.

## Composition, expertises et compétences

La composition des organes de gouvernance, à savoir le Conseil de Surveillance, le Conseil d'Administration, ainsi que les comités émanant de ces organes, et le GELT est présentée en partie 3.1.

Les expériences, expertises et compétences des membres du Conseil de Surveillance, notamment en matière de durabilité, sont présentées dans leur parcours professionnel en partie 3.2.

Les nominations des membres au sein des organes de gouvernance s'appuient sur une combinaison de plusieurs critères incluant notamment les compétences, l'expertise, l'expérience, la diversité, ainsi que l'appétence et la compréhension des enjeux en matière de durabilité. Cette approche permet de répondre aux intérêts de Bonduelle en lien avec ses activités, ses implantations, et les enjeux spécifiques à son secteur.

La composition du Comité RSE favorise le partage d'informations, de compétences et de bonnes pratiques, entre les différents organes de gouvernance, contribuant ainsi à renforcer collectivement l'expertise de ces instances et la prise de décisions collectives en matière de durabilité.

Au cours de l'année, plusieurs réunions ont été organisées au sein de chaque organe de gouvernance, en lien avec leurs rôles et responsabilités respectifs. Celles-ci ont, notamment, permis la présentation, le partage d'informations, et lorsque cela était pertinent, la validation des travaux liés à la revue de la matrice de double matérialité. Les membres du Conseil de Surveillance ont participé à une formation en août 2025 ayant pour objectif de renforcer les compétences et la compréhension des enjeux liés à la directive CSRD, notamment en matière de gouvernance, de *reporting* extra-financier et de supervision.

## Diversité

Au 30 juin 2026, la répartition femmes/hommes des organes de gouvernance est la suivante :

|                                                                                      | Nombre | Pourcentage |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------|
| <b>CONSEIL DE SURVEILLANCE (MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS INCLUS)<sup>1</sup></b> |        |             |
| Hommes                                                                               | 4      | 44 %        |
| Femmes                                                                               | 5      | 56 %        |
| <b>CONSEIL DE SURVEILLANCE (HORS MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS)</b>               |        |             |
| Hommes                                                                               | 3      | 38 %        |
| Femmes                                                                               | 5      | 62 %        |
| <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION<sup>2</sup></b>                                          |        |             |
| Hommes                                                                               | 7      | 64 %        |
| Femmes                                                                               | 4      | 36 %        |
| <b>GELT<sup>3</sup></b>                                                              |        |             |
| Hommes                                                                               | 6      | 67 %        |
| Femmes                                                                               | 3      | 33 %        |

1 Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas des membres exécutifs. L'indépendance des membres est exposée en section 3.2.2. Tel que précisé en section 3.3.2, une politique de diversité est applicable au sein du Conseil de Surveillance, elle est décrite au sein de son règlement intérieur disponible sur le site [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com). Pour les instances composées de huit personnes ou moins, la parité est considérée comme respectée dès lors que l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes n'excède pas deux.

2 Les membres du Conseil d'administration sont des membres non exécutifs. L'indépendance des membres du Conseil d'Administration est exposée en section 3.1.4. Bonduelle SA n'est pas soumise aux dispositions du Code de commerce relatives à la parité.

3 Les membres du GELT sont des membres exécutifs.

## Rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les missions globales des différents organes d'administration, de direction et de surveillance de Bonduelle sont décrites en partie 3.1. Un focus sur les travaux du Conseil de Surveillance et Comité d'audit est présenté en section 3.3.2.

Dans le cadre de la gouvernance en matière de durabilité au sein du groupe, les organes d'administration et de direction interviennent à différents niveaux (cf. schéma ci-dessus).

Au-delà de ces organes, d'autres instances, comités, directions opérationnelles, participent également à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des démarches en matière de durabilité. Le tableau ci-après présente le rôle et les responsabilités de chaque acteur impliqué dans les différentes étapes du pilotage RSE, conformément à la réglementation applicable et à l'organisation interne du groupe.



### Le Département RSE groupe

- construit, anime et monitorise la stratégie RSE du groupe en lien avec les différentes fonctions de l'entreprise ;
- pilote le processus de double matérialité : recommandations sur la méthodologie, propositions des seuils et des sujets de matérialité à publier, suivi du processus de détermination des informations en matière de durabilité ;
- contribue à la qualité et à la transparence du *reporting* : fourniture des données nécessaires à l'audit du rapport de durabilité, suivi de son bon déroulement, et présentation des résultats de la double matérialité auditée par le Comité d'audit ;
- anime le processus de labellisation B Corp de l'ensemble des entités du groupe ;
- forme et informe les collaborateurs sur les enjeux RSE et assure un lien étroit avec les équipes business.

### Le GELT

- Exécute les orientations stratégiques du groupe, incluant les priorités en matière de durabilité et la stratégie RSE ;
- donne un avis sur les sujets identifiés comme matériels par le département RSE, dans le cadre de la double matérialité ;
- contribue au suivi des performances RSE et à l'alignement avec les objectifs de transformation durable du groupe ;
- fait le lien avec le Conseil d'administration sur les enjeux de durabilité, en tant qu'interlocuteur privilégié pour assurer la cohérence entre décisions stratégiques et gouvernance RSE ;
- et lorsque approprié, valide les orientations des politiques en lien avec la durabilité.

### Le Comité RSE

- contribue à la prise de décision stratégique en matière de RSE et d'éthique des affaires, en lien avec les orientations globales du groupe ;
- contrôle le déploiement de la stratégie RSE et suit l'atteinte des objectifs fixés, en lien avec les indicateurs de performance extra-financiers ;
- donne un avis sur les seuils de matérialité et les IRO identifiés, dans le cadre du processus de double matérialité ;
- émet un avis sur l'intégration de critères RSE dans les dispositifs de rémunération de long terme (LTI)<sup>1</sup> ;
- favorise le partage d'informations, de compétences et de bonnes pratiques entre les différents organes de gouvernance, contribuant ainsi à une montée en expertise collective et à des décisions plus éclairées sur les enjeux de durabilité.

### Le Conseil d'Administration

- définit la stratégie globale du groupe, incluant la stratégie en matière de durabilité en lien avec sa raison d'être, dans le respect des enjeux économiques, sociaux et environnementaux en s'appuyant sur les travaux du Comité RSE et du GELT ;
- est informé des sujets identifiés comme matériels, dans le cadre du processus de double matérialité et des résultats de l'audit du rapport de durabilité.

### Le Comité d'Audit

- assure le suivi du processus des informations de durabilité, notamment la méthodologie, les seuils de matérialité et les sujets matériels à publier (IRO) ; le cas échéant émet des recommandations au Conseil de Surveillance ;
- valide la méthodologie, les seuils de matérialités retenus dans le cadre de l'analyse de double matérialité et l'examen des indicateurs de matérialité identifiés à l'issue du process ;
- suit la mission de certifications des informations de durabilité et vérifie l'indépendance des auditeurs ;
- s'assure de la qualité et de la fiabilité des informations de durabilité.

### Le Conseil de Surveillance

- assure un contrôle permanent sur le groupe, y compris la prise en compte des enjeux RSE ;
- s'assure de la transparence de l'information transmise au titre du rapport de durabilité ;
- examine régulièrement les risques, notamment sociaux, sociétaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence.

### La Gérance

- valide la stratégie du groupe, y compris en matière de RSE ;
- arrête le Rapport de durabilité ;
- valide les critères utilisés dans les plans LTI, en ce compris les critères RSE.

<sup>1</sup> Long Term Incentive.

## Compétences et expertises sur les sujets de durabilité

Concernant le Conseil de Surveillance, les compétences et expertises des membres, notamment en matière de durabilité, sont décrites en section 3.2.3.

Le Conseil d'Administration rassemble des profils aux expertises complémentaires, favorisant une approche plurielle des enjeux stratégiques, y compris ceux liés à la durabilité. Deux de ses membres, dont le président du Comité RSE, siègent également au sein de ce comité et apportent à ce titre une expertise spécifique en matière de RSE.

## GOV-2 — Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes

Comme indiqué précédemment, les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés, de manière structurée et à des étapes clés, des informations essentielles en matière de durabilité, conformément aux rôles et responsabilités de chacun. La présence de certains membres dans plusieurs organes facilite les échanges croisés et garantit la circulation fluide des informations pertinentes jusqu'au niveau approprié.

Dans le cadre de cette deuxième année de publication du rapport de durabilité, et conformément aux attributions de chaque organe, ceux-ci ont été principalement informés des résultats de la revue de la double matérialité.

## GOV-3 — Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

### **Plans LTI (Long Term Incentives)**

Pour associer la performance extra-financière et financière, des plans LTI sont décidés et attribués annuellement, par la Gérance, à certains collaborateurs, dont les membres du GELT. Ces plans reposent en partie sur des critères extra-financiers.

Ceux-ci ont fait l'objet d'un renforcement progressif au fil des années, traduisant une volonté d'élargir et d'approfondir la prise en compte des enjeux de durabilité.

L'ensemble des plans en cours et leurs conditions d'attributions sont détaillés en partie 5 note 7.3.

Le plan LTI ouvert durant l'exercice fiscal 2025-2026 accorde une rémunération variable conditionnelle basée à 25 % sur des critères extra-financiers. Elle est ensuite répartie en trois parts égales au regard des critères suivants :

- le renouvellement à 100 % de la certification B Corp pour l'ensemble du groupe ;

- l'atteinte des ambitions de réduction des GES sur les scopes 1 et 2 par rapport à une base 2019-2020, qui sont alignés avec les objectifs du groupe sur la décarbonation (cf. E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci)<sup>1</sup> ;
- l'amélioration du taux d'engagement des collaborateurs (basé sur l'enquête Climate). Le seuil minimal à atteindre est 70 %. La cible pour atteindre 100 % de la rémunération est de 75 % (cf. S1-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels). Le pourcentage d'attribution entre le seuil et la cible est déterminé par un calcul linéaire.

L'atteinte de ces critères sera appréciée à la fin de la durée du plan, soit au 30 juin 2028.

### **Rémunération de la Gérance**

Concernant la Gérance, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, la politique de rémunération prend en compte des critères financiers et extra-financiers. Le processus décisionnel, ainsi que la politique de rémunération *ex ante* et *ex post* sont décrits en partie 3.4.

Pour l'exercice 2025-2026, la rémunération annuelle de la Gérance est composée d'éléments financiers et extra-financiers, elle est décrite et détaillée en partie 3.4. Les critères extra-financiers pris en compte sont les suivants :

- La certification B Corp à 100 % du périmètre certifiable du Groupe Bonduelle tel que connu au 30 juin 2025 ;
- L'atteinte des ambitions de réduction des GES sur les scopes 1 et 2, qui sont alignés avec les objectifs du groupe sur la décarbonation (cf. E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci<sup>2</sup>), soit une cible à - 15 % en 2025-2026 comparée à l'année de référence 2019-2020.

L'atteinte de ces critères est appréciée à la date d'examen des comptes 2025-2026 par le Conseil de Surveillance.

La politique de rémunération 2026-2027 est détaillée en partie 3.4 et sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026.

<sup>1</sup> L'objectif de réduction est linéarisé afin de permettre d'analyser l'atteinte des ambitions de réduction. Les variations de périmètre sont prises en compte afin de s'aligner avec le périmètre de *reporting* de durabilité.  
<sup>2</sup> Cf. ci-dessus.



## GOV-4 — Déclaration sur la vigilance raisonnable

| ÉLÉMENTS ESSENTIELS<br>DE LA VIGILANCE RAISONNABLE                                                          | PARAGRAPHES DANS LE DOCUMENT<br>D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL                                                                                                                                                                                                      | RÉFÉRENCES<br>DANS LE RAPPORT<br>DE DURABILITÉ |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique              | ESRS 2 GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité par ces organes                                                                                                    | 2.1.2                                          |
|                                                                                                             | ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation                                                                                                                                                           | 2.1.2                                          |
|                                                                                                             | ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires                                                                                                                                       | 2.1.3                                          |
|                                                                                                             | Plan de vigilance (pour les entreprises de plus de 5 000 salariés en France, filiales comprises ; ou de plus de 10 000 salariés dans le monde, filiales comprises ; ou pour les entreprises de plus de 5 000 salariés dont la société mère n'est pas en France) | 2.7                                            |
| b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable | ESRS 2 - GOV2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes                                                                                           | 2.1.2                                          |
|                                                                                                             | ESRS 2 - IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels                                                                                                                                       | 2.1.4                                          |
|                                                                                                             | ESRS 2 - MDR-P : Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels                                                                                                                                                                              | ESRS Environnement 2.2<br>ESRS Social 2.3      |
|                                                                                                             | ESRS 2 - SBM 2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                                | 2.1.3                                          |
|                                                                                                             | ESRS Thématiques :                                                                                                                                                                                                                                              |                                                |
|                                                                                                             | — SBM 2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes<br>— MDR-P - Manière dont le point de vue des parties prenantes est intégré dans la politique                                                                                                         |                                                |
| c) Identifier et évaluer les impacts négatifs                                                               | ESRS 2 - IRO-1 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels                                                                                                                                       | 2.1.4                                          |
|                                                                                                             | ESRS 2 - SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                                              | 2.1.3                                          |
|                                                                                                             | ESRS Thématiques :                                                                                                                                                                                                                                              |                                                |
|                                                                                                             | — SBM-3 - Impacts, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires                                                                                                                                                    | 2.7                                            |
| d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs                                                                | ESRS 2 MDR-A : Actions et ressources relatives aux enjeux de durabilité matériels                                                                                                                                                                               | ESRS Environnement 2.2<br>ESRS Social 2.3      |
|                                                                                                             | ESRS Thématiques :<br>— L'ensemble des actions, y compris les plans de décarbonation                                                                                                                                                                            |                                                |
| e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer                                                        | ESRS 2 - MDR-M : Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels                                                                                                                                                                                        | ESRS Environnement 2.2                         |
|                                                                                                             | Cibles MDR-T — Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles                                                                                                                                                                           | ESRS Social 2.3                                |
|                                                                                                             | ESRS Thématiques :<br>— Sections « Indicateurs et cibles »                                                                                                                                                                                                      |                                                |

## GOV-5 — Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne sur les informations en matière de durabilité s'applique à l'entièreté du périmètre de consolidation, et sur toutes les étapes du *reporting* de durabilité. Cela comprend :

- l'analyse de double matérialité et la revue de cohérence avec la cartographie des risques de l'entreprise liés aux enjeux de durabilité ;
- les contrôles de cohérence et de complétude effectués à tous les niveaux de l'organisation (sites, régions, groupe) adaptés à l'organisation des domaines ;
- la présentation de la double matérialité et du rapport aux organes de gouvernance de Bonduelle (Comité RSE, Comité d'Audit, Conseil de Surveillance) ;
- la validation de la double matérialité par le Comité d'Audit.

La mise en cohérence des résultats de double matérialité et de la cartographie des risques a été faite pour aligner au maximum les pratiques d'évaluation. L'alignement des échelles de temps et de notation, ainsi que l'implication des équipes de gestion des risques dans le processus d'évaluation, a permis cette cohérence d'approche.

Pour ce qui est du contrôle interne, nous mettons en place des vérifications des données remontées annuellement pour les besoins du *reporting*. Ces contrôles prennent en compte les variations N/N-1 (avec une attention particulière sur les variations supérieures à +/- 15 %), avec des attentions particulières sur les sites ayant une contribution significative aux indicateurs de performance.

## 2.1.3 Stratégie

### SBM-1 — Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur

#### Stratégie et modèle d'affaires

La stratégie et le modèle d'affaires du Groupe Bonduelle sont présentés dans le Chapitre 1 – Rapport intégré du document d'enregistrement universel.

#### Stratégie à impact du Groupe Bonduelle

Suite à la réalisation de l'analyse de double matérialité, la stratégie à impact du Groupe Bonduelle a été mise à jour en 2025-2026, pour intégrer à la fois les enjeux matériels et les engagements volontaires de l'entreprise.

En cohérence avec la mission du Groupe Bonduelle d'inspirer la transition vers une alimentation plus végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète, sa stratégie à impact est portée par la certification B Corp et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Elle s'articule autour de trois piliers :

- **Une alimentation plus végétale de qualité pour tous, visant à :**
  - proposer des produits simples, avec des profils nutritionnels positifs et une information transparente aux consommateurs ;
  - développer un portefeuille pertinent pour permettre à chacun d'accéder facilement à une alimentation plus végétale ;
  - et influencer les comportements alimentaires pour contribuer aux enjeux humains et environnementaux liés à l'alimentation.
- **Vers une production plus respectueuse des ressources, visant à :**
  - agir pour le climat en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre sur notre chaîne de valeur, et travailler sur l'adaptation de nos activités aux effets du changement climatique avec l'ensemble de nos partenaires ;
  - agir pour préserver les ressources naturelles en réduisant notre impact sur les ressources naturelles, accélérer la circularité de nos emballages et renforcer la durabilité de nos approvisionnements ;
  - et contribuer à protéger les écosystèmes et la biodiversité pour préserver la résilience de notre modèle, notamment en accélérant le déploiement de l'agriculture régénératrice avec nos agriculteurs partenaires.

#### — Une dynamique portée par des collaborateurs et des partenaires engagés, visant à :

- être un employeur responsable en garantissant des conditions de travail toujours plus sûres et favorables au bien-être, avec l'ambition de zéro accident avec arrêt de travail et le déploiement de programmes de santé physique ou mentale sur tous nos sites ;
- offrir une expérience collaborateur stimulante et porteuse de sens, en mobilisant nos collaborateurs autour d'un enjeu majeur de société : la transition vers une alimentation plus végétale ;
- et s'engager auprès des communautés pour construire une chaîne de valeur où les droits humains sont respectés et protégés.

Bonduelle s'engage depuis plusieurs années à intégrer des objectifs de durabilité dans l'ensemble de ses activités, notamment à travers sa stratégie à impact.

L'entreprise propose une offre de produits d'origine végétale, issus majoritairement de pratiques agricoles responsables, qui est en cohérence avec les priorités environnementales, sociales et nutritionnelles de l'entreprise.

Les marchés principaux de Bonduelle, notamment en Europe et en Amérique du Nord, sont caractérisés par une forte sensibilité aux enjeux environnementaux et sociaux, en cohérence avec ses engagements pour l'alimentation, la planète et l'humain. De ce fait, les objectifs de la stratégie à impact sont définis de manière globale pour l'ensemble des sites et des zones géographiques du groupe.

En favorisant la transition alimentaire vers plus de végétal dans les assiettes, la conception des produits existants soutient les objectifs de réduction de l'empreinte carbone et participe à une alimentation plus équilibrée. Le groupe poursuit ses travaux d'amélioration continue, en particulier en développant des initiatives d'éco-conception des emballages et en réduisant l'empreinte environnementale de ses produits.



## Chaîne de valeur

## AMONT

Culture des matières  
premièresS2 (agriculteurs)  
et S3 (riverains)

- Production de légumes
- Engrais et semences
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Matériaux d'emballage plastique, métal, carton
- Matériaux biologiques
- Pratiques agricoles, pesticides et herbicides
- Droits fonciers et communautés autochtones et riveraines

Transport amont  
agricole

S2 (agriculteurs)

- Transport terrestre

## Emballages

S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Fabrication d'emballages
- Approvisionnement en source durable
- Recyclabilité
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

## Sous-traitance

S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Transformation alimentaire hors des usines Bonduelle
- Traitement de l'eau/ autres polluants
- Consommation d'énergie
- Réfrigération et gaz réfrigérant
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Valorisation des sous-produits

## OPÉRATIONS



## Transport intersites

S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Transport terrestre/ maritime/aérien
- Transport de produits semi-finis
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réfrigération et gaz réfrigérant

Fabrication dans  
nos usinesS1 (effectifs propres),  
S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Transformation alimentaire dans les usines Bonduelle
- Additifs et conservateurs
- Consommation d'énergie
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Utilisation des sous-produits
- Traitement de l'eau/ autres polluants

## Activités de bureau

S1 (effectifs propres),  
S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Déplacements professionnels et transports
- Étiquetage des produits/ transparence des produits
- Énergie, eau, déchets et déplacements domicile-travail au bureau
- Sensibilisation des clients
- Pratiques promotionnelles

## Stockage

S1 (effectifs propres),  
S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Stockage/réfrigération
- Consommation d'énergie
- Réfrigération et gaz réfrigérant

## AVAL

**Distribution**

S1 (effectifs propres),  
S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Transport terrestre/  
maritime/aérien
- Emballages durables/  
réutilisables
- Prestataires  
logistiques tiers
- Réduction des émissions  
de gaz à effet de serre

**Stockage et  
opérations clients**

S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Consommation  
d'énergie
- Déchets de produits
- Déchets d'emballages  
de transport/  
présentation
- Réfrigération et  
gaz réfrigérant

**Stockage  
et consommation**

S4 (consommateurs)

- Réfrigération et  
gaz réfrigérant
- Nutrition

**Traitement  
des emballages**

S2 (travailleurs de la  
chaîne de valeur)

- Collecte et  
élimination des déchets  
et des emballages



## SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes

La prise en considération des intérêts et points de vue des parties prenantes sur le modèle économique de Bonduelle varie en fonction de l'importance du sujet et de l'opportunité de développement que cela peut générer pour l'entreprise. Le tableau ci-dessous décrit toutes les interactions avec les parties prenantes du groupe, et indique le cas échéant l'issue de ce dialogue.

| PRINCIPALES PARTIES PRENANTES                     | MODALITÉS DE DIALOGUE                                                                                                                                                                                      | ISSUES DU DIALOGUE                                                                                  |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actionnaires                                      | Réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires                                                                                                                                                          |                                                                                                     |
| Collaborateurs                                    | Processus de communication interne (intranet, réseau social d'entreprise)<br>Enquête d'engagement et de satisfaction (Climate)                                                                             |                                                                                                     |
| Candidats                                         | Entretiens d'embauche                                                                                                                                                                                      |                                                                                                     |
| Équipe dirigeante de Bonduelle                    | Consultation lors des revues annuelles de la stratégie d'impact                                                                                                                                            |                                                                                                     |
| Agriculteurs                                      | Audits qualité et évaluation des pratiques agronomiques<br>Dialogue individuel<br>Réunions avec les agriculteurs actionnaires<br>Dialogue au sein des interprofessions entre amont agricole et industriels |                                                                                                     |
| Fournisseurs                                      | Évaluations et audits sur la qualité<br>Évaluation par Ecovadis<br>Scoring fournisseurs                                                                                                                    |                                                                                                     |
| Communautés locales                               | Dialogue à la demande avec les communautés locales au niveau des sites                                                                                                                                     |                                                                                                     |
| Clients                                           | Réponses aux questionnaires et audits annuels<br>Étude annuelle avec nos principaux clients<br>Réunions ponctuelles sur les sujets business et de durabilité                                               |                                                                                                     |
| Chefs                                             | Formation à la cuisine végétale<br>Conseils culinaires                                                                                                                                                     |                                                                                                     |
| Consommateurs                                     | Service dédié dans tous les pays<br>Consultation du panel de consommateurs                                                                                                                                 |                                                                                                     |
| Fédérations professionnelles/<br>Interprofessions | Participation active aux différentes instances de travail<br>Dialogue permanent                                                                                                                            |                                                                                                     |
| ONG et entités à but non lucratif                 | Dialogue par le biais de sommets et d'événements<br>Sollicitations ponctuelles par thématique (ex : agriculture régénératrice)                                                                             | Engagement dans l'European Chicken Commitment (voir 2.6 Autres éléments de durabilité)              |
| Analystes financiers                              | Réponses aux questionnaires / Dialogues ponctuels sur demande                                                                                                                                              |                                                                                                     |
| Investisseurs / Banques                           | Modalités de financement intégrant des critères de durabilité<br>Réponses aux questionnaires/Dialogues ponctuels sur demande<br>Événements spécifiques fonds ISR <sup>1</sup>                              | Mise en place d'un financement via un Revolving Credit Facility (RCF) (voir description ci-dessous) |
| Médias / Journalistes / Influenceurs              | Dialogues ponctuels en lien avec nos événements                                                                                                                                                            |                                                                                                     |
| Pouvoirs publics et institutionnels               | Réponse aux sollicitations des Ministères et Parlementaires sur des sujets spécifiques<br>Contributions à certaines consultations thématiques                                                              |                                                                                                     |
| Recherche                                         | Dialogue ponctuel sur des thématiques spécifiques en lien avec notre modèle d'affaires et nos innovations                                                                                                  |                                                                                                     |

### Représentants de la nature

La prise en compte des parties prenantes représentant la nature est assurée par un dialogue continu avec les ONG et les chercheurs tout au long de l'année, ainsi que par l'intégration de cadres d'action fondés sur des données scientifiques (par exemple, le SBTi pour la trajectoire climatique).

<sup>1</sup> Investissement Socialement Responsable.

### Intégration d'objectifs de durabilité dans l'accès au financement

Le *Revolving Credit Facility* (RCF) intègre à ses conditions financières des indicateurs de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) en phase avec la mission et la raison d'être du groupe, tant en matière de labellisation B Corp, que de réduction de son empreinte carbone et de renouvellement des contrats avec nos partenaires agricoles.

Sur le critère B Corp, Bonduelle est labellisé sur 100 % de son chiffre d'affaires depuis janvier 2026 (voir section 1.3.1).

Concernant le taux de renouvellement des contrats avec nos partenaires agricoles, celui-ci est de 87,1 % au 30 juin 2026 (voir section 2.3.2.3).

Sur le critère de réduction de son empreinte carbone sur le scope 1 & 2 Industrie, Bonduelle s'engage à vérifier chaque année la performance réalisée, comparée à l'objectif de réduction SBTi. L'échéance de ces objectifs est fixée à 2029-2030, conformément aux dispositions contenues dans le RCF (voir chapitre 5 - Annexes - Note 8.6.6).

Pour l'exercice 2025-2026, Bonduelle est en attente de validation de sa trajectoire de décarbonation alignée sur le scénario 1,5 °C de la SBTi. La validation de cette trajectoire est attendue au cours de l'exercice 2026-2027. En l'absence d'objectif validé sur ce scénario pour l'exercice en cours, la performance de Bonduelle au titre du critère RCF n'est pas disponible pour 2025-2026.

À titre indicatif, la réduction des émissions de GES sur le « scope 1 & 2 Industrie » atteint - 19,96 % par rapport à l'année de référence 2019-2020. L'objectif annuel de réduction selon les critères du RCF basé sur la trajectoire SBTi précédemment validée (scénario *Well Below 2 °C*, validé en 2021-2022) pour cet exercice était de - 17,5 %. La performance réalisée est donc supérieure à cet objectif intermédiaire de référence.

## SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Les descriptions précises des IRO se trouvent dans chaque norme thématique.

| IRO                                                         | Type d'IRO | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E1 - Climat</b>                                          |            |                                   |                  |                                                                                                                        |
| Adaptation au changement climatique                         | +          | AM AV                             | Moyen            | <b>Planet</b><br>— Politique d'adaptation au changement climatique<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »  |
|                                                             | R          | AM OP                             | Court            | — Système de management environnemental (SME)                                                                          |
| Atténuation du changement climatique                        | —          | AM OP AV                          | Court            | <b>Planet</b><br>— Politique d'atténuation du changement climatique<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
|                                                             | R          | AM OP                             | Court            | — SME<br>— Politique Emballages Pack Manifesto                                                                         |
| <b>E2 - Pollution</b>                                       |            |                                   |                  |                                                                                                                        |
| Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires | —          | AM                                | Court            | <b>Planet</b><br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »                                                       |
| Pollution de l'eau et des sols                              | —          | AM OP                             | Court            | <b>Planet</b><br>— SME<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »                                              |
| Substances préoccupantes                                    | —          | AM AV                             | Long             |                                                                                                                        |
| <b>E3 - Ressources hydriques et marines</b>                 |            |                                   |                  |                                                                                                                        |
| Consommation, prélèvements et rejets d'eau                  | —          | AM OP                             | Court            | <b>Planet</b>                                                                                                          |
|                                                             | R          | AM OP                             | Court            | — SME<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »                                                               |
| <b>E4 - Biodiversité et écosystèmes</b>                     |            |                                   |                  |                                                                                                                        |
| Dégradation des sols et désertification                     | —          | AM                                | Long             | <b>Planet</b>                                                                                                          |
| Préservation des écosystèmes et de la biodiversité          | +          | AM                                | Moyen            | — Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »                                                                        |



| IRO                                                                                                                   | Type   | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E5 - Utilisation des ressources et Économie circulaire</b>                                                         |        |                                   |                  |                                                                              |
| Flux de ressources entrantes y compris l'utilisation des ressources                                                   | —      | AM OP                             | Court            | <b>Planet</b><br>— Politique Emballages : Pack Manifesto<br>— SME            |
| Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources                                                  | —<br>R | OP AV<br>OP AV                    | Court<br>Court   | <b>Planet</b><br>— Pack Manifesto                                            |
| <b>S1 - Effectifs de l'entreprise</b>                                                                                 |        |                                   |                  |                                                                              |
| Santé et sécurité                                                                                                     | —      | OP                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique de santé-sécurité au travail                    |
| Protection sociale                                                                                                    | +      | OP                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique de rémunération et d'avantages sociaux          |
| Bien-être des collaborateurs                                                                                          | O      | OP                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)  |
| <b>S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur</b>                                                                       |        |                                   |                  |                                                                              |
| Partage de la valeur avec les agriculteurs                                                                            | +      | AM                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »             |
| Travail forcé<br>Travail des enfants                                                                                  | —      | AM                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique relative au respect des droits des travailleurs |
| <b>S3 - Communautés affectées</b>                                                                                     |        |                                   |                  |                                                                              |
| Eau et assainissement                                                                                                 | —      | AM OP                             | Court            |                                                                              |
| <b>S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux</b>                                                                      |        |                                   |                  |                                                                              |
| Accès aux produits et services                                                                                        | +      |                                   | Court            |                                                                              |
|                                                                                                                       | O      |                                   | Court            |                                                                              |
| Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous (sous-sujet spécifique à Bonduelle) | +      |                                   | Court            | <b>Food</b><br>— Politique Food                                              |
|                                                                                                                       | O      |                                   | Court            |                                                                              |
| Santé et sécurité                                                                                                     | —<br>R |                                   | Court<br>Court   | <b>Food</b><br>— Procédures qualité et sécurité alimentaire                  |
| Accès à l'information de qualité                                                                                      | +      |                                   | Court            | <b>Food</b><br>— Politique Food                                              |

Impact positif  
Impact négatifRisque  
OpportunitéPosition dans la chaîne de valeur  
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

## 2.1.4 Gestion des impacts, risques et opportunités

### IRO-1 — Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

#### Processus et gouvernance

Conformément à l'ESRS 2 (IRO-1), le Groupe Bonduelle identifie, évalue et hiérarchise ses impacts, risques et opportunités matériels sur l'ensemble de sa chaîne de valeur au travers d'une analyse de double matérialité combinant matérialité d'impact et matérialité financière.

À compter de l'exercice 2025-2026, la gouvernance de ce processus a été renforcée et formalisée :

- la méthodologie, les seuils de matérialité et les résultats de l'analyse de double matérialité font l'objet d'une validation annuelle par le Comité d'audit de BSCA ;
- le Comité RSE de BSA est consulté sur les évolutions potentielles des enjeux et leur cohérence avec la stratégie à impact du groupe ;
- les fonctions opérationnelles concernées (RSE, ressources humaines, qualité et sécurité des aliments, marketing) sont associées à la revue annuelle.

#### Revue annuelle de la double matérialité - Exercice 2025-2026

Après une première année de mise en œuvre de la CSRD, le groupe a conduit une revue annuelle ciblée de sa double matérialité, présentée au Comité d'audit le 23 février 2026.

Cette revue avait pour objectifs :

- de consolider l'appropriation des IRO par les métiers ;
- d'intégrer les retours d'expérience issus de l'exercice 2024-2025 ;
- d'assurer la cohérence entre la double matérialité, la stratégie d'impact positif et les attentes des instances de gouvernance.

Les conclusions de cette revue sont les suivantes :

- aucun changement n'a été apporté à la liste des IRO matériels, qui demeure composée de 21 enjeux ;
- certains IRO ont fait l'objet d'ajustements qualitatifs de hiérarchisation ou de clarification. L'impact éventuel sur le score n'a aucun impact sur la matérialité de ces IRO ou sur les seuils de matérialité ;

- pour certains enjeux, la revue a mis en évidence la nécessité de préciser et consolider les indicateurs de pilotage associés, afin de renforcer la traçabilité et l'auditabilité du dispositif, notamment pour l'enjeu accessibilité des produits et services (S4) ;
- séparation de l'enjeu « pratiques de commercialisation responsable » et « accès à l'information de qualité ». Seul « l'accès à l'information de qualité » reste matériel, du fait du pilotage distinct de ces deux enjeux au sein de l'organisation.

#### Articulation avec la stratégie et les disclosures ESRS

Les IRO matériels identifiés dans le cadre de la double matérialité constituent le socle de :

- la stratégie à impact ;
- la définition des politiques et plans d'actions déployés par les métiers ;
- les indicateurs et objectifs publiés dans les chapitres ESRS environnementaux et sociaux.

Conformément à l'ESRS 2 (IRO-2), l'ensemble des *Disclosure Requirements* applicables aux enjeux jugés matériels est couvert dans le présent rapport de durabilité sous réserve des dispositions transitoires retenues et des limites de publication présentées en BP-2.

#### Rappel méthodologique - Analyse de double matérialité

L'évaluation des impacts, risques et opportunités repose sur une méthodologie de cotation définie lors de l'exercice 2024-2025, combinant des critères de gravité et de probabilité pour les impacts, et de magnitude et de probabilité pour les risques et opportunités financiers.

Cette méthodologie, incluant les seuils de matérialité associés, est demeurée inchangée en 2025-2026. La revue annuelle conduite au cours de l'exercice a porté sur l'interprétation et le pilotage des enjeux identifiés, sans modification des principes de cotation.



## 2.2 ENVIRONNEMENT

### 2.2.1 ESRS E1. Changement climatique

#### INFORMATIONS CLÉS

##### Enjeux matériels

- Adaptation au changement climatique  
Impact positif + Risque
- Atténuation du changement climatique  
Impact négatif + Risque

##### Politiques

- Politique d'atténuation du changement climatique
- Politique d'adaptation au changement climatique
- Système de management environnemental
- Politique Agricole : « Engagés avec Bonduelle »

##### Actions

- Analyse des risques physiques climatiques sur nos sites industriels
- Évaluation de l'impact du changement climatique sur les zones agricoles
- Investissements d'efficacité énergétique dans les usines et certifications ISO 50001 et ISO 14001 des usines
- Développement de l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme
- Formation et sensibilisation des collaborateurs au changement climatique
- Formation des experts agronomes et des producteurs à l'agriculture régénératrice
- Réduction à la source de nos matériaux d'emballages
- Substitution des matières et amélioration de la recyclabilité de nos emballages

#### INDICATEURS DE PERFORMANCE

##### Résultats 2025-2026

**- 18,7 %**

d'émissions de GES (absolu)  
vs 2019/20 sur le scope 1&2

Cible → - 38 % à l'horizon 2035

**61 %**

des agriculteurs  
engagés dans  
l'agriculture régénératrice

Cible → 80 % à l'horizon 2030

**+ 5,7 %**

d'émissions de GES (intensité)  
vs 2019/20 sur le scope 3

Cible → -30 % à l'horizon 2035

##### Autres indicateurs

**2,3** teqCO<sub>2</sub> / tonne  
de produit fini

**916** kWh / tonne  
de produit fini

**32 %**  
d'énergie d'origine renouvelable

**14** sites certifiés  
ISO 50001 ou ISO 14001

### 2.2.1.1 Gouvernance

#### GOV-3 — Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

Comme présenté précédemment dans la section GOV-3 de l'ESRS 2, la politique de rémunération de la Gérance prend en compte des critères financiers et extra-financiers, incluant des critères en lien avec le climat.

Le processus décisionnel, ainsi que la politique de rémunération *ex ante* et *ex post* sont décrits en partie 3.4.

### 2.2.1.2 Stratégie

#### EI-1 — Plan de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique

Le plan de transition climatique du groupe est en cours d'élaboration. Bonduelle prévoit de renforcer progressivement la publication relative aux leviers de décarbonation, aux hypothèses structurantes et aux émissions verrouillées lorsque ces éléments seront suffisamment consolidés.

##### **Structuration du plan de décarbonation**

Cette année, Bonduelle continue de structurer ses ambitions climatiques autour de deux politiques complémentaires : une politique de décarbonation et une politique d'adaptation, dont le travail d'analyse des risques climatiques est en cours.

Un travail est en cours avec une première version d'un plan de décarbonation qui a été formalisée pour certains domaines. Nous travaillons pour obtenir prochainement un plan de décarbonation consolidé, intégré et piloté dans notre outil de calcul carbone.

##### **Principaux leviers de décarbonation identifiés et ressources allouées**

Bonduelle travaille actuellement à la quantification de ses principaux leviers de décarbonation, notamment sur l'amont agricole et nos opérations en propre. Certains leviers sont décrits dans EI-3 — Actions liées aux politiques en matière de changement climatique.

##### **Émissions de gaz à effet de serre verrouillées**

Bonduelle travaille actuellement à l'identification de ses émissions de GES verrouillées dans le cadre de la définition de son plan de décarbonation.

##### **Gouvernance et supervision Climat et Carbone**

La gouvernance des enjeux climatiques au sein de Bonduelle est structurée afin d'assurer un pilotage à la fois stratégique et opérationnel de la trajectoire de décarbonation du groupe.

Au niveau stratégique, le Global Executive Leadership Team (GELT) assure le suivi régulier des enjeux climat et carbone, dans le cadre de ses réunions dédiées aux sujets RSE et B Corp. Les arbitrages et orientations stratégiques sont portés par les membres du GELT référents sur ces sujets, en particulier la Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact.

Au cours de l'exercice, la gouvernance opérationnelle des enjeux climat a évolué afin de renforcer son ancrage dans les métiers. Le comité B! Pact Planet, initialement mis en place pour structurer et diffuser les outils de pilotage carbone et suivre les objectifs du groupe, a été remplacé par des comités métiers dédiés.

Ces comités, organisés à fréquence régulière, rassemblent les fonctions groupe et opérationnelles sur des périmètres clés de la décarbonation (notamment l'agronomie, l'industrie et les emballages). Ils visent à piloter les leviers de réduction des émissions propres à chaque activité, à travailler les scénarios de décarbonation et à consolider les plans d'actions associés.

Ce dispositif permet d'assurer une articulation étroite entre la stratégie climat du groupe et sa mise en œuvre opérationnelle au sein des différentes régions et métiers.

En parallèle, Bonduelle maintient des équipes projets dédiées à la structuration des outils et des plans de transformation, notamment :

- la construction et le déploiement d'une feuille de route de décarbonation déclinée par activité et alignée avec la stratégie du groupe ;
- le déploiement d'un outil de pilotage des émissions de gaz à effet de serre ;
- la structuration de la démarche d'adaptation au changement climatique, incluant l'identification des risques et opportunités.

Ces équipes multidisciplinaires mobilisent les expertises métiers et contribuent à l'intégration des enjeux climat dans les processus opérationnels et les décisions du groupe.

Plus globalement, cette évolution contribue à rendre la démarche carbone plus intégrée, plus agile et mieux ancrée dans les activités quotidiennes de l'entreprise.



## SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

En 2025, le groupe a réalisé une analyse de risques qui s'intéresse de manière approfondie aux risques climatiques relatifs aux opérations propres de Bonduelle et à son amont agricole (cf. section 2.2.1.3). Ces travaux permettront d'évaluer à l'avenir la résilience du Groupe Bonduelle face à ces risques.

En amont de cette analyse de risques, Bonduelle a évalué ses impacts, risques et opportunités liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au sein de deux cartographies :

- la cartographie des risques du groupe (cf. 4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques) ;
- la matrice de double matérialité (cf. 2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités).

Les impacts, risques et opportunités relatifs au climat sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Enjeux                               | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Position dans la chaîne de valeur |    | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adaptation au changement climatique  | +          | Bonduelle peut contribuer à la résilience des systèmes alimentaires et aux moyens de subsistance des travailleurs, par exemple en choisissant des cultures et des formations pour les agriculteurs qui les aident à s'adapter aux impacts du changement climatique (ex : meilleure résistance à la sécheresse).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | AM                                | AV | Moyen            | <b>Planet</b> <ul style="list-style-type: none"><li>— Politique d'adaptation au changement climatique</li><li>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »</li><li>— Système de management environnemental (SME)</li></ul> |                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                      |            | Bonduelle peut également contribuer à la résilience des systèmes alimentaires pour les consommateurs, en les orientant vers des produits sains et plus sûrs, du point de vue de l'approvisionnement et de sécurité alimentaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                   |    |                  |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                      | R          | Risque physique : Le changement climatique peut entraîner des conditions météorologiques extrêmes, une sécheresse accrue et une modification du rendement des cultures, ce qui peut directement impacter les actifs physiques et perturber la production des ressources clés de Bonduelle. Ces bouleversements peuvent également perturber la distribution des ingrédients et des produits. Si Bonduelle ne s'adapte pas à l'augmentation de la chaleur, des conséquences peuvent également exister en matière de sécurité et de productivité pour les travailleurs (exemple : épuisement dû à la chaleur).                                                                                                                                 | AM                                | OP | Court            |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                      |
| Atténuation du changement climatique | -          | Bonduelle émet des gaz à effet de serre dans sa chaîne de valeur. L'agriculture, les emballages, les procédés industriels et l'utilisation finale par les clients et les consommateurs sont les principales sources d'émissions. L'énergie nécessaire à la réfrigération et à la climatisation des produits frais et surgelés est également source d'émissions. La majorité de l'énergie utilisée par Bonduelle pour ses propres opérations provient actuellement du gaz naturel. Les effets du changement climatique sont très vastes : augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, inondations, dommages aux moyens de subsistance, effondrement des écosystèmes, augmentation du risque de rupture de la chaîne du froid, etc. | AM                                | OP | AV               | Court                                                                                                                                                                                                                         | <b>Planet</b> <ul style="list-style-type: none"><li>— Politique d'atténuation du changement climatique</li><li>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »</li><li>— SME</li><li>— Politique Emballages Pack Manifesto</li></ul> |

| Enjeux                               | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Atténuation du changement climatique | R          | Risque de transition : La consommation d'énergie et de carburant constitue un poste de dépense élevé pour Bonduelle, ce qui présente un risque financier. Les fluctuations des prix de l'énergie et l'augmentation des coûts liés aux taxes sur le carbone peuvent notamment rendre le groupe plus vulnérable. D'une part, le fait de ne pas répondre aux exigences des législateurs comporte des risques juridiques, ce qui peut conduire à des radiations. D'autre part, l'absence de prise en compte des attentes des distributeurs et des consommateurs en matière d'engagement climatique comporte également des risques réputationnels, qui peuvent conduire à une baisse des ventes. | AM OP                             | Court            | <b>Planet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Politique d'atténuation du changement climatique</li> <li>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »</li> <li>— Système de management environnemental (SME)</li> </ul> |
|                                      |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                   |                  |                                                                                                                                                                                                                                    |

+

−

Impact positif  
Impact négatif

R

O

Risque  
Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur  
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

### 2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités

#### IRO-1 — Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

L'intégration du risque climatique dans les pratiques agricoles, les approvisionnements, la continuité des opérations, le transport et les normes sanitaires constitue un enjeu majeur pour l'évolution du modèle d'affaires et de la stratégie de Bonduelle. Elle est également essentielle pour contribuer à garantir une alimentation saine, de qualité, accessible et présentant le plus faible impact environnemental possible.

Au cours de l'exercice 2025-2026, Bonduelle a engagé, avec l'appui d'un cabinet d'experts, une analyse approfondie de l'exposition de ses actifs industriels (usines, bureaux, centres logistiques et entrepôts) aux risques physiques liés au changement climatique. Cette analyse repose sur des méthodologies scientifiques reconnues à l'échelle internationale et alignées avec les réglementations et standards en vigueur.

Les travaux menés ont permis d'évaluer, pour les sites concernés, les principaux aléas climatiques susceptibles d'affecter leur activité, ainsi que leurs vulnérabilités associées, en estimant leurs impacts financiers potentiels. Les premiers résultats obtenus sont cohérents avec l'évaluation de la matérialité financière des risques physiques réalisée dans le cadre de l'analyse de double matérialité du groupe.

La prochaine étape consistera à mettre en perspective ces résultats avec l'exposition des bassins agricoles et des chaînes d'approvisionnement stratégiques du groupe, afin de disposer d'une vision intégrée des risques physiques affectant la chaîne de valeur. Ce travail permettra également d'affiner l'évaluation des risques au niveau local, en tenant compte des

dispositifs de prévention et d'adaptation déjà en place sur les différents sites et territoires. L'objectif est ainsi de mieux identifier les priorités d'adaptation et de renforcer progressivement la résilience des activités de Bonduelle face aux effets du changement climatique.

#### FOCUS SUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES PHYSIQUES

##### Pour l'industrie

##### Méthodologie utilisée

Les risques climatiques physiques sont évalués en tenant compte de trois piliers (comme définis dans le rapport AR6 du GIEC<sup>1</sup>) :

- l'aléa : un phénomène physique potentiellement destructeur (une sécheresse, une vague de chaleur, une inondation, un stress hydrique...);
- l'exposition : l'emplacement, les attributs physiques et la valeur des biens (bâtiments, usines, terres agricoles, etc.) ou des personnes susceptibles d'être affectés par un aléa ;
- la vulnérabilité : la sensibilité des actifs face aux aléas et le niveau d'impact potentiel.

L'analyse s'appuie sur les modèles climatiques CMIP6 couvrant la période 1985-2100 et intégrant des projections de température, précipitations, humidité relative, vent et rayonnement solaire. Afin d'améliorer la précision spatiale des analyses, une méthodologie de descente d'échelle statistique (CDF-t) est utilisée.

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.



## Scénarios climatiques et horizons temporels

Notre analyse de risques s'est concentrée sur deux scénarios de projection climatique avec une analyse de référence, 2030 et 2050 :

- SSP2-4.5 – Scénario intermédiaire aligné sur les engagements nationaux actuels de réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris. Ce scénario devrait conduire à un réchauffement de 1,6 à 2,5 °C à l'horizon 2050. Il s'agit du scénario de référence ;
- SSP5-8.5 – Scénario à fortes émissions sans politique climatique supplémentaire. Ce scénario devrait conduire à un réchauffement de 1,9 à 3 °C à l'horizon 2050, ce qui est le scénario le plus pessimiste.

Trois horizons temporels ont été considérés, conformément à la durée de vie prévue des activités :

- référence historique : moyenne entre 1985 et 2014 – Pour comprendre l'exposition actuelle ;

- 2030 : moyenne entre les valeurs de 2015 et 2044 – Cette période est couramment utilisée pour définir la planification et les budgets de l'adaptation au climat ;

- 2050 : moyenne entre les valeurs 2035 et 2064 – Cette période est généralement utilisée pour les décisions stratégiques, telles que la modification du modèle d'entreprise ou de la présence géographique, et les investissements à long terme, tels que la construction d'un nouveau site.

## Vulnérabilité

L'analyse de vulnérabilité a été réalisée en tenant compte des risques liés au climat en cohérence avec les exigences de la CSRD/ESRS en matière d'identification et d'évaluation des risques climatiques, et en s'appuyant, le cas échéant, sur les risques mentionnés dans la taxonomie.

Les risques considérés comme pertinents pour les activités de Bonduelle et ayant fait l'objet d'une évaluation des risques climatiques sont surlignés en vert ci-dessous.

|           | Liés à la température                                  | Liés au vent                                                     | Liés à l'eau                                                                  | Liés aux masses solides |
|-----------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Chronique | Changement de température (air, eau douce, eau marine) | Changement des régimes de vent                                   | Changement des régimes et types de précipitations (pluie, grêle, neige/glace) | Érosion côtière         |
|           | Stress thermique                                       |                                                                  | Variabilité des précipitations ou hydrologique                                | Dégradation des sols    |
|           | Variabilité de la température                          |                                                                  | Acidification des océans                                                      | Érosion des sols        |
|           | Dégel du pergélisol                                    |                                                                  | Intrusion saline                                                              | Solifluxion             |
|           |                                                        |                                                                  | Élévation du niveau de la mer                                                 |                         |
| Aigu      |                                                        |                                                                  | Stress hydrique                                                               |                         |
|           | Vague de chaleur                                       | Cyclone, ouragan, typhon                                         | Sécheresse                                                                    | Avalanche               |
|           | Vague de froid/gel                                     | Tempête (y compris blizzards, tempêtes de poussière et de sable) | Précipitations intenses (pluie, grêle, neige/glace)                           | Glissement de terrain   |
|           | Feu de forêt                                           | Tornado                                                          | Inondation (côtière, fluviale, pluviale, nappe phréatique)                    | Affaissement de terrain |
|           |                                                        |                                                                  | Éruption de lac glaciaire                                                     |                         |

|  |                                                    |
|--|----------------------------------------------------|
|  | Entièrement couvert et automatisé                  |
|  | Couvert manuellement (étude spécifique à l'actif)  |
|  | Non couvert (pas de modèles scientifiques prouvés) |

Source : Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 (Taxonomie de l'UE).

Sont utilisées des courbes de vulnérabilité pour traduire les valeurs d'exposition (comme les mètres d'inondation) en valeurs d'impact de 0 à 100 %. Les courbes d'impact traduisent ainsi la relation entre l'exposition à un événement et le niveau d'impact potentiel qui en résulte pour un type d'actif spécifique.

Ces courbes ont été définies sur la base de :

- études d'ingénierie sur l'effet des événements climatiques sur les bâtiments ;
- données sur les sinistres antérieurs (du partenaire et d'autres sources) ;
- littérature scientifique.

## Principaux risques climatiques identifiés

D'ici 2050, les aléas ayant le plus d'impact sur les sites de Bonduelle devraient être principalement les vagues de chaleur et les sécheresses. Les tornades et les inondations continueront de représenter des risques critiques pour certains sites spécifiques.

Ces aléas pourraient engendrer à la fois des dommages physiques (bâtiments, réseaux et lignes de production) et des perturbations opérationnelles (affectant la continuité d'approvisionnement et la sécurité des collaborateurs).

Cette évolution appelle à intégrer la résilience climatique dans la gestion du cycle de vie des actifs et dans la planification de la maintenance.

La grande majorité des risques est concentrée sur les 10 actifs les plus critiques de Bonduelle, localisés en Europe et aux États-Unis. Ces résultats permettront d'adopter une approche ciblée sur ces sites pour mener des analyses approfondies et prioriser les investissements.

### Impacts financiers associés

Pour traduire les risques climatiques en impacts financiers, la méthodologie repose sur des courbes d'impact standard qui relient le niveau d'exposition d'un actif à un aléa à l'ampleur des dommages subis. Ces courbes sont établies à partir d'une revue de la littérature scientifique et peuvent être affinées, lorsque l'information est disponible, en fonction de la vulnérabilité spécifique de chaque actif.

Deux types d'impact sont ainsi identifiés :

- la perte matérielle : il s'agit des dommages directs sur les bâtiments, les équipements et les stocks. Elle correspond à la perte annuelle moyenne, exprimée en pourcentage du coût total de remplacement ;
- la perte d'exploitation : il s'agit de la perturbation annuelle moyenne de la productivité en nombre de jours, résultant de pannes, dommages, réparations et dommages non physiques ;

Pour certains aléas comme les épisodes de grêle, l'érosion des sols ou les glissements de terrain par exemple, certains indices sont utilisés pour évaluer le niveau de risque et l'impact potentiel associé.

Les résultats de cette étude montrent que les pertes attendues pour Bonduelle se situent en ligne avec l'exposition au risque d'autres acteurs comparables du secteur des biens de grande consommation.

### Pour les bassins agricoles

#### Identification des aléas

Bonduelle s'est doté d'un outil développé par un partenaire extérieur spécialiste du sujet. L'outil permet une projection des aléas climatiques et de leurs occurrences sur les zones de culture actuelles et futures, l'impact sur le rendement des cultures, ainsi que la visualisation de l'impact de nouvelles pratiques culturales, organisationnelles et géographiques.

#### Exposition et sensibilité aux risques climatiques

Bonduelle continue la cartographie de ses sites et bassins de production les plus exposés et les plus vulnérables face aux aléas climatiques, la priorité ayant été donnée en 2025-2026 à la réalisation de l'analyse de risques sur nos sites industriels (voir section précédente).

Un outil de modélisation est accessible en ligne pour l'ensemble des équipes agronomiques du groupe, afin de réaliser et mettre à jour les analyses de manière autonome.

Ces travaux visent à évaluer l'impact financier potentiel et la capacité d'adaptation des sites industriels et des bassins de production aux risques identifiés. Une première analyse a déjà été menée sur les trois principales cultures du groupe et sera progressivement étendue aux autres cultures.

### Focus sur l'identification des risques de transition

Bonduelle analysera ses risques de transition, dans un second temps, dès lors que l'analyse liée aux risques physiques sera terminée.

### Indices de référence alignés sur l'Accord de Paris de l'UE

Bonduelle n'est pas concerné par les critères d'exclusion visés aux articles 12(1) d) à g) et 12(2) du règlement délégué (UE) 2020/1818 relatif aux indices de référence alignés sur l'Accord de Paris.

### E1-2 — Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Pour gérer ses impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique, Bonduelle s'appuie sur un ensemble de politiques complémentaires, couvrant l'atténuation, l'adaptation, l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables :

- Politique d'atténuation du changement climatique (réduction carbone) ;
- Politique d'adaptation au changement climatique (version 2, mai 2026) ;
- Système de management environnemental (SME) ;
- Politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

Les politiques d'atténuation et d'adaptation déterminent les objectifs qui s'appliquent à l'ensemble des activités du groupe. Elles s'appuient sur le SME et sur la politique agricole pour leur déploiement opérationnel.

### Politique d'atténuation du changement climatique

#### Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique d'atténuation s'inscrivent dans le cadre de l'ambition de Bonduelle de contribuer à la neutralité carbone mondiale d'ici 2050, en suivant la méthodologie de la *Net Zero Initiative* (NZI) et les standards de la Science-Based Targets initiative (SBTi). Cette stratégie repose sur trois piliers :

#### 1. Réduction des émissions globales

Diminuer les émissions directes et indirectes générées par les activités industrielles, agricoles et logistiques, sur les scopes 1, 2 et 3, de manière absolue et indépendamment de l'évolution des volumes d'activité.

#### 2. Contribution à l'atténuation des émissions externes

Aligner le modèle économique du groupe avec sa mission de favoriser la transition vers l'alimentation végétale, générant moins d'émissions carbone que les produits d'origine animale.

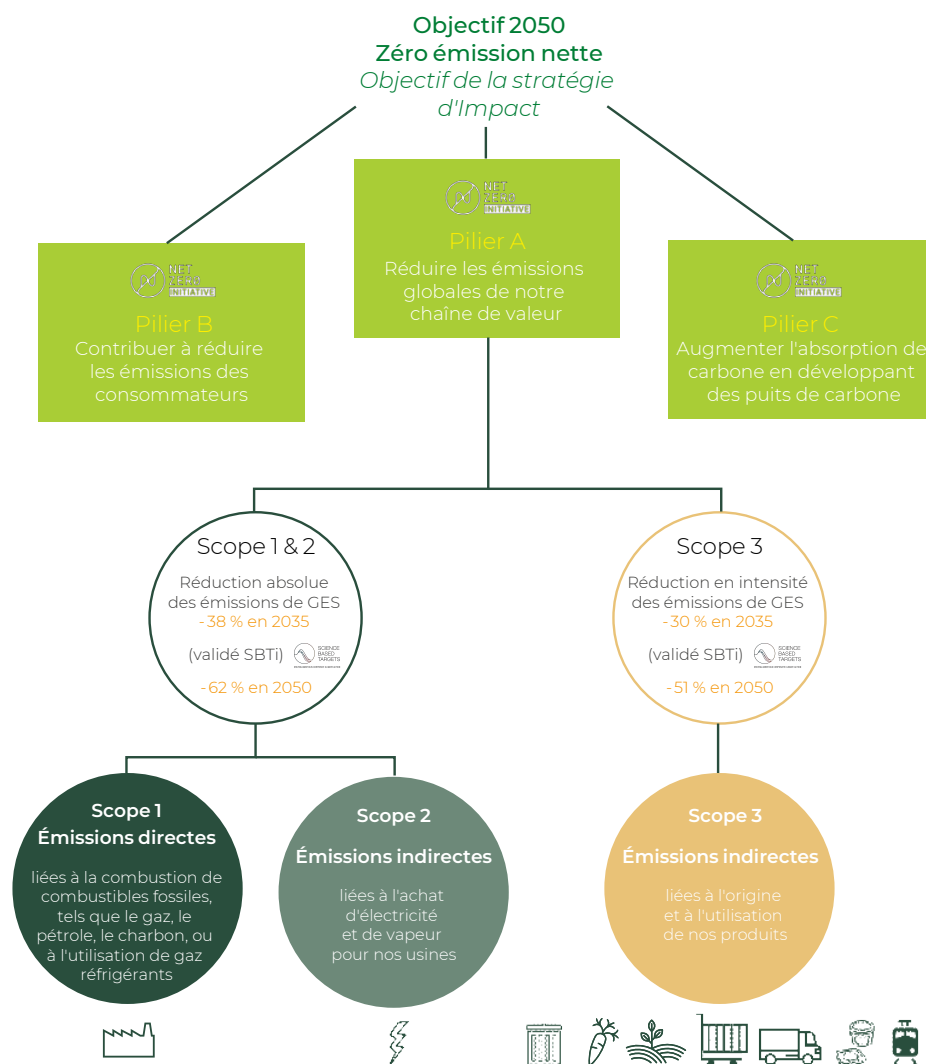
#### 3. Séquestration des émissions résiduelles

Compenser les émissions résiduelles grâce à des pratiques agricoles régénératrices favorisant la séquestration du carbone dans les sols.



## La stratégie climat de Bonduelle :

Structurée selon la *Net Zero Initiative* et jalonnée d'objectifs validés par la SBTi



### Périmètre de la politique

La politique d'atténuation du changement climatique s'applique à l'ensemble du Groupe Bonduelle ainsi qu'à l'ensemble de sa chaîne de valeur.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le pilotage de la politique d'adaptation au changement climatique est réalisé par le Département RSE groupe et plus particulièrement la Responsable Carbone & Climat, sous le *sponsoring* de la Directrice de l'Impact.

Les fonctions centrales du groupe, notamment les équipes Industrie, Agronomie, Packaging, Supply et Ingrédients sont aussi en charge du bon déploiement de la politique.

### Procédure de surveillance de la politique

Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de suivi pour assurer la progression des objectifs définis dans sa politique d'atténuation :

- Des comités dédiés par métier sont organisés régulièrement pour piloter la trajectoire de réduction carbone de chaque métier du groupe, en cohérence avec les objectifs globaux ;
- Un outil de pilotage est utilisé pour calculer, analyser et partager les indicateurs clés de performance liés aux émissions carbone à l'échelle du groupe. Il permettra à terme aux sites de suivre leurs performances au cours de l'année et de comparer leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques ;

- Une consolidation annuelle des trajectoires carbone au niveau du groupe est effectuée, intégrant une analyse des risques climatiques et un bilan des soutiens externes mobilisés.

### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

La politique d'atténuation du changement climatique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la SBTi (Science Based Targets initiative) pour déterminer notre trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris ;
- le GHG Protocol (*Greenhouse Gas Protocol*) : les outils de comptage et de pilotage carbone de Bonduelle sont élaborés selon la méthode du GHG Protocol ;
- la *Net Zero Initiative* (NZI) : la stratégie de décarbonation de Bonduelle s'inscrit dans le cadre de la *Net Zero Initiative* promue par Carbone 4.

Ces cadres de référence permettent à Bonduelle de structurer sa démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de contribution à la neutralité carbone, en s'appuyant sur des méthodologies reconnues au niveau international.

## Politique d'adaptation au changement climatique

Le changement climatique constitue un défi sans précédent pour l'ensemble des chaînes de valeur mondiales, en particulier sur la production agricole. Bonduelle le considère comme un facteur clé d'évolution de ses métiers, de sa stratégie et de son modèle économique. Le groupe constate déjà des impacts concrets : évolution des conditions de culture, pression sur la ressource en eau, érosion des sols... Dans ce contexte, l'intégration du risque climatique dans les pratiques agricoles, les approvisionnements et les dispositifs opérationnels est essentielle pour garantir une alimentation saine, de qualité et accessible.

Cette politique vise à structurer une approche plus globale et proactive, permettant d'anticiper et de réduire la vulnérabilité des activités face aux impacts actuels et futurs du changement climatique, tout en renforçant la résilience de l'ensemble de la chaîne de valeur.

### Objectifs de la politique

Les impacts, risques et opportunités couverts par cette politique sont les suivants :

- Impact positif : Bonduelle peut contribuer à la résilience des systèmes alimentaires et aux conditions de travail des producteurs partenaires, *via* ses choix de cultures, des variétés et le développement de surfaces additionnelles de cultures de légumineuses, le soutien aux pratiques adaptées et la formation des agriculteurs.
- Risque matériel : le changement climatique peut perturber directement la production des ressources clés du groupe, ainsi que la distribution et la continuité des activités industrielles et logistiques.

La politique d'adaptation du Groupe Bonduelle vise à :

- renforcer la résilience des processus et protéger les collaborateurs face aux risques climatiques ;
- sécuriser la chaîne d'approvisionnement face aux évolutions des ressources naturelles et aux événements extrêmes ;
- assurer la continuité de l'activité et limiter les impacts économiques en cas de crise climatique ;
- intégrer le risque climatique dans la stratégie d'entreprise et la prise de décision ;
- saisir les opportunités liées aux évolutions technologiques et réglementaires en matière de durabilité ;
- s'aligner avec les cadres et standards internationaux reconnus (TCFD, SBTi, etc.).

### Périmètre de la politique

La politique d'adaptation couvre l'ensemble du Groupe Bonduelle, incluant la production, la distribution et la chaîne d'approvisionnement.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

À l'instar de la politique d'atténuation du changement climatique, le pilotage de la politique d'adaptation au changement climatique est réalisé par le Département RSE groupe et plus particulièrement la Responsable Carbone & Climat, sous le sponsoring de la Directrice de l'Impact Positif. Les fonctions centrales du groupe, notamment les équipes Risk Management, Agronomie et Industrie sont aussi en charge du bon déploiement de la politique.

## Procédure de surveillance de la politique

L'avancement de la politique d'adaptation fait l'objet d'un suivi régulier avec les référents métiers concernés, permettant de piloter les actions prioritaires et d'ajuster la démarche en fonction des résultats obtenus.

Dans le cadre de sa stratégie d'impact positif, Bonduelle s'est fixé l'objectif de définir et déployer, à l'horizon 2030, un plan d'adaptation couvrant les activités industrielles, agroalimentaires et les approvisionnements, visant à renforcer la résilience des opérations et à sécuriser la continuité des activités.

### Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

La politique a été élaborée en s'appuyant sur :

- les données climatiques WCRP-CMIP6, NASA, ERA5, Aqueduct (WRI), Copernicus et FATHOM pour l'analyse des risques physiques, en alignement avec la Taxonomie verte de l'UE ;
- les scénarios SSP2-4.5 et SSP5-8.5 du GIEC (AR6) ;
- la *Net Zero Initiative* (Carbone 4) ;
- l'analyse de double matérialité de Bonduelle ;
- le *mapping* des risques groupe du département Gestion des risques.

## Système de management environnemental

Le système de management environnemental (SME) de nos usines engage notamment le groupe et ses parties prenantes à prévenir tout type de pollution ou autre impact environnemental négatif, en se fixant des objectifs et en encourageant les initiatives d'amélioration continue, selon les spécificités locales de chaque région. Cette politique veille au respect des exigences légales relatives aux activités industrielles de Bonduelle, en s'assurant à ce qu'elles soient pleinement acceptées et intégrées dans leurs territoires.

Le SME de Bonduelle est transverse à plusieurs impacts, risques et opportunités matériels du groupe, en lien avec ses activités industrielles.

Pour une lecture plus fluide du rapport et de sorte à éviter les répétitions, cette politique est présentée sous un format narratif pour sa première occurrence dans l'ESRS E1 et dans une version synthétisée dans un tableau reprenant les principaux MDR-P, dans les ESRS E2, et E3.

### Objectifs de la politique

S'agissant des enjeux climatiques, le SME vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les pratiques environnementales et énergétiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte de notre industrie ;
- réduire son empreinte carbone ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- encourager les initiatives d'amélioration continue (notamment sur les enjeux énergétiques) ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale.

### Périmètre de la politique

Le SME couvre l'ensemble du Groupe Bonduelle sans exclusion. Il couvre ainsi l'ensemble des sites industriels et sièges sociaux de chaque région et de chaque pays où Bonduelle est implanté.



## Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le pilotage du système de management environnemental (SME) est réalisé par l'équipe QSHE du groupe.

## Procédure de surveillance de la politique

Afin d'assurer le suivi des objectifs et la gestion des impacts, risques et opportunités, Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance :

- des comités de pilotage organisés toutes les six semaines afin de suivre l'avancement des objectifs de la politique SME et, le cas échéant, ajuster les actions pour atteindre les cibles fixées ;
- un suivi mensuel des KPI : les indicateurs clés en lien avec la politique et les IRO matériels pour Bonduelle sont suivis sur l'ensemble des sites afin d'évaluer la performance et identifier des pistes d'amélioration ;
- une plateforme de remontée des KPI : les données sont centralisées via une plateforme en ligne et consolidées dans un tableau de bord précisant les objectifs, périmètres, unités et niveaux de granularité des indicateurs ;
- des audits externes réalisés régulièrement par des organismes certificateurs et autorités compétentes, notamment pour les certifications Bio et B Corp ;
- une revue annuelle du management SME aux niveaux groupe et région afin d'évaluer la performance du système et définir les axes d'amélioration.

## Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

Le SME a été défini en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- norme ISO 14001
- norme ISO 50001
- Référentiel type SBTi

## Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La construction du SME s'appuie sur un dialogue mené auprès des différentes régions de Bonduelle, qui ont notamment participé à la définition des objectifs de cette politique.

## Communication de la politique

La politique est accessible aux collaborateurs à partir du *drive* partagé de l'entreprise. Les parties prenantes intéressées peuvent également retrouver des mentions de la mission première de la politique sur le site internet de l'entreprise, et sur le site intranet.

## Politique agricole : « Engagés avec Bonduelle »

La politique agricole du Groupe Bonduelle « Engagés avec Bonduelle » a pour vocation de définir les contours de l'engagement avec le monde agricole pour préparer le futur.

Elle précise les réponses à apporter aux différents enjeux que Bonduelle rencontre dans le secteur agricole, qu'ils soient socio-économiques, environnementaux ou bien liés à la réduction nécessaire de l'impact de notre production.

Face aux défis climatiques qui modifient nos habitudes et nos environnements, notre première mission collective est claire : savoir s'adapter et continuer à produire des légumes de qualité et accessibles, en quantité suffisante, pour nourrir nos consommateurs. Notre seconde mission est de produire nos légumes en agissant positivement sur notre environnement et nos parties prenantes.

## Objectifs de la politique

La politique agricole « Engagés avec Bonduelle » vise à accompagner la transformation des systèmes de production agricole afin de renforcer leur résilience face au changement climatique tout en contribuant à sa limitation.

À travers cette politique, Bonduelle poursuit les 4 objectifs suivants en réponse aux enjeux climatiques :

- Renforcer la résilience des filières agricoles face aux effets du changement climatique, afin de préserver durablement les capacités de production et la qualité des récoltes ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'amont agricole, en favorisant l'évolution des pratiques culturales et l'identification de leviers de décarbonation adaptés aux différentes filières ;
- Développer l'agriculture régénératrice, afin de contribuer à la préservation de la santé des sols, de la biodiversité et des ressources en eau, tout en améliorant la capacité des exploitations agricoles à s'adapter aux évolutions climatiques ;
- Accompagner les agriculteurs partenaires dans la transition de leurs pratiques, grâce à l'expertise agronomique du groupe, au partage de connaissances et au déploiement progressif de solutions adaptées aux contextes locaux.

## Périmètre de la politique

Cette politique groupe vise à être partagée par la grande majorité de ses agriculteurs partenaires à travers le monde, afin de promouvoir des pratiques agricoles qui préservent la santé des sols, protègent la biodiversité, réduisent l'utilisation des pesticides et diminuent les émissions de gaz à effet de serre. Elle contribue également à renforcer les partenariats avec les agriculteurs, assurant ainsi la pérennité de l'approvisionnement et soutenant une transition vers une alimentation plus végétale. Cette initiative stratégique représente une étape cruciale dans l'affirmation des engagements du groupe en matière d'agriculture.

Dans le cadre des actions et objectifs de la politique Agro, Bonduelle distingue ses producteurs partenaires — agriculteurs qui cultivent des légumes sous contrat direct avec le groupe et sont accompagnés techniquement par ses équipes agronomes — de ses fournisseurs agricoles, qui approvisionnent le groupe en matières premières sans lien de production direct. Sauf mention contraire explicite, les cibles et indicateurs présentés dans le présent rapport concernent uniquement les producteurs partenaires.

## Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique agricole du groupe est placée sous la direction de l'équipe d'agronomie centrale, qui assure le pilotage stratégique et le suivi opérationnel à l'échelle globale. Le directeur du département d'agronomie groupe exerce une supervision afin de garantir l'alignement des initiatives locales avec les orientations et les principes fondamentaux définis au niveau du groupe. Cette approche centralisée vise à assurer une cohérence d'ensemble et l'application uniforme des pratiques agronomiques au sein des différentes entités.

Parallèlement à cette coordination globale, chaque bassin de production est activement intégré dans le processus de déploiement de la politique agricole. Cette implication locale reconnaît la spécificité des contextes agro-environnementaux et la nécessité d'adapter les pratiques aux réalités de chaque territoire. Au sein de chaque site ou périmètre de production, le directeur agronomie local joue un rôle essentiel. Il est responsable de la conduite du déploiement et de la mise en application concrète de la politique agricole du groupe mais assure aussi la traduction opérationnelle de la stratégie globale en actions adaptées aux conditions spécifiques de son territoire.

### Procédure de surveillance de la politique

Afin de garantir le suivi des objectifs, d'anticiper et de gérer les impacts, les risques et les opportunités, l'entreprise s'appuie sur divers mécanismes de surveillance, parmi lesquels :

- AgroOne et Qlik AGRO CSR : plateformes dédiées à la collecte de données, au calcul et à la visualisation des indicateurs clés de performance (KPI) ;
- audits externes : réalisés dans le cadre de certifications spécifiques (CE2 par Ociat dans les Hauts-de-France, GlobalGap, Leaf, etc.) ;
- réunions de suivi : organisées régulièrement dans les différentes régions pour évaluer l'état d'avancement des projets ;
- visites d'experts agronomiques : inspections régulières des parcelles par les équipes de Bonduelle sur le terrain.

### Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique Agricole du Groupe Bonduelle a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la Politique agricole commune (PAC) : C'est l'un des principaux instruments de l'Union européenne pour soutenir l'agriculture durable. La PAC a évolué pour inclure des mesures favorisant la durabilité environnementale, économique et sociale ;
- le Pacte Vert pour l'Europe : Ce pacte vise à rendre l'économie de l'UE durable en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. L'objectif ultime est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- la Stratégie de la Ferme à l'assiette : Cette stratégie fait partie du Pacte Vert et vise à rendre les systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) : Bien que globaux, les ODD de l'ONU sont intégrés dans les politiques européennes, y compris celles relatives à l'agriculture et au développement rural ;
- la SBTi : Cette initiative développe des normes, des outils et des directives permettant de fixer des objectifs de réduction des émissions en ligne avec les dernières données scientifiques sur le climat ;
- le Règlement sur la restauration de la nature : Adopté en août 2024, il vise à restaurer au moins 20 % des terres et des mers de l'Union européenne d'ici 2030 et tous les écosystèmes dégradés d'ici 2050 ;
- la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : Adoptée en 2020, cette stratégie vise à protéger 30 % des terres et des mers de l'UE et à restaurer les écosystèmes dégradés ;
- le règlement REACH.

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique agricole du Groupe Bonduelle, nommée « Engagés avec Bonduelle », a été élaborée grâce à la collaboration de diverses parties prenantes. Des organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF) ont participé à sa conception ou l'ont remise en question. Les services agronomiques, forts de leur expertise des bassins de production, ont consolidé ses directives. Un groupe de producteurs test a partagé et ajusté les engagements principaux, aboutissant à une finalisation dans un esprit d'engagement mutuel. Le département d'agronomie groupe a assuré la coordination et la finalisation de cette politique.

Pour les aspects spécifiques liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, le groupe a également sollicité des experts du climat et du bilan carbone. Leur expertise a permis de calculer et de collecter des données selon des méthodes appropriées, afin de définir des plans de réduction des émissions et d'atténuation adéquats.

### Communication de la politique

La politique agricole de Bonduelle est accessible aux parties prenantes intéressées via plusieurs canaux de communication et de diffusion :

- plateformes numériques internes : un exemplaire de la politique est disponible sur un drive partagé spécifiquement au sein du réseau Bonduelle, garantissant un accès facile pour les collaborateurs et partenaires internes. Elle est également consultable sur l'intranet de l'entreprise ;
- site internet externe : la politique agricole est publiée sur le site internet officiel de Bonduelle, cette diffusion externe permet de communiquer les engagements et les orientations de l'entreprise en matière agricole à l'ensemble des parties prenantes du groupe ;
- engagement direct avec les partenaires agricoles : Chaque agriculteur partenaire de Bonduelle qui a signé la charte d'engagement reçoit et conserve une version signée de la politique agricole. Cela permet de formaliser l'adhésion aux principes et engagements définis dans le document et établir un cadre de collaboration clair et contractuel entre Bonduelle et ses partenaires agricoles.

Ces différents modes de diffusion assurent une large communication de la politique agricole de Bonduelle auprès de ses diverses parties prenantes, reflétant l'importance de cette politique pour l'entreprise et son engagement envers une agriculture durable et responsable.

## E1-3 — Actions liées aux politiques en matière de changement climatique

Le Groupe Bonduelle identifie des leviers de la décarbonation sur toute sa chaîne de valeur : agriculture, approvisionnement en ingrédients, emballage, transformation industrielle, transport des collaborateurs, transport des produits, distribution et consommation.

Pour cela, le groupe déploie sur chaque activité, de l'agriculture à la distribution : le comptage des émissions carbone, l'évaluation et le pilotage des actions d'atténuation, et la mise en place de feuilles de route de décarbonation.

### Actions déployées et ressources allouées sur l'amont agricole

Le groupe s'engage aujourd'hui au travers de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », qui présente ses enjeux et ambitions.

Depuis 2023, Bonduelle a intégré un outil informatique pour estimer l'impact du changement climatique sur ses zones de production. Cet exercice prospectif permet notamment d'anticiper une évolution des conditions de culture et prendre les actions pour limiter les impacts sur les activités du groupe à court, moyen et long terme. Ces actions peuvent par exemple amener les équipes agronomie à tester la viabilité de nouvelles variétés de légumes plus résistantes aux nouvelles conditions climatiques, adapter les périodes de semis et de récolte, évaluer l'évolution des rendements des bassins de production.

Par son activité agroalimentaire, Bonduelle est aussi éligible à suivre le guide FLAG (*Forest, Land, Agriculture*) du SBTi. Ce nouveau standard s'adresse aux secteurs à forte intensité foncière. Il utilise des données scientifiques pour fixer les objectifs de réduction et d'absorption des émissions liées à l'utilisation des terres.



## Former les experts agronomes et les producteurs à l'agriculture régénératrice

Les collaborateurs agro ainsi que les agriculteurs sont encouragés à se former sur l'agriculture régénératrice. Cela fait partie des objectifs fixés par la feuille de route Agro.

En novembre 2023, Bonduelle a lancé la Farm Academy Bonduelle en collaboration avec la société de formation *Icosystème*, qui contribue à répondre au besoin crucial de formation pour accompagner la formation à l'agriculture régénératrice pour ses collaborateurs agro, ainsi que ses producteurs partenaires.

En parallèle de ce parcours de formation, les agriculteurs partenaires peuvent également se former *via* d'autres organismes proposant des formations équivalentes.

À l'échelle du groupe, les actions de sensibilisation et de formation sont suivies *via* nos indicateurs présentés en E1-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

## Actions déployées et ressources allouées sur les opérations propres des usines

### Actions liées à l'énergie

Bonduelle a fixé trois priorités à ses usines pour qu'elles participent à l'atteinte de l'objectif climatique à l'échelle du groupe :

- réaliser des économies d'énergie ;
- substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles ;
- développer l'électricité verte par des contrats d'achat direct long terme, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée.

### Économies d'énergie

Électrique et thermique, l'énergie est essentielle au processus de production. L'électricité alimente le processus de surgélation, le stockage des produits surgelés, le conditionnement des ateliers en froid. Elle est aussi utilisée pour la fabrication de l'air comprimé, la production d'eau glacée, l'éclairage et la climatisation des locaux et pour certains équipements : autres moteurs, ventilateurs, convoyeurs, certains chariots élévateurs. Les énergies thermiques servent à la production de vapeur et d'eau chaude, nécessaires notamment à la production de conserves, au chauffage par aérothermie et aux engins de manutention.

En 2025-2026, Bonduelle a poursuivi ses investissements d'efficacité énergétique sur les sites, avec par exemple l'installation de compteurs de consommation d'énergie connectés en France et au Portugal, ou encore de systèmes de détection de fuites de fluides frigorigènes aux États-Unis et en France.

Par ailleurs, l'optimisation de l'efficacité énergétique se pilote par les équipes terrain avec un suivi et monitoring des consommations à intervalles très réguliers.

### Audit et plan d'action sur les consommations

À l'aide du système de management environnemental (SME), les sites de Bonduelle audient et comparent leurs consommations. Ils mettent ensuite en place des mesures ciblées d'économies d'énergie : systèmes de récupération de chaleur, LED, systèmes d'antigasillage énergétique (*Start and Stop*), etc.

### Certification ISO 50001 et ISO 14001

Bonduelle poursuit une démarche de certification ISO 50001 et/ou ISO 14001 sur ses sites en Europe. Ces normes internationales visent l'amélioration continue des performances énergétiques et environnementales. Tous les sites sont dans une démarche de mise en place d'un système de management de l'environnement. En 2025-2026, 10 sites Bonduelle sont certifiés ISO 50001, et 11 sites sont certifiés ISO 14001.

## Mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie

Bonduelle est impliqué dans les mécanismes européens d'obligations d'économies d'énergie. Les sites agro-industriels du groupe ont ainsi inscrit leurs actions d'améliorations technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés.

La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE) obtenus ou en cours d'obtention sur des opérations réalisées au cours de l'année 2025-2026 dans des technologies et des systèmes d'efficacité énergétique est de 14 052 MWh Cumac. Bonduelle a en effet mené un projet de récupération de chaleur et d'optimisation de chaudière sur le site d'Estrées.

### Substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles

En 2025-2026, les énergies renouvelables<sup>1</sup> représentent 31,7 % du mix énergétique de Bonduelle. Le groupe cherche constamment de nouveaux leviers pour augmenter la part de renouvelable dans ses consommations. Avec ou sans partenaire, il crée et exploite des installations d'énergie renouvelable sur ses sites.

Bonduelle participe à la production de chaleur et d'électricité à partir des déchets verts de ses activités, de fumier des agriculteurs partenaires, de combustion de palettes en bois non réutilisables, etc. Le groupe prend part en effet au développement d'unités de méthanisation. La fermentation de la biomasse génère du biogaz. Ce biogaz peut alimenter une chaudière biogaz ou un moteur à cogénération produisant de l'électricité et de la chaleur. Les énergies thermiques ou électriques produites sont autoconsommées ou injectées sur les réseaux, en fonction de la configuration (installation propre ou de partenaires). Le surplus est vendu.

Bonduelle dresse un inventaire de la quantité de ses gisements disponibles pour une valorisation en méthanisation et a déjà mis en place plusieurs unités :

- dans les sites de Békéscsaba, Nagykovács et Nyiregyháza (Hongrie), 94 % du biogaz issu des méthaniseurs internes d'effluents est en moyenne valorisé en chaufferie ;
- le site d'Estrées-Mons (France) couvre 84 % de ses besoins en vapeur grâce à la centrale de production de vapeur d'origine biomasse. Le site économise plus de 13 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. L'usine valorise 30 % de son gisement de composés végétaux en biométhane ;
- sur le site historique de Renescure (France), la chaufferie biomasse permet de couvrir 62 % des besoins en vapeur, ce qui permet d'éviter près de 6 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an ;
- 3 usines valorisent 100 % de leurs déchets verts en méthanisation : Vaulx-Vraucourt, Renescure (France), Gniewkovo (Pologne) ;
- dans le cadre d'un partenariat long terme avec TotalEnergies, le site de Labenne (France) met à disposition ses déchets verts (ensilage, jus d'ensilage, boues de la station d'épuration, déchets verts cuits) pour les intégrer dans des procédés de méthanisation hors site.

Bonduelle cherche également à électrifier sa consommation d'énergie, en substitution d'énergies fossiles. À titre d'exemple, le site de Ruchocice (Pologne) a installé une pompe à chaleur, ce qui permet par ailleurs d'améliorer l'efficacité de son système de chauffage et de climatisation.

Pour la production d'électricité, Bonduelle installe des panneaux photovoltaïques en toiture, au sol, ou en ombrières de parking comme à Santarém (Portugal).

1 Au sens de la CSRD.

## Développement de l'électricité verte

Participer au développement des énergies renouvelables en France, en priorité dans les régions où l'électricité du réseau est carbonée, est l'un des leviers de Bonduelle pour décarboner ses activités.

Le groupe développe pour cela des contrats d'achat d'électricité de gré à gré, ou *Power Purchase Agreements* (PPA). Signés directement avec les producteurs d'énergie renouvelable, ces engagements sur le long terme rendent possible la création ou l'extension d'installations renouvelables. Bonduelle a signé un contrat PPA en 2023-2024, portant sur une installation photovoltaïque située en Dordogne. La consommation sur l'année 2025-2026 est de 9,9 gigawattheures (GWh).

En parallèle de ces PPA, Bonduelle a fait l'achat d'électricité sous Garantie d'Origine (GO) pour un de ses sites industriels en Pologne pour une valeur de 4,7 GWh.

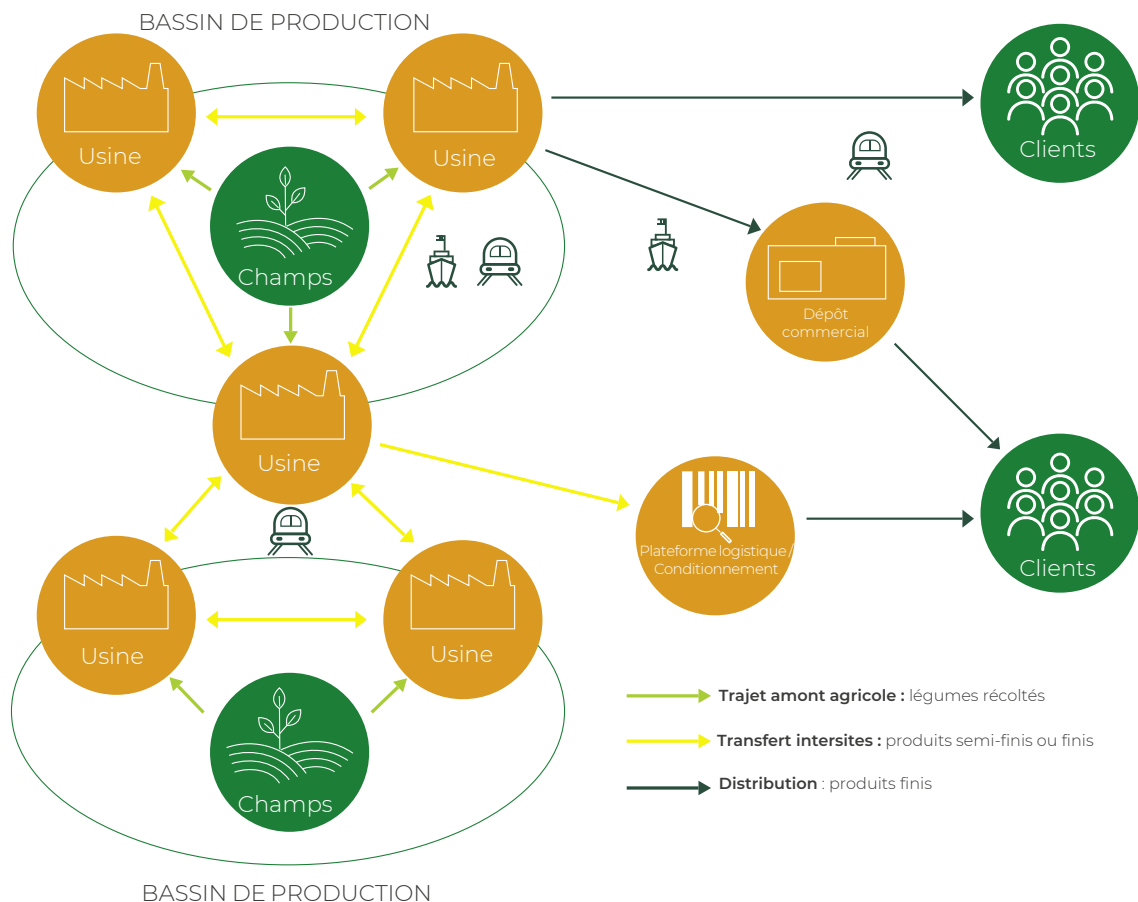
## Formation et sensibilisation

La création de dispositifs de formation et de communication a commencé par la formation d'animateurs internes à la Fresque du Climat permettant de proposer des ateliers aux collaborateurs (principalement au siège à Villeneuve d'Ascq et en Pologne). Le réchauffement climatique est l'affaire de tous, c'est pourquoi nos animateurs sont issus de différents services (Impact positif, RH, Opérations industrielles, Commerce, Marketing ou Environnement industriel). Au siège, l'atelier Fresque est désormais directement intégré dans le parcours d'intégration des collaborateurs.

## Optimisation des transports

Les flux de transport du Groupe Bonduelle sont de trois natures :

- le trajet amont agricole des légumes récoltés aux champs jusque dans les usines ;
- les transferts intersites des produits semi-finis et finis au sein de nos usines, sites internes et entrepôts dédiés à Bonduelle ;
- la distribution des produits finis vers nos clients ou vers des entrepôts non dédiés à Bonduelle.



Bonduelle est doté d'une méthode de calcul de l'empreinte carbone de ses transports sur l'ensemble de ses flux : amont agricole, intersites et distribution, à l'aide d'outils automatisés d'extraction des données et d'une procédure de consolidation. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées au trajet amont agricole sont calculées annuellement.

Celles liées aux transferts intersites et à la distribution sont désormais disponibles mensuellement. Bonduelle est ainsi doté d'une capacité d'analyse fine de son impact carbone : par région, par flux, par type de transport, par technologie et par usine.

## Actions déployées sur nos emballages

Dans le cadre de sa stratégie de réduction de son empreinte carbone, le groupe déploie un ensemble d'actions structurantes sur ses emballages, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'ensemble du cycle de vie des produits, en particulier sur les scopes amont et aval.

Ces actions s'articulent autour de trois leviers principaux :

**La réduction à la source des matériaux :** le groupe met en œuvre des programmes d'allègement des emballages et de suppression d'éléments non essentiels, tels que la réduction de l'épaisseur des boîtes métalliques ou le retrait de certains composants (ex. : couvercles de la gamme traiteur). Ces initiatives permettent de réduire les volumes de matières vierges utilisées, avec des objectifs de plusieurs centaines de tonnes de matériaux évitées à horizon court et moyen terme.



**La substitution des matières** : le groupe engage la transition vers des matières à plus faible impact carbone, notamment par l'intégration de plastiques recyclés et de matières biosourcées, pouvant atteindre jusqu'à 30 % dans certaines applications.

**L'amélioration de la recyclabilité des emballages** : le groupe développe des solutions d'emballages monomatériaux recyclables en remplacement des structures multimatériaux, notamment pour les sachets et emballages souples.

## 2.2.1.4 Indicateurs et cibles

### EI-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

#### **Cibles en lien avec la politique Atténuation**

La politique d'atténuation du changement climatique de Bonduelle s'appuie sur le cadre de la *Net Zero Initiative* développé par Carbone 4, qui vise à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050. La trajectoire actuelle du groupe, validée par la SBTi, est basée sur le scénario *well-below 2 °C*.

Le scénario *well-below 2 °C* correspondait aux exigences de neutralité carbone au moment de la validation des engagements de Bonduelle. Depuis début 2024, la SBTi a changé ses exigences et demande désormais un alignement sur le scénario 1,5 °C. En conséquence, Bonduelle réévalue actuellement ses engagements pour les aligner sur ce nouveau scénario. La demande de mise à jour ayant été transmise au SBTi, les nouveaux objectifs alignés sur le scénario 1,5 °C seront validés au cours de l'année 2026-2027. Cette mise à jour permettra au groupe de se conformer pleinement à la définition du Net Zero, incluant notamment une réduction plus importante des émissions brutes de GES sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les objectifs intermédiaires actuels de réduction des émissions des scopes 1 et 2 (- 38 % en absolu à 2035) et du scope 3 (- 30 % en intensité à 2035) sont fixés à horizon 2035 et sur un scénario *well-below 2 °C*.

Ces actions sont déployées à l'échelle des principales zones géographiques du groupe (Europe et Amériques) et couvrent l'ensemble des catégories d'emballages (primaire, secondaire et tertiaire). Elles contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en diminuant les volumes de matières vierges, en favorisant l'utilisation de ressources recyclées ou renouvelables, et en améliorant la circularité des emballages.

Dans le cadre de la définition de ses objectifs de réduction des émissions de GES, le Groupe Bonduelle a pris en considération les principales hypothèses d'évolutions susceptibles d'affecter à la fois le niveau de ses émissions et sa capacité à les réduire :

- **Évolution des volumes d'activité** : les objectifs de réduction ont été construits en intégrant une hypothèse de croissance des volumes de production à horizon 2035 ;
- **Évolution des préférences et de la demande consommateurs** : le groupe anticipe une progression de la demande pour des produits végétaux et issus de pratiques agricoles durables. Le groupe intègre ces évolutions des attentes consommateurs dans le développement de ses innovations ;
- **Facteurs réglementaires** : la SBTi a changé ses exigences et demande désormais un alignement sur le scénario 1,5 °C. En conséquence, Bonduelle réévalue actuellement ses engagements pour les aligner sur ce nouveau scénario. Par ailleurs, le groupe suit l'évolution du cadre réglementaire européen susceptible de modifier les conditions de marché et d'accélérer ou de contraindre certains leviers de décarbonation ;
- **Nouvelles technologies** : le groupe intègre dans ses hypothèses de trajectoire la disponibilité progressive de solutions de décarbonation pour l'industrie. Le déploiement de pratiques agricoles régénératrices est également pris en compte comme un facteur d'amélioration de la performance carbone scope 3.

## Enjeu : Atténuation du changement climatique – **impact négatif & risque**

### - 38 %

des émissions de gaz à effet de serre du scope 1 & 2 d'ici 2035 (en absolu)

#### — Lien avec l'IRO :

Cette cible sur nos émissions du scope 1 & 2 à l'échelle du groupe, s'inscrit dans notre politique de contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050, alignée sur la *Net Zero Initiative* (NZI) et les critères de la Science Based Target initiative (SBTi).

#### — Méthodologie :

- $\frac{[[\text{émissions de GES scopes 1\&2 année N}] - [\text{émissions de GES scopes 1\&2 baseline}]]}{[\text{émissions de GES scopes 1\&2 baseline}]}$
- Utilisation du cadre de référence de la SBTi : validation des objectifs intermédiaires (2035) et alignement sur le scénario *Well-Below 2 °C* (en cours de mise à jour vers 1,5 °C).

- Année de référence : 2019-2020 représentative d'une année d'activité normale (dernière année d'activité avant les perturbations majeures liées au Covid).
- Utilisation du GHG Protocol pour la comptabilité carbone pour les scopes 1 et 2.

#### — Périmètre :

Activités couvertes :

- Scope 1 : Usines, fermes, véhicules (combustion fossile, fuites de gaz frigorifiques).
- Scope 2 : Électricité et vapeur achetées
- Zones géographiques : 100 % des sites du groupe en *location-based*.

### - 30 %

des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 d'ici 2035 (en intensité par tonne de produit fabriqué)

#### — Lien avec l'IRO :

Cette cible sur nos émissions du scope 3 à l'échelle du groupe s'inscrit dans notre politique de contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050, alignée sur la *Net Zero Initiative* (NZI) et les critères de la Science Based Target initiative (SBTi).

#### — Méthodologie :

- $\frac{[[\text{émissions de GES scope 3 année N/Tonnes de produits fabriqués N}] - [\text{émissions de GES scope 3 baseline/Tonnes de produits fabriqués baseline}]]}{[\text{émissions de GES scopes 3 baseline/Tonnes de produits fabriqués baseline}]}$
- Utilisation du cadre de référence de la SBTi : validation des objectifs intermédiaires (2035) et alignement sur le scénario *Well-Below 2 °C* (en cours de mise à jour vers 1,5 °C).

- Année de référence : 2019-2020 représentative d'une année d'activité normale (dernière année d'activité avant les perturbations majeures liées au Covid)
- Utilisation du GHG Protocol pour la comptabilité carbone pour le scope 3.

#### — Périmètre :

- Scope 3 : Achats d'ingrédients, emballages, transport amont/aval, utilisation des produits (hors émissions post-consommation).
- Zones géographiques : 100 % des zones de commerce du groupe.



| kteqCO <sub>2</sub>                                                                         | Baseline<br>2019/20 | Cible<br>2030 * | Cible 2035<br>validée SBTi** | 2024/25      | 2025/26      | Var vs<br>Baseline | Var vs N-1     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------------|----------------|
| <b>ÉMISSIONS DE GES TOTALES</b>                                                             | <b>1 382</b>        | <b>1 084</b>    | <b>956</b>                   | <b>1 208</b> | <b>1 181</b> | <b>- 14,5 %</b>    | <b>- 2,2 %</b> |
| Scope 1 + 2                                                                                 | 138                 | 103             | 86                           | 133          | 112          | - 18,7 %           | - 15,5 %       |
| Scope 3 (hors consommateur)                                                                 | 1 244               | 980             | 871                          | 1 075        | 1 069        | - 14,1 %           | - 0,6 %        |
| Scope 3 - intensité (hors consommateur en kteqCO <sub>2</sub> /tonne de produits fabriqués) | 1,491               | 1,175           | 1,044                        | 1,439        | 1,577        | 5,7 %              | 9,6 %          |

\* La cible 2030 a été calculée sur la base de la cible 2035 validée avec SBTi, avec une linéarisation de l'objectif de réduction.

\*\* SBTi a validé une cible 2035 en intensité. La valeur en absolue a été calculée sur la base de tonnes de produits fabriqués iso à 2019/20.

Concernant notre objectif de réduction sur le scope 1 & 2, notre performance 2025-2026 est alignée avec les objectifs fixés dans le cadre de notre trajectoire SBTi. Cette performance est la combinaison de plusieurs facteurs :

- La part des énergies renouvelables consommées dans nos usines, notamment via la chaudière biomasse de Renescure et l'utilisation de vapeur biomasse dans notre usine d'Estrées-Mons ;
- L'évolution des mix énergétiques des pays dans lesquels Bonduelle est implanté ;
- De moindres volumes de production par rapport à l'année de référence 2019-2020.

Concernant le scope 3, les émissions diminuent de - 14,1 % en valeur absolue par rapport à l'année de référence. Cela traduit une amélioration de l'empreinte carbone globale de la chaîne de valeur qui reste néanmoins inférieure à celle attendue au regard de la contraction de l'activité.

Cette moindre efficacité se reflète dans l'analyse en intensité, avec une hausse du ratio rapporté à la tonne de produits finis (+ 5,7 %). Ce résultat, en deçà de la performance attendue, est principalement imputable à l'augmentation du ratio sur les achats d'ingrédients (notamment ceux rentrant dans la composition des offres cuisinées), le transport des marchandises ainsi que sur les activités industrielles (hors scopes 1 et 2) et *co-manufacturing*. Elle souligne la nécessité de poursuivre les efforts de décarbonation sur les principaux postes d'émissions amont et aval afin d'améliorer l'efficacité carbone du portefeuille d'activités.

Rappel de la définition des scopes considérés pour nos objectifs d'impact :

- scope 1 : émissions directes générées par Bonduelle ;
- scope 2 : émissions indirectes liées à l'achat d'électricité et de vapeur ;

- scope 3 : émissions indirectes liées à la consommation des produits Bonduelle, à la fin de vie des produits ou celles liées aux achats de produits et services, aux déplacements des salariés (les déplacements des salariés représentent une part négligeable des émissions), avec exclusion des émissions des consommateurs (postes 3.9 et 3.11) en application des dispositions de la méthodologie SBTi.

L'enregistrement de notre ambition de réduction d'émissions à 2035 sous référentiel SBTi nous positionne par rapport à l'année de référence 2019-2020. Cette année de référence a été mise à jour afin de refléter le travail continu sur la précision de nos données (cf. section 2.1.1).

### Cibles en lien avec la politique d'Adaptation

Pour piloter la mise en œuvre de sa politique et suivre sa résilience climatique, Bonduelle travaille à :

- définir à moyen terme des indicateurs permettant d'évaluer la capacité à anticiper, s'adapter et transformer ses activités pour faire face aux impacts du changement climatique ;
- faire une évaluation régulière des risques climatiques, dont les résultats seront intégrés à l'évolution du *business model* du groupe.

À court terme, le groupe travaille à mettre en place des indicateurs relatifs au déploiement de l'analyse de risques, et prévoit de mesurer à minima :

- nombre de périls analysés par actif ou bassin agricole (inondation, sécheresse, feu, etc.) ;
- nombre de sites industriels et/ou agricoles évalués selon les scénarios climatiques (SSP2- 4.5 / SSP5- 8.5) ;
- % du chiffre d'affaires couvert par l'analyse de risques climatiques.

## Autres cibles de la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » en lien avec l'atténuation et l'adaptation

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés avec Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec l'atténuation du changement climatique, le groupe s'est fixé une cible :

### Enjeu : Atténuation du changement climatique – **impact négatif & risque**

## 80 %

#### Agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030

##### — Lien avec l'IRO :

L'agriculture régénératrice permet à terme de réduire les fertilisations minérales, principal facteur d'émission dans nos cultures, notamment grâce à son impact positif sur la fertilité du sol. La description détaillée de l'agriculture régénératrice chez Bonduelle se trouve en E4-2 — Politique relative à la biodiversité et aux écosystèmes

##### — Méthodologie :

- *[Nombre d'agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice] / [Total des agriculteurs sous contrat]*
- L'évaluation de l'engagement des producteurs repose sur l'envoi d'un questionnaire collectant 23 données différentes qui alimentent 12 sous-indicateurs. Ces données sont analysées au travers de la feuille de calcul Agriculture Régénératrice (scorecard Bonduelle)

et permettent d'obtenir un certain nombre de points. Un minimum de 40 points sur 100 indique un producteur engagé, sensible à l'agriculture régénératrice et ayant initié des actions concrètes. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

##### — Consultation parties prenantes :

La construction de la *scorecard* Bonduelle sur l'agriculture régénératrice intègre les contributions de diverses organisations et s'inscrit dans la démarche de la SAI, référence pour les filières agro-industrielles.

## 100 %

#### Collaborateurs agro formés à l'agriculture régénératrice d'ici 2027

##### — Lien avec l'IRO :

La formation des collaborateurs est essentielle pour expliquer et accompagner une stratégie de réduction des émissions carbone chez les producteurs.

##### — Méthodologie :

- *[Nombre de collaborateurs agro formés] / [Total des collaborateurs agro]*
- Prend en compte le nombre de collaborateurs agro ayant au moins atteint le niveau de formation « sensibilisation en agriculture

régénératrice ». Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

##### — Consultation parties prenantes :

En collaboration avec Icosystème.

## 80 %

#### Agriculteurs sensibilisés à l'agriculture régénératrice d'ici 2030

##### — Lien avec l'IRO : La formation des producteurs est essentielle pour mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions

##### — Méthodologie :

- *[Nombre d'agriculteurs sensibilisés à l'agriculture régénératrice] / [Total des agriculteurs sous contrat]*  
Bonduelle délivre un programme de formation à l'agriculture régénératrice, au travers de la « Farm Academy Bonduelle », proposant 3 niveaux d'expertise : sensibilisation, fondamentaux, référent. Une formation de la Farm Academy Bonduelle ou une formation validée comme équivalente est valable pour une

durée de cinq ans à compter de la date de fin de la formation et peut être ainsi comptabilisée sur cinq années consécutives. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent l'ensemble des producteurs partenaires de nos bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

##### — Consultation parties prenantes :

En collaboration avec Icosystème, PADV, autres organismes de formations.

**90 %****Surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée d'ici 2030****— Lien avec l'IRO :**

Réduction des émissions de GES en agriculture via un plan de réduction de la fertilisation azotée.

**— Méthodologie :**

- *[Surface cultivée avec fertilisation azotée raisonnée] / [Surface totale cultivée sous contrat]*
- Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle la quantité d'azote appliquée pour la fertilisation est dite raisonnée lorsqu'elle utilise l'une des méthodes proposées pour ajuster la quantité au besoin (mesure du reliquat azoté, calcul du bilan

azoté...). Seule la surface de culture principale est prise en compte dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

**— Périmètre :**

Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

**90 %****Surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée d'ici 2030****— Lien avec l'IRO :**

Réduction des émissions de GES en agriculture via un plan de réduction de la fertilisation azotée.

**— Méthodologie :**

- *[Surface cultivée avec technique d'optimisation de la fertilisation azotée] / [Surface totale cultivée sous contrat]*
- Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée. Seule la surface de culture principale est prise en compte

dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

- Une technique d'optimisation de la fertilisation azotée correspond à une application modulée et localisée des intrants azotés.

**— Périmètre :**

Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

**90 %****Surface cultivée Bonduelle sur laquelle des pratiques réduisant le besoin d'apport en azote minéral sont utilisées d'ici 2030****— Lien avec l'IRO :**

Réduction des émissions de GES en agriculture via un plan de réduction de la fertilisation azotée.

**— Méthodologie :**

- *[Surface cultivée avec pratiques réduisant le besoin d'apport en azote minéral] / [Surface totale cultivée sous contrat]*
- Une surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une pratique agricole est utilisée (utilisation de légumineuses, amendements

organiques...). Seule la surface de culture principale est prise en compte dans le calcul de cet indicateur. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

**— Périmètre :**

Les indicateurs couvrent l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors culture des champignons car non applicable à cette activité spécifique.

|                                                                                                                            | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice                                                                | 57,6 %  | 61,1 %  | 80 %  |
| % des agriculteurs sensibilisés à l'agriculture régénératrice                                                              | 59,5 %  | 62,2 %  | 80 %  |
| % de surface cultivée Bonduelle sur laquelle la fertilisation azotée est raisonnée                                         | 78,1 %  | 82,0 %  | 90 %  |
| % de surface cultivée Bonduelle sur laquelle au moins une technique d'optimisation de la fertilisation azotée est utilisée | 70,0 %  | 72,6 %  | 90 %  |
| % de surface cultivée Bonduelle sur laquelle des pratiques réduisant le besoin d'apport en azote minéral sont utilisées    | 40,4 %  | 48,2 %  | 90 %  |
| % des collaborateurs agro formés à l'agriculture régénératrice                                                             | 18,8 %  | 27,4 %  | 100 % |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

En 2025-2026, nous notons une amélioration globale des indicateurs de la feuille de route agro. Ces progrès sont le résultat à la fois de l'implication de nos agronomes de terrain pour engager nos partenaires, et d'une fiabilisation du reporting. En parallèle, le déploiement de la formation Farm Academy s'est poursuivi auprès de nos collaborateurs agronomes.

#### Autres indicateurs d'atténuation et d'adaptation en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Certains indicateurs relatifs à la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » sont publiés, bien que non imposés par la CSRD, afin d'assurer la continuité avec les publications antérieures du groupe, de faciliter la compréhension de ses cibles et de répondre aux attentes des interlocuteurs externes.

La fertilisation azotée est le principal facteur d'émission des cultures. L'Agriculture Biologique n'utilisant pas d'engrais azoté chimique, sa pratique génère moins d'émissions liées à la fertilisation. Le suivi de nos surfaces certifiées en agriculture biologique est un indicateur supplémentaire pour la décarbonation.

|                                                                                                                   | 2024/25 | 2025/26 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| % des surfaces totales cultivées pour Bonduelle certifiées en agriculture biologique (producteurs + fournisseurs) | 2,4 %   | 1,8 %   |
| % de la surface cultivée pour Bonduelle non récoltée                                                              | 6,3 %   | 6,5 %   |

## E1-5 — Consommation d'énergie et mix énergétique

La démarche d'économie d'énergie appliquée aux consommations en électricité, en gaz et en vapeur, a permis d'atteindre les résultats suivants :

| MWh                                                                                                                                                                                                                      | 2024/25        | 2025/26        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>CONSUMMATION D'ÉNERGIE</b>                                                                                                                                                                                            |                |                |
| Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon                                                                                                                                       | 0              | 0              |
| Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers                                                                                                                                          | 23029          | 30249          |
| Consommation de combustible provenant du gaz naturel                                                                                                                                                                     | 298535         | 235793         |
| Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles                                                                                                                                                          | 0              | 0              |
| Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles                                                                                                             | 49658          | 47748          |
| <b>Consommation totale d'énergie fossile</b>                                                                                                                                                                             | <b>371 221</b> | <b>313 790</b> |
| <i>Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>                                                                                                                                            | 54,9 %         | 50,5 %         |
| <b>Consommation provenant de sources nucléaires</b>                                                                                                                                                                      | <b>112 108</b> | <b>110 161</b> |
| <i>Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>                                                                                                              | 16,6 %         | 17,7 %         |
| Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) | 39427          | 42670          |
| Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables                                                                                                        | 151933         | 152283         |
| Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite                                                                                                                                                         | 1249           | 1854           |
| <b>Consommation totale d'énergie renouvelable</b>                                                                                                                                                                        | <b>192 609</b> | <b>196 807</b> |
| <i>Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>                                                                                                                                       | 28,5 %         | 31,7 %         |
| <b>CONSUMMATION TOTALE D'ÉNERGIE</b>                                                                                                                                                                                     | <b>675 938</b> | <b>620 757</b> |
| <i>Part des énergies liées à nos opérations propres</i>                                                                                                                                                                  | 100 %          | 100 %          |
| <b>PRODUCTION D'ÉNERGIE</b>                                                                                                                                                                                              |                |                |
| Production d'énergie renouvelable                                                                                                                                                                                        | 5539           | 6354           |
| Production d'énergie non renouvelable                                                                                                                                                                                    | 0              | 0              |
| <b>PRODUCTION TOTALE D'ÉNERGIE</b>                                                                                                                                                                                       | <b>5 539</b>   | <b>6 354</b>   |

L'année 2024-2025 a été ajustée afin d'intégrer les données énergétiques des entrepôts et de reclassifier le propane dans la catégorie appropriée.

La diminution de la consommation énergétique constatée est liée à une baisse de la production sur l'année 2025-2026, ainsi qu'à l'arrêt de la production du site de Cristalina (juillet 2025). La part du renouvelable dans la consommation d'énergie est quant à elle en progression, notamment par une substitution des énergies fossiles (gaz, propane) par de l'électricité.



## Consommation énergétique rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués (TPF)

| kWh/TPF                    | 2024/25    | 2025/26    |
|----------------------------|------------|------------|
| <b>ÉNERGIE TOTALE</b>      | <b>905</b> | <b>916</b> |
| Électricité Ratio          | 327        | 354        |
| Autres énergies (dont gaz) | 578        | 562        |

## Intensité énergétique sur la base du produit net <sup>1</sup>

| MWh/millions €                                | 2024/25 | 2025/26 |
|-----------------------------------------------|---------|---------|
| Consommation totale d'énergie par produit net | 307     | 284     |

L'ensemble de nos activités est considéré dans les secteurs à fort impact climatique sur la base des codes NACE suivants :

- A1.1.3 - Growing of vegetables and melons, roots and tubers,
- C10.3 - Processing and preserving of fruit and vegetables,
- C10.8.5 - Manufacture of prepared meals and dishes.

## EI-6 — Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

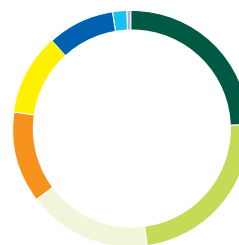
La méthodologie, les hypothèses importantes et les facteurs d'émission utilisés afin de mesurer les émissions de GES sont à retrouver dans la section 2.1.1 Base de préparation.

Le groupe est soumis depuis 2016 à l'obligation réglementaire française de communiquer les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes générées du fait de leurs activités <sup>2</sup>.

La majorité des facteurs d'émissions sont issus de la base carbone ADEME. Les émissions globales en 2025-2026 s'élèvent à 1 557 551 teqCO<sub>2</sub>, soit 2 298 kg de CO<sub>2</sub> ramenés à la tonne de produits fabriqués.

Comparativement à l'année précédente 2024-2025, nos émissions au total ont baissé de - 1,8 % en absolu, et augmenté de + 8,2 % en intensité rapportée à la Tonne de Produits Fabriqués. Ces variations tiennent compte des évolutions méthodologiques et structurelles de notre comptage carbone évoquées en section 2.1.1.2.2.

### Répartition des émissions de gaz à effet de serre de Bonduelle



- 24,7 % ● Consommateur Scope 3
- 23,3 % ● Emballages Scope 3
- 16,9 % ● Matière première alimentaire cultivée Scope 1 et 3
- 12,7 % ● Industrie Scope 1, 2, 3
- 11,0 % ● Matière première alimentaire achetée Scope 3
- 9,3 % ● Supply Chain Scope 1 et 3
- 1,9 % ● Déplacements des collaborateurs Scope 3
- 0,2 % ● Autres (services, assurance, informatique) Scope 3

|                                                                                                                    | Baseline 2019/20 | 2024/25          | 2025/26          | Var vs Baseline |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| <b>Émissions brutes de GES du scope 1 (teqCO<sub>2</sub>)</b>                                                      | <b>98 252</b>    | <b>102 673</b>   | <b>86 055</b>    | <b>- 12,4 %</b> |
| Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %) | 17,8 %           | 16,6 %           | 13,0 %           | - 27,0 %        |
| <b>Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO<sub>2</sub>)</b>                          | <b>39 681</b>    | <b>29 993</b>    | <b>26 063</b>    | <b>- 34,3 %</b> |
| <b>Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO<sub>2</sub>)</b>                                | <b>-</b>         | <b>29 545</b>    | <b>27 058</b>    | <b>na</b>       |
| <b>Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO<sub>2</sub>)</b>                                    | <b>1 602 170</b> | <b>1 453 902</b> | <b>1 445 434</b> | <b>- 9,8 %</b>  |
| 1 Biens et services achetés                                                                                        | 790 320          | 712 037          | 678 231          | - 14,2 %        |
| 2 Biens immobilisés                                                                                                | 32 176           | 34 464           | 33 653           | 4,6 %           |
| 3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)           | 26 569           | 24 042           | 22 021           | - 17,1 %        |
| 4 Transport et distribution en amont                                                                               | 200 885          | 150 383          | 177 590          | - 11,6 %        |
| 5 Déchets produits lors de l'exploitation                                                                          | 15 140           | 12 858           | 9 657            | - 36,2 %        |
| 6 Déplacements professionnels                                                                                      | 657              | 1 418            | 788              | 19,9 %          |
| 7 Déplacements domicile-travail des salariés                                                                       | 24 523           | 23 481           | 28 883           | 17,8 %          |
| 8 Actifs loués en amont                                                                                            | -                | -                | -                | na              |
| 9 Acheminement en aval                                                                                             | 95 944           | 80 798           | 86 408           | - 9,9 %         |
| 10 Transformation des produits vendus                                                                              | -                | -                | -                | na              |
| 11 Utilisation des produits vendus                                                                                 | 296 952          | 318 990          | 316 957          | 6,7 %           |
| 12 Traitement en fin de vie des produits vendus                                                                    | 92 707           | 64 791           | 62 619           | - 32,5 %        |
| 13 Actifs loués en aval                                                                                            | -                | -                | -                | na              |
| 14 Franchises                                                                                                      | 1 028            | 558              | 499              | - 51,5 %        |
| 15 Investissements                                                                                                 | 25 267           | 30 083           | 28 129           | 11,3 %          |
| <b>ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LA LOCALISATION) (teqCO<sub>2</sub>)</b>                                  | <b>1 740 103</b> | <b>1 586 569</b> | <b>1 557 551</b> | <b>- 10,5 %</b> |
| <b>ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LE MARCHÉ) (teqCO<sub>2</sub>)</b>                                        | <b>1 700 422</b> | <b>1 586 120</b> | <b>1 558 546</b> | <b>- 8,3 %</b>  |

1 Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, le produit net correspond au chiffre d'affaires, visible dans le compte de résultat intégrant le reclassement des activités non poursuivies (en section 5.5 note 5.2).

2 Article 173-IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, défini par le décret du 21 août 2016 et modifiant l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

## Classification des émissions de gaz à effet de serre

Bonduelle a affiné la classification de ses émissions selon les différents « scopes » définis par le GHG Protocol :

- Consommateurs :
  - Le transport des produits par les consommateurs depuis les magasins distributeurs jusqu'au domicile est classé en 3.9 ;
  - Le stockage et la préparation des produits chez le consommateur sont classés en 3.11 ;
  - Le gaspillage alimentaire associé aux consommateurs est classé en 3.12.
- Transport :
  - Pour les émissions liées au transport, le calcul s'appuie sur l'estimation des distances parcourues et des tonnages transportés, suivant une méthodologie certifiée (norme EN 16258 et GLEC). Pour l'amont agricole, seuls les trajets des champs aux usines pour nos propres récoltes sont comptabilisés, répartis entre les scopes 1, 3.4 et 3.9 ;
  - Le transport pour l'approvisionnement des ingrédients et packaging est classé en 3.4 ;
  - Le transport et stockage en magasin sont en scope 3.9 ;
  - La distribution des produits finis est répartie entre les scopes 3.4 et 3.9.
- Énergie et production :
  - Les émissions de vapeur sont réparties entre le scope 3.3 et les scopes 1 & 2 ;
  - Le photovoltaïque est inclus dans le scope 3 ;
  - Les stations de traitement des effluents sont réparties entre les scopes 1 et 3.5.
- Agriculture et matières premières :
  - Les émissions liées aux cultures sont réparties entre les scopes 1 et 3 ;
  - La production de champignons est répartie entre les scopes 1, 3.1, 3.4 et 3.5.
- Emballages et déchets :
  - Les emballages intègrent l'*outsourcing* ;
  - Les déchets végétaux et industriels sont répartis entre les scopes 3.4 et 3.5.
- Autres postes :
  - Les entrepôts industriels sont répartis entre les scopes 1, 2, 3.1 et 3.3 ;
  - Les gaz inertes sont dans les scopes 3.1 et 3.11 ;
  - Les assurances et investissements informatiques sont dans le scope 3.1 ;
  - Les biens immobilisés sont calculés sur les montants d'investissements ;
  - Les émissions associées aux produits vendus sous licence de marque sont classées en 3.14 ;
  - Les émissions associées aux sociétés mises en équivalence sont classées en 3.15.

## Intensité des GES sur la base du produit net <sup>1</sup>

| Intensité des GES par produit net                                                                                 | 2024/25 | 2025/26 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par produit net (en $\text{teqCO}_2/\text{millions d'€}$ ) | 720     | 712     |
| Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par produit net (en $\text{teqCO}_2/\text{millions d'€}$ )       | 720     | 713     |

## Quotas d'émission

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime *Emission Trading Scheme* (ETS) pour la période 2021-2030 implique 2 sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Renescure (France).

L'affectation des quotas gratuits pour l'année est de 3 479  $\text{teqCO}_2$ . Les émissions certifiées et restituées sont de 11 169  $\text{teqCO}_2$ . L'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à ETS. Une nouvelle chaudière biomasse sur le site de Renescure a été construite et démarrée en août 2024 pour être pleinement opérationnelle sur 2024-2025. À la suite d'un dysfonctionnement au démarrage de cette chaudière, un achat de quotas de 1 172  $\text{teqCO}_2$  a été réalisé.

## E1-7 — Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Des projets de séquestration du carbone existent et sont mis en place chez Bonduelle, notamment grâce à l'intégration de pratiques d'agriculture régénératrice auprès de ses agriculteurs partenaires. Le groupe ne dispose pas encore de données quantitatives permettant de mesurer les absorptions de GES que ces projets représentent.

Par ailleurs, à date, Bonduelle n'a pas encore recours à des mécanismes externes de compensation, comme l'achat de crédits carbone.

## E1-8 — Tarification interne du carbone

Le Groupe Bonduelle a mis en place un prix interne du carbone, utilisé dans le cadre de l'évaluation de la rentabilité de ses investissements, *via* le calcul d'un indicateur spécifique : le ROI Green (retour sur investissement environnemental).

Ce ROI Green est appliqué aux investissements de capacité, de compétitivité et d'environnement afin d'apprécier leur contribution à la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre définie dans la stratégie du groupe. Il est exprimé en nombre d'années et constitue un indicateur complémentaire au ROI financier standard.

La méthodologie consiste à intégrer, dans l'analyse de rentabilité des projets, la variation des émissions de  $\text{CO}_2$  induite par l'investissement (exprimée en tonnes), valorisée selon un prix interne du carbone (*shadow price*), puis à agréger cet impact aux autres effets économiques du projet. Ce dispositif est applicable à l'ensemble du groupe.

Le prix interne du carbone est défini par le département financier sur la base d'une analyse des pratiques de marché. Il s'élève actuellement à 100 euros par tonne de  $\text{CO}_2$ . Ce mécanisme constitue un outil d'aide à la décision permettant d'élargir l'analyse des investissements à une approche globale intégrant les enjeux environnementaux.

Il ne constitue toutefois pas, à ce stade, un critère bloquant dans les arbitrages d'investissement, qui reposent également sur des considérations opérationnelles, économiques et stratégiques.

À la date de clôture de l'exercice, ce prix interne du carbone n'est pas utilisé dans les hypothèses retenues pour les états financiers consolidés, notamment pour l'évaluation de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle des actifs, les tests de dépréciation, ni pour l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Néanmoins, indépendamment de ce dispositif, le groupe privilégie déjà des investissements contribuant à l'efficacité énergétique, à l'optimisation de la productivité et à la réduction des impacts environnementaux.

<sup>1</sup> Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, le produit net correspond au chiffre d'affaires, visible dans le compte de résultat intégrant le reclassement des activités non poursuivies (en section 5.5 note 5.2).



## 2.2.2 ESRS E2. Pollution

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires  
Impact négatif
- Substances préoccupantes  
Impact négatif
- Pollution de l'eau et des sols  
Impact négatif

#### Politiques

- Système de **management environnemental**
- Politique agricole : « **Engagés avec Bonduelle** »

#### Actions

- Outil d'évaluation de l'**impact environnemental des pesticides** (*Environmental Impact Quotient*) : premier état des lieux
- Mise en place d'un **dispositif de veille réglementaire unifié** en Europe
- Installations de **traitement des eaux** en sortie d'usine

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**89 %**

des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides

**Cible → 90 % à horizon 2030**

**85 %**

des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides

**Cible → 90 % à horizon 2030**

**0**

plainte auprès des autorités locales liée aux rejets d'eaux usées

**Cible → 0 à horizon 2035**

2.2.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d’identification et d’évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

L’identification des IRO a été réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, au travers de son analyse de double matérialité (voir section ESRS 2 IRO-1).

En parallèle, notre connaissance de notre activité industrielle et agricole a permis d’identifier deux maillons clés de la chaîne de valeur de Bonduelle comme sources principales de pollution des sols et de l’eau :

- Les opérations propres de Bonduelle, car le rejet des eaux issues des processus industriels peut contenir des polluants et contaminer l’eau et les sols ;
- L’amont agricole, en raison de l’utilisation de pesticides, d’engrais et d’autres intrants agrochimiques susceptibles de contribuer à la pollution des sols et des ressources en eau par ruissellement.

Les impacts, risques et opportunités relatifs à la pollution sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| Enjeux                                                      | Type d’IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d’impact                                |
|-------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires | —          | Les activités agricoles sur la chaîne de valeur de Bonduelle peuvent entraîner une pollution chimique qui affecte les organismes vivants et les ressources alimentaires. Cela peut se produire par contact direct, ou à cause de l’accumulation de pesticides sur les plantes et les animaux. Ces facteurs peuvent nuire à la santé des espèces, réduire la fonctionnalité des écosystèmes et avoir un impact sur la taille des populations d’espèces touchées.                                                                              | AM                                | Court            | Planet<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »          |
| Pollution de l’eau et des sols                              | —          | Les pratiques agricoles et de fabrication dans la chaîne de valeur de Bonduelle peuvent polluer l’eau et le sol dans les zones où elle opère ou à proximité. La pollution des sols peut provenir de l’utilisation de pesticides qui peuvent ensuite se retrouver dans les cours d’eau. Les eaux de ruissellement contenant un excès d’engrais peuvent également contribuer à la pollution des cours d’eau par un excès de nutriments, provoquant une eutrophisation. Enfin, les eaux rejetées par les usines peuvent contenir des polluants. | AM OP                             | Court            | Planet<br>— SME<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| Substances préoccupantes                                    | —          | Des substances préoccupantes peuvent être présentes de manière non intentionnelle au niveau des emballages, ainsi que des résidus de pesticides peuvent être présents sur les légumes s’ils ne sont pas utilisés correctement ou si les résidus ne sont pas éliminés de manière adéquate au cours de la transformation.                                                                                                                                                                                                                      | AM AV                             | Long             | Planet<br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »          |

+

—

R

O

Impact positif

Impact négatif

Risque

Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur (Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S’agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l’analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L’évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l’exercice.



## E2-1 — Politiques en matière de pollution

### Système de management environnemental

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets de pollution, le système de management environnemental de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

#### Système de management environnemental

| Périmètre                                             | Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Responsables de la mise en œuvre de la politique      | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Sponsor : Directeur général Groupe Bonduelle</li> <li>— Responsable : Responsable SME groupe</li> <li>— Équipes opérationnelles : Responsables SME régions</li> </ul>                                                                                          |
| Procédure de surveillance                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Comités mensuels de pilotage de suivi des objectifs</li> <li>— Système d'alerte</li> <li>— Plateforme de remontée des KPI</li> <li>— Audits externes</li> <li>— Reporting des données</li> <li>— Revue annuelle de Management du SME</li> </ul>                |
| Cadres de référence auxquels la politique se rapporte | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Norme ISO 14001</li> <li>— Norme ISO 50001</li> <li>— La politique SME n'est pas spécifiquement fondée sur le plan d'action de l'UE « Zéro pollution 2030 » mais les sites ont l'obligation de respecter les politiques et réglementations locales.</li> </ul> |
| Communication de la politique                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Site internet de Bonduelle</li> <li>— Intranet de Bonduelle</li> </ul>                                                                                                                                                                                         |
| Attention portée aux parties prenantes                | Consultation des différentes régions du groupe                                                                                                                                                                                                                                                          |

### Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets de pollution, la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une production agricole durable et respectueuse de l'environnement sur le long terme ;
- anticiper les futures réglementations notamment celles concernant l'utilisation de substances préoccupantes selon le règlement REACH ;
- limiter les pollutions en précisant l'usage de pesticides pour les producteurs partenaires.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

**Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »**

|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Périmètre</b>                                             | L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Responsables de la mise en œuvre de la politique</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Directeur du département d'agronomie</li> <li>— Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale</li> <li>— Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Procédure de surveillance</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>— AgroOne et Qlik AGRO CSR</li> <li>— Audits externes</li> <li>— Réunions de suivi</li> <li>— Visites d'experts agro sur le terrain.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Cadres de référence auxquels la politique se rapporte</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Politique agricole commune (PAC)</li> <li>— Le Pacte Vert pour l'Europe</li> <li>— La Stratégie de la Ferme à l'assiette</li> <li>— Les Objectifs de Développement Durable (ODD)</li> <li>— Le règlement REACH</li> <li>— Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)</li> <li>— La Directive nitrates, Dir. 91/676/CEE</li> <li>— La Directive, usages des boues d'épuration en agriculture, Dir. 86/278/CEE</li> <li>— L'article 7 de l'arrêté du 4 mai 2017</li> </ul> |
| <b>Communication de la politique</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Site internet de Bonduelle</li> <li>— Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle</li> <li>— Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Attention portée aux parties prenantes</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF)</li> <li>— Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                             |

**E2-2 — Actions liées à la pollution****Actions déployées sur l'amont agricole**

Dans le cadre de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », le groupe déploie un ensemble d'actions visant à accompagner ses producteurs partenaires vers des pratiques plus durables, en alignement avec les engagements de réduction des pesticides et d'anticipation des évolutions réglementaires. Ces initiatives s'articulent autour de trois axes principaux : la promotion de la fertilisation raisonnée, l'optimisation des apports de pesticides et le développement de méthodes alternatives aux produits de synthèse.

Pour favoriser une fertilisation raisonnée, Bonduelle encourage l'adoption de méthodes permettant d'ajuster les apports en fonction des besoins réels des cultures, en s'appuyant sur des outils de diagnostic et des analyses adaptées. Des formations et un accompagnement technique sont proposés aux producteurs pour les aider à intégrer ces pratiques dans leur gestion quotidienne, tout en garantissant la traçabilité et la fiabilité des données déclaratives.

En parallèle, le groupe soutient la mise en place de techniques d'optimisation des apports, telles que l'application modulée ou localisée, afin de limiter les quantités utilisées tout en maintenant l'efficacité agronomique. Ces approches sont complétées par des investissements dans des équipements plus performants et des retours d'expérience partagés entre producteurs pour en maximiser l'impact.

Enfin, Bonduelle promeut activement le développement de méthodes alternatives aux pesticides de synthèse, comme le désherbage mécanique, le paillage ou encore la lutte biologique. Ces solutions, testées et adaptées aux spécificités des bassins de production, permettent de réduire progressivement la dépendance aux intrants chimiques, tout en préservant la productivité et la qualité des récoltes.

Ces actions, menées en collaboration avec les producteurs, les coopératives et les partenaires techniques, s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Elles sont régulièrement évaluées et ajustées pour répondre aux enjeux réglementaires et environnementaux, tout en contribuant à la résilience des systèmes de production.

**Actions déployées sur les opérations propres**

La pollution chimique causée par les activités de Bonduelle est suivie au travers de la demande chimique en oxygène (DCO) des eaux de rejets, causée par des eaux chargées en matières organiques issues des process de transformation des légumes. Ces eaux sont traitées et contrôlées systématiquement avant rejet en dehors de l'usine.

La concentration en DCO est mesurée en sortie d'usine au niveau des stations d'épuration, à partir de relevés quotidiens, et par une double vérification périodique par des laboratoires accrédités et indépendants. La valeur en DCO varie selon la nature des procédés industriels de chaque site. En fonction de cette dernière, le débit et le fonctionnement des aérateurs au sein de la station d'épuration sont adaptés afin d'oxygéner les effluents et éliminer le surplus de carbone et d'azote.

De plus, le groupe a également lancé une étude pour faire évoluer la station d'épuration actuelle de l'usine de Bordères, aujourd'hui en culture aérobie, vers une culture anaérobie. Cette transformation permettrait de renforcer la performance énergétique et environnementale du site, tout en limitant les rejets organiques. En effet, les systèmes anaérobies ne nécessitent pas l'ajout d'air, réduisant ainsi les coûts énergétiques pour faire fonctionner le système.



## 2.2.2.2 Indicateurs et cibles

### E2-3 — Cibles en matière de pollution

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

Bonduelle s'engage en premier lieu à s'assurer du respect de la réglementation dans ses opérations comme sur l'amont agricole. En parallèle, le groupe s'est fixé les cibles suivantes :

#### Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés avec Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec la pollution, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

#### Enjeu : Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires / Pollution de l'eau et des sols – impact négatif

## 90 %

#### des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides d'ici 2030

##### — Lien avec l'IRO :

Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

##### — Méthodologie :

- *[Surface cultivée avec application raisonnée des pesticides] / [Surface totale cultivée sous contrat]*
- L'application des pesticides est dite raisonnée lorsqu'elle utilise au moins une des méthodes suivantes : Utilisation d'informations provenant de réseaux de surveillance ; Observations

réalisées durant les visites de champs par nos Experts Agro Terrain ; Surveillance des insectes par des pièges à insectes ; Tout outil qui permet de ne traiter que quand c'est nécessaire.

- Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

## 90 %

#### des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides d'ici 2030

##### — Lien avec l'IRO :

Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

##### — Méthodologie :

- *[Surface cultivée avec technique d'optimisation des apports de pesticides] / [Surface totale cultivée sous contrat]*
- Une technique d'optimisation des apports de pesticides correspond à une application

permettant de pulvériser à une dose réduite (localisation de l'application, pulvérisation à taux variables, utilisation de buses antidérives...).

- Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

## 90 %

#### des surfaces cultivées mettent en place au moins une fois des méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse d'ici 2030

##### — Lien avec l'IRO :

Bonduelle s'engage à limiter l'usage des pesticides chez ses producteurs partenaires et à anticiper les évolutions de la réglementation REACH dans la politique agricole « Engagés avec Bonduelle ».

##### — Méthodologie :

- *[Surface cultivée avec la mise en place au moins une fois des méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse] / [Surface totale cultivée sous contrat]*

- Surface cultivée par Bonduelle sur laquelle est utilisée au moins une méthode alternative aux pesticides de synthèse de la liste suivante (désherbage mécanique, pratique du paillage...). Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

|                                                                                                                             | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| % des surfaces cultivées proposent une décision d'application raisonnée des pesticides                                      | 75,9 %  | 88,6 %  | 90 %  |
| % des surfaces cultivées proposent une technique d'optimisation des apports de pesticides                                   | 90,0 %  | 84,6 %  | 90 %  |
| % surfaces cultivées mettent en place au moins une fois des méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse | 59,3 %  | 59,7 %  | 90 %  |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

L'amélioration des indicateurs sur l'application raisonnée des pesticides est le résultat du déploiement continu de la feuille de route agro auprès des partenaires agriculteurs. Cela est rendu possible par le travail au quotidien des agronomes de terrain.

Concernant l'indicateur sur les techniques d'optimisation des apports de pesticides, la baisse constatée est principalement due aux conditions météorologiques ayant empêché l'application de ces techniques.

Cibles en lien avec le Système de management environnemental

Pour suivre le déploiement du SME et l'efficacité des actions associées en lien avec la pollution, le groupe s'est fixé une cible :

Enjeu : Pollution de l'eau et des sols – impact négatif

0

plainte auprès des autorités locales liée aux rejets d'eaux usées d'ici 2035

— Lien avec l'IRO :

Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de gestion des pollutions de l'eau et des sols.

— Méthodologie :

[Nombre de plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets d'eaux usées]

— Périmètre :

L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe

— Consultation parties prenantes :

→ CELT

→ Département RSE

→ Directeurs agro-industriels

|                                                                       | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| Plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets des eaux usées | 5       | 0       | 0     |

Aucune plainte concernant le rejet des eaux usées n'a été enregistrée sur l'année 2025-2026.

E2-4 — Pollution de l'eau et des sols

Pollution de l'eau

La pollution de l'eau fait l'objet d'un suivi rigoureux au niveau de chaque usine du groupe. Ce suivi s'opère principalement au niveau des stations d'épuration intégrées aux sites de production. Ces installations sont essentielles car elles constituent la première ligne de défense contre la contamination des ressources hydriques. Des dispositifs techniques et des protocoles opérationnels sont mis en œuvre dans ces stations afin de prévenir tout rejet d'effluents non conformes aux normes environnementales en vigueur.

En outre, la pollution chimique causée par les activités de Bonduelle est suivie au travers de la demande chimique en oxygène (DCO) qui permet de déterminer le taux de pollution dans l'eau. Une concentration faible en DCO rend

compte de l'efficacité des procédés de prétraitement et de traitement des eaux usées, et permet de vérifier la conformité des effluents aux exigences de rejet et aux objectifs de performance environnementale (cf. E2-2 — Actions liées à la pollution).

Les seuils à ne pas dépasser sont variables en fonction du type de rejet et dépendent d'autorisations locales. À titre d'exemple, en France, les seuils sont fixés conjointement par arrêté préfectoral et analyse de la DREAL. Des dérogations locales existent couramment en fonction de l'installation et de ses impacts potentiels sur le milieu récepteur du site concerné.

|                                                                                    | 2024/25 | 2025/26   |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| Masse totale DCO (demande chimique en oxygène) (kg)                                | ND      | 1 462 895 |
| Concentration moyenne DCO – rejets en milieux naturels (mg/L)                      | 36      | 35        |
| Concentration moyenne DCO – rejets vers réseaux d'assainissement collectifs (mg/L) | 428     | 536       |

ND : non disponible

La donnée collectée sur 2024-2025 pour la masse totale DCO s'élevait à 832 017 kg mais ne s'avère pas comparable en termes de périmètre à 2025-2026. En effet, 5 sites n'ont pas reporté la DCO en 2024-2025, ce qui représente 62 % de la masse totale de DCO de 2025-2026.

Le risque de pollution DCO porte particulièrement sur les rejets en milieux naturels et en réseaux d'assainissements collectifs. C'est la raison pour laquelle Bonduelle publie la concentration moyenne pour ces 2 types de rejets qui représentent 53 % de la masse totale DCO. Les rejets non affichés en termes de concentration moyenne correspondent essentiellement à l'épandage.

66

Document d'enregistrement universel 2025-2026

BONDUELLE



Bonduelle étudie la pertinence d'un indicateur complémentaire permettant de rendre compte de l'efficacité de ses dispositifs de traitement des effluents et de l'évolution de son empreinte sur la qualité des milieux récepteurs.

### Pollution des sols

L'impact de la pollution des sols est matériel pour Bonduelle. À ce jour, Bonduelle suit notamment l'*Environmental Impact Quotient* (EIQ), un outil utilisé pour évaluer l'impact environnemental des pesticides. Il permet de comparer différents produits en fonction de leur toxicité, persistance et effets sur la faune et la flore et ainsi améliorer la gestion des pesticides, réduisant ainsi les risques sur l'environnement et la santé humaine. Un premier état des lieux de l'EIQ a été réalisé sur 2025-2026.

## E2-5 — Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

### Périmètre et positionnement du groupe

Bonduelle n'utilise pas directement ni ne génère de substances préoccupantes dans le cadre de ses propres opérations de fabrication. Le groupe n'est pas exposé à l'utilisation de substances extrêmement préoccupantes au sens des articles 57 et 59 du règlement REACH. Ce sujet est néanmoins suivi de manière proactive dans la chaîne de valeur amont, en particulier au niveau des emballages et des intrants agricoles.

### Gouvernance de la veille réglementaire

Du fait de la diversité des contextes réglementaires locaux, la veille liée aux produits est organisée à l'échelle régionale, chaque région étant responsable du suivi adapté à ses enjeux propres. En 2025-2026, Bonduelle Europe a renforcé cette organisation en structurant un dispositif de veille réglementaire unifié reposant sur des comités d'experts thématiques — sécurité et environnement produits, intrants agronomiques, emballages et alimentation — coordonnés par un comité transversal associant les fonctions RSE, communication externe et Innovation & Développement.

Le sujet des substances préoccupantes étant par nature un sujet transverse, c'est pourquoi il est traité par l'ensemble des comités d'experts, dont les travaux alimentent une réponse coordonnée au fil des émergences réglementaires.

### Suivi des substances préoccupantes dans la chaîne de valeur amont

#### Les emballages

La veille sur les substances préoccupantes dans les emballages s'appuie sur des ressources reconnues — notamment Pact'Alim et PROFEL — permettant de suivre les dynamiques réglementaires françaises et européennes, en lien avec les futures obligations du règlement sur les emballages et déchets d'emballages (PPWR).

Concernant le Bisphénol A, une étude conduite depuis 2022 a permis de cartographier l'ensemble des matériaux d'emballage — matériaux multiconstituants contrecollés, matériaux imprimés, et matériaux contenant de la matière recyclée — afin d'identifier et d'éliminer tout risque de présence de cette substance. La démarche a permis de modéliser les risques potentiels de contamination alimentaire. Bonduelle confirme que ses emballages sont exempts de Bisphénol A, en conformité avec les exigences réglementaires. Les résultats ont été partagés avec l'ensemble des directions Qualité et Packaging à l'échelle européenne.

Concernant les PFAS, une coordination spécifique a été mise en place entre les équipes Qualité et Packaging des différentes entités du groupe. Bonduelle participe au programme de recherche collective « Chem Hazard » avec le CTCPA pour identifier collectivement les substances préoccupantes et construire des réponses sectorielles.

#### Amont agricole

Bonduelle met en place des protocoles stricts de contrôle, conformes aux exigences européennes les plus protectrices, et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires agricoles pour garantir des pratiques culturales responsables et offrir à ses consommateurs des produits sûrs, maîtrisés et conformes aux standards les plus élevés.

L'exemple du cadmium illustre la manière dont Bonduelle anticipe et suit les enjeux liés aux substances préoccupantes dans sa chaîne de valeur agricole. Dans ce contexte, Bonduelle applique depuis plusieurs années une politique de vigilance renforcée sur l'ensemble de ses approvisionnements en légumes bien que ces derniers soient aujourd'hui moins concernés que d'autres catégories de produits telles que les céréales. Les analyses régulières montrent que les teneurs observées dans les légumes sont inférieures aux limites réglementaires. Si un lot devait présenter une valeur atypique, il serait immédiatement écarté.

### Quantités de substances préoccupantes

Bonduelle n'utilise pas directement ni ne génère de substances préoccupantes dans ses opérations industrielles propres. Le suivi de ces substances est conduit de manière qualitative, par le biais de la chaîne de valeur amont. Il n'est pas possible à date d'assurer un suivi quantitatif consolidé.

## 2.2.3 ESRS E3. Ressources hydriques et marines

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- Consommation, prélèvements et rejets d'eau  
Impact négatif + Risque

#### Politiques

- Système de **management environnemental**
- Politique Agricole : « **Engagés avec Bonduelle** »

#### Actions

- Mise en place d'une **procédure opérationnelle standard (POS) pour économiser l'eau**
- Examen quotidien de l'outil PowerRadar qui permet d'**identifier et traiter les écarts**, des usines de Bonduelle Americas
- Expérimentation des **systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau** dans les process usines
- Renforcement des **systèmes de traitements des eaux** dans les usines
- Déploiement d'outils d'aide à la décision pour optimiser l'irrigation chez les agriculteurs partenaires

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**69 %**

des surfaces irrigables utilisent des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau

**Cible → 90 % à horizon 2030**

**0**

plainte auprès des autorités locales liée aux rejets des eaux usées

**Cible → 0 à horizon 2035**

**69 %**

des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation

**Cible → 90 % à horizon 2030**

**- 2,3 %**

Intensité hydrique vs 2019/20 (m<sup>3</sup> / Tonne de produits finis)

**Cible → -30 % à horizon 2035**

#### Autres indicateurs

**Près de 8 millions m<sup>3</sup>**

d'eau prélevée par nos usines

**Intensité hydrique**

**3 636 m<sup>3</sup> / M€**

chiffre d'affaires

### 2.2.3.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

#### Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

L'identification des IRO a été réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, au travers de son analyse de double matérialité (voir section ESRS 2 IRO-1).

##### IRO et dépendances sur l'amont agricole

Le Groupe Bonduelle est directement dépendant des ressources en eau pour l'agriculture, dans ses zones de production. En effet, le secteur agricole est un des principaux utilisateurs des ressources en eau au niveau mondial et certaines zones de cultures peuvent se trouver dans des zones de stress hydrique<sup>1</sup> (notamment dans les régions des Hauts-de-France en France, en Californie aux États-Unis, et dans la région de Krasnodar en Russie).

##### IRO et dépendances sur les opérations propres

Les usines Bonduelle utilisent l'eau à la fois comme élément cuisiné pour les jus et les sauces, pour les procédés industriels (transfert de chaleur et de froid) et pour le nettoyage des légumes et des lignes de production. La répartition de ces usages varie selon les sites et les activités. Une analyse du stress hydrique réalisée en 2025 sur les sites industriels, à partir de la base Aqueduct Water Risk Atlas, a identifié 8 sites exposés à un niveau de stress hydrique supérieur à 80 %.

Sur l'amont agricole et les opérations propres, les IRO suivants ont ainsi été identifiés :

| Enjeux                                     | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                  |
|--------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------------|
| Consommation, prélèvements et rejets d'eau | —          | La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. En outre, des rejets d'eaux usées mal traités de nos opérations propres pourraient avoir un impact négatif sur ces environnements et ces communautés, les eaux de ruissellement contaminées nuisant aux écosystèmes et à la santé publique.                                                                                                                                                                                                     | AM OP                             | Court            | Planet                                               |
|                                            | R          | Les prélèvements et la consommation excessive d'eau et les rejets d'eau non traités présentent des risques financiers pour Bonduelle, notamment une augmentation des coûts opérationnels et des amendes réglementaires. La surconsommation d'eau dans l'agriculture peut entraîner l'épuisement des sols et la désertification, ce qui se traduit par une baisse des rendements agricoles et une augmentation des coûts d'irrigation et de restauration des sols. En outre, les eaux de ruissellement contaminées peuvent entraîner des amendes et nuire aux écosystèmes et à la productivité, tout en entraînant une perte de confiance et une atteinte à la réputation des communautés locales et des consommateurs. | AM OP                             | Court            | SME<br>Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |

+

—

R

O

Impact positif  
Impact négatif  
Risque  
Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur  
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

<sup>1</sup> L'indicateur de stress hydrique a été défini comme le rapport entre le total des prélèvements d'eau douce par tous les principaux secteurs et le total des ressources en eau douce renouvelables, après prise en compte des besoins environnementaux en eau. Cet indicateur fournit une estimation de la pression exercée par tous les secteurs sur les ressources renouvelables en eau douce du pays.

E3-1 — Politiques en matière de ressources hydriques et marines

La gestion de l'eau mobilise deux politiques complémentaires dont le périmètre combiné couvre l'ensemble des postes de la chaîne de valeur identifiés comme matériels : l'amont agricole couvert par la politique agricole « Engagés avec Bonduelle », où l'eau d'irrigation est un facteur-clé de performance et de qualité des légumes, et les opérations propres couvertes par le Système de Management Environnemental, où l'eau intervient comme ressource essentielle à préserver dans les process de transformation.

Système de management environnemental

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets relatifs à l'eau, le système de management environnemental de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle sur l'eau ;
- améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de Bonduelle ;
- poser des cibles, des mesures et communiquer les résultats sur les progrès de l'entreprise sur son impact environnemental ;
- respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise, que ce soit en termes de prélèvements ou de rejets des eaux usées, et plus généralement, assurer leur intégration et acceptation totale auprès des autorités locales et communautés alentours.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

Système de management environnemental

| Périmètre                                             | Groupe                                                |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Responsables de la mise en œuvre de la politique      | — Sponsor : Directeur général Groupe Bonduelle        |
|                                                       | — Responsable : Responsable SME groupe                |
|                                                       | — Équipes opérationnelles : Responsables SME régions  |
| Procédure de surveillance                             | — Comités mensuels de pilotage de suivi des objectifs |
|                                                       | — Système d'alerte                                    |
|                                                       | — Plateforme de remontée des KPI                      |
|                                                       | — Audits externes                                     |
|                                                       | — Reporting des données                               |
|                                                       | — Revue annuelle de Management du SME                 |
| Cadres de référence auxquels la politique se rapporte | — Norme ISO 14001                                     |
|                                                       | — Norme ISO 50001                                     |
|                                                       | — Réglementations locales                             |
| Communication de la politique                         | — Site internet de Bonduelle                          |
|                                                       | — Intranet de Bonduelle                               |
| Attention portée aux parties prenantes                | Consultation des régions                              |

Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

Sur les sujets de la gestion de l'eau, la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une gestion économe et raisonnée de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur de Bonduelle ;
- prévenir la pollution ;
- préserver la ressource en eau.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.



## Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Périmètre</b>                                             | L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Responsable de la mise en œuvre de la politique</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Directeur du département d'agronomie</li> <li>— Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale</li> <li>— Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production</li> </ul>                                                                                                                                                             |
| <b>Procédure de surveillance</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>— AgroOne et Qlik AGRO CSR</li> <li>— Audits externes</li> <li>— Réunions de suivi</li> <li>— Visites d'experts Agro sur le terrain.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Cadres de référence auxquels la politique se rapporte</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Politique agricole commune (PAC)</li> <li>— Le Pacte Vert pour l'Europe</li> <li>— La Stratégie de la Ferme à l'assiette</li> <li>— Les Objectifs de Développement Durable (ODD)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Communication de la politique</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Site internet de Bonduelle</li> <li>— Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle</li> <li>— Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires</li> </ul>                                                                                                                                                                                             |
| <b>Attention portée aux parties prenantes</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF)</li> <li>— Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs</li> <li>— Échanges réguliers avec les autorités locales en charge de la gestion de l'eau ainsi qu'avec les communautés locales pour s'assurer de la bonne répartition de la ressource en eau</li> </ul> |

## E3-2 — Actions liées aux ressources hydriques et marines

### Actions déployées sur l'amont agricole

#### Mesurer

L'eau est une ressource sous tension dans de nombreuses zones, Bonduelle promeut un usage raisonné de son utilisation.

Le suivi quotidien des quantités d'eau est piloté par les agriculteurs, et le Groupe Bonduelle s'assure que tous les moyens sont mis en œuvre pour n'apporter que le juste nécessaire, notamment grâce au déploiement d'outils d'aide à la décision.

De plus, certaines zones de production peuvent être en zone de stress hydrique fort, et peuvent alors se retrouver de façon ponctuelle en zones de restriction (par exemple, restrictions préfectorales de pompage...).

Le suivi des risques sur la mise à disposition de l'eau d'irrigation est géré par nos équipes agronomiques en local et selon le contexte (plan sécheresse, niveau des nappes phréatiques...). En concertation avec les organismes officiels de gestion de l'eau, différentes actions peuvent être prises (restrictions, arrosage de nuit...).

#### Réduire la consommation d'eau

Bonduelle aide ses agriculteurs partenaires à choisir des outils d'aide à la décision permettant d'optimiser l'irrigation et les conseille également sur la mise en place de systèmes d'optimisation de la distribution de l'eau.

### Actions déployées et ressources allouées sur les opérations propres

Pour un pilotage plus performant, Bonduelle intègre la gestion de l'eau à son système de management environnemental (SME). Les usines de Bonduelle auto-évaluent leurs process industriels, fixent leurs objectifs et établissent leurs plans d'action au sein du nouvel outil. À l'aide de grilles d'analyse de situation, de benchmarks internes et de références externes, chaque site dispose ainsi d'un état des lieux spécifique et d'éléments de comparaison pour fixer ses propres objectifs et définir ses actions.

#### Éviter

Grâce à des dispositifs de monitorings précis, les sites de Bonduelle sont en mesure de surveiller les prélèvements d'eau, de sorte à éviter les pertes et le gaspillage, notamment :

- en mettant en place une procédure opérationnelle standard (POS) pour économiser l'eau ;
- en réalisant un examen quotidien de l'outil PowerRadar qui permet d'identifier et traiter les écarts des usines de BA ;
- en installant des compteurs d'eau connectés, notamment en France et au Portugal, afin de mieux suivre et piloter la consommation d'eau.

#### Réduire

Le groupe investit également dans les infrastructures pour prévenir les risques liés à l'eau. Bonduelle a notamment entrepris des travaux de renforcement des digues et d'entretien du bassin de décantation sur le site de Vaulx-Vraucourt (région BE - Bonduelle Europe), en lien avec les exigences réglementaires de la DREAL. Une rénovation des tuyauteries a également été initiée dans les sites de BEEM et de BA afin de limiter les pertes sur le réseau.

#### Réutiliser

Plusieurs sites de Bonduelle expérimentent ou généralisent des systèmes de récupération et de réutilisation de l'eau. Ainsi, sur plusieurs sites de la région BE, le déploiement d'infrastructures de récupération d'eau encourage le réemploi de l'eau. Ces sites déploient également des systèmes d'irrigation efficaces tels que le goutte-à-goutte.

Par ailleurs, sur le site de La Tourte (région BE), pour remplacer l'eau de forage sur la machine à paille, les tapis sont désormais lavés au purin. L'eau de lagune issue du traitement des eaux de process est également réutilisée.

#### Réhabiliter

Bonduelle mène également des projets de réhabilitation. Sur le site de Rosporden (région BE), le réseau des eaux usées a été mis en état, en particulier pour limiter l'impact de pollution des rejets issus du pelage de céleri. Ce projet structurant illustre la volonté de Bonduelle d'investir dans des solutions durables pour limiter les pollutions diffuses et sécuriser ses infrastructures de traitement.

Bonduelle veille également à garantir la conformité de ses installations en matière d'assainissement, condition essentielle à la préservation de la ressource en eau.

À Renescure (région BE), des travaux ont été réalisés pour remettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées d'une maison attenante à l'usine, propriété du site. Cette mise en conformité vise à éviter tout risque de pollution des sols ou des milieux aquatiques environnants.

Former et sensibiliser les équipes

En parallèle, le groupe forme et sensibilise ses équipes à une gestion responsable de l'eau par des sessions de formation collaborative. Ces sessions sont destinées aux techniciens de maintenance, coordonnateurs de première ligne, opérateurs de salle de contrôle, et au référent environnement usine pour renforcer les stratégies efficaces de gestion des rejets d'eau.

2.2.3.2 Indicateurs et cibles

E3-3 — Cibles en matière de ressources hydriques et marines

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés avec Bonduelle » et l'efficacité des actions associées en lien avec les ressources hydriques et marines, le groupe s'est fixé une cible :

Enjeu : Consommation, prélèvements et rejets d'eau – impact négatif & risque

**90 %**

des surfaces irrigables utilisent des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau d'ici 2030

— **Lien avec l'IRO :**  
La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Favoriser des systèmes d'irrigation performants et gérer l'eau au plus juste nous permet de répondre à cet enjeu.

— **Méthodologie :**

→  $\frac{[Surface\ irrigable\ avec\ systèmes\ d'irrigation]}{[Surface\ totale\ sous\ contrat]}$

→ Sont considérés comme « systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau » : la micro-irrigation, l'irrigation goutte à goutte, l'hydroponie/aéroponie, les pivots/rampes. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**  
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

**90 %**

des surfaces irrigables utilisent un outil d'aide à la décision pour l'irrigation d'ici 2030

— **Lien avec l'IRO :**  
La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Favoriser des systèmes d'irrigation performants et gérer l'eau au plus juste nous permet de répondre à cet enjeu.

— **Méthodologie :**

→  $\frac{[Surface\ irrigable\ utilisant\ un\ outil\ d'aide\ à\ la\ décision]}{[Surface\ totale\ sous\ contrat]}$

→ Les outils d'aide à la décision d'irrigation sont par exemple :

- calcul du bilan hydrique
- capteurs d'humidité

Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

— **Périmètre :**  
Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

|                                                                                                               | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| % des surfaces irrigables utilisant des systèmes d'irrigation permettant d'optimiser la distribution de l'eau | 72,2 %  | 68,6 %  | 90 %  |
| % des surfaces irrigables utilisant un outil d'aide à la décision pour l'irrigation                           | 73,5 %  | 68,6 %  | 90 %  |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs. La diminution des indicateurs relatifs à l'optimisation de la distribution de l'eau et à l'utilisation des outils d'aide à la décision s'explique principalement par un renforcement des critères de comptabilisation des outils retenus. Cette évolution méthodologique vise à mieux refléter notre niveau d'ambition en matière d'efficacité des actions mises en œuvre pour préserver les ressources hydriques.



L'eau demeure néanmoins un enjeu majeur de la transition de nos pratiques agricoles. À ce titre, l'optimisation des usages de l'eau est pleinement intégrée à la feuille de route agro, avec pour objectif de renforcer l'efficacité des prélèvements et la résilience des systèmes de production face aux enjeux de disponibilité de la ressource.

### Cibles en lien avec le Système de management environnemental

Pour suivre le déploiement du SME et l'efficacité des actions associées en lien avec les ressources hydriques et marines, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

2.

#### Enjeu : Consommation, prélèvements et rejets d'eau – impact négatif & risque

**- 30 %**

##### d'intensité de prélèvement d'eau dans nos usines à l'horizon 2035

###### — Lien avec l'IRO :

La chaîne de valeur agricole de Bonduelle et ses propres opérations de transformation dépendent du prélèvement d'eau dans les nappes phréatiques et les réserves municipales, ce qui peut réduire la disponibilité pour les environnements et les communautés locales. Améliorer les pratiques et implanter des projets visant à réduire l'empreinte eau de notre industrie contribue à préserver cette ressource.

###### — Méthodologie :

→ 
$$\frac{[[\text{Intensité de prélèvement d'eau année } N]] - [\text{Intensité de prélèvement d'eau baseline}]]}{[\text{Intensité de prélèvement d'eau baseline}]}$$

→ Intensité calculée par Tonne de Produits Fabriqués (TPF)

→ Objectif défini à partir des données historiques, des cibles d'autres acteurs alimentaires, et les besoins actuels en eau.

###### — Périmètre :

L'ensemble des usines du groupe

###### — Consultation parties prenantes :

→ GELT  
→ Département RSE  
→ Directeurs agro-industriels

**0**

##### plainte avec l'administration liée aux rejets d'eaux usées à l'horizon 2035

###### — Lien avec l'IRO :

Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de gestion de prélèvement de l'eau.

###### — Méthodologie : [Nombre de plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets d'eaux usées déclarées l'année en cours]

###### — Périmètre :

L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe.

###### — Consultation parties prenantes :

→ GELT  
→ Département RSE  
→ Directeurs agro-industriels

|                                                                           | 2024/25 | 2025/26 | Cible  |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|---------|--------|
| Intensité hydrique : prélèvement m <sup>3</sup> / Tonne de produits finis | 12,0    | 11,7    |        |
| Variation intensité hydrique versus 2019/20 (%)                           | 0,1 %   | - 2,3 % | - 30 % |
| Plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets des eaux usées     | 5       | 0       | 0      |

L'évolution d'intensité publiée en 2024-2025 a été corrigée.

La valeur d'intensité de référence est de 12 m<sup>3</sup> / Tonne de produit finis.

L'intensité de la quantité d'eau prélevée à la quantité de produits fabriqués a été réduite sur l'exercice à l'aide de travaux de rénovation et de modernisation des équipements dans les différentes régions. Cependant, cette amélioration de la performance ne se reflète pas pleinement du fait de la réduction de la production, et donc limite les économies d'échelle.

Aucune plainte concernant le rejet des eaux usées n'a été enregistrée sur l'année 2025-2026.

E3-4 — Prélèvements d’eau

Autres indicateurs - Amont agricole

Bonduelle suit annuellement les surfaces cultivées irrigables pour comprendre les pressions qui peuvent découler du besoin en eau. Cet indicateur concerne tous les producteurs partenaires, dans tous les bassins agricoles de Bonduelle, hors activité champignon car non applicable à cette activité spécifique.

|                                                                 | 2024/25 | 2025/26 |
|-----------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Surfaces cultivées pour Bonduelle irrigables (ha) (producteurs) | 45700   | 39386   |

Autres indicateurs - Opérations propres

Le Groupe Bonduelle n'est pas en mesure de publier les données de consommations d'eau de ses usines au sens de l'ESRS E3, ni les quantités d'eau stockées et réutilisées. À ce jour, seuls les prélèvements d'eau sont disponibles (données publiées dans les précédents rapports). L'absence de réseaux séparatifs sur certains sites rend complexe le calcul de la consommation d'eau, en raison de l'ajout des eaux pluviales dans les effluents. Pour être en mesure de calculer

la consommation d'eau de ses usines et les quantités d'eau stockées et réutilisées, Bonduelle lance en 2026 un premier état des lieux pour l'ensemble de ses usines au regard des ressources à mobiliser. Cet état des lieux permettra d'identifier les sites faisant l'objet de contraintes de mesures.

Les sites situés en zone de stress hydrique sont identifiés à partir des données de Aqueduct, outil du World Resources Institute<sup>1</sup>.

|                                                                                                                                            | 2024/25   | 2025/26   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Prélèvement d'eau total (m³)                                                                                                               | 8 989 344 | 7 948 165 |
| Prélèvement d'eau total dans les zones exposées à des risques hydriques, y compris les zones exposées à un stress hydrique très élevé (m³) | 5 854 402 | 5 122 152 |
| Intensité hydrique : prélèvement total (m³ par m€ de chiffre d'affaires)                                                                   | 4079      | 3636      |

L'année 2024-2025 a été ajustée afin d'intégrer les prélèvements d'eau des entrepôts. Le périmètre est comparable entre les deux exercices.

La baisse de la quantité d'eau prélevée s'explique par la rénovation des réseaux dans les régions BA et BEEM, ainsi que l'installation de compteurs connectés dans la région BE, permettant de détecter plus efficacement les fuites et mieux piloter la consommation d'eau. La baisse des volumes de production impacte également nos volumes d'eau prélevée.

1    Prise en compte des zones de stress hydrique très élevé du référentiel Aqueduct.



## 2.2.4 ESRS E4. Biodiversité et écosystèmes

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- Dégradation des sols et désertification  
Impact négatif
- Préservation des écosystèmes  
et de la biodiversité  
Impact positif

#### Politiques

- Politique Agricole : « Engagés avec Bonduelle »

#### Actions

- Limiter la dégradation des terres
- Accompagner la transition agricole  
dans les Hauts-de-France
- Former les experts agronomes et les  
producteurs à l'agriculture régénératrice

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**61 %**

des agriculteurs engagés  
dans l'agriculture  
régénératrice

**Cible → 80 % à horizon 2030**

**70 %**

des surfaces cultivées  
avec un plan de protection  
des pollinisateurs

**Cible → 100 % à horizon 2030**

#### Autres indicateurs

**1 823**  
producteurs

**47 079 hectares**  
des surfaces cultivées producteurs

**67 % de l'année**  
avec protection des sols par  
des cultures/couverts végétaux

### 2.2.4.1 Stratégie

#### E4-1 — Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

La biodiversité (génétique, des espèces, des écosystèmes) décroît fortement sous l'influence de l'industrialisation. Le Groupe Bonduelle, au travers notamment de sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », promeut la protection des espaces naturels, la sauvegarde des auxiliaires de culture et des pollinisateurs, et le maintien de la diversité végétale (au travers d'un grand nombre d'espèces cultivées et de variétés différentes).

À date, Bonduelle n'a pas encore réalisé d'analyse de résilience spécifique à la biodiversité. Cependant, une analyse de risques en lien avec le changement climatique réalisée par Axa Climate est en cours et intégrera des éléments relatifs à la biodiversité (voir 2.2.1.3 Gestion des impacts, risques et opportunités).

#### **Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique**

Bonduelle a mis à jour la cartographie de ses sites de production situés dans ou à proximité immédiate de zones

écologiquement sensibles. La cartographie intègre désormais les maisons de culture de champignons de Paris

ette analyse a permis d'identifier deux sites concernés.

Le site de Labenne (France), situé à proximité du marais d'Orx, fait l'objet d'un suivi environnemental renforcé. Les rejets de l'usine respectent les normes réglementaires en vigueur et sont contrôlés en amont et en aval du site. Le dispositif de surveillance inclut également le suivi des eaux pluviales. Bien qu'aucun rejet direct ne soit effectué dans le marais d'Orx, le site contribue au financement d'analyses spécifiques, notamment sur la présence de cyanobactéries dans ce milieu. Une étude d'évaluation des impacts sur la biodiversité a été réalisée dans le cadre de la certification ISO 14001, obtenue par le site. En complément, des actions locales sont menées, notamment via le collectif #demain, incluant des opérations de nettoyage en partenariat avec les acteurs du territoire.

Par ailleurs, le site de Dampierre-sur-Loire (France) a été identifié comme étant situé à proximité de la zone clé pour la biodiversité « Vallée de la Loire : de Nantes à Montsoreau ». Ce site, dédié à la culture de champignons de Paris, constitue une activité agricole spécifique du groupe. À ce stade, l'analyse des interactions avec la zone sensible est à poursuivre afin de caractériser plus précisément les impacts potentiels et les mesures de gestion associées.

Cette cartographie contribuera à une meilleure compréhension des impacts matériels sur l'environnement liés à nos activités directes.



## 2.2.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

### Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

L'identification des IRO a été réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, au travers de son analyse de double matérialité (voir section ESRS 2 IRO-1).

Dans le cadre de cet exercice, l'identification et l'évaluation des impacts ayant été identifiés matériels pour Bonduelle ont été réalisées par les experts internes au groupe, plus précisément avec les personnes en charge des sujets *Planet*, *Agronomie* et du sujet transverse de l'industrie. Il en est ressorti que les sujets relatifs à la biodiversité et l'utilisation des ressources concernent majoritairement l'amont sur la chaîne de valeur Bonduelle et plus précisément l'amont agricole, et dans une mesure relative les sites de nos opérations en propre.

Bonduelle a mené une analyse de ses impacts sur les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité par ses activités agricoles

et industrielles à l'échelle du groupe. Cette lecture facteur par facteur permet d'identifier les zones de contribution réelle ou potentielle de Bonduelle à l'érosion de la biodiversité, et d'en déduire la portée des enjeux matériels. Il est prévu d'étendre le périmètre de cette analyse à d'autres aspects de l'activité du groupe tels que les Achats.

Les 5 facteurs d'érosion sont adressés dans le rapport au regard de leur rattachement à leur IRO matériel :

- changement d'usage des sols et des mers – cf. IRO « Dégradation des sols et désertification » ESRS E4 ;
- surexploitation des ressources – cf. IRO « Consommation, prélèvements et rejets d'eau » ESRS E3 ;
- changement climatique – cf. IRO « Atténuation du changement climatique » ESRS E1 ;
- les pollutions – cf. IRO « Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires », « Pollution de l'eau et des sols », « Substances préoccupantes » ESRS E2 ;
- espèces exotiques envahissantes – non matériel.

| Enjeux                                             | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                              |
|----------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------|
| Dégradation des sols et désertification            | —          | La chaîne de valeur de Bonduelle peut impliquer des pratiques agricoles intensives et des monocultures. Ces pratiques peuvent entraîner un épuisement des nutriments du sol, une érosion accrue, une salinisation due à une irrigation excessive et une désertification. Tous ces facteurs affectent la faune, les écosystèmes et les communautés qui en dépendent.                                                                                                                                                                       | AM                                | Long             | <b>Planet</b><br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |
| Préservation des écosystèmes et de la biodiversité | +          | En encourageant l'agriculture régénératrice, Bonduelle peut soutenir des écosystèmes plus sains en restaurant la santé des sols, en augmentant la biodiversité et en réduisant l'utilisation de produits chimiques. Le groupe peut aider activement ses exploitations partenaires à adopter ces pratiques, en encourageant des méthodes durables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Cette approche renforce la capture du carbone et améliore la résilience des sols, ce qui est bénéfique pour l'environnement à long terme. | AM                                | Moyen            | <b>Planet</b><br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » |



Impact positif  
Impact négatif



Risque  
Opportunité



Position dans la chaîne de valeur  
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

## E4-2 — Politique relative à la biodiversité et aux écosystèmes

### Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Cette politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a d'abord été présentée dans un format narratif dans la section 2.2.1.3.

La préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un enjeu fondamental pour Bonduelle. La biodiversité désigne l'ensemble des organismes vivants (plantes, animaux, champignons, micro-organismes) et les écosystèmes dans lesquels ils vivent, ainsi que les interactions entre ces espèces et leur environnement.

Elle comprend trois niveaux interdépendants : la diversité des écosystèmes, la diversité des espèces et la diversité génétique au sein des espèces.

Préserver la biodiversité est essentiel pour plusieurs raisons :

- le bon fonctionnement des écosystèmes : chaque espèce joue un rôle essentiel dans son écosystème et sa disparition de l'écosystème peut en perturber l'équilibre et affecter les autres espèces ;
- les services écosystémiques : la biodiversité fournit des services vitaux tels que la pollinisation des cultures, la purification de l'eau, la régulation du climat et la fertilisation des sols, indispensables aux activités humaines ;
- la résilience aux changements climatiques : les écosystèmes diversifiés sont plus résilients face aux perturbations et aux changements climatiques.

Bonduelle agit également en faveur de la limitation de la dégradation des terres, un processus complexe influencé par différents déclencheurs, comme l'érosion, la déforestation, la salinisation, l'acidification, les pratiques agricoles intensives et le compactage.

Un sol dégradé diminue en fertilité et perd ainsi sa capacité à fournir les nutriments nécessaires aux plantes, entraînant des baisses de rendement.

Pour concrétiser son engagement, le groupe agit sur plusieurs leviers complémentaires :

- Encourager ses producteurs partenaires à adopter des pratiques agricoles régénératrices, telles que la rotation des cultures, l'utilisation de couverts végétaux et la réduction du travail du sol. Ces méthodes permettent de maintenir la fertilité des sols, de limiter leur dégradation et d'assurer leur résilience face aux changements climatiques.
- Protéger les écosystèmes semi-naturels, comme les haies, les bandes fleuries ou les zones humides, qui jouent un rôle clé dans le maintien de la biodiversité. En collaboration avec ses partenaires, Bonduelle identifie et valorise ces habitats sur les exploitations, tout en soutenant les initiatives locales de préservation.
- Promouvoir la diversité des espèces et la richesse génétique des cultures, en encourageant l'utilisation de variétés adaptées et en protégeant les espèces essentielles aux écosystèmes, comme les pollinisateurs.

Des partenariats avec des projets de recherche et des experts permettent d'évaluer et d'améliorer en continu l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement.

Enfin, cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, fondée sur un dialogue constant avec les producteurs, les coopératives et les acteurs scientifiques. Elle reflète l'ambition de Bonduelle de concilier performance économique et respect des écosystèmes, en alignement avec les attentes réglementaires et sociétales.

### Focus sur l'agriculture régénératrice

L'agriculture régénératrice constitue une démarche de progrès permettant de produire de façon durable tout en maintenant l'équilibre des écosystèmes en favorisant la régénération des biens communs que sont le sol, l'eau et la biodiversité.

Elle représente un levier central de la stratégie agroécologique du groupe Bonduelle, en accompagnant l'adoption de pratiques vertueuses qui améliorent la vie et la fertilité des sols, développent la biodiversité, préservent les ressources en eau et luttent contre le changement climatique.

Même s'il n'existe pas, à ce jour, de définition universellement standardisée de l'agriculture régénératrice au niveau international, Bonduelle a travaillé en partenariat avec des organismes indépendants et avec des structures engagées telles que Earthworm ou Pour une Agriculture du Vivant en France et Sustainable Agriculture Initiative (SAI) référence pour les filières agro-industrielles à l'international pour définir et mettre en œuvre les principes clés de l'agriculture régénératrice. Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'une grille d'évaluation interne mesurant la performance des agriculteurs partenaires appelée Scorecard couvrant :

- Augmentation de la matière organique des sols ;
- Réduction des perturbations et couverture du sol ;
- Diversification des cultures et des écosystèmes ;
- Usage raisonné de l'eau, de l'azote et des pesticides ;
- Formation à l'agriculture régénératrice.

### Impacts à moyen et long terme

La mise en œuvre de l'agriculture régénératrice vise les résultats suivants sur les exploitations partenaires :

- À moyen terme : amélioration mesurable de la santé des sols (ratio matière organique/argile, couverture végétale, diversité spécifique), réduction des intrants chimiques et de l'azote minéral, développement des habitats semi-naturels sur les exploitations.
- À long terme : contribution à la séquestration carbone dans les sols, préservation de la biodiversité agricole, résilience accrue des exploitations face aux aléas climatiques et renforcement de la durabilité des filières d'approvisionnement de Bonduelle.

### La charte d'engagement agriculteurs

Une charte « Engagés avec Bonduelle » reposant sur trois piliers : l'impact positif de l'agriculture régénératrice, le partage des risques et de la valeur et les liens de proximité est communiquée à chaque agriculteur partenaire de Bonduelle, qui reçoit et conserve une version signée de la politique. Cela permet de formaliser l'adhésion aux principes et engagements définis dans le document et d'établir un cadre de collaboration clair et contractuel entre Bonduelle et ses partenaires agricoles.

Le tableau suivant reprend les principaux éléments de cette politique, dont notamment une version synthétisée des MDR-P.

Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

|                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Périmètre                                             | L'ensemble des agriculteurs partenaires à travers le monde.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Responsable de la mise en œuvre de la politique       | <div><div></div> Directeur du département d'agronomie</div> <div><div></div> Pilotage stratégique et suivi opérationnel par l'équipe agronomie centrale</div> <div><div></div> Mise en application par le Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production</div>                                                                                                                                                                                                    |
| Procédure de surveillance                             | <div><div></div> AgroOne et Qlik AGRO CSR</div> <div><div></div> Audits externes</div> <div><div></div> Réunions de suivi</div> <div><div></div> Visites d'experts Agro sur le terrain.</div>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Cadres de référence auxquels la politique se rapporte | <div><div></div> Politique agricole commune (PAC)</div> <div><div></div> Le Pacte Vert pour l'Europe</div> <div><div></div> La Stratégie de la Ferme à l'assiette</div> <div><div></div> Les Objectifs de Développement Durable (ODD)</div> <div><div></div> Le Règlement sur la restauration de la nature</div> <div><div></div> La Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030</div> <div><div></div> La Sustainable Agriculture Initiative (SAI)</div> |
| Communication de la politique                         | <div><div></div> Site internet de Bonduelle</div> <div><div></div> Plateformes numériques internes et intranet de Bonduelle</div> <div><div></div> Envoi de la charte d'engagement à chacun des agriculteurs partenaires signataires</div>                                                                                                                                                                                                                                    |
| Attention portée aux parties prenantes                | <div><div></div> Consultation d'organisations non gouvernementales (Earthworm, Pour une Agriculture du Vivant, WWF)</div> <div><div></div> Revue et ajustement des engagements principaux par un groupe d'agriculteurs</div> <div><div></div> Échanges réguliers avec les autorités locales en charge de la gestion de l'eau ainsi qu'avec les communautés locales pour s'assurer de la bonne répartition de la ressource en eau</div>                                        |

E4-3 — Actions liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Le Groupe Bonduelle contribue à la préservation de la biodiversité au travers de plusieurs actions.

Limiter la dégradation des terres

La dégradation des terres est un processus complexe influencé par différents déclencheurs, se traduisant par une perte de fertilité du sol. Les sols dégradés perdent ainsi leur capacité à fournir les nutriments nécessaires aux plantes, entraînant des baisses de rendement.

Pour prévenir la dégradation des sols, le Groupe Bonduelle promeut auprès de ses partenaires agricoles les techniques associées à l'agriculture régénératrice. Un des premiers leviers est lié à la formation.

Former les experts agronomes et les producteurs à l'agriculture régénératrice

Les collaborateurs agro ainsi que les agriculteurs sont encouragés à se former sur l'agriculture régénératrice. Cela fait partie des objectifs fixés par la feuille de route Agro.

En novembre 2023, Bonduelle a lancé la Farm Academy Bonduelle en collaboration avec la société de formation Icosystème, qui contribue à répondre au besoin crucial de formation pour accompagner la formation à l'agriculture régénérative pour ses collaborateurs agro, ainsi que ses producteurs partenaires. En France, 100 % des agronomes de terrain ont été formés via la Farm Academy Bonduelle.

En parallèle de ce parcours de formation, les agriculteurs partenaires peuvent également se former via d'autres organismes proposant des formations équivalentes.

À l'échelle du groupe, les actions de sensibilisation et de formation sont suivies via nos indicateurs présentés en EI-4 — Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.

Accompagner la transition agricole dans les Hauts-de-France

Le Groupe Bonduelle participe avec une vingtaine d'autres partenaires, au projet COVALO, démarré en 2024 dans les Hauts-de-France. Porté par le mouvement « Pour une Agriculture du Vivant (PADV) », ce projet a pour vocation de bâtir des coalitions territoriales public-privé pour financer la transition agroécologique. Les participants s'appuient sur un socle commun d'outils de mesure, de nouveaux modèles économiques de partage des risques et de la valeur, et de la mise en place de gouvernances territoriales.

Le projet est piloté en local par l'équipe agro Bonduelle dans les Hauts-de-France. 65 producteurs en contrat avec Bonduelle ont démarré les premiers diagnostics de ferme dans le cadre de ce projet.

Déployer un plan de défense pour la protection des pollinisateurs

Dans le cadre de son engagement en faveur de la biodiversité, Bonduelle déploie un plan de défense des cultures adapté à la protection des pollinisateurs sur les surfaces cultivées par ses producteurs partenaires, afin de limiter l'utilisation des substances actives identifiées comme les plus dangereuses pour les pollinisateurs. Cette action repose sur une liste Bonduelle de pesticides déconseillés, construite à partir de critères de toxicité pour les abeilles et de références externes. L'objectif est d'atteindre 100 % des surfaces cultivées avec un plan de défense pour la protection des pollinisateurs d'ici 2030. Les données sont collectées à partir des déclaratifs d'utilisation de produits phytosanitaires par type de culture, des engagements producteurs et des engagements des directions agro de bassin.

### 2.2.4.3 Indicateurs et cibles

#### E4-4 — Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

##### Cibles en lien avec la politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

Pour suivre le déploiement de la politique « Engagés avec Bonduelle » et l'efficacité des actions associées à la biodiversité et aux écosystèmes, le groupe s'est fixé plusieurs cibles :

##### Enjeu : Dégradation des sols et désertification / Préservation des écosystèmes et de la biodiversité – impact négatif & positif

## 80 %

#### des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice d'ici 2030

##### — Lien avec l'IRO :

Dans le cadre de sa politique « Engagés avec Bonduelle », le groupe encourage ses agriculteurs partenaires à adopter des pratiques agricoles durables axées sur la santé des sols, la biodiversité, la réduction des pesticides et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

##### — Méthodologie :

- *[Nombre d'agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice] / [Total des agriculteurs sous contrat]*
- L'évaluation de l'engagement des producteurs repose sur l'envoi d'un questionnaire collectant 23 données différentes qui alimentent 12 sous-indicateurs. Ces données sont analysées au travers de la feuille de calcul Agriculture Régénératrice (scorecard Bonduelle) et permettent d'obtenir

un certain nombre de points. Un minimum de 40 points sur 100 indique un producteur engagé, sensible à l'agriculture régénératrice et ayant initié des actions concrètes. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

##### — Consultation parties prenantes :

La construction de la *scorecard* Bonduelle intègre les contributions de diverses organisations (PADV, EARTHWORM, SAI) et s'inscrit dans la démarche de la SAI, référence pour les filières agro-industrielles.

## 100 %

#### des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs d'ici 2030

##### — Lien avec l'IRO :

La mise en place d'un plan de défense des cultures adapté à la protection des pollinisateurs et des auxiliaires contribue à la biodiversité et la protection des espèces.

##### — Méthodologie :

- *[Surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs] / [Total des surfaces sous contrat]*

- Surface cultivée utilisant seulement des insecticides inoffensifs pour les pollinisateurs. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

## 90 %

#### des surfaces cultivées utilisant des techniques de travail du sol limitant sa perturbation d'ici 2030

##### — Lien avec l'IRO :

L'utilisation de techniques de travail du sol adaptées permet de protéger l'écosystème et la vie du sol.

##### — Méthodologie :

- *[Surface cultivée utilisant des techniques de travail du sol] / [Surface totale cultivée sous contrat]*

- Techniques de travail du sol limitant sa perturbation : non-labour et travail superficiel, semis direct, etc. Les remontées d'informations pour les calculs des indicateurs sont réalisées sur une base déclarative et font l'objet d'une revue de cohérence.

##### — Périmètre :

Les indicateurs couvrent tous les producteurs partenaires identifiés dans l'ensemble des bassins agricoles de Bonduelle, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.



|                                                                                              | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| % des agriculteurs engagés dans l'agriculture régénératrice                                  | 57,6 %  | 61,1 %  | 80 %  |
| % des surfaces cultivées avec un plan de protection des pollinisateurs                       | 69,6 %  | 69,6 %  | 100 % |
| % des surfaces cultivées utilisant des techniques de travail du sol limitant sa perturbation | 22,6 %  | 34,8 %  | 90 %  |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

En 2025-2026, nous notons une amélioration globale de l'ensemble de nos indicateurs de la feuille de route agro. Ces progrès sont le résultat à la fois de l'implication de nos agronomes de terrain pour engager nos partenaires, notamment sur la limitation de la perturbation du sol afin de le protéger, et d'une fiabilisation du reporting.

Bonduelle n'a pas utilisé de seuil écologique spécifique lors de la fixation des cibles relatives à la biodiversité et aux écosystèmes. Cependant, les cibles établies sont alignées sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Adoptée en 2020, cette stratégie ambitieuse a pour objectif de protéger 30 % des terres et des mers de l'UE et de restaurer les écosystèmes qui ont été dégradés. La prise en compte de cette stratégie européenne reflète la volonté de Bonduelle à contribuer à des objectifs environnementaux plus larges définis au niveau européen, en intégrant des considérations au sujet de la biodiversité dans sa planification et ses actions.

## E4-5 — Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

### Amont agricole

Bonduelle suit annuellement plusieurs indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, notamment en lien avec la diversité des espèces existantes sur les parcelles agricoles, la fertilité des sols, les habitats semi-naturels et les zones

protégées. Ces indicateurs concernent tous les producteurs partenaires, dans tous les bassins agricoles de Bonduelle, hors activité champignon car non applicable à cette activité spécifique.

|                                                                                                   | 2024/25 | 2025/26 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Nombre d'espèces botaniques végétales différentes cultivées au cours de l'année                   | 6,7     | 7,0     |
| % de l'année avec protection des sols par des cultures / couverts végétaux                        | 68,3 %  | 67,2 %  |
| Nombre de variétés utilisées par type de culture                                                  | 33      | 21      |
| % d'habitats semi-naturels (HSN) sur la ferme                                                     | 5,9 %   | 5,5 %   |
| % de producteurs ayant au moins 30 % de leur surface de la ferme comprise dans une zone protégée. | 0,8 %   | 1,2 %   |
| Nombre de producteurs                                                                             | 1 951   | 1 823   |
| Somme des surfaces cultivées Bonduelle producteurs (ha)                                           | 54 459  | 47 079  |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

### Opérations propres

|                                                                                                                 | 2024/25 | 2025/26 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Nombre de sites à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles (détenus, loués ou gérés)                       | 1       | 2       |
| Superficie en hectares de sites à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles (sites détenus, loués ou gérés) | 43      | 51      |

Suite à la revue annuelle en 2025-2026 avec un élargissement du champ de l'analyse à l'activité champignon, le site de Dampierre intègre cette cartographie.

## 2.2.5 ESRS E5. Utilisation des ressources et économie circulaire

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources  
Impact négatif
- Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources  
Impact négatif + Risque

#### Politiques

- Politique Emballages : Pack Manifesto

#### Actions

- Substitution des plastiques multimatériaux vers des **plastiques recyclables**.
- Plan de réduction des emballages plastiques dans sa gamme traiteur.
- Poursuite du **programme d'optimisation des boîtes métalliques** mené en partenariat avec les fournisseurs.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**98 %**

de nos emballages conçus pour être recyclables

**Cible → 100 % chaque année**

**25 %**

de matière recyclée dans les plastiques

**Cible → 1/3 à horizon 2030**

#### Autres indicateurs

**131 ktonnes**

d'emballages

**52 %**

de matériaux recyclés utilisés dans les emballages

**25 %**

de matières issues de sources durables pour la fabrication des emballages

### 2.2.5.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

#### Exigence de publication liée à ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

L'identification des IRO a été réalisée en 2024 et mise à jour en 2025, au travers de son analyse de double matérialité (voir section ESRS 2 IRO-1).

Les impacts, risques et opportunités suivants ont ainsi été identifiés :

| Enjeux                                                               | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact               |
|----------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|---------------------------------------------------|
| Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources | —          | Bonduelle s'appuie sur une série de ressources, notamment des intrants agricoles, de l'eau, du plastique, du papier et du métal. Si ces ressources ne sont pas gérées de manière durable, la consommation de matériaux vierges à un rythme trop soutenu pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement. Une consommation importante de ces ressources peut également réduire leur disponibilité et augmenter leurs prix pour d'autres parties prenantes qui en auraient également besoin.                                 | AM OP                             | Court            | Planet<br>— Politique Emballages : Pack Manifesto |
|                                                                      | —          | Le modèle d'affaires de Bonduelle implique des quantités importantes d'emballages. Lorsque ces matériaux ne sont pas conçus pour être recyclés ou réutilisés, ou lorsque les infrastructures actuelles font qu'ils ne sont pas toujours recyclés et réutilisés, ils peuvent contribuer à une utilisation accrue de matériaux vierges et à une surexploitation des ressources, ainsi qu'à des coûts de traitement des déchets élevés pour les communautés, ou à la pollution de l'air lorsque les produits doivent être incinérés. | OP AV                             | Court            | Planet<br>— Politique Emballages : Pack Manifesto |
| Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources | R          | Une mauvaise gestion des ressources sortantes peut augmenter les coûts d'élimination, entraîner des amendes et nuire à la réputation de Bonduelle. Les emballages non recyclables ou nocifs aggravent ces problèmes, entraînant une augmentation des dépenses et une diminution de la confiance des consommateurs.                                                                                                                                                                                                                | OP AV                             | Court            |                                                   |

+

—

R

O

Impact positif

Impact négatif

Risque

Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur

(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

#### E5-1 — Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

##### Politique Emballages

##### Objectifs de la politique

À l'échelle mondiale, la pollution plastique, l'épuisement des ressources naturelles, les évolutions réglementaires – notamment en Europe – et les attentes croissantes des consommateurs renforcent les exigences en matière d'éco-conception, de recyclabilité, d'intégration de matières recyclées et de réduction du plastique, avec des impacts directs sur la confiance accordée aux marques.

Pour répondre à ces attentes, Bonduelle s'engage pour l'amélioration et la gestion de ces emballages. Cette dynamique a été initiée dès 2018 avec la création d'une première politique structurée, le Pack Manifesto. Actif à partir de 2020, il a permis d'installer une culture commune de réduction des impacts, d'éco-conception et de circularité dans l'ensemble des régions. En 2025, cette politique a été actualisée — la Politique Packaging — afin de l'adapter aux évolutions réglementaires, aux nouvelles exigences de transparence et aux ambitions du groupe en matière d'économie circulaire.

La politique vise ainsi à répondre aux objectifs suivants :

- écoconcevoir des emballages pour réduire la consommation de ressources vierges, favoriser la circularité et limiter les substances préoccupantes ;
- mesurer la performance par des objectifs et des indicateurs communs, consolidés au niveau groupe ;
- être conforme aux exigences réglementaires applicables.
- accroître la collecte, le tri et le recyclage.

#### Périmètre de la politique

La politique couvre toutes les régions du groupe et tous les emballages :

- primaires (en contact direct avec le produit), secondaires (regroupant plusieurs unités de vente), tertiaires (pour le transport et la logistique) ;
- pour les produits fabriqués en propre et sous-traités ;
- pour les produits des marques Bonduelle et des marques distributeurs, eux-mêmes bénéficiant de nos avancées en matière d'emballage.

#### Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le Département Impact Groupe pilote la mise en œuvre de la politique et sa mise en application opérationnelle est assurée par le réseau des Packs ambassadeurs des régions.

#### Procédure de surveillance de la politique

Afin d'assurer le suivi des objectifs et la gestion des impacts, risques et opportunités, Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance :

- le *reporting* annuel des emballages : chaque site remonte les données de consommation des emballages par type de matériau et tonnage ;
- des réunions régulières de suivi des objectifs et de pilotage sur les projets emballages intégrés dans les feuilles de route régionales, et projection sur les KPI au niveau groupe.

Des projets plus structurants ou innovants sont également partagés au niveau groupe afin d'être priorités et, le cas échéant, déployés dans les filiales.

#### Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- les réglementations européennes et françaises (94/162 CE puis PPWR et AGECE) qui encadrent la gestion des emballages en imposant aux entreprises des objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage ;
- la responsabilité élargie du producteur (REP) qui mobilise fabricants, distributeurs et importateurs dans une démarche d'économie circulaire ;
- le référentiel SBTi qui définit les critères pour fixer des objectifs de réduction d'émissions alignés avec l'Accord de Paris ;
- le référentiel B Corp version 7, notamment ses exigences en matière de circularité des emballages (ESC3).

#### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La révision de la Politique Packaging a impliqué plusieurs parties prenantes internes : les Pack Ambassadeurs des régions, ainsi que la Directrice Global Positive Impact et la Directrice de la stratégie globale des marques et de l'impact, au travers de consultations lors de réunions dédiées. La politique a ensuite été présentée et validée par les instances de gouvernance concernées du groupe.

#### Communication de la politique

Les parties prenantes intéressées peuvent retrouver la politique en ligne, dans un dossier partagé au sein de Bonduelle.

### E5-2 — Actions liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Packaging, Bonduelle poursuit le déploiement d'actions structurantes. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de progrès continue, articulée autour de deux leviers principaux : l'amélioration de la recyclabilité des emballages et la réduction à la source des quantités de matière utilisées.

Le groupe mène notamment un projet de substitution des sachets stérilisables multimatériaux, actuellement non recyclables, vers des sachets monomatériaux recyclables. Ce changement de *packaging* est en cours de déploiement sur les *doypacks*. Le déploiement sur les sachets fraîcheur est prévu entre 2027 et 2029. Ce projet permettra à terme de rendre 84 tonnes d'emballages recyclables (*doypacks* et sachets fraîcheur).

En complément, Bonduelle déploie des initiatives ciblées visant à éliminer les plastiques non recyclables. À ce titre, un projet consiste à remplacer un film plastique multimatériaux par un film en polypropylène (PP), matériau pour lequel une filière de recyclage opérationnelle est disponible depuis 2026, notamment grâce aux dispositifs développés par Citeo. Ce projet devrait permettre d'éviter l'utilisation de 7,4 tonnes de plastique non recyclable.

En parallèle, Bonduelle a engagé un plan de réduction des emballages plastiques dans sa gamme traiteur. Le retrait des couvercles sur certains formats au profit d'un opercule repositionnable est finalisé pour les formats 300g et en cours d'extension aux plus grands formats. À terme, ce projet devrait permettre d'éviter la mise sur le marché de 175 tonnes de plastique (tous les formats de plus de 300 g).

Un programme d'optimisation des boîtes métalliques est également mené en partenariat avec les fournisseurs. Il repose sur la réduction de l'épaisseur des boîtes, couvercles et fonds métalliques. Cette démarche a permis une économie de 488 tonnes de métal sur les deux dernières années. Le déploiement de ce programme se continue sur l'ensemble des gammes concernées.

Dans le cadre du projet de remplacement du plastique par du carton sur les suremballages des lots à destination des consommateurs, le site de Montreuil (région BE) a vu une de ses lignes de conditionnement équipée.



## 2.2.5.2 Indicateurs et cibles

### E5-3 — Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

#### Cibles en lien avec la politique Emballages Pack Manifesto

2.

**Enjeu : Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources / Flux de ressources sortantes, y compris l'utilisation des ressources – impact négatif & risque**

**100 %**

**de nos emballages conçus pour être recyclable tous les ans**

— **Lien avec l'IRO :**

En concevant des emballages recyclables, nous favorisons l'intégration de matériaux recyclés dans nos flux d'approvisionnement (ressources entrantes), réduisant ainsi la dépendance aux ressources vierges et les émissions associées à leur extraction et transformation. De plus, nous facilitons la réintroduction des matériaux dans l'économie circulaire (ressources sortantes), en limitant les déchets et en maximisant leur valorisation en fin de vie.

— **Méthodologie :**

→ *[Tonnes d'emballages conçus pour être recyclables] / [Tonnes d'emballages de produits commercialisés]*

→ L'emballage ou le matériau d'emballage est considéré par Bonduelle comme conçu pour être recyclable s'il est prouvé<sup>1</sup> qu'au moins un pays/état de la zone géographique<sup>2</sup> de commercialisation dispose d'une filière de recyclage du matériau considéré avec un taux de recyclage effectif\* > 5 % (format d'emballage non pris en compte).

— **Périmètre :**

L'ensemble de l'activité agro-industrielle et sous-traitance.

— **Valeur cible :**

100 % de nos emballages conçus pour être recyclables chaque année. Cet objectif, initialement prévu à horizon 2025 devient une cible annuelle

— **Consultation parties prenantes :**

Partage de l'objectif avec les responsables RSE des Régions, Comité RSE et GELT

**1/3**

**de plastique recyclé à horizon 2030**

— **Relation avec la politique :**

L'augmentation de la part de plastiques recyclés dans nos emballages contribue directement à réduire la consommation de ressources fossiles non renouvelables, favoriser la circularité des emballages en renforçant la réintégration des matériaux en fin de vie dans de nouveaux cycles de production et réduire le risque de pollution environnementale liée aux plastiques.

— **Méthodologie :**

Ce calcul est fait sur l'ensemble de nos emballages plastiques mis sur le marché en comparant le tonnage total d'emballages plastiques et la part de plastiques issus de matières recyclées *[Tonnes de matières recyclées] / [Tonnes d'emballages plastiques totales]*  
Le groupe a révisé son objectif d'élimination des plastiques vierges d'origine fossile à horizon 2035,

au profit d'un objectif visant l'intégration d'au moins un tiers de plastique recyclé dans les emballages plastiques à horizon 2030. Cette évolution vise à garantir des engagements plus réalistes et démontrables, compte tenu des contraintes actuelles liées à la maturité des solutions techniques, à la disponibilité des filières et aux ressources nécessaires à leur déploiement. Le nouvel objectif repose sur des leviers identifiés et pilotables, permettant de soutenir une trajectoire de réduction mesurable de l'usage de plastiques vierges fossiles.

— **Valeur cible :** 1/3 de plastique recyclé à horizon 2030

— **Périmètre :** L'ensemble de l'activité agro-industrielle et sous-traitance.

— **Consultation parties prenantes :** Partage de l'objectif avec les responsables RSE des Régions, les pack ambassadeurs des Régions, Comité RSE et GELT

1. Données de preuves ou de ratio de recyclage fournies à partir de l'enquête annuelle de la Fondation MacArthur ou d'un organisme officiel local (éco-organisme, laboratoires indépendants, entreprises de recyclage...).

2. Les zones géographiques sont définies par la Fondation Ellen MacArthur (décrite dans son Enquête annuelle sur les taux de recyclage).

|                                                  | Référence           | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------|---------|-------|
| % de nos emballages conçus pour être recyclables | 89,7 %<br>(2019/20) | 98,1 %  | 98,3 %  | 100 % |
| % de matière recyclée dans les plastiques        |                     | ND      | 25 %    | 33 %  |

ND : non disponible

Le recalcul de 2024-2025 de l'indicateur relatif au pourcentage de matière recyclée dans les plastiques n'est pas possible avec les éléments disponibles.

Le taux d'emballages recyclables affiche une légère augmentation liée aux actions menées au cours de l'exercice notamment sur des projets en Europe liés à des emballages sur la restauration hors foyer et sur la réduction des quantités de barquette bois (non recyclables).

Le taux de matière plastique recyclée est principalement porté par le PET issu de recyclé aux États-Unis.

## E5-4 — Flux de ressources entrants

Les ressources entrantes principales pour la fabrication de nos produits en usine sont :

- les matières premières issues de l'amont agricole dont principalement maïs doux, pois, haricots, haricots secs, épinards, brocolis, carottes ;
- les emballages dont principalement boîtes métalliques, cartons, bocaux en verre, barquette et bocaux, films plastiques, étiquettes.

### Amont agricole

|                                                                                                                                                                        | 2024/25 | 2025/26 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting (tonnes)                                        | 946 267 | 847 076 |
| Pourcentage des surfaces utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise qui sont issues de sources durables (%), soit les parcelles cultivées en bio | 2,4 %   | 1,8 %   |

### Emballages

|                                                                                                                                                                                                                                         | 2024/25 | 2025/26 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting (tonne)                                                                                                          | 140 594 | 131 727 |
| Pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui sont issues de sources durables (%) | 15,3 %  | 25,2 %  |
| Poids des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) (%)                  | 57,3 %  | 52,4 %  |

L'indicateur relatif au % de composants réutilisés ou recyclés 2024-2025 a été corrigé (ancienne valeur : 55,9 %).

Les indicateurs sont calculés à partir de la quantité consommée réelle des usines du périmètre. L'indicateur concernant les produits issus de sources durables se base sur les certificats ISCC ou la fiche technique du produit.

Les quantités totales d'emballages sont le reflet de la baisse de production chez BE et BA partiellement compensée par une hausse des productions pour le marché BEEM.

L'amélioration du pourcentage de matières issues de source durable est liée à une fiabilisation de la remontée des données.

La baisse du pourcentage de matière issue de recyclée est liée à l'augmentation des quantités de métal utilisées pour la fabrication des emballages chez BEEM (faiblement composé de matière recyclée comparativement à l'Europe).

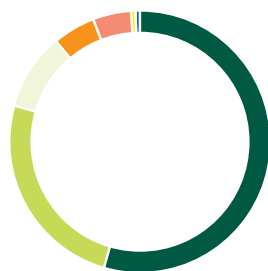
## E5-5 — Flux de ressources sortants

### Emballages

|                                               | 2024/25 | 2025/26 |
|-----------------------------------------------|---------|---------|
| % de contenu recyclable dans leurs emballages | 98,1 %  | 98,3 %  |

Le taux d'emballages recyclables affiche une légère augmentation liée aux actions menées au cours de l'exercice notamment sur des projets en Europe liés à des emballages sur la restauration hors foyer et sur la réduction des quantités de barquette bois (non recyclables).

|                          | 2024/25        | 2025/26        |
|--------------------------|----------------|----------------|
| <b>TONNAGE TOTAL</b>     | <b>140 594</b> | <b>131 727</b> |
| Métal (acier, aluminium) | 57,1 %         | 55,1 %         |
| Papier / Carton          | 24,8 %         | 25,2 %         |
| Verre                    | 8,6 %          | 9,6 %          |
| Plastique rigide         | 5,0 %          | 5,3 %          |
| Plastique souple         | 4,3 %          | 4,7 %          |
| Bois                     | 0,2 %          | 0,1 %          |
| Autres                   | 0,1 %          | 0,1 %          |



- 55,1 % ● Métal (acier, aluminium) : boîtes, capsules
- 25,2 % ● Papier / Carton : étiquettes, cartons
- 9,6 % ● Verre : bocaux
- 5,3 % ● Plastique rigide : barquettes
- 4,7 % ● Plastique souple : sachets surgelés, frais, film étirable...
- 0,1 % ● Bois : barquettes
- 0,1 % ● Autres

Le périmètre de calcul des indicateurs emballages inclut la sous-traitance. Ils sont calculés à partir de la quantité consommée réelle des usines du périmètre. Certaines typologies des matériaux d'emballages ne sont pas comptabilisées dans l'indicateur de consommation d'emballages : la consommation de ruban adhésif, d'encre et de colle ainsi que le suivi des palettes bois.

2.

## 2.2.6 Application de la Taxonomie verte européenne

### 2.2.6.1 Présentation de la Taxonomie verte européenne

#### Contexte

Bonduelle publie son rapport taxonomique en conformité avec le Règlement (UE) 2020/852 dit « Règlement Taxonomie » et ses règlements délégués associés. Ces derniers incluent le Règlement délégué (UE) 2021/2139 et Règlement délégué (UE) 2023/2485 concernant les objectifs climatiques, ainsi que le Règlement délégué (UE) 2023/2486 relatif aux objectifs environnementaux non climatiques. Cette démarche intègre la doctrine émise par la Commission européenne et la Plateforme sur la Finance Durable, et prend en considération le nouveau règlement délégué (UE) 2026/73 publié au journal officiel du 8 janvier 2026, qui amende les règlements délégués (UE) 2021/2178, (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486.

Bonduelle est tenu de publier, pour l'exercice 2025-2026 sur l'ensemble de son périmètre de consolidation financière, des indicateurs de performance mettant en évidence la part de son chiffre d'affaires net, de ses investissements (CapEx) et de ses dépenses d'exploitation (OpEx) résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables, au sens de ce Règlement au titre des six objectifs environnementaux :

- 1 atténuation du changement climatique (CCM) ;
- 2 adaptation au changement climatique (CCA) ;
- 3 utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines (WTR) ;
- 4 transition vers une économie circulaire (CE) ;
- 5 prévention et réduction de la pollution (PPC) ;
- 6 protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

### 2.2.6.2 Méthodologie

Depuis 2021 et afin de mettre en œuvre ces exigences de reporting, le groupe a mis en place un groupe de travail composé de membres de la Direction Financière et du Département RSE ainsi que des équipes métier. Cette équipe a œuvré pour l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des activités du groupe, notamment sur la base :

- du Règlement délégué Climat (UE) 2021/2139 modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2485 ;
- du Règlement délégué Environnement (EU) 2023/2486 ;

Une activité éligible sera considérée comme alignée si elle respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle, si elle ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (critères dits Do No Significant Harm – DNSH), et enfin, si l'entreprise respecte les garanties minimales relatives aux droits de l'Homme, la corruption, la fiscalité et la concurrence.

#### Obligation de reporting

Le groupe exerce principalement des activités relevant du secteur agroalimentaire, lequel n'est pas visé par le Règlement Taxonomie au regard des six objectifs environnementaux. En conséquence, seules certaines activités secondaires du groupe ainsi que des investissements individuellement éligibles font l'objet d'une analyse.

Le 4 juillet 2025, la Commission européenne a publié un règlement délégué, adopté en janvier 2026 et applicable à partir de l'année fiscale 2025. Cette Réglementation introduit plusieurs mesures de simplifications dont l'utilisation de seuils de matérialité financière dans l'analyse Taxonomie et de nouveaux formats des tableaux réglementaires. Ce texte prévoit notamment la possibilité de ne pas évaluer la conformité à la taxonomie des activités qui ne sont pas financièrement significatives pour le modèle d'affaires. Des activités économiques sont présumées non matérielles si leur valeur cumulée représente moins de 10 % du dénominateur de chaque indicateur clé de performance (ICP) Taxonomie (Chiffre d'affaires, CapEx ou OpEx).

Dans le cas de Bonduelle, où la quasi-totalité du chiffre d'affaires (>98 %) et la majeure partie des investissements (CapEx) du groupe ne peuvent être retracés au travers des activités de la Taxonomie, le groupe a décidé d'utiliser la mesure permise par le texte.

- de l'Acte délégué du 4 juillet 2025, introduisant des mesures de simplification.
- des différentes FAQ de la Commission européenne.

En 2025-2026, le groupe de travail Taxonomie a réalisé l'analyse d'éligibilité et d'alignement des activités significatives (soit supérieures à 10 % du dénominateur de chaque ICP) au titre des six objectifs environnementaux pour les indicateurs de performance Chiffre d'affaires, CapEx et OpEx.

### 2.2.6.3 Éligibilité

Étant donné que le secteur agroalimentaire n'est pas visé par le Règlement Taxonomie, les activités principales du groupe présentées ci-dessous n'ont pu être rattachées directement à une activité éligible de la Taxonomie. Par conséquent, ces dernières ont été considérées comme non éligibles : Agriculture et Agro-industrie. Aucune activité listée dans les Règlements délégués de la Taxonomie ne prévoit la production et la distribution de légumes transformés. Dans ce cadre, le Groupe Bonduelle ne reporte que des activités secondaires et principalement liées à l'immobilier.

Le groupe a effectué une revue d'ensemble de ses activités et des projets d'investissements (CapEx) afin de déterminer ses activités éligibles. Il en résulte, sur l'ensemble des six objectifs, l'analyse suivante des activités éligibles :

| Code                        | Activité de la taxonomie                                                                                                                                                           | Indicateur de performance | Description de l'activité chez Bonduelle                       | Activités non matérielles non analysées |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| CCM 4.1/ CCA 4.1            | Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque ;                                                                                                       | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 5.3 / CCA 5.3 / WTR 5.3 | Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées                                                                                     | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 5.4 / 5.4 CCA           | Renouvellement de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées                                                                                                              | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 5.8 / CCA 5.8           | Compostage de biodéchets ;                                                                                                                                                         | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 6.5 / CCA 6.5           | Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers                                                                                                        | CapEx                     | Véhicules légers en leasing ou dont Bonduelle est propriétaire | x                                       |
| CCM 6.6 / CCA 6.6           | Transport routier de fret                                                                                                                                                          | CA et CapEx               | Poids lourds en leasing ou dont Bonduelle est propriétaire     | x                                       |
| CCM 7.1 / CCA 7.1           | Construction de bâtiments neufs ;                                                                                                                                                  | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 7.2 / CCA 7.2 / CE 7.2  | Rénovation de bâtiments existants ;                                                                                                                                                | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 7.3 / CCA 7.3           | Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique ;                                                                                        | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 7.4 / CCA 7.4           | Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 7.5 / CCA 7.5           | Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.                       | CapEx                     |                                                                | x                                       |
| CCM 7.7 / CCA 7.7           | Acquisition et propriété de bâtiments                                                                                                                                              | CapEx                     |                                                                |                                         |
| CCM 8.2 / CCA 8.2           | Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES.                                                                                                       | CapEx                     |                                                                | x                                       |

Bonduelle a décidé d'utiliser la mesure permise par l'Acte délégué du 4 juillet 2025 et de ne pas analyser les activités non significatives en cumulé représentant moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé ou des investissements (CapEx) tels que définis par la Taxonomie européenne.

Par conséquent, le groupe n'a évalué en 2025-2026 que l'activité éligible et matérielle pour les projets d'investissement (CapEx) suivante : CCM 7.7/CCA 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments. Les activités éligibles suivantes de l'année dernière ne sont donc pas reprises comme matérielles cette année : CCM 6.5 Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers, CCM 6.6 Transport routier de fret, CCM 7.2 Rénovation de bâtiments existants, CCM 7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique.

### 2.2.6.4 Alignement

Compte tenu de l'application des seuils de matérialité, seule l'activité 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments a fait l'objet d'une analyse d'alignement. En ce qui concerne les critères d'alignement applicables aux bâtiments, Bonduelle a déterminé qu'aucune des dépenses d'investissement éligibles (CapEx) associées à ces activités peuvent être qualifiées d'alignées. La principale raison de leur non-alignement tient à l'absence de documentation et de données suffisamment détaillées permettant le respect de l'ensemble des critères ainsi qu'à l'absence, à ce stade, d'outils centralisés au niveau du groupe. Par conséquent, en l'absence de données ou d'éléments probants, Bonduelle adopte une approche prudente et préfère déclarer ces bâtiments comme non alignés à la taxonomie.



## 2.2.6.5 Détermination des indicateurs

### Chiffre d'affaires

Le numérateur du chiffre d'affaires est constitué du chiffre d'affaires généré par les activités alignées à la Taxonomie.

Comme présenté en Note 5 des Annexes aux comptes consolidés du groupe, le dénominateur reprend le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élevant à 2 186 millions d'euros sur l'exercice 2025-2026 contre 2 204 millions d'euros sur l'exercice 2024-2025 (Chapitre 5 - section 5.1). Sur l'exercice 2025-2026, Bonduelle a appliqué les seuils de matérialité prévus par la nouvelle réglementation relative à la taxonomie européenne. À ce titre, l'activité transport de fret du groupe n'est pas présentée, celle-ci représentant moins de 2 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe au titre des exercices 2024-2025 et 2025-2026.

### Investissements opérationnels (CapEx)

Le numérateur des CapEx comprend l'ensemble des investissements éligibles au titre des six objectifs environnementaux.

Le dénominateur comprend l'ensemble des acquisitions d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38), d'actifs au titre du droit d'utilisation (IFRS 16) et d'immeubles de placement (IAS 40), ainsi que les acquisitions issues de regroupements d'entreprises.

Le dénominateur est de 90 millions d'euros d'investissements sur l'exercice 2025-2026 comparé à 136 millions d'euros en 2024-2025, comme présenté en notes 11.2 à 11.4 des états financiers consolidés du groupe.

Les principaux changements correspondent aux acquisitions du groupe (voir note 3 des états financiers consolidés du groupe), qui ne sont pas éligibles à l'activité de taxonomie.

En 2024-2025, Bonduelle a identifié des dépenses d'investissement (CapEx) éligibles à la taxonomie européenne au titre des activités suivantes : l'acquisition de bâtiments, la rénovation de bâtiments existants, les travaux liés aux équipements d'efficacité énergétique notamment sur nos machines de production pour éviter les déperditions d'énergie, le transport routier de fret et la flotte automobile.

Le montant total de ces CapEx éligibles s'élevait à 44,5 millions d'euros, représentant 33 % du total CapEx du groupe. Parmi ces CapEx éligibles, 1 million d'euros ont été considérés comme alignés avec les critères de la taxonomie européenne, soit 0,4 % du total CapEx de Bonduelle.

Sur l'exercice 2025-2026, Bonduelle a appliqué les seuils de matérialité prévus par la nouvelle réglementation relative à la taxonomie européenne. En conséquence, les montants de CapEx, jugés non significatifs, relatifs aux activités de transport, de rénovation, d'installation maintenance et réparation d'équipement, pour 3 154 milliers d'euros l'année dernière, ne sont plus présentés. Ainsi, pour l'exercice 2025-2026 les CapEx éligibles concernent uniquement les bâtiments (activité CCM 7.7) et s'élèvent à 11 260 milliers d'euros, soit 12 % du CapEx total de Bonduelle contre 40 851 milliers d'euros l'année dernière avec 30 % du CapEx total.

### Dépenses opérationnelles (OpEx)

Le règlement sur la Taxonomie s'appuie sur une définition restreinte des OpEx. Celles-ci sont principalement composées des coûts qui se rapportent à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi qu'à toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des actifs corporels pour qu'ils continuent de bien fonctionner. Les travaux d'analyse de ces charges d'exploitation ont conduit à conclure à la non-matérialité de l'indicateur, puisqu'elles représentent une part non significative (moins de 8 %) des OpEx totales de l'entreprise, et donc à l'exemption de l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des OpEx.

## 2.2.6.6 Tableaux réglementaires

| ICP 2025-2026      | Ventilation par objectif environnemental<br>des activités alignées sur la taxonomie |                                           |                                     |                                            |                                      |                                     |     |                     |           |              |                             |                               |                                                             |                                                                              |                                                                                     |  |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-----|---------------------|-----------|--------------|-----------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                    | Total en milliers d'euros                                                           | Part d'activités éligibles à la taxonomie | Activités alignées sur la taxonomie | Part d'activités alignées sur la taxonomie | Atténuation du changement climatique | Adaptation au changement climatique | Eau | Économie circulaire | Pollution | Biodiversité | Part d'activités habitantes | Part d'activités transitoires | Activités non évaluées considérées comme non significatives | Activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N – 1) | Part d'activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N – 1) |  |
|                    | m€                                                                                  | %                                         | m€                                  | %                                          | %                                    | %                                   | %   | %                   | %         | %            | %                           | %                             | %                                                           | m€                                                                           | %                                                                                   |  |
| Chiffre d'affaires | 2 186 166                                                                           | -                                         | -                                   | -                                          | -                                    | -                                   | -   | -                   | -         | -            | -                           | -                             | 1,4 %                                                       | -                                                                            | -                                                                                   |  |
| CapEx              | 90 451                                                                              | 12,4 %                                    | -                                   | -                                          | -                                    | -                                   | -   | -                   | -         | -            | -                           | -                             | 7,6 %                                                       | 531                                                                          | 0,4 %                                                                               |  |
| OpEx               | 156 644                                                                             | -                                         | -                                   | -                                          | -                                    | -                                   | -   | -                   | -         | -            | -                           | -                             | -                                                           | -                                                                            | -                                                                                   |  |

**Tableau 1 : Part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2025-2026 (ICP récapitulatifs)**

| Activités économiques                                 | Code    | ICP éligible à la taxonomie<br>(part du chiffre d'affaires/des CapEx/<br>des OpEx éligible à la taxonomie) | ICP aligné sur la taxonomie<br>(valeur monétaire du chiffre d'affaires/<br>des CapEx/des OpEx) | ICP aligné sur la taxonomie<br>(part du chiffre d'affaires aligné<br>sur la taxonomie/<br>sur les CapEx/sur les OpEx) | Objectif environnemental des activités alignées<br>sur la taxonomie |                                        |     |                     |           |              |                        | Part de la taxonomie alignée<br>par rapport à la taxonomie éligible |                      |
|-------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----|---------------------|-----------|--------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------|
|                                                       |         |                                                                                                            |                                                                                                |                                                                                                                       | Atténuation<br>du changement climatique                             | Adaptation<br>au changement climatique | Eau | Économie circulaire | Pollution | Biodiversité | Activité habilitante   |                                                                     | Activité transitoire |
|                                                       |         | %                                                                                                          | m€                                                                                             | %                                                                                                                     | %                                                                   | %                                      | %   | %                   | %         | %            | (E, le cas<br>échéant) | (T, le cas<br>échéant)                                              | %                    |
| Acquisition et propriété<br>d'immeubles               | CCM 7.7 | 12,4 %                                                                                                     | -                                                                                              | -                                                                                                                     | -                                                                   | -                                      | -   | -                   | -         | -            | -                      | -                                                                   | -                    |
| Somme des alignements par objectif<br>environnemental |         |                                                                                                            |                                                                                                |                                                                                                                       | -                                                                   | -                                      | -   | -                   | -         | -            | -                      | -                                                                   | -                    |
| TOTAL ICP CAPEX                                       |         | 12,4 %                                                                                                     |                                                                                                | -                                                                                                                     | -                                                                   | -                                      | -   | -                   | -         | -            | -                      | -                                                                   | -                    |

**Tableau 2 : Part des CapEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ou alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2025-2026 (ventilation par activité)**

### 2.2.6.7 Note méthodologique

Les travaux d'analyse ont été réalisés sur base des comptes consolidés de Bonduelle. Toutes les entités de Bonduelle ont été reprises dans le périmètre d'analyse.

Concernant le calcul d'éligibilité du chiffre d'affaires, les activités contribuant faiblement au chiffre d'affaires n'ont pas été retenues dans le périmètre d'analyse. Ainsi, le CA lié à des prestations de fret routier, représentant moins de 2 % du total, n'a pas été considéré comme matériel pour ce *reporting*.

L'ensemble des CapEx a été revu pour l'année 2025-2026 dans le cadre d'une méthodologie appropriée pour éviter tout double comptage. Une équipe projet constituée de collaborateurs de la Direction financière et RSE a conduit ces travaux d'analyse. Une revue technique a ensuite été réalisée par les équipes opérationnelles de Bonduelle.

Le calcul des OpEx telles que définies par la Taxonomie s'est appuyé sur une estimation par poste.

De manière générale, une note méthodologique interne a été rédigée dans un souci de transparence et de pérennité de la démarche. Celle-ci formalise la méthodologie de calcul et de *reporting* pour chacun des indicateurs, et est disponible sur demande auprès des services Finance et/ou RSE.

### 2.2.6.8 Autres informations qualitatives : initiatives RSE non reflétées par la Taxonomie

Bonduelle s'engage également dans des activités non éligibles mais contributives au premier objectif de la Taxonomie : l'atténuation du changement climatique. À ce titre, le groupe travaille sur la réduction de ses émissions carbone sur les scopes 1, 2 et 3 à travers une trajectoire de réduction validée par le SBTi (cf. 2.2.1.2)

Sur les scopes 1 et 2, Bonduelle engage ses actions de réduction sur ses usines au travers d'une stratégie d'efficacité énergétique et de décarbonation de sa consommation énergétique (cf. 2.2.1.3).

Sur le scope 3, Bonduelle vise également à réduire l'empreinte carbone de ses émissions, par exemple en travaillant sur ses approvisionnements de matières agricoles cultivées au travers de sa feuille de route Agro (cf. 2.2.1.3).

Pour mener à bien son plan de transition, le groupe Bonduelle pilote ses investissements grâce à divers outils et équipements (cf. 2.2.1.3) qui ne sont pas tous reflétés dans les critères de la Taxonomie.

### 2.2.6.9 Détail des activités potentiellement éligibles dans le futur

La Taxonomie et son périmètre sont voués à évoluer. Dans les exercices antérieurs Bonduelle avait mis en place un groupe de travail afin de préparer le *reporting* d'éligibilité et d'alignement sur son activité principale qu'est la « Production de nourriture » qui devait contribuer aux objectifs de transition vers une économie circulaire et de protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Cependant, depuis la présentation de la directive Omnibus, le règlement de taxonomie verte devrait être simplifié, avec introduction du principe de matérialité, et une simplification et rationalisation des tableaux réglementaires. Ainsi le Groupe Bonduelle, pour qui l'application actuelle de la taxonomie est limitée, reste à l'écoute des prochaines évolutions pour suivre de façon pertinente la réglementation.



## 2.3 SOCIAL

### 2.3.1 ESRS S1. Personnel de l'entreprise

#### INFORMATIONS CLÉS

##### Enjeux matériels

- Santé et sécurité  
Impact négatif
- Protection sociale  
Impact positif
- Bien-être des collaborateurs  
Opportunité

##### Politiques

- Politique de **santé-sécurité au travail**
- Politique de **Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)**
- Politique de **rémunération et avantages sociaux**

##### Actions

- Déploiement d'une démarche d'observations des comportements à risque
- Amélioration de l'ergonomie et prévention des troubles musculosquelettiques
- Séparation des flux piétons et engins de manutention
- Se soucier de la **santé mentale et du bien-être** psychologique de chacun
- Améliorer le cadre de travail et favoriser l'**équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle**
- Développer l'**engagement des collaborateurs**
- Proposer des dispositifs d'**avantages sociaux** de qualité

#### INDICATEURS DE PERFORMANCE

##### Résultats 2025-2026

**6,5**

Taux de fréquence des AT avec arrêt

Cible → 0 chaque année

**72 %**

Taux d'engagement des collaborateurs

Cible → 75 % d'ici 2028

**69 %**

des salariés se déclarent satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cible → 75 % d'ici 2028

**100 %**

de nos pays / filiales animent et développent des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents

Cible → 100 % chaque année

##### Autres indicateurs

**8 800**

équivalent temps plein

**23 %**

de rotation du personnel

**0**

incident de discrimination signalé

2.3.1.1 Stratégie

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les modalités de dialogue avec les collaborateurs sont présentées à la section 2.3.1.2.

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités relatifs aux collaborateurs de Bonduelle prennent en compte l'ensemble des effectifs salariés et non-salariés (intérimaires, prestataires sur site) et n'ont pas été définis en se concentrant sur des profils plus vulnérables ou marginalisés.

Les impacts, risques et opportunités relatifs aux effectifs de Bonduelle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Enjeux                       | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                                         |
|------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Santé et sécurité            | —          | Bonduelle a la responsabilité de veiller à la santé de ses travailleurs. Le travail en usine comporte des risques pour la santé et la sécurité, tels que des pannes et d'autres accidents industriels qui peuvent affecter la santé physique des travailleurs. Ces facteurs nécessitent une formation continue solide, en particulier avec le recours régulier à des travailleurs saisonniers. Il existe également des risques en matière de santé et de sécurité pour le petit nombre d'agronomes travaillant dans les champs et pour les travailleurs des fonctions supports, même si les sites de production constituent la principale source de risque physique. Pour tous les travailleurs, les pressions exercées au travail peuvent aussi avoir des répercussions négatives sur la santé mentale. En l'absence de mécanismes de gestion/prévention, des cas de violence et de harcèlement au travail peuvent également se produire. | OP                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique de santé-sécurité au travail                   |
| Protection sociale           | +          | Bonduelle peut soutenir la stabilité financière des employés et de leurs familles en leur proposant une assurance vie et une assurance médicale. L'objectif est que 100 % des employés permanents bénéficient d'une assurance médicale et sociale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | OP                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique de rémunération et avantages sociaux           |
| Bien-être des collaborateurs | O          | Bonduelle pourrait bénéficier d'une meilleure rétention de ses employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à une action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | OP                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) |

+

—

R

O

Impact positif

Impact négatif

Risque

Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur  
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

Les effectifs propres de Bonduelle ne sont pas exposés aux risques de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants.

Dans l'ensemble, ces enjeux sont intégrés à la stratégie du groupe et font l'objet d'une attention continue afin de prévenir les impacts négatifs et de renforcer les effets positifs sur les collaborateurs.

Les plans de transition visant à accélérer la décarbonation des activités de Bonduelle et le déploiement de l'agriculture régénératrice n'ont à date pas de conséquence sur les collaborateurs. La Direction des ressources humaines et notamment les personnes en charge de la formation, veillent et veilleront à ce que les compétences nécessaires à ces plans de transitions soient acquises.

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.



## 2.3.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

### SI-1 — Politiques concernant le personnel de l'entreprise

#### Politique de santé-sécurité au travail

##### Objectifs de la politique

Afin de prévenir les potentiels impacts négatifs susmentionnés, Bonduelle a formalisé sa politique santé-sécurité au travail qui affiche un objectif clair : zéro accident grave ou mortel, zéro maladie professionnelle évitable et un environnement de travail sain, sûr et respectueux pour toutes et tous.

Cet objectif intègre :

- la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles ;
- la santé physique (ergonomie, pénibilité, risques industriels) ;
- la santé mentale et psychosociale (charge de travail, stress, harcèlement, violences) ;
- le bien-être au travail, comme facteur de performance durable.

##### Périmètre de la politique

La politique s'applique à tous les collaborateurs, sans distinction de statut, incluant les intérimaires, les sous-traitants et les prestataires externes intervenant sous la responsabilité du groupe. Elle s'applique également aux visiteurs présents sur les sites.

##### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique santé-sécurité repose sur une responsabilité partagée à l'ensemble des niveaux de l'organisation. Au niveau groupe, la Direction définit la vision, les exigences et les priorités en matière de santé et sécurité, alloue les ressources humaines, techniques et financières nécessaires, et assure le suivi de la performance globale ainsi que le *reporting* associé, notamment dans le cadre de la CSRD.

Cette démarche est pilotée par la Direction des Opérations Groupe, avec l'appui du *Health and Safety SteerCo*, réuni régulièrement, des responsables HSE déployés lorsque nécessaire et des équipes RH en charge du suivi de la santé des collaborateurs.

Les managers sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle de la politique : ils veillent à son application au quotidien, promeuvent une culture d'exemplarité et s'assurent de la formation et de la prévention auprès de leurs équipes.

Enfin, les collaborateurs contribuent activement à la démarche en respectant les règles de sécurité, en utilisant les équipements de protection adaptés et en signalant toute situation à risque ou dangereuse.

##### Procédure de surveillance de la politique

La mise en œuvre de la politique santé-sécurité fait l'objet de dispositifs de surveillance visant à suivre sa performance et à garantir son amélioration continue.

Le groupe assure le suivi d'indicateurs santé-sécurité harmonisés, permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et d'orienter les actions correctives si nécessaire.

Des programmes de prévention sont déployés sur des thématiques clés telles que l'ergonomie, la maîtrise des risques majeurs et la santé mentale. Leur efficacité est évaluée au travers d'audits et de revues régulières.

Le groupe soutient également cette démarche par des investissements dédiés à la sécurité (*safety capex*) et procède à une révision périodique de sa politique afin de garantir son adéquation avec les enjeux et les exigences applicables.

Les objectifs, cibles et résultats associés font l'objet d'un suivi au moyen de dispositifs dédiés.

##### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Outre les cadres réglementaires en vigueur, la politique de santé-sécurité repose sur :

- les neuf principes généraux de la démarche de prévention tels que définis dans le Code du travail français :
  - éviter les risques,
  - évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
  - combattre les risques à la source,
  - adapter le travail à l'Homme, en particulier ce qui concerne la conception des postes de travail, le choix des équipements, et les méthodes de travail et de production,
  - tenir compte des évolutions de la technique,
  - remplacer ce qui est dangereux par ce qui est moins dangereux,
  - planifier la prévention,
  - prendre des mesures de protection collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelles,
  - donner les instructions appropriées aux travailleurs ;
- les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- les réglementations locales applicables.

##### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique santé-sécurité, Bonduelle associe les partenaires sociaux, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés et des porte-paroles des collaborateurs. Leur implication contribue à la prise en compte des attentes et préoccupations des équipes, ainsi qu'au suivi et à l'amélioration continue de la démarche santé-sécurité du groupe.

##### Communication de la politique

Cette politique est diffusée à tous les collaborateurs *via* des supports internes. Elle est également intégrée au dialogue social et mise à jour régulièrement.

#### Politique de Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

##### Objectifs de la politique

Au sein du Groupe Bonduelle, la qualité de vie au travail est considérée comme un élément essentiel afin de favoriser l'engagement, la performance durable et le bien-être de l'ensemble des collaborateurs. C'est donc dans cette optique de créer un environnement de travail inclusif, respectueux et épanouissant, et en alignement avec la mission du groupe de promouvoir une alimentation végétale bénéfique pour l'humain et la planète, qu'une politique de Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) a été formalisée. Elle participe à l'opportunité matérielle pour Bonduelle dans le soutien continu à la santé et au bien-être des salariés mais répond aussi à un enjeu non matériel : l'équilibre de vie entre temps de travail et temps personnel et familial.

Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- promouvoir un environnement de travail respectueux, inclusif et équitable ;
- renforcer le sens et l'utilité du travail au sein de l'entreprise ;
- préserver et promouvoir la santé mentale des collaborateurs ;
- améliorer continuellement le cadre de travail physique et organisationnel ;
- renforcer la communication interne pour favoriser la transparence et l'engagement.

### La politique QVCT de Bonduelle repose sur trois axes principaux :

- 1** Équilibre vie professionnelle/vie personnelle : le groupe a notamment mis en place des dispositifs favorisant la flexibilité du temps de travail, le télétravail encadré, et le respect du droit à la déconnexion. Une attention particulière a été maintenue concernant les salariés en situation d'aidance (organisation du temps de travail, congé « proche aidant », don de jours entre collègues...). L'articulation entre l'activité professionnelle et la vie privée fait l'objet d'un sujet d'échange et de partage lors d'un entretien annuel. Enfin Bonduelle offre la possibilité d'aménagement à temps partiel pour les salariés seniors dans certains périmètres ;
- 2** Qualité des relations et du management : le groupe a su développer une culture managériale reposant sur l'écoute, la reconnaissance et la responsabilisation, avec des formations dédiées pour les managers ;
- 3** Sens et utilité du travail, changements : cet axe se caractérise par une communication transparente sur la stratégie de l'entreprise, une clarification des rôles et missions, et la valorisation des contributions individuelles et collectives. La vigilance est accentuée sur les transformations pour accompagner chacun dans les transitions et les nouveaux projets. Enfin Bonduelle poursuit le développement de toutes les formes d'écoute et d'expression directe et collective des salariés.

### Périmètre de la politique

Cette politique s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle, tous statuts et toutes géographies confondus. Elle constitue un socle de référence pouvant être décliné localement, sans déroger à ses principes fondamentaux.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique est pilotée par la Direction des ressources humaines (RH) groupe, en collaboration avec les équipes RH locales. Des référents QVCT sont désignés dans chaque entité pour assurer le suivi et l'adaptation des actions aux contextes locaux.

### Procédure de surveillance de la politique

Des mesures d'évaluation interne de l'efficacité de la politique et des indicateurs de suivi ont été définis, tels que :

- le taux de satisfaction des collaborateurs concernant l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle ;
- le taux de participation aux formations managériales ;
- le taux de satisfaction des collaborateurs concernant la qualité des conditions matérielles de travail ;
- Les résultats des baromètres sur la santé mentale.

### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

La politique s'inscrit dans les principes de la labellisation B Corp, ainsi que des engagements éthiques de Bonduelle, notamment ceux énoncés dans la Charte Éthique. Elle est également alignée avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le Pacte mondial des Nations Unies.

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Lors de son élaboration, l'implication de la DRH groupe et celle des DRH des régions et différents pays où le Groupe Bonduelle est présent ont été essentielles. De plus, les retours des collaborateurs et les référentiels d'évaluation B Corp ont également contribué à sa définition.

### Communication de la politique

La politique est communiquée à l'ensemble des collaborateurs *via* les canaux internes (intranet, réunions d'équipe, supports d'onboarding).

### Politique de rémunération et avantages sociaux

#### Objectifs de la politique

La politique de rémunération et avantages sociaux de Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants :

- garantir une reconnaissance et une rémunération juste, équitable et motivante pour tous les collaborateurs ;
- soutenir la performance durable de l'entreprise ;
- concilier développement de la performance, équité, durabilité et attractivité.

Pour le présent rapport de durabilité, seuls les éléments de la politique en lien avec l'impact positif lié à la protection sociale seront présentés. En effet, dans le cadre de l'analyse de double matérialité, la rémunération et les enjeux liés à la performance durable n'ont pas été considérés comme matériels.

#### Périmètre de la politique

La politique de rémunération et avantages sociaux s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle, tous statuts et géographies confondus. Elle peut faire l'objet de déclinaisons spécifiques, en lien avec certaines pratiques marché et réglementations locales, sans déroger à ses principes fondamentaux.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique est pilotée par la Direction des ressources humaines groupe et les équipes Rémunération et Avantages. Les directions des ressources humaines des régions et des pays prennent le relais au niveau local.

### Procédure de surveillance de la politique

Plusieurs indicateurs de suivi servent à mesurer l'efficacité et l'attractivité de la politique de Bonduelle et à identifier les axes d'amélioration :

- compétitivité durable des packages de rémunération par rapport aux évolutions des pratiques marché ;
- taux de couverture santé/prévoyance.

Le Comité Rémunération, instance déléguée du Conseil d'Administration, est consulté pour chaque décision structurante impactant la politique de rémunération et ses processus transverses.

### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Cette politique est alignée avec les principes de la labellisation B Corp, notamment celui sur les avantages sociaux (santé, prévoyance, retraite, parentalité, congés pour motif familial).



## Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique rémunération et avantages sociaux a été élaborée avec l'implication de la Direction des ressources humaines veillant à leur qualité, à leur efficacité et à la mise en place de plans d'actions si nécessaire. Pour évaluer l'efficacité du dialogue, les équipes RH prennent en compte les indicateurs de climat social (mesurés dans le baromètre interne *Climate*) et la concrétisation des échanges dans des accords d'entreprise sur les thématiques d'actualité.

## Communication de la politique

La politique est diffusée à tous les collaborateurs via les canaux RH (intranet, supports d'onboarding, réunions d'équipe). Des formations et documents pédagogiques accompagnent sa compréhension. Les managers sont sensibilisés à leur rôle de relais de cette politique.

## S1-2 — Processus de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants

Bonduelle veille à entretenir une culture de l'écoute et de la collaboration au sein du groupe, à travers plusieurs dispositifs de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants.

Pour l'ensemble des dispositifs présentés ci-après, Bonduelle et notamment la Direction des ressources humaines veille à leur qualité, à leur efficacité et à la mise en place de plans d'actions si nécessaire. Pour évaluer l'efficacité du dialogue, les équipes RH prennent en compte les indicateurs de climat social (mesurés dans le baromètre interne *Climate*) et la concrétisation des échanges dans des accords d'entreprise sur les thématiques d'actualité.

### Favoriser un dialogue de proximité continu

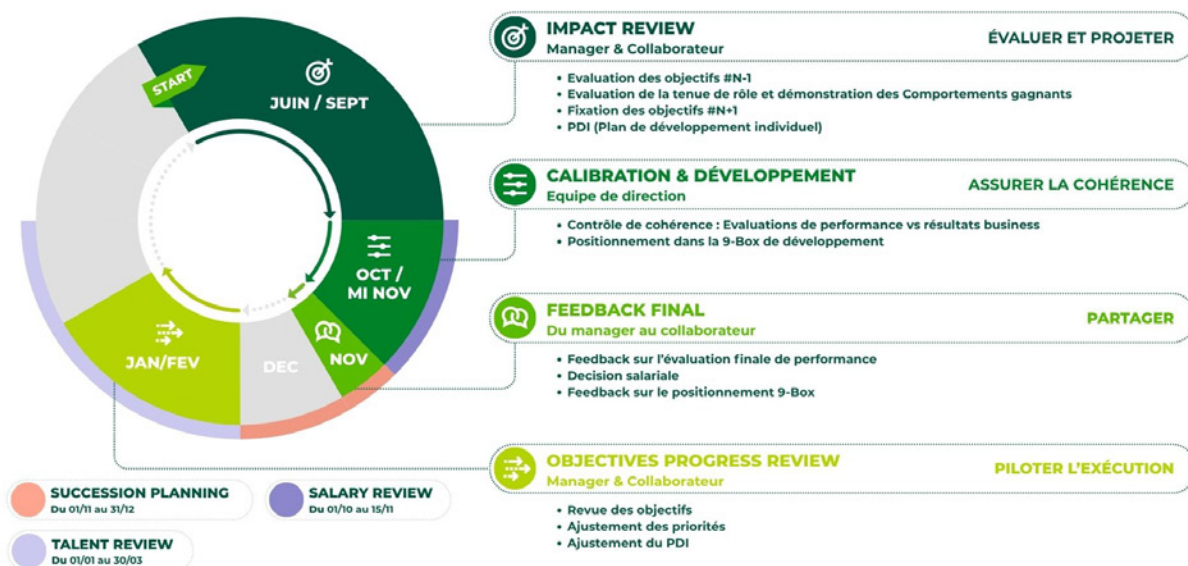
Une communication interne efficace est essentielle pour renforcer le sentiment d'appartenance et l'engagement des collaborateurs. C'est la raison pour laquelle Bonduelle met à disposition plusieurs canaux et outils :

- des canaux internes pour partager des informations au quotidien et valoriser les réussites individuelles et collectives : intranet, newsletters, réunions d'équipe ;

- des points d'information réguliers sur la stratégie et les projets de l'entreprise (bimensuels sur ce qui relève de la stratégie groupe et mensuels pour ce qui relève de l'activité du site) ;
- des canaux dédiés pour recueillir les suggestions et les préoccupations des collaborateurs.

Le dialogue de proximité, souvent au travers du cycle de management du collaborateur, reste le dispositif privilégié pour permettre aux managers d'entendre les expériences vécues des collaborateurs et d'apporter des réponses directes et personnalisées. Le cycle du management du collaborateur, décrit dans le schéma ci-dessous, est un processus continu avec des conversations régulières entre le collaborateur et le manager. Un seul et même cycle est développé pour l'ensemble des régions. Il a été remis à jour cette année pour améliorer encore la performance.

## CYCLE DU MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE



S'agissant du dialogue portant sur la santé et la sécurité, notre politique d'excellence opérationnelle implémente sur chaque site des animations à intervalle court (AIC) et/ou des dialogues à minima hebdomadaires entre les chefs d'équipe et leurs équipes pour remonter les points bloquants, en vue d'y apporter des solutions. L'ensemble de ce process donne ensuite lieu à des plans d'actions, qui visent à prendre en compte les points de vue des collaborateurs.

## Climate, l'enquête d'engagement collaborateurs

Depuis 2014, le groupe mène tous les ans une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs. Pour cette année, le périmètre de l'enquête a été restreint sur la région Europe (uniquement les collaborateurs connectés disposant d'un ordinateur). Cette enquête nommée *Climate*, est une opportunité privilégiée pour chaque collaborateur de s'exprimer sur toutes les dimensions de son expérience chez Bonduelle, d'exprimer aussi ses attentes et de contribuer aux actions de progrès qui seront décidées. Elle constitue également un précieux réservoir d'informations qui donnent des orientations sur les changements à apporter au groupe.

## Des temps dédiés par la gouvernance au partage des informations stratégiques

Tous les trimestres, le Directeur Général du groupe organise des *Business Pulse*, réunions au cours desquelles il partage les avancées du groupe aux top managers. Et une fois par an, la gouvernance leur propose également une session de partage des orientations stratégiques de Bonduelle. Ces temps d'échange sont l'occasion d'impulser de nouvelles directives dans la manière d'exercer les métiers du groupe et d'initier un dialogue avec l'ensemble des collaborateurs, en partant de la gouvernance.

## Instances de dialogue avec les représentants des collaborateurs

Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leur choix, syndicats ou organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux les questions d'intérêt collectif.

Bonduelle dispose aussi d'un Comité d'entreprise européen (CEE), forum pour l'information transnationale, la consultation, l'échange de vues et le dialogue social. Ce comité est chargé de faire un point régulier sur la situation et le développement de Bonduelle. Il organise le dialogue social, prend en compte la politique sociale du groupe notamment en matière d'emploi, de formation, de sécurité et de conditions de travail, et de RSE. Il se réunit à minima deux fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe. Conformément à l'accord constitutif du CEE renouvelé à l'unanimité en mars 2017, l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire annuelle inclut les sujets liés à la politique sociale et à la RSE (dont la sécurité au travail).

De plus, conformément à la loi, chaque entité française dispose d'un Comité Social et Économique qui se réunit trois fois par an. Bonduelle a également doté tous ses sites d'un Comité Santé Sécurité au Travail (CSSCT), y compris ceux dont l'effectif est inférieur au seuil légal d'application de la loi. Des heures de délégation ont été attribuées à chaque membre de CSSCT. Le CSSCT se réunit tous les trimestres pour les réunions ordinaires et des réunions extraordinaires peuvent également être organisées de manière *ad hoc*.

Enfin, le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur). Ce comité permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

Certains pays dans lesquels Bonduelle exerce ses activités n'ont pas de dispositif de dialogue social encadré par la loi tel qu'en France. Le dialogue passe alors soit par des *work councils*, soit des instances réunissant tous les représentants du personnel pour échanger sur les points de vue et les intérêts des collaborateurs.

## S1-3 — Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux collaborateurs de faire part de leurs préoccupations

La réparation de l'impact négatif matériel qui pourrait toucher les collaborateurs consiste d'abord au respect de la loi où l'incident est survenu. Les *Safety weeks* et les réunions dédiées aux enjeux de santé et de sécurité peuvent également être un moyen de comprendre les causes de l'incident, en vue d'apporter des mesures correctives et de prévention complémentaires à celles existant déjà. Les indicateurs de suivi liés à l'accidentologie présentés dans la section 2.3.1.3, sont un moyen de suivre l'efficacité de ces mesures de réparation.

Outre la voie managériale ou la sollicitation des équipes RH, les collaborateurs peuvent également formuler un signalement sur le dispositif d'alerte de Bonduelle (cf. section 2.7.5). Des affiches dotées d'un QR code menant vers la plateforme d'alerte sont disponibles sur les sites du groupe, facilitant la connaissance de ce dispositif. Une vidéo de sensibilisation à l'éthique des affaires et une page dédiée sur le site intranet du groupe sont également mises à disposition. Ce dispositif est accessible aux collaborateurs, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes du groupe.

En outre, la région Bonduelle Americas, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

## S1-4 — Actions liées aux collaborateurs de Bonduelle

### Actions relatives à la santé et la sécurité

#### Une culture partagée de la sécurité

Bonduelle déploie une démarche d'observations comportementales de sécurité visant à renforcer la culture de prévention et à contribuer à son objectif de zéro accident avec arrêt de travail. Réalisées directement sur les lieux de travail, ces observations permettent d'identifier les situations à risque, de promouvoir les comportements sûrs et d'alimenter les actions d'amélioration continue.

Afin de garantir une présence régulière sur le terrain et l'implication des collaborateurs dans la prévention, le groupe s'est fixé un objectif de 1,5 observation de sécurité pour 1 000 heures travaillées. Les collaborateurs formés à cette démarche contribuent au partage des bonnes pratiques, au dialogue sur les situations de travail et au renforcement de la maîtrise des risques professionnels.

Bonduelle est aussi conscient que la sécurité est une question de culture et de temps et s'attache à renforcer ses fondamentaux pour améliorer la situation et les résultats. Bonduelle continue d'identifier et d'introduire des mesures visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail. Parmi ces mesures, les sites déploient notamment :

- la proposition de divers bilans de santé (vue, dépistages divers, vaccinations), en partenariat avec la médecine du travail ;
- une newsletter sur la santé au travail ;
- un accompagnement ergonomique au poste de travail ;
- la facilitation des pratiques sportives et de bien-être.



Les sept piliers de la santé et sécurité ont été déployés au niveau des top managers

- 1 Safety comes first ;
- 2 Safety training ;
- 3 Safety as a leadership value ;
- 4 Measuring safety participation ;
- 5 Safety rituals ;
- 6 Formalized safety process ;
- 7 Safety recognition.

Ces sept piliers continuent à être enrichis pour être une aide opérationnelle au quotidien.

Grâce à ce travail, Bonduelle dispose aujourd'hui d'une culture santé et sécurité commune, définie et harmonisée. Ainsi, une semaine de la santé-sécurité (*Safety Week*) où diverses activités, communes ou spécifiques, sont proposées à tous les employés.

### Amélioration de l'ergonomie et prévention des troubles musculosquelettiques (TMS)

Plusieurs sites ont poursuivi le déploiement d'actions visant à réduire les contraintes physiques liées aux postes de travail. Ces initiatives comprennent notamment l'amélioration de l'ergonomie des équipements, l'installation d'aides à la manutention, l'adaptation des postes de travail et la mise en œuvre de programmes dédiés à la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). Ces actions contribuent à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction des risques de maladies professionnelles.

### Sécurisation des machines, équipements et interventions de maintenance

Bonduelle a poursuivi ses investissements visant à renforcer la sécurité des équipements industriels et des interventions techniques. Les actions mises en œuvre concernent notamment la protection des machines, la maîtrise des énergies dangereuses (LOTO), la sécurisation des interventions de maintenance et la mise en conformité des installations. Ces démarches contribuent à réduire les risques d'accidents graves liés aux équipements industriels.

### Prévention des chutes de hauteur et amélioration des accès sécurisés

Plusieurs sites ont réalisé des investissements destinés à réduire les risques liés au travail en hauteur. Ces mesures incluent l'installation de plateformes de travail sécurisées, de lignes de vie, de points d'ancrage permanents, de passerelles d'accès et d'autres protections collectives permettant de sécuriser les opérations de maintenance et d'exploitation.

### Séparation des flux piétons et engins de manutention

La prévention des risques de collision entre piétons et véhicules de manutention constitue une priorité sur de nombreux sites. Les actions déployées comprennent l'aménagement des circulations, l'installation de barrières de protection, la création de cheminements piétons dédiés, le renforcement de la signalisation ainsi que le développement d'équipements de visibilité destinés à sécuriser les déplacements au sein des installations industrielles et logistiques.

### Formation et développement des compétences en santé-sécurité

Les sites ont renforcé les compétences de leurs collaborateurs grâce à des programmes de formation couvrant notamment les risques professionnels, les premiers secours, la sécurité des interventions, la gestion des entreprises extérieures, l'utilisation des équipements de protection individuelle et le leadership en santé-sécurité. Ces formations visent à développer l'autonomie des équipes et à ancrer durablement la culture sécurité dans l'ensemble des activités.

### Exercices d'urgence et préparation aux situations accidentelles

Des exercices réguliers de préparation aux situations d'urgence ont été organisés sur plusieurs sites en collaboration avec les services de secours lorsque cela était pertinent. Ces exercices portent notamment sur les incendies, les évacuations, les secours à personnes, les fuites de substances dangereuses ou encore certains risques naturels spécifiques. Ils permettent de tester l'efficacité des dispositifs d'intervention et de renforcer la capacité de réaction des équipes.

### Offrir un environnement de travail sain

Parce qu'un environnement de travail sécurisé passe également par une ambiance saine, où chacun se sent respecté, une attention particulière est portée à la sensibilisation des salariés aux risques de harcèlement au travail. En France, par exemple, Bonduelle a dans cette optique mis en place l'accord QVT 2023-2027 qui intègre un volet dédié à la prévention et au traitement du harcèlement. Concrètement, cela se traduit par :

- une politique de tolérance zéro envers les agissements sexistes et le harcèlement ;
- le déploiement d'actions de prévention, telles que des campagnes de sensibilisation, notamment pendant la *Safety Week* ;
- la formation de référents harcèlement sur site pour l'accompagnement des collaborateurs au sein d'une cellule dédiée et ;
- la mise en œuvre d'une procédure de traitement en cas d'alerte.

### Actions relatives à la qualité de vie et aux conditions de travail

#### Se soucier de la santé mentale et du bien-être psychologique de chacun

Conscients de l'impact du travail sur la santé mentale, Bonduelle met en place plusieurs actions spécifiques pour prévenir les risques psychosociaux et améliorer le bien-être au travail chez les collaborateurs.

Tout d'abord, chaque année, une évaluation relative au stress et à la santé mentale est réalisée auprès des collaborateurs. Le groupe organise également des ateliers de gestion du stress et des ateliers de sensibilisation à la santé mentale pour les spécialistes RH.

Des formations à la détection des signes de détresse psychologique ont aussi été menées auprès des managers.

De plus, à l'occasion de la *Safety Week* qui se tient chaque année au niveau du groupe, plusieurs sessions de sensibilisation à la santé mentale sont proposées.

Bonduelle met également à disposition des collaborateurs des psychologues, soit sur site, soit par l'intermédiaire des courtiers et/ou assureurs. Sur le site de Villeneuve d'Ascq, un service d'écoute est aussi accessible *via* la plateforme TEALE. Il vient compléter une équipe de référents santé mentale et bien-être, formés à la détection des signes de détresse psychologique.

En complément des dispositions décrites précédemment, Bonduelle met à disposition de ses salariés, ainsi que de ses parties prenantes externes, une plateforme d'alerte. Celle-ci est décrite en section 2.7.5.

### Améliorer le cadre de travail et favoriser l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle

Bonduelle s'engage à offrir un environnement de travail ergonomique, sûr et agréable à tous ses collaborateurs. Cela passe en premier lieu par l'aménagement des espaces de travail, en intégrant des mobiliers ergonomiques notamment, pour favoriser le confort de chacun. Des espaces de détente et de restauration sont également aménagés pour encourager la convivialité sur chaque site.

Pour faciliter l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, Bonduelle veille également à offrir aux collaborateurs des moyens pour une organisation plus souple de leur quotidien. Cela passe notamment par une politique de télétravail, ainsi que des horaires flexibles. Certaines populations ciblées peuvent également bénéficier d'un temps de travail adapté, comme le temps partiel senior déployé sur les sites en France. Ce temps partiel à 80 % permet au collaborateur de bénéficier de 90 % de sa rémunération, contribuant à un meilleur équilibre de vie sans entraîner une diminution significative de ses revenus.

### Développer l'engagement des collaborateurs

Bonduelle est également convaincu du fait que pour être engagés, les collaborateurs doivent se sentir pleinement impliqués dans les projets du groupe. C'est la raison pour laquelle des communications en lien avec la stratégie et l'actualité business sont partagées au niveau local et au niveau du groupe. Outre l'envoi d'informations au travers des outils internes, il peut s'agir notamment de réunions dédiées pour les services supports et de temps consacrés pour les équipes en usine. Les opérateurs ont notamment des temps d'information dédiés, et la vie en usine est rythmée tout au long de l'année par des événements comme le lancement de la campagne agricole, la journée Solidarité, les journées Sécurité, ou encore le partage des résultats trimestriels.

## Actions relatives à la rémunération et aux avantages sociaux

### Proposer des dispositifs d'avantages sociaux de qualité

Bonduelle porte une attention particulière à la consolidation de ses dispositifs de protection sociale : toutes les filiales et les pays dans lesquels le groupe est présent s'engagent à animer et développer des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble des collaborateurs permanents. Ainsi, tous les salariés permanents sont couverts par une assurance prévoyance en cas de décès à hauteur d'un an de salaire.

Chaque pays définit son ambition en fonction du cadre global du groupe, de la réglementation locale et des pratiques marchés. Les pays sont également incités à conduire en permanence des actions permettant de prévenir les risques les plus importants liés à la santé des salariés du groupe. Cela passe en premier lieu par le maintien d'une bonne couverture de prise en charge des dépenses de santé, tout en maintenant un équilibre durable des régimes assurantiels.

Enfin, des initiatives locales ont également été mises en place, permettant de proposer des solutions facilitantes pour la gestion des budgets personnel et familial des salariés : service d'assistance sociale disponible sur site ou par téléphone, formation à la Gestion Budgétaire Personnelle, introduction aux formes de rémunérations flexibles lorsque la réglementation locale le permet, aides associées à la parentalité, etc.



### 2.3.1.3 Indicateurs et cibles

#### S1-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

La définition des cibles ci-dessous s'appuie sur les engagements, politiques et orientations stratégiques du groupe en matière de santé-sécurité, couverture sociale et bien-être des collaborateurs du groupe. Ce travail de cadrage a été mené en lien avec les instances internes concernées, permettant de faire émerger un ensemble de cibles prioritaires en lien avec les enjeux matériels du groupe.

Les collaborateurs n'ont pas été directement associés à la définition des cibles. Toutefois, leur implication intervient dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs, notamment en matière de santé-sécurité.

#### Cibles et indicateurs en lien avec la politique de santé et sécurité

##### Enjeu : Santé et sécurité – **risque**

**0**

##### Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (TFO) chaque année

###### — Lien avec l'enjeu :

Ce taux, qui mesure le nombre d'accidents entraînant un arrêt de travail, reflète notre engagement à minimiser les risques professionnels et à garantir des conditions de travail sûres sur l'ensemble de nos sites. En ciblant une diminution de ce taux, nous renforçons nos mesures de prévention (formations, audits, équipements de protection), améliorons nos processus de sécurité (analyses des risques, protocoles d'urgence) et favorisons une culture de vigilance collective.

###### — Méthodologie :

- $\frac{[\text{Nombre d'accidents du travail avec arrêt}]}{[\text{Nombre d'heures travaillées}]} \times 1\,000\,000$
- La définition des accidents de travail est alignée sur la réglementation locale

###### — Périmètre :

L'ensemble du groupe (salariés, intérimaires)

###### — Consultation parties prenantes :

Présentation des résultats aux élus CSSCT tous les trimestres localement, et tous les ans au niveau groupe

**- 5 %**

##### Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TFI) chaque année

###### — Lien avec l'enjeu :

L'objectif de réduire le Taux de Fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TFI) s'inscrit pleinement dans notre engagement pour la santé et la sécurité au travail, en ciblant les incidents qui, bien que n'entraînant pas d'arrêt, révèlent des risques latents dans nos processus. Ce taux mesure les accidents nécessitant des soins médicaux mais permettant une reprise immédiate du travail, et sa réduction témoigne de notre volonté d'éliminer les dangers à la source avant qu'ils ne s'aggravent. En agissant sur le TFI, nous renforçons notre culture de prévention (sensibilisation, signalement des quasi-accidents, amélioration continue des postes de travail) et optimisons nos protocoles de sécurité (ergonomie, équipements, procédures).

###### — Méthodologie :

- $\frac{[\text{Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt}]}{[\text{Nombre d'heures travaillées}]} \times 1\,000\,000$
- Est considéré un accident sans arrêt si la consultation médicale est extérieure au site, et si celle-ci ne requiert pas d'arrêt de travail.

###### — Cible :

L'objectif est de diminuer de 5 % le TFI vs l'année précédente

###### — Périmètre :

Usines, entrepôts et siège social du groupe

###### — Consultation parties prenantes :

Présentation des résultats aux élus CSSCT tous les trimestres, localement, et tous les ans au niveau groupe

|                                       | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---------------------------------------|---------|---------|-------|
| Taux de fréquence AT avec arrêt (TFO) | 6,9     | 6,5     | 0     |

La méthodologie de collecte et de consolidation du taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TFI) étant en cours de revue, le résultat n'est pas publié cette année.

## Cibles et indicateurs en lien avec la politique de Qualité de vie et conditions de travail

Enjeu : Bien-être des collaborateurs – **opportunité****75 %****des salariés se déclarent satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle d'ici 2028**

- **Lien avec l'enjeu :**  
La mise en place de dispositifs sur la flexibilité du temps de travail et le télétravail permet à Bonduelle de bénéficier d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**  
Enquête « Climate » auprès des collaborateurs  
[Nombre de salariés se déclarant satisfaits] / [Nombre total de salariés ayant répondu]
- **Périmètre :**  
Ensemble des collaborateurs du groupe
- **Consultation parties prenantes :**  
Directions des ressources humaines à travers le groupe

**75 %****taux d'engagement des collaborateurs dépassé en 2028**

- **Lien avec l'enjeu :**  
En développant une culture managériale basée sur l'écoute, la reconnaissance et la responsabilisation, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**  
Enquête « Climate » auprès des collaborateurs  
[Nombre de salariés se déclarant engagés] / [Nombre total de salariés ayant répondu]
- **Périmètre :**  
Ensemble des collaborateurs du groupe
- **Consultation parties prenantes :**  
Directions des ressources humaines à travers le groupe

**75 %****des salariés sont satisfaits de la qualité de la communication dans l'entreprise chaque année**

- **Lien avec l'enjeu :**  
En renforçant la communication interne sur la stratégie du groupe pour favoriser la transparence et l'engagement des salariés, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.
- **Méthodologie :**  
Enquête « Climate » auprès des collaborateurs  
[Nombre de salariés se déclarant satisfaits] / [Nombre total de salariés ayant répondu]
- **Périmètre :**  
Ensemble des collaborateurs du groupe
- **Consultation parties prenantes :**  
Directions des ressources humaines à travers le groupe



## Enjeu : Bien-être des collaborateurs – opportunité

# 100 %

des sites ont mis en place des dispositifs de surveillance et de soutien de la santé mentale des salariés et de la pression ressentie dans le contexte professionnel d'ici 2028

### — Lien avec l'enjeu :

En prévenant les risques psychosociaux et en améliorant le bien-être au travail, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.

### — Méthodologie :

Mise en place d'une *Safety Week* annuelle, déploiement de l'enquête de satisfaction du personnel (Climate) pour mesurer leur bien-être au travail, et mise à disposition d'une plateforme d'alertes externe accessible à tous  
[Nombre de sites ayant mis en place des dispositifs] / [Nombre total de sites]

### — Périmètre :

L'ensemble du groupe

### — Consultation parties prenantes :

Directions des ressources humaines à travers le groupe

# + de 70 %

de salariés s'estiment satisfaits durablement des conditions matérielles de travail (espace de travail, équipement, espace de repos et restauration...) chaque année

### — Lien avec l'enjeu :

En offrant un environnement de travail ergonomique, sûr et agréable, Bonduelle bénéficie d'une meilleure rétention des employés, d'une réduction de l'absentéisme et d'une amélioration globale de la productivité grâce à l'action proactive de bien-être envers ses collaborateurs.

### — Méthodologie :

Mise à disposition d'espaces de détente et de restauration adaptés, adaptation de poste de travail et installation de mobiliers ergonomiques, déploiement de l'enquête de satisfaction du personnel (Climate) pour mesurer leur bien-être au travail.  
[Nombre de salariés se déclarant satisfaits] / [Nombre total de salariés ayant répondu]

### — Périmètre :

Ensemble des collaborateurs du groupe

### — Consultation parties prenantes :

Directions des ressources humaines à travers le groupe

|                                                                                                                                                                          | 2024/25<br>Périmètre<br>complet | 2024/25<br>Périmètre<br>comparable | 2025/26 | Cible |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------|-------|
| % des salariés se déclarant satisfaits de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.                                                                      | 68 %                            | 72 %                               | 69 %    | 75 %  |
| Taux d'engagement des collaborateurs                                                                                                                                     | 71 %                            | 73 %                               | 72 %    | 75 %  |
| % des salariés satisfaits de la qualité de la communication dans l'entreprise                                                                                            | 50 %                            | 55 %                               | 55 %    | 75 %  |
| % des sites ayant mis en place des dispositifs de surveillance et de soutien de la santé mentale des salariés et de la pression ressentie dans le contexte professionnel | ND                              | ND                                 | ND      | 100 % |
| % de salariés s'estimant satisfaits des conditions matérielles de travail                                                                                                | 65 %                            | 72 %                               | 71 %    | 70 %  |
| ND : non disponible                                                                                                                                                      | 1                               | 2                                  | 3       | 4     |

Périmètre comparable : pour 2025-2026, dans la Région Europe, seuls les collaborateurs connectés ont été sollicités pour l'enquête annuelle Climate (cf. SI-2 — Processus de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants / Climate, l'enquête d'engagement collaborateurs).

En 2025-2026, dans un contexte de transformation du groupe, les résultats de l'enquête Climate montrent une relative stabilité quant à la satisfaction et l'engagement des collaborateurs.

## Cibles et indicateurs en lien avec la politique de rémunération et avantages sociaux

Enjeu : protection sociale – **Impact positif****100 %****de nos pays / filiales animent et développent des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents chaque année**

- **Lien avec l'enjeu :**  
Améliorer nos dispositifs sur la base d'un socle minimum groupe tout en sécurisant l'équilibre économique contribue à apporter une protection équilibrée à l'ensemble de nos employés.
- **Méthodologie :**  
Tous les salariés permanents sont couverts par une assurance prévoyance les couvrant à hauteur d'un an de salaire.  
[Nombre de pays ou filiales développant des dispositifs] / [Nombre total de pays ou filiales]
- Chaque pays est incité à conduire en permanence des actions permettant de prévenir les plus importants risques Santé, de maintenir une bonne couverture pour la prise en charge des dépenses de santé (tout en maintenant un équilibre durable des régimes assurantiels).
- **Périmètre :**  
L'ensemble du groupe
- **Consultation parties prenantes :**  
Directions des ressources humaines à travers le groupe

|                                                                                                                                        | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| % de nos pays / filiales animant et développant des dispositifs de protection sociale pour l'ensemble de nos collaborateurs permanents | 100 %   | 100 %   | 100 % |

Le groupe continue de maintenir le taux de couverture de protection sociale dans l'ensemble des pays où il est présent.

**S1-6 — Caractéristiques des salariés de l'entreprise**

Les caractéristiques des salariés de l'entreprise sont communiquées en Équivalent Temps Plein (ETP). Sont exclus du S1-6 les stagiaires français, considérés comme non-salariés du fait de la nature de leur contrat.

Rappel du calcul des ETP = Nombre de jours de présence contractuelle sur la période / Nombre de jours sur la période \* taux d'activité

- Exemple 1 : Un collaborateur est présent à temps plein sur toute la période (365 jours / 365 jours) x 100 % = 1 ETP.
- Exemple 2 : Un employé est présent du 3 au 24 décembre à 80 % (22 jours / 365 jours) x 80 % = 0,048 ETP.

**Caractéristiques des salariés de l'entreprise - nombre d'ETP par sexe**

| ETP                   | 2024/25      | 2025/26      |
|-----------------------|--------------|--------------|
| <b>TOTAL SALARIÉS</b> | <b>9 004</b> | <b>8 800</b> |
| Féminin               | 3 820        | 3 718        |
| Masculin              | 5 184        | 5 081        |
| Autres                | NA           | 1            |
| Non déclaré           | NA           | NA           |

NA : non applicable

**Caractéristiques des salariés de l'entreprise - nombre de salariés par pays**

| ETP                   | 2024/25      | 2025/26      |
|-----------------------|--------------|--------------|
| <b>TOTAL SALARIÉS</b> | <b>9 004</b> | <b>8 800</b> |
| Allemagne             | 74           | 57           |
| Autriche              | 3            | 3            |
| Belgique              | 25           | 23           |
| Brésil                | 201          | 65           |
| Danemark              | 8            | 5            |
| Espagne               | 122          | 104          |
| France                | 3 797        | 3 710        |
| Hongrie               | 779          | 778          |
| Italie                | 136          | 137          |
| Kazakhstan            | 21           | 39           |
| Pays-Bas              | 51           | 46           |
| Pologne               | 397          | 382          |
| Portugal              | 188          | 212          |
| Roumanie              | 24           | 25           |
| Russie                | 812          | 861          |
| Tchéquie              | 23           | 22           |
| Ukraine               | 3            | 3            |
| USA                   | 2 340        | 2 329        |

**Caractéristiques des salariés de l'entreprise - informations sur les salariés par type de contrat et sexe**

|                                                     | 2024/25 |       |       |       |                | 2025/26 |       |       |       |                |
|-----------------------------------------------------|---------|-------|-------|-------|----------------|---------|-------|-------|-------|----------------|
|                                                     | Total   | Femme | Homme | Autre | Non communiqué | Total   | Femme | Homme | Autre | Non communiqué |
| <b>Permanent / Temporaire</b>                       |         |       |       |       |                |         |       |       |       |                |
| Nombre de salariés permanents                       | 7 625   | 3 151 | 4 473 | NA    | NA             | 7 451   | 3 071 | 4 380 | 1     | NA             |
| Nombre de salariés temporaires                      | 1 380   | 669   | 711   | NA    | NA             | 1 349   | 647   | 702   | 0     | NA             |
| <b>Heures non garanties</b>                         |         |       |       |       |                |         |       |       |       |                |
| Nombre de salariés au nombre d'heures non garanties | NA      | NA    | NA    | NA    | NA             | NA      | NA    | NA    | NA    | NA             |
| <b>Temps de travail</b>                             |         |       |       |       |                |         |       |       |       |                |
| Nombre de salariés à temps plein                    | 8 727   | 3 621 | 5 105 | NA    | NA             | 8 556   | 3 541 | 5 014 | 1     | NA             |
| Nombre de salariés à temps partiel                  | 277     | 199   | 79    | NA    | NA             | 244     | 177   | 67    | 0     | NA             |

\* Sexe tel que spécifié par les salariés eux-mêmes.

Bonduelle ne recourt pas à des contrats à nombre d'heures non garanti. Cette forme contractuelle n'existe pas dans les pays dans lesquels le groupe opère et n'est utilisée dans aucun de ses périmètres de consolidation. Cette ligne ne fait donc pas l'objet d'un reporting.

NA : non applicable

Caractéristiques des salariés de l'entreprise – informations sur les salariés par type de contrat et par région

|                                                     | 2024/25 |       |       |       |     | 2025/26 |       |       |       |     |
|-----------------------------------------------------|---------|-------|-------|-------|-----|---------|-------|-------|-------|-----|
|                                                     | Total   | BE    | BA    | BEEM  | BSA | Total   | BE    | BA    | BEEM  | BSA |
| <b>Permanent / Temporaire</b>                       |         |       |       |       |     |         |       |       |       |     |
| Nombre de salariés permanents                       | 7 625   | 4 211 | 2 340 | 877   | 197 | 7 451   | 4 083 | 2 329 | 834   | 205 |
| Nombre de salariés temporaires                      | 1 380   | 1 088 | 1     | 265   | 26  | 1 349   | 1 078 | 0     | 250   | 21  |
| <b>Heures non garanties</b>                         |         |       |       |       |     |         |       |       |       |     |
| Nombre de salariés au nombre d'heures non garanties | NA      | NA    | NA    | NA    | NA  | NA      | NA    | NA    | NA    | NA  |
| <b>Temps de travail</b>                             |         |       |       |       |     |         |       |       |       |     |
| Nombre de salariés à temps plein                    | 8 727   | 5 065 | 2 340 | 1 137 | 185 | 8 556   | 4 955 | 2 329 | 1 077 | 195 |
| Nombre de salariés à temps partiel                  | 277     | 234   | 0     | 5     | 39  | 244     | 206   | 0     | 6     | 32  |

Bonduelle ne recourt pas à des contrats à nombre d'heures non garanti. Cette forme contractuelle n'existe pas dans les pays dans lesquels le groupe opère et n'est utilisée dans aucun de ses périmètres de consolidation. Cette ligne ne fait donc pas l'objet d'un reporting.

BE : Bonduelle Europe, BA : Bonduelle Americas, BEEM : Bonduelle Eurasia and Emerging Markets.

NA : non applicable

Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise

|                                                                    | 2024/25 | 2025/26 |
|--------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise – contrats permanents | 1 615   | 1 674   |

Pourcentage de rotation du personnel

|                                                            | 2024/25 | 2025/26 |
|------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Pourcentage de rotation du personnel – contrats permanents | 21,2 %  | 22,5 %  |

S1-7 — Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise

|                                                                                                                                                                | 2024/25 | 2025/26 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Effectif non-salarié assimilé au personnel de l'entreprise : personnes ayant conclu un contrat de prestation avec l'entreprise (« travailleurs indépendants ») | ND      | ND      |
| Effectif non-salarié assimilé au personnel de l'entreprise : intérimaires                                                                                      | 653     | 501     |

ND : non disponible

Les effectifs intérimaires 2024-2025 ont été corrigés (ancienne valeur : 681).

L'effectif est exprimé en équivalent temps plein sur l'année, calculé selon le temps de présence contractuel sur l'année et le taux d'activité. Pour les non-salariés, les ETP sont calculés en rapportant les heures travaillées à des horaires annuels de référence.

S1-11 — Protection sociale

Particulièrement consciente des impacts potentiels des accidents de la vie sur les collaborateurs et leurs familles, l'entreprise a souhaité uniformiser ses garanties prévoyance pour couvrir le risque décès invalidité pour les salariés permanents dans tous les pays avec un socle commun de niveau de couverture. Celle-ci couvre la perte de revenus due à l'un des événements majeurs suivants de la vie : la maladie, le chômage à partir du moment où le propre travailleur est au service de l'entreprise, l'accident du travail et l'invalidité acquise, le congé parental et la retraite.



## S1-14 — Indicateurs de santé et de sécurité

|                                                                                                                                                                          | 2024/25  |              |                                                               | 2025/26  |              |                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------|---------------------------------------------------------------|----------|--------------|---------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                          | Salariés | Non-salariés | Autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise | Salariés | Non-salariés | Autres travailleurs travaillant sur les sites de l'entreprise |
| Membres de son personnel qui sont couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité (%)                                                                  | 100 %    | 100 %        | NR                                                            | 100 %    | 100 %        | NR                                                            |
| Décès dus à des accidents et maladies professionnels                                                                                                                     | 0        | 0            | 0                                                             | 1        | 0            | 0                                                             |
| Accidents du travail comptabilisables (avec arrêt)                                                                                                                       | 102      | 9            | NR                                                            | 96       | 8            | NR                                                            |
| Taux de fréquence des accidents de travail (avec arrêt)                                                                                                                  | 6,6      | 7,3          | NR                                                            | 6,4      | 8,4          | NR                                                            |
| Cas de maladies professionnelles comptabilisables – périmètre France                                                                                                     | ND       | ND           | NR                                                            | 37       | ND           | NR                                                            |
| Jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé | 7 094    | 255          | NR                                                            | 6 941    | 96           | NR                                                            |

NR : non requis, ND : non disponible

La catégorie non-salarié reprend les intérimaires, sans les stagiaires.

Au cours de l'exercice 2025-2026, le groupe déplore le décès d'un collaborateur consécutif à un accident du travail. Le décès est survenu le jour même de l'accident. Conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de l'indicateur « jours perdus », aucun jour d'arrêt postérieur à l'accident n'a été comptabilisé.

Cas de maladies professionnelles :

- Bonduelle ne dispose pas des outils permettant de collecter les cas de maladies professionnelles reconnues sur l'exercice, au sens de la CSRD.
- Le nombre de cas reporté correspond au nombre de personnes ayant eu un arrêt lié à une maladie professionnelle sur le courant de l'année 2025-2026. Cela peut donc inclure des personnes ayant vu leur maladie professionnelle reconnue sur des exercices précédents. Le résultat de l'indicateur communiqué peut donc être surévalué par rapport à l'exigence.
- Le périmètre est par ailleurs restreint à la France. Les systèmes d'information RH permettent le suivi sur le périmètre français. Il n'a pas été possible de consolider la donnée sur les autres localités. Bonduelle prévoit de déployer un nouveau process de collecte de l'information à l'échelle du groupe.

## S1-16 - Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Le rapport entre la rémunération de l'employé le mieux rémunéré et la rémunération médiane des employés permanents du groupe est de 45,67.

Méthodologie :

- sont considérés comme éléments de calcul de l'indicateur le salaire annuel de base ainsi que la prime sur objectif atteinte à 100 % ;
- sont inclus dans le calcul les contrats permanents uniquement ;
- sont exclus du calcul les pays de moins de 50 salariés (Autriche, Belgique, Brésil, Tchéquie, Danemark, Espagne, Kazakhstan, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine) ; sont partiellement représentés : les États-Unis (1/8 des effectifs représentés), la Russie (9/10 représentés), pour des raisons de disponibilités de la donnée ; soit un taux de couverture de 71 % ;
- conformément aux ESRS, est exclue du calcul la personne la mieux rémunérée.

## S1-17 — Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme

|                                                                                                                                                                | 2024/25 | 2025/26 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Incidents de discrimination signalés                                                                                                                           | 0       | 0       |
| Plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (hors incidents de discrimination) | 9       | 6       |
| Nombre de plaintes déposées auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE                                              | 0       | ND      |
| Total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents de discrimination (y compris harcèlement) et plaintes              | 0       | 0       |

ND : non disponible

Des informations complémentaires sur les plaintes déposées par l'intermédiaire de canaux sont disponibles en 2.7.5 Dispositif d'alerte.

## 2.3.2 ESRS S2. Travailleurs de la chaîne de valeur

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- Partage de valeur avec les agriculteurs  
Impact positif
- Travail forcé / Travail des enfants  
Impact négatif

#### Politiques

- Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »
- Politique relative au respect des droits des travailleurs

#### Actions

- Projet COVALO dans les Hauts-de-France, pour développer des formations, des outils de mesure innovants et concevoir un système de rémunération incitatif pour les agriculteurs.
- Déployer une procédure d'évaluation des fournisseurs et partenaires commune
- Renforcer la transparence et l'équité dans nos contrats avec les agriculteurs en s'appuyant sur les observatoires économiques.
- Mener une recherche complémentaire sur les fournisseurs à risques

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**92 %**

des producteurs ayant signé la charte Agronomique Bonduelle

**Cible → 100 % d'ici 2030**

**88 %**

des fournisseurs actifs dans l'ERP ont une note de conformité attribuée (Europe)

**Cible → 100 % d'ici 2026**

**87 %**

des contrats des agriculteurs renouvelés

**Cible → 90 % chaque année**

**100 %**

des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie (Europe)

**Cible → 100 % d'ici 2027**

#### Autres indicateurs

**2 078**

Producteurs et fournisseurs

**179**

Collaborateurs agro

**97**

Expert Agro Terrain



## 2.3.2.1 Stratégie

### Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les modalités de dialogue avec les principaux partenaires commerciaux et sociaux sont présentées dans la section 2.1.3.

### Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts matériels définis ci-après sont directement liés au modèle d'affaires de Bonduelle et façonnent sa stratégie pour améliorer constamment ses relations avec ses parties prenantes, principalement sur l'amont de sa chaîne de valeur. Bonduelle veille également à entretenir des relations durables avec ses parties prenantes sur l'aval de sa chaîne de valeur, étant précisé qu'aucun IRO matériel n'a été identifié à ce jour vis-à-vis de ces dernières.

Les groupes de travailleurs les plus exposés à des risques dans la chaîne de valeur amont (en l'occurrence les travailleurs de l'amont agricole) ont été identifiés comme étant ceux potentiellement concernés par le travail des enfants et/ou le travail forcé. Cela concerne, en particulier certaines zones géographiques identifiées comme à risque, notamment par des indices internationaux et/ou associations et organismes internationaux (par exemple, la Chine, le Kenya, la Russie, le Brésil). Cette problématique fait l'objet d'une attention renforcée dans le cadre des évaluations de risque et des dispositifs de vigilance mis en place par le groupe.

Les impacts négatifs associés à ces risques peuvent avoir des conséquences importantes pour Bonduelle, notamment en matière de réputation, et exposer le groupe à des sanctions civiles et financières, en particulier dans le cadre de ses obligations au titre du devoir de vigilance.

Le modèle d'affaires de Bonduelle repose donc sur des relations de long terme avec des producteurs agricoles, fournisseurs et partenaires de transformation situés dans plusieurs géographies. Cette organisation peut exposer certains travailleurs de la chaîne de valeur à des risques différenciés selon les activités, pays, types de contrats et niveaux d'intermédiation. Les risques de travail forcé et de travail des enfants sont analysés comme des risques spécifiques de la chaîne de valeur amont et sont pris en compte dans les dispositifs d'achat responsable, de vigilance et d'évaluation fournisseurs.

L'impact positif relatif au partage de la valeur avec les agriculteurs découle principalement d'un dialogue continu avec ces derniers, permettant de recueillir leurs besoins et leurs attentes. De plus, les modes de contractualisation définis facilitent la pérennité économique des agriculteurs, tout en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement pour faire évoluer leurs pratiques.

| Enjeux                                         | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                                          |
|------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Partage de valeur avec les agriculteurs</b> | +          | Bonduelle garantit un partage équitable de la valeur en établissant des partenariats à long terme avec les agriculteurs et les fournisseurs, en offrant une rémunération équitable, en soutenant des pratiques durables et en renouvelant les contrats lorsque cela est possible. Le groupe renforce également ses relations avec les agriculteurs et les fournisseurs grâce à un partage équitable de la valeur et à un soutien continu, ainsi qu'à une tarification transparente et à une assistance technique en faveur de la transition.                                                                                                    | AM                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »             |
| <b>Travail forcé / Travail des enfants</b>     | -          | Bonduelle est opposé au travail des enfants et au travail forcé, mais il existe un risque que cela se produise parmi certains travailleurs de la chaîne de valeur en raison de pratiques illégales, dans des pays où la réglementation est plus faible ou dans des pays où le travail des enfants dans l'agriculture au sein des familles n'est peut-être pas illégal, bien qu'il interfère toujours avec leur éducation.<br><br>Pour référence, ce risque a été fusionné avec le travail forcé, car il s'agit de deux pratiques auxquelles Bonduelle s'oppose et qu'elle ne tolère pas, mais qui peuvent se produire dans la chaîne de valeur. | AM                                | Court            | <b>People</b><br>— Politique relative au respect des droits des travailleurs |

+

-

Impact positif  
Impact négatif

R

O

Risque  
Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur  
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

### 2.3.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

#### S2-1 — Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

##### Politique agricole « Engagés avec Bonduelle »

###### Objectifs de la politique

Face à la diminution du nombre d'agriculteurs, à l'importance de la sécurité alimentaire et à l'impératif de transformer les modèles de production agroalimentaire, Bonduelle estime essentiel d'établir des relations durables favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tout en assurant la stabilité économique des exploitations.

Pour Bonduelle, un partage équitable de la valeur dans des partenariats de longue durée avec ses agriculteurs et fournisseurs contribue à sa mission d'agir positivement sur son environnement et ses parties prenantes.

Afin de concrétiser cette vision, la politique « Engagés avec Bonduelle » définit plusieurs objectifs :

- maintenir et promouvoir la proximité avec le monde agricole. Cette proximité s'évalue en premier lieu au travers de l'organisation du groupe sur les territoires : les usines sont majoritairement situées au cœur des zones de production et contribuent à maintenir un tissu économique et social local ;
- garantir la pérennité économique de ses producteurs partenaires grâce à des contrats à long terme ;
- former les agriculteurs aux pratiques durables grâce à l'expertise et au soutien technique de nos équipes.

###### Périmètre de la politique

Cette politique groupe vise à être partagée par la grande majorité des agriculteurs partenaires à travers le monde, afin de valoriser largement les métiers de l'agriculture et en assurer la pérennité.

###### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique « Engagés avec Bonduelle » est placée sous la direction de l'équipe agronomie centrale, qui assure le pilotage stratégique et le suivi opérationnel à l'échelle globale. Le directeur du département d'agronomie exerce une supervision afin de garantir l'alignement des initiatives locales avec les orientations et les principes fondamentaux définis au niveau du groupe. Cette approche centralisée vise à assurer une cohérence d'ensemble et l'application uniforme des pratiques agronomiques au sein des différentes entités.

Parallèlement à cette coordination globale, chaque bassin de production est activement intégré dans le processus de déploiement de la politique. Cette implication locale reconnaît la spécificité des contextes agro-environnementaux et la nécessité d'adapter les pratiques aux réalités de chaque territoire.

Au sein de chaque bassin, le service agronomique et les experts agricoles sur le terrain favorisent les échanges et les transferts de connaissances et accompagnent techniquement les agriculteurs tout au long des campagnes.

###### Procédure de surveillance de la politique

Afin de garantir le suivi des objectifs, d'anticiper et de gérer les impacts, les risques et les opportunités, l'entreprise s'appuie sur divers mécanismes de surveillance, parmi lesquels :

- des réunions de suivi organisées régulièrement dans les différentes régions pour évaluer l'état d'avancement des projets ;

- des visites d'experts agro, dont notamment des inspections régulières des parcelles par les équipes de Bonduelle sur le terrain.

##### Cadres de références auxquels la politique se rapporte

La politique agricole du Groupe Bonduelle a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- la Politique agricole commune (PAC) est l'un des principaux instruments de l'Union européenne pour soutenir l'agriculture durable. La PAC a évolué pour inclure des mesures favorisant la durabilité environnementale, économique et sociale ;
- les Objectifs de développement durable (ODD) : bien que globaux, les ODD de l'ONU sont intégrés dans les politiques européennes, y compris celles relatives à l'agriculture et au développement rural.

##### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

La politique « Engagés avec Bonduelle », a été élaborée grâce à la collaboration de diverses parties prenantes externes et internes. Les services agronomiques, forts de leur expertise des bassins de production, ont consolidé ses directives. Un groupe de producteurs test a partagé et ajusté les engagements principaux, aboutissant à une finalisation dans un esprit d'engagement mutuel. Le service « Agro Group » a assuré la coordination et la finalisation de cette politique.

##### Communication de la politique

La politique agricole de Bonduelle est accessible aux parties prenantes intéressées via plusieurs canaux de communication et de diffusion :

- le drive partagé de Bonduelle et l'intranet ;
- le site internet officiel de Bonduelle.

##### Politique relative au respect des droits des travailleurs

###### Objectifs de la politique

Cette politique vise à formaliser les engagements du groupe ainsi que les actions mises en place pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs liés aux pratiques de travail non conformes, notamment en matière de travail forcé et de travail d'enfants, aux principes définis par Bonduelle, ainsi qu'aux lois internationales et locales. Elle vise également à saisir les opportunités pour promouvoir des conditions de travail éthiques, justes et durables. La politique s'articule autour de six objectifs prioritaires :

- 1 conformité légale et éthique des affaires : assurer la conformité avec toutes les lois et réglementations locales et internationales relatives au travail forcé et au travail des enfants, et promouvoir des pratiques éthiques ;
- 2 élimination totale du travail d'enfants dans la chaîne de valeur : s'assurer qu'aucun enfant n'est employé dans la chaîne de valeur de Bonduelle, conformément aux conventions internationales et lois locales ;
- 3 prévention du travail forcé dans la chaîne de valeur : garantir que toutes les formes de travail forcé, y compris le travail obligatoire, la servitude pour dettes et le trafic d'êtres humains, sont strictement interdites au sein de la chaîne de valeur de Bonduelle ;
- 4 respect des droits des travailleurs : promouvoir et protéger les droits fondamentaux des travailleurs à des conditions de travail équitables et à la liberté d'association dans la chaîne de valeur ;



- 5 transparence et responsabilité : mettre en place des mécanismes de transparence pour rendre compte des efforts déployés par l'entreprise pour éliminer le travail forcé et le travail des enfants, et assurer la responsabilité à tous les niveaux de l'organisation ;
- 6 amélioration continue : s'engager dans un processus d'amélioration continue pour renforcer les politiques et les pratiques de Bonduelle en matière de travail forcé et travail des enfants.

Par ailleurs, Bonduelle a formalisé en 2025-2026 ses engagements en matière de Droits Humains qui constituent désormais un cadre de référence transverse couvrant les travailleurs de la chaîne de valeur. Ces engagements, accessibles à l'ensemble des parties prenantes, servent de cadre interne et externe pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts potentiels sur les droits humains liés aux opérations du groupe et à sa chaîne de valeur. Cela s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur, à l'international, à toutes les personnes et communautés impactées par les activités du groupe.

### Périmètre de la politique

La politique relative au respect des droits de travailleurs s'applique à l'ensemble du Groupe Bonduelle, y compris ses filiales directes et indirectes au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Elle engage tous les collaborateurs à respecter les principes et objectifs définis. Les parties prenantes de cette politique sont les fournisseurs, prestataires de service, et plus généralement toute personne privée ou publique ayant une relation d'affaires avec Bonduelle.

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique revient à l'équipe juridique *corporate* et *compliance* du groupe. Cette dernière veille à son déploiement effectif et à sa bonne application dans l'ensemble des pays, avec le soutien des directeurs financiers locaux. Chaque équipe concernée participe activement à la mise en œuvre et au respect de cette politique, notamment les collaborateurs impliqués dans la création ou la modification des fournisseurs. Les équipes chargées de créer ou modifier les fournisseurs doivent s'assurer qu'une note spécifique est renseignée dans la fiche de création du fournisseur et, le cas échéant, informer l'équipe juridique *corporate* et *compliance* afin qu'elle puisse effectuer les vérifications appropriées.

### Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer du suivi des objectifs définis dans sa politique relative au respect des droits des travailleurs et plus largement, pour veiller au respect des droits humains, Bonduelle a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance dont notamment :

- un refus systématique de la création de la Partie prenante en cas de non-évaluation. Dans ce cas, l'équipe chargée de créer les fournisseurs refuse la création et demande à la personne à l'initiative de la demande de réaliser l'évaluation ;
- une revue annuelle du résultat de l'évaluation des parties prenantes et de l'évolution des risques par l'équipe juridique *corporate* et *compliance*, en lien avec les directions achats et la cellule référentiels ;
- des audits internes réalisés permettant de s'assurer du respect de la politique par l'équipe audit interne et management des risques ;
- un dispositif d'alerte communiqué et accessible à l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes (cf. partie 2.7.5) ;
- des audits physiques chez les parties prenantes identifiées les plus à risque.

### Cadre(s) de référence auxquels la politique se rapporte

La politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

- article 17 de loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite « loi Sapin II ») et Recommandations de l'Agence française anticorruption ;
- loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance ;
- convention fondamentale n° 29 sur le travail forcé ;
- convention fondamentale n° 138 sur l'âge minimum de travail ;
- convention fondamentale n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
- convention fondamentale n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- indice de paix globale ;
- indice ESC ;
- Kids rights Index.

Par ailleurs, les engagements pris en matière de Droits Humains sont fondés sur les principaux référentiels internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

### Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Bonduelle souhaite que ses relations commerciales reposent sur des principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance, en ce compris le respect des normes internationales, notamment en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Pour ce faire, une procédure a été mise en place, impliquant notamment la Direction juridique, le pôle *compliance*, la Direction de l'audit interne et du management des risques et le département RSE et inspirée des recommandations d'autorités telle que l'Agence française anticorruption.

Les parties prenantes externes n'ont pas été sollicitées pour l'élaboration de la politique.

### Communication de la politique

Les parties prenantes externes ont connaissance des objectifs de la politique et des principes en matière d'éthique des affaires de Bonduelle, au travers de :

- la Charte Éthique du groupe, qui est notamment accessible à tous via le site internet [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com) ;
- des clauses contractuelles types qui énoncent les comportements à proscrire en matière d'éthique des affaires, en ce compris le travail d'enfants et le travail forcé. En cas de non-respect de la clause, Bonduelle se réserve le droit de mettre fin à la relation contractuelle avec la Partie prenante ;
- le plan de vigilance, intégré au Document d'Enregistrement Universel de Bonduelle, publié chaque année sur le site internet [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

Les collaborateurs ont accès à la politique :

- via un *drive* partagé au sein de Bonduelle dédié à l'éthique ;
- le portail juridique disponible sur l'intranet ;
- des rappels réguliers faits par le département juridique *corporate* et *compliance*, via l'intranet et/ou des communications ciblées aux personnes concernées.

## S2-2 — Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

### **Processus de dialogue avec les agriculteurs**

La mise en œuvre et la réussite de la politique « Engagés avec Bonduelle » reposent sur les échanges et le partage des connaissances entre les experts agro terrain et les agriculteurs.

Ces experts agro terrain sont garants des quantités et de la qualité des légumes récoltés pour le groupe. Ils sont présents au quotidien sur le terrain, accompagnent et conseillent les agriculteurs partenaires du semis à la récolte, et assurent le suivi cultural.

En tant qu'experts de confiance, ils sont un véritable levier pour déployer les techniques culturales alternatives ou les innovations, essentielles à la mise en œuvre de la transition vers l'agriculture régénératrice.

Le dialogue issu de la politique « Engagés avec Bonduelle » est porté par les acteurs de l'équipe agronomie de Bonduelle :

- Directeur du département d'agronomie ;
- Équipe agronomie globale ;
- Directeur Agronomie local dans chaque bassin de production.

### **Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur**

Bonduelle n'échange pas directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur. Toutefois, lors de la contractualisation avec ses fournisseurs, les enjeux liés au travail forcé, au travail des enfants, ainsi que plus largement les thématiques d'éthique des affaires sont abordés. Le groupe intègre à cet effet des clauses contractuelles spécifiques portant sur l'éthique des affaires et notamment les conditions sociales, que les fournisseurs s'engagent à respecter. Par ailleurs, ces engagements sont formalisés via une charte éthique accessible aux fournisseurs. La procédure détaillée ainsi que les responsables en charge de son application sont présentés dans la section suivante.

## S2-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

### **Procédures de réparation des autres travailleurs de la chaîne de valeur**

En cas de survenance d'un impact négatif matériel, la procédure de réparation peut aller de la mise en place d'actions correctives par le fournisseur, jusqu'à la suspension de la relation commerciale par Bonduelle. La mise à jour de l'évaluation des scores des fournisseurs, décrite ci-dessous, permet de suivre la survenance de l'impact négatif.

Le dispositif d'alerte de Bonduelle présenté dans la section 2.7.5 est également accessible à l'ensemble des parties prenantes du groupe.

## S2-4 — Actions liées aux travailleurs de la chaîne de valeur

### **Actions relatives au partage de la valeur avec les agriculteurs**

#### **Projet COVALO**

Bonduelle travaille au quotidien à la sécurisation de ses contrats d'approvisionnements en matières premières, bien que cela ne soit pas réalisé de manière centralisée car la contractualisation est gérée localement au niveau des bassins selon les pratiques et législations.

Dans un objectif plus large que la contractualisation, Bonduelle a adhéré en 2024 au projet COVALO dans les Hauts-de-France, supporté par « Pour une Agriculture Du Vivant, PADV », c'est-à-dire, développer des formations, des outils de mesure innovants et concevoir un système de rémunération incitatif reconnaissant les bonnes pratiques mises en place par les agriculteurs.

#### **Observatoires économiques**

Dans le cadre de son engagement en faveur d'un partage équitable de la valeur au sein de sa chaîne d'approvisionnement agricole, le groupe s'appuie sur des observatoires économiques déployés dans tous les bassins de production.

Ces observatoires permettent de structurer la construction du prix des légumes dans les contrats agricoles, en intégrant de manière objectivée les coûts de production supportés par les agriculteurs ainsi que les niveaux de prix des cultures concurrentes. Cette approche vise à renforcer la transparence et l'équité dans la formation des prix.

La définition des références économiques mobilisées dans ces observatoires repose sur un processus de concertation avec les parties prenantes locales, notamment les agriculteurs partenaires et leurs organisations représentatives (coopératives et organisations de producteurs). Ces échanges permettent d'assurer l'adéquation des hypothèses retenues avec les réalités agronomiques et économiques des territoires.

Ce dispositif contribue ainsi à sécuriser la relation contractuelle avec les agriculteurs et à soutenir une répartition plus équilibrée de la valeur au sein de la chaîne de valeur.

### **Actions relatives au respect des droits des travailleurs**

Le périmètre des actions relatives au respect des droits des travailleurs couvre l'ensemble du groupe, incluant ses filiales et entités opérationnelles.

#### **Déployer une procédure d'évaluation des fournisseurs et partenaires commune**

En lien avec sa politique relative au respect des droits des travailleurs, Bonduelle a mis en place une procédure impliquant notamment la Direction juridique, le pôle compliance, la Direction de l'audit interne et du management des risques et le département RSE et inspirée des recommandations d'autorités telle que l'Agence française anticorruption.

Cette procédure repose sur une évaluation, prenant en compte plusieurs critères, dont notamment :

- le secteur d'activité du fournisseur ou partenaire ;
- le pays d'immatriculation du fournisseur ou partenaire ;
- le pays de facturation du fournisseur ou partenaire ;
- la devise utilisée dans la relation d'affaires ;
- le volume d'affaires réalisé ou estimé avec le fournisseur ou partenaire.



Ces critères sont eux-mêmes pondérés par des indices, à savoir l'indice global de paix, l'indice de perception de la corruption et l'indice ESG. L'indice ESG prend en compte les sous-indices suivants :

- environnement : ce sous-indice mesure la pollution de l'air et l'impact sur le changement climatique, la biodiversité et la santé des écosystèmes dans chaque pays ;
- droits humains : ce sous-indice, directement rattaché à l'impact négatif matériel d'ESRS S2 est mesuré en fonction du statut de ratification de 18 conventions clés, d'indicateurs de droits sociaux (niveau d'esclavagisme, travail des enfants, éducation, accès au logement, etc.), d'indicateurs de droits civils et politiques (liberté de la presse, droits des minorités, etc.) et d'indicateurs de droits collectifs (niveau de paix, droit à l'autodétermination des peuples, etc.) ;
- santé et sécurité des personnes : ce sous-indice est caractérisé par des indicateurs de santé (espérance de vie, accès à l'eau potable) et des indicateurs de sécurité (sécurité du travail, protection sociale).

En fonction du résultat de l'évaluation, la relation d'affaires ou commerciale est considérée à risque faible, modéré ou élevé. En cas d'un risque élevé, des recherches complémentaires sont effectuées via un outil donnant accès à diverses informations, notamment d'éventuels faits de travail forcé ou de travail d'enfants.

Une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec le fournisseur ou partenaire.

Lorsque les fournisseurs ou partenaires sont considérés comme à risque élevé, notamment en matière de travail forcé et travail d'enfants, des audits sur place peuvent être opérés, en complément de l'évaluation.

Cette procédure est obligatoire dès l'entrée en relation avec le fournisseur ou partenaire et est incluse dans le formulaire de création fournisseurs. Le score est alors intégré dans le référentiel fournisseurs, via l'ERP (*Enterprise Resource Planning*). Si le collaborateur souhaitant entrer en relation avec un fournisseur ne réalise pas cette évaluation, alors sa demande est automatiquement refusée.

L'évaluation est mise à jour une fois par an, afin d'évaluer le risque dans le temps. En cas de changement de score, il est intégré dans l'ERP à nouveau et des recherches complémentaires peuvent être réalisées.

Cette procédure groupe doit encore être déployée au sein de la région Bonduelle Americas.

## Réaliser des audits physiques chez les fournisseurs et partenaires

Afin d'aller plus loin encore dans la réponse à l'impact négatif matériel d'ESRS S2 sur le travail forcé et le travail des enfants, Bonduelle a prévu de cartographier en 2026 les cinq à dix fournisseurs les plus à risque sur ces enjeux. Le résultat de cette cartographie donnera lieu dans un second temps à des audits physiques sur site à partir de 2028.

## Intégrer une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires

Bonduelle souhaite que l'ensemble de ses relations commerciales reposent sur un socle éthique commun. C'est la raison pour laquelle le groupe veille à intégrer dans les contrats une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires.

## Incidents en matière de travail forcé et travail des enfants

En 2025-2026, aucun incident n'a été remonté au travers des canaux d'alerte ou au moyen d'autres dispositifs.

## Vérification de l'efficacité de la politique relative au respect du droit des travailleurs

**Revues régulières et contrôles opérationnels** : les équipes chargées de créer/modifier les fournisseurs s'assurent que chaque évaluation est correctement réalisée et que les informations disponibles sont complètes et fiables. Des recherches complémentaires sont menées en cas de doute ou de signal identifié, permettant d'ajuster la perception du risque fournisseur par le responsable de la politique.

**Analyse annuelle** : chaque année, le responsable de la mise en œuvre de la politique procède à une extraction des données afin de s'assurer que l'évaluation a été réalisée pour les fournisseurs. Cette étape est réalisée en collaboration avec les équipes achats et l'équipe chargée de l'ERP. Ensuite, le responsable vérifie l'évolution des évaluations, en tenant compte notamment des changements dans la relation d'affaires. Lorsque des risques sont identifiés, des recherches complémentaires sont menées, pouvant aller jusqu'à des enquêtes confiées à des prestataires externes pour confirmer ou approfondir les constats.

**Détection et traitement des alertes** : la politique permet d'identifier des situations à risque ou des signaux faibles relatifs au respect des droits des travailleurs. Ces observations sont analysées et peuvent conduire à des mesures correctives, à la non-contractualisation d'un fournisseur ou, dans les cas les plus critiques, à la rupture de la relation commerciale.

**Audits ponctuels** : des audits sur des échantillons de fournisseurs sont réalisés pour vérifier la cohérence et la fiabilité de la procédure d'évaluation. Ces audits servent également à identifier les points d'amélioration et à renforcer la politique si nécessaire.

Ainsi, le groupe s'assure non seulement que les actions sont mises en œuvre, mais aussi qu'elles produisent l'effet attendu : identifier les risques, les traiter de manière appropriée et améliorer continuellement la qualité de la chaîne de valeur.

2.3.2.3 Indicateurs et cibles

S2-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

Cibles et indicateurs définis en lien avec les agriculteurs

**Enjeu : Partage de valeur avec les agriculteurs – impact positif**

**90 %**  
des contrats des agriculteurs renouvelés chaque année

**Lien avec l'enjeu :**  
Le taux de renouvellement des contrats montre la satisfaction des deux parties (Producteurs et Bonduelle) à renouveler leur partenariat et leurs engagements mutuels.

**Méthodologie :**  
[Nombre de contrats d'agriculteurs renouvelés en N-1] / [Total des contrats d'agriculteurs de N]

**Périmètre :**  
Tous les producteurs, toutes zones, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

**100 %**  
des producteurs ayant renouvelé la signature de la charte Agronomique

**Lien avec l'enjeu :**  
La signature de la charte Agronomique traduit la volonté mutuelle de s'engager dans la politique de partenariat « Engagés avec Bonduelle » sur le long terme.

**Méthodologie :**  
[Nombre d'agriculteurs ayant signé la charte] / [Nombre d'agriculteurs sous contrat]

**Périmètre :**  
Tous les producteurs, toutes zones, hors champignon car non applicable à cette activité spécifique.

**Cible :**  
La cible a été revue et est désormais fixée à 100 % au lieu de 80 %.

|                                                               | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| % des contrats des agriculteurs renouvelés                    | 85,6 %  | 87,1 %  | 90 %  |
| % des producteurs ayant signé la charte Agronomique Bonduelle | 89,8 %  | 91,6 %  | 100 % |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.

Pour 2025-2026, l'amélioration des résultats traduit la volonté de renforcer le partenariat avec les agriculteurs, ainsi que leur engagement croissant dans notre démarche d'impact.

Indicateurs suivis dans le cadre de la politique Engagés avec Bonduelle

Certains indicateurs relatifs à la politique agricole « Engagés avec Bonduelle » sont publiés, bien que non imposés par la CSRD, afin d'assurer la continuité avec les publications antérieures du groupe, de faciliter la compréhension de ses cibles et de répondre aux attentes des interlocuteurs externes.

|                                                                          | 2024/25 | 2025/26 |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Ancienneté de la contractualisation entre le producteur et Bonduelle     | 12,7    | 13,8    |
| Nombre d'experts Agro terrain                                            | 112     | 97      |
| Nombre de collaborateurs agro                                            | 212     | 179     |
| Nombre total de producteurs et de fournisseurs en contrat avec Bonduelle | 2 191   | 2 078   |
| Nombre de producteurs                                                    | 1 951   | 1 823   |
| Nombre de fournisseurs                                                   | 240     | 255     |

Les résultats de l'année 2024-2025 ont été ajustés suite à la requalification de certains partenaires désormais considérés comme fournisseurs plutôt que producteurs.



## Cibles et indicateurs définis en lien avec les autres travailleurs de la chaîne de valeur

Pour éviter les impacts négatifs sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et plus largement, de sorte à améliorer de façon continue les relations entre Bonduelle et ses fournisseurs sur des critères de responsabilité, le groupe a défini les cibles suivantes :

2.

### Enjeu : travail forcé / travail des enfants – impact négatif

# 100 %

des fournisseurs actifs dans l'ERP<sup>1</sup> ont une note de conformité attribuée d'ici 2026

#### — Lien avec l'IRO :

Les fournisseurs actifs dans le référentiel fournisseur (ERP) ont une note de conformité attribuée et permet à Bonduelle d'avoir une connaissance de ses parties prenantes contractuelles.

#### — Méthodologie :

- [Nombre de fournisseurs actifs ayant une note de conformité] / [Nombre total de fournisseurs actifs]
- Évaluation des fournisseurs prenant en compte plusieurs critères, à savoir :

- Le secteur d'activité de la Partie prenante ;
- Le pays d'immatriculation de la Partie prenante ;
- Le pays de facturation de la Partie prenante ;
- La devise utilisée dans la relation d'affaires ;
- Le volume d'affaires réalisé ou estimé avec la Partie prenante.

#### — Périmètre :

L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe, hors Bonduelle Americas (en cours de déploiement).

# 100 %

des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie d'ici 2027

#### — Lien avec l'IRO :

Les fournisseurs identifiés en risque élevé au moment de la création et/ou le référentiel fournisseur (ERP) font l'objet d'une recherche approfondie et permet à Bonduelle de statuer sur l'impact de ses parties prenantes contractuelles.

#### — Méthodologie :

En cas d'un risque modéré ou élevé, des recherches complémentaires sont effectuées via un outil donnant accès à diverses informations, notamment

d'éventuels faits de travail forcé ou de travail d'enfants réalisés par la Partie prenante. Une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec la partie prenante.

#### — Périmètre :

L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe, hors Bonduelle Americas (en cours de déploiement).

# 10

fournisseurs les plus à risque : audit physique d'ici 2029 (procédure en cours de mise à jour)

#### — Lien avec l'IRO :

Les audits sur site permettent d'approfondir notre connaissance du fournisseur afin de déterminer le plan d'actions associé à cette partie prenante.

#### — Méthodologie :

Lorsque les Parties prenantes sont considérées comme à risque élevé, notamment en termes de travail forcé et travail d'enfants, des audits sur place peuvent être opérés, en complément de l'évaluation.

#### — Périmètre :

L'ensemble des fournisseurs actifs du groupe.

<sup>1</sup> ERP : Enterprise Resource Planning.

|                                                                                                        | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| % des fournisseurs actifs dans l'ERP ayant une note conformité attribuée – périmètre Europe            | 84,2 %  | 88,0 %  | 100 % |
| % des fournisseurs évalués en risque élevé font l'objet d'une recherche approfondie – périmètre Europe | 80,7 %  | 100,0 % | 100 % |

Pour 2025-2026, nous constatons une progression continue de nos indicateurs. Cela est lié à la poursuite du déploiement de notre feuille de route.

## 2.3.3 ESRS S3. Communautés touchées

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- Eau et assainissement  
Impact négatif

#### Actions

- Gestion locale de l'accessibilité à l'eau suivant les réglementations en vigueur avec l'administration et les autorités locales.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

0

plainte auprès des autorités locales liée aux rejets d'eaux usées

Cible → 0 d'ici 2035



### 2.3.3.1 Stratégie

#### Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les modalités de dialogue avec les communautés affectées sont présentées dans la section 2.1.3. ainsi que dans le S3-2 ci-dessous.

#### Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

Le groupe prend en compte ces interactions dans ses politiques environnementales et dans son dialogue local afin de prévenir, limiter ou traiter les impacts potentiels sur les communautés concernées. Les impacts, risques et opportunités relatifs aux communautés touchées sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Sous-sujet            | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|-----------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Eau et assainissement | –          | La culture de grandes exploitations agricoles dans la chaîne de valeur de Bonduelle et son process de fabrication pourraient peser sur les ressources locales en eau, en donnant la priorité à la production agro-alimentaire, réduisant la disponibilité de l'eau pour les communautés locales. Une gestion inadéquate des substances polluantes (intrants agricoles et rejet usines) pourrait également contaminer les réserves d'eau, ce qui compromettrait encore davantage l'accès à l'eau potable au niveau local. | AM OP                             | Court            | Pas de politique dédiée             |

+

–

Impact positif  
Impact négatif

R

O

Risque  
Opportunité

AM

OP

AV

Position dans la chaîne de valeur  
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

### 2.3.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

#### S3-1 — Politiques relatives aux communautés affectées

Bonduelle gère les impacts négatifs liés à la consommation et à la qualité de l'eau via la politique SME, présentée dans la section 2.2.3.1, qui vise notamment à assurer le respect des réglementations locales applicables en matière de rejets. L'impact négatif associé à l'eau étant tributaire de spécificités locales, sa gestion opérationnelle est principalement assurée au niveau des régions et des pays.

En complément, le groupe a formalisé en 2025-2026 ses engagements en matière de Droits Humains qui constituent désormais un cadre de référence transverse couvrant les communautés affectées par ses activités. Ces engagements, accessibles à l'ensemble des parties prenantes, servent de cadre interne et externe pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts potentiels sur les droits humains liés aux opérations du groupe et à sa chaîne de valeur. Cela s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur, à l'international, à toutes les personnes et communautés impactées par les activités du groupe.

Elle est fondée sur les principaux référentiels internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

#### Peuples autochtones

Aucune communauté autochtone n'a été identifiée comme significativement affectée par les opérations de Bonduelle dans le cadre de l'analyse de double matérialité, notamment en Europe. Toutefois, la politique des Droits Humains prévoit explicitement que, lorsque les activités du groupe sont susceptibles d'impliquer des interactions avec des peuples autochtones, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) sera prise en compte. À ce jour, aucun incident ou litige relatif aux droits de peuples autochtones n'a été identifié.

#### S3-2 — Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts

Bonduelle entretient un dialogue local au sujet de la répartition de la ressource en eau de manière ad hoc. Il s'agit d'un dialogue multipartite entre les agences de l'eau et les industriels, qui consiste à prioriser les usages en eau, en particulier lors de périodes de sécheresse.

Les sites industriels du groupe sont autonomes et responsables dans le dialogue avec les parties prenantes. Ils sont directement en échange avec les autorités de tutelle locales. Le groupe peut apporter son support si besoin.

D'autre part, en fonction du contexte local des usines, le dialogue avec les populations et les associations locales peut être engagé par les usines, notamment sur les sujets de protection de la biodiversité, de l'eau et de la gestion des nuisances.

De plus les sites français ont fourni à la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) leurs plans d'actions dans le cas de survenance de sécheresse, et ils participent également aux comités locaux d'information. Des copils mensuels regroupant les sites français sont organisés pour échanger des bonnes pratiques et retours d'expérience.

### S3-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations

Le dialogue multipartite cité dans la section dédiée au dialogue est un premier levier de gestion de l'impact négatif associé à l'eau.

Les communautés affectées peuvent faire part de leurs préoccupations directement auprès des sites concernés, ou prendre contact avec l'entreprise via le formulaire de contact dédié sur le site institutionnel du groupe. Le dispositif d'alerte du groupe (cf. section 2.7.5) est accessible à l'ensemble des parties prenantes, incluant les communautés locales, et permet de signaler des faits de manière confidentielle et anonyme.

En situation de crise, une cellule dédiée se forme incluant les niveaux de management et d'autorité nécessaires en fonction de la typologie de la crise et au regard du besoin d'investissement.

### S3-4 — Actions liées aux communautés affectées

L'accessibilité à l'eau est gérée de manière locale avec l'administration et les autorités locales. Cet enjeu étant strictement encadré, Bonduelle ne définit pas de plan d'actions spécifique, mais se conforme aux prélèvements autorisés en respectant la réglementation locale en vigueur.

Les actions spécifiques liées à la pollution sont décrites en section E2-2 — Actions liées à la pollution.

#### 2.3.3.3 Indicateurs et cibles

### S3-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

#### **Cible en lien avec le Système de management environnemental**

Pour suivre le déploiement de la politique et l'efficacité des actions associées en lien avec les communautés affectées, le groupe s'est fixé la cible :

#### **Enjeu : Eau et assainissement – impact négatif**

**0**

#### **plainte avec l'administration ou plainte auprès des autorités locales liée aux rejets d'eaux usées d'ici 2035**

##### — **Lien avec l'IRO :**

Respecter les exigences réglementaires au regard des activités de l'entreprise pour s'assurer de l'intégration et acceptation de l'activité de nos usines, en particulier sur les sujets de consommation d'eau et de rejets d'eau traitée pour les populations riveraines de nos usines.

##### — **Méthodologie**

*[Nombre de plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets d'eaux usées déclarées l'année en cours]*

##### — **Périmètre :**

L'ensemble de l'activité agro-industrielle du groupe

##### — **Consultation parties prenantes :**

- GELT
- Département RSE
- Directeurs agro-industriels

|                                                                       | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|-----------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------|
| Plaintes auprès des autorités locales liées aux rejets des eaux usées | 5       | 0       | 0     |

Aucune plainte concernant le rejet des eaux usées n'a été enregistrée sur l'année 2025-2026.



## 2.3.4 ESRS S4. Consommateurs et utilisateurs finaux

### INFORMATIONS CLÉS

#### Enjeux matériels

- Accès aux produits et services  
Impact positif
- Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à une alimentation équilibrée  
Impact positif + Opportunité
- Santé et sécurité  
Impact négatif + Risque
- Accès à l'information de qualité  
Impact positif

#### Politiques

- Politique *Food*
- Politique Qualité et sécurité alimentaire

#### Actions

- Développer de **nouvelles gammes végétales**
- Optimiser les recettes pour **un meilleur Nutri-Score** et **éliminer les additifs controversés**
- **Faire preuve d'une transparence accrue** sur l'origine et la qualité nutritionnelle des produits
- Accompagner les enseignes à **inspirer les changements alimentaires**
- **Former et sensibiliser** les consommateurs et les collaborateurs à la transition alimentaire
- Déployer des **plans de prévention et de surveillance** sur les sites
- **Des contrôles qualité** et un suivi continu de la traçabilité des produits
- Cultiver une forte **culture de la sécurité alimentaire** au sein des équipes

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Résultats 2025-2026

**0**

rappel produit

**Cible → 0 chaque année**

**40 %**

de ventes générées par les offres cuisinées

**Cible → 50 % d'ici 2030**

**97 %**

des produits sans additifs controversés

**Cible → 100 % d'ici 2030**

**93 %**

des produits évalués Nutri-Score A ou B (algorithme 2024)

**Cible → 85 % d'ici 2030**

**84 %**

des produits à marque Bonduelle affichant l'origine de ses matières premières agricoles en France

**Cible → 100 % d'ici 2026**

**79 %**

des sites avec un programme *Food culture* actif

**Cible → 100 % chaque année**

Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à accorder de l'importance à une alimentation équilibrée, avec un impact aussi limité que possible sur l'environnement. Le groupe intègre donc à sa stratégie et à son modèle d'affaires ces attentes, tout en répondant à sa mission d'inspirer la transition vers une alimentation plus végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète.

C'est pourquoi Bonduelle s'engage pour une alimentation plus durable, accessible au plus grand nombre et transparente vis-à-vis de ses consommateurs. Cela passe par la promotion d'un régime flexitarien, c'est-à-dire qui intègre une augmentation de la consommation de légumes, légumineuses et céréales complètes et une diminution de la consommation de viande. Le Nutri-Score est un outil qui permet d'orienter les consommateurs vers des choix plus favorables à une alimentation équilibrée. Il reflète ainsi la qualité nutritionnelle de la majorité des produits du portefeuille Bonduelle.

2.3.4.1 Stratégie

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les modalités de dialogue avec les consommateurs finaux sont présentées dans la section 2.3.4.2.

Autre élément incontournable pour garantir aux consommateurs des aliments préservant leur santé et leur sécurité, Bonduelle a développé une série d'engagements et d'actions autour des thématiques de la sécurité alimentaire et de la qualité de ses produits. Bien que ces ambitions ne fassent pas l'objet d'une politique à part entière, elles font l'objet de plans d'actions spécifiques suivis au niveau de chaque pays et région présentés dans la section 2.3.4.2.

Le présent chapitre couvre ainsi deux piliers principaux :

- la nutrition, au travers de la politique *Food* de Bonduelle, de laquelle découlent des actions et des cibles ;
- la qualité, au travers de sa politique qualité et sécurité alimentaire déployée dans l'ensemble du groupe.

Exigence de publication liée à ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IRO) décrits ci-après sont liés à la stratégie et au modèle d'affaires de Bonduelle. Tous les consommateurs de Bonduelle sont susceptibles d'être touchés par ces IRO. Le groupe n'a pas identifié de catégorie de consommateur plus vulnérable ou plus sensible qu'un autre mais veille à ce que chacun d'entre eux puisse se sentir écouté, de sorte à trouver des produits répondant à ses attentes et besoins.

| Enjeux                                                                                                                    | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Accès aux produits et services                                                                                            | +          | Bonduelle abaisse les barrières à l'accès à ses produits de base en se positionnant sur plus de moments de consommations, promouvant ainsi des régimes alimentaires à base de plantes et flexibles pour tous. Bonduelle garantit ainsi un accès plus large à des options alimentaires saines pour divers groupes de consommateurs.                                                                                                                                                                                | AV                                | Court            | <b>Food</b><br>— Politique Food     |
|                                                                                                                           | ⊙          | Bonduelle peut gagner des parts de marché et des ventes significatives en veillant à ce que ses produits soient disponibles et abordables pour un large éventail de personnes au sein de la société.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | AV                                | Court            |                                     |
| Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à une alimentation équilibrée | +          | Bonduelle encourage, à travers son offre, des choix alimentaires plus favorables à une alimentation équilibrée et plus respectueuse de l'environnement. Les produits sont conçus pour s'inscrire dans une démarche nutritionnelle et environnementale responsable. Pour y parvenir, Bonduelle s'est fixé plusieurs objectifs : obtenir un Nutri-Score de A ou B sur les produits, encourager les régimes alimentaires flexitariens parmi les consommateurs et élargir la gamme de produits exempts de pesticides. | AV                                | Court            | <b>Food</b><br>— Politique Food     |
|                                                                                                                           | ⊙          | Bonduelle pourrait gagner des parts de marché significatives en répondant aux attentes croissantes des consommateurs en matière d'alimentation plus durable et plus favorable à l'équilibre nutritionnel.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | AV                                | Court            |                                     |



| Enjeux                           | Type d'IRO | Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Position dans la chaîne de valeur | Horizon temporel | Politiques de la stratégie d'impact                        |
|----------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------|
| Santé et sécurité                | —          | Bonduelle pourrait avoir un impact sur la santé de ses clients en cas de problèmes liés à la sécurité ou à la conformité des produits, tels que les risques microbiologiques, chimiques ou physiques susceptibles d'affecter la sécurité des produits ou des ingrédients dangereux, qui sont peu fréquents mais continuent à se produire dans l'industrie alimentaire. | AV                                | Court            | <b>Food</b><br>— Politique qualité et sécurité alimentaire |
|                                  | R          | Les produits dangereux peuvent entraîner des blessures, voire la mort de consommateurs, et donc des poursuites judiciaires, avec une atteinte importante à la réputation qui peut être durable. Les rappels de produits peuvent représenter une dépense importante, même si les consommateurs ne subissent pas de dommages significatifs.                              | OP AV                             | Court            |                                                            |
| Accès à l'information de qualité | +          | Bonduelle s'engage à fournir des informations transparentes et fiables sur les propriétés nutritionnelles et l'origine de ses produits, afin d'accompagner les consommateurs vers des choix alimentaires plus responsables et favorables à l'équilibre nutritionnel. Cette démarche peut servir de référence à d'autres entreprises du secteur.                        | AV                                | Court            | <b>Food</b><br>— Politique Food                            |



Impact positif  
Impact négatif  
Risque  
Opportunité

AM OP AV

Position dans la chaîne de valeur  
(Amont agricole / Opérations propres / Aval)

S'agissant de la consultation des parties prenantes, celle-ci a également été menée pendant l'analyse de double matérialité (voir section SBM-2 — Intérêts et points de vue des parties prenantes).

L'évaluation des IRO a notamment été conduite avec les experts internes à Bonduelle et les différents retours des parties prenantes ont systématiquement été intégrés dans l'exercice.

### 2.3.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

## S4-1 — Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

### Politique Food

#### Objectifs de la politique

La politique Food du Groupe Bonduelle vise à répondre aux objectifs suivants pour l'ensemble de ses consommateurs finaux :

- faciliter l'accès aux produits et services pour une alimentation plus végétale :
  - en développant notre offre de produits plus cuisinés et prêts à consommer afin de mieux répondre aux attentes et contraintes des consommateurs et leur permettre d'accéder partout et tout le temps à des produits plus végétaux ;
  - en réduisant les barrières à l'accès aux produits végétaux grâce à une tarification adaptée et un marketing inclusif ;
  - en maintenant des produits de base à des prix compétitifs pour le marché, permettant un accès élargi à une alimentation équilibrée et durable ;
  - en développant des promotions avec les distributeurs et les acteurs de la restauration pour rendre l'offre végétale plus accessible à tous.
- développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens :
  - en visant des produits notés A, B (ou C pour les plus cuisinés) avec le nouvel algorithme du Nutri-Score ;
- en étendant la gamme de produits sans additifs controversés pour répondre aux attentes des consommateurs en matière de naturalité et de santé ;
- en encourageant un régime flexitarien avec plus de légumes, légumineuses et céréales complètes.
- garantir des pratiques marketing responsables et l'accès à une information transparente :
  - en assurant une communication claire et transparente sur la composition nutritionnelle et l'origine des produits pour guider les consommateurs vers des choix éclairés ;
  - en établissant des standards élevés en matière de marketing responsable pour favoriser une transition alimentaire bénéfique à la fois pour la santé et pour l'environnement. La politique de marketing responsable de Bonduelle repose sur le *Framework for Responsible Food and Beverage Marketing Communications* élaboré par la Chambre de commerce internationale (ICC), reconnu dans le cadre de la labellisation B Corp du groupe ;
  - en mettant en place des actions pédagogiques pour sensibiliser les consommateurs aux bienfaits d'une alimentation plus végétale (plus de détails dans la section 2.3.4.2) :
    - en interne, avec le déploiement d'outil de sensibilisation appelés « Culture Food »,

- auprès des chefs de Bonduelle, à travers une formation Greenology réalisée par les équipes Food Service,
- auprès des parties prenantes journalistes, financiers, institutionnels, et auprès des organismes interprofessionnels, avec une campagne de communication autour des Idées reçues sur l'alimentation végétale,
- auprès des partenaires de la Fondation Louis Bonduelle, avec les contenus de vulgarisation scientifique développés sur le site. Mais aussi avec des actions de sensibilisation de le cadre du mécénat de la Fondation avec la Coupe du Monde du Potager dans des écoles, concours visant à reconnecter à la terre et au vivant, découvrir l'univers du végétal jusque dans les assiettes et ainsi transformer les comportements vers une alimentation plus équilibrée et plus durable. La Fondation Louis Bonduelle a aussi participé aux travaux du Shift Project « Manger en 2050 », pour s'engager sur la voie d'une alimentation durable et résiliente.

Cette politique, en plus de répondre aux impacts et risques matériels identifiés, pourrait participer aux opportunités financières suivantes :

- accroître la part de marché en s'adressant à un large éventail de consommateurs recherchant des alternatives végétales abordables ;
- capter une part croissante de consommateurs sensibles aux enjeux nutritionnels et environnementaux, renforçant ainsi la position de Bonduelle sur le marché ;
- renforcer la confiance des consommateurs et asseoir Bonduelle comme une référence en matière de transparence et de responsabilité alimentaire.

### Périmètre de la politique

La politique Food couvre l'ensemble du groupe, pour les produits à marque.

### Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

Cette politique a été définie en suivant notamment les principes et les objectifs des référentiels suivants :

| Origine et cadre de référence                                     | Détail des référentiels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Recommandations scientifiques externes et internes</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>— Nutri-Score : algorithme de 2017 mis à jour officiellement en France en 2025</li> <li>— PNNS 5 : Programme National Nutrition Santé 2026-2030 en France</li> <li>— DGA : Dietary Guidelines for Americans aux US</li> <li>— EAT-Lancet : rapport de synthèse de la commission EAT-Lancet sur l'assiette planétaire</li> <li>— Visa Santé : repères nutritionnels internes intégrant le nouvel algorithme du Nutri-Score et d'autres critères comme le sucre ajouté ou les acides gras transformés.</li> </ul>                   |
| <b>Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>— ODD 2 : Faim « Zéro » : en facilitant l'accès à une alimentation équilibrée et abordable.</li> <li>— ODD 3 : Bonne santé et bien-être : en proposant des produits nutritionnellement équilibrés.</li> <li>— ODD 12 : Consommation et production responsables : en réduisant l'impact environnemental de la production et en favorisant des pratiques durables.</li> <li>— ODD 13 : Action pour le climat : en réduisant l'empreinte écologique des produits et en promouvant des régimes alimentaires plus végétaux.</li> </ul> |

### Responsable de la mise en œuvre de la politique

Le déploiement de la politique est piloté par la Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact. Sa fonction lui permet aussi d'être en charge de la stratégie RSE de Bonduelle, un poste assurant le lien entre le groupe et les consommateurs de façon permanente et continue.

La politique Food est aussi assurée plus largement par les équipes du Département RSE et les Directions marketing et innovation des régions, afin d'orienter la vision du groupe au niveau des thématiques Food et produits.

### Procédure de surveillance de la politique

Pour s'assurer de la mise en œuvre de la politique et du suivi des objectifs définis et pour prévenir, atténuer et remédier aux impacts, gérer les risques et saisir les opportunités, le groupe a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance et de transparence dont notamment :

- la publication annuelle d'un rapport RSE (aujourd'hui rapport de durabilité) détaillant les progrès et les axes d'amélioration ;
- la mise en place de concertations ItoI avec les directions marketing et innovation en région permet le suivi des engagements et de l'adaptation de la politique si nécessaire ;
- Des réunions bimensuelles sont organisées avec les référents en région de la Politique Food, pour évaluer les progrès et ajuster les actions en fonction des résultats et des évolutions du marché. Pour faciliter des décisions éclairées et pour garantir la mise en œuvre des actions autour de la Food Culture, les équipes bénéficient également d'un dispositif de formation continue sur les enjeux de durabilité et de nutrition.

Ces dispositifs permettent à Bonduelle de suivre de manière rigoureuse la mise en œuvre de cette politique d'inspiration et d'accès à une alimentation plus végétale, tout en s'assurant de son efficacité et de son impact positif sur la santé des consommateurs et l'environnement.



## Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Pour définir la politique, plusieurs parties prenantes ont été impliquées dont notamment le marketing groupe et région, le département RSE, au moyen de consultations et de réunions dédiées :

- les concertations [to] : avec les directeurs marketing et RSE de chaque région, ces entretiens permettent la validation des orientations stratégiques du groupe en matière de nutrition/santé et de sensibilisation alimentaire ;
- les services marketing régionaux : ils ont permis de lister les actions concrètes menées dans le cadre de cette politique ;
- les ambassadeurs I&D (et/ou qualité) par région : ils se retrouvent deux fois par mois afin de proposer au *Food Board* les évolutions nécessaires sur les recettes de nos produits (prenant en compte les enjeux des consommateurs aujourd'hui : Nutri-Score, l'ultra transformation, etc.).

## Communication de la politique

Les parties prenantes internes intéressées peuvent retrouver la politique sur un drive partagé au sein de Bonduelle.

## Politique Qualité et sécurité alimentaire

### Objectifs de la politique

À travers cette politique, le Groupe Bonduelle poursuit, pour l'ensemble des consommateurs et utilisateurs finaux, les objectifs suivants :

- Faire de la sécurité alimentaire et de la santé des consommateurs un prérequis non négociable, intégré systématiquement à toutes les étapes du cycle de vie des produits, de la conception à la commercialisation ;
- Déployer une gestion des risques préventive et anticipatrice, fondée sur l'identification, l'évaluation et le contrôle systématiques des dangers tout au long de la chaîne de valeur, afin de réduire la probabilité d'incidents et de rappels ;
- Assurer une gestion efficace, responsable et harmonisée des incidents de qualité et de sécurité alimentaire (retraits et rappels compris), en s'appuyant sur des mécanismes de remédiation appropriés et une capacité de réponse cohérente avec les principes de gouvernance du groupe ;
- Ancrer une culture d'amélioration continue et de « Safety & Quality first » à tous les niveaux de l'organisation, en soutenant des standards et pratiques communes ainsi que l'analyse structurée des performances, avec l'ambition d'atteindre et de maintenir le zéro rappel public.

### Périmètre de la politique

La politique Qualité couvre :

- toutes les entités juridiques ainsi que les fonctions impliquées dans la conception, la production, la transformation, le conditionnement, le stockage et la commercialisation des produits alimentaires.
- l'ensemble des sites de production et logistiques, ainsi que les sites de tiers opérant pour le compte du groupe, dès lors qu'ils sont impliqués dans des activités susceptibles d'affecter la qualité et la sécurité alimentaire des produits.
- l'ensemble des pays où le groupe opère et commercialise ses produits, dans le respect des exigences réglementaires locales.
- l'ensemble des parties prenantes : consommateurs et utilisateurs finaux, clients, fournisseurs et partenaires de la chaîne de valeur, en particulier pour les activités pouvant affecter la sécurité et la qualité des produits.

## Responsable de la mise en œuvre de la politique

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique Qualité est confiée à la fonction SHE-Q au niveau groupe, sous la responsabilité du *Group Chief Operations Officer*.

## Procédure de surveillance de la politique

Afin de suivre la mise en œuvre de la politique Qualité et l'atteinte des objectifs définis, le groupe a mis en place plusieurs dispositifs de surveillance :

- des réunions périodiques du comité de pilotage SHE-Q, organisées toutes les six semaines ;
- des systèmes d'alerte pour la gestion des non-conformités, des incidents et des situations de crise ;
- des dispositifs de collecte, consolidation et analyse des tendances des indicateurs de performance (KPI), au moyen de tableaux de bord groupe ;
- des activités d'audit et de vérification ciblées, planifiées pour des thématiques de sécurité spécifiques et pour les processus de production les plus sensibles.

## Cadres de référence auxquels la politique se rapporte

La politique Qualité a été définie en cohérence avec les principaux référentiels internationaux en matière de qualité, de sécurité alimentaire et de protection des consommateurs. Elle s'inspire notamment des normes ISO 9001 et ISO 22000, cadres de référence pour une gestion structurée des risques et l'amélioration continue, ainsi que des principes de responsabilité des entreprises et de protection des consommateurs définis par l'OCDE. Elle tient également compte du cadre réglementaire applicable dans les pays où le groupe opère.

## Attention portée aux parties prenantes lors de l'élaboration de la politique

Plusieurs parties prenantes internes ont contribué à la définition de la politique Qualité, en particulier les fonctions Qualité et Sécurité alimentaire, Opérations, Affaires réglementaires et RSE, dans le cadre de la gouvernance Qualité du groupe. Leurs contributions ont été recueillies via des réunions de travail, des ateliers thématiques et des consultations, sous le pilotage de la fonction SHE-Q au niveau groupe.

## Communication de la politique

Les parties prenantes peuvent consulter la politique Qualité sur un dossier partagé au sein de Bonduelle et sur l'intranet de l'entreprise.

La politique est également soutenue par des actions de communication interne et par des liens avec les activités de formation en matière de qualité et de sécurité alimentaire, afin d'en favoriser la compréhension et l'application par les fonctions concernées.

## S4-2 — Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

### Politique Food

Pour recueillir les points de vue des consommateurs et de leurs représentants et faire évoluer ses offres en adéquation avec ces points de vue, Bonduelle entretient plusieurs dispositifs de dialogue :

- des études consommateurs ponctuelles par géographie, permettant de mieux connaître les profils et attentes des consommateurs ;
- des études consommateurs lors du développement d'un nouveau produit ;

- une étude globale *Where To Play* permettant de catégoriser les différents moments de consommation des consommateurs ;
- une étude sur l'intérêt et la compréhension des consommateurs des différentes allégations sur les emballages au niveau global ;
- une étude longitudinale sur deux ans avec l'Observatoire du flexitarisme, étudiant l'évolution du comportement des consommateurs au cours de leur transition alimentaire, afin de mieux répondre à leurs besoins en termes d'offres produits ;
- un dialogue continu avec les consommateurs, *via* des services consommateurs permettant d'adapter les produits du portefeuille en cas de réclamations ou demandes récurrentes ;
- une collaboration avec les ONG, partenaires industriels et autorités pour adapter et renforcer les engagements en matière de recettes, nutrition/santé, etc. ;
- une collaboration avec des organisations européennes pour anticiper les réglementations ou approfondir la compréhension des lois propres à chaque pays. Parmi ces organisations, avec lesquelles Bonduelle s'entretient à minima une fois par an, PROFEL a été un contact privilégié sur les thématiques liées à la *Food Safety*. Il appartient au responsable qualité au niveau pays ou à la maille région d'entretenir les dialogues avec ce type d'organisation ;
- une veille active sur les sujets liés à ses consommateurs ainsi qu'aux tendances du marché tant bien scientifique que légale. Cette veille lui permet d'anticiper les futures exigences et de s'adapter rapidement et efficacement aux changements tels que par exemple l'adoption du Nutri-Score qui a pu être faite avec plus de facilité chez Bonduelle.

Ces interactions se tiennent de manière ad hoc, selon les priorités de Bonduelle et celles de ses parties prenantes, en fonction également de plusieurs éléments de contexte, qu'ils soient réglementaires ou conjoncturels.

Une nouvelle fonction de marketing global responsable de la stratégie marketing, incluant les dialogues avec les parties prenantes, a été créée. Celle-ci consiste à mieux connaître le consommateur, au moyen d'instances de dialogue dédiées, de sorte que les innovations proposées répondent à ses besoins. Elle assure aussi le pilotage des mesures d'efficacité du dialogue.

### Engagements et procédures qualité

Le processus de dialogue se traduit par la mise à disposition d'un canal de communication décrit ci-après en S4-3. Les Responsables Qualité de chaque région s'assurent du suivi de ces échanges par leurs équipes opérationnelles.

### S4-3 — Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

Partout où le groupe est implanté, les consommateurs et utilisateurs finaux peuvent faire part de leurs commentaires à travers les canaux suivants :

- le site Internet de Bonduelle ;
- une ligne téléphonique dédiée (service consommateur) ;
- une adresse postale ;
- une adresse email ;
- les réseaux sociaux de Bonduelle.

Le consommateur peut nous contacter directement, par les moyens décrits ci-dessus ou par l'intermédiaire de son représentant commercial. L'ensemble des remontées fait l'objet d'un suivi continu par les services qualité ou commerciaux.

Pour suivre efficacement les interactions entre Bonduelle et les consommateurs, un outil CRM retrace leur historique et classe les plaintes selon leur gravité, le risque et les conséquences engendrées sur la santé du consommateur.

Chaque plainte fait ensuite l'objet d'une *Root Cause Analysis* (RCA), qui vise à identifier les causes de l'incident. Le responsable qualité adresse et suit un plan d'action correctif et préventif pour garantir que cet incident ne sera pas amené à se reproduire. Un suivi mensuel des plaintes est assuré au niveau du pays ou de la région intégrant une analyse des causes et des récurrences, de sorte à déployer des actions correctives à intégrer dans le planning et le budget annuel.

Dans le cas d'incidents critiques, Bonduelle peut également procéder à un retrait ou un rappel de produit, pour identifier les causes de l'accident et prémunir également les consommateurs. Avec l'accord du département financier, une compensation financière peut également être octroyée au consommateur lésé. Enfin, dans le cas où l'origine d'un incident sanitaire serait identifiée chez un fournisseur ou partenaire de Bonduelle, le groupe pourrait aller jusqu'à la rupture du contrat.

### S4-4 — Actions liées aux consommateurs

#### Actions en lien avec la politique Food

##### Développer de nouvelles gammes végétales

Convaincu que l'avenir de l'alimentation passe par plus de végétal dans l'assiette, Bonduelle accélère le développement de produits adaptés à un mode de vie flexitarien. L'ambition est double : proposer davantage de recettes riches en légumes, légumineuses et céréales, et encourager une transition alimentaire plus durable, accessible à tous, partout et tout le temps. Une transition alimentaire rendue concrète par plusieurs innovations produits telles que des *protein bowls*, des légumineuses cuisinées « façon », — autant de formats pensés pour conjuguer praticité, plaisir et bénéfices nutritionnels.

Les équipes marketing, nutrition, RSE food et innovation, ainsi que les régions, entendent accompagner en profondeur l'évolution des modes de consommation, en plaçant le végétal au cœur de l'assiette à travers la diversité des offres et l'accessibilité des produits Bonduelle.

##### Optimiser les recettes pour un meilleur Nutri-Score

Bonduelle poursuit activement son engagement en faveur d'une amélioration continue du profil nutritionnel de ses produits à marque. Cela se traduit notamment par le lancement de nouvelles recettes répondant aux critères d'un Nutri-Score A ou B principalement (ou C lorsque les recettes sont plus cuisinées, comme elles le seraient à la maison) mais également par une démarche systématique d'actualisation des produits existants. Il s'agit principalement de réduire les teneurs en sel, en sucre et en matières grasses, tout en maintenant les qualités gustatives attendues par les consommateurs.

Pour aller plus loin, et toujours dans une démarche d'améliorer continuellement ses recettes, le département nutrition du groupe, a élaboré VISA SANTÉ, un référentiel interne qui intègre les critères nutritionnels du Nutri-Score.

Ces initiatives qui concernent l'ensemble des produits à marque du groupe intègrent les parties prenantes des pôles nutrition, innovation, marketing et qualité. Elles reflètent l'implication de Bonduelle dans la promotion d'une meilleure santé publique grâce à une alimentation de meilleure qualité.



## Éliminer les additifs controversés

Cette initiative va bien au-delà du simple respect des réglementations en vigueur, et traduit une volonté profonde d'accompagner la transition alimentaire en phase avec les attentes croissantes des consommateurs en matière de naturalité et de transparence.

En 2023, le groupe a franchi une étape décisive en harmonisant sa définition des additifs controversés. Cette révision s'est appuyée sur une triple base de référence :

- le Règlement européen sur les additifs alimentaires ;
- les textes du CODEX Alimentarius, publiés par la FAO et l'OMS ;
- ainsi qu'une bibliographie scientifique complémentaire, intégrant à la fois les expertises indépendantes et les signaux issus des attentes consommateurs.

À partir de cette analyse, Bonduelle a établi une classification interne structurée en deux catégories :

- les additifs verts, qui sont couramment employés. Sans sujet de controverse, ils sont à limiter et leur usage pourrait être interdit par les régions si les réglementations locales ou les attentes des consommateurs locaux le requièrent ;
- les additifs rouges, identifiés comme controversés, sont quant à eux bannis de toutes nouvelles recettes depuis plusieurs années.

Cette grille de lecture est revue régulièrement pour rester à jour des évolutions scientifiques et réglementaires. Elle s'accompagne d'une feuille de route annuelle, qui guide le travail progressif des recettes existantes, gamme par gamme jusqu'à 2030.

Ces étapes de classification et d'analyse ont nécessité un investissement en R&D ainsi qu'en I&D dans les régions où Bonduelle est présent et ont pris en compte l'implication d'acteurs tels que des experts du sujet ainsi que des fournisseurs.

À travers cette démarche exigeante et structurée, Bonduelle réaffirme sa volonté de proposer une alimentation plus équilibrée, plus transparente, et toujours plus proche des attentes sociétales.

## Faciliter l'adoption quotidienne du végétal

L'accessibilité de nos produits est au cœur de notre modèle d'affaires du fait de la nature même de nos produits, les légumes en conserve étant accessibles financièrement. Bonduelle s'engage à rendre l'alimentation végétale plus facile à adopter au quotidien, pour le plus grand nombre. Cela passe par le développement d'une offre accessible partout, tout le temps par tous, avec des recettes prêtes à consommer, qui s'adapte aux nouveaux modes de consommation, avec des formats pratiques, de produits prêts à l'emploi, faciles à préparer, et disponibles dans une large diversité de points de vente. Nous agissons également pour lever les freins à la consommation végétale, en accompagnant les consommateurs avec des solutions concrètes : inspiration culinaire adaptée aux modes de consommations actuels. En agissant sur ces leviers, Bonduelle contribue à rendre l'alimentation végétale plus accessible, quel que soit le niveau de moyens, de temps, de compétences ou de connaissances alimentaires des consommateurs.

## Faire preuve d'une transparence accrue sur l'origine et la qualité nutritionnelle des produits

Fidèle à ses engagements en faveur d'une alimentation plus équilibrée et plus transparente, Bonduelle place la transparence de l'information au cœur de sa stratégie, notamment via l'affichage volontaire sur les produits.

C'est la raison pour laquelle Bonduelle poursuit l'affichage volontaire du logo Nutri-Score sur ses emballages. Conçu par l'agence nationale Santé publique France, ce logo informe le consommateur sur la qualité nutritionnelle du produit selon une échelle de 5 couleurs allant du vert au rouge, et de 5 lettres allant de A à E. Depuis son lancement en France en 2017, plusieurs pays ont décidé de recommander son utilisation : la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Luxembourg.

L'étiquetage Nutri-Score est aujourd'hui déployé sur les produits Cassegrain® et Bonduelle® dans une dizaine de pays européens. Dans les pays où le Nutri-Score n'est pas connu du consommateur, le Nutri-Score n'est pas affiché sur les produits mais Bonduelle utilise ce référentiel en interne et veille à ce que ses produits atteignent un score A ou B, ou C pour les produits les plus cuisinés, avec le nouvel algorithme de 2024.

En parallèle, Bonduelle s'engage à renforcer la transparence sur l'origine des produits, dans le cadre de l'initiative française Origin'Info. La charte et le logo Origin'Info ont vu le jour en mai 2024 et Bonduelle a fait partie des premières entreprises à annoncer leur engagement dans cette démarche volontaire. Origin'Info. Elle vise à informer les consommateurs sur l'origine des principales matières premières agricoles entrant dans la composition des produits alimentaires. Bonduelle a choisi de partager cette information au travers d'un QR code qui renvoie vers la fiche du produit en ligne sur bonduelle.fr. Cette modalité de partage de l'information permet des mises à jour régulières tout en réduisant les destructions d'emballages et le gaspillage associés.

À travers ces actions, Bonduelle affirme sa volonté de promouvoir un marketing responsable, fondé sur la confiance, l'éducation nutritionnelle et le respect des attentes des consommateurs.

## Former et sensibiliser les consommateurs et les collaborateurs à la transition alimentaire

Pour accompagner en profondeur l'évolution des comportements alimentaires, Bonduelle s'engage activement à promouvoir le flexitarisme et à faire du végétal une source de plaisir, de créativité et d'inspiration. Cette mission passe par une stratégie d'éducation et de sensibilisation à grande échelle, tant en externe qu'en interne.

Bonduelle développe des outils pédagogiques destinés à sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes. En interne, des présentations pour les nouveaux collaborateurs, quiz, ateliers culinaires ou encore des recettes emblématiques sont mis à disposition pour faire vivre cette « Food Culture » dans tous les sites du groupe.

La Fondation Louis Bonduelle joue également un rôle majeur dans la diffusion de cette culture alimentaire. Plusieurs contenus de vulgarisation scientifique, en lien avec le végétal et la santé, sont notamment proposés sur son site Internet et à travers ses newsletters internes et externes. Son application Popotoscore, développée en partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille, aide le grand public à composer des assiettes plus équilibrées et plus durables. La Fondation soutient également des initiatives éducatives d'envergure, comme la Coupe du Monde du Potager dans les écoles, en partenariat avec l'association Landestini, afin de reconnecter les plus jeunes à la nature et à l'alimentation. La Fondation Louis Bonduelle a aussi participé aux travaux du Shift Project « Manger en 2050 », pour s'engager sur la voie d'une alimentation durable et résiliente.

Enfin, Bonduelle s'adresse aussi aux professionnels de la restauration à travers le programme Greenology®, qui depuis 2019 accompagne les professionnels de la restauration, indépendants, chaînés, ou en restauration collective, à mettre du végétal au cœur de leurs cartes et menus. Clé en main, l'accompagnement en ligne présente les fondamentaux du végétal, des vidéos tutos, les tendances veggie, et des recettes gourmandes et faciles à mettre en place. Les professionnels intéressés peuvent également assister à des masterclass Greenology® en présentiel avec les conseillers culinaires de Bonduelle.

Déjà déployé dans plusieurs pays d'Europe aujourd'hui, ce programme sera amené à grandir et à se déployer progressivement dans l'ensemble des géographies où Bonduelle opère, d'ici 2030. Deux chefs ont même coécrit « la Cuisine Végétale de référence » qui recense, des techniques et des recettes autour du végétal.

Par l'ensemble de ces actions, Bonduelle contribue activement à construire une culture alimentaire plus végétale, plus éclairée et plus désirable, au service d'une transition durable et inclusive.

### Accompagner les enseignes à inspirer les changements alimentaires

Depuis 2019, Bonduelle et Carrefour ont également un engagement mutuel, Le Pacte Transition Alimentaire, pour transformer le système alimentaire, offrant des produits sains et respectueux de la planète à des prix accessibles. En se concentrant sur cinq enjeux prioritaires (emballages, biodiversité, choix plus sains, produits plus sains, climat), ce pacte vise à contribuer aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Il crée également une plateforme d'échanges et de collaborations pour partager les bonnes pratiques et les progrès avec les consommateurs.

Bonduelle participe aussi à la promotion de recettes végétariennes *via* des activations en magasin et en ligne, pour promouvoir la transition vers l'alimentation végétale.

Dans une démarche positive, le groupe communique ainsi largement pour construire de nouveaux récits et faire changer le regard du consommateur sur l'alimentation végétale.

### Actions en lien avec la qualité et la sécurité alimentaire

#### Déployer des plans de prévention et de surveillance sur les sites

La sécurité alimentaire est une priorité pour l'ensemble des sites du groupe. C'est la raison pour laquelle Bonduelle a mis en place un système d'identification et de maîtrise des risques identifiés, du champ à la fourchette. Ce système repose sur la méthode *Hazard Analysis Critical Control Point* ou HACCP, dont les sept principes s'appliquent tout au long de la chaîne alimentaire :

- réalisation d'une analyse des risques ;
- détermination des points critiques pour la maîtrise de la sécurité des aliments ;
- fixation du / des seuil(s) critique(s) ;
- mise en place d'un système de suivi (ou surveillance) permettant de maîtriser les points critiques ;
- identification des mesures correctives à prendre lorsque le suivi révèle qu'un point critique n'est pas maîtrisé ;
- application des procédures de vérification afin de confirmer que le système HACCP défini est mis en œuvre efficacement ;
- regroupement et conservation de toutes les procédures définies pour la démarche HACCP et tous les relevés/constats réalisés lors de son application.

Ce système est révisé au moins une fois par an ou dès lors qu'un changement significatif intervient (équipement, processus, gouvernance).

Bonduelle a également développé un plan d'actions préventives et correctives reposant sur la méthode *Root Cause Analysis* (RCA) : cette méthode consiste à identifier les causes d'un incident pour les traiter à la source et ainsi éviter que cet incident se reproduise, notamment en cas de plainte de la part d'un consommateur.

En complément, les sites déploient un plan de surveillance mis à jour selon les risques émergents identifiés. Chaque équipe qualité sur le site commence par conduire une analyse des risques annuelle de ses produits et processus. Il peut s'agir des risques de sécurité alimentaire et de conformité, y compris les risques de fraude et de malveillance. Une fois ces risques évalués, l'équipe en charge de la sécurité alimentaire prend les mesures afférentes à leur maîtrise.

Enfin, si tous les sites du groupe ne disposent pas de certifications spécifiques à la sécurité alimentaire, l'intégralité est régulièrement auditée afin de s'assurer de leur conformité avec les standards en place. Lorsque cela est jugé nécessaire, des audits peuvent également être menés en amont, au niveau des sites agricoles.

### Des contrôles qualité et un suivi continu de la traçabilité des produits

La traçabilité de toutes les informations en lien avec le produit, son origine et les processus de transformations subis, est assurée grâce au code sur l'emballage. Il permet de retrouver la localisation du champ et les conditions de culture, la date de récolte et de transformation, les conditions de préparation en usine, les conditions de stockage.

Pour aiguiller le consommateur dans ses choix et le prévenir d'un éventuel risque, le groupe veille également à indiquer sur ses emballages la liste des ingrédients et des allergènes, conformément aux réglementations locales en vigueur.

### Cultiver une forte culture de la sécurité alimentaire au sein des équipes

Parce que la sécurité alimentaire est l'affaire de tous, le groupe veille aussi à ce que les collaborateurs puissent développer une culture de la sécurité alimentaire, par des formations dédiées.

Cette culture de la sécurité alimentaire se matérialise également du côté de l'innovation : en effet, pour améliorer ses performances en matière de sécurité alimentaire, Bonduelle veille constamment à faire preuve d'innovation, tant au niveau de ses produits qu'au niveau des processus utilisés sur sa chaîne de production, en définissant des standards exigeants.

Chacune de ces actions est déployée au sein de chaque filiale de Bonduelle et fait l'objet d'un suivi continu tout au long de l'année, sans échéance définie. La mise à jour de ces actions se fait de manière *ad hoc*, selon les besoins identifiés par l'équipe sur site en charge des sujets de sécurité alimentaire.

L'efficacité de ces actions est mesurée au travers des audits sur sites menés régulièrement. Les nouvelles pratiques, avant leur déploiement, sont également auditées avant leur diffusion, pour s'assurer qu'elles répondent bien aux réglementations en vigueur et aux standards définis par le groupe en matière de sécurité alimentaire.



### 2.3.4.3 Indicateurs et cibles

#### S4-5 — Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles présentées dans ce rapport ont été définies sur la base d'une analyse interne conduite par les référents experts du Groupe Bonduelle, en lien avec les directions métiers concernées. Si une consultation des parties prenantes externes a été réalisée, celle-ci est spécifiquement décrite dans les encarts des cibles concernées.

##### Cibles et indicateurs en lien avec la politique Food

Pour suivre le déploiement de la politique Food et l'efficacité des actions associées, Bonduelle s'est fixé plusieurs cibles au niveau du groupe, qui touchent directement sa stratégie et ses opérations propres :

Enjeu : Accès aux produits et services – **impact positif & opportunité**

**50 %**

des ventes générées par les offres cuisinées d'ici 2030

- **Lien avec l'IRO :**  
Adapter notre offre aux nouveaux modes de consommation afin de favoriser partout et pour tous une alimentation équilibrée.
- **Méthodologie :**
  - Les offres cuisinées sont des produits plus cuisinés et prêts à être consommés ou réchauffés
  - $\frac{[\text{Chiffre d'affaires à marque en offres cuisinées}]}{[\text{Total chiffre d'affaires à marque}]}$
- **Périmètre :**  
Portefeuille de produits à marque à l'échelle mondiale.
- **Consultation parties prenantes :**  
Les équipes marketing groupe et régionales, en s'appuyant sur des études de marché menées auprès de nos consommateurs.

|                                                | Référence | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|------------------------------------------------|-----------|---------|---------|-------|
| % des ventes générées par les offres cuisinées | 41,1 %    | 41,1 %  | 40,4 %  | 50 %  |

Les offres cuisinées représentent 40,4 % des ventes, point de départ de la stratégie de transformation du portefeuille de marques vers des solutions plus cuisinées, afin de rendre l'alimentation végétale accessible au plus grand nombre et dans davantage de moments de consommation.

**Enjeu : Proposition de produits riches en végétaux et promotion du flexitarisme pour tous favorable à une alimentation équilibrée – impact positif & opportunité**

**100 %**

**des sites avec un programme *Food culture* actif tous les ans**

- **Lien avec l'IRO :**  
La sensibilisation interne aux bénéfices d'une alimentation plus végétale permet aux collaborateurs de devenir des ambassadeurs du changement et de diffuser des pratiques alimentaires plus durables dans leur quotidien.
- **Méthodologie :**
  - [Nombre de sites ayant déployé des actions du programme] / [Nombre total de sites]
- Le programme *Food Culture* est un programme interne de sensibilisation permettant de développer une culture commune autour de l'alimentation et du végétal au sein du groupe.
- Pour être actif un site doit avoir déployé le e-learning food culture et doit avoir réalisé une initiative en lien avec l'alimentation plus végétale.
- **Périmètre :**  
Ensemble des sites du groupe avec plus de 10 ETP.
- **Consultation parties prenantes :**  
Consultations internes avec nos RH par site, la communication interne du groupe.

**100 %**

**des produits sans additifs controversés d'ici 2030**

- **Lien avec l'IRO :**  
Développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens.
- **Méthodologie :**
  - [Volume de vente à marques sans additifs controversés] / [Total volume de vente à marque]
  - Définition additifs controversés : un additif est considéré comme controversé dans la grille interne du groupe parce qu'il fait l'objet de controverses scientifiques, réglementaires ou sociétales suffisantes pour justifier son exclusion progressive, même lorsqu'il reste légalement autorisé.
- Évaluations régulières, roadmap de revue des recettes, revue des ingrédients, benchmark réglementaire.
- **Périmètre :**  
Portefeuille de produits à marque à l'échelle mondiale.
- **Consultation parties prenantes :**  
Veille réglementaire et autorités sanitaires.

**85 %**

**des produits évalués Nutri-Score<sup>1</sup> A ou B d'ici juin 2030**

- **Lien avec l'IRO :**  
Développer des produits riches en végétaux qui participent à une alimentation équilibrée et promouvoir les régimes flexitariens.
- **Méthodologie :**
  - [Volume de ventes à marque évaluées Nutri-Score A ou B] / [Total volume de ventes à marque]
  - Évaluation du Nutri-Score sur la base de l'algorithme 2024. L'historique (initialement sur l'algorithme 2017) a été recalculé pour assurer une comparabilité.
  - Suivi des reformulations et innovations produits.
- **Périmètre :**  
Tous les produits à marque notés selon le Nutri-Score.
- **Valeur Cible :**  
2030 : 85 % des produits notés A ou B (nouvel algorithme). Cette nouvelle cible tient compte de l'évolution de notre portefeuille vers plus d'offres cuisinées tout en poursuivant notre exigence nutritionnelle en termes de formulation de nos recettes, ainsi que de l'évolution de l'algorithme du Nutri-Score.
- **Consultation parties prenantes :**  
Concertation avec agences de santé publique.

<sup>1</sup> Algorithme 2024.



|                                                             | Référence           | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|---------|---------|-------|
| % des sites avec un programme <i>Food culture</i> actif     |                     | 65,9 %  | 79,0 %  | 100 % |
| % des produits sans additifs controversés                   | 82,2 %<br>(2022/23) | 93,5 %  | 97,3 %  | 100 % |
| % des produits évalués Nutri-Score A ou B (algorithme 2024) | 91,9 %<br>(2024/25) | 91,9 %  | 92,7 %  | 85 %  |

|                                                             | 2024/25 | 2025/26 |
|-------------------------------------------------------------|---------|---------|
| % des produits évalués Nutri-Score D ou E (algorithme 2024) | 0,7 %   | 0,8 %   |

En 2025-2026, la démarche d'impact alimentaire du groupe poursuit sa progression :

- 97,3 % des produits sont sans additifs controversés (+ 3,8 points), grâce à la simplification de nombreuses recettes et à une forte progression en Amérique du Nord.
- 92,7 % des produits sont évalués Nutri-Score A ou B (+ 0,8 points), tandis que la part des produits classés D ou E demeure quasi nulle, à 0,8 %.

En parallèle, le déploiement du programme Food Culture se poursuit et s'enrichira de nouveaux moyens de sensibilisation au fur et à mesure des années.

Depuis 2004, la Fondation agit en faveur de comportements alimentaires plus durables : à travers son site internet avec 10 articles/an, 1 newsletter mensuelle (+ 12 000 contacts) et une contribution au projet *Manger en 2050* du Shift Project (système alimentaire bas-carbone à horizon 2050). Elle crée un programme d'entreprise pour augmenter la part de végétal dans les assiettes à travers des ateliers et défis. Avec Landestini, elle est le partenaire principal de la *Coupe du Monde du Potager* dans les écoles et reconnecte ainsi les enfants à la nature et à une alimentation plus équilibrée, touchant 535 établissements et 23 351 personnes dans 16 pays, étendant ainsi fortement sa portée.

## Enjeu : Accès à l'information de qualité – **Impact positif**

# 100 %

### des produits à marque Bonduelle affichant l'origine de ses matières premières agricoles en France fin 2026

- **Lien avec l'IRO :**  
Garantir l'accès à une information transparente. Bonduelle s'engage à fournir des informations transparentes et fiables sur l'origine des principales matières premières agricoles entrant dans ses produits, afin d'accompagner les consommateurs vers des choix alimentaires plus responsables.
- **Méthodologie :**
  - $\frac{[\text{Nombre de références Bonduelle affichant l'origine}]}{[\text{Total nombre de références Bonduelle}]}$
  - Apposition d'un QR code on-pack permettant l'accès en ligne à une information détaillée sur les origines des principales matières premières agricoles.
- **Périmètre :**  
Portefeuille de produits à marque Bonduelle, en France, toutes technologies et dans le circuit grande distribution.
- **Valeur Cible :**  
100 % de nos produits à marque Bonduelle en France, fin 2026.
- **Consultation parties prenantes :**  
Concertation de l'ensemble des parties prenantes (producteurs, consommateurs, distributeurs) organisée par les pouvoirs publics pour co-construire la démarche.

# 100 %

### des produits avec affichage du Nutri-Score sur pack ou sur le web tous les ans

- **Lien avec l'IRO :**  
Garantir l'accès à une information transparente sur les propriétés nutritionnelles de nos produits.
- **Méthodologie :**  
 $\frac{[\text{Volume de vente à marque affichant le Nutri-Score}]}{[\text{Total volume de vente à marque}]}$
- **Périmètre :**  
Tous les produits à marque notés selon le Nutri-Score. Affichage volontaire sur le site web dans les 7 pays où le Nutri-Score est actif.
- **Valeur Cible :**  
100 % des produits à marque avec l'affichage du Nutri-Score tous les ans

|                                                                                                               | Référence      | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------|---------|-------|
| % des produits à marque Bonduelle affichant l'origine des principales matières premières agricoles en France  | 42 % (2024/25) | 42 %    | 84 %    | 100 % |
| % des produits à marque avec affichage du Nutri-Score sur pack ou sur le web (pays avec un Nutri-Score actif) |                | ND      | 82 %    | 100 % |

ND : non disponible

En France, 84 % des produits à marque Bonduelle affichent l'origine de leurs principales matières premières agricoles, illustrant le rôle précurseur du groupe en matière de transparence, et 82 % des produits concernés présentent leur Nutri-Score en ligne (dans les pays où celui-ci est actif).

Cibles et indicateurs en lien avec la politique qualité

Afin de garantir la qualité et la sécurité alimentaire de ses produits et l'efficacité des actions associées, et de sorte à réduire les impacts négatifs cités ci-après, Bonduelle s'est fixé une cible au niveau du groupe, qui concerne directement sa stratégie et ses opérations propres :

Enjeu : Santé et sécurité – impact négatif & risque

0

rappel de produit chaque année, sur l'ensemble des zones géographiques

Lien avec l'IRO :

1/ Bonduelle pourrait avoir un impact sur la santé de ses clients en cas de problèmes liés à la sécurité ou à la conformité des produits, tels que la contamination par des bactéries ou des ingrédients dangereux, qui sont peu fréquents mais continuent à se produire dans l'industrie alimentaire.

2/ Les produits dangereux peuvent entraîner des blessures, voire la mort de consommateurs, et donc des poursuites judiciaires, avec une atteinte importante à la réputation qui peut être durable. Les rappels de produits peuvent représenter une dépense importante, même si les consommateurs ne subissent pas de dommages significatifs.

Méthodologie :

[Nombre de rappels produits]

Périmètre :

Sur l'ensemble des produits Bonduelle, sur l'ensemble des zones géographiques.

Consultation parties prenantes :

Consultation du Département Qualité et des régions de Bonduelle.

|                           | 2024/25 | 2025/26 | Cible |
|---------------------------|---------|---------|-------|
| Nombre de rappels produit | 5       | 0       | 0     |

La diminution du nombre de rappels reflète la poursuite des actions de prévention déployées au sein du groupe, notamment le partage des meilleures pratiques.

Cette cible a été définie dans le cadre du plan stratégique, en concertation avec le groupe, le département qualité et l'équipe en charge de la sécurité alimentaire. Elle prend également en compte les régulations en place dans les pays où Bonduelle est présent et s'inspire des certifications relatives à la sécurité alimentaire pour déployer les plans d'actions *ad hoc*.

En complément de cette cible, Bonduelle suit également les indicateurs ci-dessous. À noter que pour renforcer la lisibilité de l'indicateur sur les sites certifiés, le groupe a fait évoluer en 2026 la présentation du nombre de certifications qualité en publiant un indicateur consolidé, en remplacement du détail par type de certification présenté précédemment.

Par ailleurs, le périmètre a été ajusté afin d'exclure les certifications liées à l'agriculture biologique. Ces dernières, bien qu'essentiels à la démarche globale de durabilité du groupe, ne relèvent pas directement des systèmes de management de la sécurité alimentaire des sites de production. Les certifications prises en compte sont : ISO 9001, ISO 22000, IFS, FSSC 22000, BRC et SQF.

|                                                                                     | 2024/25 | 2025/26 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| <b>Analyses de sécurité</b>                                                         |         |         |
| Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé | 18 300  | 16 411  |
| Nombre d'analyses effectuées sur les produits catégorie conserve                    | 41 725  | 38 923  |
| <b>Sites certifiés</b>                                                              |         |         |
| % sites certifiés en sécurité alimentaire                                           | 88 %    | 88 %    |
| <b>1 service consommateurs</b> est mis en place dans chaque pays.                   |         |         |

Les analyses effectuées sur les produits catégories frais, traiteur et surgelé sont relatives aux analyses *Listeria* spp et *Listeria monocytogenes* sur produits. Les analyses effectuées sur la catégorie conserve portent sur la stabilité.

La baisse des analyses de sécurité est en lien avec les volumes de vente.

128 Document d'enregistrement universel 2025-2026

BONDUELLE



## 2.4 ANNEXES

### IRO-2 — EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR L'ÉTAT DE DURABILITÉ DE L'ENTREPRISE

| Exigence de publication                                                                                                                                       | Autres réglementations européennes                                                                                        | Statut                  | Sections du rapport de durabilité |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| <b>ESRS 2</b>                                                                                                                                                 |                                                                                                                           | <b>Obligatoire</b>      | <b>2.1.1</b>                      |
| BP-1 – Base générale pour la préparation des états de durabilité                                                                                              |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.1                             |
| BP-2 – Publications d'informations relatives à des circonstances particulières                                                                                |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.1                             |
| GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance                                                                                 | Commission Delegated Regulation (EU) 2020/1816(*), Annex II                                                               | Obligatoire             | 2.1.2                             |
| GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.2                             |
| GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation                                                                |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.2                             |
| GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable                                                                                                              |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.2                             |
| GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité                                                           |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.2                             |
| SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur                                                                                                      | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II<br>Delegated Regulation (EU) 2020/1818(*), Article 12(1) ;                  | Obligatoire             | 2.1.3                             |
| SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                       |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.3                             |
| SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique                                                     |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.3                             |
| IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels                                              |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.4                             |
| IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise                                                         |                                                                                                                           | Obligatoire             | 2.1.4                             |
| <b>EI CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>                                                                                                                               |                                                                                                                           |                         | <b>2.2.1</b>                      |
| ESRS 2 GOV – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation                                                           |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.1.1                           |
| EI-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique                                                                                         | Delegated Regulation (EU) 2020/1818, Article 12.1 (d) to (g), and Article 12.2<br>Regulation (EU) 2021/1119, Article 2(1) | Matériel                | 2.2.1.2                           |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                                       |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.1.2                           |
| ESRS 2 IRO-1 – Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat                   |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.1.3                           |
| EI-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci                                                                 |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.1.3                           |
| EI-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique                                                               |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.1.3                           |
| EI-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci                                                                     | Delegated Regulation (EU) 2020/1818, Article 6                                                                            | Matériel                | 2.2.1.4                           |
| EI-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique                                                                                                              |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.1.4                           |
| EI-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES                                                                                 | Delegated Regulation (EU) 2020/1818, Article 5(1), 6 and 8(1)                                                             | Matériel                | 2.2.1.4                           |
| EI-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone                                                                     | Regulation (EU) 2021/1119, Article 2(1)                                                                                   | Matériel                | 2.2.1.4                           |
| EI-8 – Tarification interne du carbone                                                                                                                        |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.1.4                           |
| EI-9 – Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat                               | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II                                                                             | Matériel / Phase-in     | Non publié                        |
| <b>E2 - POLLUTION</b>                                                                                                                                         |                                                                                                                           |                         | <b>2.2.2</b>                      |
| E2-1 – Politiques en matière de pollution                                                                                                                     |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.2.1                           |
| E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution                                                                                                         |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.2.1                           |
| E2-3 – Cibles en matière de pollution                                                                                                                         |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.2.2                           |
| E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols                                                                                                               |                                                                                                                           | Partielle-ment matériel | 2.2.2.2                           |
| E2-5 – Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes                                                                                       |                                                                                                                           | Matériel                | 2.2.2.2                           |
| E2-6 – Effets financiers attendus d'impacts, risques et opportunités liés à la pollution                                                                      |                                                                                                                           | Matériel / Phase-in     | Non publié                        |

| Exigence de publication                                                                                                                                                                                                                         | Autres réglementations européennes             | Statut                  | Sections du rapport de durabilité            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| <b>E3 – RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES</b>                                                                                                                                                                                                     |                                                |                         | <b>2.2.3</b>                                 |
| E3-1 – Politiques en matière de ressources hydriques et marines                                                                                                                                                                                 |                                                | Matériel                | 2.2.3.1                                      |
| E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines                                                                                                                                                                      |                                                | Matériel                | 2.2.3.1                                      |
| E3-3 – Cibles en matière de ressources hydriques et marines                                                                                                                                                                                     |                                                | Matériel                | 2.2.3.2                                      |
| E3-4 – Consommation d'eau                                                                                                                                                                                                                       |                                                | Matériel                | 2.2.3.2                                      |
| E3-5 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines                                                                                                                                 |                                                | Matériel / Phase-in     | Non publié                                   |
| <b>E4 – BIODIVERSITÉ</b>                                                                                                                                                                                                                        |                                                |                         | <b>2.2.4</b>                                 |
| E4-1 Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique                                                                                                               |                                                | Matériel                | 2.2.4.1                                      |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                         |                                                | Matériel                | 2.2.4.2                                      |
| E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes                                                                                                                                                                                |                                                | Matériel                | 2.2.4.2                                      |
| E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes                                                                                                                                                                         |                                                | Matériel                | 2.2.4.2                                      |
| E4-5 – Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes                                                                                                                                                         |                                                | Matériel                | 2.2.4.3                                      |
| E4-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et écosystèmes                                                                                                                                    |                                                | Matériel / Phase-in     | Non publié                                   |
| <b>E5 – ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>                                                                                                                                                                                                                 |                                                | <b>Matériel</b>         | <b>2.2.5</b>                                 |
| E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire                                                                                                                                                              |                                                | Matériel                | 2.2.5.1                                      |
| E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire                                                                                                                                                |                                                | Matériel                | 2.2.5.1                                      |
| E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire                                                                                                                                                               |                                                | Matériel                | 2.2.5.2                                      |
| E5-4 – Flux de ressources entrants                                                                                                                                                                                                              |                                                | Matériel                | 2.2.5.2                                      |
| E5-5 – Flux de ressources sortants                                                                                                                                                                                                              |                                                | Partielle-ment matériel | 2.2.5.2 et 2.6 Autres éléments de durabilité |
| E5-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire - Phase-in                                                                                                |                                                | Matériel / Phase-in     | Non publié                                   |
| <b>S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE</b>                                                                                                                                                                                                           |                                                | <b>Matériel</b>         | <b>2.3.1</b>                                 |
| ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                  |                                                | Matériel                | 2.3.1.1                                      |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                         |                                                | Matériel                | 2.3.1.1                                      |
| S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise                                                                                                                                                                                       | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II  | Matériel                | 2.3.1.2                                      |
| S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts                                                                                                                                        |                                                | Matériel                | 2.3.1.2                                      |
| S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations                                                                                                       |                                                | Matériel                | 2.3.1.2                                      |
| S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions |                                                | Matériel                | 2.3.1.2                                      |
| S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels                                                                                      |                                                | Matériel                | 2.3.1.3                                      |
| S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise                                                                                                                                                                                            |                                                | Matériel                | 2.3.1.3                                      |
| S1-7 – Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise                                                                                                                                                  |                                                | Matériel                | 2.3.1.3                                      |
| S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social                                                                                                                                                                               |                                                | Non matériel            | Non publié                                   |
| S1-9 – Indicateurs de diversité                                                                                                                                                                                                                 |                                                | Non matériel            | 2.6 Autres éléments de durabilité            |
| S1-10 – Salaires décents                                                                                                                                                                                                                        |                                                | Non matériel            | Non publié                                   |
| S1-11 – Protection sociale                                                                                                                                                                                                                      |                                                | Matériel                | 2.3.1.3                                      |
| S1-12 – Personnes handicapées                                                                                                                                                                                                                   |                                                | Non matériel            | Non publié                                   |
| S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences                                                                                                                                                                            |                                                | Non matériel            | 2.6 Autres éléments de durabilité            |
| S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité                                                                                                                                                                                                     | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II  | Matériel                | 2.3.1.3                                      |
| S1-15 – Indicateur d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée                                                                                                                                                                          |                                                | Non matériel            | Non publié                                   |
| S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)                                                                                                                                                              | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II  | Non matériel            | 2.3.1.3                                      |
| S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme                                                                                                                                                                               | Delegated Regulation (EU) 2020/1816, Annex II  | Matériel                | 2.3.1.3                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                 | Delegated Regulation (EU) 2020/1818 Art 12 (1) |                         |                                              |



| Exigence de publication                                                                                                                                                                                                                                                 | Autres réglementations<br>européennes                                                                      | Statut              | Sections du rapport<br>de durabilité |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------|
| <b>S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR</b>                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                            | <b>Matériel</b>     | <b>2.3.2</b>                         |
| ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.2.1                              |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                                                     |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.2.1                              |
| S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur                                                                                                                                                                                                     | Delegated Regulation<br>(EU) 2020/1816, Annex II                                                           | Matériel            | 2.3.2.2                              |
| S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts                                                                                                                                                                          |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.2.2                              |
| S2-3 – Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations                                                                                                             |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.2.2                              |
| S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions   |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.2.2                              |
| S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels                                                                                                              |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.2.3                              |
| <b>S3 – COMMUNAUTÉS AFFECTÉES</b>                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                            | <b>Matériel</b>     | <b>2.3.3</b>                         |
| ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.3.1                              |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                                                     |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.3.1                              |
| S3-1 – Politiques relatives aux communautés affectées                                                                                                                                                                                                                   | Delegated Regulation<br>(EU) 2020/1816, Annex II<br><br>Delegated Regulation<br>(EU) 2020/1818, Art 12 (I) | Matériel            | 2.3.3.2                              |
| S3-2 – Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées                                                                                                                                                                                    |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.3.2                              |
| S3-3 – Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations                                                                                                                        |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.3.2                              |
| S3-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions                               |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.3.2                              |
| S3-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels                                                                                                            |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.3.3                              |
| <b>S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX</b>                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                            | <b>Matériel</b>     | <b>2.3.4</b>                         |
| ESRS 2 SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.4.1                              |
| ESRS 2 SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                                                 |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.4.1                              |
| S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux                                                                                                                                                                                                | Delegated Regulation<br>(EU) 2020/1816, Annex II<br><br>Delegated Regulation<br>(EU) 2020/1818, Art 12 (I) | Matériel            | 2.3.4.2                              |
| S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts                                                                                                                                                                         |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.4.2                              |
| S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations                                                                                                             |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.4.2                              |
| S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.4.2                              |
| S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels                                                                                                              |                                                                                                            | Matériel            | 2.3.4.3                              |
| <b>G1 – CONDUITE DES AFFAIRES</b>                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                            | <b>Non matériel</b> | <b>Non publié</b>                    |
| ESRS 2 GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance                                                                                                                                                                                    |                                                                                                            | Non matériel        | Non publié                           |
| ESRS 2 IRO-1 – Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels                                                                                                                                                   |                                                                                                            | Non matériel        | Non publié                           |
| G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise                                                                                                                                                                                           |                                                                                                            | Non matériel        | Non publié                           |
| G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                            | Non matériel        | Non publié                           |
| G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin                                                                                                                                                                                                                 | Delegated Regulation<br>(EU) 2020/1816, Annex II                                                           | Non matériel        | Non publié                           |
| G1-5 – Influence politique et activités de lobbying                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                            | Non matériel        | Non publié                           |
| G1-6 – Pratiques en matière de paiement                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                            | Non matériel        | Non publié                           |

## ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

|                                         | BONDUELLE EUROPE (BE)<br>Conserve, surgelé et frais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | BONDUELLE AMERICAS (BA)<br>Frais                                                                                         | BONDUELLE EURASIA AND EMERGING MARKETS (BEEM)<br>Conserve et surgelé                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SITES D'AUTO-PRODUCTION AGRICOLE</b> | <b>France</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dampierre</li> <li>• La Tourte</li> <li>• Longué-Jumelles (La Tourte)</li> <li>• Loudun</li> <li>• Montoire</li> </ul> <b>Espagne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Torre-Pacheco</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                          | <b>Russie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Novotitarovskaya</li> <li>• Timashevsk</li> </ul>                                                                                                                                                                                   |
| <b>SITES DE PRODUCTION INDUSTRIELLE</b> | <b>France</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bordères</li> <li>• Doué-la-Fontaine</li> <li>• Estrées-Mons conserve</li> <li>• Estrées-Mons surgelé</li> <li>• Labenne</li> <li>• Renescure</li> <li>• Vaulx-Vraucourt</li> <li>• Rosporden</li> <li>• Saint-Benoist-sur-Vanne</li> </ul> <b>Hongrie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Békéscsaba</li> <li>• Nagykorös</li> <li>• Nyiregyhaza</li> </ul> <b>Pologne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gniewkowo</li> <li>• Ruchocice</li> </ul> <b>Portugal</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santarém</li> </ul> | <b>États-Unis</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jackson</li> <li>• Irwindale</li> <li>• Swedesboro</li> </ul> | <b>Brésil</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cristalina<sup>1</sup></li> </ul> <b>France</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Herm</li> </ul> <b>Russie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Novotitarovskaya</li> <li>• Kaluga</li> <li>• Timashevsk</li> </ul> |
| <b>PLATEFORMES LOGISTIQUES</b>          | <b>Belgique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kortemark</li> </ul> <b>France</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Flaucourt</li> <li>• Montreuil-Bellay</li> <li>• Rosières</li> <li>• Saint-Sever</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>États-Unis</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dartmouth</li> </ul>                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

<sup>1</sup> L'usine de Cristalina a été cédée au cours de l'exercice 2025-2026.



## 2.5 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

**Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de Bonduelle SCA**

Exercice clos le 30 juin 2026

À l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Bonduelle,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux comptes de Bonduelle. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 juin 2026 et incluses dans le rapport de gestion du groupe et présentées dans les sections 2.1 à 2.4 du chapitre 2 du document d'enregistrement universel (ci-après l'« État de durabilité »). Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, Bonduelle est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Bonduelle pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Bonduelle dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observations.

### LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Bonduelle, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Bonduelle en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires relatives au plan de vigilance publié en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

## CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DÉCOULANT DES NORMES ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR BONDUELLE POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Bonduelle lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Bonduelle avec les ESRS.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont le groupe met à jour son analyse de DMA sont mentionnées à la section 2.1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité et précisent que la revue annuelle n'a conduit à aucun changement de la liste des IRO matériels.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par le groupe, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'absence de révision significative du processus de DMA. Ceux-ci incluent notamment les modifications dans les évolutions des intérêts et points de vue des parties prenantes et des engagements ESG de Bonduelle ;
- des évolutions du processus décisionnel et le cas échéant des procédures de contrôle interne mis en place par le groupe au cours de l'exercice et apprécié la présentation qui en est faite dans la section 2.1.3 « *SBM-3 — Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique* » de l'État de durabilité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par le groupe ainsi que sur la démarche mise en œuvre par ce dernier pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par le groupe ;
- revoir le caractère approprié de la description donnée à ce titre à la section 2.1.4 « Gestion des impacts, risques et opportunités » de l'État de durabilité.

## CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Bonduelle relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans le paragraphe 2.1.1 [ESRS2-BP-2] « Publication d'informations relatives à des circonstances particulières » de la « Base de préparation » de l'État de durabilité, qui indique :

- que Bonduelle étudie la pertinence d'un indicateur complémentaire permettant de rendre compte de l'efficacité de ses dispositifs de traitement des effluents et de l'évolution de son empreinte sur la qualité des milieux récepteurs (pollution de l'eau) et,
- l'indisponibilité des données quantitatives des consommations d'eau.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations fournies en application de la norme environnementale Climat au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées dans le paragraphe 2.2.1 « ESRS E1. Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.



Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, les directions « Risques » et « RSE », apprécier si la description des politiques, actions et cibles mises en place par le groupe couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, énergie ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section 2.2.1 « *Changement climatique* » de l'état de durabilité inclus dans le rapport de gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- Nous avons apprécié les modalités de préparation et de gouvernance des Informations sélectionnées, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et des exemptions de divulgation retenues le cas échéant ;
- Nous avons pris connaissance de l'environnement général de contrôle relatif aux informations faisant l'objet de ce rapport ainsi que les processus de contrôle interne y afférant ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Nous avons pris connaissance des méthodologies d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1, 2 et 3 ;
- Nous avons apprécié le fonctionnement des outils de remontée de l'information, notamment concernant certains postes du scope 3.
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées.
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques.

- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles le groupe a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
  - Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations.
  - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés.
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

## RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Bonduelle pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Lille, le 6 octobre 2026

Le commissaire aux comptes

**Deloitte & Associés**

Edouard Lhomme

## 2.6 AUTRES ÉLÉMENTS DE DURABILITÉ

Afin de répondre aux attentes de certains analystes ESG et agences de notation extra-financière, le groupe publie dans cette section certaines informations complémentaires ne relevant pas d'enjeux jugés matériels au sens de l'analyse de double matérialité de la norme ESRS 2 de la CSRD validée en mars 2026.

Ces informations additionnelles sont fournies à des fins de transparence et de comparabilité sectorielle.

### BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le bien-être animal n'est pas identifié comme matériel dans l'analyse de double matérialité de Bonduelle, les ingrédients d'origine animale représentant une part limitée de la composition de ses produits. Acteur de la transition vers une alimentation davantage fondée sur le végétal, le groupe contribue à diversifier les sources de protéines grâce à son offre de légumes et de légumineuses.

Certaines parties prenantes expriment néanmoins des attentes spécifiques sur ce sujet. Bonduelle est sensible au bien-être des animaux et reconnaît leurs cinq libertés :

- ne pas souffrir de la faim ou de la soif ;
- ne pas souffrir d'inconfort ;
- ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies ;
- pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce ;
- ne pas éprouver de peur ou de détresse.

Aux États-Unis, Bonduelle a inséré une clause relative au bien-être animal dans ses accords avec ses fournisseurs. Elle stipule que Bonduelle attend de ses fournisseurs un traitement respectueux des animaux et des pratiques favorisant leur bien-être, en conformité, a minima, avec les lois et lignes directrices du secteur. À l'instar du reste de l'industrie de l'alimentation végétale, le groupe n'effectue aucun test sur les animaux.

#### Suivi des fournisseurs de volailles de chair

En Europe, pour les volailles de chair, Bonduelle considère le référentiel de l'European Chicken Commitment (ECC) comme un cadre de référence reconnu en matière de bien-être animal. Les six critères de l'ECC constituent des leviers d'amélioration importants pour les filières avicoles européennes :

- mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30 kg/m<sup>2</sup> ;
- recourir à des races dont l'intérêt pour le bien-être animal a été démontré ;
- respecter des normes plus élevées en ce qui concerne l'environnement des poulets, dont de la lumière naturelle, complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse ;
- installer au moins deux mètres de perchoirs utilisables et deux substrats à picorer pour 1 000 oiseaux ;
- adopter l'étourdissement par atmosphère contrôlée ;
- garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendants et la publication d'un *reporting* annuel d'avancement.

Pour les ingrédients d'origine animale utilisés dans ses produits en France, Bonduelle privilégie une démarche d'amélioration continue fondée sur le dialogue avec ses fournisseurs et le recours à des filières françaises présentant des standards renforcés en matière de bien-être animal.

Cette approche vise à promouvoir, de manière pragmatique et progressive, les pratiques les plus favorables au bien-être animal dans ses filières d'approvisionnement. Bonduelle suit l'avancement de ses fournisseurs au regard des différents critères du référentiel ECC et s'appuie sur des filières françaises présentant des standards renforcés en matière de bien-être animal. Le groupe demeure attentif aux progrès réalisés par ces filières et à l'évolution des pratiques du secteur.

En 2025-2026, l'avancement observé sur les critères de l'ECC au niveau de la France est le suivant :

- densité d'élevage 30 kg/m<sup>2</sup> : 0 % ;
- souches : 0 % ;
- lumière naturelle : 50 % ;
- enrichissement : 50 % ;
- étourdissement par atmosphère contrôlée : 60 % ;
- audit externe : 50 %.

Au-delà de ces critères, les salades traiteur commercialisées en France sont élaborées à partir de poulets issus de filières françaises dont le régime alimentaire exclut les farines animales et les hormones de croissance, conformément à la réglementation. Les fournisseurs et éleveurs partenaires sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques d'élevage et des conditions de bien-être animal.

Aux États-Unis, Bonduelle promeut le respect des lignes directrices du National Chicken Council pour les poulets de chair, et poursuit ses efforts en matière de réduction de l'utilisation des terres, de la consommation d'eau, d'émissions de gaz à effet de serre, de l'utilisation des ressources fossiles et des émissions de particules.

#### Suivi des fournisseurs de volailles de ponte (œufs et ovoproduits)

En Europe, Bonduelle s'engage également sur les œufs et les ovoproduits, qui représentent une part infime de ses ingrédients. En 2025-2026, le volume d'achats d'ovoproduits issus d'élevages alternatifs est de 100 %.

Bonduelle confirme ainsi que, suite aux démarches réalisées au cours de l'exercice 2025-2026, la totalité des œufs et ovoproduits utilisés en Europe est désormais garantie « sans élevage en cage ».



## DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

À la suite de l'analyse de double matérialité réalisée par Bonduelles, la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) n'est pas identifiée comme un sujet matériel au sens de la CSRD. Pour autant, ce sujet fait partie intégrante des engagements du groupe depuis plusieurs années et continue d'être suivi dans le cadre de nos politiques internes. Il est notamment regardé dans le cadre des référentiels de notation extra-financière (EcoVadis) et de notre démarche B Corp.

Bonduelles s'engage à promouvoir un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif, dans lequel chacun est respecté, valorisé et en mesure d'exprimer pleinement son potentiel. La diversité constitue un facteur clé de performance durable, d'innovation et d'impact en cohérence avec notre mission, nos engagements B Corp et les cadres réglementaires internationaux.

Cette démarche s'inscrit dans la démarche des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies n° 3, 5, 8 et 10, ainsi qu'avec l'ensemble des chartes des droits fondamentaux et des directives européennes applicables, dont la directive sur la transparence salariale.

### Politique

La politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit leur catégorie, au management et aux organes de direction, aux candidats à l'emploi, ainsi qu'aux partenaires, fournisseurs et prestataires dans la mesure du possible. Elle fixe le cadre général, que l'ensemble des sites et des pays déclinent localement en fonction de leurs contextes et réglementations spécifiques.

### Principes fondamentaux

La politique DE&I repose sur trois principes :

**Diversité** — Bonduelles s'engage à promouvoir la représentation et l'inclusion de personnes issues de milieux variés.

**Équité** — Bonduelles reconnaît que la réduction des inégalités requiert des mesures appropriées pour garantir l'égalité des chances à chaque étape du parcours collaborateur (recrutement, formation, mobilité, etc.), incluant le cas échéant des actions positives autorisées par la loi.

**Inclusion** — Bonduelles promeut un environnement de travail respectueux, sûr et accessible, dans lequel chacun se sent reconnu dans son individualité, libre d'exprimer ses idées, respecté dans sa dignité. Nous rappelons qu'aucune forme de harcèlement, d'intimidation ou de comportement exclusionnaire n'est tolérée.

### Les engagements

La politique s'articule autour de six axes :

- l'équité de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- le recrutement inclusif ;
- l'équité dans les parcours de carrière et plans de succession ;
- le lieu de travail inclusif ;
- la culture interne inclusive ;
- ainsi que la prévention et la tolérance zéro face aux discriminations et comportements inappropriés.

### Gouvernance

Le management est responsable de la mise en œuvre et du respect de la politique. Les managers jouent un rôle clé dans son application au quotidien, appuyés par les équipes RH à tous les niveaux. Chaque collaborateur contribue activement à la diversité et à l'inclusion à travers ses comportements et ses interactions. Un comité de pilotage dédié, à l'échelle de l'Europe à l'heure actuelle, se réunit quatre fois par an pour accompagner cette dynamique, partager les bonnes pratiques et contribuer à faire progresser l'inclusion partout dans l'entreprise.

### Actions

Sur l'équité de rémunération, le premier axe de travail porte sur l'équilibre entre les femmes et les hommes, avec une attention particulière aux écarts de rémunération. Des analyses sont en cours afin d'identifier les éventuels écarts, d'en comprendre les causes et de construire les plans d'action nécessaires.

Sur le recrutement, les décisions d'accès à l'emploi sont fondées exclusivement sur les compétences, l'expérience et l'aptitude professionnelle. Des pratiques de recrutement objectives et transparentes sont mises en œuvre, avec la rédaction d'offres d'emploi inclusives et la sensibilisation des recruteurs aux biais inconscients.

Sur la prévention, une politique de tolérance zéro s'applique à l'égard de tout comportement harcelant ou discriminatoire. Des mécanismes de signalement accessibles, confidentiels et sans risque de représailles sont disponibles pour l'ensemble des collaborateurs. La poursuite des actions de prévention du sexisme se traduit également par notre engagement dans l'initiative #StOpE, dont Bonduelles est signataire depuis 2 ans.

### Indicateurs clés

- **Mixité au sein des instances de gouvernance** : cf. GOV-1 — Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance
- **Mixité au sein du top management** : cf. 3.3.2 — Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance
- **Écart de rémunération médian** : cf. SI-16 — Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)
- **Pyramide des âges au sein de nos effectifs propres**
  - Sur un total de 8 800 ETP ;
  - Inférieur à 30 ans : 1 490 ETP ;
  - Entre 30 et 50 ans : 4 102 ETP ;
  - Au-delà de 50 ans : 3 208 ETP.

## GESTION DES DÉCHETS

À la suite de l'analyse de double matérialité réalisée par Bonduelle, la gestion des déchets industriels n'est pas identifiée comme un sujet matériel au sens de la CSRD.

Néanmoins, ce sujet étant attendu dans le cadre de nos certifications et évaluations externes, nous publions ci-dessous les informations principales sur la gestion de cet enjeu. Ce sujet est activement géré dans le cadre du Système de Management Environnemental (SME) du groupe, piloté sur l'ensemble des sites industriels.

### Politique

La politique étant transverse à plusieurs ESRS, celle-ci a été présentée dans la section 2.2.1.3.

La politique couvre l'ensemble du Groupe Bonduelle sans exclusion, pour l'ensemble des sites industriels de chaque pays où Bonduelle est implanté.

Le SME s'appuie sur les référentiels ISO 14001 et ISO 50001, ainsi que sur les exigences B Corp.

La politique vise à réduire la production de déchets ou augmenter la récupération et le recyclage de ces derniers, à évaluer les impacts pour préserver la biodiversité dans ou autour des installations industrielles, et à éviter la pollution qui pourrait découler d'une mauvaise gestion.

Les cibles de valorisation des déchets industriels sont les suivantes :

- 100 % de valorisation des déchets organiques/végétaux d'ici 2035 (ensemble du périmètre industriel) ;
- 90 % de valorisation des déchets non dangereux d'ici 2035 (zones BE et BA) ;
- 85 % de valorisation des déchets non dangereux d'ici 2035 (zone BEEM).

### Procédure de surveillance

Des KPI majeurs ont été établis avec des définitions et des cibles déterminées pour l'ensemble du groupe. Leur suivi est mensuel et se produit dans chaque usine et site. Les résultats rapportés permettent de suivre la performance de l'entreprise et d'enclencher de nouveaux projets d'amélioration.

Pour les usines certifiées ISO 14001, celles-ci font l'objet d'audits externes réguliers, généralement une fois par an, par des organismes certificateurs indépendants.

### Actions

Le principal levier de valorisation des déchets organiques est la méthanisation, qui permet de convertir les résidus végétaux en énergie (biogaz, vapeur ou biométhane). Bonduelle dresse un inventaire de la quantité de ses gisements disponibles pour une valorisation en méthanisation et a déjà mis en place plusieurs unités.

Les actions sont décrites en détail en E1-3 — Actions liées aux politiques en matière de changement climatique.

### Indicateurs clés

- **Tonnage des déchets : 444 117 tonnes**
  - Végétaux : 393 000 tonnes
  - Non dangereux : 44 868 tonnes
  - Dangereux : 6 249 tonnes
- **Taux de valorisation des déchets végétaux : 99,1 %**
- **Taux de valorisation des déchets non dangereux : 70,3 %**



## PARTICIPATION AUX ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

L'engagement dans des organisations professionnelles et des instances interprofessionnelles constitue, pour Bonduelle, un levier structurant de dialogue avec les parties prenantes institutionnelles et de contribution aux orientations des filières dans lesquelles le Groupe opère.

Bien que le thème « Influence politique et activités de lobbying » (ESRS G1- 5) n'ait pas été identifié comme matériel dans l'analyse de double matérialité de Bonduelle, le groupe fait le choix de publier, à titre volontaire, la liste des organisations auxquelles il adhère. Cette démarche de transparence est cohérente avec les engagements B Corp du groupe.

Bonduelle participe à ces organisations à différents niveaux d'implication : instances de gouvernance, groupes de travail thématiques ou simple suivi des travaux. Ces adhésions s'inscrivent dans le cadre de la politique d'engagement du groupe auprès des pouvoirs publics, des interprofessions et des acteurs de la transition alimentaire et agricole.

Le tableau ci-après recense les principales organisations dans lesquelles Bonduelle est actif, à l'échelle européenne et dans ses principaux marchés.

| Géographie | Organisations                                       |                                                                                                                                                          | Implication   |
|------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| GLOBAL     | SAI                                                 | Sustainable agriculture powered by people                                                                                                                | Adhérent      |
| GLOBAL     | ICC                                                 | International Chamber of Commerce                                                                                                                        | Adhérent      |
| EUROPE     | AETMD                                               | Association Européenne des Transformateurs de Maïs Doux                                                                                                  | Gouvernance   |
| EUROPE     | PROFEL                                              | Organisation Européenne des Industries Transformatrices de Fruits & Légumes                                                                              | Suivi travaux |
| FRANCE     | ABEA                                                | Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires                                                                                                    | Adhérent      |
| FRANCE     | ANICC                                               | Association Nationale Interprofessionnelle du Champignon de Couche                                                                                       | Gouvernance   |
| FRANCE     | ANIFELT                                             | Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés                                                                             | Gouvernance   |
| FRANCE     | ARIA NA Nouvelle-Aquitaine                          | Association Régionale des Entreprises Alimentaires Nouvelle-Aquitaine                                                                                    | Gouvernance   |
| FRANCE     | B4C                                                 | Bioeconomy For Change                                                                                                                                    | Suivi travaux |
| FRANCE     | B Lab                                               | Big Companies Can B                                                                                                                                      | Suivi travaux |
| FRANCE     | CEC                                                 | Convention des Entreprises pour le Climat                                                                                                                | Suivi travaux |
| FRANCE     | CITEO                                               | Éco-organisme français des emballages et papiers                                                                                                         | Gouvernance   |
| FRANCE     | CS F&L FRANCE AGRI MER                              | Conseil spécialisé Fruits & Légumes de FranceAgriMer                                                                                                     | Suivi travaux |
| FRANCE     | CTCPA                                               | Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles                                                                                               | Gouvernance   |
| FRANCE     | DEMETER                                             | Club Demeter                                                                                                                                             | Adhérent      |
| FRANCE     | ETF                                                 | Entreprises du Traiteur Frais                                                                                                                            | Gouvernance   |
| FRANCE     | FIAC                                                | Fédération des Industries d'Aliments Conservés, Déshydratés et Surgelés                                                                                  | Gouvernance   |
| FRANCE     | FNLS                                                | Fédération Nationale du Légume Sec                                                                                                                       | Suivi travaux |
| FRANCE     | GECO FOOD SERVICE                                   | Association référente sur les marchés de la RHD                                                                                                          | Gouvernance   |
| FRANCE     | IDC                                                 | Institut du Commerce                                                                                                                                     | Gouvernance   |
| FRANCE     | ILEC                                                | Institut de liaisons des entreprises de consommation                                                                                                     | Gouvernance   |
| FRANCE     | PACT'ALIM                                           | Pact'Alim, les PME & ETI françaises de l'alimentation                                                                                                    | Gouvernance   |
| FRANCE     | PADV                                                | Pour une agriculture du vivant                                                                                                                           | Adhérent      |
| FRANCE     | RESEAU ALLIANCES                                    | Réseau des entrepreneurs responsables des Hauts-de-France                                                                                                | Adhérent      |
| FRANCE     | TERRES UNIVIA                                       | Interprofession des huiles et protéines végétales                                                                                                        | Suivi travaux |
| FRANCE     | TERRES INOVIA                                       | Institut technique des oléagineux, protéagineux et du chanvre                                                                                            | Suivi travaux |
| FRANCE     | UPPIA                                               | Union interprofessionnelle pour la Promotion des Industries de la conserve Apertisée                                                                     | Adhérent      |
| FRANCE     | UNILET                                              | Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés                                                                                             | Gouvernance   |
| FRANCE     | VEGEPOLYS                                           | Pôle de compétitivité du végétal                                                                                                                         | Suivi travaux |
| FRANCE     | VITAGORA                                            | Pôle de compétitivité agroalimentaire                                                                                                                    | Suivi travaux |
| HUNGARY    | Agrárkamara                                         | Chambre nationale d'agriculture de Hongrie                                                                                                               | Adhérent      |
| HUNGARY    | FÉSZ                                                | Felelős Élelmiszer-gyártók Szövetsége (FR : Association des fabricants responsables d'aliments)                                                          | Adhérent      |
| HUNGARY    | FRUITVEB                                            | Organisation interprofessionnelle hongroise fruits et légumes                                                                                            | Gouvernance   |
| HUNGARY    | Magyar Hűtő- és Konzervipari Szövetség              | Fédération hongroise des industries de la conserve et du surgelé                                                                                         | Adhérent      |
| POLAND     | KSPOIW                                              | Krajowe Stowarzyszenie Przetwórców Owoców i Warzyw (FR : Association nationale des transformateurs de fruits et légumes)                                 | Adhérent      |
| PORTUGAL   | ALIF                                                | Associação da Indústria pelo Frio e Comércio de Produtos Alimentares (FR : Association de l'industrie du froid et du commerce des produits alimentaires) | Gouvernance   |
| ITALY      | Centromarca                                         | Association italienne des grands industriels de marque                                                                                                   | Adhérent      |
| ITALY      | Filiera Italia                                      | Organisation nationale agroalimentaire italienne                                                                                                         | Adhérent      |
| ITALY      | UIF                                                 | Unione Italiana Food - Gruppo IV Gamma (FR : union de la 4 <sup>e</sup> Gamme)                                                                           | Gouvernance   |
| USA        | California Leafy Green Marketing Association (LGMA) | California Leafy Greens Marketing Association (FR : Accord de commercialisation des salades de Californie)                                               | Adhérent      |

## 2.7 PLAN DE VIGILANCE

### 2.7.1 Introduction

Se donner pour raison d'être de « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », c'est affirmer une volonté forte de s'inscrire dans une démarche responsable, respectueuse des droits humains, de l'éthique des affaires et de l'environnement.

Cette ambition se traduit par la mise en place de dispositifs structurants, tels que la Charte éthique du Groupe Bonduelle, pilier de cette démarche depuis 2012, et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, tous deux régulièrement mis à jour et diffusés à l'ensemble des collaborateurs.

Ces outils viennent compléter le cadre juridique et réglementaire applicable, tout en incarnant les valeurs du groupe. Ils constituent les fondations sur lesquelles s'appuie le plan de vigilance, présenté ci-après.

Bonduelle est pleinement conscient de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale. L'activité de première transformation agricole est étroitement liée à la capacité de protection des sols et de la biodiversité, à la qualité des productions végétales et des produits transformés.

Bonduelle entretient une culture de prise en compte des risques qui couvre notamment les risques d'atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, visés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (ci-après le « devoir de vigilance »).

Cette démarche de vigilance repose sur le socle de valeurs et de documents qui encadrent les activités du groupe : les objectifs de l'actionnaire, les valeurs, mais aussi la Charte éthique, la démarche RSE, la Charte d'approvisionnement agronomique et plus largement la démarche éthique des affaires du groupe.

Bonduelle applique un plan de vigilance dont la mise en œuvre implique tous les collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue. Il formalise les méthodes mises en œuvre par le Groupe Bonduelle ainsi que les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. En application de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, un compte rendu annuel de la mise en œuvre du plan de vigilance fait suite à sa présentation.

### 2.7.2 Cartographie des risques Vigilance

Bonduelle est confronté à un ensemble de risques, dont certains entrent dans le périmètre du devoir de vigilance présentés dans la partie 4.2 Facteurs de risques. Par ailleurs, certains risques propres au devoir de vigilance sont intégrés dans le rapport de durabilité, ayant été considérés comme matériels suite à l'analyse de double matérialité.

Aussi, le Groupe Bonduelle a réalisé une cartographie spécifique afin de répondre aux exigences du devoir de vigilance, visant à la fois les risques pour Bonduelle et pour ses parties prenantes.

#### Méthodologie

Pour construire la cartographie vigilance, ont été étudiés : les risques intrinsèques aux pays dans lesquels Bonduelle est présent, les risques des activités du groupe dans ces pays et le risque fournisseurs, les risques identifiés par certains organismes sans but lucratif (OSBL) et spécifiques au secteur de l'agro-industrie.

#### Analyse des risques intrinsèques des pays dans lesquels Bonduelle est présent

Pour chaque pays dans lequel Bonduelle est implanté, le volume d'activité a été recensé et croisé avec l'évaluation du pays selon les trois indices suivants :

- *Environmental Performance Index* (EPI), produit conjointement par l'Université de Yale et l'Université Columbia en collaboration avec le World Economic Forum, évalue la capacité des pays à mettre en œuvre des politiques environnementales efficaces ;

- Indice de développement humain, produit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), évalue le taux de développement humain des pays ;
- *Kids Rights Index* établi par la *Kids Rights Foundation*, en coopération avec Erasmus University Rotterdam, évalue les pays au titre des mesures mises en œuvre en faveur de la protection de l'enfance.

#### Évaluation des risques des activités de Bonduelle dans ces pays

Le Groupe Bonduelle a identifié les risques RSE liés aux trois principales activités du groupe (Agriculture, Agro-Industrie, Transport) à partir de sources de références telles que : EcoVadis, World Economic Forum, World Bank, UNICEF, CCFD – Terre solidaire, Sherpa. Ensuite, le groupe a sélectionné et hiérarchisé les risques selon les critères suivants : impact du risque sur les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, l'environnement et la probabilité qu'un tel événement se produise du fait de ses activités et de celles de ses fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation d'affaires établie. La criticité présentée résulte du produit de l'impact et de la probabilité.



Les risques présentés ci-dessous sont hiérarchisés et priorisés par ordre de criticité :

| Catégories de risques                                               | Facteurs de risques                                       | Criticité | Impact négatif | Probabilité | Description et gestion du risque |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------|----------------|-------------|----------------------------------|
| Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme                | Accaparement des eaux                                     | Moyenne   | Fort           | Moyenne     | ESRS E2, E3, S3                  |
| Atteinte à la santé et sécurité des personnes                       | Défaut de qualité sanitaire des produits                  | Moyenne   | Moyen          | Moyenne     | ESRS S4                          |
| Atteintes à l'environnement et aux droits de l'Homme                | Appauvrissement des terres et des sols                    | Moyenne   | Moyen          | Moyenne     | ESRS E2, E4                      |
| Atteinte à l'environnement                                          | Pollution des eaux                                        | Moyenne   | Moyen          | Moyenne     | ESRS E2, E3                      |
| Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes | Utilisation de pesticides                                 | Moyenne   | Moyen          | Faible      | ESRS E2, E3, E4, S4              |
| Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes | Utilisation de produits chimiques (autre que pesticides)  | Moyenne   | Moyen          | Faible      | ESRS E2, S4                      |
| Atteinte à la santé et sécurité des personnes                       | Santé et sécurité des collaborateurs et parties prenantes | Faible    | Moyen          | Faible      | ESRS S1, S2, S4                  |
| Atteintes à l'environnement                                         | Influence sur le changement climatique                    | Faible    | Faible         | Faible      | ESRS E1                          |
| Atteintes à l'environnement et à la santé et sécurité des personnes | Traitement et gestion des déchets dangereux               | Faible    | Faible         | Faible      | ESRS E5.                         |

## Analyse des risques fournisseurs du Groupe Bonduelle

Établie en partenariat avec EcoVadis, cette cartographie fait intervenir six étapes :

- **établissement d'une liste de 82 familles d'achats** à partir d'une liste de 190 catégories fournie par Bonduelle et représentant l'ensemble de ses activités d'achats. Établissement d'une liste d'environ 13 000 fournisseurs correspondant à ces 82 familles d'achats. Le volume d'achats fait également partie des critères pour chaque catégorie d'achats ;
- **évaluation du risque RSE de chaque famille d'achats** via le questionnaire EcoVadis reposant sur 21 critères couvrant les quatre thèmes : environnement, social, éthique, achats ;
- **intégration du « risque observé »** : les risques constatés recensés dans les bases de données EcoVadis ;
- **intégration du risque pays**. Pour l'évaluation du risque pays, EcoVadis s'appuie sur les sources suivantes : UNICEF, PNUD, World Bank, WHO, FAO, IEA, Universités (ex : Yale), ONG (ex : *Transparency International*) ;

- **intégration d'un « risque approvisionnement »** lié aux enjeux spécifiques à Bonduelle, établi à partir des trois critères : volumes d'achats, criticité, exposition de la marque. Le groupe s'est fixé l'objectif d'évaluer ses principaux fournisseurs (volumes d'achats) et ceux dont le score de risque RSE est important ;
- **intégration de risques propres au secteur de l'agro-industrie**, tels que présentés par le CCFD-Terre solidaire. Les régions Europe et Eurasie sont engagées dans cette démarche, Bonduelle Americas a adopté cette démarche en réalisant ses analyses des risques fournisseurs. C'est à partir de cette analyse des risques que les fournisseurs les plus à risque sont identifiés pour faire l'objet d'une évaluation de leur performance RSE (cf. ci-dessous le paragraphe 2.7.3 « Procédures d'évaluation des sous-traitants et fournisseurs »).

La cartographie des risques liés au devoir de vigilance fait l'objet d'une révision annuelle, conjointement avec les Directions RSE, juridique et audit interne. Elles s'assurent ainsi de la pertinence des risques identifiés et de leur hiérarchisation. Si nécessaire, une adaptation est réalisée.

## 2.7.3 Procédures d'évaluation des sous-traitants, des fournisseurs et des filiales

### Traitement équitable des parties prenantes

Les relations avec les parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, clients, etc.) sont essentielles pour la pérennité du groupe, son développement et le respect de ses engagements en termes d'éthique des affaires.

Bonduelle souhaite que ses relations commerciales reposent sur les principes de loyauté, d'équité, d'impartialité et de vigilance.

Bonduelle a mis en place un *scoring* permettant d'évaluer chaque partie prenante, dès son entrée en relation avec le groupe, puis une fois par an, permettant de suivre le risque dans le temps. Ce *scoring* est basé sur différents critères, tels que le secteur d'activité, le pays d'enregistrement et de facturation, la devise utilisée et le volume d'affaires budgété des relations d'affaires et commerciales. Ces critères sont eux-mêmes pondérés par des indices, comme l'indice global de paix ou encore l'indice de perception de la corruption. En fonction des résultats du *scoring*, la relation d'affaires ou commerciale est considérée à risque faible, modéré ou élevé. En cas d'un score modéré ou élevé, une gouvernance associée permet de décider de l'entrée en relation et des plans d'actions associés pour réduire le risque, ou alors de l'interdiction d'entrer en relation avec la partie prenante. À ce jour, ce *scoring* est utilisé pour l'ensemble des fournisseurs et prestataires de services, ainsi que pour certains clients établis dans des pays considérés comme à risque. Il a vocation à être utilisé pour l'ensemble des clients à terme. La politique complète est décrite dans le rapport de durabilité (ESRS S2 - partie 2.3.2)

En complément, d'autres mesures sont prises pour prévenir le risque des parties prenantes et l'atténuer :

- des modèles de clauses contractuelles spécifiques sont proposés, en cas de non-respect des mesures peuvent être prises, et celles-ci peuvent conduire à la résiliation du contrat ;
- s'appuyant sur la Charte d'approvisionnement agronomique, un processus établi permet d'évaluer cette catégorie stratégique de fournisseurs et de déployer les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention d'atteintes graves ;
- depuis 2016-2017, Bonduelle a démarré le déploiement d'un plan d'évaluation de la démarche et performances RSE des fournisseurs par EcoVadis. Les filiales du Groupe Bonduelle sont intégrées dans le périmètre du plan de déploiement d'EcoVadis pour l'évaluation de leurs fournisseurs. Elles intègrent progressivement le déploiement des politiques d'achats responsables et de vigilance et sont évaluées sur la performance RSE dans le cadre du *reporting* du groupe.

### Mieux connaître pour agir, former les collaborateurs au devoir de vigilance

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Groupe Bonduelle n'a pas réalisé de formation dédiée spécifiquement au devoir de vigilance. Des mémos et rappels sont régulièrement diffusés, notamment sur l'intranet du groupe, afin de sensibiliser les collaborateurs à ces sujets. Des rappels spécifiques au processus d'évaluation des parties prenantes, ont été faits avec les équipes concernées.

### Synthèse des procédures

Le tableau ci-dessous résume les procédures d'évaluation des filiales, des sous-traitants, des fournisseurs et les actions à venir le cas échéant :

| Périmètre d'évaluation         | Droits humains et libertés fondamentales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Environnement | Sécurité et santé des personnes |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|
| Filiales                       | Rapport de durabilité<br>Audit interne des sites de production                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |               |                                 |
| Sous-traitants et fournisseurs | Évaluation des fournisseurs via la plateforme EcoVadis (Europe et <i>Sourcing international</i> ) (cf. ESRS S2)<br>Cartographie des risques des fournisseurs (Europe et <i>Sourcing international</i> )<br>Analyses qualité des ingrédients (cf. ESRS S4)<br><i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes<br>Insertion de clauses contractuelles spécifiques |               |                                 |
| Agriculteurs                   | Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » (cf. ESRS S2)<br>Contrôles qualité des légumes à l'entrée des usines<br><i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes                                                                                                                                                                                           |               |                                 |

La Direction de l'audit interne participe à assurer que le programme de *compliance* est mis en œuvre.



## 2.7.4 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention

Le tableau ci-dessous résume les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention mises en œuvre par Bonduelle :

| Périmètre d'actions            | Droits humains et libertés fondamentales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Environnement                                                                                                                                                                                                              | Sécurité et santé des personnes                                                                        |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Filiales                       | Politique ressources humaines (ESRS S1)<br><br>Communication sur la démarche éthique des affaires, y compris la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence.<br><br>Charte éthique précisant notamment des obligations de prévention des risques liés au devoir de vigilance<br>Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence<br>Amélioration continue de notre rapport de durabilité et des politiques associées<br>Engagements auprès des communautés locales | Politique d'atténuation et d'adaptation climatique (ESRS E1) - Gestion de l'eau et de la pollution (ESRS E2, E3, E4)<br><br>Politique biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)<br><br>Politique économie circulaire (ESRS E5) | Politique 0 accident du travail (ESRS S1)<br><br>Politique qualité et nutrition des produits (ESRS S4) |
| Sous-traitants et fournisseurs | Charte éthique<br><i>Scoring</i> pour évaluer les parties prenantes<br>Clauses contractuelles spécifiques insérées dans les contrats, exigeant des parties prenantes de respecter plusieurs éléments, notamment identifier les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                        |
| Agriculteurs                   | Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » (ESRS S2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                        |

## 2.7.5 Dispositif d'alerte

Le Groupe Bonduelle dispose d'un dispositif d'alerte, répondant aux obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

Une plateforme internet, maintenue et hébergée par un prestataire externe permet à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Bonduelle, ainsi qu'à l'ensemble de ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients, etc.) d'émettre une alerte de manière confidentielle et anonyme si le lanceur d'alerte le souhaite. En complément de cette plateforme, les collaborateurs disposent des voies traditionnelles telles que la voie managériale ou la sollicitation de ressources humaines pour émettre des alertes. En outre, Bonduelle Americas, pour des raisons historiques et culturelles, dispose en complément d'une plateforme téléphonique spécifique pour émettre des alertes.

Les collaborateurs sont informés de l'existence de ce dispositif d'alerte de plusieurs manières : une vidéo de sensibilisation à l'éthique des affaires est communiquée et explique ce dispositif, une affiche est publiée dans les locaux permettant aux collaborateurs d'y accéder de manière simple, les procédures sont disponibles sur l'intranet du groupe et la plateforme. Le dispositif d'alerte est aussi

mentionné dans la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, et est rappelé lors de formation sur l'éthique des affaires. Enfin des communications peuvent être faites au cours de l'année, notamment lors des journées internationales dédiées à l'éthique des affaires.

Les parties prenantes du Groupe Bonduelle sont informées de l'existence de ce système d'alerte dans le cadre de leurs relations contractuelles et par la page « Nous alerter » du site web [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com) qui leur donne accès à la plateforme internet.

Pour que chacun puisse connaître la démarche à suivre et les conditions à respecter lors du dépôt d'une alerte, une procédure est attachée à ce mécanisme d'alerte et disponible à tous. Elle précise notamment la manière dont la protection des lanceurs d'alerte est garantie et comment le traitement des alertes est réalisé.

Pour le traitement des alertes, une gouvernance collégiale et impartiale, composée d'experts et décorrélée de la chaîne de gestion liée à l'incident, a été constituée. Une procédure dédiée aux enquêtes, pour les personnes amenées à traiter l'alerte, existe également.

### Synthèse des alertes reçues et traitées au cours de l'exercice 2025-2026 et jusqu'à la date d'établissement du document

Au cours de l'exercice 2025-2026, Bonduelle a recensé 6 alertes en lien avec des sujets d'éthique des affaires. Elles ont été traitées, ou sont en cours de traitement, suivant les procédures d'alerte et d'enquête.

4 alertes internes ont été clôturées, dont 1 non admissible. La durée moyenne de clôture est de 5 mois.

| Report ID | Report Tag                                                                        | Report Submitted Date | Report Closed Date | Duration | Language | Country    | Report Status                  |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------|----------|----------|------------|--------------------------------|
| 21        | Santé, intégrité, égalité et sécurité                                             | 18/08/2025            | 15/10/2025         | 2 mois   | EN       | États-Unis | Clôturée - Non fondée          |
| 22        | Corruption / Conflit d'intérêt                                                    | 22/08/2025            | 04/06/2026         | 9 mois   | RU       | Russie     | Clôturée suite enquête interne |
| 24        | Droits de l'Homme / Libertés fondamentales, Santé, intégrité, égalité et sécurité | 03/06/2026            |                    |          | EN       | États-Unis | En cours de traitement         |
| 25        | Corruption / Conflit d'intérêt                                                    | 06/06/2026            | 26/08/2026         | 3 mois   | EN       | Hongrie    | Clôturée suite enquête interne |
| 26        | Principes éthiques internes                                                       | 25/06/2026            |                    |          | EN       | États-Unis | En cours de traitement         |
| 27        | Santé, intégrité, égalité et sécurité                                             | 04/02/2026            | 08/07/2026         | 5 mois   | EN       | Pologne    | Clôturée suite enquête interne |

### 2.7.6 Dispositif de suivi

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de suivi des actions déjà mises en place :

| Périmètre du dispositif de suivi | Droits humains et libertés fondamentales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Environnement                                                                                                                                                                                                               | Sécurité et santé des personnes                      |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Filiales                         | Politique de dialogue social et de respect des droits de l'Homme (ESRS S1, S2, S3)                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Politique d'atténuation et d'adaptation climatique (ESRS E1)<br><br>Gestion de l'eau et de la pollution (ESRS E2, E3)<br><br>Politique biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)<br><br>Politique économie circulaire (ESRS E5) | Taux de fréquence des accidents du travail (ESRS S1) |
|                                  | Gouvernance telle qu'exposée en partie 2.1.2<br><br>Suivi de la mise en place de procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques (ESRS S1)<br><br>Vérification du fonctionnement technique de la plateforme web d'alerte<br><br>Audit concernant le respect des procédures d'évaluation des tiers par les collaborateurs (ESRS S2) |                                                                                                                                                                                                                             |                                                      |
| Sous-traitants et fournisseurs   | Nombre de fournisseurs évalués par la plateforme EcoVadis<br><br>Nombre de parties prenantes évaluées sur base du <i>scoring</i> (ESRS S2)<br><br>Nombre de fournisseurs ayant reçu le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence et/ou ayant signé une clause contractuelle dédiée à l'éthique des affaires.                                        |                                                                                                                                                                                                                             |                                                      |
| Agriculteurs                     | Politique agricole « Engagés avec Bonduelle » (ESRS S2)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                             |                                                      |

### 2.7.7 Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance en 2025-2026

#### Procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales

Dans le cadre du plan d'audit de la Direction de l'audit interne et des travaux de la Direction juridique, les éléments suivants ont fait l'objet de contrôles ciblés :

- vérification de l'information donnée aux collaborateurs concernant le dispositif d'alerte, la Charte éthique et le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- vérification de la mise en place des clauses contractuelles et de l'application des politiques et procédures du groupe à travers des contrôles ciblés.

#### Procédures d'évaluation des sous-traitants ou fournisseurs

Désormais, ce sont 481 fournisseurs qui ont fait l'objet d'une évaluation par l'intermédiaire d'Ecovadis.

Par ailleurs, 17 300 fournisseurs ont fait l'objet d'une évaluation sur base du *scoring* mis en place, soit 88 % des fournisseurs référencés, sur le périmètre européen.

#### Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

Les clauses contractuelles sont insérées dans les modèles de contrats pour faire connaître les engagements de Bonduelle et exiger de la part de ses partenaires et fournisseurs des engagements en la matière.

Le Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence et la Charte éthique sont transmis par les Directions des achats des régions du Groupe Bonduelle.

#### Dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Dans le cadre de sa démarche d'éthique des affaires, au cours de l'exercice 2023-2024, Bonduelle a défini un plan d'actions à 3 ans en matière de *compliance*, incluant le devoir de vigilance. Ce plan, validé par la Direction Générale, fait l'objet d'une revue annuelle afin de prendre en compte l'évolution des risques et des exigences réglementaires, constitue le socle de la stratégie du groupe en matière de conformité et de vigilance. L'avancement de ce plan fait l'objet d'un *reporting* annuel au Conseil de Surveillance, garantissant ainsi un suivi rigoureux au plus haut niveau de gouvernance.







## Chapitre 3

# Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |            |                                                                                                                                                                                                                                 |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>3.1 Informations sur l'organisation, les structures juridiques du groupe, l'actionnariat, présentation de Bonduelle SCA et Bonduelle SA (au 1<sup>er</sup> juillet 2026)</b>                                                                                                                                                                          | <b>148</b> | <b>3.3 Informations relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance</b>                                                                                                                                                  | <b>168</b> |
| 3.1.1 Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat                                                                                                                                                                                                                                                                    | 148        | 3.3.1 Code de gouvernance                                                                                                                                                                                                       | 169        |
| 3.1.2 Schéma de l'organisation managériale du groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 149        | 3.3.2 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance                                                                                                                         | 169        |
| 3.1.3 Bonduelle SCA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 149        | <b>3.4 Informations relatives aux rémunérations</b>                                                                                                                                                                             | <b>174</b> |
| 3.1.4 Bonduelle SA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 151        | 3.4.1 Politiques de rémunération de la Gérance (dirigeant mandataire social exécutif) et des membres du Conseil de Surveillance (mandataires sociaux non exécutifs) soumises au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026 | 174        |
| <b>3.2 Informations relatives aux mandataires sociaux de Bonduelle SCA ainsi qu'à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil de Surveillance</b>                                                                                                                                                                                       | <b>154</b> | 3.4.2 Présentation des éléments de rémunération et avantages de toutes natures des mandataires sociaux soumis au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026                                                                | 176        |
| 3.2.1 Informations relatives au Gérant, Associé commandité de Bonduelle SCA                                                                                                                                                                                                                                                                              | 154        | 3.4.3 Ratios et évolution annuelle de la rémunération (article 27.2 du Code Afep-Medef)                                                                                                                                         | 178        |
| 3.2.2 Informations relatives à la composition du Conseil de Surveillance                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 154        | 3.4.4 Présentation des éléments de rémunération et avantages du représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA                                                                                         | 179        |
| 3.2.3 Informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 155        | <b>3.5 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</b>                                                                                                                       | <b>180</b> |
| 3.2.4 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 166        | <b>3.6 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques</b>                                                                                                                                                             | <b>181</b> |
| 3.2.5 Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance                                                                                                                                                                                                                                                                          | 166        | 3.6.1 Organisation                                                                                                                                                                                                              | 181        |
| 3.2.6 Transactions avec les parties liées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 166        | 3.6.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne                                                                                                                                                              | 182        |
| 3.2.7 Délégations et autorisations données à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital                                                                                                                                                                                                                                                     | 167        | 3.6.3 Procédures de gestion des risques                                                                                                                                                                                         | 182        |
| 3.2.8 Conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de la société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce | 167        | 3.6.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable                                                                                                                                         | 183        |
| 3.2.9 Procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales                                                                                                                                                                                                                                                     | 167        | 3.6.5 Autres informations                                                                                                                                                                                                       | 183        |
| 3.2.10 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale                                                                                                                                                                                                                                                               | 167        |                                                                                                                                                                                                                                 |            |

POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

En application des articles L. 226-10-1, L. 22-10-76 I, alinéa 4, L. 22-10-78 et R. 22-10-40 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a établi le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise qui vise notamment à rendre compte de la gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil. Il inclut également le rapport annuel visé à l'article L. 226-9 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par la Direction financière groupe et la Direction juridique groupe.

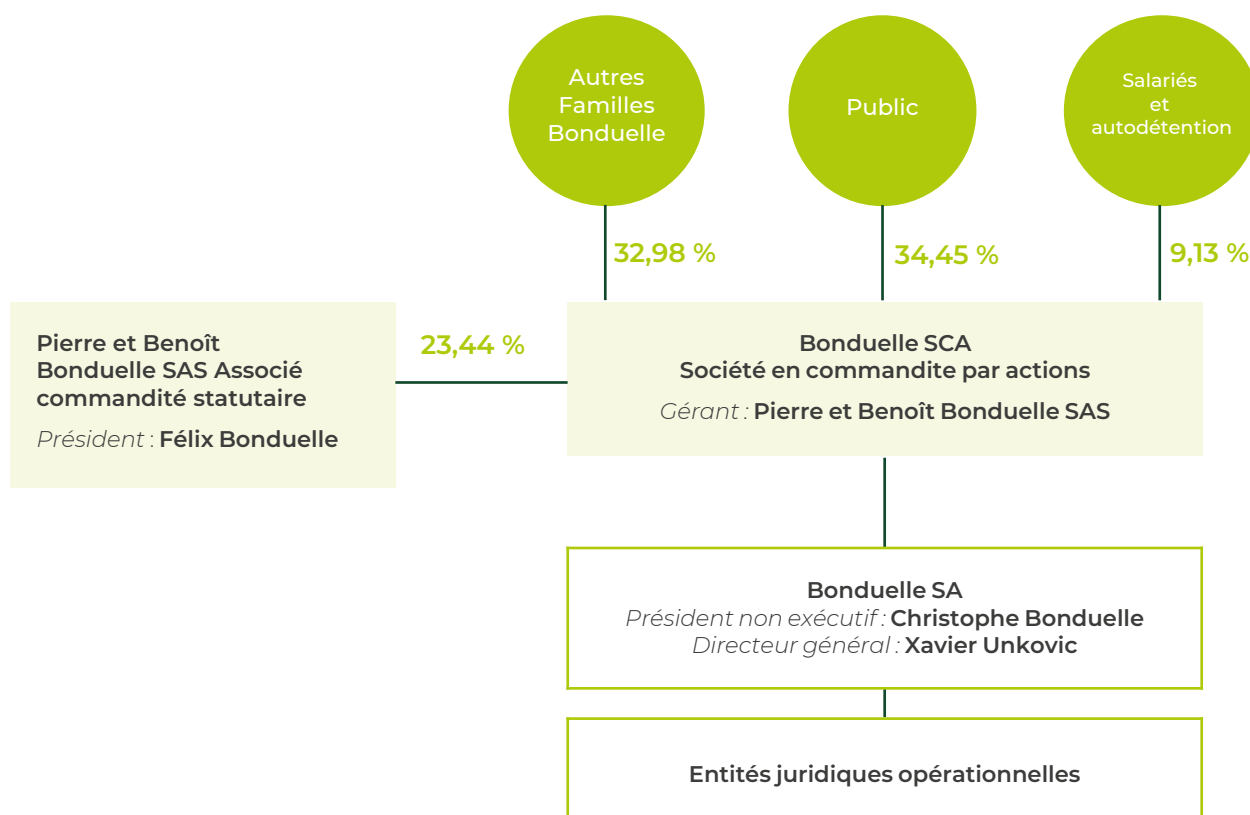
La préparation du présent rapport a également bénéficié du concours des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que de la Gérance.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 2 octobre 2026.

## 3.1 INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION, LES STRUCTURES JURIDIQUES DU GROUPE, L'ACTIONNARIAT, PRÉSENTATION DE BONDUELLE SCA ET BONDUELLE SA (AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026)

### 3.1.1 Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat

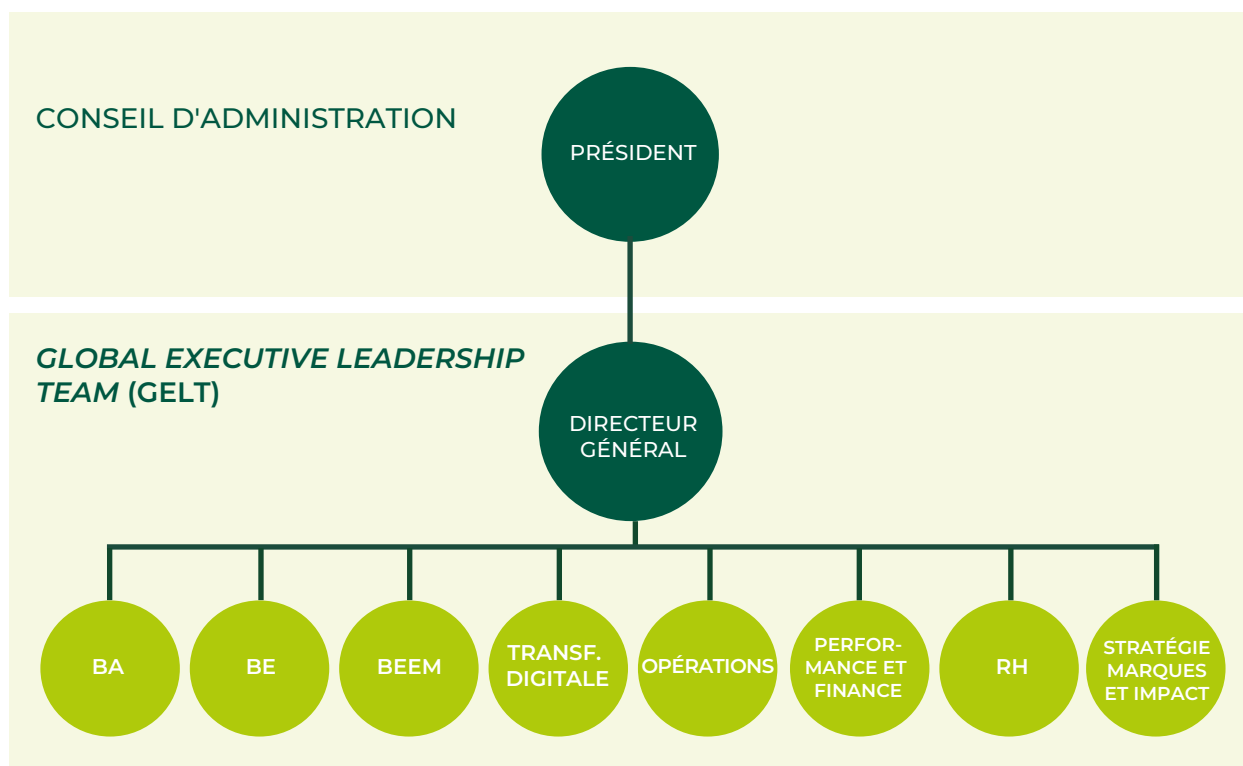
L'actionnariat de Bonduelle, caractérisé par une forte présence familiale, est gage de stabilité et de continuité.



Bonduelle SCA est une société holding qui exerce son activité opérationnelle à travers sa filiale Bonduelle SA. Ses revenus proviennent essentiellement des dividendes versés par celle-ci ; elle est à ce titre dépendante de Bonduelle SA et de ses filiales. L'organisation des entités juridiques opérationnelles n'est pas représentative de l'organisation de l'entreprise en termes de production et de commercialisation. L'activité opérationnelle est organisée autour des zones Europe et hors Europe au travers de régions.



### 3.1.2 Schéma de l'organisation managériale du groupe



### 3.1.3 Bonduelle SCA

#### La société en commandite par actions comporte 2 catégories d'associés

- La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est Associée commanditée, responsable indéfiniment et solidairement sur ses biens propres des dettes sociales. Élu en son sein, un Conseil d'Administration de sept membres détermine la position de l'Associé commandité relativement aux options stratégiques soumises au Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA. Ses décisions concourent à la détermination des positions de ce dernier au travers de représentants de la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS dont certains sont membres du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA ;
- Les Associés Commanditaires (autres familles, public et salariés) sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme, leur responsabilité est limitée au montant de leur apport.

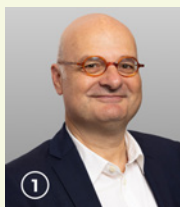
#### La Gérance

La Gérance est exercée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, elle-même représentée par Félix Bonduelle, en qualité de Président et représentant légal.

## Le Conseil de Surveillance

Il assure le contrôle permanent de la gestion de la société (examen des comptes, prise en compte des enjeux en matière de RSE, de gestion des risques et conduite des affaires sociales) pour le compte des actionnaires commanditaires. Le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres dont un membre représentant les salariés.

Sa composition en garantit la compétence, l'indépendance et la disponibilité pour assurer sa mission et représenter les intérêts des actionnaires. L'ensemble des membres est indépendant (hors membre représentant les salariés – voir 3.2.3).



①



②



③

**1 Jean-Pierre Vannier**

*Président*

**2 Corinne Wallaert**

*Vice-Présidente*

**3 Karine Charbonnier**

**4 Agathe Danjou**

**5 Rémi Duriez**

**6 Cécile Girerd-Jorry**

**7 Jean-Michel Thierry**

**8 Juliette Watine**

**9 Didier Cliqué**

*Membre représentant les salariés*



④



⑤



⑥



⑦



⑧



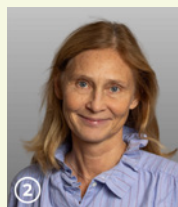
⑨

## Le Comité d'Audit

Émanation du Conseil de Surveillance, ce comité est en charge, en particulier, du suivi du processus d'élaboration et de l'examen approfondi des informations financières et de durabilité, de l'évaluation des systèmes de contrôle interne et de la gestion des risques et des programmes annuels de révision des Commissaires aux Comptes.



①



②

**1 Jean-Michel Thierry**

*Président*

**2 Karine Charbonnier**

**3 Cécile Girerd-Jorry**

**4 Jean-Pierre Vannier**



③



④

Les compétences des membres du Comité d'Audit sont précisées dans la partie 3.2.3.



### 3.1.4 Bonduelle SA

Bonduelle SA, *holding* opérationnelle du groupe, est dirigée par Xavier Unkovic, Directeur général, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023. Christophe Bonduelle assure la fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration de Bonduelle SA.



#### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs dont certains sont issus de la famille Bonduelle. L'indépendance des membres<sup>1</sup> est appréciée au regard de critères similaires à ceux des membres du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA. Ce conseil est chargé de définir la stratégie de l'entreprise et sa politique d'investissements dans le cadre fixé par l'Associé commandité.



**1 Christophe Bonduelle**  
*Président*

**2 Ana Maria Bonduelle**

**3 Félix Bonduelle**

**4 Jean-Bernard Bonduelle**

**5 Louis Bonduelle**

**6 Audrey Bourolleau**

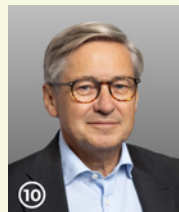
**7 Philippe Carreau**

**8 Miriam Fedida**

**9 Guillaume Fichet**

**10 Pierre Pâris**

**11 Marie-Ange Verdickt**



<sup>1</sup> Sont considérés comme membres indépendants conformément au règlement intérieur de Bonduelle SA : Audrey Bourolleau, Miriam Fedida, Guillaume Fichet, Pierre Pâris et Marie-Ange Verdickt.


**1 Marie-Ange Verdickt**

*Présidente et  
membre du Conseil  
d'Administration  
de Bonduelle SA*


**2 Philippe Carreau**

*Membre du Conseil  
d'Administration  
de Bonduelle SA*

**3 Florence Ferraton**

*Associée chez  
Russell Reynolds*

**4 Laurent Marembaud**

*Secrétaire Général du  
Groupe Savencia*

## Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, émanation du Conseil d'Administration de Bonduelle SA, composé majoritairement de membres indépendants et dont la moitié est extérieure à l'entreprise, formule au Conseil d'Administration des propositions concernant les rémunérations des organes de direction du groupe ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle et donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants. Ses réunions se tiennent indépendamment de la vie sociale de la société cotée.

## Le Comité RSE

Le Comité RSE, émanation du Conseil d'Administration de Bonduelle SA, a pour mission principale d'aider à la prise de décision en matière de stratégie RSE et d'éthique des affaires, de contrôler son déploiement et l'atteinte des objectifs fixés. Il assure, également, la liaison entre les différents organes de gouvernance, notamment le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance, c'est la raison pour laquelle sa composition est hybride.


**1 Jean-Bernard Bonduelle**

*Président et  
membre du Conseil  
d'Administration  
de Bonduelle SA*


**2 Tadeusz Bechta**

*Directeur performance  
et finance  
Europe centrale*

**3 Agathe Danjou**

*Membre du Conseil  
de Surveillance  
de Bonduelle SCA*

**4 Guillaume Fichet**

*Membre du Conseil  
d'Administration  
de Bonduelle SA*



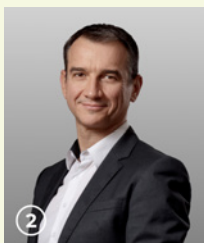
## Le Global Executive Leadership Team (GELT)

Xavier Unkovic a été nommé Directeur général par le Conseil d'Administration de Bonduelle SA du 25 mai 2023, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2023. Pour exercer son mandat, le Directeur général s'appuie sur le GELT, chargé de l'exécution de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration de Bonduelle SA.

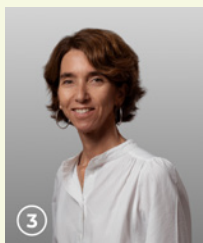
Le GELT reflète, dans sa composition, le souci de mixité des organes de gouvernance et de direction, et la dimension internationale du groupe.



①



②



③

### 1 Xavier Unkovic

*Directeur général Groupe Bonduelle*

### 2 Cyrille Auguste

*Directeur général Bonduelle Europe*

### 3 Céline Barral

*Directrice de la stratégie, des marques et de l'impact*



④



⑤



⑥

### 4 Helmi Bessaies

*Directeur de la transformation digitale*

### 5 Bobby Chacko

*Directeur général Bonduelle Americas*

### 6 Ekaterina Eliseeva

*Directrice générale Bonduelle Eurasia and Emerging Markets*



⑦



⑧



⑨

### 7 Marine Henin

*Directrice ressources humaines*

### 8 François-Xavier Lacroix

*Directeur performance et finance*

### 9 Mathias Levoir

*Directeur des opérations*

## 3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA AINSI QU'À LA COMPOSITION, AU FONCTIONNEMENT ET AUX POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### 3.2.1 Informations relatives au Gérant, Associé commandité de Bonduelle SCA

#### Pierre et Benoît Bonduelle SAS, société par actions simplifiée

Dont le siège social est situé à La Woestyne - 59173 RENESCURE, dont le capital social est de 16 707 654,80 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le numéro 402 197 479.

Nombre d'actions : 7 647 374<sup>1</sup>

#### Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2025-2026

Au sein de sociétés consolidées par Bonduelle SCA :

— Gérant de Bonduelle SCA

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2025-2026

— Aucun mandat dans d'autres sociétés

<sup>1</sup> Actions détenues au 30 juin 2026.

### 3.2.2 Informations relatives à la composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA est composé de 9 membres, dont un membre représentant les salariés. Son Président, Jean-Pierre Vannier, est également en charge du dialogue actionnarial. Dans le cadre de cette mission, il est l'interlocuteur des actionnaires pour les sujets de gouvernance relevant de la compétence du Conseil de Surveillance.

Lors de sa séance du 25 août 2026, le Conseil de Surveillance a constaté que l'ensemble de ses membres est indépendant (hors membre représentant les salariés) au regard des critères d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance inspiré du Code Afep-Medef.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur le renouvellement des mandats de Rémi Duriez et Jean-Michel Thierry en qualité de membres du Conseil de Surveillance.

Rémi Duriez est membre du Conseil de Surveillance depuis le 7 décembre 2023. Il est actuellement Directeur des ressources humaines, en charge du Management des Savoir-Faire du Groupe Savencia.

Jean-Michel Thierry est membre du Conseil de Surveillance depuis le 28 février 2019 et assure la présidence du Comité d'Audit depuis le 5 décembre 2019. Son mandat a été renouvelé en date du 7 décembre 2023. Il est actuellement Associé-Président de la SAS JM Thierry AUDIT & CONSEIL.

Le Conseil de Surveillance comprendra, sous réserve de l'adoption des résolutions proposées à l'Assemblée Générale, 5 femmes et 4 hommes, se conformant ainsi à la réglementation.



## 3.2.3 Informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société, les informations relatives aux membres du Conseil de Surveillance au 30 juin 2026, en cela compris les membres ayant quitté le conseil en cours d'exercice, sont les suivantes :

### Jean-Pierre Vannier

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA depuis le 05/12/2024

Membre du Comité d'Audit depuis le 31/08/2018

Membre Indépendant<sup>1</sup>

Nationalité : Française

Âge : 55 ans

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 29/05/2018 (cooptation)

Date du dernier renouvellement : 04/12/2025

Date d'échéance du mandat : AG 2028

Nombre d'actions détenues<sup>2</sup> : 500

Taux de présence au conseil : 100 %

### Carrière

Diplômé de l'Institut catholique des Arts et Métiers (1994) et de l'Executive MBA de l'EDHEC Business School (2011), Jean-Pierre Vannier a exercé des fonctions de responsable technique et de chef de projets industriels au sein de la société Roquette, groupe mondial leader en ingrédients alimentaires et en excipients pharmaceutiques. Il a été Directeur industriel de Reverdia, société franco-néerlandaise de biotechnologie pour les biopolymères, puis en charge du management des grands projets d'investissement à nouveau pour Roquette. Depuis 2023, au sein de l'organisation Développement Durable du Groupe Roquette, il dirige la plateforme Offre Durable. Cette fonction lui a permis de développer une expertise solide en matière de développement durable, de stratégie ESG, de gestion de projets transverses et de mobilisation des parties prenantes. Ses compétences sont renforcées par des formations dédiées aux enjeux ESG, notamment la formation suivie par l'ensemble du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA en septembre 2025, avec le cabinet Tenzing dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la CSRD.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2025-2026

— Aucun mandat dans d'autres sociétés

<sup>1</sup> L'indépendance du Président du Conseil de Surveillance, comme celle des autres membres, est étudiée de manière annuelle et selon les critères définis par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance, inspiré des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

<sup>2</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef. À noter que le Conseil de Surveillance a fixé à 500 la quantité minimum d'actions que le Président du Conseil de Surveillance doit conserver au nominatif, jusqu'à la fin de ses fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de son mandat.

## Corinne Wallaert

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA depuis le 27/01/2025

Membre indépendant

Nationalité : Française

Âge : 59 ans

Domiciliée au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 05/12/2019

Date du dernier renouvellement : 04/12/2025

Date d'échéance du mandat : AG 2028

Nombre d'actions détenues<sup>1</sup> : 1 200

Taux de présence au conseil : 100 %

### Carrière

Diplômée de *Skema Business School* (1990) et titulaire du certificat Administrateur de Sociétés de l'IFA-Sciences Po (2017), Corinne Wallaert a démarré sa carrière à Paris comme chef de produit au sein de *l'Institute for International Research* (entreprise rachetée ensuite par Informa, leader dans le domaine des événements internationaux et services numériques), où elle a régulièrement évolué et développé des compétences en gestion de projet, management et marketing direct. En 2000, elle rejoint EDF en tant que chef de division des formations commerciales et marketing, puis intègre, en 2004, ENGIE en qualité de chef de cabinet du Délégué Régional Hauts-de-France.

Depuis 2008, Corinne Wallaert est Directrice communication et relations extérieures de Lesaffre, acteur mondial de référence en fermentation et micro-organismes, où elle pilote la stratégie de communication 360° ainsi que les affaires publiques. Son expertise couvre tous les domaines de la communication corporate y compris la communication RSE ainsi que la gestion des relations extérieures. Elle est également administratrice de Lesaffre et Cie depuis 2014.

Au titre de son mandat d'administratrice de Lesaffre et Cie, Corinne Wallaert est membre du Comité d'Audit et RSE de Lesaffre et Cie. Ce comité a notamment pour responsabilité d'examiner la prise en compte des enjeux RSE dans la stratégie de l'entreprise, de formuler auprès du conseil des recommandations et propositions en matière de RSE, et d'analyser le rapport RSE (ultérieurement CSRD).

### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2025-2026

- Administratrice de SA Lesaffre et Cie
- Cogérante de la SC Nouvelle Marcel Lesaffre
- Cogérante de la SC de la Marne

<sup>1</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA AINSI QU'À LA COMPOSITION, AU FONCTIONNEMENT  
ET AUX POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**Laurent Bonduelle <sup>1</sup>**

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA de 2013 à 2025

Membre indépendant

Nationalité : Française

Âge : 69 ans

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 05/12/2013

Date du dernier renouvellement : 01/12/2022

Date d'échéance du mandat : AG 2025<sup>1</sup>

Nombre d'actions détenues : 3 924 <sup>2</sup>

Taux de présence au conseil : 100 %

**Carrière**

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'exécutive MBA d'HEC, Laurent Bonduelle a travaillé 18 ans au sein des Papeteries Dalle & Lecomte, Sibille à l'export puis au sein d'Ahlstrom en recherche et développement : croissance externe (recherche de partenariats à l'international) et interne (évaluation de nouvelles technologies). Il a créé en 2004 une entreprise innovante, la société Resolution, puis en 2011 la SARL Aubepure, aujourd'hui *leader* sur son marché, qui conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de solutions de traitement et de recyclage d'eau (effluents phytosanitaires, etc.).

**Autres mandats et fonctions exercés  
au cours de l'exercice 2025-2026**

— Aucun mandat dans d'autres sociétés

<sup>1</sup> Il est précisé que le mandat de Laurent Bonduelle n'a pas été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025.

<sup>2</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026 hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

**Karine Charbonnier**

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre du Comité d'Audit

Membre indépendant

Nationalité : Française

Âge : 58 ans

Domiciliée au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 27/01/2025 confirmée par l'AG du 04/12/2025

Date d'échéance du mandat : AG 2027

Nombre d'actions détenues<sup>1</sup> : 500

Taux de présence au conseil : 100 %

**Carrière**

Diplômée de HEC (1991), d'un DECF et titulaire du certificat d'administrateur IFA-Sciences Politiques, Karine Charbonnier a une expérience de direction générale d'un groupe industriel pendant 25 ans et exerce différents mandats d'administrateur indépendant, membre de Comité d'Audit.

**Autres mandats et fonctions exercés  
au cours de l'exercice 2025-2026**

— Présidente Flovima SAS

<sup>1</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026 hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

## Agathe Danjou

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

Nationalité : Française

Âge : 48 ans

Domiciliée au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 02/12/2021

Date du dernier renouvellement : 05/12/2024

Date d'échéance du mandat : AG 2027

Nombre d'actions détenues<sup>1</sup> : 36 350

Taux de présence au conseil : 100 %

### Carrière

Diplômée de l'*EDHEC Business School* (Lille), Agathe Danjou bénéficie d'un parcours de vingt-cinq ans en stratégie, compréhension des consommateurs en innovation et communication, et business intelligence. Elle a toujours travaillé pour les produits de grande consommation et a plusieurs expériences au sein de l'industrie agro-alimentaire, ayant travaillé pour les marques Côte d'or, Tassimo, Evian, Volvic, ou encore Martini. Elle est actuellement Vice-Présidente internationale du développement durable pour la division nutrition spécialisée de Danone, et membre du board de la division, complétant son expérience en stratégie d'une expertise en développement durable. Elle est également diplômée de l'*University of Cambridge Institute for Sustainability Leadership – The Prince of Wales's Business & Sustainability Programme*. Son expertise couvre l'analyse de matérialité, la connaissance approfondie de la CSRD, ainsi qu'une compréhension fine des législations européennes et des dimensions ESG, acquise à travers son rôle au sein de la direction du développement durable.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2025-2026

— Aucun mandat dans d'autres sociétés

<sup>1</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA AINSI QU'À LA COMPOSITION, AU FONCTIONNEMENT  
ET AUX POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**Rémi Duriez**

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

Nationalité : Française

Âge : 59 ans

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 07/12/2023

Date d'échéance du mandat : AG 2026

Nombre d'actions détenues<sup>1</sup> : 63 010

Taux de présence au conseil : 100 %

**Carrière**

Ingénieur JUNIA (programme ISA Lille - 1991) de formation, Rémi Duriez exerce professionnellement dans le Groupe SAVENCIA depuis 31 ans. Après 8 années dans les métiers de la production sur des sites industriels dans l'est de la France, il a tenu au sein de ce groupe des fonctions multiples dans les métiers des Ressources Humaines depuis 23 ans. Diplômé en 2009 d'un Master spécialisé en Management des Ressources Humaines à l'ESSEC *Management Education*, il a exercé des fonctions à la fois opérationnelles en filiales et transversales au siège du Groupe SAVENCIA. Après 8 années comme Directeur des ressources humaines en charge de l'ingénierie et des relations sociales, il exerce désormais comme Directeur des ressources humaines en charge du Management des Savoir-Faire, au service de la préservation et de la transmission des expertises métiers dans le Groupe SAVENCIA. Il a une expérience d'accompagnement des équipes opérationnelles dans l'ingénierie de leurs projets de transformation et de développement, dans l'animation des relations sociales, et dans le volet Ressources Humaines de projets ou dossiers transverses liés à la RSE, au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et au devoir de vigilance.

**Autres mandats et fonctions exercés  
au cours de l'exercice 2025-2026**

— Cogérant de la SARL Les Sallanches

<sup>1</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

### Cécile Girerd-Jorry

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre du Comité d'Audit depuis le 05/12/2019

Membre indépendant

Nationalité : Française

Âge : 59 ans

Domiciliée au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 05/12/2019

Date du dernier renouvellement : 05/12/2024

Date d'échéance du mandat : AG 2027

Nombre d'actions détenues<sup>1</sup> : 500

Taux de présence au conseil : 100 %

#### Carrière

Diplômée d'AgroParisTech (1992) et de l'Executive CESA Finance de HEC Paris (2015), Cécile Girerd-Jorry compte plus de trente ans d'expérience, dont près de vingt dans le retail. Pilotage de la performance, direction financière, transformation d'entreprise : son parcours a toujours été orienté vers la création de valeur durable. Après des débuts dans le conseil en stratégie et en systèmes d'information, elle exerce de 2004 à 2015 des responsabilités financières dans le groupe Kingfisher (Castorama, Brico Dépôt). Elle y participe à une acquisition et à la réalisation de synergies entre enseignes, ainsi qu'au lancement de concepts et à l'ouverture de nouveaux pays. Directrice financière de Sephora France et membre de son comité de direction, elle est en charge du pilotage financier, de l'audit et du contrôle interne. Elle rejoint Kookai fin 2017 comme directrice des opérations pour conduire la séparation d'avec le groupe Vivarte, et dirige les activités retail et digitales, les partenariats internationaux et les fonctions support.

Elle fonde ensuite Vitaminherb, qui cultive une centaine de plantes aromatiques rares pour la haute gastronomie. Experte des profils aromatiques, elle accompagne les chefs dans la création de nouvelles saveurs, au sein d'un modèle circulaire au service d'une alimentation durable. Elle apporte au Conseil de Surveillance et à son Comité d'Audit son expertise financière et de pilotage de la performance, la vision du distributeur, une approche concrète des enjeux RSE et sa maîtrise de la production végétale.

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2025-2026

- Présidente de la SAS CJ16
- Présidente de la SAS VITAMINHERB
- Administratrice du CNPMAI de Milly-La-Forêt

<sup>1</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA AINSI QU'À LA COMPOSITION, AU FONCTIONNEMENT  
ET AUX POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**Jean-Michel Thierry**

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre du Comité d'Audit depuis le 28/02/2019 et Président du Comité d'Audit depuis le 05/12/2019

Membre indépendant

Nationalité : Française

Âge : 71 ans

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 28/02/2019 (cooptation)

Date du dernier renouvellement : 07/12/2023

Date d'échéance du mandat : AG 2026

Nombre d'actions détenues<sup>1</sup> : 800

Taux de présence au conseil : 100 %

**Carrière**

Jean-Michel Thierry est détenteur d'une double formation juridique et expertise comptable. Il s'est spécialisé dans l'audit au sein du cabinet FIDUS, dont il a été associé pendant plus de 20 ans. De 2017 à 2022, il a rejoint RSM, le 6<sup>e</sup> réseau international d'audit et de conseil. Au cours de sa carrière, il est intervenu dans divers secteurs d'activité (industrie, hôtellerie, services), avant de se spécialiser dans le secteur bancaire et financier. Il a également été membre de la commission banque de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et du sous-groupe de travail « Contrôleur spécifique » (Covered Bonds) de cette même compagnie. Il est aujourd'hui Associé - Président de la SAS JM THIERRY AUDIT & CONSEIL, société d'expertise comptable, et exerce par ailleurs en tant que Commissaire aux comptes à titre individuel. Dans le prolongement de ses missions, il a développé une expertise en matière d'ESG et de RSE. Il a notamment suivi plusieurs formations sur l'élaboration, l'analyse des rapports RSE et sur le reporting extra-financier, comme notamment la formation TENZING RSE/CSRD du 26 août 2025, ainsi que la formation de l'Institut Français des Administrateurs du 15 janvier 2025 relative au rapport RSE. Ces expériences viennent renforcer sa capacité à accompagner les entreprises dans leurs démarches de responsabilité sociétale et de conformité réglementaire.

**Autres mandats et fonctions exercés  
au cours de l'exercice 2025-2026**

- Gérant de la SCI MITRIBELLE 1
- Gérant de la SCI MITRIBELLE 2
- Associé - Président de JM THIERRY AUDIT & CONSEIL
- Administrateur et trésorier de la FLDF

<sup>1</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

## Juliette Watine

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA

Membre indépendant

Nationalité : Française

Âge : 43 ans

Domiciliée au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 04/12/2025

Date d'échéance du mandat : AG 2028

Nombre d'actions détenues<sup>1</sup> : 23 969

Taux de présence au conseil : 67 %

### Carrière

Diplômée de l'école d'ingénieurs JUNIA (programme HEI (Lille)), Juliette Watine dispose de vingt ans d'expérience dans la transformation digitale et le management de projets stratégiques. Elle a débuté sa carrière en société de services numériques (Axen – Groupe Alten en Belgique) avant de rejoindre des acteurs majeurs des secteurs financier, bancaire et de la distribution (Euroclear SA, Crédit Mutuel Nord Europe, Oney, ID Kids Group, Decathlon). Tout au long de son parcours, elle a piloté des programmes structurants de digitalisation, allant de la mise en place de solutions décisionnelles et de reporting pour les marchés financiers à la conception de plateformes omnicanales et de solutions digitales au service de la relation client, de la conformité et de la supply chain. Elle contribue aujourd'hui au sein du Groupe Swiss Life, à des projets de transformation digitale de grande ampleur, visant à renforcer la performance opérationnelle. Son expertise reconnue en gouvernance IT, en management d'équipes internationales et en innovation digitale constitue un atout majeur pour soutenir la stratégie de croissance et de performance du Groupe Bonduelle. Par ailleurs, Juliette Watine dispose d'une expertise et de formations reconnues en matière environnementale, sociétale et de gouvernance. Elle est titulaire de la certification TASK (*the assessment of sustainability knowledge*) ainsi que de la certification « Impacts Environnementaux du numérique » délivrée par Inria en mai 2023. Elle est en outre animatrice certifiée de la Fresque du Climat et de la Fresque du Numérique.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2025-2026

— Aucun mandat dans d'autres sociétés

<sup>1</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

## Didier Cliqué

Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA, représentant les salariés

Nationalité : Française

Âge : 56 ans

Domicilié au siège social de la société pour les besoins de son mandat.

Date de 1<sup>re</sup> nomination : 22/04/2021

Date du dernier renouvellement : 16/04/2024

Date d'échéance du mandat : 22/04/2027

Nombre d'actions détenues<sup>1</sup> : 500

Taux de présence au conseil : 100 %

### Carrière

Didier Cliqué est électromécanicien sur le site de Vaulx-Vraucourt de la société Bonduelle Europe Long Life SAS (France). Il dispose d'une bonne connaissance du Groupe Bonduelle dans lequel il est entré en 2000.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2025-2026

— Aucun mandat dans d'autres sociétés

<sup>1</sup> À la connaissance de la société, actions détenues personnellement au 30 juin 2026, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.



## INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA AINSI QU'À LA COMPOSITION, AU FONCTIONNEMENT ET AUX POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Tableau de synthèse sur la composition du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit au 30 juin 2026

#### Conseil de Surveillance

|                                                                                                                               | Informations personnelles |      |             | Expérience                |                                            | Position au sein du conseil |                              |                    |                       | Participation au Comité d'Audit | Taux de présence au conseil | Taux de présence au Comité d'Audit | Fonction principale hors groupe <sup>1</sup>                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------|-------------|---------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                               | Âge                       | Sexe | Nationalité | Nombre d'actions détenues | Nombre de mandats dans des sociétés cotées | Indépendance                | Date initiale de nominations | Échéance du mandat | Ancienneté au conseil |                                 |                             |                                    |                                                                                            |
|                                                                                                                               |                           |      |             |                           |                                            |                             |                              |                    |                       |                                 |                             |                                    |                                                                                            |
| Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 années <sup>2</sup>          |                           |      |             |                           |                                            |                             |                              |                    |                       |                                 |                             |                                    |                                                                                            |
| Jean-Pierre Vannier                                                                                                           | 55 ans                    | M    | Française   | 500                       | Néant                                      | oui                         | 29/05/2018                   | AG 2028            | 8 ans                 | Membre                          | 100 %                       | 100 %                              | Directeur de la plateforme Offre Durable - Roquette                                        |
| Corinne Wallaert                                                                                                              | 59 ans                    | F    | Française   | 1 200                     | Néant                                      | oui                         | 05/12/2019                   | AG 2028            | 7 ans                 | Néant                           | 100 %                       | N/A                                | Directrice communication et relations extérieures - Lesaffre et Cie                        |
| Karine Charbonnier                                                                                                            | 58 ans                    | F    | Française   | 500                       | Néant                                      | oui                         | 27/01/2025                   | AG 2027            | 17 mois               | Membre                          | 100 %                       | 75 %                               | Présidente Flovima SAS                                                                     |
| Agathe Danjou                                                                                                                 | 48 ans                    | F    | Française   | 36 350                    | Néant                                      | oui                         | 02/12/2021                   | AG 2027            | 5 ans                 | Néant                           | 100 %                       | N/A                                | Vice-Présidente internationale du développement durable chez Danone                        |
| Rémi Duriez <sup>3</sup>                                                                                                      | 59 ans                    | M    | Française   | 63 010                    | Néant                                      | oui                         | 07/12/2023                   | AG 2026            | 3 ans                 | Néant                           | 100 %                       | N/A                                | Directeur des ressources humaines en charge du management des savoir-faire Groupe Savencia |
| Cécile Girerd-Jorry                                                                                                           | 59 ans                    | F    | Française   | 500                       | Néant                                      | oui                         | 05/12/2019                   | AG 2027            | 7 ans                 | Membre                          | 100 %                       | 100 %                              | Présidente de Vitaminherb SAS                                                              |
| Jean-Michel Thierry <sup>3</sup>                                                                                              | 71 ans                    | M    | Française   | 800                       | Néant                                      | oui                         | 28/02/2019                   | AG 2026            | 7 ans                 | Président                       | 100 %                       | 100 %                              | Associé-Président de JM THIERRY AUDIT & CONSEIL                                            |
| Juliette Watine <sup>4</sup>                                                                                                  | 43 ans                    | F    | Française   | 23 969                    | Néant                                      | oui                         | 04/12/2025                   | AG 2028            | 7 mois                | Néant                           | 67 %                        | N/A                                | Manager Support Transformation Digital des Apporteurs d'Affaires chez SwissLife            |
| Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (nommé par le Comité de Groupe Bonduelle pour une durée de 3 ans) |                           |      |             |                           |                                            |                             |                              |                    |                       |                                 |                             |                                    |                                                                                            |
| Didier Cliqué                                                                                                                 | 56 ans                    | M    | Française   | 500                       | Néant                                      | non                         | 22/04/2021                   | 22/04/2027         | 5 ans                 | Néant                           | 100 %                       | N/A                                | -                                                                                          |

<sup>1</sup> Il est précisé que le résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience de chaque membre du Conseil de Surveillance figure à la rubrique 3.2.3.

<sup>2</sup> Le Conseil de Surveillance est renouvelé par tiers tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin d'assurer un échelonnement des mandats.

<sup>3</sup> Le renouvellement de Rémi Duriez et Jean-Michel Thierry, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, sera soumis à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026.

<sup>4</sup> Il est précisé que Juliette Watine a été nommée par l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025.

### Évolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice (situation arrêtée le 30 juin 2026)

| Membres du conseil  | Date       | Départ                              | Nomination/<br>renouvellement                                                                                | Fin de<br>mandat | Autres diversifications    |
|---------------------|------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|
| Laurent Bonduelle   | 04/12/2025 | Non-renouvellement<br>par l'AG 2025 |                                                                                                              | AG 2025          |                            |
| Karine Charbonnier  | 27/01/2025 |                                     | Désignation par le<br>Conseil de Surveillance<br>et confirmation de sa<br>Nomination à l'AG du<br>04/12/2025 | AG 2027          | Indépendance<br>Compétence |
| Jean-Pierre Vannier | 04/12/2025 |                                     | Renouvellement en<br>qualité de membre et<br>de Président                                                    | AG 2028          | Indépendance<br>Compétence |
| Corinne Wallaert    | 04/12/2025 |                                     | Renouvellement en<br>qualité de membre et<br>de Vice-Présidente                                              | AG 2028          | Indépendance<br>Compétence |
| Juliette Watine     | 04/12/2025 |                                     | Nomination                                                                                                   | AG 2028          | Indépendance<br>Compétence |

### Évolution de la composition du Comité d'Audit au cours de l'exercice

| Membres du comité   | Date       | Départ | Nomination/<br>renouvellement                                                         | Fin de<br>mandat | Autres diversifications    |
|---------------------|------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|
| Karine Charbonnier  | 27/01/2025 |        | Désignation par le<br>Conseil de Surveillance<br>pour participer au<br>Comité d'Audit | AG 2027          | Indépendance<br>Compétence |
| Jean-Pierre Vannier | 04/12/2025 |        | Renouvellement                                                                        | AG 2028          | Indépendance<br>Compétence |



**INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA AINSI QU'À LA COMPOSITION, AU FONCTIONNEMENT  
ET AUX POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Tableau de synthèse sur la situation des membres du Conseil de Surveillance par rapport aux critères d'indépendance énoncés par le Code Afep-Medef pour chaque membre du conseil <sup>1</sup>**

| Membres<br>du conseil indépendants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Jean-<br>Pierre<br>Vannier | Corinne<br>Wallaert | Karine<br>Charbonnier | Agathe<br>Danjou | Rémi<br>Duriez | Cécile<br>Girerd-<br>Jorry | Jean-<br>Michel<br>Thierry | Juliette<br>Watine | Didier<br>Cliqué    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------|------------------|----------------|----------------------------|----------------------------|--------------------|---------------------|
| Qualification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Indépendant                | Indépendante        | Indépendante          | Indépendante     | Indépendant    | Indépendante               | Indépendant                | Indépendante       | Non-<br>indépendant |
| Ne pas être et ne pas avoir été<br>au cours des 5 années précédentes :                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                            |                     |                       |                  |                |                            |                            |                    |                     |
| — salarié ou dirigeant mandataire<br>social exécutif de la société ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                            |                     |                       |                  |                |                            |                            |                    |                     |
| — salarié, dirigeant mandataire<br>social exécutif ou<br>administrateur d'une société<br>que la société consolide ;                                                                                                                                                                                                                                                               | ✓                          | ✓                   | ✓                     | ✓                | ✓              | ✓                          | ✓                          | ✓                  | ✗                   |
| — salarié, dirigeant mandataire<br>social exécutif ou<br>administrateur de la société<br>mère de la société ou<br>d'une société consolidée<br>par cette société mère.                                                                                                                                                                                                             |                            |                     |                       |                  |                |                            |                            |                    |                     |
| Ne pas être dirigeant mandataire<br>social exécutif d'une société dans<br>laquelle la société détient<br>directement ou indirectement un<br>mandat d'administrateur ou dans<br>laquelle un salarié désigné en tant<br>que tel ou un dirigeant mandataire<br>social exécutif de la société (actuel<br>ou l'ayant été depuis moins de 5 ans)<br>détient un mandat d'administrateur. | ✓                          | ✓                   | ✓                     | ✓                | ✓              | ✓                          | ✓                          | ✓                  | ✓                   |
| Ne pas être client, fournisseur,<br>banquier d'affaires, banquier<br>de financement, conseil <sup>2</sup> :                                                                                                                                                                                                                                                                       |                            |                     |                       |                  |                |                            |                            |                    |                     |
| — significatif de la société<br>ou son groupe ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | ✓                          | ✓                   | ✓                     | ✓                | ✓              | ✓                          | ✓                          | ✓                  | ✓                   |
| — ou pour lequel la société ou son<br>groupe représente<br>une part significative<br>de l'activité.                                                                                                                                                                                                                                                                               |                            |                     |                       |                  |                |                            |                            |                    |                     |
| Ne pas avoir de lien familial proche<br>avec l'Associé commandité ou un<br>mandataire social <sup>3</sup> .                                                                                                                                                                                                                                                                       | ✓                          | ✓                   | ✓                     | ✓                | ✓              | ✓                          | ✓                          | ✓                  | ✓                   |
| Ne pas être ou avoir été Commissaire<br>aux Comptes de la société au cours<br>des 5 années précédentes.                                                                                                                                                                                                                                                                           | ✓                          | ✓                   | ✓                     | ✓                | ✓              | ✓                          | ✓                          | ✓                  | ✓                   |
| Ne pas être membre du conseil<br>de l'entreprise depuis plus de 12 ans.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ✓                          | ✓                   | ✓                     | ✓                | ✓              | ✓                          | ✓                          | ✓                  | ✓                   |
| Pour les dirigeants mandataires<br>sociaux non exécutifs, ne pas<br>percevoir une rémunération variable<br>en numéraire ou des titres ou toute<br>rémunération liée à la performance<br>de la société ou du groupe.                                                                                                                                                               | ✓                          | ✓                   | ✓                     | ✓                | ✓              | ✓                          | ✓                          | ✓                  | ✗                   |
| Ne pas représenter un actionnaire<br>participant au contrôle de la société<br>ou de sa mère (seuil de 10 % en<br>capital ou en droits de vote) <sup>4</sup> .                                                                                                                                                                                                                     | ✓                          | ✓                   | ✓                     | ✓                | ✓              | ✓                          | ✓                          | ✓                  | ✓                   |

<sup>1</sup> Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

<sup>2</sup> Il est précisé qu'il n'existe aucune relation d'affaires entre les membres du Conseil de Surveillance et une société du Groupe Bonduelle.

<sup>3</sup> Il n'existe pas de liens familiaux entre mandataires sociaux inférieurs à deux degrés de parenté en ligne directe et trois degrés de parenté en ligne collatérale.

<sup>4</sup> Conformément à la forme sociale de la société, une société en commandite par actions, le contrôle est exercé par l'Associé commandité.

### 3.2.4 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

À la connaissance de la société, conformément aux déclarations reçues des intéressés, au 30 juin 2026, aucun des mandataires sociaux, ni l'Associé commandité, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (du type Autorité des marchés financiers) y compris des organismes professionnels désignés ;

- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

### 3.2.5 Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société, conformément aux déclarations reçues des intéressés, au jour de l'établissement du présent document :

- aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de l'Associé commandité, de la Gérance et des membres du Conseil de Surveillance à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, fournisseurs ou autres, en vertu desquels l'Associé commandité, la Gérance ou l'un des membres du Conseil de Surveillance a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par l'Associé commandité (en dehors de l'article 13.2 des Statuts), la Gérance ou les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent sous réserve de ce qui est décrit au 7.2.3.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance<sup>1</sup> prévoit les modalités de gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil.

Ainsi, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil de Surveillance concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil de Surveillance ; et

- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra, soit :
  - s'abstenir d'assister aux débats et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
  - ne pas assister aux réunions du Conseil de Surveillance durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts ;
  - démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité du membre du conseil pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil de Surveillance ne sera pas tenu de transmettre aux membres du Conseil de Surveillance dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de Surveillance est en outre tenu de répondre à un questionnaire relatif notamment aux relations d'affaires entretenues avec le groupe et à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentiel :

- au moment de sa nomination ;
- chaque année, à l'occasion de la préparation du document d'enregistrement universel.

Lors de sa réunion du 2 octobre 2026, le Conseil de Surveillance a constaté qu'aucun des membres ne s'était trouvé en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice de son mandat au titre de 2025-2026.

### 3.2.6 Transactions avec les parties liées

- Rémunérations des mandataires sociaux : voir 3.4.2.
- Rémunération des dirigeants : voir note 13.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées : voir 6.8.

<sup>1</sup> Dans sa version adoptée par le Conseil de Surveillance le 27 avril 2026.



### 3.2.7 Délégations et autorisations données à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital

Il est précisé que les délégations et autorisations données à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital, notamment par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, sont mentionnées dans le tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (voir 7.1.2).

### 3.2.8 Conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de la société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce, la société indique qu'il n'existe aucune convention autre que celles qui porteraient sur des opérations courantes et qui auraient été conclues à des conditions normales, intervenue au cours de l'exercice écoulé, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux de la société ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

### 3.2.9 Procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

En application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA a adopté lors de sa réunion du 25 septembre 2020 une procédure intitulée « Procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales ».

Cette procédure vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la société, pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions. Cette procédure fait intervenir les Directions financière et juridique groupe afin de qualifier la convention de libre, de courante ou de réglementée.

L'appréciation du caractère courant et normal d'une convention se fait au cas par cas au regard de l'activité et de l'objet social de la société et des conditions, notamment financières, attachées à la convention concernée.

Les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales sont réexaminées chaque année par les Directions financière et juridique groupe, le cas échéant, avec les Commissaires aux Comptes de la société.

Lors de la réunion d'examen des comptes du dernier exercice écoulé, le Conseil de Surveillance est informé par le Président du conseil de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations.

Le Conseil de Surveillance en tire les conséquences qu'il estime nécessaires. Ainsi, le cas échéant, il requalifie les conventions, identifiées lors de l'examen annuel, ne satisfaisant plus aux critères permettant de les considérer comme courantes et conclues à des conditions normales, en conventions réglementées, il les ratifie et les soumet à la ratification de la prochaine Assemblée Générale, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Lors de la réunion du 2 octobre 2026 il a été constaté l'absence de convention courante conclue à des conditions normales, par conséquent, la procédure d'évaluation n'a pas été mise en œuvre.

### 3.2.10 Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Renseignements de caractère général concernant la société : voir 7.6.

### 3.3 INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En séance du 27 avril 2026, le Conseil de Surveillance a validé la mise à jour de son règlement intérieur datant de 2021, afin de le mettre en cohérence avec les évolutions légales et réglementaires d'une part, ainsi qu'avec les recommandations de l'AMF et du code Afep-Medef, d'autre part.

Le Conseil de Surveillance présente ci-après les éléments de son rapport visé à l'article L. 226-9 du Code de commerce.

Le Conseil de Surveillance a régulièrement été informé par la Gérance de l'évolution de l'activité du Groupe Bonduelle lors de ses réunions.

La Gérance a tenu à la disposition du Conseil de Surveillance tous les documents nécessaires à la vérification du respect de ses obligations et aux contrôles des comptes semestriels et annuels. Elle a fourni toutes les informations sur les comptes, les engagements financiers et les risques afférents aux activités du groupe au Conseil de Surveillance.

Le rapport de la Gérance montre l'évolution des activités et des résultats du groupe au cours de l'exercice 2025-2026. Les comptes consolidés font apparaître un chiffre d'affaires de 2 186,2 millions d'euros contre 2 203,8 millions d'euros l'exercice précédent, un résultat opérationnel courant de 79,6 millions d'euros contre 83,8 millions d'euros et un résultat net part du groupe de 16,2 millions d'euros contre un résultat net part du groupe de - 11,5 millions d'euros en 2024-2025.

Le Conseil de Surveillance a suivi avec attention la situation économique du Groupe Bonduelle et de ses activités. Compte tenu des vents contraires exceptionnels (importations massives de maïs chinois tardivement encadrées et dont le marché européen mettra encore du temps à se relever, crise agricole majeure aux États-Unis, pression accrue des marques distributeur sur les prix) et de la tension sur les marchés, le Groupe Bonduelle poursuit les efforts d'adaptation et de transformation engagés précédemment. Le Conseil de Surveillance prend acte du prolongement de la période de transition pour permettre le rebond sur les prochains exercices. Malgré l'environnement volatil et exigeant, le Conseil de Surveillance observe la résilience financière du groupe grâce à des premiers résultats du plan "Transform to Win", porté par la croissance de ses marques et par l'exigence dans l'excellence opérationnelle sur des marchés européens et américains encore sous pression.

Le Conseil de Surveillance a eu connaissance des comptes-rendus du Comité d'Audit.

Le Conseil de Surveillance s'associe à la proposition faite par la Gérance à l'Associé commandité de fixer le montant du dividende à 0,25 euro brut par action.

Il est également précisé que le Conseil de Surveillance le 25 août 2026 a émis un avis consultatif favorable à l'Associé commandité dans le cadre de l'établissement de la politique de rémunération de la Gérance pour l'exercice 2026-2027 laquelle fera l'objet d'un projet de résolution soumis à la prochaine Assemblée Générale.

Les projets de résolutions proposés par la Gérance et par l'Associé commandité sont complétés en vue de proposer à la prochaine Assemblée Générale les résolutions suivantes :

- approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance ;
- approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant ;
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Jean-Pierre Vannier, Président du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, aucune remarque n'est à formuler sur les comptes présentés et les résolutions proposées n'appellent pas de commentaire de la part du Conseil de Surveillance. Il sera, notamment, proposé par la Gérance à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats de Rémi Duriez et Jean-Michel Thierry, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2029, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Conseil de Surveillance a examiné la situation de chacun des candidats au regard des besoins du conseil, de la complémentarité des compétences recherchées, de la diversité des profils, de l'indépendance, de la disponibilité et de l'assiduité aux travaux du conseil. Il a considéré que le renouvellement des mandats de Rémi Duriez et Jean-Michel Thierry permettrait de préserver un équilibre adapté de compétences.

Il est précisé que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Laurent Bonduelle est arrivé à échéance le 4 décembre 2025 : il a donc siégé au Conseil de Surveillance au titre du premier semestre de l'exercice 2025-2026. Juliette Watine a été nommée membre du Conseil de Surveillance le 4 décembre 2025 et a donc siégé au titre du second semestre de l'exercice. Karine Charbonnier a été désignée membre du Conseil de Surveillance en date du 27 janvier 2025, et son mandat a été confirmé par l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025.

Enfin, il sera proposé de renouveler, le cas échéant par anticipation, les autorisations et délégations arrivant à échéance accordées à la Gérance lors des Assemblées Générales antérieures.



### 3.3.1 Code de gouvernance

Le Conseil de Surveillance du Groupe Bonduelle se réfère aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef depuis 2008. Le Code Afep-Medef est consultable sur le site internet : <https://afep.com/publications/code-de-gouvernement-entreprise-des-societes-cotees/>.

Il a observé que certaines dispositions avaient un caractère non applicable dans le cas d'une société en commandite par actions, ainsi :

- le point 1.2 du Code Afep-Medef relatif au Conseil d'Administration de société anonyme ne saurait s'appliquer dans une société en commandite par actions. Le Conseil de Surveillance n'est pas intégré au processus de décision, il assure le contrôle permanent de la gestion de la société par la Gérance ;
- le point 3 du Code Afep-Medef relatif à la diversité des modes d'organisation de la gouvernance, cette possibilité étant propre aux sociétés anonymes est non applicable dans le cadre d'une société en commandite par actions.

Le Conseil de Surveillance a également observé que certaines recommandations étaient écartées, à savoir les paragraphes 5 et 16 dudit code (orientations stratégiques pluriannuelles en matière de RSE, Comité des Nominations et des Rémunérations et Comité RSE).

En effet, il est précisé que la gouvernance du groupe s'articule autour des rôles différenciés du Conseil d'Administration de Bonduelle SA, *holding* opérationnelle du groupe et du Conseil de Surveillance de la société Bonduelle SCA, (cf. partie 3.1). Cette gouvernance permet de distinguer les rôles de chacun de ces conseils : le Conseil d'Administration de Bonduelle SA est chargé d'arrêter la stratégie de l'entreprise, en ce compris sa stratégie RSE dans le cadre fixé par l'Associé commandité, le Conseil de Surveillance, quant à lui, assure le contrôle permanent de la société.

En conséquence, le groupe a fait le choix de constituer un Comité des Rémunérations au sein de la société Bonduelle SA, de manière à lui conférer un rôle auprès d'un organe disposant d'un pouvoir décisionnel, stratégique et opérationnel. Ce choix a également été fait pour le Comité RSE, afin de lui permettre de prendre part aux réflexions stratégiques, décisions et objectifs fixés en matière de RSE et d'éthique des affaires. Il est précisé que, pour permettre un bon lien et suivi des informations en matière de durabilité, entre les différentes instances, un membre du Conseil de Surveillance fait partie de ce comité. Ce membre assure ainsi une liaison et rend compte des travaux préparatoires du Comité RSE au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le membre faisant partie du Comité RSE est sélectionné selon ses compétences en la matière et est indépendant (cf. 2.1.2 et 3.1.4).

### 3.3.2 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

#### Composition du Conseil de Surveillance

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal ou dirigeant de l'Associé commandité. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et sont renouvelés par tiers tous les 3 ans.

Le Conseil de Surveillance comprend également, un membre représentant les salariés du groupe lorsque le nombre de membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale est inférieur ou égal à huit et deux membres représentant les salariés lorsqu'il est supérieur à huit.

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est de 3 ans. Toutefois, lorsqu'un second membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est désigné au cours du mandat du premier membre représentant les salariés, et afin d'assurer un renouvellement simultané des deux membres, le premier mandat du second membre représentant les salariés expirera lors de l'expiration du mandat du premier membre représentant les salariés.

Le conseil nomme en son sein un Président et un Vice-Président, ce dernier assumant, par défaut, le rôle de Secrétaire de séance lors des réunions du Conseil de Surveillance.

La composition actuelle est décrite au paragraphe 3.1.3.

#### Compétences collectives en matière de durabilité

Le Conseil de Surveillance veille à disposer collectivement des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions en matière de durabilité. À ce titre, ses membres bénéficient régulièrement d'actions d'information et de formation relatives aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi qu'aux évolutions réglementaires

applicables, notamment en matière de reporting de durabilité. Une formation dédiée aux exigences de la CSRD et aux normes européennes de reporting de durabilité a notamment été suivie par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance en septembre 2025.

#### Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la société par la Gérance (examen des informations financières et informations en matière de durabilité et d'analyse des risques, jugement sur la conduite des affaires sociales) et doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise et pour le compte des actionnaires.

À ce titre, il veille à la bonne application des principes de gouvernance, à la prise en compte des enjeux stratégiques, financiers et extra-financiers, et à la pérennité de la société.

Ses fonctions n'entraînent aucune immixtion dans la gestion, ni aucune responsabilité à raison des actes de gestion et de leurs résultats.

Le Conseil de Surveillance applique le principe "comply or explain" : toute dérogation à une recommandation du code AFEP-MEDEF fait l'objet d'une explication circonstanciée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le conseil veille également à la prise en compte des évolutions réglementaires et des recommandations de l'AMF.

Le Conseil de Surveillance exerce les missions dévolues par la loi et les Statuts de Bonduelle SCA :

#### Informations comptables et financières

Le conseil procède à l'examen de l'élaboration et du contrôle des informations comptables et financières :

- il effectue l'examen de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société (au cours de l'examen des comptes annuels et semestriels et chaque fois que nécessaire) ;

- il examine les comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance ;
- il donne son appréciation quant à la régularité de la gestion.

À ces fins, il s'appuie sur les travaux du Comité d'Audit chargé notamment du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'information en matière de durabilité, de l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques.

#### Informations en matière de durabilité et de conformité

Le conseil procède à l'examen de l'élaboration et du contrôle des informations en matière de durabilité, incluant notamment les informations relatives aux impacts, risques et opportunités, dans le respect de la réglementation applicable :

- il s'assure que les enjeux matériels de durabilité identifiés sont pris en compte dans les informations communiquées, notamment dans le rapport de durabilité ;
- à cette fin, il s'appuie sur les travaux du Comité d'Audit, chargé notamment de suivre l'efficacité des processus d'élaboration, de revue et de contrôle des informations en matière de durabilité, y compris ceux liés à la matrice de matérialité et aux cartographies de risques associés ;
- il s'assure de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet ;
- il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

#### Risques, contrôle interne et audit interne

Le conseil examine régulièrement les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux (notamment dans le cadre de la revue des cartographies des risques) ainsi que les mesures prises en conséquence.

À cette fin, il s'appuie sur les travaux du Comité d'Audit, chargé notamment de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil de Surveillance reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

#### Gouvernance, transparence et droits des actionnaires

Le conseil veille au respect des droits de l'actionnaire :

- il s'assure en particulier de la pertinence, de l'équilibre, de la comparabilité, de la fiabilité, de la clarté et de la pédagogie des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers ;
- il met en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation ;
- il arrête le rapport sur le gouvernement d'entreprise dans lequel il rend compte notamment de l'activité du Conseil de Surveillance ;

- il signale les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes semestriels et annuels consolidés et sociaux de l'exercice ;
- il propose au Gérant, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune.

#### Politique de rémunération

Le conseil établit les éléments de la politique de rémunération s'appliquant à ses membres :

- il donne un avis consultatif sur les éléments de la politique de rémunération s'appliquant au Gérant en tenant compte des principes et conditions prévus par les Statuts de la société.

#### Dialogue actionnarial

Le membre du Conseil de Surveillance en charge du dialogue actionnarial rend compte au conseil régulièrement, et au moins une fois par an, des échanges qu'il a eus avec les actionnaires.

Par défaut, le membre chargé du dialogue actionnarial est le Président du Conseil de Surveillance. Toutefois, le conseil peut désigner un autre membre pour cette mission.

### Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les Statuts prévoient que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et le règlement intérieur fixe à 5 le nombre minimum de réunions par an.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance peut auditionner tout collaborateur du Groupe Bonduelle lors d'une réunion du Conseil de Surveillance, missionner un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance pour interroger ponctuellement un responsable et demander des audits spécifiques.

Il peut également faire appel à des conseils externes, en accord avec la Gérance, et ce, aux frais de la société.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance a élaboré un règlement intérieur qui précise également les droits et les obligations de ses membres. En outre, ce règlement précise les modalités d'informations des membres, notamment sur les opérations ou événements significatifs de la société. Il est consultable sur le site internet [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

### Comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein un ou plusieurs comités chargés de l'étude de questions importantes et nécessitant un travail de réflexion approfondie. Il peut décider d'associer à ces comités, à l'exception du Comité d'Audit, des personnes extérieures au Conseil de Surveillance. Sauf délégation du Conseil de Surveillance, les comités ne sont pas appelés à se substituer au Conseil de Surveillance, à charge pour eux de rendre compte de leurs travaux au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a décidé de la création d'un Comité d'Audit composé d'au moins 3 membres et d'un maximum de 5 membres, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont les critères de compétence sont définis par la loi, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance et les règles de fonctionnement du Comité d'Audit.



Ce comité est chargé de préparer les réunions du Conseil de Surveillance notamment sur les points suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'information en matière de durabilité, y compris sous la forme numérique conformément à la réglementation, le processus mis en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication d'informations en matière de durabilité et, de formuler, le cas échéant, des recommandations pour en garantir l'intégrité de ces processus ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés et le suivi des missions de Commissariat aux Comptes et de certification des informations en matière de durabilité en tenant compte, le cas échéant, des constatations et conclusions de la Haute Autorité de l'Audit consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 820-14 et L. 820-15 du Code de commerce ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et de l'information en matière de durabilité. À ce titre, il entend le Directeur de l'audit interne, donne son avis sur l'organisation du service et est informé de son programme de travail, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance. Concernant le suivi du comité portant sur la gestion des risques, celui-ci porte sur les risques tant de nature financière, opérationnelle que sociale et environnementale et sur leur couverture. Il apprécie en particulier les moyens mis en œuvre par la société pour suivre son exposition aux risques et gérer ces derniers notamment dans le cadre de la revue des cartographies des risques ;
- l'émission d'une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- l'émission d'une recommandation sur les Commissaires aux Comptes, et/ou le cas échéant du ou des organismes tiers indépendants, en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux Comptes de services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité ;
- l'indépendance des Commissaires aux Comptes, et/ou le cas échéant du ou des organismes tiers indépendants, et en particulier le respect des règles de désignation des Commissaires aux Comptes et de la durée de leur mandat.

En outre, il peut prendre ou déléguer à l'un de ses membres le soin de prendre avis auprès de conseils externes. Cette délégation doit être expresse et décidée lors d'une réunion du Comité d'Audit. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Surveillance, l'accord de la Gérance est requis pour faire appel à des conseils externes.

Le Comité d'Audit s'appuie dans son fonctionnement sur les recommandations du rapport Poupert-Lafarge du 22 juillet 2010, rapport établi sous l'égide de l'AMF. Il élabore ses propres règles de fonctionnement et procédures.

Conformément à la gouvernance du Groupe Bonduelle, un comité RSE a été créé au sein de Bonduelle SA afin qu'il puisse contribuer pleinement aux réflexions stratégiques, ainsi qu'aux décisions et objectifs du groupe en matière de durabilité. Pour assurer un bon suivi, une cohérence et la bonne circulation des informations relatives à la durabilité entre les instances, un membre du Conseil de Surveillance, désigné en raison de ses compétences et de son expertise dans ce domaine et présentant la qualité de membre indépendant, siège au comité RSE. Ce membre assure la liaison et rend compte des travaux du Comité RSE au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance, sans transfert implicite de responsabilité.

## Politique de non-discrimination et de diversité

### POLITIQUE DE DIVERSITÉ AU SEIN DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à la recommandation 7 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, le Conseil de Surveillance promeut la diversité en son sein, fixe les critères pris en compte pour l'appréciation de la diversité, définit les objectifs poursuivis en matière de diversité et ses modalités de mise en œuvre. D'une manière générale, la diversité dans la composition du Conseil de Surveillance doit permettre de favoriser l'expression des points de vue indépendants et de maintenir des normes élevées en matière de gouvernance de la société.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil de Surveillance veille à l'équilibre de sa composition et de celle des Comités qu'il constitue en son sein, en s'attachant à promouvoir une diversité effective. Cette diversité vise à garantir la complémentarité des profils, l'indépendance de jugements et la capacité du Conseil de Surveillance à exercer sa mission.

Il rend public dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise une description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice 2025-2026, cette politique s'est notamment traduite par l'examen des renouvellements et nominations intervenues au sein du Conseil de Surveillance, permettant de préserver la diversité des profils, l'équilibre entre les femmes et les hommes, l'indépendance des membres ainsi que la complémentarité des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions.

### POLITIQUE DE MIXITÉ APPLIQUÉE AUX INSTANCES DIRIGEANTES <sup>1</sup>

La société Bonduelle SCA n'ayant aucun salarié, il n'existe pas de politique de non-discrimination et de diversité en son sein. Conformément au point 3.b. de son règlement intérieur, le Conseil de Surveillance a pour mission de s'assurer que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs <sup>2</sup> mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

<sup>1</sup> Pour l'application de la présente politique, les instances dirigeantes du groupe s'entendent du BELT (Bonduelle Executive Leadership Team) et du GELT (Global Executive Leadership Team).

<sup>2</sup> Chez Bonduelle SCA, seul le Gérant est mandataire social exécutif.

Lors de sa séance du 24 septembre 2021, la Gérance a présenté au Conseil de Surveillance :

- la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes ;
- les objectifs de cette politique ;
- leurs modalités de mise en œuvre.

Le groupe a également fait connaître au public cette politique, laquelle est disponible sur le site internet<sup>1</sup>. Il a indiqué que cette politique s'appuie sur les valeurs de l'entreprise (notamment l'équité et le souci de l'Homme) et s'applique à l'ensemble du processus de gestion des hommes et des femmes, cela partout où le groupe est présent, avec la volonté d'accroître la mixité de façon durable.

Par ailleurs, pleinement en ligne avec son ambition d'entreprise à impact et son engagement B Corp désormais étendu à 100 % du périmètre certifiable du groupe, Bonduelle poursuit sa politique de mixité et de diversité avec l'ambition d'atteindre 40 % de femmes au sein du *Top management* et des instances dirigeantes (BELT et GELT) à l'horizon 2030. Cette ambition est cohérente avec les objectifs fixés par la loi Rixain en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Au 30 juin 2026, les femmes représentent 36 % (contre 37 % au 30 juin 2025) du *Top Management* et 47 % de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Ces résultats traduisent les effets de la politique de mixité et de diversité déployée par le groupe depuis plusieurs années et confirment la trajectoire engagée vers l'objectif fixé à horizon 2030.

Convaincu que la diversité, l'équité et l'inclusion constituent des facteurs de performance collective, d'innovation et d'attractivité, le groupe déploie une politique DE&I reposant sur 6 axes structurants : l'équité de la rémunération entre les femmes et les hommes, le recrutement inclusif, le développement des parcours de carrière et des plans de succession, la promotion d'environnements de travail inclusifs, le renforcement d'une culture d'entreprise favorisant l'inclusion et la prévention de toute forme de discrimination ou de comportement inapproprié.

Cette politique vise à garantir à chaque collaborateur un accès équitable aux opportunités professionnelles, dans un cadre de travail respectueux et inclusif.

Dans la continuité de l'ambition du Groupe d'atteindre 40 % de femmes au sein du *Top Management* et des instances dirigeantes à horizon 2030, des plans d'action sont déployés dans l'ensemble de l'organisation afin de renforcer la représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux de responsabilité.

Pour l'exercice 2026-2027, le groupe concentre ses efforts sur quatre priorités :

- l'analyse des écarts de rémunération et la mise en œuvre de plans d'actions adaptés afin de renforcer l'équité salariale ;
- le déploiement de pratiques de recrutement inclusives favorisant l'égalité des chances dès l'embauche et la diversification des viviers de talents ; l'identification, l'accompagnement et le développement des talents féminins afin de soutenir leur accès aux fonctions d'encadrement et de direction ;
- le renforcement d'une culture d'entreprise inclusive fondée sur le respect, la sensibilisation, la formation et une politique de tolérance zéro à l'égard des discriminations et comportements inappropriés.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de progrès continu reposant sur le suivi régulier d'indicateurs, l'évaluation des résultats obtenus et l'adaptation des plans d'action aux enjeux de l'entreprise et aux attentes de ses parties prenantes.

## Activité du conseil au cours de l'exercice

### TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Durant l'exercice, 6 réunions, d'une durée moyenne de 7 heures, se sont tenues.

Lors de ses réunions des 26 septembre 2025 et 26 février 2026 le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance et pris connaissance des éléments de la communication financière sur lesquels il a exprimé son avis.

Le conseil n'a pas été amené à examiner de convention réglementée nouvelle au cours de l'exercice.

Il est précisé que les réunions du conseil se sont tenues, comme les années précédentes, majoritairement hors la présence de la Gérance. Le conseil a bénéficié de présentations spécifiques effectuées par la Direction générale de l'entreprise sur la marche des affaires, le suivi des activités du groupe, les orientations stratégiques à court-moyen terme et l'exécution du plan de transformation « Transform to win ».

Il lui a été présenté l'évolution des litiges auxquels l'entreprise est exposée, la cartographie des risques du groupe, le plan d'audit de l'exercice, l'évolution du programme de *compliance*, le suivi du plan de cybersécurité.

Il a également examiné les enjeux relatifs à Bonduelle Americas, à la plateforme de marque, à l'environnement concurrentiel, à la stratégie de financement, à l'actionnariat, aux relations investisseurs, ainsi que les enjeux de transformation digitale et d'intelligence artificielle et les sujets relatifs à la sécurité alimentaire, à la sécurité des personnes, à la RSE et à la maîtrise du savoir-faire.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a poursuivi ses travaux en matière de gouvernance, notamment sur sa composition, son fonctionnement, son évaluation externe, la révision du Règlement intérieur, les règles de vote en Assemblée Générale et les politiques de rémunération.

Le Président a tenu informé le Conseil de Surveillance de son activité en matière de dialogue actionnarial.

Le Conseil de Surveillance a constaté avec satisfaction l'engagement des membres à l'occasion des réunions, y compris celles du Comité d'Audit. Le tableau d'assiduité, ci-après, présente un taux de participation aux réunions du conseil de 97 %.

Le Conseil de Surveillance a bénéficié d'informations et de présentations de qualité et a formulé, en cas de besoin, son souhait d'obtenir des informations additionnelles quand cela était nécessaire. Il a ainsi pu demander un niveau d'exhaustivité renforcé sur certaines présentations et a apprécié la qualité des échanges entre le conseil, la Gérance et la Direction générale. Le Conseil de Surveillance considère qu'il a été en mesure d'exercer de manière constructive sa mission de contrôle et s'est assuré de la contribution effective de chacun de ses membres.

<sup>1</sup> [https://www.bonduelle.com/app/uploads/2022/04/CP\\_Bonduelle-politique-de-mixite-diversite-juin-2021.pdf](https://www.bonduelle.com/app/uploads/2022/04/CP_Bonduelle-politique-de-mixite-diversite-juin-2021.pdf)



## INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance a engagé des démarches en vue de procéder à son évaluation par un cabinet externe comme le recommande le code Afep-Medef. L'objectif est d'évaluer le fonctionnement du Conseil de Surveillance en passant en revue sa composition, son organisation, l'articulation entre le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance et ses relations avec les autres instances de gouvernance du groupe. Un rapport est attendu pour le mois de décembre 2026.

Lors de sa réunion du 26 septembre 2025, le Conseil de Surveillance a procédé à un nouvel examen des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution se poursuivait. À l'issue de cet examen, il a été décidé de les reclasser en conventions courantes conclues à des conditions normales, ne relevant donc plus du régime des conventions réglementées.

Le Conseil de Surveillance n'a pas été amené à examiner de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice.

En conséquence, aucune convention relevant de ce régime n'est en vigueur à ce jour.

## TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de 4 membres.

Jean-Michel Thierry en assure la présidence depuis le 5 décembre 2019.

Les autres membres du comité sont Karine Charbonnier, Cécile Girerd-Jorry et Jean-Pierre Vannier. Les membres du Comité d'Audit sont indépendants et disposent de compétences comptables, juridiques et financières, ou de contrôle légal des comptes caractérisées par la formation et/ou le parcours professionnel desdits membres (voir paragraphe 3.2).

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises durant l'exercice.

Le taux de participation a été de 94 %.

Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- l'examen approfondi des comptes semestriels et annuels consolidés ;

- l'examen de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au travers notamment de l'étude des rapports de l'audit interne ;
- l'examen de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- le suivi de la démarche « cartographie des risques » et des plans d'actions engagés relatifs aux principaux risques identifiés ;
- les résultats des audits effectués par la Direction de l'audit interne ;
- l'approbation des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) ;
- l'examen de la stratégie de financement du groupe ;
- le point sur la gouvernance et l'organisation de la finance ;
- la présentation et la validation de la mise à jour de la matrice de double matérialité.

Par ailleurs, le comité a défini, en accord avec la Direction du groupe, le programme des travaux et missions confiés à la Direction de l'audit interne.

Le Comité d'Audit a, au cours de ses réunions, entendu le Directeur performance et finance du groupe, puis le Directeur financier groupe, des Directeurs de la direction financière groupe (en ce compris le département de l'audit interne), le département en charge du rapport de durabilité, ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit se félicite des observations formulées par les Commissaires aux Comptes lors de leur audition, ceux-ci ayant une nouvelle fois souligné la qualité de l'organisation des clôtures comptables, la pertinence des documents transmis, ainsi que la clarté des explications apportées par les Directions financières locales et la Direction financière groupe.

Le Président, en complément des synthèses régulières de chaque réunion adressées au Conseil de Surveillance, lui a présenté lors de sa réunion du 2 octobre 2026 un compte rendu annuel des travaux du comité.

## Tableau d'assiduité des membres du conseil et des comités

|                                        | Conseil          | Comité d'Audit  |
|----------------------------------------|------------------|-----------------|
| <b>Nombre de réunions en 2025-2026</b> | <b>6</b>         | <b>4</b>        |
| <b>Participation des membres :</b>     |                  |                 |
| Jean-Pierre Vannier                    | 6 séances/100 %  | 4 séances/100 % |
| Corinne Wallaert                       | 6 séances/100 %  |                 |
| Laurent Bonduelle <sup>1</sup>         | 3 séances/100 %  |                 |
| Karine Charbonnier                     | 6 séances/100 %  | 3 séances/75 %  |
| Agathe Danjou                          | 6 séances/100 %  |                 |
| Rémi Duriez                            | 6 séances/100 %  |                 |
| Cécile Girerd-Jorry                    | 6 séances/100 %  | 4 séances/100 % |
| Jean-Michel Thierry                    | 6 séances/100 %  | 4 séances/100 % |
| Juliette Watine <sup>2</sup>           | 2 séances / 67 % |                 |
| Didier Cliqué                          | 6 séances/100 %  |                 |
| <b>Taux global d'assiduité</b>         | <b>97 %</b>      | <b>94 %</b>     |

1 Fin de mandat en cours d'exercice.

2 Nomination en cours d'exercice.

## 3.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS

Conformément au dispositif légal en vigueur, il est prévu en Assemblée Générale Ordinaire :

- de première part, un vote annuel *ex-ante*, qui porte sur les politiques de rémunération des mandataires sociaux (soit le ou les gérants et les membres du Conseil de Surveillance). Cette politique doit présenter les principes et les critères, alignés sur les intérêts de la société, déterminant les rémunérations des mandataires sociaux. Cette politique est contraignante, ce qui signifie que ne peuvent être attribuées aux mandataires sociaux que des rémunérations conformes à une politique de rémunération préalablement approuvée (sauf dérogation à la politique de rémunération dans les conditions fixées ci-dessous) ;
- de seconde part, un vote *ex-post* « global », qui porte sur une présentation globale sur les informations en matière de rémunération des mandataires sociaux de la société contenues dans certaines parties du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- de troisième part, un vote *ex-post* « individuel » donnant lieu à deux résolutions distinctes portant sur les rémunérations individuelles de la Gérance et du Président du Conseil de Surveillance.

### 3.4.1 Politiques de rémunération de la Gérance (dirigeant mandataire social exécutif) et des membres du Conseil de Surveillance (mandataires sociaux non exécutifs) soumises au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026

#### 3.4.1.1 Politiques de rémunération

Les politiques de rémunération décrivent toutes les composantes de la rémunération fixe et variable et expliquent le processus de décision suivi pour leur détermination, leur révision et leur mise en œuvre concernant la rémunération de la Gérance et des membres du Conseil de Surveillance.

Les politiques de rémunération de la Gérance d'une part, et des membres du Conseil de Surveillance d'autre part, font l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire (vote *ex-ante*) et à l'accord du commandité, chaque année et lors de chaque modification importante dans la politique de rémunération.

Aussi, la politique de rémunération des mandataires sociaux fera l'objet de deux résolutions distinctes lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 décembre 2026 : la première portera sur la politique de rémunération de la Gérance et la seconde sur la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

#### 3.4.1.2 Politique de rémunération de la Gérance

Les éléments de cette politique s'appliquant à la Gérance sont établis par l'Associé commandité, conformément à l'article L. 22-10-76 du Code de commerce et après avis consultatif du Conseil de Surveillance, qui tient compte des principes et conditions prévus par les Statuts. Il est précisé que le représentant légal de la Gérance n'assiste pas à la réunion du conseil qui émet l'avis sur cette politique. Enfin, l'Assemblée Générale émet un vote sur la politique de rémunération chaque année (vote *ex-ante*).

La politique de rémunération de la Gérance est conforme à l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale, ainsi qu'à la pérennité de la société dans la mesure où cette politique respecte les Statuts et repose sur des éléments objectifs de performance du groupe, décrits ci-après.

Il est souligné que la politique de rémunération des collaborateurs s'attache dans chaque pays de présence du groupe à respecter les standards locaux. S'agissant des cadres, la politique de rémunération prend en compte la performance individuelle et collective, en ce inclus, pour ce dernier critère pour les *top managers*, les résultats du groupe, ce qui permet de répondre aux exigences de l'article R. 22-10-40 du Code de commerce.

Conformément à l'article 17 des Statuts, la rémunération de la Gérance est annuelle et est établie par l'Associé commandité après avis consultatif du Conseil de Surveillance. Elle est composée d'éléments financiers et extra-financiers, définis annuellement par l'Associé commandité, après consultation du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé que pour l'exercice 2025-2026, la politique de rémunération de la Gérance, approuvée, est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1 % de la rentabilité opérationnelle courante du groupe de l'exercice écoulé ;
- une rémunération complémentaire égale à 1/10 000e du chiffre d'affaires net consolidé écoulé, conditionnée à l'atteinte de plusieurs critères extra-financiers, à savoir la certification B Corp à 100 % du périmètre certifiable du Groupe Bonduelle (50 %) et à l'atteinte des ambitions de réduction des gaz à effet de serre sur les scopes 1 & 2, qui sont alignées avec les objectifs du B! Pact sur la décarbonation (50 %), appréciés à la date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance.

Étant précisé que la rémunération ne pourra excéder 13 % du dividende versé aux associés lors de l'exercice pour lequel cette rémunération est due, soit lors de l'exercice 2025-2026.

Pour l'exercice 2026-2027, tel que précisé au 3.3, le Conseil de Surveillance a émis un avis consultatif, favorable, après sollicitation de l'Associé commandité concernant la politique de rémunération de la Gérance. Ladite rémunération annuelle brute de la gérance est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1 % de la rentabilité opérationnelle courante du groupe de l'exercice écoulé,
- une rémunération complémentaire égale à 1/10 000e du chiffre d'affaires net consolidé écoulé, conditionnée au renouvellement à 100 % de la certification B Corp du Groupe Bonduelle pour l'ensemble des périmètres concernés sur l'année 2026-2027 tel que connu au 30 juin 2026 (50 %) et au respect de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 & 2 (non FLAG), alignés et annualisés sur les objectifs d'impact du groupe 2026-2027 en conformité avec la trajectoire validée avec SBTi, appréciés à la date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance (50 %).



La rémunération de la Gérance ainsi calculée ne pourra excéder 13 % du dividende versé aux actionnaires lors de l'exercice pour lequel cette rémunération est due, soit les dividendes versés au cours de l'exercice 2026-2027.

Il est également précisé que les critères extra-financiers ont été recommandés par le Comité RSE.

Le niveau de réalisation attendu pour chacun des objectifs sera fixé de façon précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette politique fera l'objet d'une résolution à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026.

### 3.4.1.3 Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Les éléments de cette politique s'appliquant aux membres du Conseil de Surveillance sont établis par le Conseil de Surveillance.

Conformément à l'article 18 des Statuts, il est rappelé que les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'Associé commandité peut, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est renouvelé par tiers tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de Surveillance relatif au mandat en question. La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est présentée au paragraphe 3.2.3.

La présente politique est présentée de manière claire et compréhensible au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise. Conformément au dispositif légal en vigueur (articles L. 22-10-76 et article R. 22-10-40 du Code de commerce), la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'accord du commandité, chaque année et lors de chaque modification importante dans la politique de rémunération.

La présente politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance a été établie par le Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA lors de sa réunion du 2 octobre 2026.

Il est alloué au Conseil de Surveillance une enveloppe de rémunération fixe et maximum annuelle (anciennement appelée « jetons de présence ») dont le montant est adopté par une résolution prise en Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2024, a été adoptée la résolution n° 11 par laquelle l'Assemblée Générale a décidé de porter le montant global annuel de rémunération à allouer au Conseil de Surveillance pour les réunions du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit et la participation au Comité RSE, à 100 000 euros pour l'exercice 2024-2025, et ce, pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

Toute éventuelle évolution du montant de cette enveloppe sera proposée par le Conseil de Surveillance à la Gérance pour être mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Les critères de répartition de ces rémunérations applicables sont précisés ci-après et s'appliquent à tous les membres du Conseil de Surveillance, à l'exception du ou des membres représentant les salariés du groupe.

En effet, les salariés du groupe ne reçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats au sein de l'une des sociétés du groupe.

Il est précisé également qu'en cas de consultations écrites, celles-ci ne donneront pas lieu à rémunération.

Les principes de la politique de rémunération sont donc les suivants :

#### Proportion de la part variable basée sur l'assiduité

| Conseil de Surveillance                                                                                   |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Président                                                                                                 | 100 %        |
| Vice-Président                                                                                            | 100 %        |
| Membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés                                            | N/A          |
| Autres membres du Conseil de Surveillance                                                                 | 97 %         |
| Comité d'Audit                                                                                            |              |
| Président du Comité d'Audit                                                                               | 100 %        |
| Membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés et membres du Comité d'Audit <sup>1</sup>  | N/A          |
| Autres membres du Comité d'Audit                                                                          | 92 %         |
| <b>Participation au Comité RSE de Bonduelle SA et compte rendu au Conseil de Surveillance<sup>2</sup></b> | <b>100 %</b> |

<sup>1</sup> Cette précision est apportée dans l'hypothèse où un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés serait nommé au Comité d'Audit.

<sup>2</sup> Tel que mentionné au 3.1.4, le Comité RSE est une émanation du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA. Sa composition est hybride, permettant la liaison entre les différents conseils et comités du groupe. Le membre du Conseil de Surveillance nommé à ce comité pour représenter le Conseil de Surveillance et lui rendre compte des travaux et réflexions dudit comité a droit à une rémunération, de la part de Bonduelle SCA, basée sur son assiduité aux réunions dudit Comité RSE.

La répartition de la rémunération entre les membres du Conseil de Surveillance est déterminée sur la base de la participation effective de chacun des membres aux réunions du conseil et le cas échéant du Comité d'Audit, ainsi que la mission de participation au Comité RSE, étant précisé que le Président du conseil et le Président du Comité d'Audit perçoivent un montant majoré. Le Vice-Président peut également percevoir un montant majoré à la décision unanime des membres du conseil.

Le règlement de la rémunération due au titre de l'exercice écoulé est effectué par Bonduelle SCA, en deux fois pour la rémunération due au titre de la période écoulée.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, les membres du Conseil de Surveillance, en ce inclus son Président, ne bénéficient d'aucun autre élément de rémunération variable, d'attribution d'options d'actions ou d'actions de performance, ni d'aucun autre avantage.

Toutefois, conformément aux dispositions légales applicables, le ou les membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés du groupe sont ou seront titulaires d'un contrat de travail avec la société ou l'une de ses filiales et, à ce titre, percevront une rémunération correspondant à la fonction qu'ils occupent (salaire et, le cas échéant, intéressement, participation, rémunération variable et/ou actions gratuites).

La politique ainsi mise en œuvre, qui se traduit par une rémunération dont le montant global, fixé par les actionnaires en Assemblée Générale, n'a pas évolué depuis 2024 et prend en compte la participation effective des membres aux réunions du conseil, du Comité d'Audit, ainsi que la mission de participation au Comité RSE pour la détermination de cette rémunération dont la totalité est variable, permet d'aboutir à une rémunération mesurée, équilibrée et équitable qui respecte parfaitement l'intérêt social et contribue à la pérennité de la société.

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 22-10-76 III du Code de commerce, le Conseil de Surveillance pourrait décider de déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire et subordonnée à la survenance de circonstances exceptionnelles, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société, par exemple la réalisation de missions spécifiques ponctuelles. Une telle dérogation temporaire serait rendue publique et motivée, en particulier au regard de l'intérêt social du groupe et de sa pérennité.

## 3.4.2 Présentation des éléments de rémunération et avantages de toutes natures des mandataires sociaux soumis au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026

Les éléments figurant dans la présente partie sont soumis au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026, dans les résolutions à caractère ordinaire relatives à l'approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (*say on pay ex post global*).

### 3.4.2.1 Rémunérations de la Gérance versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice 2025-2026

| (en euros)                            | Exercice 2024-2025 <sup>1</sup> |                 | Exercice 2025-2026 <sup>2</sup> |                 |
|---------------------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
|                                       | Montants attribués              | Montants versés | Montants attribués              | Montants versés |
| <b>Pierre et Benoît Bonduelle SAS</b> |                                 |                 |                                 |                 |
| Autre rémunération                    | 848 383                         | 0               | 1 014 719                       | 848 383         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>848 383</b>                  | <b>0</b>        | <b>1 014 719</b>                | <b>848 383</b>  |

Un écart entre les montants attribués et les montants versés peut s'expliquer par un paiement décalé. En effet, les montants attribués sont versés sur l'exercice en cours.

- Pour l'exercice 2024-2025, la politique de rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts (tels que modifiés par l'Assemblée générale du 5 décembre 2024), et approuvée selon la composition qui intègre les deux éléments suivants :
  - une rémunération égale à 1 % de la rentabilité opérationnelle courante du groupe de l'exercice écoulé ;
  - une rémunération complémentaire égale à 1/10 000<sup>e</sup> du chiffre d'affaires net consolidé de l'exercice écoulé conditionné à l'atteinte de la certification internationale B Corp sur 100 % du périmètre certifiable du Groupe Bonduelle appréciée à la date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance
  - Cette rémunération est plafonnée à 13 % du dividende versé aux actionnaires lors de l'exercice pour lequel cette rémunération est due, soit l'exercice 2024-2025.
  - A la date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, celui-ci a observé que les conditions de la certification étaient réunies, permettant de constater l'atteinte de l'objectif de certification de 100 % du périmètre certifiable. Le périmètre certifiable du Groupe Bonduelle pris en compte excluait alors les activités Eurasie, réintégrées postérieurement dans le périmètre certifiable.
- Pour l'exercice 2025-2026, la politique de rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts, et approuvée selon la composition qui intègre les deux éléments suivants :
  - une rémunération égale à 1 % de la rentabilité opérationnelle courante du groupe de l'exercice écoulé ;
  - une rémunération complémentaire égale à 1/10 000<sup>e</sup> du chiffre d'affaires net consolidé écoulé, conditionnée à la certification B Corp à 100 % du périmètre certifiable du Groupe Bonduelle tel que connu au 30 juin 2025 (50 %) et à l'atteinte des ambitions de réduction des GES sur les scopes 1 & 2 (non FLAG), qui sont alignées avec les objectifs de la stratégie d'impact sur la décarbonation (50 %), appréciés à la date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance.
  - Cette rémunération est plafonnée à 13 % du dividende versé aux actionnaires lors de l'exercice pour lequel cette rémunération est due, soit l'exercice 2025-2026.

Les éléments figurant dans les colonnes de l'exercice 2025-2026 sont soumis au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026, dans le cadre des résolutions à caractère ordinaire relatives à l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant (*say on pay ex post individuel*).

### 3.4.2.2 Rémunérations et avantages du Président du Conseil de Surveillance versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2025-2026

| (en euros)                                                                                            | Exercice 2024-2025 <sup>1</sup> |                           | Exercice 2025-2026 |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------|-----------------|
|                                                                                                       | Montants attribués              | Montants versés           | Montants attribués | Montants versés |
| <b>Jean-Pierre Vannier</b>                                                                            |                                 |                           |                    |                 |
| Rémunération en qualité de membre et Président du Conseil de Surveillance et membre du comité d'Audit | 13 700 <sup>2</sup>             | 11 900 <sup>2</sup>       | 16 400             | 16 600          |
| Autres rémunérations                                                                                  | -                               | -                         | -                  | -               |
| <b>TOTAL</b>                                                                                          | <b>13 700<sup>2</sup></b>       | <b>11 900<sup>2</sup></b> | <b>16 400</b>      | <b>16 600</b>   |

Un écart entre les montants attribués et les montants versés peut s'expliquer par un paiement décalé. En effet, les montants attribués sont pour une partie versés sur l'exercice en cours et pour l'autre partie au cours de l'exercice précédent.

- Étant précisé que Jean-Pierre Vannier a été nommé Président du Conseil de Surveillance à compter du 5 décembre 2024, les montants de rémunération indiqués correspondent à sa rémunération en tant que Président du Conseil de Surveillance mais également en tant que membre du Conseil de Surveillance pendant l'intégralité de l'exercice social.
- Les rémunérations et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024-2025, en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance sont présentés au 3.4.2.4.

Les éléments figurant dans les colonnes de l'exercice 2025-2026 sont soumis au vote de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026 dans le cadre de la résolution à caractère ordinaire relative à l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Jean-Pierre Vannier, Président du Conseil de Surveillance à compter du 5 décembre 2024 (*say on pay ex post individuel*).



### 3.4.2.3 Ratios d'équité en application de l'article L. 22-10-9 7°

Compte tenu de l'absence de salarié au sein de la société Bonduelle SCA, le ratio d'équité mentionné à l'article L. 22-10-9 7° est inapplicable.

### 3.4.2.4 Rémunérations et avantages des membres du Conseil de Surveillance versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2025-2026

(en euros)

| Mandataires sociaux non exécutifs     | Exercice 2024-2025 |                 | Exercice 2025-2026 |                 |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
|                                       | Montants attribués | Montants versés | Montants attribués | Montants versés |
| <b>Jean-Pierre Vannier</b>            |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 13 700             | 11 900          | 16 400             | 16 600          |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Corinne Wallaert</b>               |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 6 600              | 6 600           | 6 600              | 6 600           |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Laurent Bonduelle<sup>1</sup></b>  |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 6 600              | 6 600           | 3 300              | 6 600           |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Karine Charbonnier<sup>2</sup></b> |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 5 500              | 0               | 9 900              | 11 000          |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Agathe Danjou</b>                  |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 11 600             | 7 600           | 6 600              | 6 600           |
| Autres rémunérations <sup>3</sup>     | -                  | -               | 4 000              | 5 000           |
| <b>Martin Ducroquet</b>               |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 8 200              | 17 300          | Non applicable     | 200             |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Rémi Duriez</b>                    |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 6 600              | 6 600           | 6 600              | 6 600           |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Cécile Girerd-Jorry</b>            |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 11 000             | 11 900          | 11 000             | 11 200          |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Jean-Michel Thierry</b>            |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | 12 600             | 14 100          | 16 600             | 12 600          |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Juliette Watine<sup>4</sup></b>    |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | Non applicable     | Non applicable  | 2 200              | Non applicable  |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>Didier Cliqué<sup>5</sup></b>      |                    |                 |                    |                 |
| Rémunérations                         | -                  | -               | -                  | -               |
| Autres rémunérations                  | -                  | -               | -                  | -               |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>82 400</b>      | <b>82 600</b>   | <b>83 200</b>      | <b>83 000</b>   |

La rémunération est attribuée en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés conformément à la politique de rémunération approuvée. Aucune autre rémunération n'est perçue par les mandataires sociaux non exécutifs, en ce inclus les options de souscription ou d'achat d'actions ou actions de performance. Il est précisé qu'aucune autre rémunération n'a été versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce aux membres du Conseil de Surveillance, à l'exception du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés qui dispose d'une rémunération au titre de son contrat de travail.

Un écart entre les montants attribués et les montants versés peut s'expliquer par un paiement décalé. En effet, les montants attribués sont pour une partie versés sur l'exercice en cours et pour l'autre partie au cours de l'exercice précédent.

1 Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Laurent Bonduelle a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025.

2 Désignation en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Karine Charbonnier par le Conseil de Surveillance en cours d'exercice 2024-2025 et nomination confirmée à l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025.

3 Agathe Danjou représente le Conseil de Surveillance au sein du comité RSE de Bonduelle SA, et à ce titre touche une rémunération supplémentaire à celle due au titre de son mandat de membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA.

4 Juliette Watine a été nommée membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025.

5 Conformément au règlement intérieur, le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat. Les autres rémunérations perçues au titre de son contrat de travail sont confidentielles.

### 3.4.3 Ratios et évolution annuelle de la rémunération (article 27.2 du Code Afep-Medef)

En vertu de l'article 27.2 du Code Afep-Medef, les ratios sont les suivants :

|                                                                                                      | Exercice<br>2021-2022 | Exercice<br>2022-2023 | Exercice<br>2023-2024 | Exercice<br>2024-2025 | Exercice<br>2025-2026 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Évolution (en %) de la rémunération du représentant permanent et/ou légal de la Gérance <sup>1</sup> | (7,1)                 | (8,5)                 | (67,2)                | (99)                  | 300                   |
| Évolution (en %) de la rémunération du Président du Conseil de Surveillance <sup>2</sup>             | 9,4                   | 0                     | 0                     | 1,4                   | 39,5                  |
| <b>INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE<sup>3</sup></b>                                 |                       |                       |                       |                       |                       |
| Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés                                             |                       |                       |                       |                       |                       |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés                                             |                       |                       |                       |                       |                       |
| Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent                                                  |                       |                       |                       | Non applicable        |                       |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés                                             |                       |                       |                       |                       |                       |
| Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent                                                  |                       |                       |                       |                       |                       |
| <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI<sup>4</sup></b>                              |                       |                       |                       |                       |                       |
| Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés                                             | 3,7                   | 6,6                   | (3,7)                 | 2,9                   | 1,8                   |
| <b>Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés :</b>                                    |                       |                       |                       |                       |                       |
| A. Représentant permanent et/ou légal de la Gérance                                                  | 35,1                  | 30,7                  | 10,5                  | 0,1                   | 0,4                   |
| B. Président du Conseil de Surveillance                                                              | 0,4                   | 0,3                   | 0,4                   | 0,4                   | 0,4                   |
| <b>Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent :</b>                                         |                       |                       |                       |                       |                       |
| A. Représentant permanent et/ou représentant légal de la Gérance                                     | (10,4)                | (14,2)                | (65,9)                | (98,9)                | 293                   |
| B. Président du Conseil de Surveillance                                                              | 5,5                   | (6,2)                 | 3,9                   | 4,7                   | 35,4                  |
| <b>Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés</b>                                      |                       |                       |                       |                       |                       |
| <b>Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent</b>                                           |                       |                       |                       |                       |                       |
| A. Représentant permanent et/ou légal de la Gérance                                                  | (9,3)                 | (13,8)                | (67,6)                | (99)                  | 300,4                 |
| B. Président du Conseil de Surveillance                                                              | 6,8                   | (5,8)                 | (1,5)                 | (0,1)                 | 12,5                  |
| <b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>                                                                     |                       |                       |                       |                       |                       |
| <b>Critères financiers :</b>                                                                         |                       |                       |                       |                       |                       |
| A. Résultat consolidé net (en milliers d'euros)                                                      | 35 429                | 14 488                | (119 772)             | (11 478)              | 16 171                |
| B. REBITDA (en milliers d'euros) <sup>5</sup>                                                        | 137 846               | 148 335               | 157 478               | 168 962               | 161 263               |

- Conformément aux recommandations Afep-Medef les éléments versés ou attribués au cours de l'exercice N : salaire versé, part variable annuelle versée au titre de N-1 durant l'exercice, attribution des plans LTI pluriannuel sans présager des acquisitions. L'attribution n'est pas nécessairement représentative de la valeur au moment du versement, en particulier si les conditions de performance ne sont pas remplies. La rémunération est brute et n'intègre pas les cotisations et charges patronales. Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SA. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA. Des changements de gouvernance ont été annoncés l'exercice précédent (voir document d'enregistrement universel 2023-2024 partie 3). Le représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA pour l'exercice écoulé est Félix Bonduelle et les ratios d'équité sont basés sur les rémunérations versées au titre de son mandat social (Administrateur) au sein de Bonduelle SA.
- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2025-2026 correspond à la rémunération versée au président au cours de l'exercice.
- La société ne disposant pas de salarié, les dispositions de l'article L. 22-1069, 7 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- Salaire brut moyen des salariés permanents ayant travaillé 95 % de l'année équivalent temps plein travaillant en France et employés par une des entités françaises du groupe consolidé. Le périmètre est élargi, dans la mesure où la société Bonduelle SCA n'a pas de salarié.
- Tel que publié, non retraité d'IFRS 5 pour les années comparables.



### 3.4.4 Présentation des éléments de rémunération et avantages du représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA (tableau 1)

| (en euros)                                                                                                       | Exercice<br>2024-2025 | Exercice<br>2025-2026 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Félix Bonduelle<sup>1</sup></b>                                                                               |                       |                       |
| <b>Représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS Gérant de Bonduelle SCA</b>                                    |                       |                       |
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)                                        | 8 800                 | 34 800                |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice                        | 0                     | 0                     |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                                                       | 0                     | 0                     |
| Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3) | 0                     | 0                     |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                     | <b>8 800</b>          | <b>34 800</b>         |

<sup>1</sup> Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA. La rémunération présentée correspond à celle perçue par Félix Bonduelle, au titre de son mandat d'administrateur au sein de Bonduelle SA qu'il exerce depuis le 26 septembre 2024. Elle est fondée sur sa participation effective aux réunions du Conseil d'Administration dans le cadre d'une enveloppe globale allouée par l'Assemblée générale de Bonduelle SA, et répartie entre les membres.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de l'émetteur (tableau 2)

| (en euros)                                                                     | Exercice 2024-2025 <sup>1</sup> |                    | Exercice 2025-2026    |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
|                                                                                | Montants<br>attribués           | Montants<br>versés | Montants<br>attribués | Montants<br>versés |
| <b>Félix Bonduelle</b>                                                         |                                 |                    |                       |                    |
| <b>Représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA</b> |                                 |                    |                       |                    |
| Rémunération fixe                                                              | 0                               | 0                  | 0                     | 0                  |
| Rémunération variable annuelle                                                 | 0                               | 0                  | 0                     | 0                  |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur de Bonduelle SA       | 13 200                          | 4 400              | 19 800                | 17 600             |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur de PBB                |                                 |                    | 15 000                | 15 000             |
| Avantages en nature : voiture                                                  | 0                               | 0                  | 0                     | 0                  |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>13 200</b>                   | <b>4 400</b>       | <b>34 800</b>         | <b>32 600</b>      |

<sup>1</sup> Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SA (Administrateur) et toute autre rémunération au sein du groupe. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA.

Actions de performance attribuées au représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA (tableau 3)

| Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative) | N° et date du plan    | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Date d'acquisition    | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| <b>Félix Bonduelle<sup>1</sup></b>                                                                                                                                                        |                       |                                               |                                                                                          |                       |                       |                           |
| Représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA                                                                                                                   | Non applicable        | Non applicable                                | Non applicable                                                                           | Non applicable        | Non applicable        | Non applicable            |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                              | <b>NON APPLICABLE</b> | <b>NON APPLICABLE</b>                         | <b>NON APPLICABLE</b>                                                                    | <b>NON APPLICABLE</b> | <b>NON APPLICABLE</b> | <b>NON APPLICABLE</b>     |

<sup>1</sup> Félix Bonduelle représente la Gérance, en sa qualité de représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, auprès de la société depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il ne bénéficie d'aucun plan lui permettant d'obtenir des attributions gratuites d'actions.

| Dirigeants mandataires sociaux                                          | Contrat de travail |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions <sup>2</sup> |     | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |     |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------|-----|
|                                                                         | Oui                | Non | Oui                               | Non | Oui                                                                                                                        | Non | Oui                                                  | Non |
| <b>Félix Bonduelle<sup>1</sup></b>                                      |                    |     |                                   |     |                                                                                                                            |     |                                                      |     |
| Représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA |                    | ✗   |                                   | ✗   |                                                                                                                            | ✗   |                                                      | ✗   |
| Date de début de mandat <sup>3</sup>                                    |                    |     |                                   |     |                                                                                                                            |     |                                                      |     |
| Date de fin de mandat <sup>4</sup>                                      |                    |     |                                   |     |                                                                                                                            |     |                                                      |     |

- 1
- Félix Bonduelle représente la Gérance, en sa qualité de représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, auprès de la société depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- 2
- Le groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (contrat article 83) (cf. partie 5 note 12 au paragraphe intitulé « Avantages postérieurs à l'emploi »).
- 3
- Nomination en qualité de représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS en date du 1er juillet 2024 et administrateur de Bonduelle SA en date du 26 septembre 2024.
- 4
- Mandat à durée indéterminée au sein de Pierre et Benoît Bonduelle SAS. Pour Bonduelle SA, l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025 a approuvé son renouvellement.

3.5

INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

- La structure du capital de la société est détaillée en parties 7.1.2 et 7.2.
- Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 sous réserve des éléments décrits au paragraphe 7.2.3. « Pacte d'actionnaires ». Il est précisé que l'article 13.2 des Statuts prévoit que les parts d'un Associé commandité ne peuvent être transmises qu'avec, le cas échéant, l'accord unanime des Associés commandités, et l'approbation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société. Le bénéficiaire de la transmission ainsi autorisée prend la qualité d'Associé commandité et vient aux droits et obligations de son prédécesseur et son nom ou sa dénomination selon le cas, est porté à l'article 1 des Statuts.
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont précisées en partie 7.2 « Actionnariat ».
- Aucun détenteur ne possède de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier, sont précisés en partie 7.6 « Renseignements de caractère général concernant la société ».
- Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont détaillés en partie 7.2.3. « Pacte d'actionnaires ».
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement de la Gérance sont mentionnées en partie 7.6 « Renseignements de caractère général concernant la société ».
- La modification des Statuts de la société se fait dans les conditions prévues par la réglementation.
- Les pouvoirs de la Gérance, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions sont précisés en parties 7.1.2 « Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation du capital » et 7.5 « Descriptif du programme de rachat d'actions ».
- Il n'y a pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Aucun accord ne prévoit d'indemnités pour la Gérance ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.



## 3.6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe Bonduelle a retenu comme outil le Cadre de Référence relatif au contrôle interne de l'AMF publié en janvier 2007 et actualisé en juillet 2010.

Le contrôle interne et la gestion des risques sont des dispositifs de la société, définis et mis en œuvre sous sa responsabilité comprenant un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société intégrée globalement ainsi que certaines sociétés mises en équivalence, qui :

- permettent aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société ;
- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à :

- assurer la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de gestion des risques vise plus particulièrement à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société en identifiant et analysant les principales menaces potentielles de la société ;
- identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs de la société ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- sensibiliser et mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'applique à l'ensemble des entités du périmètre de consolidation. Dans le cadre d'acquisitions, un audit du contrôle interne est réalisé dans les 3 mois suivant l'acquisition. Un audit de conformité avec les règles et procédures du groupe est réalisé l'année suivant l'acquisition, afin d'en assurer la correcte application.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent néanmoins pas fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système ou processus comme les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement, le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

### 3.6.1 Organisation

La société Bonduelle SCA est une société holding et exerce la gestion opérationnelle de ses activités à travers sa filiale Bonduelle SA à laquelle sont rattachées les 3 régions du groupe, organisées autour des zones Europe et hors Europe qui, bien qu'opérant sur des zones géographiques différentes, présentent chacune des caractéristiques proches en termes de dynamique, rentabilité, environnement des affaires et stratégie de développement.

Bonduelle SA gère les fonctions suivantes :

- la politique de développement, la gestion des participations, fusions, acquisitions ou reventes d'actifs ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du groupe, y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la définition des politiques de rémunération, de gestion de l'encadrement et de développement des compétences ;
- la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- la conformité aux lois et règlements régissant l'activité du groupe ;
- la gestion des programmes d'assurance du groupe ;
- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion et la politique de marques ;
- la communication *corporate* ;
- la communication financière et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;

- la stratégie et les ressources informatiques ;
- la mise en œuvre du contrôle interne et les activités de gestion des risques ;
- les programmes de recherche et développement et de transformation ;
- la mise en place et l'animation de la responsabilité sociétale du groupe.

Les régions sont organisées par zone géographique, regroupées en zone Europe et zone hors Europe. Elles sont dotées de moyens financiers propres, sont responsables du développement de leurs produits et en assurent majoritairement la fabrication et totalement la commercialisation.

Les objectifs du groupe sont définis par la Gérance sur la base de la feuille de route communiquée par l'Associé commandité. Ils concernent, non seulement la performance économique, mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré d'excellence, tels que le management des ressources humaines, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et la protection de l'environnement.

Les objectifs tiennent compte des performances passées, d'un diagnostic approfondi ainsi que de l'évolution de l'environnement.

L'analyse des risques liés aux activités fait partie intégrante du processus d'élaboration des plans d'actions qui prévoit une identification des facteurs clés de succès et une analyse des principales hypothèses pour atteindre ces objectifs.

## 3.6.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

Les principaux organes de la gestion des risques et du contrôle interne se présentent de la manière suivante :

### Au niveau du groupe

La Direction de Bonduelle SA est exercée par son Directeur général dont les pouvoirs sont attribués par la loi et les Statuts.

Le GELT, dont la composition est précisée en partie 3.1.4, s'est réuni à 13 reprises au cours de l'exercice. Il a notamment passé en revue les performances commerciales et financières du groupe et a débattu de toutes les questions générales et d'orientations stratégiques relatives à la vie du groupe et de ses régions.

La Direction de l'audit interne du groupe est rattachée fonctionnellement à la Direction générale du groupe et peut être sollicitée par le Président du Conseil d'Administration ainsi que par le Conseil de Surveillance qui peut lui demander des audits spécifiques conformément au Règlement intérieur (article 5). Les missions d'audit et les programmes de travail sont validés par la Direction générale et le Comité d'Audit. Chaque mission fait l'objet d'un rapport diffusé aux organes de gouvernance du groupe, aux responsables opérationnels des entités auditées et aux Commissaires aux Comptes. Au titre de l'exercice 2025-2026, 14 missions d'audit ont été menées dans les différents services et régions du groupe permettant ainsi une couverture de l'ensemble des activités du groupe basée sur une approche par les risques. À la suite de chaque mission, des plans d'actions sont élaborés par les Directions opérationnelles concernées pour corriger les faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit, un suivi de ces plans d'actions est assuré par la Direction de l'audit interne et les responsables opérationnels, et enfin, une revue est effectuée par les organes de gouvernance du groupe.

Les services centraux sont chargés de veiller à l'application des décisions prises par la Direction et doivent notamment s'assurer que les informations qui lui sont communiquées sont fiables et pertinentes.

Les Commissaires aux Comptes, dans le cadre de leur mission de contrôle et de certification des états financiers annuels et consolidés de Bonduelle, examinent certaines procédures participant à l'élaboration de l'information comptable et financière. Deux fois par an, ils rendent compte de leurs conclusions au Comité d'Audit.

La proposition de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux Comptes par l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil de Surveillance sur recommandation du Comité d'Audit. Le groupe est audité par un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture géographique et globale des risques du groupe.

### Au niveau des régions

Le Comité de Direction des régions comprend le Directeur général et les Directeurs des principales fonctions. Le Directeur performance et finance est plus particulièrement chargé de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes.

Une fois par trimestre, la Direction générale se réunit en *Quarterly Business Review* (QBR) avec les Comités de Direction de chaque région pour fixer les objectifs, passer en revue les performances et les perspectives financières et décider de la politique à suivre au niveau de la région : résultats annuels et semestriels, plan d'investissement notamment.

### Procédures du contrôle interne

Les procédures du contrôle interne sont réunies dans le Manuel du Contrôle Interne. Ce dernier définit :

- les domaines d'intervention et les responsabilités respectives des services centraux et des régions ;
- les règles et processus de nature financière et opérationnelle applicables.

Ce manuel, disponible en français et en anglais, fait l'objet d'une mise à jour *a minima* une fois par an et en fonction de l'évolution des règles et procédures au sein du groupe.

Le groupe a développé depuis 2017 un processus d'auto-évaluation annuel du contrôle interne basé sur un questionnaire destiné à mesurer la correcte application des règles et des procédures de chacune des entités du groupe intégrées globalement. Les conclusions de ces questions sont partagées avec la Direction financière du groupe.

Le contrôle budgétaire s'articule autour de 3 axes :

- le budget, préparé en fonction des orientations et des directives fixées par la Direction générale ;
- le suivi des performances dans le cadre d'un *reporting* mensuel, des réunions du GELT et des QBR ;
- la revue de l'atteinte des objectifs et des indicateurs définis dans la trajectoire financière à 3 ans.

Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés.

Le contrôle budgétaire repose sur les équipes de Contrôle de gestion du groupe et des différentes régions.

## 3.6.3 Procédures de gestion des risques

Le Groupe Bonduelle est exposé, dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Les principales mesures de maîtrise et de contrôle de ces risques sont décrites en parties 4.2 et 4.3.

Pour structurer le pilotage de ces risques, le groupe a, depuis 2008 et au fur et à mesure des années, développé un processus de cartographie des risques à travers l'identification, l'évaluation et la revue de leur maîtrise.

En 2025-2026, la cartographie des risques a été examinée et mise à jour suivant un processus de construction *bottom-up* depuis les régions et la direction Digital & Technology (D&T)

vers le groupe. Des plans d'actions visant à limiter et/ou couvrir les risques identifiés au niveau du groupe et des régions sont mis en place et suivis annuellement.

Les résultats des démarches de cartographie des risques sont analysés par les organes de gouvernance du groupe pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués, et développer les plans d'actions et les mesures de prévention appropriées.

Il est rendu compte au Conseil de Surveillance du déroulement de ces démarches et des plans d'actions associés relatifs aux différents risques identifiés.



### 3.6.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Le groupe élabore des comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par le département consolidation rattaché à la Direction des services financiers du groupe.

L'élaboration de cette information s'articule autour d'un calendrier annuel transmis aux entités dont les principales étapes sont les suivantes :

- le *reporting* mensuel d'activité ;
- la liasse de *reporting* trimestrielle ;
- les clôtures semestrielle et annuelle des comptes.

La réalisation des comptes consolidés est effectuée à partir des informations communiquées sous forme de liasses extraites des systèmes informatiques par chaque entité et transmises au service consolidation sur un logiciel unique. Les transactions sont enregistrées conformément aux règles du manuel de consolidation, référentiel commun au sein du groupe.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation et d'une diffusion à l'ensemble du groupe et ont été revus par les Commissaires aux Comptes.

Les équipes comptables opèrent lors des clôtures une révision des comptes et se rapprochent du Contrôle de gestion pour analyser et expliquer les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux Comptes pour les comptes annuels et semestriels.

### 3.6.5 Autres informations

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont détaillées à l'article 23 des Statuts de la société Bonduelle SCA qui sont disponibles, sur demande, au siège administratif de Villeneuve d'Ascq ainsi que sur le site Internet [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).





## Chapitre 4

# Rapport de la gérance

Poids des activités à marque

**62 %**

Résultat net

**16,2 M€**

|            |                                                                                                                                                     |            |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>4.1</b> | <b>Activité et résultats</b>                                                                                                                        | <b>186</b> |
| 4.1.1      | Chiffre d'affaires                                                                                                                                  | 186        |
| 4.1.2      | Résultat opérationnel courant                                                                                                                       | 187        |
| 4.1.3      | Résultat net consolidé                                                                                                                              | 187        |
| 4.1.4      | Investissements et recherche et développement                                                                                                       | 187        |
| 4.1.5      | Évolution des capitaux employés                                                                                                                     | 188        |
| 4.1.6      | Dette nette et ratio d'endettement                                                                                                                  | 188        |
| 4.1.7      | Faits marquants de l'exercice                                                                                                                       | 188        |
| 4.1.8      | Évènements postérieurs à la clôture                                                                                                                 | 188        |
| 4.1.9      | Perspectives                                                                                                                                        | 188        |
| 4.1.10     | Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)                                                                                                         | 188        |
| 4.1.11     | Comptes sociaux de Bonduelle SCA                                                                                                                    | 189        |
| <b>4.2</b> | <b>Facteurs de risques</b>                                                                                                                          | <b>190</b> |
| 4.2.1      | Synthèse des principaux facteurs de risques auxquels Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel          | 190        |
| 4.2.2      | Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel | 191        |
| <b>4.3</b> | <b>Risques financiers, juridiques et politique de couverture</b>                                                                                    | <b>197</b> |
| 4.3.1      | Risques financiers                                                                                                                                  | 197        |
| 4.3.2      | Risques sur actions                                                                                                                                 | 198        |
| 4.3.3      | Risques juridiques                                                                                                                                  | 199        |
| 4.3.4      | Couverture des risques non financiers                                                                                                               | 200        |



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

## Introduction

### Se transformer pour renforcer durablement notre performance

L'exercice écoulé s'est déroulé dans un environnement particulièrement exigeant, marqué par l'accumulation de chocs externes majeurs. Notre groupe a notamment été confronté aux effets des importations non régulées de maïs chinois, qui ont pesé sur les volumes et les prix de vente, à la hausse des coûts de l'énergie résultant des tensions géopolitiques internationales, ainsi qu'à une canicule exceptionnelle ayant fortement affecté les rendements agricoles de la récolte 2026.

Ces facteurs défavorables ont ralenti la trajectoire d'amélioration de notre rentabilité et temporairement pesé sur la réalisation de notre feuille de route. Pour autant, ils ne remettent pas en cause les fondamentaux de notre stratégie. Au contraire, ils confirment la nécessité de poursuivre avec détermination la transformation engagée afin de renforcer la résilience de notre modèle économique dans un environnement particulièrement volatil ces deux dernières années.

Nous poursuivons donc l'exécution de notre programme *Transform to Win* pour redonner à l'entreprise les moyens de se développer et d'améliorer sa compétitivité.

Nous avons ainsi concentré nos ressources sur les activités, les marques et catégories créatrices de valeur, fait évoluer notre offre en innovant pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, et amélioré notre efficacité opérationnelle.

Les performances financières de cette année ne reflètent pas encore pleinement le potentiel de cette transformation. Mais les fondations sont en place, les priorités sont claires et les premiers progrès sont visibles.

Dans un contexte toujours incertain, nous restons pleinement mobilisés pour accélérer la transformation de Bonduelle. La certification B Corp de l'ensemble du groupe en janvier 2026 illustre notre engagement au service d'une croissance rentable et durable, créatrice de valeur pour toutes nos parties prenantes.

## 4.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

### 4.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe Bonduelle, au titre de l'exercice 2025-2026 clos le 30 juin 2026, s'établit à 2 186,2 millions d'euros soit une progression de + 0,4 % en données comparables<sup>1</sup>. Après prise en compte des variations de change, il affiche un léger repli de - 0,8 % en données publiées.

#### ZONE EUROPE

La zone Europe, qui représente 62,8 % de l'activité sur l'exercice, progresse de + 1,3 % en données publiées comme en données comparables<sup>1</sup>.

Sur un marché peu dynamique, l'activité des conserves affiche, une croissance de + 1,5 %. Celle-ci est portée par le développement des ventes à la marque, y compris la conserve – notamment Cassegrain – et par le retour progressif à la normale des volumes à marque de distributeur, lié à la mise en place de droits de douane sur le maïs chinois. Le plan d'activation d'envergure déployé sur la marque Bonduelle dans toute l'Europe – nouveau design, campagne de communication puissante et innovations répondant aux nouvelles attentes des consommateurs – commence à porter ses fruits sur un certain nombre de marchés.

L'activité surgelée affiche une croissance de + 2,1 %, portée par la montée en puissance progressive de nos innovations à la marque Bonduelle en grande distribution, qui s'inscrivent dans l'évolution stratégique de notre portefeuille, ainsi que par une augmentation de l'activité en restauration hors foyer.

L'activité salade traiteur accuse un retrait de - 0,4 % sous l'effet de la pression concurrentielle et de pertes de référencement. Le 4<sup>e</sup> trimestre marque toutefois une reprise progressive de l'activité (+ 4,4 %), portée par une météo favorable à la consommation de produits traiteur et par le lancement de nouveaux produits à la marque en France et en Italie.

#### ZONE HORS EUROPE

La zone hors Europe, représentant 37,2 % de l'activité sur l'exercice 2025-2026, recule de - 1,0 % en données comparables<sup>1</sup> (- 4,1 % en données publiées).

Après une année de croissance en 2024-2025, l'activité en Amérique du Nord affiche un recul de - 5,6 % en données comparables<sup>1</sup> (- 12,4 % en données publiées) sur l'ensemble de l'exercice. Le contexte de marché complexe, l'inflation et l'impact de plusieurs crises agricoles qui ont mis sous pression l'accès à la matière première, ont fortement impacté les performances, malgré la dynamique des innovations et la reprise de la restauration hors foyer (+ 9,4 %).

La zone Eurasie, Export et Mercosur progresse de + 8,7 % en données comparables<sup>1</sup> (+ 13,6 % en données publiées). Cette performance est portée par la croissance et l'activation de nos marques sur un marché dynamique et le succès de plusieurs innovations.

<sup>1</sup> Données comparables, soit à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :

- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne ;
- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1<sup>er</sup> anniversaire de l'acquisition est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu.



## 4.1.2 Résultat opérationnel courant

Au titre de l'exercice 2025-2026, le Groupe Bonduelle affiche un résultat opérationnel courant de 79,6 millions d'euros à taux de change courants et 75,0 millions d'euros à taux de change constants contre 83,8 millions d'euros l'exercice précédent. La marge opérationnelle courante s'établit à 3,6 % en données publiées, soit un repli de 16 points de base à taux courant, et à 3,4 % en données comparables<sup>1</sup> soit un repli de 41 points de base par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse de la rentabilité opérationnelle courante reflète les évolutions et contributions suivantes :

- en Europe, malgré la croissance du chiffre d'affaires portée notamment par les offres cuisinées à plus forte valeur ajoutée, la rentabilité est en retrait par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par une pression accrue sur les prix tirés vers le bas par les marques de distributeurs, ainsi que par des niveaux de stocks élevés sur certaines catégories, notamment le maïs ;

- hors Europe, la rentabilité opérationnelle courante progresse légèrement. Cette évolution est principalement attribuable à la bonne performance de l'Eurasie, où les hausses de prix mises en œuvre dans un contexte inflationniste ont permis de soutenir les marges tout en maintenant les positions commerciales. En revanche, la rentabilité de Bonduelle Americas a marqué un palier, sous l'effet de plusieurs crises agricoles et de conditions de marché moins favorables ;
- les initiatives d'amélioration de la performance opérationnelle et les programmes d'optimisation des frais de structure ont continué à produire leurs effets sur l'ensemble du groupe. Néanmoins, les bénéfices associés ont été effacés par l'impact négatif de la sous-utilisation des capacités industrielles, conséquence des actions volontaristes de réduction des stocks.

## 4.1.3 Résultat net consolidé

Au 30 juin 2026, dans un contexte économique incertain ayant pesé sur le rythme de déploiement du plan de transformation du groupe, les difficultés de l'activité frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord ont conduit à comptabiliser une dépréciation du *goodwill* de Bonduelle Americas de 35 millions d'euros. Conjugée aux optimisations logistiques aux États-Unis ainsi qu'aux frais de restructuration et de réorganisation, elle porte les éléments non récurrents de la période à - 47,3 millions d'euros. Le résultat opérationnel s'établit ainsi à 32,3 millions d'euros en données publiées, contre 73,0 millions d'euros un an plus tôt.

Le résultat financier progresse et s'établit à - 29,2 millions d'euros, contre - 35,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. La charge d'intérêt enregistrée sur l'exercice est en nette diminution à - 28,8 millions d'euros, notamment due à une amélioration du coût de financement du groupe (3,15 % contre 3,81 %), le résultat de change s'inscrivant à 0 million d'euros contre - 2,0 millions d'euros l'exercice précédent.

La charge d'impôts s'établit à - 24,4 millions d'euros, contre - 20,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat des mises en équivalence affiche un produit de 4,3 millions d'euros correspondant principalement à la quote-part de résultat de la détention des activités de Nortera Foods mise en équivalence.

Après prise en compte du résultat financier, de la charge d'impôts et du résultat des mises en équivalence, le résultat net des activités poursuivies du Groupe Bonduelle au titre de l'exercice 2025-2026 s'établit à - 16,9 millions d'euros, contre + 19,7 millions d'euros l'exercice précédent.

En conformité avec la norme IFRS 5, la contribution des activités cédées ou destinées à être cédées ou abandonnées est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies ». Ainsi, au titre de l'exercice, les éléments enregistrés dans cette rubrique représentent un montant de + 33,1 millions d'euros. Ils incluent principalement la plus-value liée à la cession de l'activité de salade en sachet en France, ainsi que le résultat de l'exercice de l'entité BF Agricola en Espagne dont l'activité a été arrêtée au cours de l'exercice.

En intégrant ce résultat net des activités non poursuivies, le résultat net de l'ensemble consolidé du Groupe Bonduelle au titre de l'exercice 2025-2026 s'établit à + 16,2 millions d'euros, contre - 11,5 millions d'euros l'exercice précédent et - 111 millions d'euros il y a 2 ans.

## 4.1.4 Investissements et recherche et développement

Les efforts de recherche et développement se sont poursuivis tant dans la recherche de nouveaux process industriels qu'en matière de packaging et d'économies d'énergie, les investissements industriels de l'exercice s'élevant eux à 64,1 millions d'euros.

<sup>1</sup> Données comparables, soit à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :

- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne ;
- pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1er anniversaire de l'acquisition est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu ;
- pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu.

## 4.1.5 Évolution des capitaux employés

L'optimisation des capitaux employés du Groupe Bonduelle continue d'être une priorité pour le groupe, en particulier dans un contexte inflationniste, et les diverses initiatives de sensibilisation, se poursuivent. En définissant et partageant régulièrement en interne des indicateurs de mesure de la performance des principaux agrégats financiers, en formant les collaborateurs et en communiquant sur les enjeux, le Groupe Bonduelle a mis en place une gestion efficace de son besoin en fonds de roulement et de ses investissements en général.

Au titre de l'exercice 2025-2026, les capitaux employés (total capitaux propres et dette financière nette) s'affichent à 1 205 millions d'euros contre 1 180 millions d'euros l'exercice précédent, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Au 30 juin 2026, le ratio de retour sur capitaux employés (ROCCE<sup>1</sup>) s'établit à 6,6 %, en baisse d'un demi-point par rapport à l'exercice précédent.

## 4.1.6 Dette nette et ratio d'endettement

La dette nette après prise en compte de la norme IFRS 5 s'établit à 577,4 millions d'euros (contre 571,2 millions d'euros lors de l'exercice précédent) et le ratio de levier<sup>2</sup> s'établit à 3,58 contre 3,38 pour l'exercice précédent.

|                                   | 30 juin 2024 publié | 30 juin 2025 publié | 30 juin 2026 publié |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dette nette (en millions d'euros) | 561,9               | 571,2               | 577,4               |
| Gearing <sup>3</sup>              | 0,88                | 0,94                | 0,92                |
| Levier d'endettement <sup>2</sup> | 3,57                | 3,38                | 3,58                |

## 4.1.7 Faits marquants de l'exercice

### Cession de l'activité salade en sachet en France

Dans le cadre de son plan de transformation *Transform to Win*, le groupe a finalisé, le 17 juillet 2025, la cession de son activité de salade en sachet en France au groupe LSDH, après plusieurs années de dégradation des résultats de ce segment.

## 4.1.8 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

## 4.1.9 Perspectives

Dans un contexte toujours marqué par de fortes incertitudes agricoles et géopolitiques, le Groupe Bonduelle va concentrer ses efforts sur le maintien de sa rentabilité et l'amélioration de ses fondamentaux financiers, notamment la génération de cash-flow et la réduction de son endettement.

## 4.1.10 Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)

Les informations relatives à la RSE sont présentées dans le rapport de durabilité (Chapitre 2).

1 Résultat opérationnel courant avant impôt/capitaux employés.

2 Dette financière nette/EBITDA récurrent.

3 Dette financière nette/capitaux propres.



## 4.1.11 Comptes sociaux de Bonduelle SCA

### Compte de r sultat

La soci t  holding Bonduelle SCA a r alis  un b n fice net de 29,7 millions d'euros.

Le r sultat se compose principalement :

- 1 d'un r sultat financier qui repr sente un produit net de 29,6 millions d'euros et s' tablit comme suit :
  - charges nettes d'int r ts et assimil s de 0,9 million d'euros,
  - reprise de provision sur titres de 0,5 million d'euros,
  - dividendes re us de Bonduelle SA de 30,0 millions d'euros ;
- 2 d'un r sultat d'exploitation s' levant   - 1,3 million d'euros, principalement constitu  de la r mun ration de la G rance ;
- 3 d'un produit d'imp t de 1,4 million d'euros li    l'int gration fiscale.

### Bilan

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

- 1 l'actif immobilis , essentiellement financier, repr sente 597 millions d'euros ;
- 2 les capitaux propres s' l vent   585 millions d'euros.

Il n'y a pas de cr ances clients au 30 juin 2026.

Les dettes fournisseurs repr sentent 1,2 million d'euros et sont non  chues.

Les d lais de paiements de r f rence utilis s pour les cr ances clients et les dettes fournisseurs sont les d lais l gaux et contractuels.

### Dividendes

Voir paragraphe 7.3.2 du chapitre 7 « Informations sur la soci t  et son capital ».

### Informations sur le capital

Au 30 juin 2026, le capital de la soci t  est compos  de 32 630 114 actions au nominal de 1,75 euro et le nombre total des droits de vote exer ables en Assembl  G n rale ressort   51 990 368.

  la connaissance de la soci t , Pierre et Beno t Bonduelle SAS d tient au moins 5 % du capital avec 23,44 % du capital et 28,46 % des droits de vote exer ables en Assembl  G n rale.

La part du capital d tenu par les salari s du groupe principalement par l'interm diaire du fonds commun de placement repr sente 7,20 %.

La G rance, faisant usage de l'autorisation accord e par l'Assembl  G n rale du 4 d cembre 2025 a attribu  504 659 actions au cours de l'exercice   des salari s au travers de diff rents plans d'attribution gratuite d'actions dont le d tail figure en note 18 de l'annexe des comptes sociaux.

Les transactions intervenues sur les titres de la soci t  par les hauts dirigeants et personnes li es sont consultables sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

### Immobilisations financi res et valeurs mobili res de placement

Voir notes 3 et 5 de l'annexe aux comptes sociaux.

## D tail du programme de rachat d'actions propres – Exercice 2025-2026

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la soci t  Bonduelle SCA a proc d  entre la date d'ouverture et de cl ture de l'exercice 2025-2026 aux op rations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

| (en euros)                                                                                     | Quantit s      | Prix unitaire moyen | Valorisation     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|------------------|
| Actions propres inscrites   l'ouverture de l'exercice 2025-2026                                | 546 404        | 17,55               | 9 590 192        |
| Actions propres achet es durant l'exercice 2025-2026                                           | 286 217        | 9,93                | 2 842 744        |
| Actions propres vendues et/ou attribu es durant l'exercice 2025-2026                           | (204 252)      | 14,02               | (2 862 958)      |
| Reclassement   la valeur nette d'actions propres affect es   des plans d'actions               |                |                     |                  |
| Revalorisation au cours de cl ture des actions d tenues dans le cadre du contrat de liquidit s |                |                     | 7 984            |
| <b>NOMBRE D'ACTIONS INSCRITES   LA CL TURE DE L'EXERCICE 2025-2026</b>                         | <b>628 369</b> | <b>15,24</b>        | <b>9 577 962</b> |
| Valeur nominale des actions propres d tenues                                                   |                |                     | 1,75             |

Le co t du contrat d'animation du cours de Bourse par la soci t  EXANE s'est  lev    52 428,08 euros TTC pour l'exercice 2025-2026.

| Motifs des acquisitions d'actions propres                                  | % du capital |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Animation du cours de Bourse (contrat de liquidit s)                       | 0,26 %       |
| Actionnariat salari                                                        | N ant        |
| Valeurs mobili res donnant droit   l'attribution d'actions (stock-options) | N ant        |
| Op rations de croissance externe                                           | 0,61 %       |
| Annulation                                                                 | N ant        |

|                                                    | Actionnariat<br>Salari  | Couverture<br>de valeurs<br>mobili res | Op rations de<br>croissance<br>externe | Annulation |
|----------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|------------|
| Volume des actions utilis es (en nombre d'actions) | 114 979                 | -                                      | -                                      | -          |

## R SULTAT FINANCIER DES CINQ D NIERS EXERCICES

Voir paragraphe 6.6 des comptes sociaux.

## 4.2 FACTEURS DE RISQUES

Bonduelle, dans le cadre des objectifs définis par son actionnaire de référence – pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs – a une approche prudente et responsable à l'égard des risques identifiés.

Bonduelle a procédé à la revue et à l'analyse de sa cartographie des risques et de l'ensemble des risques susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses objectifs. Le groupe a également procédé à la hiérarchisation de ces risques.

La démarche de cartographie des risques consiste en :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la hiérarchisation de ces risques ;
- la définition des priorités visant à limiter le risque par le biais de la mise en œuvre de plans d'actions.

À la date du présent document d'enregistrement universel, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont présentés ci-après.

La hiérarchisation des facteurs de risques a été effectuée en tenant compte de l'ampleur de l'impact négatif de la réalisation du risque et de la probabilité d'occurrence de ceux-ci. L'horizon de temps considéré pour analyser les risques a été le moyen terme. La méthodologie a été définie avec la Direction de l'audit interne.

Il a été procédé ensuite à une catégorisation des risques sélectionnés, par nature.

Cet exercice d'identification, de hiérarchisation et de catégorisation a été mené dans le cadre d'ateliers de travail réunissant des membres des Directions juridique, audit interne, financière, communication *corporate*, gestion de crise et RSE.

Cette identification, hiérarchisation et catégorisation a fait, comme chaque année, l'objet d'une revue. Par ailleurs, une évaluation de la criticité pour chaque facteur de risque a été indiquée prenant en compte la probabilité et l'impact, cette évaluation a également fait l'objet d'une revue au cours de l'exercice 2025-2026.

Les catégories de risques figurant ci-après ne sont pas présentées par ordre d'importance. En revanche, au sein de chaque catégorie, les facteurs de risques sont présentés selon un ordre d'importance décroissant déterminé par le Groupe Bonduelle à la date du présent document d'enregistrement universel.

Ces éléments mis à jour ont été présentés et revus par la Direction générale du Groupe Bonduelle, le Conseil d'Administration et examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance.

Le Groupe Bonduelle conduit par ailleurs des politiques d'atténuation de ces risques. Les plans d'actions sont revus et validés par sa Direction générale et sont examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance.

Les présentes informations sont revues annuellement à l'occasion de la rédaction du document d'enregistrement universel. Une revue plus approfondie est réalisée tous les 2 à 3 ans ou en cas d'événement nécessitant une revue immédiate de la cartographie des risques.

### 4.2.1 Synthèse des principaux facteurs de risques auxquels Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel

L'appréciation des facteurs de risques est faite au regard des mesures de prévention, d'atténuation et de transfert des risques mises en place par le Groupe Bonduelle.

| Catégories de risques                                                          | Facteurs de risques                                                                                                            | Criticité | Impact négatif | Probabilité |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------|-------------|
| Risques liés à l'activité de Bonduelle                                         | Qualité et sécurité des produits – crise alimentaire                                                                           | Forte     | Fort           | Moyenne     |
|                                                                                | Diminution ou arrêt de production en période de haute activité                                                                 | Moyenne   | Moyen          | Faible      |
|                                                                                | Dépendance vis-à-vis des tiers                                                                                                 | Moyenne   | Moyen          | Moyenne     |
| Risques liés au changement climatique                                          | Changement climatique                                                                                                          | Forte     | Moyen          | Forte       |
| Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la conformité réglementaire | Atteinte à la réputation de Bonduelle                                                                                          | Moyenne   | Moyen          | Moyenne     |
|                                                                                | Risques liés aux systèmes d'information, à leur gouvernance et à leurs défaillances                                            | Forte     | Fort           | Forte       |
|                                                                                | Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anti-concurrentielle | Moyenne   | Fort           | Faible      |
|                                                                                | Protection du savoir-faire                                                                                                     | Forte     | Fort           | Moyenne     |
|                                                                                | Santé et sécurité                                                                                                              | Moyenne   | Moyen          | Faible      |
| Risques exogènes                                                               | Cybercriminalité                                                                                                               | Moyenne   | Moyen          | Moyenne     |
|                                                                                | Environnement économique, financier et géopolitique                                                                            | Forte     | Fort           | Moyenne     |



## 4.2.2 Détails des principaux facteurs de risques auxquels le Groupe Bonduelle estime être exposé à la date du présent document d'enregistrement universel

### Catégorie 1 : Risques liés à l'activité de Bonduelle

- Qualité et sécurité des produits – crise alimentaire.
- Ralentissement ou arrêt de production en période de haute activité.
- Dépendance vis-à-vis des tiers.

#### QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS – CRISE ALIMENTAIRE

##### Description

Référent de l'alimentation végétale, Bonduelle cultive, prépare et commercialise des produits en conserve, en surgelé et en frais.

Tandis que la qualité et la sécurité des aliments sont une exigence des clients et une attente évidente des consommateurs, Bonduelle, en tant que fabricant et fournisseur, est exposé à un risque avéré ou seulement perçu par le consommateur de nocivité, de contamination, et de controverse sanitaire, sur un produit ou une recette.

La notion de produit désigne ici tant le contenant (emballage) que le contenu. Les risques liés à la qualité et à la sécurité des produits incluent celui de non-conformité à la réglementation liée aux activités de fabrication et de distribution des produits alimentaires.

Ils peuvent provenir de l'activité de Bonduelle ou d'un fournisseur/sous-traitant, de l'amont agro-industriel (qualité des sols, de l'eau et de l'air, contamination ou fraude sur l'origine et la composition des matières premières) et de l'aval tout au long de la chaîne de production et de distribution des produits (processus industriel, présence de corps étrangers, qualité de conservation, suivi de la chaîne du froid...), avant la mise à disposition des produits auprès des consommateurs ou après leur distribution.

Constatés avant la mise à disposition des produits aux consommateurs, des problèmes de qualité ou de sécurité peuvent déclencher la perte ou la destruction de matières premières ou de produits semi-finis ou finis. Ils pourraient également entraîner un arrêt de la production en période de haute activité.

Des conséquences sur la rentabilité des engagements commerciaux (pénalités ou coûts financiers supplémentaires en raison de la recherche de solutions alternatives pour les matières premières), ou encore des impacts marketing et commerciaux (en cas d'indisponibilité ou de diminution de la visibilité des produits Bonduelle sur le marché) pourraient apparaître.

Après la mise à disposition des produits, la réalisation de ces risques peut déclencher un rappel produit, que celui-ci soit réalisé pour des raisons préventives ou non, et dans les cas les plus graves, une crise sanitaire.

Des décisions ou sanctions administratives (y compris financières) et leur publicité pourraient être prononcées à l'encontre de Bonduelle par les autorités compétentes. Des actions judiciaires en réparation, y compris *via* des actions de groupe, pourraient être intentées contre Bonduelle, entraînant à leur tour d'éventuelles conséquences financières.

Enfin, qu'elle soit basée sur des faits avérés ou non ou seulement perçus, une crise médiatique peut survenir. L'origine de cette crise médiatique peut aller de la simple critique sur les réseaux sociaux à la publicité néfaste par des autorités compétentes.

Dans ces cas, la confiance dans les produits du groupe serait entachée, en externe et en interne, y compris sur des produits non concernés.

Les ventes et le chiffre d'affaires de Bonduelle pourraient être affectés.

L'attractivité de Bonduelle en tant qu'employeur, émetteur et marque pourrait être atteinte.

La valeur créée par Bonduelle, et partagée avec ses parties prenantes (notamment les fournisseurs, les clients distributeurs et les actionnaires) diminuerait.

##### Gestion du risque

La qualité des produits, la sécurité des aliments et le respect des lois et règlements en la matière constituent les préoccupations majeures de Bonduelle de l'amont à l'aval.

Les activités de Bonduelle sont soumises à des réglementations nombreuses. La politique de gestion des risques du groupe vise notamment à maîtriser les processus agronomiques, industriels et de distribution pour garantir la qualité et la sécurité alimentaires de ses produits.

L'agriculture fournit l'essentiel des matières premières nécessaires à la fabrication des produits du groupe. Afin de garantir la qualité de ses produits, Bonduelle s'appuie sur sa Charte d'approvisionnement agronomique interne qui encadre les relations avec les producteurs pour garantir la qualité des produits, la sécurité alimentaire et la bonne gestion des risques. Cette charte constitue un engagement contractuel exclusif qui s'étend du semis à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle et portant sur différents domaines, tels que la sélection des parcelles, le choix des variétés et la conduite des cultures. Les fournisseurs et autres sous-traitants de fabrication répondent quant à eux à des cahiers des charges très stricts concernant la qualité et la sécurité.

Par ailleurs, les dispositifs de maîtrise et de contrôle des risques, développés dans tout le groupe, permettent de maîtriser la qualité, la traçabilité et la sécurité des produits.

Le système de management de la qualité en place tient compte des spécificités technologiques (conserve, surgelé, frais, etc.) dans les régions ainsi que du contexte, notamment réglementaire.

Des plans de contrôle qualité sont déployés dans tous les sites de production du groupe selon trois volets principaux :

- contrôle à réception des matières premières « végétaux », ingrédients et autres entrants de toute nature (eau, gaz notamment) et achats d'autres natures (emballages) ;
- contrôle de la qualité à toutes les étapes de production et des paramètres de sécurité alimentaire ;
- contrôles finaux des produits avant expédition.

Les procédés de fabrication de Bonduelle assurent en outre la traçabilité des végétaux et de tout élément composant ou étant en contact avec les produits (y compris emballages), depuis la semence jusqu'aux premiers points de livraison de nos clients. Cet engagement se traduit par un programme d'investissements conséquent en la matière.

Enfin, la sécurité alimentaire est une priorité de la politique qualité. Bonduelle a mis en place les moyens de maîtriser les risques identifiés (méthode HACCP et plan de maîtrise sanitaire) lors des différents stades de l'élaboration des produits.

Un programme de contrôles et d'audits est appliqué par Bonduelle sur tous ses sites selon différents référentiels, à la fois par des auditeurs internes et externes. Il en est de même chez nos sous-traitants de fabrication.

Les usines Bonduelle sont également soumises à des démarches de certification. 96 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification qualité.

Bonduelle dispose d'un dispositif de gestion de crise permettant la formation d'une task force impliquant les différentes fonctions de l'entreprise, et le cas échéant des représentants des fournisseurs ou clients concernés, ainsi qu'une agence de presse spécialisée.

Dans chaque région, un Comité de Pilotage pour la qualité a été mis en place. Des échanges thématiques entre Régions ont également lieu.

Par ailleurs, la société dispose de polices d'assurance couvrant une partie des pertes d'exploitation et les surcoûts liés à des problématiques de sécurité et de qualité de produits et de reconstitution d'image de marque de l'entreprise.

## DIMINUTION OU ARRÊT DE PRODUCTION EN PÉRIODE DE HAUTE ACTIVITÉ

### Description

Une large partie de l'activité de Bonduelle est saisonnière, une diminution ou arrêt de production en période de haute activité, en particulier lors de l'arrivée massive de matières premières en usine (périodes de récoltes), pourrait être particulièrement néfaste pour Bonduelle.

Ce risque pourrait trouver sa source dans la destruction d'un outil de production (incendie, explosion, catastrophe naturelle sur un site de production industrielle ou d'une plateforme logistique...), un accident, une pollution ou alerte sanitaire nécessitant un traitement spécifique et l'arrêt de l'usine concernée.

Ce risque pourrait également résulter de tensions sur la disponibilité de certaines ressources indispensables au fonctionnement des usines. En particulier, l'eau constitue une ressource essentielle aux procédés industriels de Bonduelle, notamment pour le nettoyage et la cuisson des légumes. Des épisodes de stress hydrique ou des restrictions d'usage de l'eau dans certaines zones géographiques pourraient ainsi contribuer à une diminution ponctuelle des activités industrielles.

L'arrêt ou le ralentissement de la production en période de haute activité aurait des conséquences dommageables pour l'activité et les collaborateurs de Bonduelle (chômage technique), la disponibilité des produits Bonduelle, la réputation du groupe en fonction de l'origine de l'arrêt (ou du ralentissement) et à terme des conséquences sur les résultats du groupe.

### Gestion du risque

La protection des actifs stratégiques du groupe, et en particulier des outils de production, fait l'objet d'une attention permanente.

La répartition des sites sur des zones géographiques différentes de la côte ouest des États-Unis à l'Oural, permet de limiter les conséquences d'un ralentissement ou d'un arrêt de production en période de haute activité.

À l'échelle du groupe, une cartographie des sites de production est mise à jour chaque année afin d'évaluer le niveau de prévention de chaque site en fonction de son caractère stratégique. Cette cartographie permet de définir le plan de prévention des risques (en particulier incendie). Un programme d'audit, en lien avec nos assureurs, permet de revoir l'évaluation de ces risques. Une équipe dédiée est chargée de s'assurer de l'application du plan de prévention et du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Le groupe porte également une attention particulière à la sécurisation de ses approvisionnements en eau. Les sites industriels font l'objet d'un suivi de leur exposition aux risques hydriques et mettent en œuvre des actions visant à optimiser les prélèvements, réduire les consommations et développer, lorsque c'est pertinent, des solutions de réutilisation de l'eau dans les procédés industriels. Une analyse du stress hydrique des sites industriels est réalisée afin d'identifier les installations les plus exposées et de renforcer leur résilience.

Les régions mettent en œuvre les plans de maintenance des outils industriels, qui sont revus intégralement entre chaque campagne de récolte. Les sites disposent d'équipes dédiées à la maintenance et à la réparation des outils de production. À la suite des audits pilotés par le groupe, des plans de progrès sont également mis en place. Récemment le groupe a ainsi investi dans des systèmes de sprinkler sur trois sites industriels qui en étaient partiellement ou totalement dépourvus jusque là.

Par ailleurs, le Groupe Bonduelle dispose de polices internationales d'assurance couvrant les actifs du groupe ainsi que les pertes d'exploitation faisant suite à un sinistre.

## DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES TIERS

### Description

#### Concentration de la distribution

Bonduelle vend principalement ses produits aux consommateurs<sup>1</sup> par le biais de la grande distribution, particulièrement concentrée et opérant ses négociations par le biais de centrales d'achats.

Cette situation rend potentiellement le groupe vulnérable lors des négociations commerciales avec un risque de déréférencement.

#### Dépendance aux fournisseurs et risques sur les matières premières

Le groupe s'approvisionne auprès d'agriculteurs et de fournisseurs externes pour ses matières premières et ses emballages (boîtes métalliques en particulier). Ces approvisionnements se font pour certains achats directs et indirects auprès d'un nombre réduit d'intervenants sur le marché. En cas de défaillance de ces fournisseurs, la recherche d'alternatives pourrait s'avérer complexe et/ou coûteuse, engendrant d'éventuels impacts négatifs sur ses résultats et ses activités.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achat du groupe.

#### Dépendance financière

Bonduelle procède au financement de ses activités ou de croissance externe par l'utilisation de ses ressources propres ou de ressources financières externes, notamment par endettement.

### Gestion du risque

La diversification de nos marques et des pays de commercialisation (plus de 100 pays) ainsi que la recherche d'autres circuits de distribution permettent d'atténuer ce risque. Par ailleurs le groupe travaille sur la diversification de son portefeuille et s'appuie sur la puissance de ses marques pour trouver des leviers lors des négociations commerciales.

La politique d'approvisionnement du groupe est d'avoir sur les segments les plus restreints plusieurs opérateurs économiques de manière à diminuer les risques.

Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base principalement d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement afin de préserver les équilibres financiers de l'entreprise.

L'actionnaire de référence a défini 3 objectifs dont ceux d'indépendance et de pérennité. Ces objectifs se traduisent par une diversification de ses sources de financements et une gestion équilibrée de son risque de contrepartie entre les acteurs bancaires et non bancaires. Bonduelle gère son risque de liquidité par la mise en place de lignes de crédit confirmées ; cette approche permet également d'offrir une flexibilité optimale des financements du groupe.

<sup>1</sup> Activité retail représentant +/- 80 % du chiffre d'affaires du groupe.



## Catégorie 2 : Risques liés au changement climatique

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### Description

L'activité de Bonduelle est étroitement liée aux conditions climatiques, qui influencent directement la disponibilité, la qualité et le coût des matières premières agricoles.

Le changement climatique amplifie cette dépendance à travers la multiplication des événements météorologiques extrêmes, l'évolution des régimes de précipitations, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, la pression croissante sur la ressource en eau, la dégradation des sols ainsi que l'apparition ou la prolifération de maladies et ravageurs. Ces phénomènes peuvent altérer la qualité des récoltes, réduire les rendements agricoles et fragiliser la résilience des filières d'approvisionnement.

À moyen et long terme, certains bassins de production pourraient connaître une diminution de leur productivité, entraînant des tensions sur la disponibilité des matières premières et une hausse de leurs coûts. Les conséquences du changement climatique peuvent également affecter les activités de distribution et de logistique du groupe en perturbant les flux d'approvisionnement et de transport.

Au-delà de l'amont agricole, Bonduelle est exposé aux risques physiques liés à ses actifs industriels, logistiques et tertiaires. Les canicules, inondations, stress hydriques ou autres événements climatiques extrêmes sont susceptibles d'affecter la continuité des opérations, la disponibilité des infrastructures ou les conditions de travail des collaborateurs, avec des impacts financiers potentiels sur l'activité du groupe.

Cette réalité conforte l'importance d'une stratégie ambitieuse d'adaptation au changement climatique afin de renforcer la résilience de l'ensemble de la chaîne de valeur et de préserver la pérennité des activités du groupe.

#### Gestion du risque

À travers ses choix d'implantation industrielle, le Groupe Bonduelle privilégie historiquement les zones agricoles les plus adaptées à ses productions et veille à la diversification géographique de ses bassins d'approvisionnement afin de réduire son exposition aux aléas climatiques.

Afin de renforcer la résilience de ses filières agricoles, le groupe fait évoluer en continu ses pratiques agronomiques : adaptation des dates de semis, sélection et développement de variétés plus résistantes aux nouvelles conditions climatiques, optimisation de l'utilisation de l'eau, déploiement de solutions d'irrigation raisonnée et évolution des zones de culture lorsque cela est pertinent sur les plans économique et environnemental.

À travers sa politique agricole « Engagés avec Bonduelle », le groupe poursuit le déploiement de l'agriculture régénératrice avec l'ambition que 80 % de ses agriculteurs partenaires soient engagés dans cette démarche d'ici 2030. Cette approche contribue à renforcer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques tout en préservant les sols, la biodiversité et la ressource en eau.

Au cours de l'exercice 2025-2026, Bonduelle a poursuivi le renforcement de sa démarche d'adaptation au changement climatique. Le groupe a notamment réalisé une analyse approfondie des risques climatiques physiques pesant sur ses actifs industriels, logistiques et tertiaires. Fondée sur des méthodologies scientifiques reconnues et différents scénarios climatiques à horizon 2030 et 2050, cette étude a permis d'évaluer l'exposition, la vulnérabilité et les impacts financiers potentiels des principaux aléas climatiques sur les activités du groupe.

Parallèlement, Bonduelle poursuit le développement de ses outils d'évaluation des impacts du changement climatique sur les bassins agricoles et travaille à la structuration d'une stratégie d'adaptation visant à renforcer la résilience de ses opérations, de ses approvisionnements et de l'ensemble de sa chaîne de valeur face aux risques physiques et de transition liés au changement climatique.

## Catégorie 3 : Risques liés à la stratégie, à l'organisation et à la conformité réglementaire

- Atteinte à la réputation de Bonduelle
- Risques liés aux systèmes d'information et à leurs défaillances
- Non-conformité à la réglementation (autre que celle liée à la qualité des produits) et risque de pratique anti-concurrentielle
- Protection du savoir-faire
- Santé et sécurité

### ATTEINTE À LA RÉPUTATION DE BONDUELLE

#### Description

La dimension éponyme de « Bonduelle », raison sociale de l'entreprise, nom de famille de l'actionnaire de référence et marque principale du groupe, emporte des responsabilités particulières.

La marque Bonduelle ainsi que les autres marques leaders de son portefeuille (Cassegrain et Globus) font partie du capital intellectuel essentiel de Bonduelle et sont reconnues comme un gage de qualité et de sécurité par les consommateurs.

La réputation de Bonduelle constitue un actif stratégique et un élément de création de valeur.

Cet atout peut constituer une faiblesse en cas d'atteinte aux droits, à l'image et la réputation de Bonduelle, basée sur des faits avérés ou non, quelle que soit sa nature ou son origine, interne ou externe (réseaux sociaux, presse), de bonne ou de mauvaise foi, touchant à l'entreprise, à l'actionnaire de référence, à la marque Bonduelle ou à ses produits.

Les risques associés sont un risque sur l'image de Bonduelle, ses valeurs, son attractivité, et donc à terme éventuellement ses ventes, ses activités et son développement.

#### Gestion du risque

Bonduelle défend des valeurs fortes au sein de son groupe qui se traduisent notamment au travers d'objectifs à long terme (indépendance, pérennité et épanouissement des collaborateurs) et d'engagements sociaux, environnementaux et éthiques.

L'entreprise communique largement sur les réseaux sociaux les réalisations relatives à sa stratégie à impact.

Bonduelle est pionnier dans sa démarche d'entreprise responsable par les 3 piliers de sa stratégie à impact : *Food, Planet et People*.

Bonduelle dispose d'un dispositif de surveillance, de veille, d'analyse, et de gestion des risques concernant sa réputation et son image, notamment sur le web et les réseaux sociaux, permettant d'anticiper les crises potentielles. Bonduelle dispose d'un dispositif de gestion de crise afin de fournir des réponses et de limiter autant que possible les impacts négatifs de ces éléments.

Par ailleurs, le groupe bénéficie d'une police d'assurance visant, sous certaines conditions et dans certaines zones, à couvrir les frais de reconstitution de l'image de marque.

Enfin pour prévenir les sources internes d'atteintes à la réputation, Bonduelle a mis à disposition de ses collaborateurs, ambassadeurs de Bonduelle, un « guide de confidentialité » disponible à tout moment sur l'intranet de l'entreprise. Celui-ci rappelle les règles fondamentales pour des prises de paroles liées à l'entreprise. Il apporte notamment des informations liées à l'usage des réseaux sociaux.

## RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION, À LEUR GOUVERNANCE ET À LEURS DÉFAILLANCES

## Description

L'activité de Bonduelle dépend de systèmes d'information, en particulier pour ses activités industrielles (enregistrement des transactions, suivi de stocks, traçabilité des produits...), ses activités commerciales, marketing et financières.

De la dépendance de ces systèmes, les principaux risques sont des risques d'indisponibilité du système (pouvant entraîner un arrêt de production), de perte ou corruption de données et de vol et/ou divulgation de données confidentielles. En effet, en cas d'indisponibilité des systèmes d'information, de perte ou de corruption de données, le travail des équipes internes ou des partenaires de Bonduelle serait impacté quelle que soit l'activité concernée : administrative, commerciale et/ou industrielle (que cette indisponibilité ou cette perte ou corruption ait une origine accidentelle ou malveillante).

En outre, en cas de systèmes d'information non adaptés, arrêt du système, ou perte ou corruption de données, vol et/ou divulgation de données confidentielles, ou encore usage non contrôlé des nouvelles solutions d'intelligence artificielle, des effets négatifs pourraient apparaître en termes d'organisation. Cela pourrait également avoir des effets néfastes sur la réputation et l'image de Bonduelle, ses marques produit ainsi que sur la marque employeur.

Sous la responsabilité du responsable technique, rattaché à la Direction Digital & Technology (D&T) du groupe, un plan de secours informatique est défini et mis en œuvre pour les applications et infrastructures les plus critiques, et est testé annuellement. Des projets de renforcement de la fiabilité et de la résilience des infrastructures sont également menés au sein d'un portefeuille de projets cohérent.

## Gestion du risque

La cartographie des risques de sécurité des systèmes d'information est revue annuellement, et une politique d'amélioration continue de la sécurité informatique est mise en place.

Sous la responsabilité du responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), rattaché à la Direction Digital & Technology (D&T) du groupe, des audits de sécurité sont réalisés à minima tous les ans par des auditeurs externes et des contrôles sont effectués par la DSI.

Des plans d'actions et un programme d'investissements sont menés pour renforcer la sécurité et la surveillance des systèmes d'information, ainsi que la protection des données, afin de s'adapter aux évolutions constantes en la matière, pilotés par le RSSI du groupe. L'avancée de ces éléments est présentée annuellement au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le groupe investit régulièrement dans la modernisation de ses outils informatiques afin de les rendre plus résilients et plus efficaces. Cela s'illustre par exemple avec la mise en place d'un *Disaster Recovery Plan* permettant de s'assurer que les données sont correctement sauvegardées et récupérables dans un laps de temps permettant une reprise de l'activité en cas de forte défaillance informatique. Ce test est le plus souvent associé à un exercice de simulation de gestion de crise.

La D&T modernise ses outils afin de répondre également à un éventuel risque d'obsolescence des solutions déployées.

Une gouvernance explicite, incluant les usages d'intelligence artificielle, est déployée afin d'encadrer la réponse numérique aux besoins des métiers et éviter ainsi la prolifération non contrôlée de solutions numériques (shadow IT).

Les politiques de protection des données personnelles du groupe (par exemple celles liées à l'application du RGPD) participent également à la mise en place de mesures organisationnelles et techniques de sécurité adéquates pour la protection des données personnelles et des données de manière générale.

## NON-CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION (AUTRE QUE CELLE LIÉE À LA QUALITÉ DES PRODUITS) ET RISQUE DE PRATIQUE ANTI-CONCURRENTIELLE

## Description

Dans le cadre de ses activités, Bonduelle peut être exposé à différents risques de non-conformité à la réglementation, notamment en matière de pratiques anti-concurrentielles, de corruption, d'atteintes graves envers les droits de l'Homme, la santé et la sécurité des personnes, à l'environnement ou encore en matière de réglementation relative à la protection des données personnelles et conformément aux réglementations applicables.

La non-conformité aux lois et réglementations ou bien la mise en cause de la responsabilité de l'entreprise pour des faits relevant de l'entreprise ou de ses partenaires exposerait Bonduelle à des impacts néfastes sur ses équilibres financiers (sanctions administratives et/ou indemnités), sa réputation, son attractivité, ses valeurs, ses activités, ses sources de financements et à terme sa croissance, ses résultats et sa capacité à répondre à des appels d'offres ou à se développer.

## Gestion du risque

Se donner pour raison d'être de « favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », c'est s'investir dans la protection de son environnement et la défense de ses engagements sociaux et éthiques en cohérence avec les objectifs de l'actionnaire de référence et les sept valeurs du Groupe Bonduelle.

L'engagement du Groupe Bonduelle en matière d'éthique des affaires se concrétise par la volonté de respecter les lois et les règlements, la définition de valeurs fortes, un engagement dans la lutte contre la corruption et la mise à disposition d'outils pour que chaque collaborateur puisse disposer de moyens pour défendre et maintenir l'éthique dans les affaires et ainsi agir avec conviction de manière responsable.

Bonduelle a déployé une Charte éthique et un Guide de prévention de la corruption et du trafic d'influence, ainsi que des procédures associées à destination des collaborateurs et parties prenantes, et plus globalement différents programmes répondant aux réglementations relatives à la lutte contre la corruption, au devoir de vigilance, à la protection des données personnelles et la prévention des pratiques anti-concurrentielles. Le déploiement et le suivi de ces programmes se sont poursuivis au cours de l'exercice 2025-2026, notamment avec la refonte et le déploiement d'un programme de sensibilisation des collaborateurs aux pratiques anti-concurrentielles via un e-learning et une session de formation des personnes exposées à ce risque au sein du groupe. Par ailleurs, le Groupe Bonduelle veille en permanence au respect des réglementations applicables.

Enfin, un système d'alerte a été mis en place afin de permettre à tous les collaborateurs et aux parties prenantes de signaler de manière confidentielle tout acte ou comportement qui ne respecterait pas les lois et réglementations, ou qui ne serait pas en adéquation avec les valeurs de Bonduelle (voir 2.6.5).



## PROTECTION DU SAVOIR-FAIRE

## Description

Doté d'une histoire agro-industrielle de plus de 170 années, Bonduelle s'est enrichi d'un savoir-faire agricole et industriel unique.

En outre, via sa stratégie tournée vers l'innovation et la R&D, de nouveaux procédés techniques et savoir-faire sont développés et acquis tous les jours.

Dans un contexte économique très concurrentiel, un environnement complexe et changeant, la protection et le maintien de la confidentialité et de la disponibilité des ressources, savoirs, savoir-faire techniques de Bonduelle sont essentiels.

La divulgation de ces savoir-faire et/ou leur perte présente un risque de contentieux et pourrait avoir un impact, selon les marchés concernés, sur la compétitivité, la stratégie, la pérennité, l'activité et à terme les résultats de Bonduelle.

## Gestion du risque

La protection du savoir-faire est au cœur de la stratégie du groupe. Afin de protéger et de pérenniser ses atouts, Bonduelle a établi une cartographie de ses savoir-faire critiques et/ou uniques.

Elle applique une politique active de continuité de ses savoir-faire afin de s'assurer de la pérennité et de la transmission de ces derniers et protège ses ressources et innovations via des outils juridiques tels que des accords d'exclusivité et de non-concurrence, des dépôts de dessins et modèles ou encore de brevets.

Cette politique se traduit également par des actions de sensibilisation et de prévention des risques de fuites ou de pertes d'information (guide de confidentialité notamment).

Enfin, Bonduelle met en application une politique volontaire de protection, de fidélisation et de plans de succession de ses personnes clés.

## SANTÉ SÉCURITÉ

## Description

Avec près de 8 800 collaborateurs au 30 juin 2026, dont de nombreux saisonniers, et une activité industrielle, Bonduelle est exposé à des risques concernant la santé et la sécurité des personnes, le dialogue social et le recrutement des personnes.

Au sein des activités agricoles, industrielles, administratives ou commerciales du Groupe Bonduelle peuvent survenir des accidents induisant un arrêt du travail pour les collaborateurs du groupe, les travailleurs temporaires. Ces accidents peuvent être occasionnés par le maniement des outils industriels mis en œuvre dans le cadre des activités du groupe, par des défaillances techniques, humaines ou organisationnelles.

Le Groupe Bonduelle déploie des politiques de santé et de sécurité exigeantes dans chacun de ses sites, et s'est donné pour objectif de viser zéro accident du travail avec arrêt.

Les accidents du travail peuvent avoir des répercussions sur l'intégrité physique et/ou psychologique des travailleurs, ce qui aurait des conséquences sur les ressources humaines et l'organisation du travail de Bonduelle.

## Gestion du risque

En cohérence avec les objectifs définis par l'actionnaire de référence du groupe, et au même titre que la pérennité et l'indépendance, l'épanouissement des collaborateurs est au cœur du projet d'entreprise de Bonduelle.

Le respect des règles du droit du travail est une priorité. Bonduelle illustre sa volonté d'aller encore plus loin dans ses actions dédiées à la sécurité, au bien-être, à l'égalité des chances, à la diversité et à la mobilité interne.

Les procédures relatives à la sécurité des employés du Groupe Bonduelle (voir 2.3.1) mettent en avant trois principes fondamentaux qui guident toute la démarche du groupe :

- tous les accidents sont évitables, l'atteinte du « zéro accident » est donc un choix ;
- la responsabilisation, notamment par la formation, est la base d'une démarche sécurité ;
- travailler de façon sécuritaire est une condition d'emploi chez Bonduelle, la productivité ne doit pas se faire au détriment de la sécurité.

Au cours de l'exercice, Bonduelle a lancé la structuration d'un système de management QHSE groupe destiné à renforcer la maîtrise des risques, l'harmonisation des pratiques et le pilotage de la performance au sein de l'ensemble de ses activités. Cette démarche vise à définir un cadre commun reposant sur des exigences minimales groupe, des standards harmonisés, des indicateurs partagés et des mécanismes de gouvernance permettant d'assurer une mise en œuvre cohérente des politiques QHSE dans toutes les régions. Son déploiement progressif contribuera à renforcer la robustesse des processus, à favoriser l'amélioration continue et à soutenir les ambitions du groupe en matière de durabilité, de conformité et d'impact positif.

Enfin, tous les collaborateurs sont formés à la sécurité sur le site et de façon adaptée à leur poste.

## Catégorie 4 : Risques exogènes

- Cybercriminalité
- Environnement économique, financier et géopolitique

### CYBERCRIMINALITÉ

#### Description

L'activité de Bonduelle dépend de systèmes d'information. Les principaux risques liés à la dépendance de ces systèmes sont notamment le risque de fraude, d'attaques informatiques et de tentatives d'intrusion pouvant conduire à l'indisponibilité d'un système d'information, à l'altération, la perte, la divulgation ou la destruction d'informations et éventuellement à la prise en main de machines connectées à un réseau par un cybercriminel, à la détérioration ou à la perte de disponibilité et de sécurité des infrastructures et services ainsi que la baisse ou l'absence de disponibilités, d'intégrité et de confidentialité des données.

Ce risque de fraude ou de cybercriminalité augmente statistiquement en temps de crises et d'incertitudes, par exemple lors de tensions géopolitiques importantes.

De plus, l'avènement de solutions d'intelligence artificielle avancée au service des cybercriminels vient majorer le risque d'atteinte malveillante au système d'information.

En cas d'attaques malveillantes, les conséquences peuvent aller jusqu'à l'arrêt d'activité partiel ou total engendrant des impacts financiers majeurs.

En outre, en cas de pertes de données ou de violation de données personnelles, la réputation et l'image de Bonduelle pourraient être atteintes, ce même en l'absence de faute.

#### Gestion du risque

La sécurité informatique est une priorité de la Direction des systèmes d'information et se traduit notamment par la mise en place de politiques et procédures, de systèmes spécifiques et de ressources humaines dédiées, et de campagnes de sensibilisation des collaborateurs. Par ailleurs, des audits sécurité suivis de plan d'actions et programmes d'investissement sont pilotés dans une logique de contrôle et d'amélioration continue. (Voir « Risques liés aux systèmes d'information et à leurs défaillances ».)

Le renforcement de mesures prophylactiques larges comme une couverture EPP-EDR complète du parc, une segmentation du réseau en lien avec une approche *zero-trust*, une authentification MFA systématique et une maîtrise du cycle de vie des identités numériques, vient contre l'augmentation de la rapidité d'exploitation malveillante due aux attaques assistées par intelligence artificielle.

Les collaborateurs sont sensibilisés également aux risques d'intrusion ou de malveillance. Des sessions de sensibilisation ainsi que plusieurs guides pratiques de sécurité informatique sont mis à leurs dispositions pour limiter les risques internes de mises à dispositions involontaires d'informations confidentielles ou d'intrusion.

### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET GÉOPOLITIQUE

#### Description

Compte tenu des implantations de Bonduelle, les salariés et les activités du groupe peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique ou financière dans certaines zones (guerre, guerre civile, guerre douanière, conflits sociaux majeurs, dévaluation, crise financière, tensions géopolitiques, pandémie mondiale, tarissement des financements des agriculteurs, etc.).

Un bouleversement des conditions économiques, politiques, sociales, sanitaires ou réglementaires exposerait Bonduelle à des risques pour son activité, son patrimoine, ses collaborateurs, sa situation financière et sa réputation.

Les événements géopolitiques de 2026 au Moyen-Orient ont une répercussion sur Bonduelle qui a été mesurée et est suivie continuellement. Les impacts principaux portent sur la fermeture ou la quasi-fermeture de certains marchés export, tels que le Liban, ainsi que la hausse du prix de matières premières telles que le plastique, dont le cours est lié à celui du pétrole. Enfin, on peut noter que la tension géopolitique dans le monde fait également s'envoler le prix du transport, qu'il soit routier ou par container maritime.

#### Gestion du risque

Le développement international de Bonduelle induit une répartition géographique, diversifiant et limitant la concentration de ce risque dans un pays donné.

Les risques pays potentiels sont également intégrés lors du choix des investissements et de la localisation des actifs industriels, scientifiques et commerciaux : facilité des échanges, stabilité politique, protection de la propriété intellectuelle, etc.

Lorsqu'un risque pays est identifié, la Direction des assurances du Groupe Bonduelle recherche, dans la mesure du possible, des polices d'assurance permettant d'en limiter l'impact financier.

#### Activité du Groupe Bonduelle en Russie

Bonduelle a pour mission d'assurer l'accès de la population aux denrées alimentaires, dans ses différents pays d'implantation, en cela compris l'Ukraine, la Russie et les pays voisins. Au cours de l'exercice 2025-2026 le Groupe Bonduelle a poursuivi son activité en Russie via ses filiales russes, en veillant à la sécurité de ses collaborateurs, ainsi qu'au respect des réglementations applicables. À ce titre, le groupe a obtenu en septembre 2025 des dérogations de la part de la Direction Générale du Trésor (DGT), lui permettant la poursuite de ses activités en Russie. Ces dérogations, renouvelées le 26 juin 2026, sont valables jusqu'à la fin du mois de septembre 2027. Le groupe a maintenu à l'arrêt son usine située dans la région de Belgorod au cours de l'exercice et les solutions alternatives mises en place, en 2022-2023, se sont poursuivies.

Le groupe est mobilisé, dans ce contexte complexe, qui exige une réévaluation permanente des conditions de ses opérations.

C'est dans ce cadre que des réunions de pilotage ont lieu périodiquement et que l'impact de la situation sur ses activités, notamment en Russie, est réévalué de manière régulière.

**Impact limité des nouvelles mesures douanières américaines :** Le changement de la politique douanière aux États-Unis a un impact limité pour Bonduelle. En effet, il n'affecte que d'éventuels produits importés pour une commercialisation locale, ce qui représente une part extrêmement marginale de l'activité du groupe. Le modèle économique de Bonduelle Americas repose en effet sur une organisation fortement locale : les salades sont achetées aux États-Unis, conditionnées sur place puis vendues sur le marché américain.



## 4.3 RISQUES FINANCIERS, JURIDIQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Bonduelle est confronté à certains risques financiers et juridiques autres que ceux exposés dans la section 4.2 Facteurs de risques et pour lesquels le risque net est très faible en raison notamment d'une politique de maîtrise de risques et d'une politique de couverture.

### 4.3.1 Risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. Le Directeur financier valide, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur des financements et de la trésorerie, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

#### 4.3.1.1 Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 8.6 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2026).

Les filiales de Bonduelle en Russie disposent, au 30 juin 2026, de lignes de financement locales immédiatement mobilisables pour financer les opérations courantes en Russie conformément aux réglementations applicables.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### 4.3.1.2 Risques de marché

##### RISQUE DE CHANGE

###### Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2025-2026, 62,0 % de son chiffre d'affaires et 83,6 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

###### Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro ; le cadrage actif/passif des financements est effectué par adossement naturel ou par mise en place d'instruments financiers.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction financière de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des swaps de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 8.2 et 8.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2026.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux (*swaps*).

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 9, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 8.2 et 8.5 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2026.

## RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour une très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de premier rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

## RISQUE DE CONTREPARTIE

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

## RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché, influence de façon plus ou

moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achats du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, principalement sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Toutefois, la résilience de la rentabilité opérationnelle courante du Groupe Bonduelle démontre sa capacité globale à répercuter la hausse des coûts de matières premières dans les prix de vente.

Afin de se prémunir contre la volatilité des matières premières énergétiques, dont l'électricité et le gaz, le Groupe Bonduelle a déployé un cadre de gestion permettant de suivre ces expositions sur plusieurs années et recommandé aux filiales des achats physiques (achat de quantités à prix fixes) directement auprès des fournisseurs de gaz et électricité.

### 4.3.1.3 Gestion des capitaux propres et dividendes

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur, de distribution de dividendes pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2026 s'élèvent à 627,5 millions d'euros sur la base desquels la Gérance proposera, à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026, un dividende de 0,25 euro par action. Sur la base des actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> juillet 2026, soit 32 630 114 actions, le montant de la distribution de dividendes proposé au vote de l'Assemblée Générale s'élèvera à 8 158 milliers d'euros.

Le dividende par action proposé lors de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025 au titre de l'exercice au 30 juin 2025 s'élevait à 0,25 euro par action.

## 4.3.2 Risques sur actions

La société peut être amenée à agir chaque année sur le marché de ses propres actions, conformément aux dispositions de la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par les actionnaires. Les objectifs de la société sont par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par un Prestataire de services d'investissement (PSI) ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Dans ce cadre, au 30 juin 2026, la société détenait 628 369 actions propres. Ces actions sont privées de droits de vote et inscrites comptablement en réduction des capitaux propres. La société n'est par ailleurs pas exposée au risque lié à la détention d'actions puisqu'elle n'effectue aucune opération de trésorerie tendant au placement de fonds en SICAV actions ou autres instruments financiers avec une composante action.



## 4.3.3 Risques juridiques

### 4.3.3.1 Risques liés à l'activité agro-industrielle et commerciale

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Bonduelle est soumis à des réglementations mises en place par les États ou organisations internationales, notamment en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

Les principaux risques juridiques sont liés à ses activités de fabrication et de distribution de produits alimentaires. Bonduelle estime avoir mis en place les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces réglementations et pour prévenir et maîtriser ces risques.

### 4.3.3.2 Propriété intellectuelle et industrielle

La propriété intellectuelle fait l'objet d'une attention et d'une rigueur particulières chez Bonduelle. Les équipes internes assistées de conseils en propriété industrielle assurent la surveillance des marques du Groupe Bonduelle, procèdent aux dépôts et aux renouvellements, et interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte.

### 4.3.3.3 Autres risques

Bonduelle ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe en dehors de celles qui seraient mentionnées à la note 12.2 de l'annexe des comptes consolidés.

4.

### 4.3.4 Couverture des risques non financiers

Les politiques de l'entreprise sont au service de trois objectifs stratégiques fixés par l'actionnaire de référence dont la stabilité dans le temps garantit la vision à long terme : pérennité, indépendance et épanouissement des collaborateurs.

La politique de couverture des risques non financiers a pour objectif principal la protection des actifs stratégiques du groupe. Les grandes orientations stratégiques en termes d'investissement, au niveau de nos outils de production, de l'évolution de nos process, du recrutement ou de la formation de nos collaborateurs, intègrent en permanence ce souci de préservation de nos actifs industriels, financiers et humains.

Le but de cette démarche est de limiter, en permanence, l'exposition du groupe aux risques spécifiques industriels ou autres, tels qu'évoqués ci-dessus et auxquels il est naturellement confronté.

La politique d'assurance du groupe est fondée sur deux grands principes :

#### Évaluation des risques

La Direction des assurances, qui fait partie de la Direction financière du groupe, est chargée d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques, en liaison étroite avec les entités opérationnelles et établit une cartographie révisée annuellement. Les niveaux et montants de couverture sont ainsi fixés au niveau du groupe, en fonction des objectifs définis par la Direction générale. Les programmes d'assurance sont négociés par la Direction des assurances et placés auprès de contreparties de premier rang.

#### Transfert des risques

Pour les risques importants, en termes stratégiques et d'impact financier, il a été mis en place des programmes d'assurance mondiaux intégrés visant à transférer ces risques au marché de l'assurance :

- compte tenu de la dispersion géographique et de la taille de nos sites industriels ainsi que du niveau des franchises, l'ensemble des risques dommages directs a été transféré ;
- pour les autres risques, des programmes de couverture des risques ont été mis en place dans les limites des possibilités des marchés de l'assurance et de la réassurance, et dans certains cas, en certaines circonstances, le groupe peut être amené à souscrire des polices locales.

D'autres programmes d'assurance, pour des risques de moindre importance ont également été souscrits.

Les principaux programmes, de l'exercice 2025-2026, sont résumés dans le tableau suivant :

| Risques                          | Franchise                                                 | Assureurs          |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------|
| Domage/Perte d'exploitation      | 200 K€ à 750 K€ selon les sites                           | AXA XL             |
|                                  | 5 jours de Perte d'exploitation avec un minimum de 150 K€ | RSA                |
|                                  |                                                           | MSIG               |
|                                  |                                                           | Swiss Re           |
|                                  |                                                           | Helvetia           |
|                                  |                                                           | Groupama           |
|                                  |                                                           | Berkshire Hathaway |
| Responsabilité civile            | 25 K€                                                     | Chubb              |
| Contamination et image de marque | 1 000 K€                                                  | Chubb              |
| Risque crédit                    |                                                           | Atradius           |

En ce qui concerne la mise en place d'une couverture des risques au-delà des programmes d'assurance ci-dessus, Bonduelle a poursuivi la démarche *via* sa société de réassurance, Bonduelle Ré dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (France) rue Nicolas Appert. Cette société de réassurance a reçu l'agrément le 18 juin 2021.







## Chapitre 5

# Comptes consolidés

## 2 186 M€

de chiffre d'affaires

## 48

entités consolidées

## 3,6 %

de marge opérationnelle courante

|     |                                                                 |     |
|-----|-----------------------------------------------------------------|-----|
| 5.1 | Compte de résultat consolidé                                    | 204 |
| 5.2 | Bilan consolidé                                                 | 205 |
| 5.3 | Tableau de flux de trésorerie consolidé                         | 206 |
| 5.4 | Variation des capitaux propres consolidés                       | 207 |
| 5.5 | Annexe aux comptes consolidés annuels                           | 208 |
| 5.6 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 249 |



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

## 5.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros)                         | Notes      | Au 30/06/2025    | Au 30/06/2026    |
|-----------------------------------------------|------------|------------------|------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                     | <b>6.1</b> | <b>2 203 761</b> | <b>2 186 166</b> |
| Achats et charges externes                    | 6.2        | (1 568 031)      | (1 560 913)      |
| Charges de personnel                          | 7.1        | (470 320)        | (459 181)        |
| Amortissements et pertes de valeur            |            | (85 195)         | (81 652)         |
| Autres produits opérationnels                 | 6.3        | 34 320           | 29 032           |
| Autres charges opérationnelles                | 6.3        | (30 768)         | (33 841)         |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>          | <b>6.1</b> | <b>83 767</b>    | <b>79 610</b>    |
| Éléments non récurrents                       | 6.4 & 6.1  | (10 799)         | (47 272)         |
| <b>Résultat opérationnel</b>                  | <b>6.1</b> | <b>72 968</b>    | <b>32 338</b>    |
| Coût de l'endettement financier net           |            | (27 658)         | (22 881)         |
| Autres produits et charges financiers         |            | (7 474)          | (6 354)          |
| <b>Résultat financier</b>                     | <b>8.2</b> | <b>(35 132)</b>  | <b>(29 235)</b>  |
| Résultats des sociétés mises en équivalence   | 4.2        | 1 977            | 4 337            |
| <b>Résultat avant impôts</b>                  |            | <b>39 813</b>    | <b>7 439</b>     |
| Impôts sur le résultat                        | 9.1        | (20 093)         | (24 361)         |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b> |            | <b>19 720</b>    | <b>(16 921)</b>  |
| Résultat net des activités non poursuivies    | 5          | (31 198)         | 33 093           |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>   |            | <b>(11 478)</b>  | <b>16 171</b>    |
| — Part du groupe                              |            | (11 478)         | 16 171           |
| — Part des minoritaires                       |            | 0                | 0                |
| <b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>            | <b>10</b>  | <b>(0,36)</b>    | <b>0,51</b>      |
| <b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION</b>              | <b>10</b>  | <b>(0,34)</b>    | <b>0,48</b>      |

### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en milliers d'euros)                                                    | Au 30/06/2025   | Au 30/06/2026 |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|
| <b>Résultat net de la période</b>                                        | <b>(11 478)</b> | <b>16 171</b> |
| — Dont reclassable en résultat                                           | <b>(12 951)</b> | <b>9 780</b>  |
| Couverture de flux de trésorerie                                         | (2 589)         | 3 216         |
| Écarts de conversion                                                     | (11 031)        | 7 395         |
| Impact fiscal                                                            | 669             | (831)         |
| — Dont non reclassable en résultat                                       | <b>(400)</b>    | <b>1 281</b>  |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies                 | (532)           | 1 732         |
| Impact fiscal                                                            | 132             | (451)         |
| Pertes et gains latents sur actifs financiers                            | 0               | 0             |
| <b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b> | <b>(13 352)</b> | <b>11 061</b> |
| <b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>                           | <b>(24 830)</b> | <b>27 232</b> |
| — Dont quote-part du groupe                                              | (24 830)        | 27 232        |
| — Dont quote-part des minoritaires                                       | 0               | 0             |



## 5.2 BILAN CONSOLIDÉ

### Actif

(en milliers d'euros)

|                                                               | Notes      | Au 30/06/2025    | Au 30/06/2026    |
|---------------------------------------------------------------|------------|------------------|------------------|
| <b>Actifs non courants</b>                                    | <b>6.1</b> | <b>872 740</b>   | <b>847 056</b>   |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 11.2       | 49 772           | 48 667           |
| Goodwill                                                      | 11.1       | 228 426          | 195 371          |
| Immobilisations corporelles                                   | 11.3       | 366 249          | 373 665          |
| Droits d'utilisation                                          | 11.4       | 98 648           | 98 674           |
| Titres mis en équivalence                                     | 4.2        | 95 428           | 100 723          |
| Autres actifs financiers non courants                         | 8.4        | 2 593            | 2 989            |
| Impôts différés                                               | 9.1        | 18 269           | 13 959           |
| Autres actifs non courants                                    | 8.3        | 13 355           | 13 007           |
| <b>Actifs courants</b>                                        |            | <b>1 119 479</b> | <b>1 087 065</b> |
| Stocks et encours                                             | 6.5        | 768 283          | 749 494          |
| Clients et autres débiteurs                                   | 6.6        | 284 969          | 288 051          |
| Créances d'impôt                                              |            | 8 264            | 11 501           |
| Autres actifs courants                                        | 8.3        | 9 623            | 5 662            |
| Autres actifs financiers courants                             | 8.3        | 2 047            | 1 237            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                       | 8.6        | 10 798           | 31 121           |
| <b>Actifs courants hors actifs détenus en vue de la vente</b> |            | <b>1 083 984</b> | <b>1 087 066</b> |
| <b>Actifs détenus en vue de la vente</b>                      | <b>5.2</b> | <b>35 496</b>    | <b>0</b>         |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                            |            | <b>1 992 220</b> | <b>1 934 122</b> |

### Passif

(en milliers d'euros)

|                                                                                   | Notes      | Au 30/06/2025    | Au 30/06/2026    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|------------------|
| <b>Capitaux propres, part du groupe</b>                                           |            | <b>609 313</b>   | <b>627 512</b>   |
| Capital social                                                                    |            | 57 103           | 57 103           |
| Primes liées au capital                                                           |            | 40 103           | 40 103           |
| Réserves consolidées                                                              |            | 512 108          | 530 306          |
| <b>Intérêts minoritaires</b>                                                      |            | <b>(18)</b>      | <b>(18)</b>      |
| <b>Capitaux propres</b>                                                           |            | <b>609 295</b>   | <b>627 494</b>   |
| <b>Passifs non courants</b>                                                       |            | <b>427 653</b>   | <b>431 436</b>   |
| Dettes financières                                                                | 8.6        | 278 870          | 280 276          |
| Dettes de location                                                                | 8.6        | 89 261           | 90 112           |
| Engagements envers le personnel                                                   | 7.2        | 22 711           | 21 706           |
| Autres provisions non courantes                                                   | 12.1       | 7 501            | 11 287           |
| Impôts différés                                                                   | 9.1        | 116              | 3 924            |
| Autres passifs non courants                                                       | 8.3        | 29 194           | 24 132           |
| <b>Passifs courants</b>                                                           |            | <b>955 272</b>   | <b>875 191</b>   |
| Dettes financières courantes                                                      | 8.6        | 198 914          | 220 358          |
| Dettes de location courantes                                                      | 8.6        | 17 167           | 19 817           |
| Provisions courantes                                                              | 12.1       | 15 806           | 7 810            |
| Fournisseurs et autres créditeurs                                                 | 6.7        | 636 842          | 624 151          |
| Dettes d'impôt                                                                    |            | 726              | 2 453            |
| Autres passifs courants                                                           | 8.3        | 564              | 602              |
| <b>Passifs courants hors passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente</b> |            | <b>870 019</b>   | <b>875 191</b>   |
| <b>Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente</b>                       | <b>5.2</b> | <b>85 254</b>    | <b>0</b>         |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                                               |            | <b>1 992 220</b> | <b>1 934 122</b> |

## 5.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

|                                                                                             | Notes           | Au 30/06/2025   | Au 30/06/2026   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                                               |                 | <b>19 720</b>   | <b>(16 921)</b> |
| Résultat des sociétés mises en équivalence                                                  |                 | (1 977)         | (4 337)         |
| Amortissements et perte de valeur                                                           |                 | 86 512          | 114 860         |
| Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie                                   |                 | (513)           | (5 182)         |
| Impôt différé                                                                               | 9.1             | 5 142           | 7 581           |
| Intérêts courus                                                                             |                 | 230             | (272)           |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                                                        |                 | <b>109 114</b>  | <b>95 729</b>   |
| Variation du besoin en fonds de roulement                                                   | 6.5 & 6.6 & 6.7 | (11 941)        | 5 797           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités poursuivies</b>      |                 | <b>97 173</b>   | <b>101 526</b>  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités non poursuivies</b>  | <b>5</b>        | <b>(29 675)</b> | <b>(2 564)</b>  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>                                |                 | <b>67 498</b>   | <b>98 962</b>   |
| Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite                             |                 | 0               | 0               |
| Cession de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée                      |                 | 4 839           | 30 628          |
| Investissements industriels et acquisition d'actifs incorporels <sup>1</sup>                | 11.2 & 11.3     | (82 325)        | (69 321)        |
| Cession d'immobilisations et d'actifs financiers <sup>2</sup>                               |                 | 1 960           | 7 889           |
| Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées                                |                 | (84)            | 523             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies</b>     |                 | <b>(75 610)</b> | <b>(30 281)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités non poursuivies</b> | <b>5</b>        | <b>12 789</b>   | <b>0</b>        |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>                               |                 | <b>(62 821)</b> | <b>(30 281)</b> |
| Transactions avec les détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle                    |                 | 102             | 0               |
| (Acquisition) Cession d'actions propres                                                     |                 | 636             | (626)           |
| Augmentation des passifs financiers à plus d'un an                                          | 8.6             | 5 000           | 69 605          |
| Diminution des passifs financiers à plus d'un an                                            | 8.6             | (68 998)        | (66 323)        |
| Augmentation des passifs financiers à moins d'un an                                         | 8.6             | 59 926          | 1 431           |
| Diminution des passifs financiers à moins d'un an                                           | 8.6             | (809)           | (26 432)        |
| Augmentation (Diminution) des dettes de location                                            | 8.6             | (20 530)        | (21 318)        |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires                             |                 | (6 675)         | (8 654)         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies</b>       |                 | <b>(31 349)</b> | <b>(52 316)</b> |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités non poursuivies</b>   | <b>5</b>        | <b>22 239</b>   | <b>0</b>        |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                 |                 | <b>(9 110)</b>  | <b>(52 316)</b> |
| Incidence des variations des taux de change                                                 |                 | ( 981)          | 3 958           |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>                                                              |                 | <b>(5 414)</b>  | <b>20 322</b>   |
| — Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture                                     |                 | 16 212          | 10 798          |
| — Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture                                      |                 | 10 798          | 31 121          |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>                                                              |                 | <b>(5 414)</b>  | <b>20 322</b>   |

1 Les investissements correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans les notes 3.4.1.2 et 3.4.2 auxquelles s'ajoute la variation des dettes fournisseurs associées présentées dans la note 6.7.

2 Les cessions d'immobilisations correspondent au produit reçu diminué des avances et acomptes sur immobilisations.



## 5.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLID S

| (en milliers d'euros)                                       | En nombre<br>d'actions | Capital       | Primes        |  carts<br>actuariels | Actions<br>propres | R serves de<br>conversion | R sultats<br>accumul s | Capitaux<br>propres<br>part du<br>groupe | Int r ts<br>minoritaires | Capitaux<br>propres<br>totaux |
|-------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|---------------|----------------------|--------------------|---------------------------|------------------------|------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| <b>Capitaux propres<br/>au 30 juin 2024</b>                 | <b>32 630 114</b>      | <b>57 103</b> | <b>40 103</b> | <b>(1 514)</b>       | <b>(10 099)</b>    | <b>(108 220)</b>          | <b>662 784</b>         | <b>640 157</b>                           | <b>(9)</b>               | <b>640 148</b>                |
| R sultat comptabilis <br>directement en<br>capitaux propres |                        |               |               | (400)                |                    | (11 031)                  | (1 920)                | (13 352)                                 | 0                        | (13 352)                      |
| R sultat 30/06/2025                                         |                        |               |               |                      |                    |                           | (11 478)               | (11 478)                                 | 0                        | (11 478)                      |
| Attribution gratuite<br>d'actions                           |                        |               |               |                      |                    |                           | 19                     | 19                                       | 0                        | 19                            |
| Puts sur minoritaires                                       |                        |               |               |                      |                    |                           |                        | 0                                        | 0                        | 0                             |
| Variation de p rim tre                                      |                        |               |               | 50                   |                    |                           | 0                      | 50                                       | 0                        | 50                            |
| Actions Propres                                             |                        |               |               |                      | 495                |                           | 104                    | 599                                      | 0                        | 599                           |
| Autres                                                      |                        |               |               |                      |                    |                           | (8)                    | (8)                                      | (10)                     | (17)                          |
| Dividendes vers s                                           |                        |               |               |                      |                    |                           | (6 675)                | (6 675)                                  | 0                        | (6 675)                       |
| <b>Capitaux propres<br/>au 30 juin 2025</b>                 | <b>32 630 114</b>      | <b>57 103</b> | <b>40 103</b> | <b>(1 865)</b>       | <b>(9 604)</b>     | <b>(119 251)</b>          | <b>642 827</b>         | <b>609 313</b>                           | <b>(18)</b>              | <b>609 295</b>                |
| R sultat comptabilis <br>directement en<br>capitaux propres |                        |               |               | 1 281                |                    | 7 395                     | 2 385                  | 11 061                                   |                          | 11 061                        |
| R sultat 30/06/2026                                         |                        |               |               |                      |                    |                           | 16 171                 | 16 171                                   |                          | 16 171                        |
| Attribution gratuite<br>d'actions                           |                        |               |               |                      |                    |                           | (490)                  | (490)                                    |                          | (490)                         |
| Puts sur minoritaires                                       |                        |               |               |                      |                    |                           |                        | 0                                        |                          | 0                             |
| Variation de p rim tre                                      |                        |               |               | (325)                |                    |                           | 325                    | 0                                        |                          | 0                             |
| Actions Propres                                             |                        |               |               |                      | 5                  |                           | (467)                  | (463)                                    |                          | (463)                         |
| Autres                                                      |                        |               |               |                      |                    |                           | 573                    | 573                                      |                          | 573                           |
| Dividendes vers s                                           |                        |               |               |                      |                    |                           | (8 654)                | (8 654)                                  |                          | (8 654)                       |
| <b>Capitaux propres<br/>au 30 juin 2026</b>                 | <b>32 630 114</b>      | <b>57 103</b> | <b>40 103</b> | <b>(909)</b>         | <b>(9 600)</b>     | <b>(111 856)</b>          | <b>652 670</b>         | <b>627 512</b>                           | <b>(18)</b>              | <b>627 494</b>                |

## 5.5 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

### Sommaire

|                                                                                                      |            |                                                                  |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>NOTE 1 Informations générales</b>                                                                 | <b>209</b> | <b>NOTE 7 Charges, effectifs et avantages du personnel</b>       | <b>222</b> |
| 1.1. Informations relatives au groupe et modalités d'élaboration                                     | 209        | 7.1. Rémunérations et effectifs                                  | 222        |
| 1.2. Référentiel comptable appliqué                                                                  | 209        | 7.2. Engagements envers le personnel                             | 222        |
|                                                                                                      |            | 7.3. Paiements fondés sur des actions                            | 224        |
| <b>NOTE 2 Faits marquants de l'exercice</b>                                                          | <b>209</b> | <b>NOTE 8 Financement et instruments financiers</b>              | <b>224</b> |
| 2.1. Cession de l'activité salade en sachet en France                                                | 209        | 8.1. Gestion des risques financiers                              | 224        |
| 2.2. Conflit au Moyen-Orient                                                                         | 209        | 8.2. Résultat financier                                          | 226        |
| <b>NOTE 3 Principes comptables</b>                                                                   | <b>210</b> | 8.3. Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie | 228        |
| 3.1. Méthodes de consolidation                                                                       | 210        | 8.4. Autres actifs financiers non courants                       | 230        |
| 3.2. Information sectorielle                                                                         | 210        | 8.5. Instruments financiers dérivés                              | 231        |
| 3.3. Conversion des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères | 210        | 8.6. Endettement net                                             | 233        |
| 3.4. Principes comptables des actifs et passifs                                                      | 211        | <b>NOTE 9 Impôt sur le résultat</b>                              | <b>235</b> |
| 3.5. Prise en compte des effets du changement climatique                                             | 216        | 9.1. Impôt sur le résultat                                       | 235        |
| <b>NOTE 4 Périmètre de consolidation</b>                                                             | <b>217</b> | <b>NOTE 10 Résultat par action</b>                               | <b>236</b> |
| 4.1. Variation du périmètre de consolidation                                                         | 217        | <b>NOTE 11 Immobilisations incorporelles et corporelles</b>      | <b>237</b> |
| 4.2. Sociétés mises en équivalence                                                                   | 217        | 11.1. Goodwill                                                   | 237        |
| <b>NOTE 5 Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies</b>                              | <b>217</b> | 11.2. Autres immobilisations incorporelles                       | 238        |
| 5.1. Application de la norme IFRS 5                                                                  | 217        | 11.3. Immobilisations corporelles                                | 240        |
| 5.2. Informations comparatives                                                                       | 218        | 11.4. Droits d'utilisation                                       | 242        |
| <b>NOTE 6 Données opérationnelles et éléments non récurrents</b>                                     | <b>218</b> | <b>NOTE 12 Autres provisions et passifs éventuels</b>            | <b>243</b> |
| 6.1. Information sectorielle                                                                         | 218        | 12.1. Autres provisions                                          | 243        |
| 6.2. Achats et charges externes                                                                      | 220        | 12.2. Risques et litiges                                         | 244        |
| 6.3. Autres produits et autres charges opérationnels                                                 | 220        | 12.3. Engagements conditionnels et éventualités                  | 244        |
| 6.4. Éléments non récurrents                                                                         | 220        | <b>NOTE 13 Autres informations</b>                               | <b>245</b> |
| 6.5. Stocks et encours                                                                               | 220        | 13.1. Honoraires des Commissaires aux Comptes                    | 245        |
| 6.6. Clients et autres débiteurs                                                                     | 221        | 13.2. Transactions avec les parties liées                        | 246        |
| 6.7. Fournisseurs et autres créditeurs                                                               | 222        | <b>NOTE 14 Événements postérieurs à la clôture</b>               | <b>247</b> |
|                                                                                                      |            | <b>NOTE 15 Liste des sociétés du groupe</b>                      | <b>247</b> |



## Note 1 Informations générales

### 1.1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE ET MODALITÉS D'ÉLABORATION

Cotée sur Euronext Paris (Compartiment B), Bonduelle SCA est une société en commandite par actions de droit français. Bonduelle, acteur de référence de l'alimentation végétale, détient notamment des positions de *leader* sur le marché des légumes transformés en Europe et hors Europe. Elle intervient sur trois technologies, à savoir : la conserve, le surgelé et le frais prêt à l'emploi (traiteur et 4<sup>e</sup> gamme).

La Gérance a arrêté les comptes consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 30 juin 2026 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en date du 3 décembre 2026.

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales (« le groupe ») au titre de l'exercice 2025-2026 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union européenne.

L'annexe aux comptes consolidés annuels est établie en conformité avec les normes IFRS et suit la recommandation 2016-09 de l'Autorité des normes comptables.

Les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont présentés en euros. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. De façon générale, les valeurs présentées sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

### 1.2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE APPLIQUÉ

#### Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le texte principal nouvellement applicable en 2025-2026 concernant le groupe est le suivant :

- IAS 21, Effet des variations des cours de monnaies étrangères – Absence de convertibilité

Cet amendement n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés au 30 juin 2026.

#### Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 mais pouvant être anticipés

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB dans les comptes consolidés de l'exercice 2025-2026 et estime qu'ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur ses résultats ni sur sa situation financière.

Par ailleurs, le groupe analyse actuellement les incidences de la norme IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2027 pour Bonduelle. Les principaux impacts devraient concerner la présentation du compte de résultat, les informations relatives aux mesures de performance définies par la direction (MPM) et certaines informations à fournir dans l'annexe. Des travaux sont actuellement en cours au sein du Groupe afin d'anticiper la mise en œuvre de cette norme.

## Note 2 Faits marquants de l'exercice

### 2.1. CESSION DE L'ACTIVITÉ SALADE EN SACHET EN FRANCE

Dans le cadre de son plan de transformation « Transform to Win », le groupe a finalisé, le 17 juillet 2025, la cession de son activité de salade en sachet en France au groupe LSDH, après plusieurs années de dégradation des résultats de ce segment.

### 2.2. CONFLIT AU MOYEN-ORIENT

Les événements géopolitiques de 2026 au Moyen-Orient ont une répercussion sur Bonduelle qui a été mesurée et est suivie continuellement. Les impacts principaux portent sur la fermeture ou la quasi-fermeture de certains marchés export, tels que le Liban, ainsi que la hausse du prix de matières premières telles que le plastique, dont le cours est lié à celui du pétrole. Enfin, on peut noter que la tension géopolitique dans le monde fait également s'envoler le prix du transport, qu'il soit routier ou par container maritime.

## Note 3 Principes comptables

### 3.1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle.

Le contrôle est défini et apprécié, conformément à IFRS 10, sur la base de trois critères : le pouvoir de décision, l'exposition aux rendements variables et le lien entre les deux.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du groupe (« Part du groupe ») étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (« Intérêts minoritaires »). Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif et exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Toutes les sociétés intégrées du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin 2026 à l'exception des sociétés suivantes : Bonduelle Kuban, Bonduelle do Brasil productos alimenticios, Bonduelle Kazakhstan, Agro-Rost. L'ensemble de ces sociétés est consolidé sur la base d'une situation comptable établie au 30 juin 2026.

Certaines sociétés dans lesquelles le Groupe Bonduelle détient directement ou indirectement le contrôle ou une influence notable pourraient ne pas être consolidées dès lors qu'elles ne seraient pas significatives.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

### 3.2. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est donnée sur la base des secteurs opérationnels du *reporting* interne dénommé également *management approach*.

Les deux secteurs opérationnels sont : zone Europe et zone hors Europe.

La zone Europe couvre les zones géographiques suivantes : France, Allemagne, Europe du Nord avec le Benelux, Europe centrale avec la Hongrie et la Pologne et l'Europe du Sud formée par l'Italie et la péninsule ibérique.

La zone hors Europe couvre l'Europe orientale, l'Asie, le Mercosur, l'Amérique du Nord, et les marchés Export.

Les principaux indicateurs publiés sont ceux utilisés par la Direction générale. Au titre des informations complémentaires, le chiffre d'affaires, les amortissements et pertes de valeur, le résultat opérationnel courant, les éléments non récurrents, les investissements corporels et incorporels et les actifs incorporels et corporels dont les actifs non courants sont déclinés par zones géographiques. Le chiffre d'affaires est également détaillé par secteur d'activités.

### 3.3. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES ET CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

#### Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période, sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises, figurent dans les rubriques « produits financiers » et « charges financières » du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste « Différences de conversion » des capitaux propres consolidés.

#### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice. Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, un cours moyen annuel arithmétique est utilisé pour convertir les éléments de produits et de charges. Toutefois, si les cours de change connaissent des fluctuations importantes, un calcul autre que le taux moyen annuel arithmétique peut être utilisé, en lien avec la saisonnalité de l'activité.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.



## 3.4. PRINCIPES COMPTABLES DES ACTIFS ET PASSIFS

Les états financiers consolidés au 30 juin 2026 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

### 3.4.1. Immobilisations incorporelles

#### 3.4.1.1. Goodwill

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs acquis et les passifs éventuels représente le *goodwill*. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Goodwill » pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les *goodwill* négatifs (*badwill*) sont directement comptabilisés en compte de résultat en éléments non récurrents.

#### 3.4.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les marques acquises, individualisables, dont la durée d'utilité est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts sont bien identifiés.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie de un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

### 3.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation.

Compte tenu de la nature de nos investissements, les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production.

- Constructions : 10 à 40 ans.
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans.
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans.

Au cours de l'exercice, le groupe a révisé la durée d'utilité de certaines immobilisations (palettes réutilisables, stérilisateur, tunnels de surgélation) à la suite d'un retour d'expérience opérationnel indiquant une durée de vie plus longue que celle précédemment utilisée. Conformément à IAS 8, cette révision est traitée comme un changement d'estimation comptable et appliquée de manière prospective. L'impact positif sur le résultat opérationnel consolidé de l'exercice est de l'ordre de 3,5 millions d'euros.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable.

### 3.4.3. Actifs faisant l'objet d'un contrat de location

IFRS 16, *Contrats de location* impose pour le preneur, un modèle unique de comptabilisation des contrats de location au bilan *via* la reconnaissance d'un actif représentant un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location. Un impôt différé est également constaté sur la base de la différence entre la valeur nette comptable du droit d'utilisation et de la dette locative.

Traitement permanent :

- Exemption des nouveaux contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois y compris périodes de renouvellement économiquement incitatives) et les contrats de faible valeur (cinq mille euros) ;
- La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat, à laquelle il convient de rajouter toute option de renouvellement que le groupe est raisonnablement certain d'exercer, et toute option de résiliation que le groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer ;
- Le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats pour l'ensemble du groupe ; ce taux est défini en fonction de la durée du contrat afin de prendre en compte les profils de paiement ;
- Prise en compte des composantes non locatives (essentiellement maintenance des véhicules).

À leur date de prise d'effet, les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont inscrits :

- En immobilisation à l'actif (droit d'usage) pour le montant de la dette de loyers, augmentée des paiements d'avance faits au bailleur, des coûts directs initiaux encourus, moins les avantages reçus, ainsi que d'une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat, le cas échéant ; et
- En dette financière pour le montant des loyers sur la durée de location et actualisés au taux tel que déterminé ci-dessus.

Les droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de location. Lorsque le contrat a pour effet de transférer au preneur la propriété du bien ou lorsqu'il comprend une option d'achat, qui sera exercée avec une certitude raisonnable, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent selon les mêmes conditions que celles appliquées aux actifs détenus en propre.

Dans les états des flux de trésorerie consolidés, les paiements des passifs de location sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, conformément à IFRS 16 « Contrats de location ».

### 3.4.4. Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement les écarts d'acquisition et les marques. Les indices de perte de valeur sont notamment une baisse significative de volumes d'activités, une dégradation de la rentabilité à long terme attendue, une évolution de la notoriété ou de la réglementation qui impacte défavorablement l'activité.

La valeur des actifs immobilisés de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), comprenant notamment les *goodwill*, les immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et les droits d'utilisation (IFRS 16) est soumise à un test de dépréciation lors de l'arrêté annuel et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les *goodwill* affectés à l'unité génératrice de trésorerie (UGT), puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des *goodwill*, qui sert au calcul d'une éventuelle perte de valeur à constater dans les comptes, correspond à leur valeur d'utilité estimée sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs.

Si cette valeur d'utilité ne couvre pas la valeur comptable des actifs, la valeur recouvrable retenue (si celle-ci est plus élevée) correspond à leur juste valeur diminuée des coûts liés à la vente.

Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices.

Les taux de croissance utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les plans stratégiques de 5 ans se situent entre 0 et 3 % en fonction de la dynamique des marchés dans lesquels les UGT opèrent.

Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital (WACC) déterminé à partir des données de marché de Bonduelle et de son secteur d'activité. Afin de tenir compte des spécificités de risque propres à certaines zones géographiques, le groupe applique désormais des taux différenciés selon les UGT concernées. Au 30 juin 2026, le taux d'actualisation retenu s'élève à 9,0 % pour l'Amérique du Nord et à 7,5 % pour les autres UGT du groupe.

Le WACC est calculé sur la base d'un endettement de marché à hauteur de 23 % des capitaux permanents et d'un taux sans risque de 4,3 %.

Les UGT suivies par le groupe sont les secteurs d'activités suivants pour chaque secteur opérationnel : zone Europe et zone hors Europe.

Pour la zone Europe :

- les activités de la conserve, du surgelé et du frais prêt à l'emploi.

Pour la zone hors Europe :

- l'activité de la conserve et du surgelé en Europe orientale ;
- l'activité du frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord.

La juste valeur diminuée des coûts liés à la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

### 3.4.5. Actifs financiers

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont comptabilisés dans l'une des trois catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- à la juste valeur par résultat.

La classification et l'évaluation des actifs financiers reposent sur deux critères : le modèle économique de l'entité (collecte de flux contractuels ou monétisation par cession) pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Voir note 8.3 pour les actifs concernés.

### Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants, ces instruments financiers comprennent le cas échéant les parts d'OPCVM de trésorerie et les dérivés actifs.

### Clients et comptes rattachés

#### Créances vis-à-vis des clients

Les créances vis-à-vis des clients sont comptabilisées au bilan au coût amorti.

Le groupe, dans sa politique de financement, peut avoir recours à des programmes de cessions de créances commerciales. Ces cessions sont sans recours. Le risque et la propriété juridique sont intégralement transférés à l'établissement ayant racheté la créance. De ce fait, ces dernières ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan. Le groupe ne conserve aucune implication continue dans les actifs décomptabilisés. Un fonds de garantie reste comptabilisé au bilan dans les créances clients.

#### Provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation concernent principalement des litiges sur lesquels Bonduelle est en discussion avec les clients. Des provisions pour dépréciation pour pertes attendues sont comptabilisées à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

#### Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurent en actifs financiers et sont comptabilisées au coût amorti.



### Autres titres non consolidés

Les autres titres non consolidés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur. Les variations de juste valeur comme les résultats de cession, sont enregistrés en capitaux propres consolidés dans la rubrique des autres éléments du résultat global et ne sont pas recyclés en résultat.

### Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement des dépôts de garantie essentiellement requis par la réglementation fiscale de certains pays ainsi que des fonds couvrant des régimes postérieurs à l'emploi. Ces actifs sont enregistrés au coût amorti.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les liquidités en compte courant bancaire et les éventuelles parts d'OPCVM monétaires ou BMTN mobilisable à court terme dont le risque de changement de valeur est considéré comme négligeable.

### 3.4.6. Passifs financiers

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les instruments dérivés passifs.

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont enregistrées à leur date de règlement.

En application de la norme IFRS 9, la dette obligataire, *swappée* à l'émission, et désignée au sein de la couverture *fair value hedge* a été réévaluée pour sa composante taux d'intérêts couverte. Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

Voir note 8.3 pour les passifs concernés.

Concernant les dettes de location voir note 3.4.3.

### 3.4.7. Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur :

- les instruments dérivés en gestion de la dette nette et de couverture d'investissements nets à l'étranger sont comptabilisés en Instruments dérivés actifs ou passifs ;
- les instruments dérivés de change et de taux sont comptabilisés dans la ligne instruments financiers dérivés actifs ou passifs :
  - si l'instrument dérivé est désigné de couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, ses variations de valeur et celles de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période,
  - si l'instrument dérivé est désigné de couverture d'investissements nets à l'étranger, ses variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres en écarts de conversion et sont recyclées en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif,

→ si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie futurs :

- les variations de valeur de sa part efficace sont enregistrées en capitaux propres en autres éléments du résultat global et sont recyclées en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même reconnu en résultat, et ce, dans la même rubrique,
- la valeur temps (report/déport et prime d'option de change, *basis spread* des *cross-currency swaps*) est enregistrée en capitaux propres en autres éléments du résultat global et est prise dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément aux principes retenus par le groupe.

Les variations de juste valeur de la part inefficace des instruments qualifiés de couvertures et les variations de juste valeur des instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période (résultat financier).

Les dérivés sont enregistrés à leur date de transaction.

La norme IFRS 13 distingue 3 niveaux dans les méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

La méthode retenue par Bonduelle est le niveau 2 en accord avec IFRS 13. Par ailleurs, les données de marchés utilisées dans les outils de valorisation sont les *fixings* Banques Centrales ainsi que les données contributives de plateformes de type Reuters.

### 3.4.8. Stocks

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui inclut le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production (y compris les frais fixes industriels).

Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières, lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire ;
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation, et toutes les pertes de stocks, sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Les marges réalisées entre sociétés du groupe sont éliminées.

### 3.4.9. Actions propres

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la ligne « actions propres », pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

### 3.4.10. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans la rubrique « Autres passifs non courants ». Elles sont inscrites dans la rubrique « Autres produits opérationnels » au compte de résultat et reprises au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.

### 3.4.11. Impôts

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Bonduelle SCA est la société tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Bonduelle SA, Bonduelle Europe Long Life SAS, Sud Ouest Légumes Alliance SAS, Bonduelle Development SAS, Champiloire SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SAS, Bonduelle Traiteur International SAS, MOD Bond SAS, Coviju3 SAS, Bonduelle Ré SA, LBS Holding SAS et SACSA SAS.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, à l'exception toutefois des *goodwill*. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont

classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. C'est en particulier le cas des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

### 3.4.12. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Le groupe offre des avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les principaux engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies consistent en des indemnités de fin de carrière et en des médailles du travail en France, des régimes de retraites en Allemagne, des régimes de cessation d'activité en Italie.

Les caractéristiques de ces différents régimes sont :

| Types de régime                 | France                                                | Allemagne           |                                 | Italie |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|--------|
|                                 | Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail | Régimes de retraite | Régimes de cessation d'activité |        |
| Taux d'actualisation            | 4,10 %                                                | 4,10 %              |                                 | 4,10 % |
| Taux de rendement des actifs    | 4,10 %                                                | N/A                 |                                 | N/A    |
| Progression future des salaires | 2,20 %                                                | 2,00 %              | 17 % sur la réévaluation du TFR |        |
| Age de départ à la retraite     | 64 ans                                                | 65 ans              |                                 | 68 ans |

À l'exception du programme américain pour indemnisation des accidents du travail (*worker's compensation*) décrit en note 3.4.13, le groupe ne possède pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

Le taux d'actualisation est uniforme pour le calcul des engagements des différents régimes (4,10 %). Il a été déterminé au regard des taux de rendement obligataires d'émetteurs privés de la zone euro de notation AA. Le taux de progression des salaires présenté est un taux moyen par plan.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées, en tenant compte notamment d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ et de mortalité.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des compagnies d'assurances, soit sous forme de provisions.

Conformément à IAS 19 révisée, le Groupe Bonduelle reconnaît les écarts actuariels générés dans l'année en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels correspondent à des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'un exercice sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi qu'à des écarts d'expérience correspondant aux variations de la base de données individuelles.

Les lignes « Effet de l'actualisation » et « Rendement attendu des actifs du régime » sont comptabilisées en résultat financier.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

### 3.4.13. Autres provisions non courantes et provisions courantes

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution ou d'un plan détaillé qui a d'une manière suffisamment explicite créé chez les personnes concernées une attente fondée que l'entreprise mettra en œuvre la restructuration.



Concernant les sociétés américaines ayant des programmes de *workers' compensation*, les demandes d'indemnisation nées et non encore réglées à la date d'arrêt des comptes, qu'elles soient reportées ou non, sont couvertes par des provisions déterminées sur la base d'une estimation du coût de leur règlement ainsi que des dépenses relatives à leur traitement. Lorsqu'il existe un historique suffisant de données, provenant du groupe ou du marché, relatives aux demandes d'indemnisations émises et à leurs règlements, la Direction de ces sociétés, avec l'assistance d'actuaire externes, procède à l'estimation des risques couverts par ces sociétés au titre des demandes non encore déclarées en s'appuyant sur une méthode actuarielle d'évaluation des demandes nées mais non encore reportées (IBNR – *Incurring But Not Reported*). Ces provisions sont enregistrées en provisions pour risques et charges sociales dans les comptes du Groupe Bonduelle et sont réévaluées lors de chaque clôture.

### 3.4.14. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé des ventes de produits finis. Il est enregistré dans le compte de résultat lorsque le transfert du contrôle des produits aux clients est effectif, c'est-à-dire lorsque le client détient la capacité de décider de l'utilisation des biens et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement et/ou des coûts liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs ainsi que des pénalités éventuelles supportées par Bonduelle. Ces montants sont évalués au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Le chiffre d'affaires peut également comprendre des prestations de transport effectuées par Bonduelle pour ses clients. Le chiffre d'affaires est alors reconnu lorsque la prestation est réalisée.

### 3.4.15. Autres produits et charges opérationnels courants

Ce poste rassemble essentiellement, des subventions, des produits de cessions d'actifs, des ventes non classées en chiffre d'affaires (notamment les ventes à partenaires) ainsi que des produits liés à des régularisations ou des indemnisations perçues.

### 3.4.16. Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les *badwill*, les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les *goodwill*) relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration et de réorganisation, les frais d'acquisitions, les franchises d'assurances et les coûts liés aux sinistres non couverts, les pertes financières découlant de fraudes subies ou de sanctions ainsi que les effets liés aux changements d'estimations.

### 3.4.17. Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions, et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle de valorisation *Black & Scholes* pour les plans d'options et l'actualisation de

la valeur de l'action ajustée de la valeur des dividendes pour les plans d'attribution gratuite d'actions. La juste valeur des actions gratuitement attribuées est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Direction générale. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

### 3.4.18. Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

### 3.4.19. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités non poursuivies, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est hautement probable, sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par la Direction et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs destinés à la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de leur vente, l'amortissement sur de tels actifs cesse.

Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités non poursuivies, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce, pour toutes les périodes présentées.

### 3.4.20. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent *a posteriori* se révéler différentes de la réalité.

### 3.4.21. Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée. Aucun reclassement significatif n'a été effectué sur l'exercice.

### 3.4.22. Indicateurs alternatifs de performance

Le groupe présente dans sa communication financière des indicateurs de performance non définis par les normes comptables. Les principaux indicateurs définis dans les notes annexes sont les suivants :

- **données comparables** : à taux de change et périmètre constants. Le chiffre d'affaires en devise de la période en cours est converti aux taux de change de la période de comparaison et l'impact des acquisitions (ou prises de contrôle) ou des cessions est traité comme suit :
  - pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de la période actuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur la période depuis la date d'acquisition est exclu du calcul de la croissance interne,
  - pour les acquisitions (ou prises de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période actuelle allant jusqu'au 1<sup>er</sup> anniversaire de l'acquisition est exclu,
  - pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé sur la période comparative de l'exercice précédent jusqu'à la date de cession est exclu,
  - pour les cessions (ou pertes de contrôle) d'activités au cours de l'exercice actuel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période commençant 12 mois avant la date de cession et allant jusqu'à la date de clôture de la période comparative de l'exercice précédent est exclu ;
- **éléments non récurrents** : note 3.4.16 ;
- **endettement net** : il représente la position créditrice ou débitrice de l'entreprise vis-à-vis des tiers et hors cycle d'exploitation. Il correspond aux dettes financières courantes et non courantes ajustées des dérivés actifs et passifs, des dettes de locations ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
- **gearing** : le *gearing* correspond au ratio de l'endettement net (note 8.6.4) sur les capitaux propres totaux ;

- **levier d'endettement** : le levier d'endettement correspond à l'endettement net rapporté au REBITDA. Il exprime le nombre d'années nécessaires à l'entreprise pour rembourser sa dette sur la base de son REBITDA ;
- **marge brute d'autofinancement** : elle correspond aux flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement. Elle correspond au résultat net corrigé du résultat des sociétés mises en équivalences et des éléments calculés (amortissements et provisions, impôts différés et autres éléments de résultat sans impact sur la trésorerie) ;
- **marge opérationnelle courante** : la marge opérationnelle courante correspond au résultat opérationnel courant rapporté au chiffre d'affaires ;
- **REBITDA (Recurring earnings before interest, taxes, depreciation and amortization)** : il correspond au résultat opérationnel courant retraité des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles ;
- **résultat opérationnel** : il correspond au résultat opérationnel courant ajusté des éléments non récurrents ;
- **résultat opérationnel courant** : le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur le résultat et du résultat net des sociétés mises en équivalence. Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des éléments non récurrents. Ces derniers correspondent aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, qui n'entrent pas dans la performance récurrente de l'entreprise ;
- **ROCCE** : ce ratio mesure la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires et des fonds prêtés par les banques et autres partenaires financiers. Il s'obtient en divisant le résultat opérationnel courant par les capitaux employés, soit la somme des capitaux propres et de l'endettement net.

## 3.5. PRISE EN COMPTE DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bonduelle est engagé depuis près de 20 ans dans la lutte contre le changement climatique. Cet engagement et les actions liées sont décrits dans le rapport de durabilité (cf. chapitre 2), rendu obligatoire par la mise en place de la CSRD. De plus depuis de nombreuses années Bonduelle est engagé *via* sa stratégie d'impact. Concernant les effets du changement climatique, le groupe maintient son ambition de contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050, en alignant ses objectifs sur les scénarios les plus ambitieux de la *Science Based Targets initiative* (SBTi) (voir 2.2.1 E1. Changement climatique). La gouvernance mise en place sur ces sujets permet d'avancer sur les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (cf. chapitre 2 partie 2.2.1.2 de l'URD).

Ainsi, compte tenu :

- des activités du Groupe Bonduelle et de son implantation géographique ;

- de la nature et l'ampleur des impacts actuels et potentiels des risques et opportunités liés au changement climatique tels qu'identifiés et évalués dans ses Facteurs de risques (cf. partie 4.2 de l'URD) et son rapport de durabilité (cf. chapitre 2 de l'URD) ;
- des engagements pris par le groupe dans ce domaine notamment en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035.

Le Groupe Bonduelle n'a pas identifié d'effets significatifs pour l'exercice 2025-2026. En particulier :

- aucune provision significative pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan consolidé au 30 juin 2026 ;
- pas d'impacts significatifs sur la valeur de ses actifs corporels ou incorporels. En particulier, la mise en œuvre des plans d'actions nécessaires pour adapter les outils de production ne remet pas en cause leurs durées d'utilisation.



## Note 4 Périmètre de consolidation

### 4.1. VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### 4.1.1. Cession de l'activité salade en sachet en France

Comme indiqué dans la note 2 Faits marquants, la cession effective de l'activité salade en sachet en France a été réalisée au 17 juillet 2025. Le résultat de cession comptabilisé au 30 juin 2026 au sein des activités non poursuivies est un gain de 35,7 millions d'euros.

#### 4.1.2. Autre variation de périmètre

Le groupe a réalisé plusieurs opérations de restructuration au cours de l'exercice. La société Coviju 4 a fait l'objet d'une dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de son associé unique, Bonduelle SA. Par ailleurs, la société BF Nature Bio, qui ne présentait plus d'activité opérationnelle significative, a été liquidée au cours de l'exercice. Ces opérations, portant sur des entités sans activité significative, sont sans incidence majeure sur les états financiers consolidés du groupe.

### 4.2. SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Au 30 juin 2026, le résultat des sociétés mises en équivalence correspond aux résultats des sociétés détenues proratisés des taux de détention par le Groupe Bonduelle (voir note 15).

## Note 5 Actifs destinés à être cédés et activités non poursuivies

### 5.1. APPLICATION DE LA NORME IFRS 5

Comme indiqué en note 2, la cession de la société Bonduelle Frais France, est devenue effective le 17 juillet 2025. Le groupe a constaté le résultat de cession lors de l'exercice 2025-2026. À ce titre, les comptes consolidés de l'exercice présentent l'incidence de cette opération au sein du résultat des activités abandonnées conformément aux dispositions d'IFRS 5.

Dans le prolongement de la cession des activités Frais en France et en Allemagne, le groupe a décidé de mettre fin aux activités de BF Agricola 4G. À la date de clôture, une grande partie des effectifs de cette entité a été licenciée et il n'y a plus aucune activité. La réalisation de la liquidation de BF Agricola 4G au cours du prochain exercice est considérée comme hautement probable. Les résultats de cette entité sont ainsi présentés dans le résultat des activités abandonnées conformément à IFRS 5. Les actifs concernés demeurent inscrits au bilan jusqu'à leur réalisation effective.

La société BF Nature Bio, devenue sans activité opérationnelle significative, a fait l'objet d'une liquidation au cours de l'exercice. L'ensemble des impacts attachés à cette entité est présenté de manière cohérente avec les autres activités abandonnées.

Au compte de résultat la contribution des activités cédées et en cours de cession ou liquidation est regroupée sur la ligne « Résultat net des activités non poursuivies ». Dans le tableau des flux de trésorerie la contribution est regroupée sur les lignes « Flux de trésorerie des activités non poursuivies » pour les trois principaux agrégats du tableau (Activités opérationnelles, Investissements, Financements). Ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.

Le détail des éléments classés dans les rubriques « Résultat des activités non poursuivies », « Flux de trésorerie liés aux activités non poursuivies », « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs détenus en vue de la vente » est présenté dans la note 5.2.

## 5.2. INFORMATIONS COMPARATIVES

### Compte de résultat intégrant le reclassement des activités non poursuivies

La performance du groupe avant le reclassement IFRS 5 est présentée ci-dessous, avec le détail du reclassement, celui-ci comprenant le résultat de cession de Bonduelle Frais France, le résultat de liquidation de BF Nature Bio et l'activité de la société de BF Agricola 4C.

| (en milliers d'euros)                         | Au 30/06/2026    |                     |                  |
|-----------------------------------------------|------------------|---------------------|------------------|
|                                               | Hors IFRS 5      | Retraitement IFRS 5 | Publié           |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                     | <b>2 186 166</b> | <b>0</b>            | <b>2 186 166</b> |
| Achats et charges externes                    | (1 563 509)      | 2 595               | (1 560 913)      |
| Charges de personnel                          | (460 826)        | 1 645               | (459 181)        |
| Amortissements et pertes de valeur            | (82 297)         | 645                 | (81 652)         |
| Autres produits opérationnels                 | 31 661           | (2 629)             | 29 032           |
| Autres charges opérationnelles                | (34 149)         | 308                 | (33 841)         |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>          | <b>77 046</b>    | <b>2 564</b>        | <b>79 610</b>    |
| Éléments non récurrents                       | (10 864)         | (36 407)            | (47 272)         |
| <b>Résultat opérationnel</b>                  | <b>66 182</b>    | <b>(33 843)</b>     | <b>32 339</b>    |
| Coût de l'endettement financier net           | (22 969)         | 87                  | (22 881)         |
| Autres produits et charges financiers         | (6 496)          | 142                 | (6 354)          |
| <b>Résultat financier</b>                     | <b>(29 465)</b>  | <b>230</b>          | <b>(29 235)</b>  |
| Résultats des sociétés mises en équivalence   | 4 337            | 0                   | 4 337            |
| <b>Résultat avant impôts</b>                  | <b>41 054</b>    | <b>(33 614)</b>     | <b>7 440</b>     |
| Impôts sur le résultat                        | (24 882)         | 521                 | (24 361)         |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b> | <b>16 171</b>    | <b>(33 093)</b>     | <b>(16 921)</b>  |
| Résultat net des activités non poursuivies    | 0                | 33 093              | 33 093           |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>   | <b>16 171</b>    | <b>0</b>            | <b>16 171</b>    |
| — Part du groupe                              | 16 171           | 0                   | 16 171           |
| — Part des minoritaires                       | 0                | 0                   | 0                |

## Note 6 Données opérationnelles et éléments non récurrents

### 6.1. INFORMATION SECTORIELLE

| (en milliers d'euros)                            | Zone Europe      | Zone hors Europe | Éliminations | Total au 30/06/2025 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|--------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires par secteur                   | 1 368 759        | 849 261          | (14 259)     | 2 203 761           |
| Ventes intersecteurs                             | (14 259)         | 0                | 14 259       | 0                   |
| <b>Chiffre d'affaires externe</b>                | <b>1 354 500</b> | <b>849 261</b>   | <b>0</b>     | <b>2 203 761</b>    |
| <b>Amortissements et pertes de valeur</b>        | <b>(57 590)</b>  | <b>(27 605)</b>  | <b>0</b>     | <b>(85 195)</b>     |
| <b>Résultat opérationnel courant par secteur</b> | <b>77 249</b>    | <b>6 519</b>     | <b>0</b>     | <b>83 767</b>       |
| <b>Éléments non récurrents par secteur</b>       | <b>(4 355)</b>   | <b>(6 444)</b>   | <b>0</b>     | <b>(10 799)</b>     |

| (en milliers d'euros)                             | Zone Europe    | Zone hors Europe | Total au 30/06/2025 |
|---------------------------------------------------|----------------|------------------|---------------------|
| — France                                          | 227 428        | 0                | 227 428             |
| — États-Unis                                      | 0              | 76 879           | 76 879              |
| — Autres                                          | 88 578         | 23 136           | 111 714             |
| <b>TOTAL ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS NETS</b> | <b>316 006</b> | <b>100 015</b>   | <b>416 021</b>      |
| — France                                          | 345 905        | 0                | 345 905             |
| — États-Unis                                      | 0              | 223 965          | 223 965             |
| — Autres                                          | 150 351        | 152 519          | 302 870             |
| <b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>                  | <b>496 256</b> | <b>376 484</b>   | <b>872 740</b>      |

| (en milliers d'euros)                    | Zone Europe | Zone hors Europe | Total au 30/06/2025 |
|------------------------------------------|-------------|------------------|---------------------|
| Investissements incorporels et corporels | (64 592)    | (13 751)         | (78 343)            |



| (en milliers d'euros)                            | Zone Europe      | Zone hors Europe | Éliminations | Total<br>au 30/06/2026 |
|--------------------------------------------------|------------------|------------------|--------------|------------------------|
| Chiffre d'affaires par secteur                   | 1 387 560        | 814 023          | (15 418)     | 2 186 166              |
| Ventes intersecteurs                             | (15 418)         | 0                | 15 418       | 0                      |
| <b>Chiffre d'affaires externe</b>                | <b>1 372 142</b> | <b>814 023</b>   | <b>0</b>     | <b>2 186 166</b>       |
| <b>Amortissements et pertes de valeur</b>        | <b>(54 237)</b>  | <b>(27 416)</b>  | <b>0</b>     | <b>(81 652)</b>        |
| <b>Résultat opérationnel courant par secteur</b> | <b>60 142</b>    | <b>19 469</b>    | <b>0</b>     | <b>79 610</b>          |
| <b>Éléments non récurrents par secteur</b>       | <b>(3 356)</b>   | <b>(43 917)</b>  | <b>0</b>     | <b>(47 272)</b>        |

| (en milliers d'euros)                             | Zone Europe    | Zone hors Europe | Total<br>au 30/06/2026 |
|---------------------------------------------------|----------------|------------------|------------------------|
| — France                                          | 238 927        | 0                | 238 927                |
| — États-Unis                                      | 0              | 74 057           | 74 057                 |
| — Autres                                          | 85 099         | 24 249           | 109 349                |
| <b>TOTAL ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS NETS</b> | <b>324 027</b> | <b>98 306</b>    | <b>422 333</b>         |
| — France                                          | 358 223        | 0                | 358 223                |
| — États-Unis                                      | 0              | 182 976          | 182 976                |
| — Autres                                          | 142 292        | 163 564          | 305 856                |
| <b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>                  | <b>500 515</b> | <b>346 540</b>   | <b>847 056</b>         |

| (en milliers d'euros)                    | Zone Europe | Zone hors Europe | Total<br>au 30/06/2026 |
|------------------------------------------|-------------|------------------|------------------------|
| Investissements incorporels et corporels | (54 449)    | (13 935)         | (68 384)               |

### 6.1.1. Informations par activités

| (en milliers d'euros) | Conserve  | Surgelé | Frais   | Total<br>au 30/06/2025 |
|-----------------------|-----------|---------|---------|------------------------|
| Chiffre d'affaires    | 1 070 457 | 298 236 | 835 067 | 2 203 761              |

| (en milliers d'euros) | Conserve  | Surgelé | Frais   | Total<br>au 30/06/2026 |
|-----------------------|-----------|---------|---------|------------------------|
| Chiffre d'affaires    | 1 119 871 | 305 058 | 761 237 | 2 186 166              |

### 6.1.2. Informations par zones géographiques de destination

| (en milliers d'euros)           | Au 30/06/2025    |              | Au 30/06/2026    |              |
|---------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| France                          | 704 105          | 32 %         | 704 286          | 32 %         |
| États-Unis                      | 579 311          | 26 %         | 507 350          | 23 %         |
| Europe du Sud                   | 265 441          | 12 %         | 264 427          | 12 %         |
| Allemagne                       | 139 320          | 6 %          | 153 517          | 7 %          |
| Eurasie <sup>1</sup>            | 213 731          | 10 %         | 258 989          | 12 %         |
| Europe du Nord                  | 103 728          | 5 %          | 100 489          | 5 %          |
| Europe centrale et orientale    | 138 016          | 6 %          | 145 926          | 7 %          |
| Autres                          | 60 109           | 3 %          | 51 182           | 2 %          |
| <b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b> | <b>2 203 761</b> | <b>100 %</b> | <b>2 186 166</b> | <b>100 %</b> |

<sup>1</sup> Russie et autres pays de la CEI.

## 6.2. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

| (en milliers d'euros)                                            | Au 30/06/2025      | Au 30/06/2026      |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Achats de marchandises et autres approvisionnements              | (1 147 455)        | (1 080 400)        |
| Production stockée                                               | 65 357             | (13 579)           |
| Variation de stocks de marchandises et autres approvisionnements | (14 583)           | (12 965)           |
| Autres charges externes                                          | (471 350)          | (453 969)          |
| <b>TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>                          | <b>(1 568 031)</b> | <b>(1 560 913)</b> |

## 6.3. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELS

| (en milliers d'euros)                          | Notes     | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|------------------------------------------------|-----------|---------------|---------------|
| Prestations opérationnelles                    |           | 8 436         | 8 260         |
| Reprises de provisions                         | 12.1      | 2 235         | 1 483         |
| Reprise de perte de valeur sur actif circulant | 6.5 & 6.6 | 8 641         | 10 789        |
| Subventions                                    |           | 2 070         | 1 259         |
| Produits de cessions d'actifs                  |           | 254           | 1 697         |
| Autres produits opérationnels <sup>1</sup>     |           | 12 684        | 5 545         |
| <b>TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS</b>     |           | <b>34 320</b> | <b>29 032</b> |

<sup>1</sup> Ce poste se compose essentiellement de ventes aux partenaires non classées en chiffre d'affaires, d'indemnités d'assurance et de régularisation de comptes de tiers.

| (en milliers d'euros)                       | Notes     | Au 30/06/2025   | Au 30/06/2026   |
|---------------------------------------------|-----------|-----------------|-----------------|
| Impôts et taxes                             |           | (21 276)        | (22 086)        |
| Dotations aux provisions                    | 12.1      | (1 677)         | (5 469)         |
| Pertes de valeur sur actif circulant        | 6.5 & 6.6 | (8 591)         | (7 953)         |
| Autres charges opérationnelles <sup>1</sup> |           | 776             | 1 668           |
| <b>TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b> |           | <b>(30 768)</b> | <b>(33 841)</b> |

<sup>1</sup> Ce poste se compose essentiellement de production immobilisée.

## 6.4. ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

| (en milliers d'euros)                                      | Au 30/06/2025   | Au 30/06/2026   |
|------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Frais de réorganisation et de restructuration <sup>1</sup> | (8 598)         | (7 535)         |
| Franchises d'assurance et coûts liés aux sinistres         | (256)           | (44)            |
| Dépréciation d'actifs corporels et goodwill <sup>2</sup>   | (4 636)         | (35 144)        |
| Autres (solde net) <sup>3</sup>                            | 2 691           | (4 548)         |
| <b>TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS</b>                       | <b>(10 799)</b> | <b>(47 272)</b> |

<sup>1</sup> Comprend pour l'essentiel diverses charges liées à des évolutions d'organisations, et notamment des coûts liés au projet *Transform to Win* et des charges correspondant au déménagement des bureaux de Los Angeles à Philadelphie pour Bonduelle Americas.

<sup>2</sup> Concerne la dépréciation du goodwill de l'UGT de l'activité du frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord pour 35,1 millions d'euros.

<sup>3</sup> Correspond essentiellement à des coûts liés à divers litiges pour 1,5 million d'euros et des charges engendrées par un problème de semences aux États-Unis pour 3,0 millions d'euros.

## 6.5. STOCKS ET ENCOURS

| (en milliers d'euros)          | Valeurs brutes | Dépréciation    | Valeurs nettes au 30/06/2025 | Valeurs brutes | Dépréciation    | Valeurs nettes au 30/06/2026 |
|--------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------|----------------|-----------------|------------------------------|
| Matières et emballages         | 192 652        | (8 753)         | 183 900                      | 194 207        | (7 587)         | 186 620                      |
| Encours et produits finis      | 619 261        | (34 877)        | 584 384                      | 592 657        | (29 783)        | 562 874                      |
| <b>TOTAL STOCKS ET ENCOURS</b> | <b>811 913</b> | <b>(43 630)</b> | <b>768 283</b>               | <b>786 864</b> | <b>(37 370)</b> | <b>749 494</b>               |



## D tail des d pr ciations des stocks et encours

(en milliers d'euros)

|                                   | Au 30/06/2025   | Au 30/06/2026   |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Mati res et emballages</b>     |                 |                 |
|   l'ouverture de l'exercice       | (10 860)        | (8 753)         |
| Dotations                         | (2 272)         | (2 425)         |
| Reprises                          | 1 658           | 895             |
| Variation de p rim tre            | 272             | 0               |
|  carts de conversion et autres    | 2 450           | 2 696           |
| <b>  LA CL TURE DE L'EXERCICE</b> | <b>(8 753)</b>  | <b>(7 587)</b>  |
| <b>Encours et produits finis</b>  |                 |                 |
|   l'ouverture de l'exercice       | (37 392)        | (34 877)        |
| Dotations                         | (3 962)         | (4 148)         |
| Reprises                          | 6 794           | 9 513           |
| Variation de p rim tre            | 0               | 0               |
|  carts de conversion et autres    | (317)           | (271)           |
| <b>  LA CL TURE DE L'EXERCICE</b> | <b>(34 877)</b> | <b>(29 783)</b> |

## 6.6. CLIENTS ET AUTRES D BITEURS

| (en milliers d'euros)                        | Valeurs<br>brutes | D pr ciation   | Valeurs<br>nettes au<br>30/06/2025 | Valeurs<br>brutes | D pr ciation   | Valeurs<br>nettes au<br>30/06/2026 |
|----------------------------------------------|-------------------|----------------|------------------------------------|-------------------|----------------|------------------------------------|
| Clients                                      | 199 941           | (5 030)        | 194 911                            | 197 682           | (5 001)        | 192 681                            |
| Cr ances fiscales<br>et sociales             | 50 335            | 0              | 50 335                             | 48 888            | 0              | 48 888                             |
| Autres cr ances                              | 39 947            | (223)          | 39 723                             | 46 715            | (234)          | 46 482                             |
| <b>TOTAL CLIENTS ET<br/>AUTRES D BITEURS</b> | <b>290 222</b>    | <b>(5 254)</b> | <b>284 969</b>                     | <b>293 286</b>    | <b>(5 235)</b> | <b>288 051</b>                     |

### Variation des pertes de valeurs sur clients et autres d biteurs

(en milliers d'euros)

|                                             | Au 30/06/2025  | Au 30/06/2026  |
|---------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Clients</b>                              |                |                |
|   l'ouverture de l'exercice                 | (5 947)        | (5 030)        |
| Dotations                                   | (2 363)        | (1 376)        |
| Reprises                                    | 208            | 382            |
| Variation de p rim tre                      | 30             | 0              |
|  carts de conversion et autres <sup>1</sup> | 3 041          | 1 024          |
| <b>  LA CL TURE DE L'EXERCICE</b>           | <b>(5 030)</b> | <b>(5 001)</b> |
| <b>Autres cr ances</b>                      |                |                |
|   l'ouverture de l'exercice                 | (437)          | (224)          |
| Dotations                                   | 0              | (4)            |
| Reprises                                    | 1              | 0              |
| Variation de p rim tre                      | 0              | 0              |
|  carts de conversion et autres <sup>1</sup> | 212            | (6)            |
| <b>  LA CL TURE DE L'EXERCICE</b>           | <b>(224)</b>   | <b>(234)</b>   |

<sup>1</sup> Reclassements de compte   compte.

## Échéanciers des clients et comptes rattachés

| (en milliers d'euros)                     | Au 30/06/2025  | Au 30/06/2026  |
|-------------------------------------------|----------------|----------------|
| Non échues                                | 163 120        | 163 791        |
| Échues                                    |                |                |
| — moins de 30 jours                       | 23 440         | 14 175         |
| — entre 30 et 90 jours                    | 4 308          | 5 515          |
| — plus de 90 jours                        | 4 042          | 9 199          |
| <b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b> | <b>194 911</b> | <b>192 681</b> |

## 6.7. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

| (en milliers d'euros)                          | Au 30/06/2025  | Au 30/06/2026  |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs                            | 431 553        | 432 526        |
| Dettes sur acquisitions d'actifs               | 15 087         | 13 714         |
| Dettes fiscales et sociales                    | 128 523        | 127 457        |
| Autres dettes                                  | 61 679         | 50 453         |
| <b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS</b> | <b>636 842</b> | <b>624 151</b> |

## Note 7 Charges, effectifs et avantages du personnel

### 7.1. RÉMUNÉRATIONS ET EFFECTIFS

| (en milliers d'euros et nombre de salariés) | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|
| Frais de personnel des sociétés intégrées   | (470 320)     | (459 181)     |
| Effectif moyen annuel <sup>1</sup>          | 10 297        | 9 301         |
| ETP permanent <sup>1</sup>                  | 8 115         | 7 451         |
| Effectif moyen annuel <sup>2</sup>          | 9 602         | 9 234         |
| ETP permanent <sup>2</sup>                  | 7 618         | 7 445         |

1 Incluant les effectifs de Bonduelle Frais France, Allemagne et Espagne sur une base de 12 mois.

2 Retraité suite à l'application de la norme IFRS 5 – excluant les effectifs de Bonduelle Frais France, Allemagne et Espagne.

### 7.2. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

#### 7.2.1. Régimes à cotisations définies

Le groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. Les engagements correspondent aux cotisations dues. Le montant s'élève à 32 581 milliers d'euros au 30 juin 2026, contre 32 863 milliers d'euros au 30 juin 2025.

L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

| (en milliers d'euros)                             | 2024-2025    | 2025-2026    |
|---------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Compte de résultat : Charge de Retraite</b>    |              |              |
| Coût des services rendus dans l'année             | 1 888        | 1 692        |
| Effet de l'actualisation                          | 799          | 827          |
| Rendement attendu des actifs du régime            | 0            | 0            |
| (Gains)/Pertes liés à la liquidation du régime    | 0            | 0            |
| <b>CHARGE (PRODUIT) DE RETRAITE COMPTABILISÉE</b> | <b>2 686</b> | <b>2 519</b> |

#### 7.2.2. Régimes à prestations définies

Le groupe a par ailleurs principalement des engagements contractuels d'indemnités de départ et de fin de carrière dont il a la responsabilité. Les engagements sont évalués selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

La description des plans se trouve note 3.4.12.



(en milliers d'euros)

|                                                                                    | 2024-2025      | 2025-2026     |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| <b>Variation de la valeur actualisée de l'obligation</b>                           |                |               |
| <b>Valeur actualisée de l'obligation DBO<sup>1</sup> au 1<sup>er</sup> juillet</b> | <b>24 538</b>  | <b>22 837</b> |
| Coût des services rendus dans l'année                                              | 1 888          | 1 692         |
| Effet de l'actualisation                                                           | 803            | 831           |
| Effet de change                                                                    | 7              | (6)           |
| Prestations versées                                                                | (2 297)        | (2 016)       |
| (Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques       | 13             | 4             |
| (Gains)/Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses actuarielles         | 146            | (968)         |
| (Gains)/Pertes actuariels liés à des écarts d'expérience                           | 398            | (769)         |
| <b>AUTRES MOUVEMENTS</b>                                                           | <b>(2 658)</b> | <b>211</b>    |
| <b>VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION DBO<sup>1</sup> AU 30 JUIN</b>                | <b>22 837</b>  | <b>21 816</b> |

1 DBO : Defined benefit obligation.

(en milliers d'euros)

|                                                                    | 2024-2025    | 2025-2026  |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| <b>Variation de la juste valeur des actifs du régime</b>           |              |            |
| <b>Juste valeur des actifs du régime au 1<sup>er</sup> juillet</b> | <b>1 180</b> | <b>127</b> |
| Rendement attendu des actifs du régime                             | 4            | 5          |
| Cotisations employeur                                              | 124          | 166        |
| Cotisations employés                                               |              |            |
| Liquidation du régime                                              | (253)        | (157)      |
| Autres mouvements                                                  | (930)        | (28)       |
| Gains/(Pertes) actuariels liés à des écarts d'expérience           | 1            | (3)        |
| <b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 30 JUIN</b>                | <b>127</b>   | <b>110</b> |

(en milliers d'euros)

|                                                       | 2024-2025       | 2025-2026       |
|-------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Réconciliation du montant reconnu au bilan</b>     |                 |                 |
| <b>Situation financière nette : surplus/(déficit)</b> | <b>(22 711)</b> | <b>(21 706)</b> |
| Effet de la limitation des surplus                    | 0               | 0               |
| <b>(Provision) au 30 juin</b>                         | <b>(22 711)</b> | <b>(21 706)</b> |
| <b>ACTIF NET AU 30 JUIN</b>                           | <b>0</b>        | <b>0</b>        |

(en milliers d'euros)

|                                                                                  | 2024-2025 | 2025-2026 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Écarts Actuariels</b>                                                         |           |           |
| (Gains)/Pertes actuariels générés au 1 <sup>er</sup> juillet                     | 1 327     | 1 863     |
| (Gains)/Pertes actuariels générés entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 30 juin | 536       | (1 732)   |

(en milliers d'euros)

|                                                                        | 2024-2025       | 2025-2026       |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Évolution des montants inscrits au bilan au cours de l'exercice</b> |                 |                 |
| (Passif) Actif net d'ouverture                                         | (23 358)        | (22 711)        |
| (Charge) Produit de retraite                                           | (2 686)         | (2 519)         |
| Prestations payées par l'employeur                                     | 2 168           | 2 025           |
| Effet de change                                                        | (7)             | 6               |
| Reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres              | (556)           | 1 730           |
| Autres mouvements                                                      | 1 728           | (238)           |
| <b>(PASSIF) ACTIF NET DE CLÔTURE</b>                                   | <b>(22 711)</b> | <b>(21 706)</b> |

Pour les hypothèses actuarielles en fin d'exercice, se référer à la note 3.4.12.

Les actifs de couverture sont les actifs gérés par des établissements financiers en couverture des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR), adossés sur l'actif général.

Au 30 juin 2026, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 0,50 point du taux d'actualisation aurait diminué l'obligation du groupe de 1 135 milliers d'euros. À l'inverse, une baisse de 0,50 point aurait augmenté l'obligation du groupe de 1 231 milliers d'euros.

## 7.3. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Gérance de Bonduelle SCA peut octroyer à certains dirigeants et collaborateurs du groupe des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions de la société Bonduelle.

### Caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions (AGA)<sup>1</sup>

|                                                                                                                                                | Plan n° 29     | Plan n° 30     | Plan n° 31     | Plan n° 32    | Plan n° 33     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| Date d'Assemblée :                                                                                                                             | 02/12/2021     | 02/12/2021     | 05/12/2024     | 04/12/2025    | 04/12/2025     |
| Date de la décision de la Gérance                                                                                                              | 13/12/2022     | 15/12/2023     | 16/12/2024     | 15/12/2025    | 15/12/2025     |
| Nombre initial d'actions attribuées                                                                                                            | 289 117        | 369 337        | 633 795        | 32 175        | 472 484        |
| Dont nombre d'actions attribuées à Félix Bonduelle, Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA <sup>2</sup> | Non applicable | 0              | 0              | 0             | 0              |
| Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du GELT                                                                                          | 138 596        | 169 793        | 331 683        | 32 175        | 320 171        |
| Dont autres                                                                                                                                    | 150 521        | 199 544        | 302 112        | 0             | 152 313        |
| <b>Nombre total d'AGA</b>                                                                                                                      | <b>289 117</b> | <b>369 337</b> | <b>633 795</b> | <b>32 175</b> | <b>472 484</b> |
| <b>Nombre total d'AGA annulées ou caduques</b>                                                                                                 | <b>174 138</b> | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>0</b>       |
| Date d'attribution effective                                                                                                                   | 18/11/2025     | 13/11/2026     | 17/11/2027     | 15/12/2026    | 15/11/2028     |
| Date de première cession possible                                                                                                              | 19/11/2025     | 14/11/2026     | 18/11/2027     | 16/12/2027    | 16/11/2028     |
| <b>Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2026</b>                                                                               | <b>114 979</b> | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>0</b>       |

1 L'attribution gratuite d'actions est d'une part basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Les plans 29 à 30 sont basés sur un critère de rentabilité des capitaux employés et sur un critère RSE relatif à l'ambition B Corp et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Les plans 31 et 33 sont basés sur un critère de rentabilité des capitaux employés et sur un critère RSE à savoir le maintien de la certification B Corp, le respect des ambitions de réduction des gaz à effet de serre (scopes 1 & 2) qui sont alignés avec les objectifs du B! Pact sur la décarbonation et l'amélioration du taux d'engagement des collaborateurs. Le plan 32 est basé sur un critère de résultat opérationnel et sur des critères liés à la trajectoire de transformation de l'entreprise. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

2 Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA. Ainsi, Monsieur Félix Bonduelle, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, ne bénéficie pas de plan d'attribution gratuite d'actions.

### Valorisations des plans d'option et d'attribution gratuite d'actions

Comme indiqué en note 3.4.17, les options d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, en utilisant le modèle de valorisation *Black & Scholes* pour les plans d'options et l'actualisation de la valeur de l'action ajustée de la

valeur des dividendes pour les plans d'attribution gratuite d'actions. La juste valeur des actions gratuitement attribuées est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Gérance.

La charge IFRS 2 de la période s'élève à 522 milliers d'euros.

## Note 8 Financement et instruments financiers

### 8.1. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés

financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. Le Directeur financier valide, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur des financements et de la trésorerie, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.



Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

### 8.1.1. Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 8.6).

Les filiales de Bonduelle en Russie disposent, au 30 juin 2026, de lignes de financement locales immédiatement mobilisables pour financer les opérations courantes en Russie dans le respect des réglementations applicables.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### 8.1.2. Risques de marché

#### Risque de change

##### Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2025-2026, 62,0 % de son chiffre d'affaires et 83,6 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

##### Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro ; le cadrage actif/passif des financements est effectué par adossement naturel ou par mise en place d'instruments financiers.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction financière de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 8.2 et 8.5.

#### Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux (*swaps*).

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 9, les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les résultats et les capitaux propres consolidés du groupe. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 8.2 et 8.5.

#### Risque de crédit

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour une très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de premier rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

#### Risque de contrepartie

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

#### Risque de matières premières

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché, influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux producteurs, les prix d'achats du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, principalement sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Toutefois, la résilience de la rentabilité opérationnelle courante du Groupe Bonduelle démontre sa capacité globale à répercuter la hausse des coûts de matières premières dans les prix de vente.

Afin de se prémunir contre la volatilité des matières premières énergétiques, dont l'électricité et le gaz, le Groupe Bonduelle a déployé un cadre de gestion permettant de suivre ces expositions sur plusieurs années et recommandé aux filiales des achats physiques (achat de quantités à prix fixes) directement auprès des fournisseurs de gaz et électricité.

### 8.1.3. Gestion des capitaux propres et dividendes

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant

une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur, de distribution de dividendes pour les actionnaires et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2026 s'élèvent à 627,5 millions d'euros sur la base desquels la Gérance proposera, à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026, un dividende de 0,25 euro par action. Sur la base des actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> juillet 2026, soit 32 630 114 actions, le montant de la distribution de dividendes proposé au vote de l'Assemblée Générale s'élèvera à 8 158 milliers d'euros.

Le dividende par action proposé lors de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2025 au titre de l'exercice au 30 juin 2025 s'élevait à 0,25 euro par action.

## 8.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier du groupe au 30 juin 2026 s'élève à - 29,2 millions d'euros contre - 35,1 millions d'euros un an auparavant.

| (en milliers d'euros)                                                                      |            | Au 30/06/2025   | Au 30/06/2026   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|-----------------|
| <b>Coût de l'endettement financier</b>                                                     | <b>A</b>   | <b>(27 658)</b> | <b>(22 881)</b> |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                                      |            | 876             | 2 798           |
| Intérêts au taux d'intérêt effectif                                                        |            | (28 534)        | (25 679)        |
| Gains et pertes sur dettes couvertes en juste valeur                                       |            | (3 337)         | (648)           |
| Gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur                                  |            | 3 337           | 648             |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>                                               | <b>B</b>   | <b>(7 474)</b>  | <b>(6 354)</b>  |
| Gains et pertes de change                                                                  |            | (1 783)         | 87              |
| Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie                                      |            |                 |                 |
| Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (change et taux) |            | (171)           | (38)            |
| Autres produits financiers                                                                 |            | 921             | 460             |
| Autres charges financières                                                                 |            | (6 442)         | (6 863)         |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                                                  | <b>A+B</b> | <b>(35 132)</b> | <b>(29 235)</b> |

Le coût de l'endettement financier net, composante principale du résultat financier, s'affiche en baisse, passant de - 27,7 millions d'euros au 30 juin 2025 à - 22,9 millions d'euros au 30 juin 2026.

Il est principalement composé des intérêts payés au taux d'intérêt effectif sur les différentes dettes du groupe par devise pour 25,7 millions d'euros. La diminution est due à la baisse des taux d'intérêt.

Suite à l'application de la norme IFRS 9, l'impact de l'inefficacité résiduelle entre les gains et pertes sur la dette couverte en juste valeur et les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur est enregistré en capitaux propres et sera repris dans le compte de résultat à l'échéance du sous-jacent, conformément à l'option offerte par IFRS 9 et retenue par le groupe.

Le taux d'intérêt, calculé sur la dette moyenne du groupe toutes devises confondues et retraité des effets IFRS, s'établit à 3,15 % contre 3,81 % l'année précédente (à périmètre constant).

Les autres produits et charges financiers, d'un montant de - 6,4 millions d'euros proviennent principalement des charges d'intérêts aux dettes de location conformément à la norme IFRS 16 pour - 6 millions d'euros.

Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du groupe à des variations significatives des taux d'intérêt et des taux de change ont été effectués conformément à ce que prévoit la norme IFRS 7.

S'agissant de l'exposition aux taux d'intérêt, le périmètre reprend l'ensemble des instruments financiers (dette et instruments dérivés). Les calculs sont établis à partir de la situation à la date d'arrêté qui est recalculée en opérant une translation de +/- 100 points de base sur l'ensemble des maturités de la courbe de taux. Les valeurs de marché des instruments sont issues des plateformes de valorisation utilisées par la Direction des financements et de la trésorerie groupe, et les données de marchés sont alimentées par des systèmes d'informations en temps réel (Reuters...).



## Étude de sensibilité aux taux d'intérêt

|                                                          | Variation des taux d'intérêt de |                 |                            |                 |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|
|                                                          | + 100 bp                        |                 | - 100 bp                   |                 |
|                                                          | Impact<br>Capitaux propres      | Impact Résultat | Impact<br>Capitaux propres | Impact Résultat |
| (en milliers d'euros)                                    |                                 |                 |                            |                 |
| Intérêts sur les dettes                                  | 0                               | (5 940)         | 0                          | 5 961           |
| Valorisation mark to market des dettes                   | 0                               | 303             | 0                          | (308)           |
| <b>Dettes</b>                                            | <b>0</b>                        | <b>(5 636)</b>  | <b>0</b>                   | <b>5 653</b>    |
| Produits financiers des produits dérivés de taux         | 0                               | 3 478           | 0                          | (1 219)         |
| Valorisation mark to market des produits dérivés de taux | 5 536                           | (303)           | (4 821)                    | 308             |
| Produits dérivés de taux                                 | 5 536                           | 3 174           | (4 821)                    | (911)           |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>5 536</b>                    | <b>(2 462)</b>  | <b>(4 821)</b>             | <b>4 742</b>    |

S'agissant de l'exposition aux variations de change sur les devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité commerciale et de son endettement (USD, HUF, CZK, PLN...) (cf. note 8.5 « Position nette de change du groupe »), les modalités de valorisation des instruments sont identiques à celles pratiquées pour les calculs de sensibilité sur le taux (systèmes d'informations et plateforme de valorisation...). Le périmètre retenu reprend les dettes et créances inscrites au bilan, la quote-part des flux commerciaux futurs à réaliser sur la période couverte, après opérations de couverture.

Conformément à IFRS 7, il est précisé que, dans la mesure où il s'agit essentiellement de couverture de flux commerciaux en devises, l'échéance des flux couverts ainsi que celle des instruments de couverture associés est généralement inférieure à un an.

Dans le cas d'actifs ou passifs plus longs, les couvertures peuvent aller au-delà d'un an, sans toutefois dépasser actuellement 5 ans.

Pour les modalités d'élaboration des calculs de sensibilité aux variations des devises, une variation de +/- 5 % des expositions contre les principales devises a été retenue.

|                       | Variation des cours de change de              |                 |                                               |                 |
|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|-----------------|
|                       | + 5 % de variation<br>de l'euro contre devise |                 | - 5 % de variation<br>de l'euro contre devise |                 |
|                       | Impact<br>Capitaux propres                    | Impact Résultat | Impact<br>Capitaux propres                    | Impact Résultat |
| (en milliers d'euros) |                                               |                 |                                               |                 |
| HUF/EUR               | 395                                           | 96              | (401)                                         | (176)           |
| USD/EUR               | (10)                                          | 1 974           | 12                                            | (2 195)         |
| PLN/EUR               | 113                                           | (19)            | (116)                                         | (26)            |
| CZK/EUR               | (117)                                         | (46)            | (219)                                         | 16              |
| <b>TOTAL</b>          | <b>380</b>                                    | <b>2 005</b>    | <b>( 724)</b>                                 | <b>(2 379)</b>  |

## 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Au 30/06/2025

|                                            | Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |              |             |                                   |                           | Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                            | Valeur au Bilan                                                                                     | Juste valeur | Coût amorti | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat |                                                                                        |
| (en milliers d'euros)                      |                                                                                                     |              |             |                                   |                           |                                                                                        |
| Actif non courant                          |                                                                                                     |              |             |                                   |                           |                                                                                        |
| Autres actifs financiers non courants      | 2 593                                                                                               | 2 593        | 2 042       | 467                               | 84                        | 0                                                                                      |
| Titres de participation                    | 387                                                                                                 | 387          | 0           | 387                               | 0                         | 0                                                                                      |
| Instruments financiers dérivés actifs      | 164                                                                                                 | 164          | 0           | 80                                | 84                        | 0                                                                                      |
| Autres immobilisations financières         | 2 042                                                                                               | 2 042        | 2 042       | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Autres actifs non courants                 | 13 355                                                                                              | 13 355       | 12 320      | 0                                 | 0                         | 1 035                                                                                  |
| Autres créances non courantes              | 12 617                                                                                              | 12 617       | 12 320      | 0                                 | 0                         | 297                                                                                    |
| Charges constatées d'avance                | 738                                                                                                 | 738          | 0           | 0                                 | 0                         | 738                                                                                    |
| Actif courant                              |                                                                                                     |              |             |                                   |                           |                                                                                        |
| Créances clients & autres débiteurs        | 284 969                                                                                             | 284 969      | 284 969     | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Autres actifs courants                     | 9 623                                                                                               | 9 623        | 9           | 0                                 | 0                         | 9 614                                                                                  |
| Prêts et créances rattachés non consolidés | (21)                                                                                                | (21)         | (21)        | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Charges constatées d'avance                | 9 614                                                                                               | 9 614        | 0           | 0                                 | 0                         | 9 614                                                                                  |
| Autres actifs                              | 30                                                                                                  | 30           | 30          | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Instruments financiers dérivés actifs      | 2 047                                                                                               | 2 047        | 0           | 484                               | 1 563                     | 0                                                                                      |
| VMP et autres placements                   | 3 136                                                                                               | 3 136        | 3 136       | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie    | 7 662                                                                                               | 7 662        | 7 662       | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |

|                                                                 | Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |              |             |                                   |                           | Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 | Valeur au Bilan                                                                                      | Juste valeur | Coût amorti | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat |                                                                                         |
| (en milliers d'euros)                                           |                                                                                                      |              |             |                                   |                           |                                                                                         |
| Passif non courant                                              |                                                                                                      |              |             |                                   |                           |                                                                                         |
| Dettes financières                                              | 278 870                                                                                              | 278 908      | 276 066     | 2 819                             | 23                        | 0                                                                                       |
| Dette financière hors dérivés                                   | 275 190                                                                                              | 275 229      | 276 066     | 0                                 | (837)                     | 0                                                                                       |
| Instruments financiers dérivés passifs                          | 3 680                                                                                                | 3 680        | 0           | 2 819                             | 860                       | 0                                                                                       |
| Autres passifs non courants                                     | 29 194                                                                                               | 29 194       | 21 678      | 0                                 | 0                         | 7 515                                                                                   |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 5 302                                                                                                | 5 302        | 0           | 0                                 | 0                         | 5 302                                                                                   |
| Dettes diverses et dettes fiscales                              | 23 891                                                                                               | 23 891       | 21 678      | 0                                 | 0                         | 2 213                                                                                   |
| Passif courant                                                  |                                                                                                      |              |             |                                   |                           |                                                                                         |
| Fournisseurs et autres créditeurs divers                        | 636 842                                                                                              | 636 842      | 636 842     | 0                                 | 0                         | 0                                                                                       |
| Dettes financières courantes                                    | 198 914                                                                                              | 198 914      | 198 412     | 155                               | 347                       | 0                                                                                       |
| Dette financière hors dérivés                                   | 197 993                                                                                              | 197 993      | 198 412     | 0                                 | (419)                     | 0                                                                                       |
| Instruments financiers dérivés passifs courants                 | 921                                                                                                  | 921          | 0           | 155                               | 766                       | 0                                                                                       |
| Autres passifs courants                                         | 564                                                                                                  | 564          | 0           | 0                                 | 0                         | 564                                                                                     |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 564                                                                                                  | 564          | 0           | 0                                 | 0                         | 564                                                                                     |

**Au 30/06/2026**

|                                            |                 |              | Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |                                   |                           | Actifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |
|--------------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                            | Valeur au Bilan | Juste valeur | Coût amorti                                                                                         | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat |                                                                                        |
| (en milliers d'euros)                      |                 |              |                                                                                                     |                                   |                           |                                                                                        |
| Actif non courant                          |                 |              |                                                                                                     |                                   |                           |                                                                                        |
| Autres actifs financiers non courants      | 2 989           | 2 989        | 1 782                                                                                               | 1 133                             | 74                        | 0                                                                                      |
| Titres de participation                    | 387             | 387          | 0                                                                                                   | 387                               | 0                         | 0                                                                                      |
| Instruments financiers dérivés actifs      | 819             | 819          | 0                                                                                                   | 746                               | 74                        | 0                                                                                      |
| Autres immobilisations financières         | 1 783           | 1 783        | 1 782                                                                                               | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Autres actifs non courants                 | 13 007          | 13 007       | 12 586                                                                                              | 0                                 | 0                         | 421                                                                                    |
| Autres créances non courantes              | 12 586          | 12 586       | 12 586                                                                                              | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Charges constatées d'avance                | 421             | 421          | 0                                                                                                   | 0                                 | 0                         | 421                                                                                    |
| Actif courant                              |                 |              |                                                                                                     |                                   |                           |                                                                                        |
| Créances clients & autres débiteurs        | 288 051         | 288 051      | 288 051                                                                                             | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Autres actifs courants                     | 5 662           | 5 662        | 9                                                                                                   | 0                                 | 0                         | 5 653                                                                                  |
| Prêts et créances rattachés non consolidés | (20)            | (20)         | (20)                                                                                                | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Charges constatées d'avance                | 5 652           | 5 652        | 0                                                                                                   | 0                                 | 0                         | 5 653                                                                                  |
| Autres actifs                              | 30              | 30           | 30                                                                                                  | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Instruments financiers dérivés actifs      | 1 237           | 1 237        | 0                                                                                                   | 1 153                             | 84                        | 0                                                                                      |
| VMP et autres placements                   | 19 327          | 19 327       | 19 327                                                                                              | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie    | 11 793          | 11 793       | 11 793                                                                                              | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |

|                                                                 |                 |              | Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |                                   |                           | Passifs exclus du champ d'application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 | Valeur au Bilan | Juste valeur | Coût amorti                                                                                          | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat |                                                                                         |
| (en milliers d'euros)                                           |                 |              |                                                                                                      |                                   |                           |                                                                                         |
| Passif non courant                                              |                 |              |                                                                                                      |                                   |                           |                                                                                         |
| Dettes financières                                              | 280 276         | 280 281      | 279 386                                                                                              | 896                               | (2)                       |                                                                                         |
| Dette financière hors dérivés                                   | 279 058         | 279 063      | 279 386                                                                                              | 0                                 | (323)                     |                                                                                         |
| Instruments financiers dérivés passifs                          | 1 218           | 1 218        | 0                                                                                                    | 896                               | 321                       |                                                                                         |
| Autres passifs non courants                                     | 24 132          | 24 132       | 19 254                                                                                               | 0                                 | 0                         | 4 879                                                                                   |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 4 879           | 4 879        | 0                                                                                                    | 0                                 | 0                         | 4 879                                                                                   |
| Dettes diverses et dettes fiscales                              | 19 254          | 19 254       | 19 254                                                                                               | 0                                 | 0                         | 0                                                                                       |
| Passif courant                                                  |                 |              |                                                                                                      |                                   |                           |                                                                                         |
| Fournisseurs et autres créditeurs divers                        | 624 151         | 624 151      | 624 151                                                                                              | 0                                 | 0                         |                                                                                         |
| Dettes financières courantes                                    | 220 358         | 220 363      | 218 735                                                                                              | 220                               | 1 407                     |                                                                                         |
| Dette financière hors dérivés                                   | 218 407         | 218 412      | 218 735                                                                                              | 0                                 | (323)                     |                                                                                         |
| Instruments financiers dérivés passifs courants                 | 1 950           | 1 950        | 0                                                                                                    | 220                               | 1 730                     |                                                                                         |
| Autres passifs courants                                         | 602             | 602          | 0                                                                                                    | 0                                 | 0                         | 602                                                                                     |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 602             | 602          | 0                                                                                                    | 0                                 | 0                         | 602                                                                                     |

**Compensation des actifs et passifs financiers (amendement IFRS 7) :**

Le groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne répondent pas aux critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7.13 sur la compensation des actifs et passifs financiers.

À ce titre, les effets des accords de compensation sont les suivants :

- montant net des instruments financiers dérivés actifs selon la norme IFRS 7.13 : + 1,1 million d'euros ;
- montant net des instruments financiers dérivés passifs selon la norme IFRS 7.13 : - 2,2 millions d'euros.

Ces opérations sont réparties de façon équilibrée sur cinq partenaires bancaires de premier rang.

## 8.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les mouvements des valeurs brutes et des pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                 | Au 30/06/2024 | Acquisition<br>ou dotation | Cession<br>ou reprise | Autres <sup>3</sup> | Au 30/06/2025 |
|---------------------------------------|---------------|----------------------------|-----------------------|---------------------|---------------|
| <b>VALEURS BRUTES<sup>1</sup></b>     |               |                            |                       |                     |               |
| Titres de participation <sup>2</sup>  | 17 122        | 0                          | 0                     | 0                   | 17 122        |
| Instruments financiers dérivés actifs | 935           | 0                          | 0                     | (771)               | 164           |
| Autres immobilisations financières    | 2 232         | 2                          | (5)                   | 19                  | 2 247         |
|                                       | <b>20 289</b> | <b>2</b>                   | <b>(5)</b>            | <b>(752)</b>        | <b>19 533</b> |
| <b>VARIATION DE JUSTE VALEUR</b>      |               |                            |                       |                     |               |
| Titres de participation <sup>2</sup>  | 16 734        | 0                          | 0                     | 0                   | 16 734        |
| Autres immobilisations financières    | 206           | 0                          | 0                     | 0                   | 206           |
|                                       | <b>16 940</b> | <b>0</b>                   | <b>0</b>              | <b>0</b>            | <b>16 940</b> |
| <b>VALEURS NETTES</b>                 |               |                            |                       |                     |               |
| Titres de participation <sup>2</sup>  | 388           | 0                          | 0                     | 0                   | 388           |
| Instruments financiers dérivés actifs | 935           | 0                          | 0                     | (771)               | 164           |
| Autres immobilisations financières    | 2 026         | 2                          | (5)                   | 19                  | 2 041         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>3 349</b>  | <b>2</b>                   | <b>(5)</b>            | <b>(752)</b>        | <b>2 593</b>  |

1 Les principes de valorisation sont précisés dans la note 3.

2 Cette rubrique correspond à la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe. Elle contient essentiellement la participation du Groupe Bonduelle dans la société Coopérative France Champignon (France) dont la liquidation est en cours depuis le 18 février 2021. Conformément à IFRS 10 et 11, cette société n'est pas consolidée, le groupe n'en détenant pas le contrôle. Conformément à la situation, les titres sont intégralement dépréciés par capitaux propres.

3 Reclassements et juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

| (en milliers d'euros)                 | Au 30/06/2025 | Acquisition<br>ou dotation | Cession<br>ou reprise | Autres <sup>3</sup> | Au 30/06/2026 |
|---------------------------------------|---------------|----------------------------|-----------------------|---------------------|---------------|
| <b>VALEURS BRUTES<sup>1</sup></b>     |               |                            |                       |                     |               |
| Titres de participation <sup>2</sup>  | 17 122        | 0                          | 0                     | 0                   | 17 122        |
| Instruments financiers dérivés actifs | 164           | 0                          | 0                     | 655                 | 819           |
| Autres immobilisations financières    | 2 247         | 52                         | (520)                 | 210                 | 1 988         |
|                                       | <b>19 533</b> | <b>52</b>                  | <b>(520)</b>          | <b>865</b>          | <b>19 930</b> |
| <b>VARIATION DE JUSTE VALEUR</b>      |               |                            |                       |                     |               |
| Titres de participation <sup>2</sup>  | 16 734        | 0                          | 0                     | 0                   | 16 734        |
| Autres immobilisations financières    | 206           | 0                          | 0                     | 0                   | 206           |
|                                       | <b>16 940</b> | <b>0</b>                   | <b>0</b>              | <b>0</b>            | <b>16 940</b> |
| <b>VALEURS NETTES</b>                 |               |                            |                       |                     |               |
| Titres de participation <sup>2</sup>  | 388           | 0                          | 0                     | 0                   | 388           |
| Instruments financiers dérivés actifs | 164           | 0                          | 0                     | 655                 | 819           |
| Autres immobilisations financières    | 2 041         | 52                         | (520)                 | 210                 | 1 782         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>2 593</b>  | <b>52</b>                  | <b>(520)</b>          | <b>865</b>          | <b>2 989</b>  |

1 Les principes de valorisation sont précisés dans la note 3.

2 Cette rubrique correspond à la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe. Elle contient essentiellement la participation du Groupe Bonduelle dans la société Coopérative France Champignon (France) dont la liquidation est en cours depuis le 18 février 2021. Conformément à IFRS 10 et 11, cette société n'est pas consolidée, le groupe n'en détenant pas le contrôle. Conformément à la situation, les titres sont intégralement dépréciés par capitaux propres.

3 Reclassements et juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.



## 8.5. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

### 8.5.1. Dérivés de Taux

#### Couvertures de juste valeur

Parmi les emprunts obligataires du groupe émis à taux fixe, un a été *swappé* à taux variable dès l'émission. Ces *swaps* répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de la norme IFRS 9. La dette sous-jacente et les *swaps* sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

#### Couvertures de flux de trésorerie

Concernant la tranche EUR de l'USPP émis en juillet 2017, des *caps* et des *tunnels* ont été mis en place pour se prémunir de la hausse éventuelle des taux d'intérêt. Ceux-ci répondent aux critères de comptabilisation en tant que couverture de flux de trésorerie au sens de l'application de la norme IFRS 9.

#### Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

Au 30 juin 2026, le groupe n'affiche aucune couverture de taux non éligible à la comptabilité de couverture.

### 8.5.2. Dérivés de Change

#### Couvertures de juste valeur

À l'instar des années précédentes, le groupe a mis en place des couvertures de change et de taux sur les financements intra-groupe couvrant les besoins de certaines de ses filiales situées en dehors de la zone euro (Brésil, Pologne, États-Unis).

Ces financements intra-groupe en devises font l'objet d'une couverture systématique et intégrale du risque de change, de telle sorte que les variations de valeur du sous-jacent (le prêt/emprunt intra-groupe en devises) soient parfaitement et intégralement compensées par les variations de valeur inverses de l'élément de couverture. Typiquement, ces couvertures ont été réalisées par le biais d'achats ou ventes à terme.

#### Couvertures de flux de trésorerie

Les ventes du groupe sont essentiellement libellées en euro. Toutefois, dans certains pays, le groupe peut facturer en devises, pour l'essentiel en dollar américain, en forint hongrois, en couronne tchèque et en zloty polonais. Le groupe publie ses comptes en euros, et les variations de valeur de ces devises par rapport à l'euro peuvent avoir un impact sur son résultat consolidé. Pour limiter la sensibilité de son résultat, le groupe met en place des couvertures de flux de trésorerie en négociant des dérivés fermes et optionnels.

#### Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS

Certains dérivés mis en place par le groupe en couverture des flux de trésorerie futurs ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9. Il s'agit essentiellement de ventes d'options (peu nombreuses). Dans ce cas, les variations de valeur sont enregistrées directement en résultat.

### Instruments dérivés au 30/06/2025

| (en milliers d'euros)                                          | Notionnel | Valeur comptable |        |
|----------------------------------------------------------------|-----------|------------------|--------|
|                                                                |           | Actif            | Passif |
| <b>Dérivés de taux (A)</b>                                     |           |                  |        |
| Couvertures de Flux de trésorerie                              | 362 065   | 125              | 2 851  |
| Couvertures de Juste Valeur                                    | 90 000    | 0                | 1 291  |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 0         | 0                | 0      |
| — Dont Courant                                                 |           | 45               | 462    |
| — Dont Non courant                                             |           | 80               | 3 680  |
| <b>Dérivés de change (B)</b>                                   |           |                  |        |
| Couvertures de Flux de trésorerie                              | 25 182    | 439              | 123    |
| → Dont instruments à terme                                     | 17 947    | 321              | 78     |
| → Dont instruments optionnels                                  | 7 236     | 118              | 45     |
| Couvertures de Juste Valeur                                    | 47 940    | 1 455            | 126    |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 26 691    | 192              | 210    |
| → Dont instruments à terme                                     | 19 349    | 192              | 160    |
| → Dont instruments optionnels                                  | 7 342     | 0                | 49     |
| — Dont Courant                                                 |           | 2 002            | 458    |
| — Dont Non courant                                             |           | 84               | 0      |
| <b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)</b>                       |           |                  |        |
| — Dont Courant                                                 |           | 2 047            | 921    |
| — Dont Non courant                                             |           | 164              | 3 680  |

## Instruments dérivés au 30/06/2026

|                                                                |           | Valeur comptable |              |
|----------------------------------------------------------------|-----------|------------------|--------------|
| (en milliers d'euros)                                          | Notionnel | Actif            | Passif       |
| <b>Dérivés de taux (A)</b>                                     |           |                  |              |
| Couvertures de Flux de trésorerie                              | 442 659   | 826              | 977          |
| Couvertures de Juste Valeur                                    | 60 000    | 0                | 643          |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 0         | 0                | 0            |
| — <b>Dont Courant</b>                                          |           | <b>80</b>        | <b>402</b>   |
| — <b>Dont Non courant</b>                                      |           | <b>746</b>       | <b>1 218</b> |
| <b>Dérivés de change (B)</b>                                   |           |                  |              |
| Couvertures de Flux de trésorerie                              | 38 620    | 1 072            | 139          |
| → Dont instruments à terme                                     | 30 653    | 791              | 95           |
| → Dont instruments optionnels                                  | 7 967     | 281              | 44           |
| Couvertures de Juste Valeur                                    | 43 170    | 69               | 1 268        |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 22 655    | 87               | 141          |
| → Dont instruments à terme                                     | 11 532    | 87               | 8            |
| → Dont instruments optionnels                                  | 11 123    | 0                | 133          |
| — <b>Dont Courant</b>                                          |           | <b>1 156</b>     | <b>1 548</b> |
| — <b>Dont Non courant</b>                                      |           | <b>74</b>        | <b>0</b>     |
| <b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)</b>                       |           | <b>2 055</b>     | <b>3 168</b> |
| — <b>Dont Courant</b>                                          |           | <b>1 236</b>     | <b>1 951</b> |
| — <b>Dont Non courant</b>                                      |           | <b>819</b>       | <b>1 218</b> |

## Position nette de change du groupe (hors exposition patrimoniale)

(Position nette de change couverte par des instruments dérivés)

| (en milliers d'euros)           | 30/06/2025 |         |         |         |        |
|---------------------------------|------------|---------|---------|---------|--------|
|                                 | USD/EUR    | HUF/EUR | CZK/EUR | PLN/EUR | AUTRES |
| Position nette avant couverture | (730)      | 20 122  | (6 493) | 7 918   | (691)  |
| Position nette après couverture | (702)      | 6 720   | (738)   | 2 685   | 2      |

| (en milliers d'euros)           | 30/06/2026 |         |         |         |         |
|---------------------------------|------------|---------|---------|---------|---------|
|                                 | USD/EUR    | HUF/EUR | CZK/EUR | PLN/EUR | AUTRES  |
| Position nette avant couverture | 331        | 27 724  | (8 013) | 1 449   | (2 629) |
| Position nette après couverture | 97         | 3 754   | (2 591) | 66      | (853)   |



## 8.6. ENDETTEMENT NET

### 8.6.1. Ventilation par nature de l'endettement net

**Au 30/06/2025**

| (en milliers d'euros)                                                    | Nominal        | < 6 mois       | < 1 an        | 1 à 5 ans      | > 5 ans       | Total          |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Dette obligataire USPP                                                   | 227 597        | 38 103         | 27 980        | 160 107        | 0             | 226 190        |
| Dettes de location                                                       | 106 429        | 8 584          | 8 584         | 55 832         | 33 429        | 106 429        |
| Autres emprunts auprès des établissements de crédit                      | 244 593        | 129 578        | 0             | 115 015        | 0             | 244 593        |
| Emprunts et dettes financières diverses                                  | 102            | 17             | 17            | 67             | 0             | 102            |
| Intérêts courus                                                          | 2 043          | 2 043          | 0             | 0              | 0             | 2 043          |
| Concours bancaires courants                                              | 255            | 255            | 0             | 0              | 0             | 255            |
| <b>Total endettement Brut avant dérivés</b>                              | <b>581 019</b> | <b>178 580</b> | <b>36 581</b> | <b>331 022</b> | <b>33 429</b> | <b>579 612</b> |
| <b>Dérivés – Passifs</b>                                                 |                | <b>491</b>     | <b>430</b>    | <b>3 680</b>   | <b>0</b>      | <b>4 600</b>   |
| — Dont dérivés couvrant une dette en <i>fair value hedge</i>             |                | 126            | 430           | 860            | 0             | 1 417          |
| — Dont autres dérivés                                                    |                | 364            | 0             | 2 819          | 0             | 3 183          |
| <b>Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés</b> |                | <b>179 071</b> | <b>37 011</b> | <b>334 702</b> | <b>33 429</b> | <b>584 212</b> |
| <b>Dérivés - Actifs</b>                                                  |                | <b>2 047</b>   | <b>0</b>      | <b>164</b>     | <b>0</b>      | <b>2 211</b>   |
| — Dont dérivés couvrant une dette en <i>fair value hedge</i>             |                | 1 455          | 0             | 0              | 0             | 1 455          |
| — Dont autres dérivés                                                    |                | 591            | 0             | 164            | 0             | 756            |
| <b>Équivalents de trésorerie</b>                                         | <b>3 136</b>   | <b>3 136</b>   | <b>0</b>      | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>3 136</b>   |
| <b>Trésorerie</b>                                                        | <b>7 662</b>   | <b>7 662</b>   | <b>0</b>      | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>7 662</b>   |
| <b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>                                             |                | <b>166 226</b> | <b>37 011</b> | <b>334 537</b> | <b>33 429</b> | <b>571 203</b> |
| <b>TOTAL ENDETTEMENT NET - HORS IFRS 16</b>                              |                | <b>157 642</b> | <b>28 427</b> | <b>278 705</b> | <b>0</b>      | <b>464 775</b> |

**Au 30/06/2026**

| (en milliers d'euros)                                                    | Nominal        | < 6 mois       | < 1 an        | 1 à 5 ans      | > 5 ans       | Total          |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Dette obligataire USPP                                                   | 161 553        | 38 443         | 27 984        | 94 411         | 0             | 160 838        |
| Dettes de location                                                       | 109 929        | 19 817         | 0             | 54 562         | 35 549        | 109 929        |
| Autres emprunts auprès des établissements de crédit                      | 300 686        | 116 078        | 0             | 184 609        | 0             | 300 686        |
| Emprunts et dettes financières diverses                                  | 75             | 19             | 19            | 38             | 0             | 75             |
| Intérêts courus                                                          | 1 816          | 1 816          |               |                |               | 1 816          |
| Concours bancaires courants                                              | 34 050         | 34 050         |               |                |               | 34 050         |
| <b>Total endettement Brut avant dérivés</b>                              | <b>608 109</b> | <b>210 222</b> | <b>28 003</b> | <b>333 620</b> | <b>35 549</b> | <b>607 394</b> |
| <b>Dérivés – Passifs</b>                                                 |                | <b>1 558</b>   | <b>393</b>    | <b>1 218</b>   | <b>0</b>      | <b>3 168</b>   |
| — Dont dérivés couvrant une dette en <i>fair value hedge</i>             |                | 1 268          | 321           | 321            | 0             | 1 911          |
| — Dont autres dérivés                                                    |                | 290            | 71            | 896            |               | 1 257          |
| <b>Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés</b> |                | <b>211 780</b> | <b>28 396</b> | <b>334 838</b> | <b>35 549</b> | <b>610 562</b> |
| <b>Dérivés - Actifs</b>                                                  |                | <b>1 155</b>   | <b>82</b>     | <b>819</b>     | <b>0</b>      | <b>2 056</b>   |
| — Dont dérivés couvrant une dette en <i>fair value hedge</i>             |                | 71             | 0             | 0              | 0             | 71             |
| — Dont autres dérivés                                                    |                | 1 083          | 82            | 819            | 0             | 1 984          |
| <b>Équivalents de trésorerie</b>                                         | <b>19 327</b>  | <b>19 327</b>  |               |                |               | <b>19 327</b>  |
| <b>Trésorerie</b>                                                        | <b>11 793</b>  | <b>11 793</b>  |               |                |               | <b>11 793</b>  |
| <b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>                                             |                | <b>179 504</b> | <b>28 314</b> | <b>334 019</b> | <b>35 549</b> | <b>577 386</b> |
| <b>TOTAL ENDETTEMENT NET - HORS IFRS 16</b>                              |                | <b>159 687</b> | <b>28 314</b> | <b>279 457</b> | <b>0</b>      | <b>467 457</b> |

## 8.6.2. Ventilation par taux de l'endettement net

| (en milliers d'euros)                    | 30/06/2025 | 30/06/2026 |
|------------------------------------------|------------|------------|
| Dettes financières nettes - Hors IFRS 16 | 464 774    | 467 457    |
| <b>Avant couverture de taux</b>          |            |            |
| Taux fixe                                | 228 335    | 162 729    |
| Taux variable                            | 236 439    | 304 728    |
| <b>Après couverture de taux</b>          |            |            |
| Taux fixe                                | 248 188    | 386 057    |
| Taux variable                            | 216 586    | 81 400     |

## 8.6.3. Ventilation par devise des dettes financières nettes

| (en milliers d'euros) / (-) = disponibilités | Au 30/06/2025  | Au 30/06/2026  |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|
| EUR                                          | 414 467        | 430 133        |
| USD                                          | 39 398         | 52 734         |
| HUF                                          | (94)           | (85)           |
| RUB                                          | (5 318)        | (16 017)       |
| BRL                                          | (1 324)        | (2 947)        |
| PLN                                          | 18 572         | 7 811          |
| KZT                                          | 280            | (3 073)        |
| AUTRES                                       | (1 206)        | (1 100)        |
| <b>TOTAL ENDETTEMENT NET - HORS IFRS 16</b>  | <b>464 775</b> | <b>467 457</b> |

## 8.6.4. Endettement net (y compris instruments dérivés) et gearing

|                                                      | 30/06/2025     | Augmentation  | (Diminution)     | Variations de<br>Juste Valeur<br>de la dette | Variations<br>de Juste<br>Valeur des<br>instruments<br>dérivés | Écarts de<br>conversion | Autres <sup>1</sup> | 30/06/2026     |
|------------------------------------------------------|----------------|---------------|------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|----------------|
| Passifs financiers                                   | 477 784        | 71 037        | (92 755)         | 672                                          | (1 432)                                                        | 260                     | 45 069              | 500 634        |
| Dettes de location                                   | 106 429        | 22 251        | (21 343)         | 0                                            | 0                                                              | 2 592                   | 0                   | 109 929        |
| Placements et dérivés actifs                         | 13 009         | 0             | 25 684           | 0                                            | (155)                                                          | (4 693)                 | (669)               | 33 176         |
| <b>ENDETTEMENT NET (A)</b>                           | <b>571 203</b> | <b>93 288</b> | <b>(139 782)</b> | <b>672</b>                                   | <b>(1 277)</b>                                                 | <b>7 545</b>            | <b>45 737</b>       | <b>577 386</b> |
| <b>Endettement net - Hors IFRS16 (C)</b>             | <b>464 775</b> |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | <b>467 457</b> |
| <b>Capitaux propres totaux (B)</b>                   | <b>609 295</b> |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | <b>627 494</b> |
| <b>Capitaux propres totaux -<br/>Hors IFRS16 (D)</b> | <b>617 614</b> |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | <b>639 067</b> |
| Capitaux employés (A+B)                              | 1 180 498      |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | 1 204 880      |
| Gearing (A/B)                                        | 93,7 %         |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | 92,0 %         |
| Gearing - Hors IFRS16 (C/D)                          | 75,3 %         |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | 73,1 %         |
| REBITDA (E)                                          | 168 962        |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | 161 262        |
| REBITDA - HORS IFRS16 (F)                            | 145 552        |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | 137 845        |
| Levier d'endettement (A/E)                           | 3,38           |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | 3,58           |
| Levier d'endettement -<br>Hors IFRS16 (C/F)          | 3,19           |               |                  |                                              |                                                                |                         |                     | 3,39           |

1 Le poste « autres » correspond à la variation de périmètre, à la variation des intérêts courus et à des modifications de contrats sans impact cash pour les dettes de location.



## 8.6.5. Échéancier de la dette obligataire

| Échéance            | Notionnel | Devises | Nominal | < 1 an                |         | 1 à 5 ans             |         | > 5 ans               |         | TOTAL                 |         |
|---------------------|-----------|---------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|
|                     |           |         |         | Intérêts <sup>1</sup> | Nominal | Intérêts <sup>1</sup> | Nominal | Intérêts <sup>1</sup> | Nominal | Intérêts <sup>1</sup> | Nominal |
| Émissions publiques |           |         |         |                       |         |                       |         |                       |         |                       |         |
| Émissions privées   | 2027      | 150 000 | EUR     | 30 000                | 535     | 30 000                | 7       | 0                     | 0       | 60 000                | 543     |
|                     | 2027      | 50 000  | USD     | 8 777                 | 335     | 8 777                 | 5       | 0                     | 0       | 17 553                | 339     |
|                     | 2029      | 140 000 | EUR     | 28 000                | 1 478   | 56 000                | 1 392   | 0                     | 0       | 84 000                | 2 870   |

1 Montants exprimés en euros et avant éventuelle couverture de taux.

### Au 30 juin 2026

Les émissions sont soumises à des *covenants* financiers, principalement une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut sur remboursement de dette financière (*cross default*) et en cas de non-respect des ratios suivants :

- ratio de dettes long terme sur capitaux permanents inférieur ou égal à 0,60 ;
- ratio d'actifs courants consolidés sur passifs courants consolidés supérieur ou égal à 1,10.

Au 30 juin 2026, le groupe respecte ces *covenants* financiers.

### 8.6.6. Liquidités

Le crédit syndiqué RCF (*Revolving Credit Facility*) d'un montant de 400 millions d'euros, indexé sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et d'une maturité finale à février 2030 est utilisé à hauteur de 125 millions d'euros au 30 juin 2026.

Par ailleurs, le programme de titres de créances négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper* – Neu CP) a continué de susciter un fort intérêt auprès des investisseurs tout au long de l'année. Son encours maximal, garanti par la ligne de crédit RCF, s'élève à 400 millions d'euros.

Devant ce succès, le Groupe Bonduelle a mis en place un programme de titres de créances négociables moyen-terme (*Negotiable European Medium Term Note* - Neu MTN) dont le montant plafond est de 70 millions d'euros. L'émission inaugurale a été réalisée le 1er juillet 2026 à des conditions particulièrement compétitives, soulignant une nouvelle fois la confiance des investisseurs dans la solidité financière du groupe.

Le groupe bénéficie par ailleurs de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à échéance jusqu'à 3 ans portant le montant total des lignes bancaires confirmées (y compris RCF) à 570 millions d'euros, utilisées à hauteur de 185 millions d'euros au 30 juin 2026.

Les tirages réalisés dans le cadre des lignes de crédits bancaires (y compris RCF) confirmées à plus d'un an, sont classés au bilan consolidé en dettes financières non courantes.

## Note 9 Impôt sur le résultat

### 9.1. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

#### 9.1.1. Taux effectif d'impôt

|                      | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Taux d'impôt moyen : | 53,1 %        | 785,2 %       |

#### 9.1.2. Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôt

| (en milliers d'euros)                                              | Au 30/06/2025 | %             | Au 30/06/2026   | %              |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-----------------|----------------|
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                      | <b>19 720</b> |               | <b>(16 921)</b> |                |
| Résultat net des sociétés mises en équivalence                     | (1 977)       |               | (4 337)         |                |
| Charge d'impôt                                                     | 20 093        |               | 24 361          |                |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET RÉSULTATS DES MISES EN ÉQUIVALENCES</b> | <b>37 836</b> |               | <b>3 103</b>    |                |
| Charge d'impôt théorique <sup>1</sup>                              | 9 773         | 25,83 %       | 802             | 25,83 %        |
| <b>Rapprochement :</b>                                             |               |               |                 |                |
| Différences permanentes <sup>2</sup>                               | (432)         | (1,1) %       | 7 681           | 247,5 %        |
| Différentiel de taux (pays étrangers) <sup>3</sup>                 | (1 694)       | (4,5) %       | 1 177           | 37,9 %         |
| Incidence des déficits reportables et autres <sup>4</sup>          | 12 446        | 32,9 %        | 14 701          | 473,8 %        |
| <b>CHARGE RÉELLE D'IMPÔT</b>                                       | <b>20 093</b> | <b>53,1 %</b> | <b>24 361</b>   | <b>785,2 %</b> |

1 En France, la contribution exceptionnelle sur l'impôt à laquelle le groupe est assujéti est de 3,3 % pour l'exercice 2024-2025. Le taux théorique de l'impôt, y compris cette contribution exceptionnelle, est donc de 25,83 % en 2024-2025.

2 Au 30 juin 2026, elles correspondent principalement à l'absence de déductibilité des dépréciations de *goodwill*.

3 Les principaux pays contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont les États-Unis, la Hongrie et la Russie.

4 Compte tenu des perspectives de rentabilité, les déficits reportables, incluant les pertes de l'année 2025-2026, ne sont pas activés.

Au 30 juin 2026, le montant de l'impôt versé est de 17 427 milliers d'euros.

### 9.1.3. Impôts différés

| (en milliers d'euros)                                  | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Provisions et immobilisations                          | 22 663        | 18 940        |
| Marges sur stocks                                      | 434           | 647           |
| Déficits reportables <sup>1</sup>                      | 5 830         | 2 922         |
| Amortissements dérogatoires et provisions réglementées | (12 712)      | (14 309)      |
| Autres <sup>2</sup>                                    | 1 937         | 1 835         |
| <b>ACTIF (PASSIF) NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>            | <b>18 153</b> | <b>10 035</b> |

1 En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

2 Variation d'impôts due aux retraitements d'instruments financiers.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables sont reconnus sur la base de *business plans* établis sur un horizon raisonnable et dans la mesure où l'existence même de ces déficits fiscaux ne fait l'objet d'aucune incertitude.

#### Variation des actifs (passifs) nets d'impôts différés

| (en milliers d'euros)                          | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>À L'OUVERTURE</b>                           | <b>13 263</b> | <b>18 153</b> |
| Acquisitions et cessions de filiales           | 0             | 0             |
| Impôts imputés au compte de résultat           | (5 142)       | (8 129)       |
| Impôts imputés directement en capitaux propres | 804           | (1 282)       |
| Sortie de périmètre                            | 9 649         | (113)         |
| Autres variations <sup>1</sup>                 | (421)         | 1 405         |
| <b>À LA CLÔTURE</b>                            | <b>18 153</b> | <b>10 035</b> |

1 Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

## Note 10 Résultat par action

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026 est de 0,25 euro par action.

Au 30 juin 2026, le capital de Bonduelle SCA se compose de 32 630 114 actions d'une valeur nominale de 1,75 euro (cf. 5.4 - Variation des capitaux propres consolidés).

| (en milliers d'euros)                      | Au 30/06/2025   | Au 30/06/2026 |
|--------------------------------------------|-----------------|---------------|
| <b>Résultat net part du groupe</b>         | <b>(11 478)</b> | <b>16 171</b> |
| Nombre d'actions retenues pour le calcul : |                 |               |
| — Du résultat net                          | 32 083 710      | 32 001 745    |
| — Du résultat net dilué                    | 33 375 959      | 33 509 536    |
| <b>Résultat par action (en euros)</b>      |                 |               |
| — De base                                  | (0,36)          | 0,51          |
| — Dilué <sup>1</sup>                       | (0,34)          | 0,48          |

1 La dilution s'explique principalement par la probabilité d'exercice des plans de stock-options et les plans d'attribution gratuite d'actions. Compte tenu des actions d'autocontrôle affectées à l'objectif de couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, le risque de dilution est limité.



## Note 11 Immobilisations incorporelles et corporelles

### 11.1. GOODWILL

Le poste *goodwill* varie de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2024  | Acquisition<br>ou dotation | Sortie de<br>périmètre | Autres <sup>1</sup> | Au 30/06/2025  |
|-----------------------|----------------|----------------------------|------------------------|---------------------|----------------|
| <b>VALEUR BRUTE</b>   | <b>449 299</b> | <b>0</b>                   | <b>(27 879)</b>        | <b>(25 087)</b>     | <b>396 333</b> |
| Perte de valeur       | (192 423)      | 0                          | 7 852                  | 16 665              | (167 906)      |
| <b>VALEUR NETTE</b>   | <b>256 876</b> | <b>0</b>                   | <b>(20 027)</b>        | <b>(8 422)</b>      | <b>228 426</b> |

1 Écarts de conversion.

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2025  | Acquisition<br>ou dotation | Sortie de<br>périmètre | Autres <sup>1</sup> | Au 30/06/2026  |
|-----------------------|----------------|----------------------------|------------------------|---------------------|----------------|
| <b>VALEUR BRUTE</b>   | <b>396 333</b> | <b>0</b>                   | <b>0</b>               | <b>7 958</b>        | <b>404 291</b> |
| Perte de valeur       | (167 906)      | (35 145)                   | 0                      | (5 868)             | (208 919)      |
| <b>VALEUR NETTE</b>   | <b>228 427</b> | <b>(35 145)</b>            | <b>0</b>               | <b>2 090</b>        | <b>195 371</b> |

1 Écarts de conversion.

Au 30 juin 2026, la valeur nette par UGT s'établit de la façon suivante :

| Goodwill par UGT                         | Au 30/06/2025  | Acquisition<br>ou dotation | Sortie de<br>périmètre | Autres <sup>1</sup> | Au 30/06/2026  |
|------------------------------------------|----------------|----------------------------|------------------------|---------------------|----------------|
| Europe / conserve et surgelé             | 73 998         | 0                          | 0                      | 53 132              | 127 130        |
| Europe / frais prêt à l'emploi           | 53 132         | 0                          | 0                      | (53 132)            | 0              |
| Europe orientale / conserve et surgelé   | 10 939         | 0                          | 0                      | 384                 | 11 322         |
| Amérique du Nord / frais prêt à l'emploi | 90 357         | (35 145)                   | 0                      | 1 705               | 56 919         |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>228 426</b> | <b>(35 145)</b>            | <b>0</b>               | <b>2 090</b>        | <b>195 371</b> |

1 Écarts de conversion.

#### Mise en œuvre des tests de dépréciation

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comprenant un *goodwill*, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2026.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par le groupe est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité de chaque UGT sont décrites en note 3.4.4.

Le groupe a, par ailleurs, revu l'organisation de son pilotage opérationnel en Europe. À la suite des cessions des activités de frais en France et en Allemagne, les activités restantes du segment frais en Europe représentent désormais une part moins significative de l'activité européenne du groupe. Dans ce contexte, les activités européennes historiquement suivies au travers des UGT « Europe conserve et surgelé » et « Europe frais » font dorénavant l'objet d'un pilotage intégré au niveau de la zone Europe.

Pour les tests de dépréciation au 30 juin 2026, le groupe a projeté dans ses plans d'affaires les effets sur ses différentes activités des éléments suivants, selon sa meilleure estimation sur la base des informations disponibles à cette

date concernant les éléments externes et des initiatives et projets qui seront mis en œuvre par le groupe tels qu'il l'envisage à cette même date. Les hypothèses retenues tiennent également compte des effets potentiels des conditions climatiques, notamment des épisodes de canicule, de sécheresse et autres aléas météorologiques observés au cours de l'exercice, et certains coûts d'approvisionnement. L'inflation a été prise en compte selon les hypothèses connues à date.

#### Test de la valeur de l'activité de frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord

Au 30 juin 2026, dans un contexte économique incertain ayant un impact défavorable sur la réalisation du plan de transformation, les difficultés rencontrées par l'activité de frais prêt à l'emploi en Amérique du Nord ont conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation du goodwill pour un montant de 41 millions de dollars. Cette dépréciation, enregistrée en éléments non récurrents, résulte d'un test de perte de valeur fondé sur un business plan pluriannuel particulièrement détaillé, élaboré par le management et intégrant les dernières perspectives de marché et des hypothèses opérationnelles actualisées. La valeur recouvrable a par ailleurs été appréciée au travers de différentes analyses de sensibilité sur les principales hypothèses retenues.

Voici les sensibilités réalisées aux variations des trois variables : le taux d'actualisation, le niveau de marge, et la croissance à long terme :

### Tests de sensibilité

| (millions d'euros)                          | Impact sur la valeur recouvrable |
|---------------------------------------------|----------------------------------|
| Taux de marge – baisse de 0,5 point         | (16,2)                           |
| Taux WACC – hausse de 1 point               | (24,3)                           |
| Croissance à long terme – baisse de 1 point | (18,8)                           |

### Test de la valeur des actifs de l'UGT conserve et surgelé en Europe orientale

Le groupe a réalisé un test de perte de valeur sur les actifs de l'UGT conserve et surgelé en Europe orientale, incluant la Russie, sur la base de projection de cash-flow avec une approche prudente sur les paramètres de croissance, et prenant en compte les paramètres limitants comme les investissements et l'arrêt temporaire du site de Belgorod.

Aucune dépréciation n'a été reconnue sur l'exercice.

Voici les sensibilités réalisées aux variations des trois variables : le taux d'actualisation, le niveau de marge, et la croissance à long terme :

### Tests de sensibilité

| (millions d'euros)                          | Impact sur la valeur recouvrable |
|---------------------------------------------|----------------------------------|
| Taux de marge – baisse de 0,5 point         | (26,9)                           |
| Taux WACC – hausse de 1 point               | (151,1)                          |
| Croissance à long terme – baisse de 1 point | (111,1)                          |

### Autres UGT

Concernant les autres UGT, elles sont considérées sensibles à une des trois variables, si la hausse supérieure à 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse supérieure à 0,5 point du taux de croissance à long terme, ou la baisse supérieure à 1 point du taux de marge opérationnelle, entraînerait une dépréciation.

Aucune variation dans ces proportions du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme ou du taux de marge opérationnelle ne se traduirait par une dépréciation d'UGT.

## 11.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                     | Au 30/06/2024  | Acquisition ou dotation | Cession, sortie ou reprise | Sortie de périmètre | Autres <sup>1</sup> | Au 30/06/2025  |
|-------------------------------------------|----------------|-------------------------|----------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| <b>VALEURS BRUTES</b>                     |                |                         |                            |                     |                     |                |
| Marques, brevets et licences              | 23 656         | 0                       | (10)                       | (801)               | 0                   | 22 845         |
| Logiciels                                 | 98 517         | 1 263                   | (629)                      | (642)               | 4 056               | 102 566        |
| Autres                                    | 9 486          | 0                       | (158)                      | 0                   | 1 265               | 10 593         |
| Immobilisations en cours                  | 6 765          | 3 516                   | 0                          | 0                   | (6 047)             | 4 235          |
|                                           | <b>138 424</b> | <b>4 780</b>            | <b>(797)</b>               | <b>(1 443)</b>      | <b>(725)</b>        | <b>140 238</b> |
| <b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b> |                |                         |                            |                     |                     |                |
| Marques, brevets et licences              | 1 748          | 0                       | (10)                       | (799)               | 0                   | 938            |
| Logiciels                                 | 85 108         | 6 102                   | (562)                      | (630)               | (708)               | 89 309         |
| Autres                                    | 69             | 143                     | (158)                      | 0                   | 164                 | 219            |
|                                           | <b>86 925</b>  | <b>6 245</b>            | <b>(730)</b>               | <b>(1 430)</b>      | <b>(544)</b>        | <b>90 466</b>  |
| <b>VALEURS NETTES</b>                     |                |                         |                            |                     |                     |                |
| Marques, brevets et licences              | 21 908         |                         |                            |                     |                     | 21 908         |
| Logiciels                                 | 13 409         |                         |                            |                     |                     | 13 257         |
| Autres                                    | 9 417          |                         |                            |                     |                     | 10 374         |
| Immobilisations en cours                  | 6 765          |                         |                            |                     |                     | 4 235          |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>51 499</b>  |                         |                            |                     |                     | <b>49 772</b>  |

1 Écarts de conversion, transfert de poste à poste.



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

| (en milliers d'euros)                     | Au 30/06/2025  | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Sortie de<br>périmètre | Autres <sup>1</sup> | Au 30/06/2026  |
|-------------------------------------------|----------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------|----------------|
| <b>VALEURS BRUTES</b>                     |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Marques, brevets et licences              | 22 845         | 0                          | 0                             | (0)                    | (0)                 | 22 845         |
| Logiciels                                 | 102 566        | 1 178                      | (361)                         | (0)                    | 2 991               | 106 374        |
| Autres                                    | 10 593         | 0                          | (24)                          | 0                      | 644                 | 11 213         |
| Immobilisations en cours                  | 4 235          | 3 087                      | 0                             | 99                     | (2 944)             | 4 478          |
|                                           | <b>140 239</b> | <b>4 266</b>               | <b>(385)</b>                  | <b>99</b>              | <b>691</b>          | <b>144 910</b> |
| <b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR</b> |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Marques, brevets et licences              | 938            | 0                          | 0                             | (0)                    | (0)                 | 938            |
| Logiciels                                 | 89 309         | 5 658                      | (358)                         | (0)                    | 266                 | 94 875         |
| Autres                                    | 219            | 221                        | (24)                          | 0                      | 13                  | 429            |
|                                           | <b>90 466</b>  | <b>5 879</b>               | <b>(382)</b>                  | <b>(0)</b>             | <b>279</b>          | <b>96 242</b>  |
| <b>VALEURS NETTES</b>                     |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Marques, brevets et licences              | 21 908         |                            |                               |                        |                     | 21 907         |
| Logiciels                                 | 13 257         |                            |                               |                        |                     | 11 500         |
| Autres                                    | 10 374         |                            |                               |                        |                     | 10 784         |
| Immobilisations en cours                  | 4 235          |                            |                               |                        |                     | 4 478          |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>49 772</b>  |                            |                               |                        |                     | <b>48 667</b>  |

1 Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie infinie, correspondent aux marques, détenues par le groupe et se répartissent comme suit :

### Marques par UGT

| (en milliers d'euros)                  | Marque    | Au 30/06/2025 | Acquisition<br>ou dotation | Sortie de<br>périmètre | Autres   | Au 30/06/2026 |
|----------------------------------------|-----------|---------------|----------------------------|------------------------|----------|---------------|
| Europe / conserve et surgelé           | Cassegain | 20 215        | 0                          | 0                      | 0        | 20 215        |
| Europe orientale / conserve et surgelé | Globus    | 1 500         | 0                          | 0                      | 0        | 1 500         |
| <b>TOTAL</b>                           |           | <b>21 715</b> | <b>0</b>                   | <b>0</b>               | <b>0</b> | <b>21 715</b> |

## 11.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                                            | Au 30/06/2024    | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Sortie de<br>périmètre <sup>1</sup> | Autres <sup>2</sup> | Au 30/06/2025    |
|------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|---------------------|------------------|
| <b>VALEURS BRUTES</b>                                            |                  |                            |                               |                                     |                     |                  |
| Terrains                                                         | 48 621           | 519                        | (213)                         | (8 526)                             | 402                 | 40 803           |
| Constructions                                                    | 425 676          | 9 487                      | (1 592)                       | (29 722)                            | 4 915               | 408 764          |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 929 763          | 16 975                     | (8 427)                       | (52 476)                            | 21 263              | 907 098          |
| Autres                                                           | 71 948           | 2 207                      | (2 018)                       | (8 632)                             | 3 569               | 67 074           |
| Immobilisations en cours                                         | 52 256           | 44 375                     | (61)                          | (217)                               | (47 287)            | 49 066           |
|                                                                  | <b>1 528 263</b> | <b>73 563</b>              | <b>(12 311)</b>               | <b>(99 572)</b>                     | <b>(17 138)</b>     | <b>1 472 806</b> |
| <b>AMORTISSEMENTS</b>                                            |                  |                            |                               |                                     |                     |                  |
| Terrains                                                         | 17 153           | 1 073                      | (132)                         | (2 110)                             | 0                   | 15 983           |
| Constructions                                                    | 336 203          | 11 944                     | (1 570)                       | (23 812)                            | (2 244)             | 320 521          |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 707 517          | 39 778                     | (7 718)                       | (42 056)                            | (5 086)             | 692 435          |
| Autres                                                           | 55 857           | 6 321                      | (1 035)                       | (7 482)                             | (288)               | 53 372           |
| Immobilisations en cours                                         | 0                | 0                          | 0                             | 0                                   | 0                   | 0                |
|                                                                  | <b>1 116 730</b> | <b>59 116</b>              | <b>(10 455)</b>               | <b>(75 460)</b>                     | <b>(7 618)</b>      | <b>1 082 312</b> |
| <b>PERTES DE VALEUR</b>                                          |                  |                            |                               |                                     |                     |                  |
| Terrains                                                         | 1 887            | 0                          | 0                             | (1 887)                             | 0                   | 0                |
| Constructions                                                    | 12 714           | 1 685                      | (4)                           | (735)                               | (1 171)             | 12 490           |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 14 030           | 1 055                      | (252)                         | (2 268)                             | (1 079)             | 11 486           |
| Autres                                                           | 403              | 90                         | (6)                           | (251)                               | (20)                | 216              |
| Immobilisations en cours                                         | 200              | 0                          | (110)                         | (38)                                | 0                   | 53               |
|                                                                  | <b>29 235</b>    | <b>2 830</b>               | <b>(372)</b>                  | <b>(5 179)</b>                      | <b>(2 269)</b>      | <b>24 244</b>    |
| <b>VALEURS NETTES</b>                                            |                  |                            |                               |                                     |                     |                  |
| Terrains                                                         | 29 581           |                            |                               |                                     |                     | 24 819           |
| Constructions                                                    | 76 759           |                            |                               |                                     |                     | 75 754           |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 208 216          |                            |                               |                                     |                     | 203 176          |
| Autres                                                           | 15 688           |                            |                               |                                     |                     | 13 487           |
| Immobilisations en cours                                         | 52 056           |                            |                               |                                     |                     | 49 013           |
| <b>TOTAL</b>                                                     | <b>382 298</b>   |                            |                               |                                     |                     | <b>366 249</b>   |

1 Concerne le reclassement de l'activité de salade en sachet en France selon la norme IFRS 5 et la cession des actifs de l'Allemagne.

2 Écarts de conversion et transfert de poste à poste.



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

| (en milliers d'euros)                                            | Au 30/06/2025    | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Sortie de<br>périmètre | Autres <sup>1</sup> | Au 30/06/2026    |
|------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------|------------------|
| <b>VALEURS BRUTES</b>                                            |                  |                            |                               |                        |                     |                  |
| Terrains                                                         | 40 803           | 118                        | (187)                         | 0                      | 1 696               | 42 429           |
| Constructions                                                    | 408 764          | 1 188                      | (14 998)                      | 0                      | 11 993              | 406 947          |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 907 098          | 11 039                     | (27 237)                      | 0                      | 44 581              | 935 481          |
| Autres                                                           | 67 074           | 4 570                      | (2 461)                       | (0)                    | 950                 | 70 133           |
| Immobilisations en cours                                         | 49 066           | 47 204                     | (55)                          | (0)                    | (51 460)            | 44 754           |
|                                                                  | <b>1 472 806</b> | <b>64 118</b>              | <b>(44 939)</b>               | <b>0</b>               | <b>7 759</b>        | <b>1 499 743</b> |
| <b>AMORTISSEMENTS</b>                                            |                  |                            |                               |                        |                     |                  |
| Terrains                                                         | 15 983           | 966                        | (15)                          | 0                      | (0)                 | 16 934           |
| Constructions                                                    | 320 521          | 11 621                     | (11 210)                      | 0                      | 1 213               | 322 145          |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 692 435          | 39 769                     | (21 559)                      | 0                      | 3 079               | 713 725          |
| Autres                                                           | 53 372           | 3 349                      | (1 770)                       | 0                      | 185                 | 55 137           |
| Immobilisations en cours                                         | 0                | 0                          | 0                             | 0                      | 0                   | 0                |
|                                                                  | <b>1 082 311</b> | <b>55 705</b>              | <b>(34 554)</b>               | <b>1</b>               | <b>4 477</b>        | <b>1 107 941</b> |
| <b>PERTES DE VALEUR</b>                                          |                  |                            |                               |                        |                     |                  |
| Terrains                                                         | 0                | 0                          | 0                             | 0                      | 0                   | 0                |
| Constructions                                                    | 12 490           | 1                          | (2 568)                       | 0                      | 296                 | 10 219           |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 11 486           | 0                          | (3 989)                       | 0                      | 233                 | 7 730            |
| Autres                                                           | 216              | 0                          | (83)                          | 0                      | 4                   | 137              |
| Immobilisations en cours                                         | 53               | 0                          | 0                             | 0                      | 0                   | 53               |
|                                                                  | <b>24 244</b>    | <b>1</b>                   | <b>(6 640)</b>                | <b>0</b>               | <b>533</b>          | <b>18 140</b>    |
| <b>VALEURS NETTES</b>                                            |                  |                            |                               |                        |                     |                  |
| Terrains                                                         | 24 820           |                            |                               |                        |                     | 25 495           |
| Constructions                                                    | 75 753           |                            |                               |                        |                     | 74 583           |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 203 177          |                            |                               |                        |                     | 214 025          |
| Autres                                                           | 13 486           |                            |                               |                        |                     | 14 859           |
| Immobilisations en cours                                         | 49 013           |                            |                               |                        |                     | 44 701           |
| <b>TOTAL</b>                                                     | <b>366 249</b>   |                            |                               |                        |                     | <b>373 665</b>   |

1 Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

## 11.4. DROITS D'UTILISATION

| (en milliers d'euros)                                            | Au 30/06/2024  | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Sortie de<br>périmètre | Autres <sup>1</sup> | Au 30/06/2025  |
|------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------|----------------|
| <b>VALEURS BRUTES</b>                                            |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Terrains                                                         | 23 646         | 1 699                      | (812)                         | 0                      | 73                  | 24 605         |
| Constructions                                                    | 77 565         | 40 885                     | (1 545)                       | (3 650)                | (7 769)             | 105 486        |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 20 809         | 12 287                     | (1 521)                       | (141)                  | (1 978)             | 29 458         |
| Autres                                                           | 15 506         | 2 511                      | (2 477)                       | (551)                  | (560)               | 14 429         |
|                                                                  | <b>137 526</b> | <b>57 382</b>              | <b>(6 355)</b>                | <b>(4 342)</b>         | <b>(10 233)</b>     | <b>173 978</b> |
| <b>AMORTISSEMENTS</b>                                            |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Terrains                                                         | 7 650          | 1 524                      | (692)                         | 0                      | 58                  | 8 540          |
| Constructions                                                    | 42 485         | 10 078                     | (1 497)                       | (1 564)                | (3 103)             | 46 398         |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 6 166          | 5 103                      | (1 791)                       | (21)                   | (1 233)             | 8 224          |
| Autres                                                           | 7 604          | 3 200                      | (2 474)                       | 35                     | (543)               | 7 822          |
|                                                                  | <b>63 904</b>  | <b>19 904</b>              | <b>(6 454)</b>                | <b>(1 550)</b>         | <b>(4 821)</b>      | <b>70 984</b>  |
| <b>PERTES DE VALEUR</b>                                          |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Terrains                                                         | 0              | 0                          | 0                             | 0                      | 0                   | 0              |
| Constructions                                                    | 4 757          | 0                          | 0                             | 0                      | (412)               | 4 345          |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 55             | 0                          | 0                             | 0                      | (55)                | 0              |
| Autres                                                           | 0              | 0                          | 0                             | 0                      | 0                   | 0              |
|                                                                  | <b>4 812</b>   | <b>0</b>                   | <b>0</b>                      | <b>0</b>               | <b>(467)</b>        | <b>4 345</b>   |
| <b>VALEURS NETTES</b>                                            |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Terrains                                                         | 15 996         |                            |                               |                        |                     | 16 066         |
| Constructions                                                    | 30 323         |                            |                               |                        |                     | 54 743         |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 14 588         |                            |                               |                        |                     | 21 233         |
| Autres                                                           | 7 902          |                            |                               |                        |                     | 6 607          |
| <b>TOTAL</b>                                                     | <b>68 809</b>  |                            |                               |                        |                     | <b>98 648</b>  |

1 Écarts de conversion et transfert de poste à poste.



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

| (en milliers d'euros)                                            | Au 30/06/2025  | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Sortie de<br>périmètre | Autres <sup>1</sup> | Au 30/06/2026  |
|------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------|-------------------------------|------------------------|---------------------|----------------|
| <b>VALEURS BRUTES</b>                                            |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Terrains                                                         | 24 605         | 452                        | (275)                         | (3 868)                | 850                 | 21 764         |
| Constructions                                                    | 105 486        | 11 260                     | (10 218)                      | 456                    | 2 515               | 109 500        |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 29 458         | 6 538                      | (1 807)                       | 1 005                  | (395)               | 34 798         |
| Autres                                                           | 14 429         | 3 817                      | (4 093)                       | 578                    | (172)               | 14 559         |
|                                                                  | <b>173 978</b> | <b>22 067</b>              | <b>(16 393)</b>               | <b>(1 829)</b>         | <b>2 799</b>        | <b>180 622</b> |
| <b>AMORTISSEMENTS</b>                                            |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Terrains                                                         | 8 540          | 1 613                      | (79)                          | (3 233)                | 276                 | 7 116          |
| Constructions                                                    | 46 398         | 11 308                     | (8 784)                       | 583                    | 1 079               | 50 584         |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 8 224          | 5 463                      | (684)                         | 110                    | (653)               | 12 461         |
| Autres                                                           | 7 822          | 3 560                      | (3 755)                       | 47                     | (241)               | 7 433          |
|                                                                  | <b>70 984</b>  | <b>21 944</b>              | <b>(13 302)</b>               | <b>(2 493)</b>         | <b>461</b>          | <b>77 595</b>  |
| <b>PERTES DE VALEUR</b>                                          |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Terrains                                                         | 0              | 0                          | 0                             | 0                      | 0                   | 0              |
| Constructions                                                    | 4 345          | 0                          | (113)                         | 0                      | 122                 | 4 353          |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 0              | 0                          | (0)                           | 0                      | 0                   | (0)            |
| Autres                                                           | 0              | 0                          | 0                             | 0                      | 0                   | 0              |
|                                                                  | <b>4 345</b>   | <b>0</b>                   | <b>(114)</b>                  | <b>0</b>               | <b>122</b>          | <b>4 353</b>   |
| <b>VALEURS NETTES</b>                                            |                |                            |                               |                        |                     |                |
| Terrains                                                         | 16 066         |                            |                               |                        |                     | 14 648         |
| Constructions                                                    | 54 743         |                            |                               |                        |                     | 54 562         |
| Installations techniques, outillages<br>et matériels industriels | 21 233         |                            |                               |                        |                     | 22 338         |
| Autres                                                           | 6 607          |                            |                               |                        |                     | 7 126          |
| <b>TOTAL</b>                                                     | <b>98 648</b>  |                            |                               |                        |                     | <b>98 674</b>  |

1 Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

Les principaux contrats correspondent à des locations d'usines, de sièges sociaux et de terres agricoles, dont les principales caractéristiques et modalités d'évaluation sont les suivantes :

— locations d'usines : les sociétés américaines ont conclu des contrats de location de bâtiments pour certaines usines. La durée de ces contrats a été estimée en utilisant la durée contractuelle ;

— bureaux administratifs : la durée de ces contrats a été estimée en tenant compte de la durée légale des contrats. Le groupe a estimé qu'à l'expiration du contrat de bail, les pénalités ou coûts annexes n'étaient pas suffisamment significatifs pour engendrer une obligation implicite de rester dans les lieux. La durée des contrats s'échelonne entre des durées d'1 an (contrats renouvelables) à 15 ans ;

— terres agricoles : afin de cultiver des produits agricoles, certaines de nos entités de production en Europe et aux États-Unis louent des terrains sur des durées de 5 à 100 ans.

## Note 12 Autres provisions et passifs éventuels

### 12.1. AUTRES PROVISIONS

| (en milliers d'euros)                  | Au 30/06/2025 | Dotation     | Reprises<br>utilisées | Reprises<br>non utilisées | Sortie de<br>périmètre | Autre <sup>1</sup> | Au 30/06/2026 |
|----------------------------------------|---------------|--------------|-----------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|---------------|
| Risques commerciaux                    | 863           | 342          | (215)                 | (5)                       | 0                      | (0)                | 985           |
| Risques sociaux <sup>2</sup>           | 8 747         | 2 602        | (202)                 | (971)                     | 1                      | 217                | 10 394        |
| Restructurations<br>et réorganisations | 9 801         | 282          | (7 467)               | (221)                     | 0                      | 26                 | 2 422         |
| Risques agro-industriels               | 863           | 0            | (863)                 | 0                         | 0                      | 0                  | 0             |
| Autres risques                         | 3 032         | 2 526        | (0)                   | (196)                     | 0                      | (66)               | 5 295         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>23 306</b> | <b>5 751</b> | <b>(8 747)</b>        | <b>(1 393)</b>            | <b>1</b>               | <b>177</b>         | <b>19 096</b> |

1 Écarts de conversion et transferts de poste à poste.

2 La provision concerne principalement une provision pour le régime de workers' compensation. Voir note 3.4.13.

| (en milliers d'euros)               | Courant      | Non courant   | Au 30/06/2026 |
|-------------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Risques commerciaux                 | 73           | 912           | 986           |
| Risques sociaux <sup>1</sup>        | 4 386        | 6 007         | 10 394        |
| Restructurations et réorganisations | 1 569        | 852           | 2 422         |
| Risques agro-industriels            | 0            | 0             | 0             |
| Autres risques                      | 1 781        | 3 514         | 5 295         |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>7 810</b> | <b>11 287</b> | <b>19 096</b> |

<sup>1</sup> La provision concerne principalement une provision pour le régime de *workers' compensation*. Voir note 3.4.13.

## 12.2. RISQUES ET LITIGES

### 12.2.1. Activité de Bonduelle en Russie

#### Poursuite de l'activité commerciale

Bonduelle a pour mission d'assurer l'accès de la population aux denrées alimentaires, dans ses différents pays d'implantation, en cela compris l'Ukraine, la Russie et les pays voisins. Au cours de l'exercice 2025-2026, le Groupe Bonduelle a poursuivi son activité en Russie via ses filiales russes, en veillant à la sécurité de ses collaborateurs, ainsi qu'au respect des réglementations applicables.

Au titre de l'exercice 2025-2026, le chiffre d'affaires annuel externe réalisé avec des clients basés sur le territoire russe, s'élève à 208,6 millions d'euros, soit 9,5 % du chiffre d'affaires consolidé. Compte tenu de l'activité longue conservation majoritairement à marques en Russie, l'activité est significativement relative pour le groupe.

#### Investissement et évaluation des actifs

Au 30 juin 2026, les actifs nets immobilisés relatifs aux activités en Russie représentent 33,5 millions d'euros, soit 5,4 % des actifs immobilisés du groupe. Ces actifs ont été testés dans le cadre des tests de dépréciation de l'UGT conserve et surgelé Europe orientale, avec une analyse de sensibilité, tenant compte d'un risque lié à l'environnement macro-économique et géopolitique accru ; le risque de dépréciation ressort comme limité.

Le groupe a maintenu à l'arrêt son usine située dans la région de Belgorod au cours de l'exercice et les solutions alternatives mises en place en 2022-2023 se sont poursuivies. Le groupe considère qu'à ce stade aucune dépréciation n'est nécessaire sur ces actifs, étant précisé que leur montant au 30 juin 2026 n'est pas significatif (3,6 millions d'euros).

#### Risques financiers

Les filiales de Bonduelle en Russie disposent, au 30 juin 2026, de lignes de financement locales immédiatement mobilisables pour financer les opérations courantes en Russie dans le respect des réglementations applicables et n'ont bénéficié d'aucun soutien financier du groupe sur l'exercice. S'agissant de l'exposition aux variations de change, les impacts liés aux expositions de change sont repris dans le résultat financier (cf. note 8.2).

### 12.2.2. Autres risques et litiges

Bonduelle peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et litiges dans le cadre de l'exercice normal de son activité et peut également faire l'objet de certaines demandes et/ou actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Bonduelle du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes, de l'évolution des procédures et/ou litiges et des arguments de défense présentés, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, le groupe est impliqué dans un nombre limité de procédures et réclamations significatives portant notamment sur des différends commerciaux, contractuels ou réglementaires. Ces dossiers font l'objet d'un suivi régulier par les directions concernées, avec l'appui de conseils externes lorsque cela est nécessaire. Sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, le groupe considère disposer d'arguments de défense adaptés, justifiant l'absence de provision comptabilisée dans les comptes du 30 juin 2026.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le groupe avait été appelé, au titre de sa garantie de passif liée à la cession partielle de Bonduelle Americas Long Life en juin 2022, au paiement à Nortera Canada des montants liés à la vérification fiscale de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») relatif au prix de transfert de la vente de la liste de clients par Nortera Canada à Nortera USA de 2019. Le groupe a estimé que l'issue de cette vérification sera neutre pour Bonduelle et a comptabilisé en autres actifs non courants des créances à recevoir (vis-à-vis de Nortera Canada au titre des remboursements à obtenir de l'« ARC » et vis-à-vis de Nortera USA pour la partie déduction d'impôts futurs) en contrepartie des montants payés ou à payer (enregistrés en fournisseurs et autres créditeurs).

## 12.3. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET ÉVENTUALITÉS

| (en milliers d'euros)                            | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Engagements donnés</b>                        |               |               |
| Avals et cautions donnés (nets des utilisations) | 41 922        | 38 269        |
| <b>Engagements reçus</b>                         |               |               |
| Avals et cautions reçus (nets des utilisations)  | 9 869         | 9 423         |



Les engagements correspondent à la couverture de nos activités courantes.

### Environnement

Les activités du groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en termes d'environnement.

Le groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en état des sites industriels fermés.

**Gaz à effet de serre** : en l'absence de traitement comptable IFRS défini, les quotas de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés.

Les émissions du Groupe Bonduelle certifiées et restituées sont de 11 169 TCO<sub>2</sub> au titre de l'année 2026.

Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, à titre d'exemple, l'usage de vapeur d'origine biomasse sur le site d'Estrées-Mons opérationnel en 2015 ou sur le site de Renescure depuis 2024, a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre du groupe soumises à l'*Emission Trading System* (ETS), Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui permet de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas.

Aucune provision significative pour garantie ou pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée au 30 juin 2026.

## Note 13 Autres informations

### 13.1. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

#### Grant Thornton

Représenté par Alexis PENET et Vincent FRAMBOURT,  
91 rue Nationale – 59045 LILLE CEDEX

#### Deloitte & Associés

Représenté par Edouard LHOMME, 78 rue de la Chaude Rivière – 59800 LILLE

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 décembre 2024, leurs mandats se poursuivront jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2030.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées au titre des exercices 2024-2025 et 2025-2026.

| (en milliers<br>d'euros)                                                  | Grant Thornton |              |            |              | Deloitte & Associés |              |            |              | Autres     |              |           |              | Total        |              |              |              |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------|------------|--------------|---------------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|-----------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                           | 2024-2025      |              | 2025-2026  |              | 2024-2025           |              | 2025-2026  |              | 2024-2025  |              | 2025-2026 |              | 2024-2025    |              | 2025-2026    |              |
|                                                                           | Montant        | %            | Montant    | %            | Montant             | %            | Montant    | %            | Montant    | %            | Montant   | %            | Montant      | %            | Montant      | %            |
| Certification des comptes consolidés et statutaires                       | 630            | 100 %        | 607        | 100 %        | 711                 | 77 %         | 726        | 80 %         | 116        | 100 %        | 80        | 100 %        | 1 457        | 87 %         | 1 414        | 88 %         |
| Autres prestations connexes aux missions de certification                 | 0              | 0 %          | 0          | 0 %          | 210                 | 23 %         | 185        | 20 %         | 0          | 0 %          | 0         | 0 %          | 210          | 13 %         | 185          | 12 %         |
| <b>TOTAL DES HONORAIRES RELATIFS À DES PRESTATIONS D'AUDIT</b>            | <b>630</b>     | <b>100 %</b> | <b>607</b> | <b>100 %</b> | <b>921</b>          | <b>100 %</b> | <b>912</b> | <b>100 %</b> | <b>116</b> | <b>100 %</b> | <b>80</b> | <b>100 %</b> | <b>1 667</b> | <b>100 %</b> | <b>1 599</b> | <b>100 %</b> |
| Prestations fiscales                                                      | 0              | 0 %          | 0          | 0 %          | 0                   | 0 %          | 0          | 0 %          | 0          | 0 %          | 0         | 0 %          | 0            | 0 %          | 0            | 0 %          |
| Autres                                                                    | 0              | 0 %          | 0          | 0 %          | 0                   | 0 %          | 0          | 0 %          | 0          | 0 %          | 0         | 0 %          | 0            | 0 %          | 0            | 0 %          |
| <b>TOTAL DES HONORAIRES RELATIFS À DES PRESTATIONS AUTRES QUE L'AUDIT</b> | <b>0</b>       | <b>0 %</b>   | <b>0</b>   | <b>0 %</b>   | <b>0</b>            | <b>0 %</b>   | <b>0</b>   | <b>0 %</b>   | <b>0</b>   | <b>0 %</b>   | <b>0</b>  | <b>0 %</b>   | <b>0</b>     | <b>0 %</b>   | <b>0</b>     | <b>0 %</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>630</b>     | <b>100 %</b> | <b>607</b> | <b>100 %</b> | <b>921</b>          | <b>100 %</b> | <b>912</b> | <b>100 %</b> | <b>116</b> | <b>100 %</b> | <b>80</b> | <b>100 %</b> | <b>1 667</b> | <b>100 %</b> | <b>1 599</b> | <b>100 %</b> |

## 13.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 13.2.1. Filiales et sociétés associées

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la note 15.

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Ces transactions correspondent à la fourniture de matières premières et produits finis ainsi qu'à des prestations de services, notamment informatique et ressources humaines, et des intérêts financiers.

Les transactions avec les sociétés Huerta Gama et Bonduelle Española sont non significatives pour le groupe.

Pour les sociétés mises en équivalence OP OASI et Nortera foods, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

| (en milliers d'euros)     | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| <b>Bilan</b>              |               |               |
| Clients                   | 1 494         | 903           |
| Fournisseurs              | 16 891        | 16 186        |
| <b>Compte de résultat</b> |               |               |
| Ventes                    | 4 868         | 4 208         |
| Achats                    | (91 985)      | (78 260)      |

Les transactions avec les autres parties liées sont non significatives.

### 13.2.2. Organes de direction et de contrôle sur l'exercice écoulé

Ils sont constitués des organisations suivantes :

1. la Gérance, Pierre et Benoît Bonduelle SAS ;
2. le Conseil de Surveillance, constitué de 9 membres, dont un représentant des salariés ;
3. le *Global Executive Leadership Team* (GELT), constitué de 9 membres au 30 juin 2026.

Le compte courant créditeur avec Pierre et Benoît Bonduelle SAS s'élève à 12 744 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre engagement vis-à-vis de cette dernière.

### 13.2.3. Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

#### Avantages à court terme

Ils se composent :

- de la rémunération versée à la Gérance, pour l'exercice 2025-2026, la politique de rémunération était exclusivement encadrée par l'article 17 des Statuts. Au cours de cet exercice, il a été versé la somme de 848 milliers d'euros ;
- des rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance pour leur activité, au cours de l'exercice 2025-2026, pour la somme de 83 milliers d'euros ;
- des rémunérations brutes fixes et variables versées au *Global Executive Leadership Team*.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Président et du Directeur général de Bonduelle SA sur proposition du Comité des Rémunérations. La partie variable des rémunérations est basée sur l'évolution des performances du groupe et des filiales en matière, notamment, de progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité. Le Président non exécutif de Bonduelle SA ne bénéficie pas de rémunération variable.

| (en euros)                                                 | 2024-2025 | 2025-2026 |
|------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre de membres composant le <i>GELT</i> au 30 juin 2026 | 9         | 9         |
| Rémunérations brutes versées au <i>GELT</i>                | 4 534 095 | 5 314 682 |

#### Avantages postérieurs à l'emploi

En application du décret du 9 janvier 2012, le groupe a mis en place un contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit contrat article PERO) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour solde par le groupe.

Ce régime bénéficie à l'ensemble des cadres affiliés à l'AGIRC, ayant une rémunération annuelle brute supérieure à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

La rémunération de référence fixée par le régime concerné et servant à calculer les droits des bénéficiaires est constituée par la rémunération annuelle de base et le variable.

Est exclue de cette rémunération de référence toute somme qui ne peut être qualifiée de salaire au sens de l'article L. 242-1 du Code de la Sécurité sociale et qui pourrait ultérieurement revêtir une telle qualification.

Les droits s'acquiescent mensuellement. Les cotisations servant au financement du contrat de retraite à cotisations définies s'élèvent à un montant correspondant à 8 % de la rémunération de référence, calculé dans la limite des tranches A, B et C.

Ces cotisations sont prises en charge à 62,5 % par la société et à 37,5 % par le bénéficiaire.



Concernant les charges fiscales et sociales associées à la charge de la société, il est précisé que :

- la limite fiscale se situe à 8 % de la rémunération brute annuelle limitée à 8 fois le PASS (plafond annuel de la Sécurité sociale). Les deux cotisations (employeur et salarié) sont à prendre en compte ;
- la limite sociale se situe à 5 % de la rémunération brute annuelle limitée à 5 fois le PASS. Seule la cotisation patronale est considérée ;
- Une contribution patronale de 20 % est due par l'entreprise sur la part de cotisation dans la limite de l'enveloppe sociale. Au-delà, la cotisation est réintégrée dans le salaire et soumise à charges sociales.

#### Autres avantages à long terme

Néant.

#### Indemnités de fin de contrat de travail

Les avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail dont bénéficient l'ensemble des salariés au titre des conventions collectives rattachées à leurs contrats de travail. Au titre de l'exercice 2025-2026, ils représentent une somme de 289 milliers d'euros pour les membres du GELT - *Global Executive Leadership Team*.

#### Paielements en actions

a) Plans d'actions attribuées antérieurement.

Les actions attribuées aux membres du GELT au titre des plans d'attribution gratuite d'actions antérieurs sont décrites en note 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Les attributions gratuites sur les actions de la société intervenues au cours de l'exercice pour l'ensemble des membres du GELT sont décrites en note 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'acquisition par la société en vue d'une cession à ses salariés, ni de cession par la société à ses salariés de ses propres actions, hors attributions gratuites effectives d'actions.

Le Groupe Bonduelle adhère aux principes du Code Afep-Medef en matière de rémunération.

## Note 14 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

## Note 15 Liste des sociétés du groupe

|                                         | Principales activités              | % d'intérêts<br>30/06/2025 | % contrôle<br>30/06/2026 | % d'intérêts<br>30/06/2026 |
|-----------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>1. PAR INTÉGRATION GLOBALE</b>       |                                    |                            |                          |                            |
| <b>France</b>                           |                                    |                            |                          |                            |
| Bonduelle SA                            | Holding /Centrale<br>de trésorerie | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Champiloire SAS                         | Holding                            | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Sud Ouest Légumes Alliance - Soléal SAS | Conserve / Surgelé                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Frais Traiteur SAS            | Holding                            | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Traiteur International SAS    | Frais                              | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Europe Long Life SAS          | Conserve / Surgelé                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Development SAS               | Conserve / Surgelé                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Cultures France Champignon SCA          | Conserve / Surgelé                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Champignonnières de Rou Marson SCA      | Conserve / Surgelé                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Champignonnières du Moulin SCA          | Conserve / Surgelé                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Champiland SAS                          | Conserve / Surgelé                 | 85,00 %                    | 85,00 %                  | 85,00 %                    |
| MOD Bond SAS                            | Holding                            | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| COVIJU3 SAS                             | Holding                            | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| COVIJU4 SAS                             | Holding                            | 100,00 %                   | 0,00 %                   | 0,00 %                     |
| Bonduelle Ré SA                         | Réassurance                        | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| SACSA SAS                               | Conserve / Surgelé                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| LBS Holding SAS                         | Holding                            | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |

|                                                   | Principales activités | % d'intérêts<br>30/06/2025 | % contrôle<br>30/06/2026 | % d'intérêts<br>30/06/2026 |
|---------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>Étranger</b>                                   |                       |                            |                          |                            |
| Bonduelle Northern Europe, Belgique               | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Nederland, Pays-Bas                     | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| BDC GmbH, Allemagne                               | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Nordic, Danemark                        | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Limited, Royaume-Uni                    | Sans activité         | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Italia, Italie                          | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Agricola Lombarda, Italie                         | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Iberica SAU, Espagne                    | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| BF Agrícola 4G, Espagne                           | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| BF Nature Bio 4G, Espagne                         | Frais                 | 100,00 %                   | 0,00 %                   | 0,00 %                     |
| Bonduelle Portugal, Portugal                      | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Polska, Pologne                         | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Ceska Republika, République Tchèque     | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Central Europe, Hongrie                 | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Kuban, Russie                           | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Agro-Rost, Russie                                 | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Kazakhstan, Kazakhstan                  | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Argentina, Argentine                    | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Primeurop Argentina, Argentine                    | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Bonduelle Do Brasil Produtos Alimentícios, Brésil | Conserve / Surgelé    | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Ready Pac Foods Inc, USA                          | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Ready Pac Produce Inc, USA                        | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Missa Bay, LLC, USA                               | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Ready Pac Florence, Partnership, USA              | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| Salad Time, LLC, USA                              | Frais                 | 100,00 %                   | 100,00 %                 | 100,00 %                   |
| <b>2. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE</b>                 |                       |                            |                          |                            |
| <b>France</b>                                     |                       |                            |                          |                            |
| Vegehub                                           | Conserve / Surgelé    | 37,40 %                    | 37,40 %                  | 37,40 %                    |
| <b>Étranger</b>                                   |                       |                            |                          |                            |
| Charleston US Acquisition Corporation, USA        | Holding               | 35,00 %                    | 35,00 %                  | 35,00 %                    |
| Nortera Foods USA Inc., USA                       | Conserve / Surgelé    | 35,00 %                    | 35,00 %                  | 35,00 %                    |
| Nortera US Holding Inc, USA                       | Holding               | 35,00 %                    | 35,00 %                  | 35,00 %                    |
| Aliments Nortera Inc, Canada                      | Conserve / Surgelé    | 35,00 %                    | 35,00 %                  | 35,00 %                    |
| OP OASI, Italie                                   | Frais                 | 23,00 %                    | 23,00 %                  | 23,00 %                    |
| Huerta Gama SC, Espagne                           | Frais                 | 20,00 %                    | 20,00 %                  | 20,00 %                    |
| Bonduelle Espagnola, Espagne                      | Sans activité         | 50,00 %                    | 50,00 %                  | 50,00 %                    |



## 5.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 juin 2026

A l'assemblée générale de la société Bonduelle SCA

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bonduelle SCA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Evaluation des goodwill (cf. note 3.4.1.1 « Goodwill », note 3.4.4 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés » et note 11.1 « Goodwill »)

| Risque identifié                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Notre réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Les goodwill présentent des valeurs nettes comptables de 195,4 M€ au 30 juin 2026 (228,4 M€ au 30 juin 2025).</p> <p>Les tests de dépréciation effectués par la direction sur les goodwill de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par Bonduelle intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Les flux de trésorerie futurs,</li><li>— Les taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux.</li></ul> <p>Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité, à la hausse comme à la baisse, sur les hypothèses de taux d'actualisation, de taux de croissance à long terme et de taux de marge opérationnelle.</p> <p>Pour l'UGT Amérique du Nord, les tests de sensibilité réalisés par votre groupe indiquent notamment qu'une variation défavorable des hypothèses conduirait à identifier des valeurs recouvrables inférieures à la valeur nette comptable comme cela est présenté dans la note 11.1.</p> <p>Concernant les UGT Europe Orientale et Europe, les tests de sensibilité réalisés conduisent à une valeur recouvrable supérieure à la valeur nette comptable. Toutefois, la valorisation de ces UGT reste dépendante des hypothèses du management comme indiqué dans la note 11.1.</p> <p>Nous avons donc considéré les tests de dépréciation des goodwill de ces UGT comme un point clé de l'audit.</p> | <p>Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par la société dans le cadre de la préparation des Business Plan préparées par chacune des « business units » (BU) sur lesquelles s'appuient les tests de dépréciation de chacune des UGT sensibles. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>— Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :<ul style="list-style-type: none"><li>→ La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes,</li><li>→ Le taux de croissance à long terme de ces flux par rapport à la pratique sectorielle.</li></ul></li><li>— Nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation retenus (WACC) dans leurs différentes composantes, y compris le cas échéant une prime pour tenir compte des facteurs de risques.</li><li>— Nous avons également effectué un examen critique de l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par votre groupe à une variation des principales hypothèses retenues.</li></ul> <p>Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.4.1.1 « Goodwill », note 3.4.4 « Pertes de valeur sur actifs immobilisés » et note 11.1 « Goodwill ») de l'annexe aux comptes consolidés.</p> |

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés

présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du gérant. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## Désignation des commissaires aux comptes

### Deloitte & Associés

A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2006. Au 30 juin 2026, le cabinet Deloitte était dans la 20<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

### Grant Thornton

A été nommé Commissaire aux Comptes de la société Bonduelle SCA par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2024. Au 30 juin 2026, le cabinet Grant Thornton était dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit r alis  conform ment aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et  value les risques que les comptes consolid s comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r sultent d'erreurs, d finir et met en  uvre des proc dures d'audit face   ces risques, et recueille des  l ments qu'il estime suffisants et appropri s pour fonder son opinion. Le risque de non-d tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus  lev  que celui d'une anomalie significative r sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d clarations ou le contournement du contr le interne ;
- il prend connaissance du contr le interne pertinent pour l'audit afin de d finir des proc dures d'audit appropri es en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit  du contr le interne ;
- il appr cie le caract re appropri  des m thodes comptables retenues et le caract re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolid s ;
- il appr cie le caract re appropri  de l'application par la direction de la convention comptable de continuit  d'exploitation et, selon les  l ments collect s, l'existence ou non d'une incertitude significative li e   des  v nements ou   des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacit  de la soci t    poursuivre son exploitation. Cette appr ciation s'appuie sur les  l ments collect s jusqu'  la date de son rapport,  tant toutefois rappel  que des circonstances ou  v nements ult rieurs pourraient mettre en cause la continuit  d'exploitation. S'il conclut   l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolid s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec r serve ou un refus de certifier ;

- il appr cie la pr sentation d'ensemble des comptes consolid s et  value si les comptes consolid s refl tent les op rations et  v nements sous-jacents de mani re   en donner une image fid le ;
- concernant l'information financi re des personnes ou entit s comprises dans le p rim tre de consolidation, il collecte des  l ments qu'il estime suffisants et appropri s pour exprimer une opinion sur les comptes consolid s. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la r alisation de l'audit des comptes consolid s ainsi que de l'opinion exprim e sur ces comptes.

### Rapport au comit  d'audit

Nous remettons au comit  d'audit un rapport qui pr sente notamment l' tendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en  uvre, ainsi que les conclusions d coulant de nos travaux. Nous portons  galement   sa connaissance, le cas  ch ant, les faiblesses significatives du contr le interne que nous avons identifi es pour ce qui concerne les proc dures relatives   l' laboration et au traitement de l'information comptable et financi re.

Parmi les  l ments communiqu s dans le rapport au comit  d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir  t  les plus importants pour l'audit des comptes consolid s de l'exercice et qui constituent de ce fait les points cl s de l'audit, qu'il nous appartient de d crire dans le pr sent rapport.

Nous fournissons  galement au comit  d'audit la d claration pr vue par l'article 6 du r glement (UE) n  537-2014 confirmant notre ind pendance, au sens des r gles applicables en France telles qu'elles sont fix es notamment par les articles L. 821-27   L. 821-34 du code de commerce et dans le code de d ontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas  ch ant, nous nous entretenons avec le comit  d'audit des risques pesant sur notre ind pendance et des mesures de sauvegarde appliqu es.

Les Commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Lille, le 6 octobre 2026**

Vincent Frambourt  
Associ 

Alexis P net  
Associ 

**Deloitte & Associ s**  
**Lille, le 6 octobre 2026**

Edouard Lhomme  
Associ 





## Chapitre 6

# Comptes sociaux

Dividende proposé lors  
de l'Assemblée Générale  
du 3 décembre 2026

# 0,25 €

|            |                                                                                      |            |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>6.1</b> | <b>Compte de résultat</b>                                                            | <b>254</b> |
| <b>6.2</b> | <b>Bilan</b>                                                                         | <b>254</b> |
| 6.2.1      | Actif                                                                                | 254        |
| 6.2.2      | Passif                                                                               | 255        |
| <b>6.3</b> | <b>Tableau de flux de trésorerie</b>                                                 | <b>255</b> |
| <b>6.4</b> | <b>Annexes aux comptes sociaux annuels</b>                                           | <b>256</b> |
| <b>6.5</b> | <b>Renseignement concernant les filiales et participations</b>                       | <b>265</b> |
| <b>6.6</b> | <b>Résultats financiers des cinq derniers exercices</b>                              | <b>265</b> |
| <b>6.7</b> | <b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>                  | <b>266</b> |
| <b>6.8</b> | <b>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées</b> | <b>269</b> |



POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

## 6.1 COMPTE DE RÉSULTAT

| (en milliers d'euros)                                                    |         | 30/06/2025<br>12 mois | 30/06/2026<br>12 mois |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires                                                       |         | 0                     | 0                     |
| Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions                  |         | 8 746                 | 8 746                 |
| Autres produits d'exploitation                                           |         | 0                     | 935                   |
| <b>Produits d'exploitation</b>                                           |         | <b>8 746</b>          | <b>9 681</b>          |
| Autres achats et charges externes                                        |         | 1 579                 | 1 258                 |
| Impôts et taxes                                                          |         | 16                    | 16                    |
| Dotations aux provisions pour risques et charges                         |         | 8 746                 | 9 681                 |
| Autres charges                                                           |         | 79                    | 79                    |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                            |         | <b>10 420</b>         | <b>11 034</b>         |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                           |         | <b>(1 674)</b>        | <b>(1 353)</b>        |
| Perte transférée                                                         |         | 0                     | 0                     |
| Produits financiers de participations                                    |         | 30 008                | 30 008                |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé |         | 0                     | 0                     |
| Autres intérêts et produits assimilés                                    |         | 1                     | 1 505                 |
| Produits d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires                   |         | 0                     | 0                     |
| Reprises sur dépréciations et provisions                                 |         | 924                   | 500                   |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement            |         | 0                     | 0                     |
| <b>Produits financiers</b>                                               |         | <b>30 933</b>         | <b>32 014</b>         |
| Dotations aux provisions sur actifs financiers                           |         | 0                     | 0                     |
| Intérêts et charges assimilés                                            |         | 1 386                 | 2 414                 |
| Charges d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires                    |         | 0                     | 0                     |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement           |         | 1                     | 0                     |
| <b>Charges financières</b>                                               |         | <b>1 386</b>          | <b>2 414</b>          |
| <b>Résultat financier</b>                                                | Note 9  | <b>29 547</b>         | <b>29 599</b>         |
| <b>Résultat courant</b>                                                  |         | <b>27 873</b>         | <b>28 246</b>         |
| <b>Produits exceptionnels</b>                                            | Note 10 | <b>688</b>            | <b>0</b>              |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                                           | Note 11 | <b>547</b>            | <b>0</b>              |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                             |         | <b>141</b>            | <b>0</b>              |
| Impôts sur les bénéfices                                                 | Note 13 | (33 077)              | (1 457)               |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>                                            |         | <b>61 090</b>         | <b>29 703</b>         |

## 6.2 BILAN

### 6.2.1 Actif

| (en milliers d'euros)                    |        | 30/06/2025<br>Net | 30/06/2026     |                                |                |
|------------------------------------------|--------|-------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
|                                          |        |                   | Brut           | Amortissements<br>& provisions | Net            |
| <b>Immobilisations corporelles</b>       | Note 2 | <b>4</b>          | <b>4</b>       | <b>0</b>                       | <b>4</b>       |
| Terrains                                 |        | 4                 | 4              | 0                              | 4              |
| Constructions                            |        | 0                 | 0              | 0                              | 0              |
| <b>Immobilisations financières</b>       | Note 3 | <b>596 990</b>    | <b>602 028</b> | <b>4 542</b>                   | <b>597 486</b> |
| Participations                           |        | 592 429           | 592 429        | 0                              | 592 429        |
| Créances rattachées à des participations |        | 13                | 21             | 0                              | 21             |
| Autres titres immobilisés                |        | 4 548             | 9 578          | 4 542                          | 5 036          |
| Prêts                                    |        | 0                 | 0              | 0                              | 0              |
| Autres immobilisations financières       |        | 0                 | 0              | 0                              | 0              |
| <b>Actif immobilisé</b>                  |        | <b>596 994</b>    | <b>602 032</b> | <b>4 542</b>                   | <b>597 489</b> |
| <b>Créances</b>                          |        | <b>14 121</b>     | <b>21 548</b>  | <b>0</b>                       | <b>21 548</b>  |
| Clients et comptes rattachés             |        | 0                 | 0              | 0                              | 0              |
| Autres créances                          | Note 4 | 14 121            | 21 548         | 0                              | 21 548         |
| <b>Valeurs mobilières</b>                | Note 5 | <b>98</b>         | <b>128</b>     | <b>0</b>                       | <b>128</b>     |
| <b>Disponibilités</b>                    |        | <b>0</b>          | <b>0</b>       | <b>0</b>                       | <b>0</b>       |
| <b>Actif circulant</b>                   |        | <b>14 219</b>     | <b>21 676</b>  | <b>0</b>                       | <b>21 676</b>  |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                  |        | <b>611 213</b>    | <b>623 708</b> | <b>4 542</b>                   | <b>619 166</b> |



## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

## 6.2.2 Passif

(en milliers d'euros)

|                                                        |               | 30/06/2025<br>Avant répartition | 30/06/2026<br>Avant répartition |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                | <b>Note 6</b> | <b>563 827</b>                  | <b>584 876</b>                  |
| Capital social                                         |               | 57 103                          | 57 103                          |
| Primes d'émission                                      |               | 40 204                          | 40 204                          |
| Écarts de réévaluation                                 |               | 947                             | 947                             |
| Réserve légale                                         |               | 5 710                           | 5 710                           |
| Réserves réglementées                                  |               | 0                               | 0                               |
| Autres réserves                                        |               | 28 280                          | 28 280                          |
| Report à nouveau                                       |               | 370 493                         | 422 929                         |
| Résultats de l'exercice                                |               | 61 090                          | 29 703                          |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>              | <b>Note 7</b> | <b>16 737</b>                   | <b>19 093</b>                   |
| <b>Dettes</b>                                          |               | <b>30 649</b>                   | <b>15 196</b>                   |
| Emprunts obligataires                                  | Note 8        | 0                               | 0                               |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | Note 8        | 0                               | 0                               |
| Emprunts, dettes fin. divers                           | Note 8        | 0                               | 0                               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | Note 8        | 1 382                           | 1 220                           |
| Dettes fiscales et sociales                            | Note 8        | 8                               | 7                               |
| Autres dettes                                          | Note 8        | 29 259                          | 13 969                          |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                 |               | <b>611 213</b>                  | <b>619 166</b>                  |

## 6.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

|                                                                    | 30/06/2025<br>12 mois | 30/06/2026<br>12 mois |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Opérations d'exploitation</b>                                   |                       |                       |
| Résultat net de l'exercice                                         | 61 090                | 29 703                |
| Dotations aux amortissements                                       | 0                     | 0                     |
| Dotations / Reprises provisions pour risques et charges            | 4 061                 | 935                   |
| Dotations / Reprises provisions immobilisations financières et VMP | (924)                 | (500)                 |
| Dotations / Reprises Provisions pour Impôt                         | (24 623)              | 1 420                 |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                               | <b>39 604</b>         | <b>31 559</b>         |
| Plus-values sur cession d'actif                                    | 0                     | 0                     |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                                  | <b>39 604</b>         | <b>31 559</b>         |
| Variation sur clients et autres créances                           | (2 824)               | (7 427)               |
| Variation des provisions pour risques et charges                   | 0                     | 0                     |
| Variation sur fournisseurs et autres dettes                        | (30 523)              | (15 452)              |
| Variation des intérêts courus sur emprunts                         | 0                     | 0                     |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                   | <b>(33 347)</b>       | <b>(22 879)</b>       |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>                           | <b>6 257</b>          | <b>8 680</b>          |
| <b>Opérations d'investissements</b>                                |                       |                       |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles        | 0                     | 0                     |
| Acquisitions d'immobilisations financières                         | 0                     | (2 085)               |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles            | 0                     | 0                     |
| Cessions ou remboursements des immobilisations financières         | 495                   | 2 089                 |
| <b>Flux de trésorerie sur opérations d'investissements</b>         | <b>495</b>            | <b>5</b>              |
| <b>Opérations de financement</b>                                   |                       |                       |
| Dividendes                                                         | (6 675)               | (8 654)               |
| Dividendes à verser                                                | 0                     | 0                     |
| Variation des capitaux propres                                     | 0                     | 0                     |
| Encaissements de nouveaux emprunts (y compris concours bancaires)  | 0                     | 0                     |
| Remboursements d'emprunts                                          | 0                     | 0                     |
| <b>Flux de trésorerie sur opérations de financement</b>            | <b>(6 675)</b>        | <b>(8 654)</b>        |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>                                     | <b>77</b>             | <b>30</b>             |
| Trésorerie à la clôture                                            | 98                    | 128                   |
| Trésorerie à l'ouverture                                           | 21                    | 98                    |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>                                     | <b>77</b>             | <b>30</b>             |

## 6.4 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

### Sommaire

|        |                                          |     |         |                                                                         |     |
|--------|------------------------------------------|-----|---------|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| NOTE 1 | Principes, règles et méthodes comptables | 257 | NOTE 10 | Produits exceptionnels                                                  | 261 |
| NOTE 2 | Immobilisations corporelles              | 258 | NOTE 11 | Charges exceptionnelles                                                 | 261 |
| NOTE 3 | Immobilisations financières              | 259 | NOTE 12 | Informations concernant les entreprises liées et les participations     | 261 |
| NOTE 4 | État des créances                        | 259 | NOTE 13 | Ventilation de l'impôt                                                  | 262 |
| NOTE 5 | Valeurs mobilières de placement          | 259 | NOTE 14 | Intégration fiscale                                                     | 262 |
| NOTE 6 | Capitaux propres                         | 260 | NOTE 15 | Situation fiscale latente                                               | 262 |
| NOTE 7 | Provisions pour risques et charges       | 260 | NOTE 16 | Rémunération de la Gérance                                              | 263 |
| NOTE 8 | Dettes                                   | 260 | NOTE 17 | Engagements hors bilan                                                  | 263 |
| NOTE 9 | Résultat financier                       | 261 | NOTE 18 | Information sur les plans de stock-options et plans d'actions gratuites | 263 |

### Activité de la société

La société Bonduelle SCA est une société à caractère de holding ayant pour objet :

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou agricoles ;
- l'accès aux marchés financiers pour la levée de fonds nécessaires aux développements des activités du groupe.

La société Bonduelle SCA est la société consolidante du Groupe Bonduelle.

La société a perçu de sa filiale Bonduelle SA un dividende de 30 008 milliers d'euros conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 décembre 2025.



## Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes généralement admis en France et définis par le Plan Comptable Général, et mis à jour des règlements émis par l'Autorité des normes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022).

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1.1. CHANGEMENT DE MÉTHODES

L'application prospective du nouveau règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- la modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également les écritures d'origine purement fiscales ;
- la suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit un produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges ;
- la nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires ;
- une simplification du résultat exceptionnel. Les charges et produits exceptionnels qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » ;
- des adaptations dans la présentation du bilan et compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
  - dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles,
  - dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances »,
  - les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
    - les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative n-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation,
    - les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier,

- enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice clos le 30 juin 2026 sans emporter de retraitement des comptes 2025.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes de l'exercice 2026 hormis l'enregistrement en résultat financier des bonis et malis sur rachats d'actions propres pour - 630 K€.

Au 30 juin 2025, ces opérations figuraient dans le résultat exceptionnel pour un montant de + 141 K€.

### 1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués en linéaire sur la base de leurs durées d'utilisation.

### 1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### Titres de participations

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et les perspectives de résultats prévisionnels validés par la Direction.

#### Actions propres

Il est appliqué le règlement ANC 2014-03 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés.

De ce fait, les actions propres acquises sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Les actions propres sont classées en immobilisations financières et sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité ou en vue d'opérations de croissance externe.

Les titres affectés à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance.

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est comptabilisée si le cours de Bourse moyen du dernier mois est inférieur au cours moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions propres.

## 1.4. CRÉANCES

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

## 1.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées par la Gérance pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français et notamment des dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux passifs. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

## 1.6. CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette actualisation sont inscrits en « écarts de conversion » au bilan.

## 1.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition. Elles ne sont pas composées d'actions propres.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à leur valeur d'inventaire.

## 1.8. PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Les plans d'attribution gratuite d'actions font l'objet d'une provision pour charges au passif.

La probabilité d'attribution s'apprécie plan par plan compte tenu des dispositions de chaque plan.

Le montant global de cette charge future est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Cette provision est compensée par la constatation d'un produit à recevoir de même montant sur les sociétés du groupe à raison du personnel bénéficiaire.

Les coûts supportés sont facturés selon les mêmes règles. Ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « produits divers de gestion ».

L'ensemble de ces méthodes est conforme au règlement 2022-06 de l'ANC.

## 1.9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

## Note 2 Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2025 | Acquisition ou dotation | Fusion et apport | Cession ou reprise | Au 30/06/2026 |
|-----------------------|---------------|-------------------------|------------------|--------------------|---------------|
| <b>Valeurs brutes</b> |               |                         |                  |                    |               |
| Terrains              | 4             | 0                       | 0                | 0                  | 4             |
|                       | <b>4</b>      | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>4</b>      |
| <b>Amortissements</b> |               |                         |                  |                    |               |
| Terrains              | 0             | 0                       | 0                | 0                  | 0             |
|                       | <b>0</b>      | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>0</b>      |
| <b>Valeurs nettes</b> |               |                         |                  |                    |               |
| Terrains              | 4             | 0                       | 0                | 0                  | 4             |
|                       | <b>4</b>      | <b>0</b>                | <b>0</b>         | <b>0</b>           | <b>4</b>      |



## Note 3 Immobilisations financières

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                           | Valeurs brutes<br>au 30/06/2025 | Acquisition  | Cession        | Remboursement,<br>reclassement<br>et autres | Valeurs brutes<br>au 30/06/2026 |
|-------------------------------------------------|---------------------------------|--------------|----------------|---------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Titres de participation</b>                  | <b>592 429</b>                  | <b>0</b>     | <b>0</b>       | <b>0</b>                                    | <b>592 429</b>                  |
| Bonduelle SA                                    | 592 429                         | 0            | 0              | 0                                           | 592 429                         |
| <b>Autres créances immobilisées</b>             | <b>13</b>                       | <b>8</b>     | <b>0</b>       | <b>0</b>                                    | <b>21</b>                       |
| Créances rattachées à des participations        | 0                               | 0            | 0              | 0                                           | 0                               |
| Autres - Compte espèces chez Exane              | 13                              | 8            | 0              | 0                                           | 21                              |
| <b>Actions propres détenues dans le cadre :</b> |                                 |              |                |                                             |                                 |
| — d'un contrat de liquidité <sup>1</sup>        | 227                             | 0            | (26)           | 0                                           | 201                             |
| — autres <sup>2</sup>                           | 9 363                           | 2 085        | (2 071)        | 0                                           | 9 377                           |
|                                                 | <b>602 032</b>                  | <b>2 092</b> | <b>(2 097)</b> | <b>0</b>                                    | <b>602 028</b>                  |

| (en milliers d'euros)                    | Valeurs brutes<br>au 30/06/2026 | Provisions<br>au 30/06/2025 | Dotation | Reprise      | Valeurs nettes<br>au 30/06/2026 |
|------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------|--------------|---------------------------------|
| Titres de participation                  | 592 429                         |                             |          |              | 592 429                         |
| Autres créances immobilisées             | 21                              | 0                           | 0        | 0            | 21                              |
| Actions propres détenues dans le cadre : |                                 |                             |          |              |                                 |
| — d'un contrat de liquidité <sup>1</sup> | 201                             | 0                           | 0        | 0            | 201                             |
| — autres <sup>2</sup>                    | 9 377                           | 5 042                       | 0        | (500)        | 4 835                           |
|                                          | <b>602 028</b>                  | <b>5 042</b>                | <b>0</b> | <b>(500)</b> | <b>597 485</b>                  |

| (en nombre d'actions)                                 | Au 30/06/2025  | Augmentation   | Diminution     | Reclassement | Au 30/06/2026  |
|-------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Actions propres détenues dans le cadre :              |                |                |                |              |                |
| — d'un contrat de liquidité <sup>1</sup>              | 26 511         | 86 217         | 89 273         | 0            | 23 455         |
| — autres <sup>2</sup>                                 | 519 893        | 200 000        | 114 979        | 0            | 604 914        |
|                                                       | <b>546 404</b> | <b>286 217</b> | <b>204 252</b> | <b>0</b>     | <b>628 369</b> |
| <b>COURS MOYEN DES TRANSACTIONS<br/>DE LA PÉRIODE</b> |                | <b>9,96 €</b>  | <b>14,02 €</b> |              |                |

1 Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont revalorisées au cours de clôture par l'intermédiaire de la colonne « acquisition ».

2 Sur décision de la Gérance, les actions propres détenues pourront être utilisées pour servir les plans d'attribution gratuite d'actions à l'expiration du délai ou dans le cadre d'opérations de croissance externe.

## Note 4 État des créances

| (en milliers d'euros)                  | Montant brut  | À 1 an au plus | À plus d'1 an |
|----------------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| <b>Actif circulant</b>                 |               |                |               |
| État - Impôts et Taxes                 | 7 997         | 7 997          | 0             |
| Compte courant Intégration Fiscale     | 3 816         | 3 816          | 0             |
| Divers - Débiteurs divers <sup>1</sup> | 9 681         | 2 667          | 7 014         |
| Divers - Charges constatées d'avance   | 54            | 54             | 0             |
|                                        | <b>21 548</b> | <b>14 534</b>  | <b>7 014</b>  |

1 Stock-options et attribution gratuite d'actions : facturation aux sociétés du Groupe Bonduelle de la charge liée aux levées d'actions (cf. note 18).

Le produit à venir en contrepartie de la provision pour risque constituée est comptabilisé en produits divers de gestion.

Dans le cas où ce produit à recevoir est inférieur à celui constaté lors de l'exercice précédent, la variation négative est reclassée en charges diverses de gestion.

## Note 5 Valeurs mobilières de placement

| (en milliers d'euros)                                                      | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs Mobilières détenues dans le cadre du contrat de liquidités (EXANE) | 98            | 128           |
|                                                                            | <b>98</b>     | <b>128</b>    |

## Note 6 Capitaux propres

| (en milliers d'euros)         | Au 30/06/2025  | Affectation<br>Résultats<br>2024-2025 | Augmentation  | Diminution | Au 30/06/2026  |
|-------------------------------|----------------|---------------------------------------|---------------|------------|----------------|
| Capital social                | 57 103         | 0                                     | 0             | 0          | 57 103         |
| Prime d'émission / fusion     | 40 204         | 0                                     | 0             | 0          | 40 204         |
| Écarts de réévaluation        | 947            | 0                                     | 0             | 0          | 947            |
| Réserve légale                | 5 710          | 0                                     | 0             | 0          | 5 710          |
| Autres réserves               | 28 280         | 0                                     | 0             | 0          | 28 280         |
| Report à nouveau              | 370 493        | 52 436                                | 0             | 0          | 422 929        |
| <b>Résultat de l'exercice</b> |                |                                       |               |            |                |
| 30/06/2025                    | 61 090         | (61 090)                              |               |            |                |
| 30/06/2026                    |                |                                       | 29 703        |            | 29 703         |
| Dividendes                    |                | 8 654                                 |               |            |                |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>563 827</b> | <b>0</b>                              | <b>29 703</b> | <b>0</b>   | <b>584 876</b> |

Le total des dividendes s'élève à 8 158 milliers d'euros pour l'ensemble des actionnaires, dont 114 milliers d'euros relatifs aux actions autodétenues affectés au report à nouveau, soit un dividende total versé aux actionnaires de 8 043 milliers d'euros.

Ce dividende a été versé en totalité en numéraire.

Conformément à l'article 25 des Statuts, 611 milliers d'euros ont été versés à l'Associé commandité.

### Capital social

Au 30 juin 2026, le capital se composait de 32 630 114 actions de 1,75 euro selon la répartition suivante :

- 12 641 491 actions ordinaires ;
- 19 988 623 actions à droit de vote double.

Les 32 630 114 actions composant le capital de la société représentent 52 618 737 droits de vote théoriques et 51 990 368 droits de vote réels.

## Note 7 Provisions pour risques et charges

| (en milliers d'euros)                                   | Au 30/06/2025 | Dotation      | Reprise  |              | Au 30/06/2026 |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|----------|--------------|---------------|
|                                                         |               |               | Utilisée | Non utilisée |               |
| Provision pour risque liée aux plans                    |               |               |          |              |               |
| — d'attribution gratuite d'actions                      | 8 746         | 9 681         | 0        | 8 746        | 9 681         |
| Provision pour impôt - Intégration fiscale <sup>1</sup> | 7 992         | 1 420         | 0        | 0            | 9 412         |
|                                                         | <b>16 737</b> | <b>11 101</b> | <b>0</b> | <b>8 746</b> | <b>19 093</b> |

1 La provision pour impôt est liée à l'utilisation des déficits et crédits d'impôts des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale.

## Note 8 Dettes

| (en milliers d'euros)                          | 30/06/2025    | 30/06/2026    |                |                         |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|-------------------------|
|                                                |               | Montant brut  | À 1 an au plus | + 1 an et 5 ans au plus |
| Fournisseurs et comptes rattachés <sup>1</sup> | 1 382         | 1 220         | 1 220          | 0                       |
| Dettes fiscales et sociales                    | 8             | 7             | 7              | 0                       |
| Autres dettes <sup>2</sup>                     | 29 259        | 13 969        | 13 969         | 0                       |
|                                                | <b>30 649</b> | <b>15 196</b> | <b>15 196</b>  | <b>0</b>                |

1 La dette fournisseurs est exigible à moins de trente jours.

2 Ce poste inclut le compte courant avec Bonduelle SA et le compte courant intégration fiscale.



## Note 9 Résultat financier

(en milliers d'euros)

|                                                                                                  | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Produits financiers</b>                                                                       |               |               |
| Produits financiers de participation                                                             |               |               |
| — Bonduelle SA                                                                                   | 30 008        | 30 008        |
|                                                                                                  | <b>30 008</b> | <b>30 008</b> |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé                         |               |               |
| Reprises sur provisions et transfert de charges                                                  | 924           | 500           |
| Autres intérêts et produits assimilés                                                            | 0             | 1 502         |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                                    | 1             | 4             |
|                                                                                                  | <b>30 933</b> | <b>32 014</b> |
| <b>Charges financières</b>                                                                       |               |               |
| Dotations financières, amortissements et provisions (prov. sur actions propres en autodétention) | 0             | 0             |
| Intérêts et charges assimilées                                                                   | 1 386         | 2 414         |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement                                   | 1             | 0             |
|                                                                                                  | <b>1 386</b>  | <b>2 414</b>  |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                                                        | <b>29 547</b> | <b>29 599</b> |

## Note 10 Produits exceptionnels

(en milliers d'euros)

|                                                                                  | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>                          |               |               |
| — Produits des cessions d'immobilisations financières (boni sur actions propres) | 688           | 0             |
| <b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                                          | <b>688</b>    | <b>0</b>      |

## Note 11 Charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)

|                                                                              | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2026 |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>                     |               |               |
| — Sorties d'actif des immobilisations financières (mali sur actions propres) | 547           | 0             |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>                                     | <b>547</b>    | <b>0</b>      |
| <b>TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>                                           | <b>141</b>    | <b>0</b>      |

## Note 12 Informations concernant les entreprises liées et les participations

| Postes<br>(en milliers d'euros)          | Montant concernant les entreprises |                                                       |
|------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------------------|
|                                          | Liées                              | Avec lesquelles la société a un lien de participation |
| Participations :                         |                                    |                                                       |
| — valeur brute                           | 592 429                            | 0                                                     |
| — valeur nette                           | 592 429                            | 0                                                     |
| Créances rattachées à des participations | 0                                  | 0                                                     |
| Autres créances                          | 13 496                             | 0                                                     |
| Autres dettes                            | 13 918                             | 0                                                     |
| Dettes d'exploitation                    | 0                                  | 0                                                     |
| Produits financiers de participation     | 30 008                             | 0                                                     |
| Produits financiers                      | 1 414                              | 0                                                     |
| Charges financières                      | 282                                | 0                                                     |

## Note 13 Ventilation de l'impôt

| (en milliers d'euros)                      | Résultat courant | Résultat exceptionnel | Total         |
|--------------------------------------------|------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Résultat avant impôt</b>                | <b>28 246</b>    | <b>0</b>              | <b>28 246</b> |
| Impôt sociétés théorique                   |                  |                       | 0             |
| Avoir fiscal                               |                  |                       | 0             |
| <b>Total impôt sociétés théorique</b>      |                  |                       | <b>0</b>      |
| Effet intégration fiscale                  |                  |                       | 2 878         |
| Provision pour Impôt - Intégration fiscale |                  |                       | (1 420)       |
| <b>Total de l'impôt</b>                    |                  |                       | <b>1 457</b>  |
| <b>RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT</b>            |                  |                       | <b>29 703</b> |

## Note 14 Intégration fiscale

La société Bonduelle SCA est intégrée fiscalement, en tant que mère, au sein d'un groupe composé ainsi :

| Dénomination                         | Adresse                                              |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------|
| BONDUELLE SA                         | La Woestyne - 59173 RENESCURE                        |
| BONDUELLE EUROPE LONG LIFE SAS       | La Woestyne - 59173 RENESCURE                        |
| BONDUELLE DEVELOPMENT SAS            | La Woestyne - 59173 RENESCURE                        |
| BONDUELLE FRAIS TRAITEUR SAS         | La Woestyne - 59173 RENESCURE                        |
| BONDUELLE TRAITEUR INTERNATIONAL SAS | 67 route de Concarneau - 29140 ROSPORDEN             |
| CHAMPILOIRE SAS                      | 1728, route de la Tourte - 49160 LONGUE-JUMELLES     |
| BONDUELLE RE SA                      | Rue Nicolas Appert - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ         |
| MOD BOND SAS                         | La Woestyne - 59173 RENESCURE                        |
| COVIJU 3 SAS                         | La Woestyne - 59173 RENESCURE                        |
| SUD OUEST LEGUMES ALLIANCE SAS       | 239 Route de Castandet - 40270 BORDERES-ET-LAMENSANS |
| LBS HOLDING SAS                      | Le Fief Garnier - Dampierre sur Loire - 49400 SAUMUR |
| SACSA SAS                            | Le Fief Garnier - Dampierre sur Loire - 49400 SAUMUR |

Selon la convention, la répartition de l'impôt sur le résultat d'ensemble des sociétés intégrées s'effectue ainsi :

- les sociétés verseront à la société Bonduelle SCA une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration ;
- la société Bonduelle SCA n'a pas généré d'impôt sur les sociétés sur son propre résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2026.

### Résultat fiscal d'ensemble

Le résultat fiscal d'ensemble est une perte de 1 833 milliers d'euros.

## Note 15 Situation fiscale latente

Néant.



## Note 16 Rémunération de la Gérance

### Tableau récapitulatif des rémunérations versées à la Gérance

| (en euros)                                        | Exercice 2024-2025 | Exercice 2025-2026 |
|---------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>PIERRE ET BENOÎT BONDUELLE SAS<sup>1</sup></b> |                    |                    |
| Autres rémunérations <sup>2</sup>                 | 0                  | 848 383            |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>0</b>           | <b>848 383</b>     |

- 1 Pour l'exercice 2024-2025, la politique de rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts (tels que modifiés par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2024), et approuvée selon la composition qui intègre les deux éléments suivants :
- une rémunération égale à 1 % de la rentabilité opérationnelle courante du groupe de l'exercice écoulé ;
  - une rémunération complémentaire égale à 1/10 000e du chiffre d'affaires net consolidé de l'exercice écoulé conditionné à l'atteinte de la certification internationale B Corp sur 100 % du périmètre certifiable du Groupe Bonduelle appréciée à la date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance ;
  - Cette rémunération est plafonnée à 13 % du dividende versé aux actionnaires lors de l'exercice pour lequel cette rémunération est due, soit l'exercice 2024-2025 ;
  - À la date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, celui-ci a observé que les conditions de la certification étaient réunies, permettant de constater l'atteinte de l'objectif de certification B Corp de 100 % du périmètre certifiable. Le périmètre certifiable du Groupe Bonduelle pris en compte excluait alors les activités Eurasie, réintégrées postérieurement dans le périmètre certifiable.
- 2 Pour l'exercice 2025-2026, la politique de rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts, et approuvée selon la composition qui intègre les deux éléments suivants :
- une rémunération égale à 1 % de la rentabilité opérationnelle courante du groupe de l'exercice écoulé ;
  - une rémunération complémentaire égale à 1/10 000e du chiffre d'affaires net consolidé écoulé, conditionnée à la certification B Corp à 100 % du périmètre certifiable du Groupe Bonduelle tel que connu au 30 juin 2025 (50 %) et à l'atteinte des ambitions de réduction des GES sur les scopes 1 & 2 (non FLAG), qui seront alignées avec les objectifs de la stratégie d'impact sur la décarbonation (50 %), appréciés à la date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance.

Cette rémunération est plafonnée à 13 % du dividende versé aux actionnaires lors de l'exercice pour lequel cette rémunération est due, soit l'exercice 2025-2026.

## Note 17 Engagements hors bilan

| (en milliers d'euros)                                          | 30/06/2025 | 30/06/2026 |
|----------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Engagements reçus :                                            | Néant      | Néant      |
| Engagements donnés :                                           |            |            |
| — Avals et cautions donnés (net des utilisations) <sup>1</sup> | 227 597    | 161 553    |

Les engagements correspondent à la couverture des activités courantes et de financement du groupe.

- 1 La notion d'engagement est celle retenue dans l'arrêt de la Cour de Cassation du 26/01/1999, précisant que la simple « obligation des moyens » ne constitue pas une garantie au sens de l'article n° 98 de la loi du 24/07/66, et ne nécessite pas une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

## Note 18 Information sur les plans de stock-options et plans d'actions gratuites

### 18.1. PLANS DE STOCK-OPTIONS

Néant.

## 18.2. PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS<sup>1</sup>

|                                                                                                                                                | Plan n° 29     | Plan n° 30     | Plan n° 31     | Plan n° 32    | Plan n° 33     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| Date d'Assemblée :                                                                                                                             | 02/12/2021     | 02/12/2021     | 05/12/2024     | 04/12/2025    | 04/12/2025     |
| Date de la décision de la Gérance                                                                                                              | 13/12/2022     | 15/12/2023     | 16/12/2024     | 15/12/2025    | 15/12/2025     |
| Nombre initial d'actions attribuées                                                                                                            | 289 117        | 369 337        | 633 795        | 32 175        | 472 484        |
| Dont nombre d'actions attribuées à Félix Bonduelle, Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA <sup>2</sup> | Non applicable | 0              | 0              | 0             | 0              |
| Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du GELT4                                                                                         | 138 596        | 169 793        | 331 683        | 32 175        | 320 171        |
| Dont autres                                                                                                                                    | 150 521        | 199 544        | 302 112        | 0             | 152 313        |
| <b>NOMBRE TOTAL D'AGA</b>                                                                                                                      | <b>289 117</b> | <b>369 337</b> | <b>633 795</b> | <b>32 175</b> | <b>472 484</b> |
| <b>Nombre total d'AGA annulées ou caduques</b>                                                                                                 | <b>174 138</b> | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>0</b>       |
| Date d'attribution effective                                                                                                                   | 18/11/2025     | 13/11/2026     | 17/11/2027     | 15/12/2026    | 15/11/2028     |
| Date de première cession possible                                                                                                              | 19/11/2025     | 14/11/2026     | 18/11/2027     | 16/12/2027    | 16/11/2028     |
| <b>Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2026</b>                                                                               | <b>114 979</b> | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>0</b>       |

- 1 L'attribution gratuite d'actions est d'une part basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Les plans 29 à 30 sont basés sur un critère de rentabilité des capitaux employés et sur un critère RSE relatif à l'ambition B Corp et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Les plans 31 et 33 sont basés sur un critère de rentabilité des capitaux employés et sur un critère RSE à savoir le maintien de la certification B Corp, le respect des ambitions de réduction des gaz à effet de serre (scopes 1 & 2) qui sont alignés avec les objectifs du B! Pact sur la décarbonation et l'amélioration du taux d'engagement des collaborateurs. Le plan 32 est basé sur un critère de résultat opérationnel et sur des critères liés à la trajectoire de transformation de l'entreprise. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.
- 2 Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA. Ainsi, Monsieur Félix Bonduelle, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, ne bénéficie pas de plan d'attribution gratuite d'actions.

## 18.3. AUTRES INFORMATIONS SUR LES PLANS D'ACTIONS

### 18.3.1. Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice

Les *boni* et *mali* réalisés sur les plans d'actions sont enregistrés dans le résultat financier.

Il n'y a pas eu de levées d'options réalisées sur l'exercice.

### 18.3.2. Passifs éventuels

Une provision pour risques et charges est constituée à la clôture du 30 juin 2026 pour 9 681 milliers d'euros.

Cette provision est couverte par un produit à recevoir de même montant constaté en débiteurs divers (cf. note 1 et note 4).

Ce produit à recevoir correspond au montant qui sera refacturé aux filiales qui ont pour salariés les bénéficiaires de plans d'actions gratuites.



## 6.5 RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| (en milliers d'euros)<br>Sociétés | Nombre de titres détenus | Devises | Capital <sup>1</sup> | Capitaux propres autres que le capital et le résultat de l'exercice <sup>1</sup> | Quote-part du capital détenue (en %) | Valeurs comptables des titres |       | Avances consenties par la société | Cautions données | Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|-----------------------------------|--------------------------|---------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|-------|-----------------------------------|------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------|
|                                   |                          |         |                      |                                                                                  |                                      | Brute                         | Nette |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |

### A/ Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société mère

1/ Filiales détenues à plus de 50 %

|              |           |      |         |         |     |         |         |   |   |        |          |        |
|--------------|-----------|------|---------|---------|-----|---------|---------|---|---|--------|----------|--------|
| Bonduelle SA | 2 348 058 | Euro | 234 806 | 433 728 | 100 | 592 429 | 592 429 | 0 | 0 | 54 352 | (58 359) | 30 008 |
|--------------|-----------|------|---------|---------|-----|---------|---------|---|---|--------|----------|--------|

2/ Participation détenue entre 10 et 50 %

### B/ Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société mère

1/ Filiales françaises

2/ Filiales étrangères

3/ Participations dans des sociétés françaises

1 Dans la monnaie locale de la société.

## 6.6 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| (en milliers d'euros)                                                         | 30/06/2022 | 30/06/2023 | 30/06/2024 | 30/06/2025 | 30/06/2026        |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| <b>Situation financière en fin d'exercice</b>                                 |            |            |            |            |                   |
| Capital social                                                                | 57 103     | 57 103     | 57 103     | 57 103     | 57 103            |
| Nombre d'actions émises en unités                                             | 32 630 114 | 32 630 114 | 32 630 114 | 32 630 114 | 32 630 114        |
| <b>Résultat global des opérations effectuées</b>                              |            |            |            |            |                   |
| Revenus des filiales                                                          | 30 055     | 30 008     | 30 008     | 30 008     | 30 008            |
| Chiffre d'affaires hors taxes                                                 | 0          | 0          | 0          | 0          | 0                 |
| Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions            | 26 887     | 24 279     | 24 564     | 31 150     | 28 681            |
| Impôts sur les bénéfices                                                      | (1 626)    | (782)      | (1 596)    | (33 077)   | (1 457)           |
| Participation des salariés                                                    | 0          | 0          | 0          | 0          | 0                 |
| Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions            | 27 227     | 24 717     | 25 934     | 61 090     | 29 703            |
| Montant des bénéfices distribués                                              | 9 789      | 8 158      | 6 526      | 8 158      | 8 158             |
| <b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>           |            |            |            |            |                   |
| Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions | 0,87       | 0,77       | 0,80       | 1,97       | 0,92              |
| Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions            | 0,83       | 0,76       | 0,79       | 1,87       | 0,91              |
| Dividende versé à chaque action                                               | 0,30       | 0,25       | 0,20       | 0,25       | 0,25 <sup>1</sup> |

1 Projet soumis à l'Assemblée Générale.

## Proposition d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice soit 29 703 400,77 euros, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 422 928 700,24 euros, de la manière suivante :

| Origine                 | Montant (en euros)    |
|-------------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice  | 29 703 400,77         |
| Report à nouveau        | 422 928 700,24        |
| <b>TOTAL À AFFECTER</b> | <b>452 632 101,01</b> |

| Affectation                        | Montant (en euros)    |
|------------------------------------|-----------------------|
| Affectation à l'Associé commandité | 297 034,01            |
| Dividendes aux actionnaires        | 8 157 528,50          |
| Report à nouveau                   | 444 177 538,50        |
| <b>TOTAL AFFECTÉ</b>               | <b>452 632 101,01</b> |

Et d'approuver la distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2025-2026, de 0,25 euro par action, étant précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le détachement du coupon serait le 5 janvier 2027.

Le dividende serait mis en paiement le 7 janvier 2027.

## 6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2026

À l'assemblée générale de la société BONDUELLE SCA

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BONDUELLE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion sans réserve

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.1 Changement de méthodes » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC 2022-06.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du gérant sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Rapport relatif à l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice clos le 30 juin 2025

Votre société étant soumise aux obligations prévues par l'article L. 232-6 du code de commerce, nous attestons que le rapport relatif à l'impôt sur les bénéfices, pour l'exercice clos le 30 juin 2025, a été déposé au greffe du tribunal de commerce et mis gratuitement à disposition du public conformément aux dispositions de ce même article. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le contenu et le format électronique de ce rapport.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la gérance.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BONDUELLE par l'assemblée générale du 7 décembre 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 5 décembre 2024 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 30 juin 2026, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 20<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 2<sup>ème</sup> année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

**Grant Thornton**

**Lille, le 2 octobre 2026**

Vincent Frambourt

Associé

Alexis Pénet

Associé

**Deloitte & Associés**

**Lille, le 2 octobre 2026**

Edouard Lhomme

Associé



## 6.8 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026

À l'assemblée générale de la société BONDUELLE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 226-10 du code de commerce.

#### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

**Grant Thornton**

**Lille, le 6 octobre 2026**

Vincent Frambourt

Associé

Alexis Pénet

Associé

**Deloitte & Associés**

**Lille, le 6 octobre 2026**

Edouard Lhomme

Associé





## Chapitre 7

# Informations sur la société et son capital

Entreprise familiale depuis

**7**

générations

|            |                                                                                        |            |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>7.1</b> | <b>Renseignement concernant le capital</b>                                             | <b>272</b> |
| 7.1.1      | Montant du capital souscrit                                                            | 272        |
| 7.1.2      | Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital | 272        |
| 7.1.3      | Capital potentiel                                                                      | 273        |
| <b>7.2</b> | <b>Actionnariat</b>                                                                    | <b>274</b> |
| 7.2.1      | Répartition du capital et des droits de vote                                           | 274        |
| 7.2.2      | Code de déontologie boursière                                                          | 275        |
| 7.2.3      | Pacte d'actionnaires, engagement de conservation et déclarations                       | 275        |
| <b>7.3</b> | <b>Action Bonduelle et dividendes</b>                                                  | <b>276</b> |
| 7.3.1      | Évolution du cours de Bourse                                                           | 276        |
| 7.3.2      | Dividendes                                                                             | 277        |
| <b>7.4</b> | <b>Autodétention</b>                                                                   | <b>277</b> |
| <b>7.5</b> | <b>Descriptif du programme de rachat d'actions</b>                                     | <b>277</b> |
| <b>7.6</b> | <b>Renseignements de caractère général concernant la société</b>                       | <b>278</b> |

POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

## 7.1 RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE CAPITAL

### 7.1.1 Montant du capital souscrit

Au 30 juin 2026, 32 630 114 actions étaient en circulation, le même nombre d'actions était en circulation au 30 juin 2025.

Au 31 août 2026, le capital social est fixé à 57 102 699,50 euros. Il est divisé en 32 630 114 actions ordinaires de 1,75 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie représentant, à cette date, 52 605 473 droits de vote théoriques et 51 895 739 droits de vote exerçables en Assemblée Générale. L'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote exerçables en Assemblées Générales résulte des actions privées du droit de vote (autodétention).

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement portant sur une part significative de son capital.

### 7.1.2 Délégations et autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital

| Nature de la résolution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Date de l'AG                               | Durée de la délégation/ autorisation donnée à la Gérance | Date d'expiration | Observation                                                                | Utilisation au cours des exercices précédents | Utilisation au cours de l'exercice 2025-2026 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Délégation donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes.<br><br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 millions d'actions soit 30,65 % du capital) <sup>1</sup> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 05/12/2024<br>(18 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                  | 04/02/2027        |                                                                            | -                                             | -                                            |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription.<br><br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 millions d'actions soit 30,65 % du capital).                                                                                                                                                                                                                                                                        | 05/12/2024<br>(19 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                  | 04/02/2027        |                                                                            |                                               |                                              |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe) et/ou des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, à l'exclusion d'offres visées au 1 <sup>er</sup> de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange.<br><br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 millions d'actions soit 30,65 % du capital) <sup>1</sup> . Plafond commun avec la délégation qui suit. | 05/12/2024<br>(20 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                  | 04/02/2027        | La Gérance a la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité. | -                                             | -                                            |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires, et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la société ou d'une société du groupe), et/ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 <sup>er</sup> de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.<br><br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 millions d'actions soit 30,65 % du capital) <sup>1</sup> .<br><br>Limite à 30 % du capital par an.<br><br>Plafond commun avec délégation qui précède.                                                           | 05/12/2024<br>(21 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                  | 04/02/2027        |                                                                            |                                               |                                              |
| Délégation donnée à la Gérance en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées.<br><br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 millions d'actions soit 30,65 % du capital) <sup>1</sup> .<br><br>Limite : 30 % du capital par an.                                                                                                                                                                                                           | 04/12/2025<br>(17 <sup>e</sup> résolution) | 18 mois                                                  | 03/06/2027        |                                                                            |                                               |                                              |
| Autorisation d'augmenter le montant des émissions (pour les 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> et 21 <sup>e</sup> résolutions).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 05/12/2024<br>(23 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                  | 04/02/2027        |                                                                            |                                               |                                              |



## RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE CAPITAL

| Nature de la résolution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Date de l'AG                               | Durée de la<br>délégation/<br>autorisation<br>donnée à<br>la Gérance | Date<br>d'expiration | Observation | Utilisation<br>au cours<br>des exercices<br>précédents | Utilisation<br>au cours<br>de l'exercice<br>2025-2026 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Délégation donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital <sup>1</sup> en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.                                                                                                                                                                                          | 05/12/2024<br>(24 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                              | 04/02/2027           |             |                                                        |                                                       |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.                                                                                                                                                       | 04/12/2025<br>(18 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                              | 04/02/2028           |             | -                                                      |                                                       |
| Maximum de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                            |                                                                      |                      |             |                                                        |                                                       |
| Autorisation donnée à la Gérance en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés.                                                                                                                                                                                                                                                         | 05/12/2024<br>(26 <sup>e</sup> résolution) | 38 mois                                                              | 04/02/2028           |             | -                                                      |                                                       |
| Maximum de 3 % du capital social <sup>1</sup> , étant précisé que le nombre total d'options pouvant être octroyées aux dirigeants mandataires sociaux de la société ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital au sein de cette enveloppe.                                                                                                                                                                                                               |                                            |                                                                      |                      |             |                                                        |                                                       |
| Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés.                                                                                                                                                                                                                                                        | 04/12/2025<br>(19 <sup>e</sup> résolution) | 38 mois                                                              | 03/02/2029           |             |                                                        | 504 659                                               |
| Maximum de 4 % du capital social <sup>1</sup> , étant précisé qu'il ne pourra dépasser le pourcentage maximum prévu par la réglementation au jour de la décision d'attribution et que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux de la société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de cette enveloppe et les attributions définitives seront soumises le cas échéant et au cas par cas à des conditions de performance fixées par la Gérance. |                                            |                                                                      |                      |             |                                                        |                                                       |

<sup>1</sup> Au jour de l'Assemblée Générale.

## 7.1.3 Capital potentiel

### 7.1.3.1 Tableau récapitulatif des instruments dilutifs arrêtés à la date du 31 août 2026

| Instruments dilutifs            | Nombre maximum d'actions<br>susceptibles d'être émises | Dilution potentielle maximale<br>(en % du capital) <sup>1</sup> |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Actions attribuées gratuitement | 1 507 791                                              | 4,62 %                                                          |

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital de 32 630 114 actions.

Il est précisé qu'il n'existe ni actions non représentatives du capital, ni valeurs mobilières donnant accès au capital, ni options donnant accès au capital.

### 7.1.3.2 Historique des plans d'attribution gratuite d'actions

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont présentés en partie 5, note 7.3.

## 7.2 ACTIONNARIAT

### 7.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 30 juin 2024

|                                                                | Nombre<br>d'actions | %              | Droits<br>de vote<br>théoriques | %              | Droits de vote<br>exerçables<br>en AG | %              |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|---------------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|
| <b>Pierre et Benoît Bonduelle SAS<sup>1</sup></b>              | <b>7 147 374</b>    | <b>21,90 %</b> | <b>14 294 748</b>               | <b>27,26 %</b> | <b>14 294 748</b>                     | <b>27,57 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux – Action de concert <sup>2</sup> | 9 174 933           | 28,12 %        | 18 048 153                      | 34,42 %        | 18 048 153                            | 34,80 %        |
| <b>Sous-total concert</b>                                      | <b>16 322 307</b>   | <b>50,02 %</b> | <b>32 342 902</b>               | <b>61,78 %</b> | <b>32 342 901</b>                     | <b>62,37 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux – Non concertistes               | 1 647 164           | 5,05 %         | 3 277 192                       | 6,25 %         | 3 277 192                             | 6,32 %         |
| <b>Total actionnaires familiaux</b>                            | <b>17 969 471</b>   | <b>55,07 %</b> | <b>35 620 093</b>               | <b>67,92 %</b> | <b>35 620 093</b>                     | <b>68,69 %</b> |
| Total Public                                                   | 12 146 814          | 37,23 %        | 12 892 187                      | 24,58 %        | 12 892 187                            | 24,86 %        |
| Total Salarié <sup>3</sup>                                     | 1 928 413           | 5,91 %         | 3 342 800                       | 6,37 %         | 3 342 800                             | 6,45 %         |
| Total Autodétention                                            | 585 416             | 1,79 %         | 585 416                         | 1,12 %         | 0                                     | 0,00 %         |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>32 630 114</b>   | <b>100 %</b>   | <b>52 440 496</b>               | <b>100 %</b>   | <b>51 855 080</b>                     | <b>100 %</b>   |

1 La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

2 Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues, et/ou d'un engagement de conservation et/ou personnes physiques membres de la famille Bonduelle ex-actionnaires de la Plaine SA, société absorbée par Bonduelle SCA.

3 L. 225-102 Code de commerce.

Au 30 juin 2025

|                                                                | Nombre<br>d'actions | %              | Droits<br>de vote<br>théoriques | %              | Droits de vote<br>exerçables<br>en AG | %              |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|---------------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|
| <b>Pierre et Benoît Bonduelle SAS<sup>1</sup></b>              | <b>7 207 914</b>    | <b>22,09 %</b> | <b>14 355 288</b>               | <b>27,35 %</b> | <b>14 355 288</b>                     | <b>27,64 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux – Action de concert <sup>2</sup> | 9 158 915           | 28,07 %        | 18 185 331                      | 34,64 %        | 18 185 331                            | 35,01 %        |
| <b>Sous-total concert</b>                                      | <b>16 366 829</b>   | <b>50,16 %</b> | <b>32 540 619</b>               | <b>61,99 %</b> | <b>32 540 619</b>                     | <b>62,65 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux – Non concertistes               | 1 624 169           | 4,98 %         | 3 243 338                       | 6,18 %         | 3 243 338                             | 6,24 %         |
| <b>Total actionnaires familiaux</b>                            | <b>17 990 998</b>   | <b>55,14 %</b> | <b>35 783 957</b>               | <b>68,16 %</b> | <b>35 783 957</b>                     | <b>68,89 %</b> |
| Total Public                                                   | 12 100 051          | 37,08 %        | 12 704 737                      | 24,22 %        | 12 704 737                            | 24,46 %        |
| Total Salarié <sup>3</sup>                                     | 1 992 661           | 6,11 %         | 3 451 566                       | 6,58 %         | 3 451 566                             | 6,65 %         |
| Total Autodétention                                            | 546 404             | 1,67 %         | 546 404                         | 1,04 %         | 0                                     | 0,00 %         |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>32 630 114</b>   | <b>100 %</b>   | <b>52 486 664</b>               | <b>100 %</b>   | <b>51 940 260</b>                     | <b>100 %</b>   |

1 La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

2 Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues, et/ou d'un engagement de conservation et/ou personnes physiques membres de la famille Bonduelle ex-actionnaires de la Plaine SA, société absorbée par Bonduelle SCA.

3 L. 225-102 Code de commerce.



Au 30 juin 2026

|                                                                | Nombre<br>d'actions | %              | Droits<br>de vote<br>théoriques | %              | Droits de vote<br>exerçables<br>en AG | %              |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|---------------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|
| <b>Pierre et Benoît Bonduelle SAS<sup>1</sup></b>              | <b>7 647 374</b>    | <b>23,44 %</b> | <b>14 794 748</b>               | <b>28,12 %</b> | <b>14 794 748</b>                     | <b>28,46 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux – Action de concert <sup>2</sup> | 9 051 684           | 27,74 %        | 17 939 920                      | 34,09 %        | 17 939 920                            | 34,51 %        |
| <b>Sous-total concert</b>                                      | <b>16 699 058</b>   | <b>51,18 %</b> | <b>32 734 668</b>               | <b>62,21 %</b> | <b>32 734 668</b>                     | <b>62,96 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux – Non concertistes               | 1 708 863           | 5,24 %         | 3 407 989                       | 6,48 %         | 3 407 989                             | 6,56 %         |
| <b>Total actionnaires familiaux</b>                            | <b>18 407 921</b>   | <b>56,41 %</b> | <b>36 142 657</b>               | <b>68,69 %</b> | <b>36 142 657</b>                     | <b>69,52 %</b> |
| Total Public                                                   | 11 241 633          | 34,45 %        | 11 738 410                      | 22,31 %        | 11 738 410                            | 22,58 %        |
| Total Salarié <sup>3</sup>                                     | 2 352 191           | 7,20 %         | 4 109 301                       | 7,81 %         | 4 109 301                             | 7,90 %         |
| Total Autodétention                                            | 628 369             | 1,93 %         | 628 369                         | 1,19 %         | 0                                     | 0,00 %         |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>32 630 114</b>   | <b>100 %</b>   | <b>52 618 737</b>               | <b>100 %</b>   | <b>51 990 368</b>                     | <b>100 %</b>   |

- 1 La société Bonduelle SCA a le statut de société en commandite par actions. L'Associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA. Au cours de l'exercice, Pierre et Benoît Bonduelle SAS a poursuivi sa politique continue de renforcement de participation dans la société Bonduelle SCA.
- 2 Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues, et/ou d'un engagement de conservation et/ou personnes physiques membres de la famille Bonduelle ex-actionnaires de la Plaine SA, société absorbée par Bonduelle SCA.
- 3 L. 225-102 Code de commerce.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont :

- la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SA (voir partie 3.1.4) ;
- la présence de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance de la société Bonduelle SCA (voir partie 3.2.3) ;
- la présence de comités spécialisés (voir partie 3.3.2) ;
- l'existence d'un flottant significatif.

Au 30 juin 2026, la société a réalisé une procédure d'identification de ses actionnaires au porteur qui a permis d'identifier 14 911 actionnaires au porteur, soit 98,6 % de l'actionnariat au porteur.

Sur la base de cette enquête et des actionnaires identifiés, 14,9 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant en France et dans les départements, régions ou collectivités d'outre-mer et 16,3 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant à l'étranger. Par ailleurs, lorsque l'analyse est faite par type de détenteur, l'étude montre que 14,4 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur particuliers et que 18,0 % du capital est détenu par des investisseurs institutionnels.

## 7.2.2 Code de déontologie boursière

Fidèle à ses valeurs, le Groupe Bonduelle a adopté depuis de nombreuses années des règles de gouvernance et se réfère depuis 2008 aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef. Dans cet esprit, et en ligne avec les recommandations de l'AMF, le groupe a mis en place un Code de déontologie boursière en septembre 2011, lequel a été mis à jour en 2021, disponible sur le site [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

## 7.2.3 Pacte d'actionnaires, engagement de conservation et déclarations

### Accords entre actionnaires

Une première convention dite de blocage a été signée le 26 mai 1998 par 102 actionnaires familiaux « souhaitant créer un noyau stable et durable ». Les signataires s'engageaient à bloquer pour une période de 10 ans une partie de leurs actions. Celle-ci a pris fin le 26 mai 2008.

Un second accord qui a recueilli la signature de 144 actionnaires familiaux avait pour objet de réguler le volume des actions présentées sur le marché, d'assurer une continuité dans la gestion de la société et de maintenir l'*affectio societatis* au sein de l'actionnariat familial. Il a été signé le 27 mars 1998 pour une durée de 5 ans et s'est poursuivi depuis d'année en année, toute partie pouvant dénoncer son adhésion un an avant chaque renouvellement.

Un troisième accord, annulant et remplaçant les précédents accords et en aménageant certaines dispositions, a été mis en place le 15 avril 2008 pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement à l'expiration de cette période, avec faculté pour chaque partie de sortir de cet accord avec préavis d'un an. L'Autorité des marchés financiers a considéré que les clauses de cet accord caractérisent une action de concert entre les signataires (avis AMF n° 14C0595 du 17 avril 2014).

## Engagement de conservation

Dans le cadre de la fusion-absorption de la Plaine SA par Bonduelle SCA, pour garantir la stabilité de l'actionnariat familial, les actionnaires de La Plaine SA se sont unanimement engagés entre eux à conserver les actions Bonduelle reçues au titre de la fusion.

Aux termes d'un protocole d'accord d'actionnaires familiaux en date du 19 avril 2023, auquel ont adhéré tous les actionnaires de la société La Plaine SA préalablement à l'opération, il est prévu que :

- les anciens actionnaires de La Plaine SA s'engagent à conserver les actions Bonduelle reçues à l'occasion de la fusion pendant une durée de 10 ans à compter du 19 avril 2023 ;
- ces actionnaires ont cependant d'ores et déjà la faculté de céder lesdites actions dans la limite de 10 % du nombre d'actions qu'ils détiennent par an, étant précisé qu'afin de préserver la majorité du concert familial en droits de vote, le droit de transfert est soumis à information du « gérant du protocole », la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, qui pourra, pour une durée de 12 mois renouvelable, geler cette faculté dans le cas d'un volume de cession mettant en péril le maintien de la majorité des droits de vote du concert familial ;
- chacun des actionnaires puisse transférer librement les actions au profit d'une société contrôlée par le cédant, au profit d'un autre ancien actionnaire de La Plaine SA ou d'un descendant en ligne directe (avis AMF 223C1853).

## Franchissements de seuils au cours des trois derniers exercices

Les franchissements de seuil au cours des trois derniers exercices sont détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2024-2025.

## Franchissements de seuils au cours de l'exercice et depuis la clôture jusqu'à l'établissement du dernier document

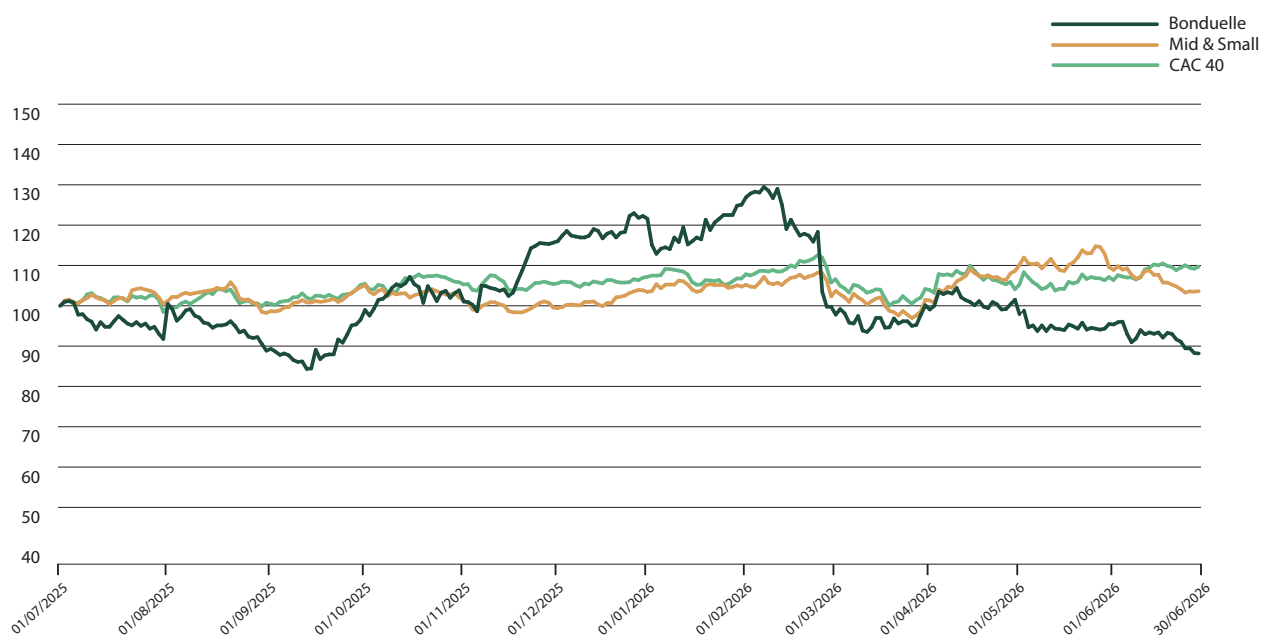
Il n'y a pas eu de franchissements de seuils légaux déclarés au cours de l'exercice ni depuis la clôture.

## 7.3 ACTION BONDUELLE ET DIVIDENDES

### 7.3.1 Évolution du cours de Bourse

Évolution du titre Bonduelle par rapport aux indices CAC 40 et CAC Mid & Small

(base 100, juillet 2025)





## Données boursières

| Cours de l'action                                         | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Plus haut (en euros)                                      | 23,30     | 16,06     | 11,80     | 8,92      | 11,36     |
| Plus bas (en euros)                                       | 14,60     | 10,30     | 6,00      | 6,00      | 7,27      |
| Dernier cours de l'exercice (en euros)                    | 15,56     | 11,1      | 6,08      | 8,56      | 7,60      |
| Capitalisation boursière au 30 juin (en millions d'euros) | 507,72    | 362,19    | 198,39    | 279,31    | 247,99    |
| Moyenne des échanges journaliers (en euros)               | 283 840   | 203 864   | 224 935   | 183 407   | 167 938   |

Place de cotation : Euronext Paris

Marché : Euronext valeurs locales

Type : Compartiment B

Code ISIN : FR 0000063935

Code Reuters : BOND.PA

Code Bloomberg : BON FP

Titres en circulation : 32 630 114

Indices : CAC Mid & Small, CAC All Shares, CAC Food Producers

Éligible : SRD

## 7.3.2 Dividendes

Dividendes mis en distribution au cours des 5 derniers exercices :

|                                                                      | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 <sup>1</sup> |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------------|
| Dividende par action (éligible à la réfaction) (en euros)            | 0,30      | 0,25      | 0,20      | 0,25      | 0,25                   |
| Montant global du dividende versé (en milliers d'euros) <sup>2</sup> | 9 789     | 8 158     | 6 526     | 8 158     | 8 158                  |

<sup>1</sup> Le montant du dividende sera proposé à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026.

<sup>2</sup> Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

## 7.4 AUTODÉTENTION

Au 31 août 2026, 709 734 actions étaient détenues par l'émetteur lui-même, soit 2,18 % du capital, représentant une valeur comptable de 10 196 530,04 euros et une valeur nominale de 1 242 034,50 euros. Aucune action n'est détenue par des filiales.

## 7.5 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions du règlement délégué n° 2016/1052 du 8 mars 2016 complétant le règlement européen (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du conseil et aux pratiques de marché par l'Autorité des marchés financiers, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026. L'avis préalable de réunion sera publié au BALO du 23 octobre 2026 au plus tard.

- **Autorisation du programme :** Assemblée Générale du 3 décembre 2026.
- **Titres concernés :** actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :** 10 % du capital (soit 3 263 011 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 31 août 2026 à 709 734 actions, soit 2,18 % du capital, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 2 553 277 actions (soit 7,82 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat :** 30 euros.
- **Montant maximal du programme :** 97 890 330 euros.

- **Modalités des rachats :** ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable. Tous pouvoirs seront donnés à la Gérance à l'effet de procéder aux opérations de rachat, d'arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 décembre 2026.
- **Objectifs :**
  - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
  - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ;
  - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées ;
  - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
  - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- **Durée du programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2026 soit jusqu'au 2 juin 2028.

**Pour toute information :**

finance@bonduelle.com

Tél. : + 33 (0)3 20 43 60 60

## 7.6 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### DÉNOMINATION SOCIALE

Bonduelle

### SIÈGE SOCIAL

« La Woestyne »  
59173 – Renescure  
Tél. : + 33 (0)3 28 42 60 60  
Site web : [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com)<sup>1</sup>

### SIÈGE ADMINISTRATIF

Rue Nicolas Appert  
BP 30173  
59653 – Villeneuve d'Ascq

### FORME JURIDIQUE

Bonduelle est une société en commandite par actions, de nationalité française, régie par le Code de commerce.

### DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

#### (article 5 des Statuts)

La société a été constituée le 19 janvier 1972 en France pour une durée de 99 ans qui prendra fin le 18 janvier 2071, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### NUMÉROS D'IDENTIFICATION

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dunkerque sous le numéro 447 250 044.  
Code NAF : 6420 Z  
Code LEI : 969500QVHHN3NNVYRE94

### EXERCICE SOCIAL

#### (article 24 des Statuts)

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année.

### RAISON D'ÊTRE ET OBJET

#### (article 2 des Statuts)

La société est constituée dans l'intérêt commun des associés.

La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de son activité.

#### Raison d'être

La raison d'être de la société est de « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète ».

La société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, le (ou les) Gérant(s), s'engage(nt) à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la société, et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement.

#### Objet

En accord avec la raison d'être de la société, celle-ci a pour objet, en France et dans tous pays :

- la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères ;

<sup>1</sup> Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes figurant dans le présent document d'enregistrement universel à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.



- tous investissements agricoles, financiers et industriels ;
- l'administration d'entreprises ; et
- plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation ainsi qu'avec les présents Statuts.

## DOCUMENTS SOCIAUX RELATIFS AUX TROIS DERNIERS EXERCICES

Les Statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social et au siège administratif.

Pendant la durée de validité du présent document, les documents suivants peuvent être consultés sur le site de la société ([www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com)) :

- la dernière version à jour des Statuts ;
- le règlement intérieur du Conseil de Surveillance mis à jour au cours de l'exercice ;
- les rapports financiers annuels et semestriels.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### (article 23 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'inscription en compte des titres dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Associé commandité est représenté par l'un de ses représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque la Gérance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le Vice-Président de ce conseil ou, encore à défaut, par la Gérance.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

À l'exception de la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance, de la nomination et de la révocation des Commissaires aux Comptes et de l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est approuvée par écrit par l'Associé commandité au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation ; elle annexe le document la comportant au procès-verbal de l'Assemblée concernée.

## DROIT DE VOTE DOUBLE

### (Instauré par l'Assemblée Générale Mixte du 24 octobre 1997 dans sa 10<sup>e</sup> résolution à caractère extraordinaire - article 12 des Statuts)

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Par ailleurs, les dispositions légales concernant le droit de vote double sont rappelées ci-après :

- en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. (article L. 225-123 alinéa 2 du Code de commerce) ;
- toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application des articles L. 225-123 et L. 22-10-46 du Code de commerce. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123 et à l'article L. 22-10-46 du Code de commerce. Il en est de même, sauf stipulation contraire des Statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire ou d'un apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions par la société actionnaire (article L. 225-124 alinéa 1 du Code de commerce).

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les actions de celles-ci en bénéficient (article L. 225-124 alinéa 2 du Code de commerce).

## RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE ENTRE USUFRUITIER ET NU-PROPRIÉTAIRE

### (article 12 des Statuts)

Les Statuts prévoient actuellement que sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propiétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales.

Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention de la Gérance, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-propiétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés.

## GÉRANCE

### (article 15 des Statuts)

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, Associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents Statuts visant le « gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale y compris l'Associé commandité lui-même.

Les fonctions du ou des gérants personnes physiques ont une durée de trois exercices qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes du 2<sup>e</sup> exercice suivant celui au cours duquel est intervenue la désignation de gérant. Les fonctions du ou des gérants personnes morales ont une durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination du ou des gérants est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, ceci sauf réduction de ce délai accordée par l'Associé commandité après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de Surveillance.

La révocation de tout gérant est prononcée par l'Associé commandité.

## POUVOIRS DE LA GÉRANCE

### (article 16 des Statuts)

#### Rapports avec les tiers

La Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

#### Rapports entre les associés

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les Statuts à l'Associé commandité à l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité » et au Conseil de Surveillance à l'article « Pouvoirs du Conseil de Surveillance ».

#### Délégations

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaires au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Elle peut procéder, avec l'accord de l'Associé commandité, à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de Directeur général.

## ÉLÉMENTS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits au chapitre 3.5 du présent document d'enregistrement universel.

Il est précisé que l'article 13.2 des Statuts prévoit que les parts d'un Associé commandité ne peuvent être transmises qu'avec, le cas échéant, l'accord unanime des Associés commandités, et l'approbation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société. Le bénéficiaire de la transmission ainsi autorisée prend la qualité d'Associé commandité et vient aux droits et obligations de son prédécesseur et son nom ou sa dénomination selon le cas, est porté à l'article 1 des Statuts.

## MÉCANISME DE CONTRÔLE PRÉVU DANS LE SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DE SALARIÉS

Le Groupe Bonduelle dispose d'un Plan d'Épargne Groupe, mis en place au sein des filiales françaises et étrangères. Un Conseil de Surveillance est institué et est composé de 18 membres, dont 9 membres porteurs de parts (dont 2 représentant les porteurs étrangers) et 9 membres des Directions des sociétés du groupe (dont 2 représentant la Direction de sociétés étrangères).

## HISTORIQUE DU GROUPE

### 1853-1926

#### Les origines : la naissance d'une légende

L'entreprise a deux fondateurs : Louis Bonduelle-Dalle (1802-1880) et Louis Lesaffre-Roussel (1802-1869). Tous deux sont issus d'une famille du Nord d'origine paysanne.

En 1853, les deux hommes décident de créer une distillerie de grains et de genièvre à Marquette-lez-Lille.

En 1862, ils achètent une ferme située à Renescure qui sera transformée en distillerie d'alcools de grains.

### 1926-1946

#### Les débuts de la conserverie

En 1926, une première batteuse à pois et des autoclaves sont installés dans la ferme familiale de la Woestyne.

Bonduelle met en boîte 20 hectares de petits pois, ce qui correspond à une production d'environ 120 tonnes par an.

Dès 1936, l'exploitation agricole est portée à 230 hectares et la conserverie s'agrandit sensiblement.

### 1947-1962

#### De l'artisanat à l'industrie : une marque à l'écoute des consommateurs

Au lendemain de la guerre, les affaires reprennent vite. La société Bonduelle s'affranchit du réseau commercial d'un confrère, La Rochefortaise qui assurait jusque-là la commercialisation de ses produits, et lance sa propre marque.

En 1957, Bonduelle décide de mettre en boîte un mélange de petits pois et de carottes. Cette grande première dans l'univers de la conserve va asseoir la réussite commerciale de l'entreprise.

### 1963-1974

#### Une période de forte expansion

En 1968, une nouvelle prouesse technologique est réalisée : la surgélation des légumes qui va connaître par la suite un énorme succès.

Fin des années soixante et début des années soixante-dix, des filiales européennes sont créées : 1969, l'Allemagne, 1972, l'Italie et 1973, l'Angleterre, d'autres pays suivront.

Ainsi en 1973, Bonduelle réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.

**1975-1984****L'ère du redéploiement : au-delà de la Picardie**

Bonduelle entreprend des projets de développement qui l'amènent à s'implanter dans le Sud-Ouest, l'Oise, puis la Belgique.

Cette extension géographique conduit l'entreprise à investir dans deux nouveaux domaines : le maïs et les champignons.

En 1980, Bonduelle se porte acquéreur de Marie-Thumas, principal conserveur belge de légumes, et marque *leader* et centenaire sur ce marché.

En 1983, sa capacité de production est optimisée : 350 000 tonnes de conserves et 9 000 tonnes de surgelés. Sa position de *leader* européen en légumes transformés est bien solide !

**1985-1993****À la conquête de l'Europe**

Création d'une filiale espagnole en 1986, en 1988, c'est le tour du Portugal.

Fin 1989, Bonduelle acquiert Cassegrain.

La conquête de l'Est est engagée : l'ex-RDA, la République tchèque, puis bientôt la Pologne en 1992 rejoignent le large club des pays où sont vendus des produits Bonduelle.

En 1986, les usines de Renescure et de Bordères obtiennent la certification ISO 9002, les autres sites industriels du groupe suivront rapidement.

**1994-1999****Croissance en Europe et hors Europe, le frais 3<sup>e</sup> métier du groupe et introduction en Bourse**

En 1995, la marque opte pour une identité visuelle symbole de renouveau : un soleil rayonnant et une frange de verdure, évoquant la nature, le plaisir et le bien-être.

L'ouverture d'une filiale commerciale au Brésil en 1994, l'Argentine découvre les produits en 1996 et début du développement en Russie.

Bonduelle élargit son savoir-faire à une nouvelle technologie : le légume frais élaboré. Une participation majoritaire est prise dans Salade Minute.

En 1998, lancement de la marque Bonduelle en frais en France et signature d'un accord de partenariat avec Cielo e Campo, le numéro 2 de la 4<sup>e</sup> gamme en Italie. En juin 1999, les légumes 4<sup>e</sup> gamme à la marque Bonduelle feront leur apparition dans les linéaires italiens.

Au printemps 1998 le groupe est introduit au second marché de la Bourse de Paris.

En novembre 1999, Bonduelle participe à la restructuration de la profession des conserveurs de légumes en France et reprend les actifs d'Avril/Cirio France (Marques de Distributeurs en France).

Pour développer son image, en octobre 1999, Bonduelle décide de construire un multicoque et choisit le skipper breton Jean Le Cam pour se lancer dans la voile, univers aux valeurs en phase avec celles de Bonduelle : naturalité, bien-être, technologie, dynamisme.

**2000-2004****Développement continu en Europe**

Au début des années 2000, Bonduelle réorganise son groupe en fédération de filiales et renforce sa présence en Europe. En Italie, il prend le contrôle de Cielo e Campo, puis fusionne avec Ortobell, *leader* du frais, consolidant ainsi sa position avec deux usines. En Allemagne, Bonduelle crée Bonduelle Frische et rachète Vita, *leader* du légume frais 4<sup>e</sup> gamme. L'entreprise célèbre son 150<sup>e</sup> anniversaire en 2003 et poursuit son expansion avec des acquisitions en Hongrie et en Russie, tout en lançant un programme de sponsoring sportif avec une participation au Vendée Globe.

**2006-2012****Conquête de l'Amérique du Nord et diversification**

Bonduelle entame son développement nord-américain en 2006 avec une prise de participation chez Aliments Carrière, avant d'en prendre le contrôle total en 2007. En 2008, le groupe acquiert La Corbeille en Belgique, spécialisée dans les marques de distributeurs. En 2009, Bonduelle devient *leader* européen du champignon transformé grâce à l'acquisition de France Champignon. En 2010, il s'implante industriellement au Brésil avec une usine de conserves dans la région de Brasília, marquant une nouvelle étape dans son internationalisation.

Entre 2011 et 2012, Bonduelle accélère son développement à l'international avec trois acquisitions stratégiques : Kelet Food en Hongrie et les actifs surgelés d'Allens aux États-Unis. Ces opérations permettent de sécuriser l'approvisionnement dans des zones à forte croissance et de renforcer la présence commerciale du groupe, notamment en Europe centrale et en Amérique du Nord, consolidant ainsi son statut d'acteur mondial du légume préparé.

**2012-2016****Activités et rentabilités records**

En 2012, Bonduelle a initié une nouvelle phase de son développement et défini une vision pour le groupe en 2025. Une démarche, impliquant les actionnaires familiaux, les membres du Comité Exécutif, 300 managers et des experts extérieurs au groupe, a abouti fin 2012 au lancement du projet VegeGo!

Désormais internationalisé à raison d'un tiers de ses ventes en France, un tiers en Europe hors de France et un tiers hors Europe, Bonduelle fête en 2012-2013 ses 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers. Le groupe atteint en 2014-2015 un record historique de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant, record qu'il surpasse en 2015-2016 à taux de change constants.

**2016-2017****Une étape clé de VegeGo!**

En mars 2017, Bonduelle acquiert le *leader* américain des salades *Snacking Ready* Pac Foods qui devient la 5<sup>e</sup> *business unit* dénommée Bonduelle Fresh Americas. Activité en forte croissance, renforçant son internationalisation, économe en capitaux, cette acquisition transforme le profil du groupe faisant des États-Unis le premier pays d'activité et du frais prêt à l'emploi la première activité du groupe.

Bonduelle fête en 2017 les 70 ans de la marque, aujourd'hui présente dans plus de 100 pays.

**2017-2018****Un plus haut historique, 20 ans de cotation et une nouvelle gouvernance**

Grâce à l'acquisition de Ready Pac Foods devenu Bonduelle Fresh Americas, le Groupe Bonduelle célèbre les 20 ans de sa cotation à la Bourse de Paris par un plus haut historique tant en chiffre d'affaires qu'en rentabilité.

**2018-2019****Poursuite du développement international**

Dans un environnement commercial exigeant et malgré une climatologie défavorable, le Groupe Bonduelle affiche une performance stable à un plus haut historique et poursuit son développement en Amérique du Nord et en Russie au travers de 3 acquisitions.

Bonduelle revendique son engagement sociétal en publiant son *manifesto* et en engageant une démarche de labellisation B Corp.

**2019-2020****Un contexte exceptionnel**

Dans un contexte exceptionnel dû à la crise sanitaire mondiale engendrée par la Covid-19, le Groupe Bonduelle a montré sa résilience et affiche des résultats préservés malgré des situations et des conséquences contrastées selon les technologies et canaux de distribution, tout en ayant maintenu l'activité de l'ensemble de ses sites à travers le monde et l'emploi de l'ensemble de ses collaborateurs.

Le groupe poursuit également sa démarche vers une labellisation B Corp à l'horizon 2025 et a rendu publics ses 7 engagements B! Pact.

**2020-2021****Un environnement mondial sous contrainte sanitaire**

Dans un environnement instable lié à la crise sanitaire et ses multiples vagues, le Groupe Bonduelle enregistre un nouvel exercice de croissance de son activité et préserve sa rentabilité.

Malgré ce contexte, le groupe poursuit sa stratégie de croissance durable à impact positif, matérialisée par l'inscription de sa raison d'être : « Favoriser la transition vers l'alimentation végétale, pour contribuer au bien-être de l'Homme et à la préservation de la planète », dans les Statuts du groupe, et par le lancement du projet d'entreprise « INSPIRE » (dans la continuité de VegeGo!).

**2021-2022****Une année stratégique dans un contexte bouleversé**

Dans un contexte géopolitique instable ayant entraîné un environnement hyper-inflationniste, le Groupe Bonduelle a une nouvelle fois enregistré une croissance de son activité.

C'est dans cet environnement que le Groupe Bonduelle a lancé une revue stratégique de ses activités de longue conservation en Amérique du Nord, ayant conduit à l'ouverture du capital de sa *business unit* BALL, rendant le groupe désormais minoritaire à hauteur de 35 %. Par ailleurs, le Groupe Bonduelle a progressé dans son plan de transformation matérialisé par le programme « INSPIRE ».

**2022-2023****170 ans du Groupe Bonduelle**

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Groupe Bonduelle a fêté son 170<sup>e</sup> anniversaire.

Dans un environnement toujours fortement impacté par le contexte géopolitique instable et par l'hyper-inflation, la capacité de répercussion dans ses prix de vente a permis au Groupe Bonduelle de maintenir, voire d'améliorer dans certaines zones sa rentabilité opérationnelle courante.

Par ailleurs, l'année 2022-2023 confirme l'objectif de labellisation B Corp avec les premières labellisations obtenues aux États-Unis et en Italie.

Durant cette année complexe, le Groupe Bonduelle a renforcé sa structure financière par l'intermédiaire d'une extension de son RCF vert de 400 millions d'euros jusqu'en 2028, avec deux options d'extension d'un an. Cette opération souligne une nouvelle fois la confiance et le soutien de ses partenaires financiers.

Xavier Unkovic a été nommé Directeur général du Groupe Bonduelle avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> juin 2023. Dans un environnement exigeant, Xavier Unkovic est chargé de conduire la prochaine étape du développement rentable de Bonduelle.

**2023-2024****Impact positif : 80 % du chiffre d'affaires du Groupe Bonduelle labellisé B Corp**

Révéle en 2018, Bonduelle a pour objectif de devenir une entreprise à impact positif 100 % labellisée B Corp d'ici 2025. Cette ambition implique que chacune des entités du Groupe Bonduelle obtienne une à une la labellisation d'ici là.

En 2022-2023, ce sont Bonduelle Fresh Americas et Bonduelle Italie qui ont obtenu la labellisation.

Depuis 2023-2024, Bonduelle est également labellisé B Corp en France, Allemagne, Autriche, Danemark, Belgique, Pays-Bas, Portugal et Espagne.

Ainsi, plus de 80 % du chiffre d'affaires du groupe est désormais labellisé B Corp.

**2024-2025****Bonduelle accélère sa transformation avec son plan à trois ans « Transform to Win »**

Ce plan a pour objectif de bâtir une croissance durable en s'appuyant sur cinq leviers clairs :

1. Renforcer l'excellence opérationnelle pour diffuser une culture de la performance dans toute l'entreprise ;
2. Développer et activer la puissance des marques pour proposer du beau et du bon dans les assiettes ;
3. Renforcer sa présence sur les marchés clés, notamment aux États-Unis, le premier marché alimentaire au monde, avec la marque iconique Bonduelle ;
4. Simplifier ses opérations et son organisation pour plus d'efficacité ;
5. Être chaque jour meilleur pour l'Homme et la planète, en poursuivant son ambition B Corp.

L'entreprise a engagé une transformation en profondeur de son organisation, fondée sur deux principes : une culture centrée sur le consommateur et une agilité opérationnelle renforcée. Ces orientations visent à garantir une croissance à long terme, tout en renforçant son efficacité et sa capacité à créer de la valeur. La marque Bonduelle, iconique, s'est réinventée. Aux États-Unis, elle séduit une génération pressée avec ses *Lunch Bowls* pratiques. En Europe, elle a redonné ses lettres de noblesse aux conserves en valorisant fraîcheur et qualités nutritionnelles. De nouvelles recettes emblématiques et des campagnes audacieuses sont venues casser les clichés sur le végétal.

**2025-2026****Bonduelle se réinvente**

En 2025-2026, Bonduelle a poursuivi sa transformation en franchissant plusieurs étapes majeures. Le 12 janvier 2026, le groupe a obtenu la certification B Corp, une reconnaissance internationale qui souligne son engagement en faveur d'un modèle d'entreprise à impact positif. Dans le même temps, la marque Bonduelle s'est réinventée à l'échelle européenne avec une identité rajeunie et une nouvelle signature, « Que le bon l'emporte », pour renforcer sa proximité avec les consommateurs et promouvoir une alimentation végétale plus désirable. Ces avancées s'inscrivent dans une dynamique de transformation plus large visant à construire un modèle de croissance durable, créateur de valeur et en phase avec les attentes de la société.



RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.





## Chapitre 8

# Informations complémentaires

Assemblée Générale annuelle

**3**  
**décembre**  
**2026**

**8.1 Responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel 286**

- 8.1.1 Personne responsable des informations 286
- 8.1.2 Attestation du responsable 286

**8.2 Contrôleurs légaux 286****8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public 287**

- 8.3.1 Contact 287
- 8.3.2 Calendrier prévisionnel des communications financières 287

**8.4 Tables de concordance 288**

- 8.4.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel (DEU) 288
- 8.4.2 Table de concordance du rapport financier annuel 290
- 8.4.3 Table de concordance du rapport de gestion 291
- 8.4.4 Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise 295

POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR [BONDUELLE.COM](https://www.bonduelle.com)

## 8.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### 8.1.1 Personne responsable des informations

La Gérance : la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont le siège statutaire est fixé à Renescure (59173) – Lieu-dit « la Woestyne », représentée par son représentant légal, Félix Bonduelle.

### 8.1.2 Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actifs et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de Bonduelle et de

l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport sur la gestion du groupe, figurant en partie 4, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise, et de la situation financière de Bonduelle et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Le 15 octobre 2026

La Gérance

**La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS**

Représentée par son représentant légal, Félix Bonduelle

## 8.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

### **Grant Thornton**

Représenté par Alexis PENET et Vincent FRAMBOURT, 91 rue Nationale – 59045 LILLE cedex

### **Deloitte & Associés**

Représenté par Edouard LHOMME, 78 rue de la Chaude Rivière – 59800 LILLE

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 décembre 2024, leurs mandats se poursuivront jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2030 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2030.



## 8.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AUX ACTIONNAIRES ET AU PUBLIC

Plusieurs sources d'information sont mises à la disposition des actionnaires et du public :

- le site Internet [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com), qui présente au long de l'année l'ensemble des actualités de l'entreprise et explique la stratégie et l'organisation. Il comporte également un espace dédié aux informations financières, l'espace « Investisseurs » ;
- le document d'enregistrement universel, édité en français et en anglais, il commente les événements qui ont marqué l'exercice, explique la stratégie du groupe, présente l'activité et l'ensemble des états financiers annuels. Il intègre également le rapport de durabilité et le plan de vigilance. Ce support est disponible dans l'espace « Investisseurs » de [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

La Direction de l'entreprise rencontre par ailleurs des investisseurs à l'occasion de réunions d'information ou de présentations individuelles, tant en France qu'à l'étranger.

Une présentation détaillée du groupe est disponible sur son site Internet.



### 8.3.1 Contact

Groupe Bonduelle  
Direction financière  
Rue Nicolas Appert – BP 30173  
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex  
France  
Tél. : + 33 (0)3 20 43 60 60  
Fax : + 33 (0)3 20 43 60 00  
Mail : [finance@bonduelle.com](mailto:finance@bonduelle.com)  
En savoir plus : [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com)



### 8.3.2 Calendrier prévisionnel des communications financières

#### POUR L'EXERCICE 2025-2026

03/12/2026 Assemblée Générale Annuelle

#### POUR L'EXERCICE 2026-2027

05/11/2026 Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre

25/02/2027 Chiffre d'affaires et résultats du 1<sup>er</sup> semestre –  
La période d'embargo<sup>1</sup> débutera le 10/02/2027

04/05/2027 Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre

03/08/2027 Chiffre d'affaires annuel

01/10/2027 Résultats annuels –  
La période d'embargo<sup>1</sup> débutera le 16/09/2027

04/10/2027 Réunion d'information

02/12/2027 Assemblée Générale Annuelle

<sup>1</sup> Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, il a été décidé d'instaurer une période d'embargo : période de 15 jours calendaires précédant les résultats annuels et semestriels au cours de laquelle aucune information nouvelle sur la marche des affaires et les résultats de Bonduelle ne sera divulguée aux analystes financiers et aux investisseurs.

## 8.4 TABLES DE CONCORDANCE

### 8.4.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel (DEU)

La table de concordance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, dans leur rédaction issue du règlement délégué (UE) 2026/1061 du 7 mai 2026.

Les informations non applicables à Bonduelle sont indiquées « N/A ».

| Références URD   | Intitulés                                                                                                                  | Pages de renvoi                   | Chapitres de renvoi                 |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Annexe 1         |                                                                                                                            |                                   |                                     |
| <b>SECTION 1</b> | <b>FACTEURS DE RISQUE</b>                                                                                                  |                                   |                                     |
| Point 1.1        | Description des risques importants                                                                                         | 190-202                           | 4.2,4.3                             |
| <b>SECTION 2</b> | <b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b> |                                   |                                     |
| Point 2.1        | Personnes responsables des informations                                                                                    | 286                               | 8.1.1                               |
| Point 2.2        | Attestation des responsables du document                                                                                   | 286                               | 8.1.2                               |
| Point 2.3        | Déclaration d'expert                                                                                                       |                                   | N/A                                 |
| Point 2.4        | Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers                                                               |                                   | N/A                                 |
| Point 2.5        | Déclaration relative à l'approbation du document                                                                           | 3                                 | Encart de dépôt AMF                 |
| <b>SECTION 3</b> | <b>STRATEGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</b>                                                                    |                                   |                                     |
| Point 3.1        | Informations concernant la société                                                                                         | 278-282                           | 7.6                                 |
|                  | Raison sociale et nom commercial                                                                                           | 278                               | 7.6                                 |
|                  | Enregistrement au RCS et identifiant d'entité juridique (LEI).                                                             | 278                               | 7.6                                 |
|                  | Date de constitution et durée                                                                                              | 278                               | 7.6                                 |
|                  | Siège social – forme juridique – législation applicable – site web - autres                                                | 278                               | 7.6                                 |
| Point 3.1.1      | Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement depuis la clôture                                 | 235                               | 8.6.6.                              |
| Point 3.1.2      | Sources de financement prévues pour honorer les engagements visés au 3.4.2                                                 | 225,235                           | 8.1.1,8.6.6.                        |
| Point 3.2        | Aperçu des activités                                                                                                       |                                   |                                     |
| Point 3.2.1      | Stratégie d'affaires et objectifs stratégiques                                                                             | 9-12,15-24,188                    | 1.1.3,1.2.1,1.2.2,1.3,4.1.9         |
| Point 3.2.2      | Principales activités                                                                                                      | 8-9,13-14,186-189,209             | 1.1,1.2.3,4.1,Note 1                |
| Point 3.2.2.a    | Principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis                                                        | 13-14,209,219                     | 1.2.3,6.1.1.,Note 1                 |
| Point 3.2.2.b    | Nouveaux produits, activités ou services important depuis la publication des derniers états financiers vérifiés            | N/A                               | N/A                                 |
| Point 3.2.3      | Principaux marchés                                                                                                         | 13-14,219                         | 1.2.3,1.2.4,6.1.2.                  |
| Point 3.3        | Structure organisationnelle                                                                                                |                                   |                                     |
| Point 3.3.1      | Organigramme de la structure organisationnelle                                                                             | 148-149,247                       | 3.1.1,3.1.2,Note 15                 |
| Point 3.3.2      | Déclaration de dépendance au sein du groupe                                                                                | 148                               | 3.1.1                               |
| Point 3.4        | Investissements                                                                                                            |                                   |                                     |
| Point 3.4.1      | Investissements importants réalisés depuis la clôture                                                                      |                                   | N/A                                 |
| Point 3.4.2      | Investissements importants en cours ou ayant fait l'objet d'engagements fermes et méthodes de financements                 |                                   | N/A                                 |
| Point 3.5        | Informations sur les tendances                                                                                             |                                   |                                     |
| Point 3.5.1      | Principales tendances récentes                                                                                             | 10,188,247                        | 1.2,4.1.8,4.1.9,Note 14             |
| Point 3.6        | Prévisions ou estimations du bénéfice                                                                                      |                                   |                                     |
| Point 3.6.1      | Prévision ou estimation du bénéfice en cours                                                                               |                                   | N/A                                 |
| Point 3.6.2      | Principales hypothèses                                                                                                     |                                   | N/A                                 |
| Point 3.6.3      | Déclaration sur la prévision ou l'estimation du bénéfice                                                                   |                                   | N/A                                 |
| <b>SECTION 4</b> | <b>RAPPORT DE GESTION, Y COMPRIS INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE</b>                                                 |                                   |                                     |
| Point 4.1        | Rapport de gestion y compris les informations en matière de durabilité                                                     | 25-146, 147-184, 185-202, 291-296 | Chapitres 2, 3 et 4, 8.4.3 et 8.4.4 |



| Références URD   | Intitulés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Pages de renvoi                 | Chapitres de renvoi                  |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| <b>SECTION 5</b> | <b>GOUVERNANCE D'ENTREPRISE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                 |                                      |
| Point 5.1        | Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                 |                                      |
|                  | Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction et de surveillance et direction générale de la société                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 149-165                         | 3.1.3,3.1.4,3.2.1,3.2.3              |
| Point 5.1.1      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom, adresse professionnelle, fonction au sein de l'émetteur, principales activités en dehors de l'émetteur lorsque celles-ci sont significatives par rapport à celui-ci.</li> <li>- Nature de tout lien familial.</li> </ul> Expertise, expérience et condamnations :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 155-166                         | 3.2.3,3.2.4                          |
|                  | Pour chaque membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur et pour chaque personne visée aux points b) et c) du point 5.1.1 :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                 |                                      |
|                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- précisions sur l'expertise et l'expérience pertinentes en matière de gestion</li> <li>- détail de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;</li> <li>- détail de toute mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés) et si, au moins au cours des cinq dernières années, ces personnes ont déjà été déchues par un tribunal, de leur droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou à la conduite des affaires d'un émetteur.</li> </ul> |                                 |                                      |
|                  | A défaut, déclaration négative                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                 |                                      |
| Point 5.2        | Rémunération et avantages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                 |                                      |
| Point 5.2.1      | Rémunérations et avantages versés ou octroyés aux membres des organes d'administration, de direction et/ou de surveillance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 176-177,179-180,246-247,262-263 | 3.4.2,3.4.4,13.2.3, Note 15          |
| Point 5.2.2      | Provisions pour retraite ou autres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 179-180,214,222-224,246-247     | 3.4.4,3.4.12,7.2,13.2.3.             |
| Point 5.3        | Participations et stock-options                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 154-163,179-180,224,263-264,273 | 3.2.1,3.2.3,3.4.4,7.1.3,7.3, Note 18 |
| Point 5.4        | Conformité au(x) régime(s) de gouvernance d'entreprise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 169                             | 3.3.1                                |
| <b>SECTION 6</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIERES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                 |                                      |
| Point 6.1        | Informations financières historiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                 |                                      |
| Point 6.1.1      | Informations financières historiques sur 2 exercices et rapport d'audit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 3, 203-252, 254-268             | § d'incorporation, 5, 6.1-6.7        |
| Point 6.1.2      | Changement de date de référence comptable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                 | N/A                                  |
| Point 6.1.3      | Normes comptables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 209-216,256-258                 | 6.4, Note 1, Note 3                  |
| Point 6.1.4      | Changement de référentiel comptable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                 | N/A                                  |
| Point 6.1.5      | Contenu minimal des informations financières auditées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 254-264                         | 6.1-6.4                              |
| Point 6.1.6      | États financiers consolidés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 204-248                         | 5.1-5.5                              |
| Point 6.1.7      | Date des dernières informations financières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 205                             | 5.2                                  |
| Point 6.2        | Informations financières intermédiaires et autres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                 |                                      |
| Point 6.2.1      | Informations financières trimestrielles ou semestrielles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                 | N/A                                  |
| Point 6.3        | Audit des informations financières annuelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                 |                                      |
| Point 6.3.1      | Rapport d'audit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 249-251                         | 5.6                                  |
| Point 6.3.1 a    | Raison de la non-certification, des réserves ou observations ou autres dans le rapport d'audit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | N/A                             | N/A                                  |
| Point 6.3.2      | Autres informations auditées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | N/A                             | N/A                                  |
| Point 6.3.3      | Informations financières non auditées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                 | N/A                                  |
| Point 6.4        | Changement significatif de la situation financière de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 188,247                         | 4.1.8, Note 14                       |
| Point 6.5        | Informations financières pro forma                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | N/A                             | N/A                                  |

| Références URD   | Intitulés                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Pages de renvoi         | Chapitres de renvoi           |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| <b>SECTION 7</b> | <b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DES VALEURS MOBILIERES</b>                                                                                                                                                                                                         |                         |                               |
| Point 7.1        | Principaux actionnaires                                                                                                                                                                                                                                                                         |                         |                               |
| Point 7.1.1      | Répartition du capital                                                                                                                                                                                                                                                                          | 148,274-275             | 3.1.1,7.2.1                   |
| Point 7.1.2      | Droits de vote différents                                                                                                                                                                                                                                                                       | 274-275,278-282         | 7.2.1,7.6                     |
| Point 7.1.3      | Contrôle de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                                                                          | 148,274-275             | 3.1.1,7.2.1                   |
| Point 7.1.4      | Accord d'actionnaires                                                                                                                                                                                                                                                                           | 275-276                 | 7.2.3                         |
| Point 7.2        | Procédures judiciaires et d'arbitrage                                                                                                                                                                                                                                                           |                         |                               |
| Point 7.2.1      | Procédures significatives                                                                                                                                                                                                                                                                       | 199,244                 | 4.3.3.3,12.2.                 |
| Point 7.3        | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale                                                                                                                                                                         |                         |                               |
|                  | Pour les personnes visées au 5.1.1 :                                                                                                                                                                                                                                                            | 166,275-276             | 3.2.5,7.2.3                   |
|                  | — - Conflit d'intérêts potentiel [ou déclaration négative]                                                                                                                                                                                                                                      |                         |                               |
|                  | — - Arrangement ou accord avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel une personne visée au 5.1.1 a été sélectionnée comme membre d'un organe d'administration, de direction et de surveillance ou en tant que membre de la direction générale |                         |                               |
| Point 7.3.1      | — - Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au 5.1.1 concernant la cession des titres qu'ils détiennent                                                                                                                                                                   |                         |                               |
| Point 7.4        | Transactions avec des parties liées                                                                                                                                                                                                                                                             |                         |                               |
| Point 7.4.1      | Détail des transactions                                                                                                                                                                                                                                                                         | 166-167,246-247,261,269 | 3.2.6,3.2.8,6.8,13.2.,Note 12 |
| Point 7.5        | Capital social                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                         |                               |
| Point 7.5.1      | Informations des points 7.5.2 à 7.5.7 à fournir à la date du dernier bilan                                                                                                                                                                                                                      | 189,272                 | 4.1.11,7.1.1                  |
| Point 7.5.2      | Montant du capital émis                                                                                                                                                                                                                                                                         | 272-273                 | 7.1.1,7.1.2                   |
| Point 7.5.2 a    | Différentes catégories d'actions et identité des actionnaires détenant des actions à votes multiples                                                                                                                                                                                            | 272,274-275,278-282     | 7.1.1,7.2.1,7.6               |
| Point 7.5.3      | Actions non représentatives du capital                                                                                                                                                                                                                                                          | 273                     | 7.1.3.1                       |
| Point 7.5.4      | Actions autodétenues et autocontrôle                                                                                                                                                                                                                                                            | 189,277                 | 4.1.11,7.4                    |
| Point 7.5.5      | Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription                                                                                                                                                                                                              | 273                     | 7.1.3                         |
| Point 7.5.6      | Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé mais non émis                                                                                                                                                                                             | 224,272-273             | 7.1.2,7.1.3,7.3.              |
| Point 7.5.7      | Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord                                                                                                                                                                                                                                             | 224,273                 | 7.1.3.1,7.3.                  |
| Point 7.6        | Acte constitutif et statuts                                                                                                                                                                                                                                                                     |                         |                               |
| Point 7.6.1      | Disposition impactant un changement de contrôle                                                                                                                                                                                                                                                 | 180,278-282             | 3.5,7.6                       |
| Point 7.7        | Contrats importants                                                                                                                                                                                                                                                                             |                         |                               |
| Point 7.7.1      | Résumé de chaque contrat important pour l'année précédant la publication du document                                                                                                                                                                                                            |                         | N/A                           |
| <b>SECTION 8</b> | <b>POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |                         |                               |
| Point 8.1        | Description de la politique de distribution de dividendes <sup>38</sup>                                                                                                                                                                                                                         | 198,277                 | 4.3.1.3,7.3.2                 |
| <b>SECTION 9</b> | <b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                    |                         |                               |
| Point 9.1        | Déclaration sur les documents consultables                                                                                                                                                                                                                                                      | 278-282,287             | 7.6,8.3                       |

## 8.4.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent DEU intègre les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'aux articles 222-3 et 222-9 du règlement général de l'AMF. La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent document d'enregistrement les informations faisant partie du rapport financier annuel.

| Rubriques                                                                                                                   | Pages de renvoi         | Chapitres de renvoi |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|
| <b>1. Déclaration de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le rapport financier annuel</b> | <b>286</b>              | <b>8.1.2</b>        |
| <b>2. Comptes sociaux</b>                                                                                                   | <b>254-266</b>          | <b>6.1-6.6</b>      |
| <b>3. Comptes consolidés</b>                                                                                                | <b>204-248</b>          | <b>5.1-5.5</b>      |
| <b>4. Rapport de gestion</b>                                                                                                | <b>185-202, 291-294</b> | <b>4, 8.4.3</b>     |
| 5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise                                                                                 | 295                     | 8.4.4               |
| 6. Etat de durabilité                                                                                                       | 26-132                  | 2.1-2.4             |
| 7. Rapport d'assurance des auditeurs sur l'état de durabilité                                                               | 133-135                 | 2.5                 |
| <b>8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</b>                                                      | <b>266-268</b>          | <b>6.7</b>          |
| <b>9. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>                                                   | <b>249-251</b>          | <b>5.6</b>          |



## 8.4.3 Table de concordance du rapport de gestion

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent DEU les informations qui constituent le rapport de gestion annuel conformément aux articles L. 225-100-1 et suivants du Code de commerce.

Les informations non applicables à Bonduelle sont indiquées « N/A ».

| Rubriques                                                                                                                                                                                                                                                                       | Informations<br>pour | Paragraphe | Pages de<br>renvoi | Chapitres de<br>renvoi | Textes de référence                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|------------|--------------------|------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE</b>                                                                                                                                                                                                        |                      |            |                    |                        |                                                          |
| 1.1 Situation de la société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société et du groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires | RFA                  |            | 186-189            | 4.1                    | L. 232-1, II, L. 233-6, et L. 233-26 du Code de commerce |
| 1.2 Indicateurs clefs de performance de nature financière                                                                                                                                                                                                                       | RFA                  |            | 9                  | 1.1.3                  | L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce            |
| 1.3 Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société [et du groupe], notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel                                                               | RFA                  |            | 9                  | 1.1.3                  | L. 232-1 II, L. 233-26 Code de commerce                  |
| 1.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi                                                                                                                                                | RFA                  |            | 188                | 4.1.8                  | L. 232-1 II. et L. 233-26 Code de commerce               |
| 1.5 Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent                                                                                                                                                                                            | RFA                  |            | 247-248            | Note 15                | L. 233-13 du code de commerce                            |
| 1.6 Succursales existantes                                                                                                                                                                                                                                                      | RFA                  |            | N/A                | N/A                    | L. 232-1 II, L. 233-26 Code de commerce                  |
| 1.7 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français                                                                                                                                                                 | RFA                  |            | N/A                | N/A                    | L. 233-6 al. 1 Code de commerce                          |
| 1.8 Aliénations de participations croisées                                                                                                                                                                                                                                      | RFA                  |            | N/A                | N/A                    | L. 233-29, L. 233-30 et R.233-19 Code de commerce        |
| 1.9 Évolution prévisible de la situation de la société et du groupe                                                                                                                                                                                                             | RFA                  |            | 188                | 4.1.9                  | L. 232-1 II , L. 233-26 Code de commerce                 |
| 1.10 Activités en matière de recherche et de développement                                                                                                                                                                                                                      | RFA                  |            | 187                | 4.1.4                  | L. 232-1 II , L. 233-26 Code de commerce                 |
| 1.11 Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices                                                                                                                                                                      | RFA                  |            | 265                | 6.6                    | R. 225-102 Code de commerce                              |
| 1.12 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients                                                                                                                                                                                                    | RFA                  |            | 189                | 4.1.11                 | L. 441-14 et D. 441-6                                    |
| 1.13 Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes                                                                                                                                                                                     | RFA                  |            | N/A                | N/A                    | L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier  |
| 1.14 Informations sur les ressources incorporelles essentielles de la société, la manière dont son modèle commercial dépend fondamentalement de ces ressources et en quoi elles constituent une source de création de valeur pour la société                                    | RFA                  |            | N/A                | N/A                    | Article L. 233-6 du Code de commerce                     |
| 1.15. Incidences des activités quant à la lutte contre l'évasion fiscale                                                                                                                                                                                                        | RFA                  |            | N/A                | N/A                    | L. 22-10-35 du Code de commerce                          |
| 1.16. Les actions visant à promouvoir le lien entre la nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale                                                                                                                           | RFA                  |            | N/A                | N/A                    | L.22-10-35, I du Code de commerce                        |
| <b>2. RISQUES</b>                                                                                                                                                                                                                                                               |                      |            |                    |                        |                                                          |
| 2.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confrontée                                                                                                                                                                                        | RFA                  |            | 190-199            | 4.2                    | L.232-1 II , L. 233-26 du Code de commerce               |
| 2.2 Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers             | RFA                  |            | 200                | 4.3.4                  | L.232-1 II, L. 233-26 du Code de commerce                |
| 2.3 Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre effective                                                                                                                                                                                                             | RFA                  |            | 140-146            | 2.7                    | L.225-102-1 Code de commerce                             |

8.

| Rubriques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Informations pour | Paragrophes | Pages de renvoi | Chapitres de renvoi | Textes de référence                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------|-----------------|---------------------|-----------------------------------------------------|
| 2.4 Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité                                                                                                                                                                                                                                                                                    | RFA               |             | N/A             | N/A                 | Article L. 22-10-35, I du Code de commerce          |
| 3. ACTIONNARIAT ET CAPITAL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |             |                 |                     |                                                     |
| 3.1 Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | RFA               |             | 284-288         | 7.1, 7.2            | L. 233-13 du code de commerce                       |
| Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                   |             |                 |                     |                                                     |
| 3.2 Acquisition et cession par la Société de ses propres actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | RFA               |             | 189,277-278     | 4.1.11, 7.4, 7.5    | L. 225-211 Code de commerce                         |
| 3.3 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | RFA               |             | 148,275         | 3.1.1, 7.2.1        | L. 225-102 alinéa 1er Code de commerce              |
| 3.4 Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | RFA               |             | N/A             | N/A                 | R. 228-90 et R. 228-91 Code de commerce             |
| Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                   |             |                 |                     |                                                     |
| 3.5 Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | RFA               |             | N/A             | N/A                 | L. 621-18-2 Code monétaire et financier             |
| 3.6 Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | RFA               |             | 277             | 7.3.2               | 243 bis Code général des impôts                     |
| 3.7 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | RFA               |             | N/A             | N/A                 | Articles R. 228-90 et R. 228-91 du Code de commerce |
| 4. INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                   |             |                 |                     |                                                     |
| 4.1. Informations générales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                   |             |                 |                     |                                                     |
| 4.1.0 Description du processus mis en œuvre afin de déterminer les informations incluses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | RFA               |             | 40              | 2.1.4               | R. 232-8-4 du Code de commerce                      |
| 4.1.1. Modèle commercial et la stratégie de la société                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | RFA               |             | 22-24,34-39     | 1.3.6, 2.1.3        | R.232-8-4 & R.22-10-29 du Code de commerce          |
| 4.1.1.1 . Degré de résilience du modèle commercial et de la stratégie de la société en ce qui concerne les risques liés aux enjeux de durabilité (description et indicateurs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | RFA               |             | N/A             | N/A                 | R.232-8-4 du Code de commerce                       |
| 4.1.1.2. Opportunités que recèlent les enjeux de durabilité pour la société (description et indicateurs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | RFA               |             | 43-44           | 2.2.1.2             | R.232-8-4 du Code de commerce                       |
| 4.1.1.3. Plans de la société, y compris les actions prises ou envisagées et les plans financiers et d'investissements connexes, pour assurer la compatibilité de son modèle commercial et de sa stratégie avec la transition vers une économie durable, la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C conformément à l'accord de Paris et l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 et, le cas échéant, l'exposition de la société à des activités liées au charbon, au pétrole et au gaz (description et indicateurs) | RFA               |             | 41-53           | 2.2.1               | R.232-8-4 du Code de commerce                       |
| 4.1.1.4. Manière dont le modèle commercial et la stratégie de la société tiennent compte des intérêts des parties prenantes et des incidences de la société sur les enjeux de durabilité (description et indicateurs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | RFA               |             | 41-128          | 2.2, 2.3            | R.232-8-4 du Code de commerce                       |
| 4.1.1.5. Manière dont la stratégie de la société est mise en œuvre en ce qui concerne les enjeux de durabilité (description et indicateurs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | RFA               |             | 34-36           | 2.1.3               | R.232-8-4 du Code de commerce                       |
| 4.1.2. Objectifs assortis d'échéances que s'est fixés la société en matière de durabilité et les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, y compris, s'il y a lieu, des objectifs absolus de réduction des émissions de gaz à effet de serre au moins pour 2030 et 2050 (description et indicateurs) + déclaration selon laquelle les objectifs relatifs aux enjeux environnementaux reposent sur des preuves scientifiques probantes                                                                               | RFA               |             | 41-128          | 2.2, 2.3            | R.232-8-4 du Code de commerce                       |



| Rubriques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Informations pour | Paragraphe | Pages de renvoi | Chapitres de renvoi | Textes de référence                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|-----------------|---------------------|--------------------------------------------|
| 4.1.3. Rôle des organes de direction, d'administration ou de surveillance concernant les enjeux de durabilité et les compétences et l'expertise des membres de ces organes à cet égard ou les possibilités qui leur sont offertes pour les acquérir (description et indicateurs)                                                                                                                                              | RFA               |            | 29-33           | 2.1.2               | R.232-8-4 du Code de commerce              |
| 4.1.4. Politiques de la société en ce qui concerne les enjeux de durabilité (description et indicateurs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | RFA               |            | 41-128          | 2.2,2.3             | R.232-8-4 & R.22-10-29 du Code de commerce |
| 4.1.5. Incitations liées aux enjeux de durabilité octroyées par la société aux membres des organes de direction, d'administration ou de surveillance (description et indicateurs)                                                                                                                                                                                                                                             | RFA               |            | 29-33           | 2.1.2               | R.232-8-4 du Code de commerce              |
| 4.1.6. Procédure de vigilance raisonnable mise en œuvre par la société concernant les enjeux de durabilité et les incidences négatives recensées dans ce cadre, le cas échéant en application de la législation de l'Union européenne (description et indicateurs)                                                                                                                                                            | RFA               |            | 29-33           | 2.1.2               | R.232-8-4 du Code de commerce              |
| 4.1.7. Les principales incidences négatives potentielles ou réelles, les mesures prises pour recenser, surveiller, prévenir, éliminer ou atténuer ces incidences négatives et les résultats obtenus à cet égard (description et indicateurs)                                                                                                                                                                                  | RFA               |            | 41-128          | 2.2,2.3             | R.232-8-4 & R.22-10-29 du Code de commerce |
| 4.1.8. Les principaux risques pour la société liés aux enjeux de durabilité, y compris ses principales dépendances, et la manière dont la société gère ces risques (description et indicateurs)                                                                                                                                                                                                                               | RFA               |            | 38-39           | 2.1.3               | R.232-8-4 & R.22-10-29 du Code de commerce |
| 4.1.9. Liste des sociétés dispensées de publier des informations en matière de durabilité en vertu de la dispense prévue au V de l'article L. 232-6-3 ou au V de l'article L. 233-28-4                                                                                                                                                                                                                                        | RFA               |            | N/A             | N/A                 | R. 233-16-3 du Code de commerce            |
| 4.1.10. En cas d'informations consolidées en matière de durabilité, lorsque les incidences ou les risques liés aux enjeux de durabilité d'une ou plusieurs des entreprises du groupe diffèrent de façon importante de ceux concernant les autres entreprises qui le composent : Les informations adéquates pour comprendre ces incidences et ces risques                                                                      | RFA               |            | N/A             | N/A                 | R. 233-16-3 du Code de commerce            |
| 4.1.11. Taxonomie : - Part du chiffre d'affaires provenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental - Part des dépenses d'investissement et la part de leurs dépenses d'exploitation liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental | RFA               |            | 87-90           | 2.2.6               | Art 8 règlement délégué 2020/852           |
| 4.2. Informations environnementales – ESRS E1 à E512 et Taxonomie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                   |            |                 |                     |                                            |
| ESRS E1 : Changement climatique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | RFA               |            | 41-62           | 2.2.1               |                                            |
| ESRS E2 : Pollution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | RFA               |            | 62-69           | 2.2.2               |                                            |
| ESRS E3 : Ressources aquatiques et marines                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | RFA               |            | 70-76           | 2.2.3               |                                            |
| ESRS E4 : Biodiversité et écosystèmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | RFA               |            | 77-83           | 2.2.4               |                                            |
| ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | RFA               |            | 82-87           | 2.2.5               |                                            |

| Rubriques                                                                                                                                                           | Informations pour | Paragraphe | Pages de renvoi | Chapitres de renvoi | Textes de référence                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------|-----------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| 4.3 Informations sociales - ESRS S1 à S4                                                                                                                            |                   |            |                 |                     |                                                                       |
| ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise                                                                                                                                 | RFA               |            | 91-105          | 2.3.1               |                                                                       |
| ESRS S2 : Travailleurs et chaîne de valeur                                                                                                                          | RFA               |            | 106-113         | 2.3.2               |                                                                       |
| ESRS S3 : Communautés touchées                                                                                                                                      | RFA               |            | 114-116         | 2.3.3               |                                                                       |
| ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finales                                                                                                                     | RFA               |            | 117-128         | 2.3.4               |                                                                       |
| 4.4 Informations en matière de gouvernance ESRS G1                                                                                                                  |                   |            |                 |                     |                                                                       |
| ESRS G1 : Conduite des affaires                                                                                                                                     | RFA               |            |                 |                     |                                                                       |
| 5. AUTRES INFORMATIONS                                                                                                                                              |                   |            |                 |                     |                                                                       |
| 5.1 Informations fiscales complémentaires (Dépenses et charges non déductibles fiscalement)                                                                         |                   |            | N/A             | N/A                 | 223 quater et 223 quinquies Code général des impôts                   |
| 5.2 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles                                                                                        |                   |            | N/A             | N/A                 | L. 464-2 Code de commerce                                             |
| 5.3 Informations spécifiques pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement : |                   |            |                 |                     | L.232-1-1 Code de commerce                                            |
| - politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société ;                                                                                 |                   |            |                 |                     |                                                                       |
| - capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations ;                |                   |            |                 |                     |                                                                       |
| - moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité                  |                   |            |                 |                     |                                                                       |
| 5.4 Informations relatives à l'exploitation d'une installation SEVESO (art. L. 515-8 C. de l'environnement)                                                         |                   |            |                 |                     | L.232-1-1 Code de commerce                                            |
| 6. DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT                                                                                                                                      |                   |            |                 |                     |                                                                       |
| 6.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise                                                                                                                        |                   |            | 146-183         | 3                   | L. 22-10-9, I., 5° Code de commerce                                   |
| 6.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux                                                                                                             | RFA               |            | 174-180         | 3.4                 | L. 22-10-8, I, alinéa 2, L.22-10-76 et R.22-10-40 du Code de commerce |
| 6.1.2 Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social                            | RFA               |            | 176-180         | 3.4.2               | L. 22-10-9, I., 1° du Code de commerce                                |
| 6.1.2 Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social                            | RFA               |            | 199-204         | 3.4.2               | L. 22-10-9, I., 1° du Code de commerce                                |
| 6.2 Rapport sur les paiements effectués                                                                                                                             |                   |            |                 |                     |                                                                       |
| 6.2 Rapport sur les paiements effectués au profit des autorités de chacun des Etats ou territoires dans lesquels certaines sociétés exercent leurs activités        |                   |            | N/A             | N/A                 | L.232-6-2 du code de commerce                                         |



## 8.4.4 Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.226-10-1 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise est joint au rapport de gestion.

La table de concordance ci-après permet d'identifier dans le présent DEU les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les informations non applicables à Bonduelle sont indiquées « N/A ».

| Rubriques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Pages de renvoi | Chapitres de renvoi | Textes de référence                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|-------------------------------------------------|
| <b>1. INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES OCTROYÉS</b>                                                                                                                                                                                                                                                              |                 |                     | <b>L. 22-10-9 du Code de commerce</b>           |
| 1.1 Politiques de rémunération des mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                                                                          | 174-180         | 3.4                 | L. 22-10-76 du Code de commerce                 |
| 1.2 Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos                                                                                                                                                                                       | 176-180         | 3.4.2               | L. 22-10-9, I., 1° du Code de commerce          |
| 1.3 Proportion relative de la rémunération fixe et variable                                                                                                                                                                                                                                                                     | 176-180         | 3.4.2               | L. 22-10-9, I., 2° du Code de commerce          |
| 1.4 Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable                                                                                                                                                                                                                                        | N/A             | N/A                 | L. 22-10-9, I., 3° du Code de commerce          |
| 1.5 Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci | 174-180         | 3.4.1               | L. 22-10-9, I., 4° du Code de commerce          |
| 1.6 Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce                                                                                                                                                                          | N/A             | N/A                 | L. 22-10-9, I., 5° du Code de commerce          |
| 1.7 Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société                                                                                                                                                                             | 178             | 3.4.3               | L. 22-10-9, I., 6° du Code de commerce          |
| 1.8 Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents                                                                                                                            | 178             | 3.4.3               | L. 22-10-9, 7° du Code de commerce              |
| 1.9 Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués                                                               | 174-180         | 3.4.1               | L. 22-10-9, 8° du Code de commerce              |
| 1.10 Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce                                                                                                                                                                              | 174-180         | 3.4.1               | L. 22-10-9, 9° du Code de commerce              |
| 1.11 Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation                                                                                                                                                                                                                      | N/A             | N/A                 | L. 22-10-9, I., 10° du Code de commerce         |
| 1.12 Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des membres du Conseil de surveillance en cas de non-respect de la mixité du Conseil de surveillance)                                                                                 | N/A             | N/A                 | L. 22-10-9, I., 11° du Code de commerce         |
| 1.13 . Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                                                      | 179             | 3.4.4               | L. 225-185 du Code de commerce                  |
| 1.14 Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                                         | 179             | 3.4.4               | L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce |

| Rubriques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Pages de renvoi | Chapitres de renvoi | Textes de référence                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|----------------------------------------------------|
| <b>2. INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                 |                     |                                                    |
| 2.1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 154-165         | 3.2.1,3.2.3         | L. 225-37-4, 1° du Code de commerce                |
| 2.2 Conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital | 167             | 3.2.8               | L. 226-10 du Code de commerce                      |
| 2.3 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital                                                                                                                                                                                                                                                                             | 167             | 3.2.7               | L. 225-37-4, 3° et L. 226-10 du Code de commerce   |
| 2.4 Modalités d'exercice de la direction générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | N/A             | N/A                 | L. 225-37-4, 4° du Code de commerce                |
| 2.5 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 169-173         | 3.3.2               | L. 22-10-10 du Code de commerce                    |
| 2.6 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et description de la politique de diversité appliquée au sein du Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                   | 169-173         | 3.3.2               | L. 22-10-10, 2° du Code de commerce                |
| 2.7 Éventuelles limitations aux pouvoirs de la Gérance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | N/A             | N/A                 | L. 22-10-10, 3° du Code de commerce                |
| 2.8 Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe comply or explain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 169             | 3.3.1               | L. 22-10-10, 4° du Code de commerce                |
| 2.9 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 167             | 3.2.10              | L. 22-10-10, 5° du Code de commerce                |
| 2.10 Procédure mise en place par la société afin d'évaluer régulièrement la nature des conventions courantes et réglementées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 167             | 3.2.9               | L. 22-10-10, 6° du Code de commerce                |
| 2.11 Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 180             | 3.5                 | L. 22-10-11 du Code de commerce                    |
| 2.12 Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière                                                                                                                                                                                                                                             | 181-183         | 3.6                 | L. 225-37-4, 6° et L. 22-10-74 du Code de commerce |
| 2.13 Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 168-173         | 3.3                 | L. 225-37-4, 6° et L. 22-10-74 du Code de commerce |

Crédits photos :

Monsieur Human  
Barbara Grossmann  
Pascal Ribes  
Matthew Klein  
Valéry Bellengier  
Adobe Stock  
Offset-Maskot  
Laura Michel

Photothèque de Bonduelle

Imprimé par Labrador

© Bonduelle – 2026

Conception et Réalisation



